



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIBLIOTHECA S. J.

Maison Saint-Augustin

ENGHIEN

BIBLIOTHÈQUE
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

6/22
S 52/44

CATÉCHISME

DE

MONTPELLIER.



1.

CATÉCHISME

DIT DE MONTPELLIER, PAR MST. DE CHARENCY.

— OU —

1728

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN FORME DE CATÉCHISME,

OU L'ON EXPLIQUE EN ABRÉGÉ,

PAR L'ÉCRITURE SAINTÉ ET PAR LA TRADITION,

L'HISTOIRE ET LES DOGMES DE LA RELIGION,

LA MORALE CHRÉTIENNE, LES SACREMENTS,

LES PRIÈRES ET LES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE.

par le P. A. Toussaint O.S.A.
NOUVELLE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE D'UNE
TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES, ET DU CATÉCHISME DE
CONTROVERSE DU P. SCHEFFMACHER.

TOME PREMIER.

CONTENANT LA PREMIÈRE ET LA SECONDE PARTIE.

BIBLIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines

60 - CHARENTILLY

AVIGNON,

SEGUEIN AÎNÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1839.

Digitized by Google

1907



LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO
1907

AVIS

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

CETTE nouvelle Édition , revue avec soin et imprimée correctement , est encore recommandable sous plusieurs autres rapports. Un caractère compacte et un arrangement typographique convenable ont permis de faire entrer en deux volumes ce qui en formait quatre ou cinq auparavant , et de réduire en conséquence le prix de plus de moitié , pour mettre cet excellent Ouvrage à la portée d'un plus grand nombre de personnes. Outre la Table générale des Titres , des Chapitres et des Paragraphes qui fait connaître l'ordre et la division du Livre jusques aux plus petits articles, cette Édition contient une ample Table analytique des Matières par ordre alphabétique, pour la facilité des recherches.

Les Lettres majuscules entre deux parenthèses , que l'on trouvera à la fin de chaque Réponse , sont des signes de renvoi aux Citations de l'Écriture-Sainte, des Conciles, et des Saints Pères , qui fournissent la preuve de ce qui est contenu dans la Réponse ; car , dans ce Livre, qui traite en détail de toutes les matières de la Religion, il n'est rien avancé qui ne soit appuyé sur tout ce qu'il y a de plus décisif dans l'Écriture - Sainte et dans la Tradition. Ces Citations sont insérées tout au long, et avec les mêmes signes de renvoi , dans la grande édition latine de cet Ouvrage , que nous venons de publier en 12 vol. in-8°. Il sera très-facile de les y trouver au besoin. Nous joignons ici l'Annonce de cette Édition latine , où il est rendu compte de l'Ouvrage. Elle suffira pour en faire apprécier tout le mérite.

INSTITUTIONES CATHOLICÆ

IN MODUM CATECHESEOS ,

IN QUIBUS QUIDQUID AD RELIGIONIS HISTORIAM
ET ECCLESIE DOGMATA , MORES , SACRAMENTA ,
PRECES , USUS ET CÆREMONIAS PERTINET ,
TOTUM ID BREVI COMPENDIO
EX SACRIS FONTIBUS SCRIPTURÆ ET TRADITIONIS
EXPLANATUR ;

EX GALICO IDIOMATE IN LATINUM SERMONEM TRANSLATÆ :

ADJECTIS SINGULIS E SCRIPTURA ET TRADITIONE PETITIS
PROBATIONIBUS ET TESTIMONIIS.

AUCTORE F. A. POUGET.

EDITIO NOVA, CUM EMENDATIONIBUS ET APPENDICE.

12 Vol. in-8°. Prix : 36 fr. br.

AVIGNON , chez SEGUIN aîné , *imprimeur-libraire.*

IL y a plus d'un siècle que ce livre a été jugé dans le monde religieux et savant. L'importance des matières , la clarté et la fermeté de la méthode , la variété et la profondeur de l'érudition , lui obtinrent les plus illustres suffrages , lui procurèrent un succès universel , et le firent placer au premier rang dans toutes les Bibliothèques parmi les plus estimés commentaires de la Doctrine Chrétienne.

Sous la modeste forme d'un Catéchisme , les *Institutions Catholiques* sont une véritable Théologie positive. Il n'est pas , dans la Religion , une seule question nécessaire ou simplement utile , qui n'y soit traitée à fond. Chaque point du Dogme , de la Morale et du Culte Catholique , y est exposé , discuté , appuyé du texte de l'Écriture et des témoignages des Conciles et des Saints Pères : et tout cela avec un ordre , une clarté , une solidité qui ne se rencontrent guères que dans un très-petit nombre d'ouvrages supérieurs.

Les Institutions Catholiques se divisent en trois Parties qui embrassent la Religion tout entière. C'est d'abord le plan du Christianisme développé largement dans l'explication du *Symbole*. Ainsi, l'existence de Dieu et ses attributs, la création, les Anges, la chute originelle, et la promesse du Médiateur, la suite des faits qui composent l'Histoire sacrée depuis Adam jusqu'à JÉSUS-CHRIST lui-même, les Mystères de sa Vie, de sa Mort, de sa Résurrection; ensuite la Foi du Saint-Esprit, l'institution divine de l'Eglise avec ses caractères et ses prérogatives, avec l'histoire des persécutions et des hérésies; enfin tout ce qui se rattache au dogme de la vie future, la Résurrection des morts, le Jugement, l'éternité des récompenses et des peines: tel est le sommaire de la première Partie, qui n'est que le développement des Dogmes Catholiques. La seconde est consacrée à l'exposition de la *Morale*. L'Auteur y explique les règles des mœurs chrétiennes, la nature du péché mortel et du péché véniel, les péchés capitaux, les vertus soit théologiques soit morales, et les vices qui leur sont opposés; le Décalogue, et les Préceptes de l'Eglise. La troisième Partie traite de la Grâce, et des moyens auxquels elle a été attachée par la volonté Divine, c'est-à-dire, des Sacrements, et de la Prière. Rien n'est oublié de ce qui appartient plus ou moins directement au Culte Catholique: la foi sur le Purgatoire, les Indulgences, les Censures, l'Excommunication, etc. La Prière en général, et en particulier l'Oraison Dominicale, les Prières publiques et les diverses Cérémonies de l'Eglise, surtout le saint sacrifice de la Messe, dont l'Auteur explique pour ainsi dire jusqu'au moindre mot, et dont il décrit les ressemblances si frappantes et si multipliées avec les sacrifices de l'ancienne Loi, qui n'en étaient évidemment que la figure anticipée.

En dernière analyse, l'ouvrage entier se résume dans ces trois questions générales, lesquelles en forment les trois grandes divisions: *Quels sont les rapports de Dieu et de l'homme dans la vie présente et dans la vie future? — Quelles sont les lois dérivées de ces rapports? — Quels sont les moyens que l'homme a reçus de Dieu pour observer ces lois et maintenir ces rapports?* Ce rapide exposé suffit pour donner à nos lecteurs une idée des *Institutions Catholiques*.

Utile à toutes les époques, ce livre est aujourd'hui une nécessité. Le besoin du siècle, on ne cesse de le redire, c'est le besoin

de croire. Or la foi suppose, exige l'instruction; et les *Institutions Catholiques* ne sont qu'un vaste Cours d'instruction religieuse. Elles se recommandent donc d'elles-mêmes et à l'intérêt du Sacerdote chargé de l'enseignement, et à celui des hommes du monde qui veulent ou connaître ou approfondir la Foi chrétienne.

Nous osons promettre à ceux qui désirent connaître la Religion telle qu'elle est en elle-même, telle qu'elle a été crue et enseignée par ses Pontifes et ses Docteurs, qu'ils la trouveront ici exposée sous son véritable point de vue, et dans tout le détail de ses Dogmes, de sa Morale et de son Culte. Dans le siècle dernier, ce livre a pu servir à raffermir dans leurs croyances beaucoup d'hommes ébranlés par les sophismes de l'incrédulité naissante. Dans le siècle présent, il peut ramener à la foi beaucoup d'intelligences qui ne la repoussent que parce qu'ils ne la connaissent pas. Nous conjurons tout homme qui cherche la vérité de bonne foi, de lire avec attention les *Institutions Catholiques*. Nous serons étrangement trompés si cette lecture ne dissipe ses préventions et n'éclaircit toutes ses difficultés.

Mais c'est surtout à MM. les Ecclésiastiques que nous signalons la nouvelle édition de cet important Ouvrage. Ce livre, en leur épargnant des recherches pénibles et souvent stériles, leur présente en quelques volumes toute la science que peuvent réclamer les diverses fonctions du Ministère Pastoral. Il forme à lui seul une Bibliothèque choisie de l'Ecriture, des Conciles et des Pères, où tout se trouve pour un prêtre : pour les catéchismes, des explications solides et pleines d'intérêt; pour les prônes, des matériaux tout préparés sur tous les points de la Doctrine chrétienne; pour la prédication, les plus remarquables passages des saints Docteurs. Nous devons ajouter que les *Institutions Catholiques* renferment l'exposition et la réfutation complète des erreurs du Protestantisme. Cela seul suffirait sans doute pour assurer auprès du Clergé le succès de ce Livre, dans un temps surtout où l'hérésie se remue pour séduire encore la simplicité des peuples, et créer de nouveaux obstacles au zèle des Pasteurs.

Il nous reste à dire un mot du mérite de l'édition nouvelle : la beauté des caractères et du papier, la correction du texte, la fidélité des citations, tout répond à l'importance de l'ouvrage.

MANDEMENT DE M^{SR} L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER ,

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DE CE CATÉCHISME.

Vous savez, Mes Très-Chers Frères, que de tous les caractères sous lesquels l'Esprit-Saint a désigné le Messie par la bouche de ses prophètes, l'un des plus marqués, est la qualité de Pasteur et de Docteur des nations. Tantôt adressant la parole au peuple nouveau, il lui promet qu'il suscitera sur ses brebis un Pasteur qui ait soin de les paître, et de les conduire dans des pâturages gras et abondans. (Ezéch. ch. 84.) Tantôt il déclare à ce Désiré des nations, qu'il l'a établi pour être le conducteur et le docteur de tous les peuples (Isaïe, ch. 55.), et que sa lumière se répandra jusqu'aux extrémités de la terre, pour le salut des hommes. (Isaïe, ch. 49.)

Cependant ce grand Pasteur de nos âmes ne devait remplir par lui-même cette fonction qu'à l'égard d'un petit nombre de témoins que Dieu avait choisis de toute éternité pour continuer la mission de sa parole éternelle. Après avoir rempli le cours de sa vie mortelle, il devait envoyer une partie de ceux qu'il avait sauvés, à ceux qui n'avaient pas eu le bonheur de l'entendre, afin qu'ils pussent annoncer la gloire que tous les hommes devaient connaître. (Isaïe, ch. 66.)

Ces divins oracles sont accomplis, M. T. C. F. ; l'Envoyé du Très-Haut a paru sur la terre au temps marqué dans les décrets de la Providence. Par les charmes de sa parole et de sa grâce, il a attiré à lui ceux qu'il avait prédestinés, dans sa miséricorde, pour être les dispensateurs de ses mystères. Dans ce petit nombre il a choisi douze apôtres, qu'il n'a plus regardés comme ses serviteurs, mais comme ses amis ; et auxquels il a manifesté seul ce qu'il avait appris de son Père (Jean, ch. 15.), pour les former au grand ministère de l'instruction de l'univers. Enfin, lorsqu'il est près de les quitter, il leur donne ses derniers ordres, et en leur personne à leurs successeurs. Allez, leur dit-il, enseignez aux nations les vérités que vous avez entendues, et apprenez-leur à garder les commandemens que je vous ai donnés. (Matth. ch. 28.)

Telle est, M. T. C. F., notre première vocation, telle est notre principale obligation : l'instruction des peuples qui nous sont confiés. L'apôtre, pénétré de cette vérité, ne cessait de l'inculquer aux disciples qu'il avait donnés pour évêques aux églises fondées par ses travaux. Veillez, dit-il, à Timothée, sur vous-même et sur l'instruction des peuples. Occupez-vous-en continuellement. En remplissant ce devoir, vous vous sauverez avec ceux qui entendront votre voix. (1. Timoth. ch. 4.) L'instruction de chacun de vous doit donc être notre occupation continuelle : et plutôt à Dieu que nous puissions exercer ce sacré ministère par nous-mêmes, à l'égard de tous ceux qui sont confiés à nos soins ! Mais si la multitude des âmes dont nous sommes chargés, ne nous permet pas de leur donner de vive voix l'instruction que nous leur devons, il est juste que nous tâchions d'y suppléer par nos écrits. Ainsi les apôtres, ne pouvant être présens à toutes les églises, les instruisaient des sublimes vérités de la religion, par leurs admirables épîtres, dont ils ordonnaient la lecture. Ils avaient soin d'y prémunir les fidèles contre les erreurs dont l'esprit des ténèbres tâchait déjà d'obscurcir les lumières de l'évangile.

C'est encore, M. T. C. F. un de nos devoirs essentiels. L'évêque, dit saint Paul, doit être attentif à embrasser les discours conformes à la pureté de la foi, afin qu'il soit en état de donner une instruction saine, et de résister à ceux qui combattent la vérité. (A Tite, chap. 1.) C'est pour satisfaire à cette importante obligation, que nous avons cru devoir examiner scrupuleusement les livres destinés, dans ce diocèse, à votre instruction. Par la discussion que nous en avons faite, nous avons reconnu qu'en l'année 1687, M. Charles de Pradel signala son zèle en faveur de vos pères, en publiant un catéchisme, tant pour l'instruction de nos frères errans, que pour l'édification de son troupeau. Dans cette vue, il ne se borna pas à donner un abrégé de la religion, propre à former au christianisme l'enfance et la jeunesse ; il voulut encore instruire tous les âges, comme toutes les conditions, et donna au nouveau catéchisme l'étendue qu'il erut proportionnée à son dessein.

MANDEMENT.

M. Charles-Joachim de Colbert, excité par les fruits heureux qu'avait produits cet ouvrage, conçut un plus grand projet : il forma le plan d'un catéchisme qui embrassât dans une certaine étendue les dogmes de la foi, les principes de la morale chrétienne, la doctrine des sacrements, et une exposition suffisante des usages sacrés de l'église. Il voulut que vous eussiez continuellement en main une instruction facile et complète sur toutes les parties de la religion : en sorte que ni les occupations multipliées des fidèles engagés dans le monde, ni la difficulté d'avoir tant d'autres livres différens, ni l'obscurité avec laquelle les vérités de la foi sont expliquées dans les ouvrages des théologiens, ne fût pour personne d'entre vous un obstacle à la connaissance de tout ce qui compose le corps de la religion.

Tels furent les importans motifs qui déterminèrent notre prédécesseur à vous adresser son catéchisme, par un mandement du 2 juin 1701. Le succès répondit à des vues aussi sages. Cet excellent ouvrage, destiné d'abord à votre seule instruction, se répandit bientôt dans toutes les églises de France ; il a passé dans toutes les églises étrangères : on en a multiplié et les éditions et les traductions en différentes langues : nous n'en sommes pas surpris. Quelle clarté, quel ordre, et quelle méthode dans cette nouvelle forme d'instruction ! N'est-elle pas également utile et aux ecclésiastiques les plus éclairés, et aux laïques les moins instruits ? Mais tel est le sort des livres de cette nature : la première édition qu'on en a faite n'est guère qu'un essai ; ils renferment une matière d'une trop vaste étendue, pour être du premier coup portés à leur perfection : l'esprit humain est d'ailleurs trop borné et trop faible pour traiter d'abord avec une parfaite exactitude tant d'objets divers, et souvent sublimes en eux-mêmes.

Aussi l'auteur, dont vous connaissez le mérite et l'érudition, fit-il bientôt des changemens à son ouvrage ; ils parurent dans les éditions des années 1705, 1707 et 1710. N'en resta-t-il nul autre à faire ? La chose n'est pas possible, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage qui renferme en abrégé toute la théologie dogmatique et morale. Le réviseur de la traduction latine, publiée en l'année 1725, crut devoir le retoucher en plusieurs endroits ; et nous savons qu'il en laissa beaucoup d'autres qu'il jugeait defectueux, parce qu'il n'était point le maître absolu de l'ouvrage. Cependant les corrections qu'il fit rendirent l'original et la traduction peu semblables : et cette différence a été pour nous un motif de travailler à une édition française, aussi exacte que vous pouviez la désirer. Un second motif, **M. T. C. F.**, nous a attachés à ce pénible travail, comme à un devoir indispensable. Jusqu'où l'hérésie et le faux zèle ne portent-ils point l'imposture et la témérité ! En l'année 1732, il parut une édition de ce catéchisme, qu'on défigura par des propositions condamnées dans les constitutions des Souverains Pontifes, acceptées par le corps des pasteurs. Le poison fut semé parmi les plus salutaires pâturages. **M. de Colbert** s'éleva contre cette entreprise par son mandement du 26 septembre 1732. Mais tel fut l'artifice de l'éditeur téméraire : il répandit son édition comme faite en l'année 1710, et poussa l'imposture jusqu'à le mettre à la tête de l'ouvrage : ainsi corrompit-il le mandement approbatif de notre prédécesseur, de l'année 1701. Quel piège ! Les peuples ne pouvaient-ils pas être facilement séduits ? Ne devaient-ils pas regarder comme non dangereuse la lecture d'un livre autorisé par un mandement antérieur aux dernières contestations ? Les âmes simples ne sont-elles pas chaque jour exposées à puiser, sans le savoir, la doctrine des mœurs et de la foi dans une source empoisonnée ?...

Tant de variations dans les éditions de cet important ouvrage, ne permettent point à la plupart des fidèles de le lire sans alarmes ; ils craignent de trouver l'erreur où ils cherchent la foi. Et vous comprenez, **M. T. C. F.**, combien cette incertitude est capable de nuire à la réputation d'un ouvrage qu'on ne saurait trop accrédi-ter. Aussi, plusieurs évêques, et d'autres personnes zélées pour la sainte doctrine, nous ont souvent sollicités de fixer l'état d'un livre si utile aux progrès de la religion. Pourrions-nous différer plus long-temps de satisfaire en cela leur zèle pour la pureté de la foi ? N'avons-nous pas dû vous procurer une édition de notre

MANDEMENT.

catéchisme, qui fût autorisée dans notre diocèse, et à laquelle les fidèles qui veulent connaître la véritable doctrine de l'église, puissent s'attacher sans péril ?

C'est pour y réussir, M. T. C. F., que nous avons pris les précautions les plus scrupuleuses dans l'examen d'un ouvrage qui doit vous instruire sur la foi, sur le culte de Dieu, et sur les voies du salut. Nous avons consulté les théologiens les plus habiles : nous avons reconnu avec eux, que sur différentes matières, et principalement sur les dogmes qui font l'objet des dernières décisions de l'église, il était échappé à l'auteur plusieurs propositions peu exactes, et beaucoup d'expressions auxquelles on pouvait donner un mauvais sens. Nous avons remarqué qu'il avait suivi quelquefois les sentimens qu'ont hasardés certains théologiens, et qui ne sont pas assez autorisés dans les écoles catholiques. Nous avons encore trouvé, sans doute contre son intention, quelques traits d'une morale trop relâchée ; tels sont les endroits où il traite de l'ivresse, de l'usure et de la confession générale.

Nous avons en même temps observé que le nouveau catéchisme demandait quelques additions, et qu'on devait y traiter avec plus d'étendue des sujets dont il est important que les fidèles soient plus instruits.

Il nous a paru aussi qu'il était convenable de retrancher quelques endroits qui, quoique exempts d'erreur, ne semblent pas propres à exciter la piété des fidèles ; de ce nombre sont les explications littérales que l'auteur a tenté de donner de plusieurs cérémonies de l'église, et qui pourraient peut-être en altérer le respect dans l'esprit des peuples....

Convaincus par tant de réflexions de la nécessité de donner une nouvelle édition de cet ouvrage, nous avons travaillé avec l'attention la plus sérieuse à le perfectionner, sans en changer la substance. Non-seulement nous avons suivi le plan et l'ordre du livre, mais encore nous nous sommes fait une loi inviolable de n'y faire d'autres changemens que ceux qui nous ont paru nécessaires pour rendre certains endroits plus exacts, et tout l'ouvrage plus utile. Ne croyez pas, M. T. C. F., que par rapport à toutes ces corrections nous n'ayons consulté que nos propres lumières. Les plus savans théologiens nous ont fourni le secours de leurs réflexions : nous nous sommes adressés à plusieurs ; et sans qu'ils aient pu conférer ensemble sur les matières proposées nous les avons trouvés tous unanimes. N'avons-nous pas lieu de nous flatter que parmi toutes les éditions qui ont paru jusques ici, celle que nous vous donnons sera jugée la meilleure ?

Nous sommes donc persuadés, M. T. C. F., que vous nous saurez bon gré du soin que nous avons pris de perfectionner un ouvrage si estimable en lui-même ; et que les changemens que nous y avons faits n'affaibliront point la haute et juste idée que vous en avez. Quels sont les livres qui ne demandent pas d'abord quelques corrections ? Quels écrits ont été plus utiles à la religion que ceux de saint Augustin ? Toute l'église les admira d'abord. Cependant, qui fut jamais plus sévère que ce saint docteur à condamner et à corriger ses propres ouvrages ? Qui fut jamais plus attentif à donner des explications claires et précises de tout ce qui pouvait avoir échappé à sa plume, contre l'exactitude nécessaire en traitant des dogmes de la religion ? Combien dans les livres ou dans les homélies des saints Pères les plus respectables, trouve-t-on de sentimens particuliers qu'on doit abandonner ? Il faut bien distinguer, dit saint Augustin (*Epist.* 93.), les livres des auteurs ecclésiastiques, du canon des divines écritures. Tout est inviolable et sacré dans les ouvrages de ces hommes inspirés dont l'Esprit-Saint a conduit la main. Il n'y a que le consentement presque unanime des saints docteurs qui forme la chaîne de la tradition, et qui doit nous servir de règle.

Ainsi, nous avons pu, nous avons même dû changer dans notre catéchisme ce que nous y avons trouvé de peu exact. Eût-il été le fruit de nos veilles, fût-il sorti de nos mains, chargés par le Grand Pontife de vos âmes du soin de vous instruire, nous n'aurions corrigé notre propre ouvrage ni avec plus ni avec moins de sévérité. Votre instruction a été le but unique de notre travail, qu'elle en soit le fruit précieux....

A CES CAUSES, etc. Donné à Montpellier, le 1. janvier 1747.

TABLE DES TITRES

CONTENUS DANS CET OUVRAGE.

PREMIER VOLUME.

Chapitre préliminaire. Idée générale de toute la Religion. Plan et division de cet Ouvrage. Pag. 1.

PREMIÈRE PARTIE.

Où l'on explique les principes, les commencemens, et les progrès de la Religion, depuis la création du monde jusqu'à la consommation de la vie éternelle, pour laquelle les hommes ont été créés.

SECTION PREMIÈRE. Des principes, des commencemens et du progrès de la Religion, jusqu'à la venue de Jésus-Christ.

Chap. I. De Dieu en lui-même.

- | | | |
|----|--|----|
| §. | 1. De l'existence de Dieu. | 9 |
| §. | 2. De la nature de Dieu et de ses perfections. | 11 |
| §. | 3. De l'unité de Dieu. | 14 |
| §. | 4. De la Trinité des personnes en Dieu. | 15 |

Chap. II. Des ouvrages de Dieu.

- | | | |
|----|---|----|
| §. | 1. De la création du Monde. | 17 |
| §. | 2. Des Anges et des Démon. | 19 |
| §. | 3. De la création de l'homme. | 22 |
| §. | 4. Du Paradis terrestre et de l'état d'innocence. | 24 |

Chap. III. Du péché de l'homme, et des suites de ce péché.

- | | | |
|----|--|----|
| §. | 1. Du péché des premiers hommes. | 26 |
| §. | 2. De la punition du premier péché de l'homme, et du péché originel. | 27 |
| §. | 3. De la nécessité et de la promesse du Rédempteur ou Messie. | 29 |

Chap. IV. Histoire abrégée de la Religion depuis le péché de l'homme jusqu'à la venue du Messie.

- | | | |
|----|--|----|
| §. | 1. Pourquoi Dieu n'a pas envoyé le Messie aussitôt après le péché. Ce que les hommes devaient faire pour se sanctifier avant sa venue. | 30 |
| §. | 2. Comment Adam, Eve et leurs enfans ont vécu depuis leur péché. | 32 |
| §. | 3. Corruption du Genre humain. Déluge universel. | 35 |
| §. | 4. État du monde après le Déluge jusqu'à la vocation d'Abraham. | 37 |
| §. | 5. Alliance que Dieu fit avec Abraham. Postérité de ce saint homme. | 38 |
| §. | 6. D'Isaac et de Jacob, d'où sont venus tous les Juifs. | 40 |
| §. | 7. Servitude des Israélites en Egypte. Quelle en fut l'occasion. | 43 |
| §. | 8. Délivrance des Israélites par Moïse. Agneau Pascal. Passage de la Mer rouge. | 45 |
| §. | 9. Voyage des Israélites à la Montagne de Sinai. Eaux amères. Manne. Eau du rocher. Amalécites vaincus. Conseil de Jéthro. | 48 |
| §. | 10. Loi donnée aux Israélites. Sang de l'alliance. | 51 |

TABLE DES TITRES. I^{re} PART. SECT. I^{re}.

§. 11.	<i>Moïse sur la montagne de Sinai : explication de tout ce que Dieu lui ordonna de faire par rapport au culte extérieur de la Religion.</i>	54
§. 12.	<i>Veau d'or. Punition de ce crime. Voile devant la face de Moïse. Choix d'Aaron pour le Sacerdoce, et des Lévites pour le ministère du Tabernacle.</i>	57
§. 13.	<i>Espions. Murmure et sédition des Israélites dans le Désert. Leur punition. Récompense de Caleb et de Josué.</i>	60
§. 14.	<i>Eaux de contradiction. Serpent d'airain. Prédiction et conseil de Balaam. Zèle de Phinées. Mort de Moïse.</i>	63
§. 15.	<i>Conquête et partage de la terre promise sous la conduite de Josué. Etat des Israélites sous les Juges.</i>	66
§. 16.	<i>Etat des Israélites sous les Rois, et premièrement de Saül et de David.</i>	67
§. 17.	<i>De Salomon et du Temple de Jérusalem.</i>	69
§. 18.	<i>Division des dix Tribus sous Jéroboam. Etat du peuple de Dieu sous les Rois de Juda et d'Israël.</i>	71
§. 19.	<i>Des Prophètes et des Prophéties.</i>	74
§. 20.	<i>Dispersion des dix Tribus. Captivité de Babylone. Retour et rétablissement des Juifs.</i>	77
§. 21.	<i>Etat du gouvernement temporel des Juifs après leur retour de la captivité de Babylone, jusqu'à leur entière destruction par les Romains.</i>	82
§. 22.	<i>Etat des mœurs et de la Religion des Juifs depuis le retour de la captivité de Babylone, jusqu'à la venue du Messie.</i>	85
§. 23.	<i>Etat du peuple Gentil, depuis la vocation d'Abraham, jusqu'à la venue du Messie.</i>	

SECTION DEUXIÈME. De l'état de la Religion, depuis le Messie, jusqu'à la consommation des siècles.

Chap. I. De Jésus-Christ.

§. 1.	<i>Preuves de la venue du Messie, par l'accomplissement des Prophéties en la personne de Jésus-Christ.</i>	87
§. 2.	<i>Ce que c'est que Jésus-Christ.</i>	93
§. 3.	<i>Histoire de l'Incarnation de Jésus-Christ.</i>	95
§. 4.	<i>Histoire de la naissance temporelle de Jésus-Christ et de sa vie, jusqu'à sa retraite en Egypte.</i>	97
§. 5.	<i>Suite de la vie de Jésus-Christ jusqu'à son Baptême. Vie de saint Jean-Baptiste.</i>	100
§. 6.	<i>Suite de la vie de Jésus-Christ, depuis sa retraite et son jeûne dans le désert, jusqu'à la fin de la première année de sa prédication.</i>	103
§. 7.	<i>Suite de la vie publique de Jésus-Christ, jusqu'à la fin de la seconde année de sa prédication.</i>	105
§. 8.	<i>Suite de la vie publique de Jésus-Christ jusqu'à sa transfiguration.</i>	108
§. 9.	<i>Transfiguration de Jésus-Christ.</i>	110
§. 10.	<i>Suite de la vie publique de Jésus-Christ, jusqu'à la fin de la troisième année de sa Prédication.</i>	112
§. 11.	<i>Suite de la vie de Jésus-Christ, jusqu'après l'institution de la sainte Eucharistie.</i>	113
§. 12.	<i>Discours de Jésus-Christ après la Cène. Prière qu'il fit après ce discours.</i>	115
§. 13.	<i>Jésus-Christ au Jardin des Olives.</i>	119
§. 14.	<i>Jésus-Christ chez Caïphe.</i>	121
§. 15.	<i>Jésus-Christ mené à Pilate, envoyé à Hérode, renvoyé chez Pilate, qui le condamne à mort.</i>	123

TABLE DES TITRES. I^{re} PART. SECT. 2^o. xi

§. 16.	<i>Jésus-Christ porte sa Croix, est crucifié, et meurt sur le Calvaire.</i>	126
§. 17.	<i>Abrégé des Prophéties sur la Passion et la Mort de Jésus-Christ.</i>	128
§. 18.	<i>Prodiges arrivés à la mort de Jésus-Christ.</i>	132
§. 19.	<i>Pourquoi et pour qui Jésus-Christ est mort sur la Croix. Comment il a satisfait à Dieu par sa mort. Fruit de cette mort.</i>	134
§. 20.	<i>Descente de l'ame de Jésus-Christ aux Enfers. Ouverture de son côté. Sépulture de son Corps.</i>	137
§. 21.	<i>Résurrection de Jésus-Christ. Ses apparitions et sa vie jusqu'à son Ascension.</i>	139
§. 22.	<i>Ascension de Jésus-Christ. Idée générale de ses qualités dans le Ciel.</i>	143
§. 23.	<i>Explication des qualités de Jésus-Christ par rapport à son Père, et par rapport aux créatures en général.</i>	149
§. 24.	<i>Explication des qualités de Jésus-Christ par rapport aux hommes.</i>	152
§. 25.	<i>Suite de l'explication des qualités de Jésus-Christ par rapport aux hommes.</i>	155
§. 26.	<i>En quoi, et comment Jésus-Christ est notre modèle sur la terre.</i>	158
<i>Chap. II. Du Saint-Esprit, et de l'établissement de la Religion Chrétienne.</i>		
§. 1.	<i>Descente du Saint-Esprit.</i>	160
§. 2.	<i>Prédication des Apôtres. Conversion de plusieurs Juifs. Punition du reste de la nation.</i>	162
§. 3.	<i>Prédication de l'Evangile aux Samaritains, et ensuite aux Gentils dispersés par toute la terre.</i>	163
§. 4.	<i>Établissement de la Religion Chrétienne au milieu des persécutions.</i>	166
§. 5.	<i>Liste des premières persécutions du Christianisme.</i>	168
<i>Chap. III. De l'Eglise.</i>		
§. 1.	<i>Ce que c'est que l'Eglise de Jésus-Christ. Sa visibilité. Idée générale des caractères qui la distinguent de toutes les autres sociétés qui prennent fausement le nom d'Eglise.</i>	174
§. 2.	<i>De l'unité de l'Eglise, et des différens membres qui la composent.</i>	176
§. 3.	<i>De l'union qui est entre tous les membres de l'Eglise, et de la Communion des saints.</i>	181
§. 4.	<i>De la sainteté de l'Eglise.</i>	184
§. 5.	<i>De la Catholicité de l'Eglise.</i>	191
§. 6.	<i>Du nom Apostolique donné à l'Eglise.</i>	192
§. 7.	<i>Que l'Eglise Romaine est la seule vraie Eglise de Jésus-Christ hors laquelle il n'y a point de salut.</i>	198
§. 8.	<i>Des combats de l'Eglise en général, et en particulier de ceux qu'elle soutient contre les démons.</i>	208
§. 9.	<i>Des combats de l'Eglise de la terre contre les Infidèles, les Juifs, les Hérétiques et les Schismatiques.</i>	210
§. 10.	<i>Catalogue des principales Sectes Hérétiques ou Schismatiques, qui ont combattu contre l'Eglise jusqu'au temps présent, avec les noms des Conciles qui les ont condamnées, et des Saints Pères qui les ont réfutées.</i>	212
§. 11.	<i>Des combats de l'Eglise contre les mauvais Chrétiens qui vivent dans son sein.</i>	245
§. 12.	<i>Des avantages de l'Eglise en général.</i>	246
§. 13.	<i>De la rémission des péchés, qui est la voie par laquelle nous participons aux avantages de l'Eglise, et qui est elle-même un grand avantage de l'Eglise.</i>	247

XII TABLE DES TITRES. I^{re} PART. SECT. 2^e.

§. 14. De ce qui doit arriver à chaque membre de l'Eglise avant que de jouir des avantages de l'autre vie, et premièrement de la mort qui est commune à tous les hommes.	251
§. 15. Du Jugement particulier.	254
§. 16. De l'état de chaque ame après le Jugement particulier.	256
§. 17. De la fin du monde. De l'Antechrist. De la venue d'Elie et d'Enoch, et de la conversion des Juifs.	258
§. 18. De la Résurrection générale qui doit se faire à la fin du monde.	261
§. 19. Du dernier Avènement de Jésus-Christ, et du Jugement général.	262
§. 20. De la vie éternelle.	264
§. 21. De la mort éternelle.	266

Conclusion de cette première Partie. Du Symbole des Apôtres, qui
est comme l'abrégé de la récapitulation de tout ce qui a été dit
jusqu'ici. 268

Profession de Foi, dressée sur les décisions du Concile de Trente, par le
Pape Pie IV. 270

SECONDE PARTIE.

Où l'on explique comme il faut vivre sur la terre pour arriver à la vie
éternelle, pour laquelle les hommes ont été créés.

Chapitre préliminaire. Idée générale de la vie chrétienne. 275

SECTION PREMIÈRE. Des péchés qu'il faut éviter.

Chap. I. Des péchés en général.

§. 1. Idée générale du péché, et de ses différentes espèces.	278
§. 2. Des différentes espèces de péchés actuels, et premièrement du péché mortel et du véniel.	280
§. 3. Des autres espèces de péchés actuels.	243

Chap. II. Des péchés en particulier.

§. 1. De l'Orgueil.	287
§. 2. De l'Avarice.	290
§. 3. De l'Impureté.	292
§. 4. De la Gourmandise.	293
§. 5. De l'Envie.	294
§. 6. De la Colère.	295
§. 7. De la Paresse.	296

SECTION DEUXIÈME. Des Vertus.

Chap. I. Des Vertus en général. 298

Chap. II. Des Vertus en particulier, et premièrement de la Foi.

§. 1. Ce que c'est que la Foi.	299
§. 2. De l'autorité de l'Eglise pour les choses de la Foi.	300
§. 3. De l'Ecriture-Sainte.	302
§. 4. De l'autorité de la Tradition pour les choses de la Foi.	304
§. 5. De l'autorité des Conciles et des saints Pères de l'Eglise, dans les choses de la Foi.	308
§. 6. De la nécessité de la Foi.	310
§. 7. Des péchés contre la Foi. Des signes de la Foi, et du signe de la Croix en particulier.	312

Chap. III. De l'Espérance.

§. 1. Ce que c'est que l'Espérance.	315
§. 2. Des péchés contre l'Espérance.	316

Chap. IV. De la Charité.

§. 1. <i>De l'amour de Dieu.</i>	317
§. 2. <i>De l'amour de nous-mêmes.</i>	320
§. 3. <i>De l'amour du prochain.</i>	322
§. 4. <i>De l'aumône.</i>	324
§. 5. <i>De la correction fraternelle.</i>	326
§. 6. <i>Du pardon des offenses.</i>	328

Chap. V. Des Vertus Chrétiennes qu'on nomme Morales.

§. 1. <i>Des Vertus Cardinales.</i>	330
§. 2. <i>Des Vertus qui sont une suite des Vertus Cardinales, et des Vices qui sont opposés à ces Vertus.</i>	333

SECTION TROISIÈME. Des Commandemens de Dieu

Chap. I. Des Commandemens de Dieu en général. 336

Chap. II. Du premier Commandement.

§. 1. <i>Ce que ce Commandement ordonne.</i>	339
§. 2. <i>Des péchés opposés au premier Commandement, et premièrement de l'Idolâtrie.</i>	341
§. 3. <i>De l'honneur et de l'invocation des Saints.</i>	342
§. 4. <i>De l'honneur qu'on rend aux Reliques.</i>	345
§. 5. <i>De l'honneur qu'on rend aux Croix et aux Images.</i>	346
§. 6. <i>Du sacrilège et de la superstition, qui sont les autres péchés défendus par le premier Commandement.</i>	350

Chap. III. Du second Commandement.

§. 1. <i>Idée générale de ce Commandement.</i>	352
§. 2. <i>Des Vœux.</i>	352
§. 3. <i>Des juremens et du blasphème.</i>	355

Chap. IV. Du troisième Commandement.

§. 1. <i>Quel est le jour que les Chrétiens doivent sanctifier.</i>	357
§. 2. <i>Comment il faut sanctifier le jour du Seigneur.</i>	358

Chap. V. Du quatrième Commandement.

§. 1. <i>Du devoir des Inférieurs envers les Supérieurs.</i>	359
§. 2. <i>Devoirs des Supérieurs envers les Inférieurs.</i>	361

Chap. VI. Du cinquième Commandement. 363

Chap. VII. Du sixième Commandement. 365

Chap. VIII. Du septième Commandement.

§. 1. <i>Des différentes manières de prendre le bien d'autrui.</i>	367
§. 2. <i>De l'Usure.</i>	369
§. 3. <i>De la détention injuste du bien d'autrui, et des autres dommages procurés au prochain en ses biens.</i>	372
§. 4. <i>De la restitution.</i>	373

Chap. IX. Du huitième Commandement.

§. 1. <i>Du faux témoignage et du mensonge.</i>	375
§. 2. <i>De la détraction.</i>	376
§. 3. <i>De la flatterie, des paroles outrageantes, et des jugemens ou des soupçons téméraires.</i>	378

Chap. X. Du neuvième Commandement. 380

Chap. XI. Du dixième Commandement. 381

XIV TABLE DES TITRES. II^e PART. SECT. 4^e.

SECTION QUATRIÈME. Des Commandemens de l'Eglise.

Chap. I.	Des Commandemens de l'Eglise en général.	383
Chap. II.	Du premier Commandement de l'Eglise, sur la sanctification des Fêtes.	
§. 1.	<i>Des Fêtes en général, et du pouvoir de l'Eglise pour les établir.</i>	386
§. 2.	<i>Des Fêtes en particulier, et premièrement de celle de la très-sainte Trinité.</i>	388
§. 3.	<i>Fête de Jésus-Christ, sa Conception au jour de l'Annonciation.</i>	388
§. 4.	<i>Du temps de l'Avent.</i>	389
§. 5.	<i>De la Fête de Noël.</i>	390
§. 6.	<i>De la Circoncision de Jésus-Christ.</i>	393
§. 7.	<i>De l'Epiphanie de Jésus-Christ, ou de l'adoration des Mages, communément appelée la Fête des Rois.</i>	394
§. 8.	<i>De la Présentation de Jésus-Christ au Temple, et de la Purification de la sainte Vierge.</i>	396
§. 9.	<i>De la Semaine-Sainte, et premièrement du dimanche des Rameaux.</i>	398
§. 10.	<i>Du Jeudi et du Vendredi-Saint.</i>	399
§. 11.	<i>Du Samedi-Saint.</i>	403
§. 12.	<i>De la Fête de Pâques.</i>	408
§. 13.	<i>Fête de l'Ascension de Jésus-Christ.</i>	410
§. 14.	<i>Fête de la Pentecôte.</i>	411
§. 15.	<i>Fête du très-saint Sacrement.</i>	412
§. 16.	<i>Fête des Saints, en général.</i>	413
§. 17.	<i>Des Fêtes de la sainte Vierge, et premièrement de sa Conception.</i>	414
§. 18.	<i>De la Nativité de la sainte Vierge.</i>	415
§. 19.	<i>De l'Assomption de la sainte Vierge.</i>	415
§. 20.	<i>Des Fêtes des Anges.</i>	416
§. 21.	<i>Fête de saint Jean-Baptiste.</i>	417
§. 22.	<i>Des Fêtes des saints Apôtres, des Martyrs, des Evêques, des Confesseurs, des saintes Vierges et des saintes Femmes mariées ou pénitentes.</i>	418
§. 23.	<i>De la Fête de la Toussaint.</i>	421
§. 24.	<i>Du jour des Morts.</i>	422
§. 25.	<i>De la Fête de la Dédicace de l'Eglise.</i>	423
Chap. III.	Du second Commandement de l'Eglise, sur l'obligation d'entendre la Messe les Dimanches et les Fêtes, et sur la Messe de Paroisse.	426
Chap. IV.	Du troisième Commandement de l'Eglise, sur la Confession annuelle.	427
Chap. V.	Du quatrième Commandement de l'Eglise, sur la Communion Pascale.	430
Chap. VI.	Du cinquième Commandement de l'Eglise, sur les Jeûnes.	431
§. 1.	<i>Du Jeûne en général.</i>	431
§. 2.	<i>Du Jeûne du Carême.</i>	435
§. 3.	<i>Du Jeûne des Quatre-Temps et des Vigiles.</i>	437
Chap. VII.	Du sixième Commandement de l'Eglise, des jours d'abstinence.	438
Conclusion de cette seconde Partie. De la perfection de la Vie Chrétienne, et des Conseils Evangéliques.		440

SECOND VOLUME.

TROISIÈME PARTIE.

Qui contient les moyens par l'usage desquels les hommes peuvent mener sur la terre la vie qu'il faut y mener pour arriver à la vie éternelle.

Chapitre préliminaire. De la Grâce.

§. 1.	<i>Ce que c'est que la grâce, et quelles sont ses différentes espèces.</i>	Pag. 1
§. 2.	<i>Par les mérites de qui la grâce nous est donnée.</i>	4
§. 3.	<i>De la nécessité de la grâce, et de la liberté de l'homme pécheur.</i>	5
§. 4.	<i>Du mérite de nos actions, et des effets de la grâce de Jésus-Christ.</i>	6
§. 5.	<i>De ceux à qui la grâce est donnée.</i>	8

SECTION PREMIÈRE. Des Sacrements.

Chap. I. Des Sacrements en général.

§. 1.	<i>Définition des Sacrements ; leur effet.</i>	12
§. 2.	<i>Nombre des Sacrements ; leur Auteur, leur Ministre ; Cérémonies qui accompagnent leur administration.</i>	13

Chap. II. Du Baptême.

§. 1.	<i>Ce que c'est que le Baptême, et des effets qu'il produit en nous.</i>	15
§. 2.	<i>De l'administration du Sacrement de Baptême.</i>	16
§. 3.	<i>De la nécessité du Baptême, et de son utilité. Etat des enfans qui meurent sans le recevoir.</i>	19
§. 4.	<i>Des Parrains et des Marraines.</i>	20
§. 5.	<i>Explication des cérémonies du Baptême.</i>	22
§. 6.	<i>Suite de l'Explication des Cérémonies du Baptême. Formule de renouvellement des promesses faites au Baptême.</i>	24
§. 7.	<i>Suite de l'Explication des Cérémonies du Baptême.</i>	25

Chap. III. Du Sacrement de Confirmation.

§. 1.	<i>Ce que c'est que la Confirmation.</i>	28
§. 2.	<i>Des effets de la Confirmation : des dons du Saint-Esprit.</i>	27
§. 3.	<i>Du Ministre, du sujet, de la nécessité de la Confirmation, et des dispositions avec lesquelles ce Sacrement doit être reçu.</i>	29
§. 4.	<i>Explication des Cérémonies du Sacrement de la Confirmation.</i>	30

Chap. IV. De l'Eucharistie.

§. 1.	<i>De l'Eucharistie en général, et de ses différens noms.</i>	31
§. 2.	<i>Institution de l'Eucharistie.</i>	32
§. 3.	<i>Explication de la promesse de l'Eucharistie, rapportée au sixième chapitre de saint Jean.</i>	34
§. 4.	<i>De l'Eucharistie comme Sacrement. Présence réelle. Transsubstantiation.</i>	36
§. 5.	<i>Adoration, Réserve, Exposition, Procession du très-saint Sacrement de l'Eucharistie.</i>	39
§. 6.	<i>Effets de l'Eucharistie.</i>	40
§. 7.	<i>Dispositions qu'il faut avoir pour communier.</i>	41
§. 8.	<i>De la fréquente Communion.</i>	43
§. 9.	<i>Communion sous une seule espèce.</i>	46
§. 10.	<i>Nécessité de la Communion. Première Communion.</i>	49

XVI TABLE DES TITRES. III^e PART. SECT. I^{re}.

Chap. V. Du Sacrement de Pénitence.

§. 1.	<i>De la Pénitence comme vertu. Nécessité de la Pénitence, et de la faire sans délai,</i>	50
§. 2.	<i>En quoi consiste le Sacrement de Pénitence : son institution, sa nécessité.</i>	51
§. 3.	<i>De la Contrition, et des conditions qu'elle doit avoir.</i>	53
§. 4.	<i>De la Contrition parfaite, et de l'imparfaite.</i>	54
§. 5.	<i>Du bon propos, des mauvaises habitudes, et des occasions du péché.</i>	56
§. 6.	<i>De la Confession, et de sa nécessité.</i>	57
§. 7.	<i>Du choix d'un Confesseur.</i>	58
§. 8.	<i>De l'Examen de conscience, pour se préparer à la Confession.</i>	59
§. 9.	<i>Des conditions que doit avoir une Confession pour être bonne : des Confessions générales : ce qu'il faut faire quand on est aux pieds du Confesseur.</i>	60
§. 10.	<i>Suite des conditions d'une bonne Confession ; et des Confessions générales.</i>	62
§. 11.	<i>Ce qu'il faut faire quand on est aux pieds du Confesseur.</i>	64
§. 12.	<i>De la Satisfaction et de sa nécessité.</i>	64
§. 13.	<i>Exemples tirés de l'Ecriture-Sainte pour prouver la nécessité de la Satisfaction.</i>	65
§. 14.	<i>De la Satisfaction, selon l'ancienne discipline de l'Eglise ; des quatre degrés de Pénitence publique.</i>	67
§. 15.	<i>Quel est et a toujours été l'esprit de l'Eglise dans l'imposition des Pénitences.</i>	68
§. 16.	<i>Des Canons pénitentiaux.</i>	69
§. 17.	<i>Des œuvres satisfactoires, et de la disposition où il faut être pour rendre les satisfactions utiles.</i>	74
§. 18.	<i>Du Purgatoire.</i>	75
§. 19.	<i>Des Indulgences.</i>	77
§. 20.	<i>Suite de la doctrine des Indulgences.</i>	79
§. 21.	<i>Suite de la doctrine des Indulgences.</i>	83
§. 22.	<i>De l'Absolution, et du pouvoir de remettre les péchés, accordé aux Prêtres.</i>	84
§. 23.	<i>Du délai de l'Absolution.</i>	85
§. 24.	<i>Des Cas réservés, et des Censures en général.</i>	88
§. 25.	<i>De l'Excommunication.</i>	91
§. 26.	<i>Des Monitoires.</i>	93
§. 27.	<i>De la Suspense.</i>	94
§. 28.	<i>De l'Interdit.</i>	95

Chap. VI. Du Sacrement de l'Extrême-Onction.

§. 1.	<i>De ce qui précède ce Sacrement, et premièrement de la maladie,</i>	96
§. 2.	<i>Règles à suivre pour faire son testament chrétiennement.</i>	98
§. 3.	<i>Du Sacrement de l'Extrême-Onction en lui-même.</i>	100
§. 4.	<i>Suite du Sacrement de l'Extrême-Onction.</i>	102

Chap. VII. Du Sacrement de l'Ordre.

§. 1.	<i>Ce que c'est que l'Ordre ; quel est le Ministre de ce Sacrement ; quels sont ses effets ; quels sont les différens Ordres.</i>	104
§. 2.	<i>Des irrégularités Canoniques, qui sont une exclusion pour les Ordres et pour l'état Ecclésiastique.</i>	106
§. 3.	<i>Des qualités et des dispositions nécessaires pour l'état Ecclésiastique ; de la vocation à cet état.</i>	109

TABLE DES TITRES. III^e PART. SECT. 1^{re}. XVII

§. 4.	<i>De la Tonsure.</i>	111
§. 5.	<i>Des Bénéfices. Devoirs de ceux qui en sont les Collateurs, ou Electeurs, ou Présentateurs.</i>	115
§. 6.	<i>De la Simonie et de la Confidance.</i>	117
§. 7.	<i>Devoirs des Bénéficiaires. Emploi du bien de l'Eglise.</i>	120
§. 8.	<i>Des Ordres Mineurs, et de leurs fonctions.</i>	121
§. 9.	<i>Des Ordres Majeurs en général, et du célibat qui y est attaché.</i>	123
§. 10.	<i>Du Titre de Bénéfice ou de Patrimoine, nécessaire pour être ordonné Sous-diacre.</i>	125
§. 11.	<i>Des fonctions et des vertus propres aux Sous-diacres, aux Diacones, aux Prêtres et aux Evêques.</i>	127
§. 12.	<i>Explication des principales cérémonies des ordinations.</i>	128
§. 13.	<i>Explication des cérémonies de la Consécration ou Ordination d'un Evêque.</i>	131
§. 14.	<i>Ce que les peuples doivent aux Evêques, aux Prêtres, et aux autres Ministres de l'Eglise.</i>	135
§. 15.	<i>De l'état Religieux: Règles à suivre pour s'engager et pour se sanctifier dans cet état.</i>	137

Chap. VIII. Du Sacrement de Mariage.

§. 1.	<i>Du Mariage en général.</i>	143
§. 2.	<i>Du Mariage en qualité de Sacrement, du Ministre, et du sujet de ce Sacrement.</i>	144
§. 3.	<i>Des empêchemens de Mariage; et premièrement, des empêchemens qui rendent le mariage nul, et qu'on appelle dirimens. Raisons de ces empêchemens.</i>	145
§. 4.	<i>Explication des empêchemens qui rendent le Mariage illicite, mais non pas nul.</i>	151
§. 5.	<i>Comment il faut se préparer au Mariage et passer le jour des Noces.</i>	153
§. 6.	<i>Devoirs des gens mariés entr'eux.</i>	155
§. 7.	<i>Devoirs des gens mariés à l'égard de leurs enfans.</i>	157
§. 8.	<i>Devoirs des gens mariés à l'égard de leurs domestiques.</i>	159
§. 9.	<i>Du Divorce.</i>	160
§. 10.	<i>Obligations des personnes mariées dans le temps de la mort d'une des parties. Devoirs des Veuves.</i>	163

SECTION SECONDE. De la Prière, et de ce qui y a rapport.

Chap. I. De la Prière en général.

§. 1.	<i>Ce que c'est que la Prière, et quelles sont ses différentes espèces.</i>	168
§. 2.	<i>De la nécessité de la Prière.</i>	169
§. 3.	<i>A qui il faut adresser ses Prières, et pour qui il faut prier.</i>	173
§. 4.	<i>Effets de la Prière.</i>	173
§. 5.	<i>Disposition où doit être celui qui prie.</i>	174
§. 6.	<i>Quelles sont les choses qu'il faut demander à Dieu.</i>	175
§. 7.	<i>Conditions de la prière.</i>	175
1.	<i>Condition. Prier au nom de Jésus-Christ.</i>	176
2.	<i>Condition. Prier Dieu en esprit et en vérité.</i>	176
3.	<i>Condition. Prier avec humilité et avec componction.</i>	176
4.	<i>Condition. Prier avec attention.</i>	177
5.	<i>Condition. Prier avec confiance.</i>	178
6.	<i>Condition. Prier avec persévérance.</i>	179
§. 8.	<i>Comment Dieu exauce ceux qui prient.</i>	179
§. 9.	<i>De la posture où il faut être pour prier.</i>	180

XVIII TABLE DES TITRES. III^e PART. SECT. 2^e.

§. 10. <i>Des temps, des jours et des heures qui doivent être employés à la prière.</i>	181
§. 11. <i>Du lieu destiné à la prière, et du respect dû aux Eglises.</i>	184
Chap. II. <i>De la Prière particulière, et premièrement de l'Oraison mentale.</i>	
§. 1. <i>Ce que c'est que l'Oraison mentale : quelle en est la nécessité et la facilité.</i>	188
§. 2. <i>De la Méditation, sa nécessité et sa facilité.</i>	188
Chap. III. <i>De l'Oraison vocale en général.</i>	191
Chap. IV. <i>De l'Oraison Dominicale.</i>	
§. 1. <i>Idée générale de cette Prière. Explication de sa Préface.</i>	193
§. 2. <i>Explication des demandes de l'Oraison Dominicale.</i>	194
1. ^{re} Demande. <i>Que votre nom soit sanctifié.</i>	194
2. ^e Demande. <i>Que votre règne arrive.</i>	195
3. ^e Demande. <i>Que votre volonté soit faite en la terre comme au Ciel.</i>	196
4. ^e Demande. <i>Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.</i>	198
5. ^e Demande. <i>Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à ceux qui nous doivent.</i>	200
6. ^e Demande. <i>Ne nous induisez point en tentation.</i>	203
7. ^e Demande. <i>Mais délivrez-nous du mal.</i>	203
<i>Explication du mot Amen.</i>	207
Chap. V. <i>De quelques autres Prières particulières.</i>	
§. 1. <i>De la Salutation Angélique.</i>	208
§. 2. <i>Explication de l'Angelus.</i>	210
Chap. VI. <i>Des Prières publiques de l'Eglise.</i>	
§. 1. <i>Du langage dont on se sert dans les Prières publiques.</i>	211
§. 2. <i>Des Cérémonies de l'Eglise en général.</i>	214
§. 3. <i>De l'usage des cierges et des lampes.</i>	216
§. 4. <i>De l'usage de l'encens.</i>	217
§. 5. <i>Des usages différens de chaque Eglise, dans les Rits et les Cérémonies du Service Divin.</i>	219
§. 6. <i>De l'usage du Chant, de la Musique, et des Orgues.</i>	221
Chap. VII. <i>Du Sacrifice de la Messe.</i>	
§. 1. <i>Du Sacrifice en général, soit intérieur, soit extérieur.</i>	222
§. 2. <i>De l'obligation d'offrir à Dieu le sacrifice intérieur.</i>	227
§. 3. <i>De l'obligation d'offrir à Dieu des Sacrifices extérieurs et sensibles. Quels ont été ces Sacrifices avant et depuis la Loi de Moïse.</i>	228
§. 4. <i>Explication plus particulière des Sacrifices des Juifs.</i>	230
§. 5. <i>Explication des choses figurées et représentées par les Sacrifices offerts avant la Loi de Moïse.</i>	238
§. 6. <i>Explication des choses figurées et représentées par les Sacrifices offerts sous la Loi de Moïse.</i>	237
§. 7. <i>Qu'il y a toujours eu dans l'Eglise, et qu'il y aura toujours un Sacrifice extérieur et sensible.</i>	242
§. 8. <i>Des mots de Liturgie et de Messe dont on se sert pour exprimer le Sacrifice extérieur de l'Eglise Catholique.</i>	248
§. 9. <i>Ce que c'est que le Sacrifice de la Messe.</i>	248
§. 10. <i>Pour quelles fins et raisons le Sacrifice de la Messe est offert.</i>	252
§. 11. <i>A qui le Sacrifice de la Messe est offert : pourquoi on y fait mémoire des Saints.</i>	254

TABLE DES TITRES. III^e PART. SECT. 2^e. XIX

§. 12.	<i>Pour qui le Sacrifice de la Messe est offert.</i>	253
§. 13.	<i>Explication plus particulière de ce qui regarde les Messes offertes pour les morts.</i>	256
§. 14.	<i>Des grandes Messes , des Messes basses , et de celles où le seul Prêtre communie.</i>	258
§. 15.	<i>Des lieux où la Messe doit être célébrée , et des Chapelles domestiques.</i>	260
§. 16.	<i>Des autels sur lesquels le saint Sacrifice doit être offert , et des linges , des vases sacrés , des paremens et des ornemens servant à l'Autel.</i>	261
§. 17.	<i>Des habits qui servent aux Evêques et aux Prêtres , quand ils disent la Messe , et de ceux des Ministres inférieurs ; leur antiquité , leur signification.</i>	263
§. 18.	<i>Des jours et des heures de la célébration du saint Sacrifice de la Messe.</i>	267
§. 19.	<i>De la sainteté et des dispositions intérieures où doivent être ceux qui disent la Messe.</i>	270
§. 20.	<i>Des dispositions avec lesquelles il faut assister à la Messe. Quelle est la meilleure manière d'y assister.</i>	271
§. 21.	<i>De l'Ordre de la Messe en général.</i>	274
§. 22.	<i>Explication littérale des prières et des cérémonies de la Messe. Ce qu'il faut faire pour entrer dans l'esprit de ces prières et de ces cérémonies</i>	276
1.	<i>Messe des Catéchumènes. Psaume Judica.</i>	276
2.	<i>Confession. Prières qui suivent jusqu'à l'Introït.</i>	279
3.	<i>Introït. Raisons pour lesquelles on dit les prières de la Messe , les unes au côté droit , les autres au côté gauche , les autres au milieu de l'Autel.</i>	282
4.	<i>Kyrie eleison. Gloria in excelsis.</i>	284
5.	<i>Dominus vobiscum. La Collecte.</i>	286
6.	<i>L'Épître , le Graduel , l'Alleluia , le Trait.</i>	288
7.	<i>L'Évangile.</i>	290
8.	<i>Le Prône.</i>	292
9.	<i>Messe des Fidèles. Récitation du Symbole.</i>	293
10.	<i>Offrande du peuple. Pain bénit.</i>	295
11.	<i>Offrande faite à Dieu par le Prêtre.</i>	298
12.	<i>Lavement des doigts. Suscipe sancta Trinitas.</i>	302
13.	<i>Orate fratres. Oraison secrète.</i>	306
14.	<i>Préface. Sanctus.</i>	308
15.	<i>Canon de la Messe. Te igitur.</i>	310
16.	<i>Memento des vivans.</i>	312
17.	<i>Communicantes.</i>	314
18.	<i>Hanc igitur oblationem.</i>	317
19.	<i>Quam oblationem.</i>	318
20.	<i>Consécration.</i>	320
21.	<i>Suite du Canon. Unde et memores.</i>	322
22.	<i>Supra quæ.</i>	324
23.	<i>Supplices te rogamus.</i>	326
24.	<i>Memento des morts.</i>	328
25.	<i>Nobis quoque peccatoribus.</i>	329
26.	<i>Pater noster. Libera nos.</i>	334
27.	<i>Fraction de l'Hostie ; Mélange des deux espèces.</i>	337
28.	<i>Agnus Dei. Baiser de paix.</i>	341
29.	<i>Communion du Prêtre.</i>	343
30.	<i>Communion du Peuple.</i>	345
31.	<i>Postcommunion, Fin de la Messe.</i>	349

XX TABLE DES TITRES. III^e PART. SECT. 2^e.

Chap. VIII. Des Exorcismes et des Bénédiction.

§. 1. <i>Des Exorcismes.</i>	353
§. 2. <i>De qu'on entend par le mot de Bénédiction.</i>	355
§. 3. <i>Des cérémonies dont l'Eglise se sert dans la plupart des Bénédiction.</i>	357
§. 4. <i>Des Bénédiction réservées aux Evêques, et de celles qui ne le sont pas.</i>	358
§. 5. <i>De la Bénédiction des saintes Huiles, qui se fait le Jeudi-Saint par l'Evêque.</i>	359
§. 6. <i>De la Bénédiction des Cloches.</i>	361
§. 7. <i>Ordre de la cérémonie de la Consécration et de la Dédicace d'une Eglise et d'un Autel.</i>	365
§. 8. <i>Explication des principales cérémonies de la Dédicace et de la Consécration d'une Eglise et d'un autel.</i>	370
§. 9. <i>De la Bénédiction des Fonts Baptismaux.</i>	375
§. 10. <i>De la Bénédiction de l'Eau, et de l'usage de l'Eau-bénite.</i>	377

Chap. IX. Des Processions.

§. 1. <i>De l'origine des Processions; de leurs différentes espèces; et l'esprit de l'Eglise dans chaque Procession.</i>	379
§. 2. <i>De l'ordre des Processions: des Prières qui s'y font, et surtout les Litanies des Saints.</i>	382

Chap. X. Des Pratiques de pure dévotion.

§. 1. <i>Des Pèlerinages et Voyages de piété.</i>	385
§. 2. <i>Des Confréries.</i>	387
§. 3. <i>Du Chapelet.</i>	391
§. 4. <i>Des Pratiques de piété approuvées, et de celles qui sont simplement tolérées par l'Eglise.</i>	392

Chap. XI. De la visite Episcopale.

Conclusion et Récapitulation de tout cet Ouvrage. Des choses qui rendent l'homme heureux sur la terre, dans l'espérance du bonheur éternel.	396
--	-----

FIN DE LA TABLE DES TITRES DES DEUX VOLUMES.



INSTRUCTIONS

GÉNÉRALES

EN FORME DE CATÉCHISME.

Où l'on explique en abrégé, par l'Écriture Sainte et par la Tradition, l'Histoire et les Dogmes de la Religion, la Morale chrétienne, les Sacremens, les Prières, les Cérémonies et les usages de l'Église.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Idée générale de toute la Religion. Plan et division de cet ouvrage.

Demande. Quelle est l'affaire la plus importante que les hommes aient sur la terre ?

Réponse. C'est de connaître Dieu et Jésus-Christ, et de se connaître eux-mêmes ; c'est-à-dire, de connaître ce qu'ils sont, pourquoi ils vivent, ce qu'ils doivent devenir après cette vie, et ce qu'ils ont à faire pour être véritablement heureux ; en un mot, de savoir la religion, et de vivre conformément à ce qu'elle prescrit.

D. Donnez-nous une idée générale des vérités de la Religion ?

R. Ces vérités se réduisent à ce qui suit.

Il y a un Dieu, qui est un être très-parfait, subsistant en

trois personnes distinctes. Ce Dieu est unique, et il est le créateur du ciel et de la terre.

Les anges et les hommes sont les créatures de Dieu les plus parfaites : Dieu les a créés pour les rendre heureux, en se communiquant à eux.

Entre les anges, les uns sont toujours demeurés attachés à Dieu, les autres s'en sont séparés.

Les premiers sont heureux éternellement ; et Dieu s'en sert pour l'exécution de ses ordres.

Les autres se sont rendus malheureux à jamais, et forment ce qu'on appelle la société des démons.

Dieu créa l'homme et la femme pour les rendre heureux comme les anges, sans les assujétir à la mort : il les créa dans un état de sainteté et de justice, et il grava sa loi dans leur cœur ; en sorte qu'ils connaissent parfaitement ce qu'il fallait faire, et qu'ils avaient une grande facilité pour l'accomplir. Il les mit dans un lieu de délices nommé le paradis terrestre.

Mais au lieu de suivre les lumières de leur esprit et le penchant de leur cœur, Eve, la première femme, se laissa séduire par le démon, et désobéit à Dieu ; Adam, le premier homme, suivit l'exemple de sa femme, et désobéit à Dieu comme elle, sans être séduit.

Par cette désobéissance, ils se rendirent malheureux, eux et leur postérité, à laquelle ils ont communiqué leur péché et les suites de ce péché, qui sont l'ignorance, la pente au mal, l'inimitié de Dieu, les incommodités de la vie, la nécessité de mourir.

Ils furent chassés du paradis terrestre ; et ils auraient été condamnés au feu éternel de l'enfer, si Dieu ne leur eût fait miséricorde, et s'ils n'eussent fait pénitence.

La première miséricorde que Dieu leur fit, fût de leur promettre un Rédempteur, lequel a été attendu sur la terre l'espace de quatre mille ans au moins.

Cependant les hommes, corrompus par le péché de leurs premiers parens, se sont portés à toutes sortes de crimes et de dérèglemens.

Pour les punir, Dieu les extermina par un déluge universel, où tous les hommes périrent, à l'exception de Noé et de sa famille.

Les descendans de cette famille ayant repeuplé le monde, les hommes devinrent, en peu de temps, aussi méchans, pour le moins, qu'ils l'étaient avant le déluge.

Alors Dieu abandonna tous les peuples de la terre à leur

corruption, et il choisit Abraham et sa postérité pour en faire un peuple particulièrement consacré à son service.

Ce peuple, né d'un seul homme, composé, pour ainsi dire, d'une seule famille, et appelé le peuple hébreu, et ensuite le peuple juif, a été le dépositaire de la loi de Dieu, de son culte public, de ses promesses, de ses prophéties; et Dieu a opéré, en faveur de ce peuple, une infinité de miracles.

C'est principalement par le ministère de Moïse que Dieu a opéré ces merveilles. Ce fut lui qui porta à ce peuple la loi de Dieu, gravée sur des tables de pierre, et qui leur apprit les règles et les cérémonies du culte du Seigneur.

Toutes ces faveurs et ces merveilles n'ont point empêché le peuple juif de vivre très-souvent dans l'oubli de Dieu, et dans le crime, comme tous les autres peuples de la terre.

Dieu les a souvent punis, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre: et, nonobstant ces différentes punitions, ils ont presque toujours vécu dans le désordre.

Enfin, le Rédempteur des hommes est venu au temps marqué par les prophètes.

Ce Rédempteur est le Fils de Dieu fait homme dans le sein d'une Vierge.

Ce Dieu-Homme est appelé Jésus-Christ.

Jésus-Christ, après avoir appris aux hommes, par ses exemples et par ses instructions, ce qu'ils doivent faire pour être heureux, et après leur avoir prouvé sa mission et sa divinité par ses miracles, les a enfin réconciliés avec Dieu, par la mort qu'il a soufferte sur la croix.

Après avoir été mis dans le sépulcre, il ressuscita glorieux le troisième jour; et, quarante jours après sa résurrection, il monta au ciel à la vue de ses disciples.

Dix jours après son ascension, il envoya le Saint-Esprit sur ses disciples, assemblés par son ordre dans la ville de Jérusalem.

Cet Esprit saint grava de nouveau, dans le cœur des hommes, la loi de Dieu qui en avait été depuis si long-temps presque effacée par le péché, et que Moïse n'avait gravée que sur la pierre, en la donnant aux Juifs de la part de Dieu.

Dès lors les disciples de Jésus-Christ, dont les douze principaux avaient été par lui nommés apôtres, annoncèrent aux Juifs, et ensuite, à leur refus, à tous les peuples de la terre, les vérités que Jésus-Christ leur avait apprises, et les faits dont ils avaient été les témoins.

Ces prédications, soutenues par de grands miracles, scel-

lées par le sang des apôtres, de leurs disciples, et d'un nombre infini de martyrs, accompagnées de l'efficacité de l'esprit de Dieu, ont converti la plus grande partie de la terre, malgré les oppositions de toutes les puissances humaines réunies, et animées par les démons. Enfin, ces puissances ont elles-mêmes embrassé cette religion, qui, selon les vues de la prudence humaine, devrait avoir été plusieurs fois anéantie.

Cette société de personnes converties à la foi de Jésus-Christ, par les apôtres et par leurs disciples, répandue par toute la terre, conduite par les successeurs des apôtres, est ce qu'on appelle l'église catholique.

L'église est une société visible, qui doit toujours subsister sous la conduite de Jésus-Christ, son chef invisible, de son chef visible le pape (vicaire de Jésus-Christ sur la terre, successeur de saint Pierre, et évêque de Rome,) des évêques et des autres ministres employés sous eux à l'édification du corps de Jésus-Christ.

L'église catholique a toujours été et sera toujours distinguée de toutes les autres sociétés qui prennent le titre d'église, par quatre caractères qui lui sont propres. Ces caractères sont, qu'elle est une, sainte, apostolique, et catholique, c'est-à-dire, universelle.

L'église a toujours combattu sur la terre, et elle y combatta toujours jusqu'à la consommation des siècles : mais elle a toujours triomphé, et triomphera toujours de tous ses ennemis ; les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, parce qu'elle est et sera toujours animée par le Saint-Esprit, et conduite par Jésus-Christ, son chef, lequel l'assiste, la fortifie, et lui donne tous les secours et tous les avantages dont elle a besoin pour se soutenir au milieu des tempêtes dont elle est continuellement agitée.

Cette société, qui commence sur la terre, ne sera parfaite et consommée que dans le ciel, à la fin du monde.

En attendant cette consommation générale, chaque homme meurt, et, aussitôt après sa mort, il comparait devant Dieu pour être jugé.

Après ce jugement particulier, l'âme de chaque homme va, ou en paradis, ou en purgatoire, ou en enfer.

Enfin, quand le nombre de ceux qui doivent composer l'église du ciel sera rempli, tous les hommes morts ressusciteront, et Jésus-Christ viendra plein de gloire, accompagné des anges et des saints, pour juger de nouveau tous les hommes.

Après ce jugement général, il n'y aura plus de purga-

toire ; mais les bons iront en corps et en ame en paradis, et les méchans iront en corps et en ame en enfer.

On appelle bons, les chrétiens qui mènent sur la terre une vie conforme aux lois de Dieu, pour arriver à la vie éternelle, pour laquelle les hommes ont été créés.

Et on appelle méchans, sans exception de peuples et de religions, tous ceux qui mènent une vie opposée à la volonté de Dieu.

La vie qu'il faut mener sur la terre, pour être heureux, se réduit à deux chefs : à être détaché de tout péché, et à être attaché à Dieu.

Si l'on veut être détaché de tout péché, il faut travailler sans relâche à surmonter l'inclination naturelle que les hommes, depuis le péché originel, ont à satisfaire leur orgueil, leur sensualité et leur curiosité ; parce que ces trois inclinations sont la source de tous les péchés qu'on peut commettre.

Pour être attaché à Dieu, il faut croire, espérer en Dieu, et l'aimer ; car ce n'est que par la foi, l'espérance et la charité, qu'on peut s'attacher à Dieu, et le servir.

La charité est l'ame de toutes les autres vertus chrétiennes ; et, quelque chose que puissent faire les hommes, s'ils n'ont la charité, ils ne sont rien, et ce qu'ils font ne peut leur mériter le ciel.

La marque à laquelle nous pouvons connaître si nous avons la charité, c'est la pratique exacte des commandemens de Dieu, dont l'observance a toujours été nécessaire aux hommes.

Il est nécessaire aussi d'observer les commandemens de l'église, qui n'a d'autre vue, dans ce qu'elle prescrit à ses enfans, que de déterminer, selon le besoin, les temps, et les lieux, la manière d'observer les commandemens de Dieu.

En un mot, vivre chrétiennement, ce n'est autre chose que s'abstenir de tout péché, croire en Dieu, espérer en lui, l'aimer, lui obéir, et par conséquent obéir à son église, suivant ce qu'il prescrit lui-même.

En vivant ainsi, on arrive infailliblement au bonheur éternel, pour lequel les hommes ont été créés.

Mais nous ne saurions arriver à ce bonheur, ni vivre chrétiennement, par nos propres forces ; nous avons besoin pour cela de la grâce et du secours de Dieu.

Ce secours est un pur effet de la miséricorde de Dieu ; Dieu ne le doit à personne ; personne ne le peut mériter par

ses propres forces , et Dieu le donne à qui il lui plaît , et avec la mesure qu'il juge à propos.

Jésus-Christ a mérité ce secours aux hommes par sa mort ; et toutes les grâces que les hommes reçoivent depuis le péché , sont une application des souffrances de Jésus-Christ , et le prix de son sang.

Ce n'est que par la vertu de cette grâce de Dieu , donnée par les mérites de Jésus-Christ , que nous pouvons être réconciliés avec Dieu , et devenir ses amis et ses enfans , d'esclaves du démon et d'ennemis de Dieu que nous étions par le péché.

Dieu a établi deux canaux ordinaires de ses grâces , qui sont les sacremens et la prière.

Les sacremens sont des signes sensibles , par lesquels Dieu communique aux hommes toutes les grâces nécessaires , ou pour les particuliers , ou pour la société : ils sont au nombre de sept.

Le baptême nous donne la vie spirituelle. La confirmation nous donne la perfection de cette vie. L'eucharistie nourrit et entretient cette vie. La pénitence redonne cette vie quand on l'a perdue. L'extrême-onction fortifie l'ame des malades , et efface les restes du péché. L'ordre établit des ministres pour les fonctions publiques du culte de Dieu. Et le mariage donne à l'église des enfans , jusqu'à la consommation des siècles.

La prière est toujours jointe à l'administration solennelle des sacremens , et elle est comme l'ame de toute la vie chrétienne. C'est par elle que nous nous élevons à Dieu pour lui rendre nos hommages , et pour attirer sur nous son secours.

Tout ce que nous pouvons légitimement demander à Dieu , est renfermé dans la prière qu'on nomme dominicale , dont Jésus-Christ est l'auteur.

A considérer la prière en général , comme renfermant toutes les actions par lesquelles nous pouvons nous élever à Dieu , la plus excellente de toutes les prières , c'est le sacrifice. Dieu même en a voulu régler , dans l'ancienne loi , toutes les différences et les cérémonies.

Mais ces sacrifices anciens n'étaient qu'une ombre et une figure du grand sacrifice de Jésus-Christ , offert sur la croix , et continué sur nos autels.

Ce sacrifice de nos autels est ce que nous appelons la sainte messe : il a toujours été offert dans toutes les églises du monde , depuis les apôtres , pour les vivans et pour les morts.

Rien n'est plus grand et plus saint que toutes les prières qui composent cet auguste sacrifice, ni rien plus digne de respect que les cérémonies qui accompagnent ces prières.

Il en est de même de toutes les autres prières, cérémonies et usages de l'église catholique, comme sont les exorcismes, les bénédictions, les processions, et généralement tout ce que l'église autorise dans son culte. Toute ces choses sont vénérables par leur antiquité, dignes de respect pour leur sainteté; et il faut être frappé du dernier aveuglement, pour oser les critiquer, quand on veut les approfondir.

Voilà le précis et l'abrégé de toutes les vérités de la religion. Il n'y en a point qui ne puisse être réduite à quelqu'un des chefs que nous venons d'exposer. On le verra dans le détail de cet ouvrage.

D. A combien de parties peut-on réduire toutes les vérités de la religion?

R. Nous diviserons en trois Parties l'explication que nous en ferons, suivant l'ordre qui vient d'être rapporté.

Dans la première, nous expliquerons les principes, les commencemens et les progrès de la religion, depuis la création du monde jusqu'à la consommation de la vie éternelle, pour laquelle les hommes sont créés.

Dans la seconde, nous expliquerons quelle est la vie que les hommes doivent mener sur la terre, pour arriver à la vie éternelle pour laquelle ils ont été créés.

Dans la troisième, nous expliquerons les moyens par l'usage desquels les hommes peuvent mener sur la terre la vie qu'il faut y mener pour arriver à la vie éternelle.

Saint Augustin veut qu'on suive, à peu près, cet ordre pour l'explication des vérités de la religion. (A) ¶

On trouvera l'explication du Symbole des apôtres, dans la première Partie;

L'explication des Commandemens de Dieu et de l'Eglise, dans la seconde.

Et l'explication des Sacremens et de l'Oraison dominicale, dans la troisième.

En sorte cependant que chacune de ces trois Parties renfermera l'explication de plusieurs choses qui ne sont ni dans le Symbole, ni dans les Commandemens de Dieu ou de l'Eglise, ni dans les Sacremens, ni dans l'Oraison dominicale, quoiqu'on puisse absolument, si l'on veut, les réduire toutes à quelqu'un de ces quatre chefs.

¶ Ainsi qu'il est expliqué dans l'Avis sur cette nouvelle édition, les Notes ou signes de renvoi se rapportent aux Citations de l'édition Latine.

La première Partie de cet ouvrage sera partagée en deux Sections.

La première section contiendra tout ce qui regarde la religion , jusqu'à la venue de Jésus-Christ.

La seconde traitera de l'état de la religion , depuis Jésus-Christ jusqu'à la consommation de la vie éternelle.

La seconde Partie de cet ouvrage contiendra un Chapitre préliminaire sur la vie chrétienne en général , et quatre Sections.

La première section traitera des péchés.

La seconde , des vertus.

La troisième , des commandemens de Dieu.

La quatrième , des commandemens de l'Eglise.

La troisième Partie de cet ouvrage contiendra un Chapitre préliminaire sur la Grâce , et deux Sections.

La première section traitera des Sacremens , et de tout ce qui y a rapport.

La seconde traitera de la Prière , et de tout ce qui y a rapport.



INSTRUCTIONS

GÉNÉRALES

EN FORME DE CATÉCHISME.

PREMIÈRE PARTIE,

Où l'on explique les principes, les commencemens et les progrès de la Religion, depuis la création du monde jusqu'à la consommation de la vie éternelle, pour laquelle les hommes ont été créés.

SECTION PREMIÈRE.

Des principes, des commencemens et du progrès de la Religion jusqu'à la venue de Jésus-Christ.

CHAPITRE PREMIER.

De Dieu en lui-même.

§. 1. De l'existence de Dieu.

Demande. Sommes-nous certains qu'il y a un Dieu ?

Réponse. C'est une vérité si claire, qu'il faut être insensé pour la nier, ou pour la révoquer en doute. *L'insensé a dit dans son cœur, qu'il n'y a point de Dieu. (Ps. xiii. 1.)*

Explication. Ces paroles, *L'insensé a dit dans son cœur*, sont remarquables ; elles nous font comprendre que quand on vient à cet excès de folie, que de dire qu'il n'y a point de Dieu, l'esprit, en un sens, a moins de part à cette extravagance que le cœur ; c'est-à-dire, que l'impie voudrait qu'il n'y eût point de Dieu, pour pouvoir étouffer tout remords, et satisfaire ses passions avec plus de liberté. La dépravation

tion de son cœur le porte ensuite à dire en lui-même qu'il n'y a point de Dieu. Mais il a beau s'étourdir sur cette vérité, elle est si vivement empreinte dans l'esprit de l'homme, qu'il n'est presque pas possible qu'elle en soit entièrement effacée. (A)

D. Par quelles raisons pouvons-nous nous convaincre nous-mêmes qu'il y a un Dieu ?

R. Par toutes sortes de raisons : raisons fondées sur le sentiment, sur l'expérience, sur la foi, sur les premiers principes du raisonnement.

D. Qu'entendez-vous par les raisons fondées sur le sentiment ?

R. J'entends les raisons tirées de l'impression de la Divinité, que Dieu a mise dans le cœur de chaque homme.

Explication. Cette impression de la Divinité fait qu'il n'y a jamais eu aucun peuple, aucune nation, qui n'ait reconnu l'existence d'une Divinité ; et qu'il n'y a point d'homme qui, dans les occasions imprévues, dans les dangers, ne s'adresse à Dieu, comme pour invoquer son secours, par un sentiment naturel que Tertullien appelle *le témoignage d'une âme naturellement chrétienne*. (B)

On peut rapporter à cette impression naturelle de la Divinité, cette parole du prophète-roi : *Vous avez gravé sur nous, Seigneur, la lumière de votre visage*. (Ps. iv. 7.)

D. Qu'entendez-vous par les raisons fondées sur l'expérience ?

R. J'entends, 1^o les raisons fondées sur ce que nous éprouvons tous les jours la providence de Dieu à notre égard, la bonté avec laquelle il exauce nos prières, etc. Nous voyons les châtimens visibles qu'il exerce quelquefois sur les impies ; nous sommes les témoins de sa toute-puissance en plusieurs occasions importantes.

2^o J'entends les raisons tirées de l'ordre et de l'arrangement des créatures. (C)

Explication. Il ne faut que voir un bel édifice, un beau tableau, un beau livre, pour juger de l'habileté de l'architecte, du peintre, de l'écrivain ; et ce serait être insensé, que d'attribuer l'arrangement et l'ordre de ces sortes d'ouvrages au hasard. L'ordre du monde est sans comparaison plus beau, plus noble, plus magnifique, plus régulier que celui des ouvrages de l'art. La construction seule des parties du corps humain est quelque chose de divin. Un homme capable de dire que le hasard a produit des choses si admirables, si uniformes, si réglées, ne mérite pas qu'on s'amuse à disputer contre lui. C'est être insensé que de ne pas reconnaître le doigt de Dieu à toutes ces merveilles.

D. Qu'entendez-vous par les raisons fondées sur la foi ?

R. J'entends les raisons fondées sur ce que Dieu s'est fait connaître aux hommes par des révélations certaines et indubitables.

Explication. Tout ce qui prouve la vérité de la religion chrétienne, prouve, par une conséquence nécessaire, l'existence de Dieu ; car la religion suppose cette vérité comme le fondement de toutes les autres. Or, les preuves de la vérité de la religion chrétienne sont si claires et si démonstratives, qu'il faut être aveugle et insensé pour ne se pas rendre à leur évidence. Nous les rapporterons dans la suite de cet ouvrage. (Part. 1. Sect. 2. Chap. 3. §. 7.) (D)

D. Qu'entendez-vous par les raisons fondées sur les premiers principes du raisonnement ?

R. J'entends les raisons métaphysiques que les philosophes ont coutume de rapporter pour prouver l'existence de Dieu.

Nous ne rapportons pas ces raisons, quoique très-solides, parce que tout le monde n'est pas capable de ces sortes de raisonnemens, et que ceux qui en sont capables peuvent les lire dans les auteurs qui ont écrit sur cette matière, et qui sont assez connus.

§. 2. De la nature de Dieu, et de ses perfections.

D. Qu'est-ce que Dieu ?

R. Dieu est celui qui est. *Je suis celui qui suis*, dit Dieu lui-même, parlant à Moïse. (Exod. iii. 14.) (A)

C'est ce que nous pouvons dire de plus propre à nous donner une idée de Dieu et de sa nature, telle que nous sommes capables de l'avoir sur la terre, où nous ne connaissons Dieu que d'une manière fort imparfaite.

D. Quel est le sens de cette parole : *Je suis celui qui suis* ?

R. Cela veut dire, que Dieu est un être indépendant, qui seul vit et subsiste absolument par lui-même ; au lieu que tous les autres êtres sont créés et dépendans, et n'ont, pour ainsi dire, qu'une participation fort imparfaite de la vie. (B)

D. Pourquoi dites-vous que cette idée de Dieu nous fait comprendre sa nature, autant que nous sommes capables, sur la terre, de la concevoir ?

R. Parce que cette idée de Dieu nous fait connaître que Dieu possède souverainement toutes les perfections imaginables.

Explication. De ce que Dieu subsiste par lui-même, indépendamment d'aucun autre être, il s'ensuit qu'il est infini ; car on appelle infini ce qui n'est pas borné et limité. Or, un être qui subsiste indépendamment d'aucun autre, ne peut être ni borné ni limité par aucun autre. On ne peut concevoir un être non limité, sans concevoir qu'il possède toutes les perfections imaginables, dans un souverain degré.

Car s'il lui manquait quelque perfection, ou s'il ne les avait pas toutes en un souverain degré, ses perfections se-

raient limitées ; il ne serait donc pas infini. En un mot , être infini , et posséder toutes les perfections en un souverain degré , c'est une même chose. Etre indépendant , subsister absolument par soi-même , sans la participation de personne , et être infini , c'est une même chose.

Par conséquent , de ce que Dieu est indépendant et subsistant par lui-même , sans la participation de personne , il s'ensuit qu'il possède toutes les perfections en un souverain degré.

D. Quelles sont les perfections de Dieu ?

R. Dieu est souverainement parfait. Par conséquent , 1° c'est un être très-simple ; 2° c'est un pur esprit ; 3° il est éternel , 4° immense , 5° immuable ; 6° il connaît tout ; 7° il peut tout ; 8° et toutes choses dépendent de lui. Si quelque-une de ces perfections , ou des autres qu'on peut imaginer , lui manquait , il ne serait pas souverainement parfait ; il ne serait point Dieu. (*) (C)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est un être très-simple ?

R. J'entends qu'il n'est composé d'aucune partie ; qu'il exclut de sa nature tout mélange , toute composition.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est un esprit ?

R. J'entends qu'il n'a ni corps , ni figure , ni couleur , et qu'il ne peut être aperçu par nos sens. (D)

D. Pourquoi donc est-il parlé , dans l'écriture sainte , des bras , des mains , des pieds de Dieu ?

R. C'est un langage figuré et métaphorique , pour nous faire comprendre ses opérations. (E)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est éternel ?

R. J'entends que Dieu n'a ni commencement ni fin : il est , il a toujours été , il sera toujours. (F, G)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est immense ?

R. J'entends qu'il est partout , qu'il remplit tout , et qu'il n'est borné par aucun espace ni par aucun lieu. (H)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est immuable ?

R. J'entends que Dieu n'est sujet à aucun changement ni à aucune vicissitude. (I)

D. N'est-il pas dit , dans l'écriture , que Dieu se met en colère , qu'il se repent , qu'il change ce qu'il a fait ? Tout cela ne suppose-t-il pas en Dieu du changement et de la vicissitude ?

R. Lorsqu'on dit que Dieu se met en colère , c'est une expression figurée , qui marque aux hommes les effets extérieurs de la justice de Dieu , mais qui ne marque en Dieu ni passion , ni changement. Il change ses ouvrages , sans

(*) Voyez ce raisonnement plus étendu dans les théologiens.

changer ses desseins éternels. Toujours le même, il fait dans ses créatures les changemens qu'il juge à propos ; et quelquefois l'Ecriture appelle cela se repentir, pour s'accommoder à notre langage. (K)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu connaît tout ?

R. J'entends que rien ne peut être caché à sa lumière et à sa pénétration ; qu'il voit l'avenir comme le présent et le passé ; qu'il pénètre les pensées les plus secrètes de nos cœurs. (L)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu peut tout ?

R. J'entends que rien n'est impossible à sa toute-puissance. (M)

D. Dieu peut-il mentir, tromper, pécher, mourir, ignorer quelque chose ?

R. C'est être très-imparfait que de pouvoir toutes ces choses, et c'est une marque de faiblesse et non de puissance. On ne peut sans crime attribuer à Dieu ces imperfections. (N)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que toutes choses dépendent de Dieu ?

R. J'entends qu'il a créé toutes choses, qu'il les conserve, qu'il les gouverne, et en dispose comme il lui plaît.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu a créé toutes choses ?

R. J'entends que Dieu a tiré toutes choses du néant. Il les a produites ; et avant cela elles n'étaient pas. (O)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu conserve toutes choses ?

R. J'entends que les créatures qui subsistent, ne subsistent que parce que Dieu les fait subsister, les maintient et les conserve. S'il cessait de les conserver, elles ne seraient plus, comme elles n'étaient pas avant qu'il les eût créées. (P)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu gouverne toutes choses, et qu'il en dispose comme il lui plaît ?

R. J'entends que rien n'arrive dans le monde sans l'ordre ou sans la permission de Dieu.

Explication. C'est-à-dire, que Dieu dispose souverainement de tous les événemens du monde. Sa providence entre dans le dernier détail des actions de chaque créature, et des mouvemens des choses animées et inanimées. Il règle tout, et fait tout tourner à sa gloire. Tout le bien qui se fait, se fait par son ordre ; chaque chose est conduite par lui à sa fin. Il permet le mal pour en tirer un plus grand bien. Il afflige quelquefois les bons, et les réduit à l'extrémité de la misère ; mais il ne les abandonne jamais. Il donne au contraire souvent aux méchans une prospérité passagère, dont ils abusent ; et il se sert de leur malice et de leur résistance, pour exercer, ou sa justice, ou sa miséricorde sur les créa-

tures : en un mot , il exécute toujours ses décrets absolus ; et tout contribue à faire éclater sa grandeur et sa toute-puissance. (Q, R)

§. 3. De l'unité de Dieu.

D. N'y a-t-il qu'un Dieu ?

R. Non, il n'y a qu'un seul Dieu, et il est impossible qu'il y en ait plusieurs. Ce serait le détruire que de le multiplier, dit Tertullien. (A)

D. Pourquoi dites-vous qu'il est impossible qu'il y ait plusieurs Dieux ?

R. Parce qu'il n'est pas possible de concevoir deux êtres qui soient souverainement parfaits.

Explication. Pour être souverainement parfait, il faut n'avoir point d'égal ; car être sans égal, c'est une perfection ; et celui qui n'a pas cette perfection, manque de quelque chose. Ainsi il est vrai de dire que c'est détruire la Divinité que de la multiplier ; car un Dieu qui manquerait d'une perfection, ne serait pas Dieu. C'est le raisonnement de Tertullien. (B)

D. Puisqu'il est si clair qu'il est impossible qu'il y ait plusieurs Dieux, pourquoi les hommes répandus par toute la terre ont-ils adoré autrefois un si grand nombre de divinités ?

R. C'est un effet de l'aveuglement de leur esprit, et de l'endurcissement de leur cœur, causés par le péché, dont nous parlerons ci-après.

Explication. C'est un fait constant, que toutes les nations ont autrefois adoré et servi plusieurs divinités. Les uns ont cru que le soleil, ou la lune, ou les étoiles étaient des divinités, et les ont adorés. D'autres ont mis les hommes vivans ou morts au rang des dieux. D'autres se sont portés à cet excès d'extravagance et de folie, que de reconnaître pour dieux les choses les plus infames. Les Grecs et les Romains, qui ont été les peuples les plus polis et les plus savans, ont porté sur ce point leur extravagance plus loin que tous les autres : et Rome se faisait un honneur de reconnaître et d'adorer les dieux de toutes les autres nations. Ce n'étaient pas seulement les simples et les ignorans qui donnaient dans cet excès, les savans et les philosophes y donnaient comme les autres. Les chrétiens n'ont été si cruellement persécutés l'espace de trois cents ans, que parce qu'ils soutenaient constamment qu'il n'y avait qu'un Dieu. C'est fort sérieusement que les plus grands hommes ont été obligés à combattre contre la pluralité des dieux. Saint Augustin n'a composé son ouvrage admirable de la Cité de Dieu, que pour détruire cette pluralité monstrueuse de divinités. Quand on lit les premiers livres de cet excellent ouvrage, on est surpris que saint Augustin se soit arrêté si long-temps à réfuter sérieusement toutes ces absurdités du paganisme ; mais cela était alors absolument nécessaire.

Tout le monde sait que saint Ambroise fut obligé d'employer tout ce qu'il avait d'éloquence, de force et de crédit auprès d'un empereur chrétien, pour empêcher le rétablissement du fameux autel de la Victoire; et que Symmaque, homme de très-bon sens, très-savant, très-éloquent, fut député par le sénat pour défendre la cause de cette fausse divinité, et de toutes les anciennes superstitions des Romains. (C)

Tout cela est un exemple terrible de l'aveuglement où les hommes avaient été précipités par le péché. Et cet exemple nous fait, pour ainsi dire, toucher au doigt la vérité de ce que dit saint Paul, que quand les hommes ont une fois abandonné Dieu, Dieu les livre à un sens réprouvé; et alors il n'y a point d'excès et de folies dont ne soient capables ceux d'entre eux qui sont les plus éclairés et les plus savans. (D)

S. 4. De la Trinité des personnes en Dieu.

D. N'est-ce pas introduire de nouveau la pluralité des dieux que de dire, comme font les chrétiens, qu'il y a trois personnes en Dieu ?

R. Non ; car ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.

D. Peut-on raisonnablement dire que Dieu subsiste en trois personnes ?

R. Rien n'est plus raisonnable que de croire cette vérité ; ce serait une folie que de le nier.

D. Mais n'est-ce pas manquer de raison, que de croire ce qu'on ne comprend pas ?

R. Quand on a des preuves que Dieu parle, il faut se soumettre, et croire ce qu'il dit, soit qu'on le comprenne, soit qu'on ne le comprenne pas. Agir autrement, c'est ne point connaître Dieu qui est la vérité souveraine ; c'est blesser la raison aussi bien que la religion.

Explication. Notre esprit est borné ; il y a mille choses qui sont crues certainement vraies, et que nous ne saurions comprendre. Il faut examiner si Dieu a parlé véritablement, pour ne point s'exposer à donner dans l'illusion, et à prendre pour parole et révélation de Dieu, ce qui ne l'est pas ; mais quand une fois on est assuré que Dieu a révélé quelque chose, comme les chrétiens le sont, sans ombre de doute, de tout ce que l'église catholique reconnaît avoir été révélé, alors rien n'est plus raisonnable que de croire les choses même qu'on ne comprend pas. Dieu a parlé ; il ne peut ni se tromper, ni nous tromper. L'église a reconnu la vérité de la révélation, par des preuves indubitables : nous savons que l'église est infallible, cela nous suffit. Nous sommes sur la terre comme des enfans ; nous n'y voyons les choses que d'une manière imparfaite, et comme en énigme. Nous arriverons un jour à la plénitude de l'âge parfait ; alors les voiles se dissiperont, et nous verrons clairement ce que nous

ne pouvons encore ni pénétrer, ni comprendre. (*) (A, B)

D. Sommes-nous certains que Dieu ait révélé le mystère de la trinité des personnes subsistantes en un seul Dieu ?

R. Nous en sommes très-assurés ; car cette vérité est clairement contenue dans l'Ecriture sainte et dans la tradition ; et l'église l'a reconnu et décidé plusieurs fois.

D. En quoi consiste la foi de l'église sur le mystère de la très-sainte Trinité ?

R. A croire que la nature de Dieu subsiste en trois personnes. (C)

D. Quelles sont ces trois personnes ?

R. Le Père est la première, le Fils est la seconde, le Saint-Esprit est la troisième.

D. Ces trois personnes sont-elles distinguées entre elles ?

R. Oui. Le Père n'est pas le Fils, le Fils n'est pas le Père, le Père et le Fils ne sont pas le Saint-Esprit.

D. Chacune de ces trois personnes est-elle Dieu ?

R. Oui. Le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu.

D. Sont-ce trois Dieux ?

R. Non. Ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu. Elles n'ont toutes trois qu'une même nature et une même divinité.

D. Ces trois personnes sont-elles inégales ?

R. Elles sont égales en tout : en antiquité, en majesté, en perfection : elles ne sont qu'un seul et même Dieu.

D. Pourquoi la première personne est-elle appelée Père ?

R. Parce que, de toute éternité, il engendre un Fils qui lui est consubstantiel, qui est Dieu comme lui, et qui est appelé le Verbe, la sagesse de Dieu. (E, D)

D. Le Père et le Fils s'aiment-ils mutuellement ?

R. Ils s'aiment infiniment l'un l'autre de toute éternité, et, en s'aimant, ils produisent, de toute éternité, la troisième personne de la Trinité, qu'on nomme le Saint-Esprit. (F)

D. Ce n'est donc pas le Père seul qui produit le Saint-Esprit ?

R. Non. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

D. Le Père est-il produit par quelque autre personne ?

R. Non ; car c'est lui qui est le principe des deux autres personnes. (G)

D. Le Père est donc plus ancien que le Fils et que le Saint-Esprit, puisqu'il les produit ?

R. Il n'est pas plus ancien qu'eux ; car le Père n'a pas été un seul moment sans produire son Fils, et le Fils et lui n'ont pas été un seul moment sans produire le Saint-Esprit.

D. Comment peut-on concevoir cela ?

(*) Pour l'éclaircissement entier de cette réponse, voyez ce qui est dit dans le seconde Part. de cet Ouvrage sur l'Ecriture sainte, Sect. 2, Chap. 2. §. 3 ; sur la Tradition 2. 4, et sur l'autorité de l'Eglise pour les choses de la foi, §. 5. Voyez aussi dans cette première Partie les marques de la vraie Eglise, Sect. 2. Chap. 3. §. 1.

R. Le Père ne peut subsister un seul moment sans se connaître, et, en se connaissant, il produit son Fils, le Verbe éternel.

Le Père et le Fils ne peuvent subsister un seul moment sans s'aimer, et, en s'aimant, ils produisent le Saint-Esprit. (1)

D. Pourriez-vous rendre cette vérité sensible par quelque comparaison ?

R. Il ne peut y avoir que des rapports infiniment éloignés des créatures à Dieu. Voici néanmoins une comparaison qui peut aider l'esprit.

La lumière est produite par le soleil, et le soleil est le principe de la lumière; cependant la lumière est aussi ancienne que le soleil : car le soleil ne peut subsister un seul moment sans briller et éclater; et, par son éclat, il produit la lumière et la chaleur.

Cette comparaison fait bien sentir qu'il y a des choses, dans la nature, qui sont aussi anciennes que le principe naturel qui les produit; mais elle ne fait pas connaître les autres rapports des personnes divines entre elles. (*)

CHAPITRE II.

Des ouvrages de Dieu.

§. 1. De la création du monde.

D. Comment est-ce que Dieu se fait connaître hors de lui-même ?

R. C'est principalement par ses ouvrages.

D. Quels sont les ouvrages de Dieu ?

R. Le monde, c'est-à-dire, le ciel et la terre, et tout ce que le ciel et la terre renferment.

D. Est-ce le Père, ou le Fils, ou le Saint-Esprit qui a fait le monde ?

R. C'est la sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; car tout ce que le Père fait, par rapport aux créatures, le Fils et le Saint-Esprit le font aussi. (A)

D. Pourquoi donc attribue-t-on la création du monde à Dieu le Père, dans le symbole des Apôtres, en disant : *Je crois en Dieu le Père, tout-puissant, créateur du ciel et de la terre ?*

R. Parce que le ciel et la terre sont des effets de la toute-puissance de Dieu. Or, on attribue au Père tout ce qui a rapport à la toute-puissance.

(*) Ceux qui veulent s'instruire plus amplement de ce qui concerne le mystère de la très-sainte Trinité, peuvent lire les théologiens qui ont écrit le plus solidement sur cette matière : ils sont en grand nombre, et assez connus.

Explication. Pour comprendre cette réponse, il faut savoir que, quoique la sainte Trinité opère en commun tout ce qui a rapport aux créatures, il y a cependant des ouvrages qui sont attribués au Père, d'autres au Fils, d'autres au Saint-Esprit.

On attribue au Père les ouvrages de la toute-puissance de Dieu, parce qu'il est le principe des deux autres personnes, et qu'il leur communique sa toute-puissance et ses autres perfections, en leur communiquant sa nature.

On attribue au Fils les ouvrages de la sagesse de Dieu, parce qu'il est la sagesse éternelle du Père.

On attribue au Saint-Esprit les ouvrages de la bonté de Dieu et de son amour, parce qu'il est l'amour du Père et du Fils.

D. Pourquoi Dieu a-t-il fait le ciel et la terre ?

R. Pour sa gloire ; c'est-à-dire, pour faire connaître, aimer, adorer, servir, glorifier son être infini, sa bonté, sa sagesse, sa justice, sa puissance, et ses autres perfections.

D. Comment Dieu a-t-il fait le ciel et la terre ?

R. *Il a parlé, dit l'Écriture, et tout a été fait. Il a commandé, et le ciel et la terre ont été créés.* (Ps. cxlviii. 5.)

D. Quel est le sens de ces paroles : *Il a parlé, et tout a été fait* ? Comment est-ce que Dieu parle, puisqu'il n'a ni langue ni corps ?

R. L'Écriture se sert de cette expression, *Dieu a parlé*, pour s'accommoder à notre faiblesse, et nous faire comprendre qu'aussitôt que Dieu a voulu que le ciel et la terre fussent faits, ils ont été faits. Un être tout-puissant n'a qu'à vouloir, et aussitôt les choses sont faites. (B, C)

D. Y a-t-il long-temps que Dieu a créé le ciel et la terre ?

R. Il y a environ cinq mille huit cent quarante ans. (En 1836 de l'Ere Chrétienne.) (D)

D. Combien de temps Dieu a-t-il employé à créer le monde et tout ce qui y est contenu ?

R. L'Écriture sainte dit qu'il y a employé six jours, et que le septième jour il s'est reposé, c'est-à-dire qu'il a cessé de créer de nouvelles choses. (E)

D. Qu'est-ce que Dieu créa le premier jour ?

R. Il créa le ciel et la terre ; en sorte que la terre était informe et toute nue, que les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et que l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. Dieu fit ensuite la lumière, et divisa la lumière d'avec les ténèbres (F).

D. Qu'est-ce que Dieu fit le second jour ?

R. Il fit le firmament, et divisa les eaux de la terre d'avec les eaux du ciel. (G)

(*) Nous parlons suivant l'autorité du texte original de la sainte Écriture, et nous ne prétendons pas ici entrer dans la discussion de l'exacte chronologie du monde. Ceux qui veulent y entrer, peuvent consulter le P. Pétau, Torniel, Sallan, Usserius, Baronius, la Chronologie qui est à la fin de la Bible imprimée par Vitré ; ce que le P. Pezron et le P. Martianai ont écrit pour et contre l'Antiquité des temps rétablie, etc.

D. Qu'est-ce que Dieu fit le troisième jour ?

R. Il sépara l'eau de la terre, et fit produire à la terre toutes sortes d'arbres et de plantes. (H)

D. Qu'est-ce que Dieu fit le quatrième jour ?

R. Il fit le soleil, la lune, les autres planètes, et les étoiles. (I)

D. Qu'est-ce que Dieu fit le cinquième jour ?

R. Il forma les oiseaux et les poissons. (K)

D. Qu'est-ce que Dieu fit le sixième jour ?

R. Il créa tous les animaux et les reptiles de la terre, et enfin l'homme et la femme, pour présider sur les animaux, les oiseaux, les poissons et les reptiles. (L)

§. 2. Des Anges et des Démon.

D. Dieu n'a-t-il pas aussi créé les anges ?

R. Oui. L'écriture sainte le dit souvent ; mais il n'en est pas parlé expressément dans le premier chapitre de la Genèse. (A)

D. Quels jours ont-ils été créés ?

R. Nous ne savons sur cela rien de positif ; l'écriture sainte ne le dit clairement nulle part, et les saints Pères sont partagés de sentimens sur cette matière. Nous savons seulement, selon le quatrième concile de Latran, que Dieu créa, dès le commencement, la nature spirituelle et la corporelle. (B, C)

D. Qu'est-ce que les anges ?

R. Ce sont des créatures spirituelles et intelligentes, qui ne sont pas faites pour être unies à des corps.

D. Pourquoi dites-vous que les anges sont des créatures spirituelles ?

R. Parce qu'ils n'ont ni corps, ni figure, ni couleur, et qu'ils ne peuvent être aperçus par les sens dans leur propre nature. (D)

D. Pourquoi dites-vous que les anges sont des créatures intelligentes ?

R. Parce qu'ils ont une connaissance et un entendement comme les hommes, et plus parfaits que ne sont la connaissance et l'entendement des hommes.

D. Pourquoi dites-vous que les anges ne sont pas faits pour être unis à des corps ?

R. Parce qu'ils sont faits pour subsister seuls, indépendamment d'aucun corps.

Explication. L'ame raisonnable est aussi une créature spirituelle et intelligente ; mais elle est faite pour être unie à un corps, et par cette union, former ce qu'on appelle l'homme. Il n'en est pas ainsi des anges : ils peuvent mouvoir des corps ; et nous voyons, dans l'écriture, que les anges ont apparu quelquefois sous une figure humaine ; mais cette impression de mouvement n'a rien de commun avec l'union que Dieu a mise entre le corps et l'ame. (E) L'ame est faite

pour être unie au corps humain ; elle en est séparée par la mort, mais pour lui être réunie au dernier jour (*)

D. Savons-nous quelque chose de certain sur le nombre des anges ?

R. Tout ce que nous savons, c'est que leur nombre est très-grand. (F)

D. Tous les anges sont-ils de même rang et de même ordre ?

R. L'Écriture sainte fait mention des séraphins, des chérubins, des trônes, des dominations, des principautés, des puissances, des vertus des cieux, des archanges et des anges. C'est tout ce que nous savons de certain sur cela. (G)

Explication. On distingue ordinairement les anges en trois hiérarchies, et chaque hiérarchie en trois ordres ou chœurs. On met : dans la première hiérarchie, les séraphins, les chérubins et les trônes ; dans la seconde, les dominations, les principautés et les puissances ; dans la troisième, les vertus des cieux, les archanges et les anges. Ces distinctions des hiérarchies et des ordres des anges, se trouvent dans l'auteur du livre de la Hiérarchie céleste, attribué à saint Denys, et dans saint Grégoire. (H)

D. Pourquoi Dieu a-t-il créé les anges ?

R. Pour les rendre heureux ; et, pour cet effet, Dieu leur a donné tout ce qui était nécessaire pour arriver à la vie éternelle.

D. En quoi consiste la vie éternelle ?

R. A connaître Dieu tel qu'il est, et le posséder pendant toute l'éternité. (I)

D. Qu'est-ce que Dieu a donné aux anges pour parvenir à ce bonheur ?

R. Une intelligence très-pure pour connaître le bien, une volonté bien disposée pour l'aimer, toutes les grâces dont ils avaient besoin pour pouvoir persévérer et arriver à la vie éternelle. (K)

D. Tous les anges sont-ils arrivés à la vie éternelle ?

R. Non. Plusieurs d'entre eux se sont perdus par leur faute ; les autres ont persévéré et sont parvenus à la gloire.

D. Comme nomme-t-on les anges qui ont persévéré dans le bien ?

R. Les bons anges, les saints anges, ou simplement les anges.

D. Comme nomme-t-on les anges qui se sont perdus par leur faute ?

R. Les mauvais anges, les diables, les puissances de l'enfer, les démons, les esprits de malice, de ténèbres. (L, M, N)

D. Comment les bons anges sont-ils parvenus au bonheur éternel ?

R. Ils ont toujours été fidèles à Dieu, humbles, obéissants

(*) Voyez l'apparition de trois anges à Abraham, Genèse, XVIII. 2 ; de Raphaël à Tobie, ch. v, 5. 6 ; de Gabriel à Daniel, à Zacharie et à la sainte Vierge ; Dan. IX, 21. et suiv. Luc, 1 et suiv. 26. et suiv.

à ses ordres ; et Dieu , pour récompenser leur fidélité , les a confirmés en grâce ; et ils sont parvenus à la vie éternelle. (O)

D. Comment les mauvais anges se sont-ils perdus ?

R. Par leur orgueil. Ils se sont élevés en eux-mêmes ; ils ont voulu se tirer de la dépendance de Dieu , et lui être semblables , et par là ils se sont précipités dans le comble du malheur. (Y)

D. Pourquoi l'orgueil des mauvais anges les a-t-il précipités dans le malheur ?

R. Parce que c'est une souveraine injustice , que des créatures aient voulu se soustraire à leur Créateur ; et il est souverainement juste que Dieu qui résiste aux superbes , ait fait ressentir son indignation et son pouvoir à ses créatures rebelles , et que , pour les punir , il les ait condamnées au feu éternel de l'enfer. (Z)

D. Les démons sont-ils tous dans l'enfer ?

R. Ils souffrent tous les peines éternelles ; ce qui n'empêche pas que plusieurs d'entre eux ne soient encore répandus dans l'air ; et c'est pour cela que saint Paul les appelle quelquefois les puissances de l'air. C'est pour cela aussi qu'il est parlé si souvent , dans l'Ecriture , des possessions du démon , et de la délivrance des possédés. (AA, BB)

D. Pourquoi les démons sont-ils répandus dans l'air , et jusques à quand y seront-ils ?

R. Ils y seront jusqu'au jour du jugement. Jusqu'alors ils y sont par la permission de Dieu ; et leur malice les porte à tout employer pour perdre les hommes ; ils tournent sans cesse autour d'eux , comme des lions rugissans , pour les dévorer ; ils tâchent de les surprendre comme des serpens. Dieu le permet ainsi , afin que les hommes se tiennent sur leurs gardes , qu'ils veillent sur eux-mêmes , qu'ils prient , qu'ils se fortifient de la parole de Dieu , qu'ils vivent de la foi. (*) (CC)

D. Les démons ont-ils un grand pouvoir pour perdre les hommes ?

R. Avant Jésus-Christ leur pouvoir était fort étendu. Ils régnaient presque absolument dans le monde , parce que tous les hommes leur étaient assujétis par le péché. Presque partout ils étaient adorés. (DD)

Jésus-Christ les a dépouillés de leur empire , par sa mort et par sa résurrection. Il a vaincu le fort armé ; il l'a chassé du royaume qu'il occupait. Il a triomphé de l'ennemi du genre humain. (EE)

Depuis ce temps-là le pouvoir du démon est lié. Il ne tient plus sous son empire les chrétiens , si ce n'est ceux qui s'assujétissent à lui volontairement par leurs péchés ; mais il a mille artifices pour les faire tomber dans ses pièges. Il ne se rebute jamais. (FF)

(*) Voyez dans la 3. Part. de cet Ouvrage l'explication de la sixième lemande du *Pater*. Sect. 2. Chap. 4. §. 2.

A la fin du monde, pendant la persécution de l'antechrist, la malice des hommes fera que l'empire du démon sera plus étendu ; mais cet empire durera peu ; Jésus-Christ le dissipera : il précipitera tous les démons et les impies dans les enfers, et il menera tous les saints avec lui en triomphe dans le ciel, pour régner en eux et avec eux pendant toute l'éternité. (GG)

D. Où sont les saints anges, et quelle est leur occupation ?

R. 1. Ils sont dans le ciel, toujours présens devant Dieu ; ils le voient, ils l'adorent, ils le bénissent, ils sont attachés à lui pour toute l'éternité. (P)

2. Ils sont les ministres de Dieu, toujours prêts à lui obéir ; et Dieu se sert d'eux pour exécuter ses ordres, par rapport aux autres créatures, et surtout par rapport aux hommes. (Q)

D. Qu'est-ce que les saints anges font par rapport aux hommes ?

R. 1. Ils présentent à Dieu les prières des hommes. (R)

2. Dieu se sert d'eux pour faire connaître aux hommes ses volontés, ou pour opérer des merveilles en leur faveur, en des occasions extraordinaires. (S, T)

3. Dieu les établit pour être les gardiens et les protecteurs de l'Eglise, et de chaque fidèle en particulier. (V)

D. Les infidèles ont-ils aussi des anges gardiens ?

R. Les sentimens des saints Pères sont partagés sur cette question ; et l'Ecriture sainte ne nous apprend sur cela rien de positif. (X)

§. 3. De la création de l'homme.

D. Quelle est la créature la plus parfaite après les anges ?

R. C'est l'homme, qui est une créature raisonnable, faite à l'image et à la ressemblance de Dieu. (A)

D. Pourquoi dites-vous que l'homme est une créature raisonnable ?

R. Parce que l'homme peut agir avec connaissance et avec choix : il connaît ce qu'il fait et pourquoi il le fait.

D. Pourquoi dites-vous que l'homme a été formé à l'image et à la ressemblance de Dieu ?

R. Parce que les hommes ont reçu de Dieu l'esprit, l'entendement, la volonté, la liberté : et par ces avantages, qui ne conviennent point aux autres créatures, si on excepte les anges, Dieu a, pour ainsi dire, imprimé en eux son image et sa ressemblance ; car Dieu est esprit, et son entendement, sa volonté, sa liberté, sont les perfections les plus éclatantes de sa divine nature. (B)

D. Pourquoi les anges sont-ils des créatures plus parfaites que les hommes ?

R. Parce que les anges ressemblent plus parfaitement à Dieu : ils sont tout esprit, ils n'ont point de corps. Et l'homme, qui est composé de corps et d'ame, ne ressemble

à Dieu que par son ame, qui n'est qu'une partie de lui-même.

D. Quand est-ce que Dieu a créé l'homme ?

R. Le sixième jour de la création du monde, comme nous l'avons dit ci-dessus, à la dernière Réponse du premier paragraphe de ce chapitre.

D. Comment est-ce que Dieu forma l'homme ?

R. Il forma son corps de terre, et il donna la vie à ce corps en l'unissant à une ame raisonnable ; car l'ame raisonnable est le principe de la vie du corps humain. (C)

D. Qu'est-ce que l'ame raisonnable ?

R. C'est un esprit immortel, créé de Dieu, pour être uni au corps humain.

D. Comment savons-nous que notre ame est spirituelle et immortelle ?

R. La foi et la raison nous l'apprennent.

Explication. *La foi* nous l'apprend par toute l'écriture sainte, et par toute l'économie de la religion, qui ne saurait subsister sans cette vérité fondamentale

La raison nous fournit diverses preuves très-convaincantes ; nous n'apporterons ici qu'un seul raisonnement.

Si l'ame est spirituelle, elle est immortelle : car il n'y a de mortel que ce qui est corruptible, Il n'y a de corruptible que ce qui a des parties séparables l'une de l'autre. Ce qui est spirituel est indivisible ; il est donc incorruptible.

Or, l'ame est spirituelle ; car tout ce qui pense et qui réfléchit sur ses pensées, est spirituel : la matière n'est pas capable de penser et de raisonner. De quelque manière qu'on la tourne, vous n'y concevrez jamais que de l'étendue, des figures, du mouvement local. Il est impossible que la pensée soit corps, ni que le corps soit pensée ; or, nous ne pouvons douter que nous ne pensions, que nous ne connaissions, que nous ne voulions, que nous ne réfléchissions, etc. Le doute si nous pensons, est lui-même une pensée. Il y a donc en nous un principe spirituel qui nous fait penser : et ce principe est ce que nous appelons l'ame raisonnable. (D)

D. Comment est-ce que Dieu forma l'ame raisonnable du premier homme ?

R. Il la créa, c'est-à-dire, qu'il la tira du néant ; et Dieu crée ainsi toutes les ames pour les unir au corps humain.

Explication. Saint Augustin n'a voulu rien décider sur la question de l'origine de l'ame : si Dieu crée chaque ame en l'unissant au corps ; ou si l'ame de chaque homme, quoique spirituelle et immortelle, est une émanation de l'ame d'Adam, leur père commun. (E)

Saint Grégoire, et quelques auteurs postérieurs, ont sur cela la même réserve que saint Augustin. (F)

Saint Jérôme, saint Ambroise, saint Cyrille d'Alexandrie,

saint Athanase, saint Grégoire de Nyssè, et presque tous les autres Pères, enseignent que Dieu crée chaque ame en l'unissant au corps : c'est le sentiment que tous les théologiens soutiennent avec raison, comme étant le plus conforme à la sainte Ecriture. (G)

D. Dieu a-t-il formé la première femme de la même manière que le premier homme ?

R. La formation de l'ame de l'un et de l'autre, a été la même ; mais pour former le corps de la femme, Dieu ne prit pas de la terre, comme il en avait pris pour former le corps de l'homme. Au lieu de cela, Dieu envoya à l'homme un sommeil, pendant lequel il tira une de ses côtes ; et de cette côte de l'homme, Dieu forma le corps de la femme.

D. Pourquoi Dieu en usa-t-il ainsi ?

R. Pour faire comprendre la grande union que le mariage devait former entre l'homme et la femme, puisque l'homme pouvait dire *Que la femme était l'os de ses os, et la chair de sa chair* : ce furent les paroles d'Adam, quand Eve fut formée. (H)

D. Qu'était-ce que le sommeil que Dieu envoya au premier homme, quand il voulut former le corps de la femme ?

R. C'était une espèce d'extase, qui représentait un grand mystère.

D. Quel mystère ?

R. Le voici. Comme la femme n'a été unie à l'homme par le lien du mariage qu'après avoir été formée du côté de l'homme endormi, ainsi l'église n'a été unie à Jésus-Christ par le lien sacré qui forme entre eux une union indissoluble, qu'après avoir été, pour ainsi dire, formée par l'eau et le sang qui sortirent du côté de Jésus-Christ percé sur la croix après sa mort. C'est pour faire allusion à ce mystère, que saint Paul dit : *Que nous sommes les membres du corps de Jésus-Christ, la chair de sa chair, et les os de ses os* ; et que le mariage représente l'union de Jésus-Christ et de l'Eglise. (Ephes. v. 3.) (I)

D. Quel est le nom du premier homme et de la première femme ?

R. Adam et Eve. (K)

§. 4. Du Paradis terrestre, et de l'état d'innocence.

D. Où Dieu mit-il Adam, après l'avoir créé ?

R. Dans le paradis terrestre, afin qu'il s'y occupât et qu'il le conservât.

D. Qu'était-ce que le paradis terrestre ?

R. C'était un jardin délicieux, dans lequel Dieu avait mis toutes sortes d'arbres agréables à la vue, et des fruits agréables au goût : entre autres, l'arbre de vie et l'arbre de la science du bien et du mal. (A)

D. Qu'était-ce que l'arbre de vie ?

R. C'était un arbre dont le fruit, dit saint Augustin, aurait empêché les hommes de vieillir et de mourir. (B)

D. Qu'était-ce que l'arbre de la science du bien et du mal ?

R. Il est ainsi appelé, à cause des effets dont il devait être l'occasion.

Explication. Pour entendre cette réponse, il faut savoir que Dieu permit aux hommes de manger de tous les fruits du paradis terrestre : il leur défendit uniquement de toucher au fruit de l'arbre que l'écriture sainte nomme l'arbre de la science du bien et du mal. Il est ainsi nommé, parce que les hommes, en s'abstenant de manger du fruit de cet arbre, pour obéir à Dieu, devaient être heureux, et par conséquent connaître le bien ; au lieu qu'en mangeant de ce fruit contre l'ordre de Dieu, ils devaient se rendre malheureux, et par conséquent connaître le mal par une funeste expérience. (C)

D. Le fruit de cet arbre était-il mauvais par lui-même ?

R. Non : il était bon comme les autres ; Dieu ne le défendit aux hommes, que pour éprouver leur obéissance. (D)

D. Pourquoi Dieu a-t-il fait l'homme ?

R. Pour le rendre heureux comme les anges, en se communiquant à lui sans aucune réserve, pour toute l'éternité.

D. Les hommes et les anges ne pouvaient-ils être heureux que par la possession de Dieu ?

R. Non. Car on n'est heureux parfaitement, que quand on a tout ce qu'on peut souhaiter, en sorte qu'il n'y ait plus rien à désirer, ni rien à craindre.

Or, il n'y a que Dieu qui soit le souverain bien, dont la possession ne laisse plus rien à souhaiter, ni rien à craindre. Tout autre bien est imparfait et fragile : il ne peut jamais contenter pleinement l'esprit ni le cœur. (E)

D. Qu'est-ce qu'Adam et Eve devaient faire, après leur création, pour arriver au bonheur pour lequel ils avaient été créés ?

R. Ils devaient vivre dans la dépendance et l'obéissance à l'égard de Dieu, s'attacher à lui de tout leur cœur, et lui rendre leurs hommages comme à leur souverain, vivre entre eux en paix et en union. En un mot, ils devaient aimer Dieu par-dessus toutes choses, et le prochain comme eux-mêmes, et s'abstenir de prendre ou de donner du fruit défendu.

D. Comment savaient-ils qu'ils devaient pratiquer ces choses ?

R. Dieu même avait gravé dans le fond de leur cœur l'impression de ces grands et indispensables devoirs ; et il leur avait positivement défendu de toucher au fruit de l'arbre de la science du bien et du mal.

D. Avaient-ils beaucoup de facilité pour accomplir ces devoirs ?

R. Oui : car, en les créant, Dieu leur avait donné tous les avantages corporels et spirituels, qui pouvaient contribuer à leur en rendre l'accomplissement facile. (F)

D. Quels sont les avantages corporels que les hommes reçurent de Dieu ?

R. Leur corps devait toujours jouir d'une santé parfaite, sans être sujet ni aux infirmités, ni à la mort. (G)

D. Quels sont les avantages spirituels qu'ils reçurent ?

R. Leur ame fut créée dans un état de droiture, de lumière et de justice. (H)

Explication. 1. Ils reçurent tout ce qui peut rendre l'esprit accompli ; c'est-à-dire, toutes les lumières naturelles dont l'homme est capable. Nulle ignorance dangereuse, nul défaut dans le jugement et dans la raison, ne ternissait la beauté de leur esprit.

2. Ils avaient une liberté pleine et entière pour faire tout ce qu'ils voulaient, et une volonté droite et portée au bien, sans aucun penchant vers le mal.

3. Ils étaient les maîtres de tous les mouvemens de leur corps. Ils étaient dans une assiette toujours égale, toujours tranquille, sans aucun excès.

4. Dieu leur avait donné tous les secours, tous les grâces avec lesquelles ils pouvaient, s'ils le voulaient, arriver à la vie éternelle, et sans lesquelles ils ne pouvaient y arriver.

5. Enfin, ils ne possédaient pas ce bonheur pour eux seuls, ils devaient le transmettre à toute leur postérité. (I)

CHAPITRE III.

Du péché de l'homme, et des suites de ce péché.

§. 1. Du péché des premiers hommes.

D. Les hommes conservèrent-ils long-temps tous les avantages de l'état d'innocence ?

R. Non. Ils les perdirent bientôt par leur désobéissance et leur péché.

D. En quoi désobéirent-ils à Dieu ?

R. En ce qu'il mangèrent du fruit dont Dieu leur avait défendu de manger.

D. Comment se déterminèrent-ils à manger de ce fruit ?

R. Eve se laissa séduire par le démon ; et après en avoir mangé, elle en présenta à Adam, qui en mangea comme elle. (A)

D. Comment le démon séduisit-il Eve ?

R. Il se servit de l'organe d'un serpent ; et il dit à Eve, que s'ils mangeaient de ce fruit, ils ne mourraient point ; mais qu'ils seraient semblables à Dieu, et qu'ils connaîtraient parfaitement le bien et le mal.

Du péché de l'homme , et de ses suites. 27

D. Pourquoi le démon voulut-il séduire les hommes ?

R. Par envie et par jalousie ; pour les rendre malheureux comme lui , en leur faisant perdre le bonheur pour lequel ils avaient été créés les uns et les autres. (B)

D. Par quel principe Eve se laissa-t-elle séduire par le démon ?

R. Par un principe d'orgueil , et puis de curiosité et de sensualité.

Explication. Par un principe d'orgueil. Elle voulut se rendre semblable à Dieu ; elle se révolta contre son Créateur.

De curiosité. Elle voulut éprouver si effectivement elle saurait le bien et le mal , quand elle aurait mangé de ce fruit.

De sensualité. Le fruit était beau à la vue , elle voulut éprouver s'il était agréable au goût. (C)

D. Adam se porta-t-il à offenser Dieu par le même principe qu'Eve sa femme ?

R. Saint Augustin dit souvent que l'orgueil a été le premier principe du péché d'Adam : la curiosité , la sensualité , la complaisance pour sa femme , ont été une suite de cet orgueil.

Les autres Pères de l'église sont de même avis sur cela. L'écriture sainte nous fait assez comprendre la même chose. (D)

D. Le péché d'Adam a-t-il été fort considérable ?

R. Saint Augustin appelle ce péché ineffable dans sa grandeur. (E)

On peut juger de la grandeur du péché par la majesté de Dieu , dont il viola la loi ; par la grande facilité qu'Adam avait à ne le pas commettre ; par les suites funestes de ce crime. (F)

§. 2. De la punition du premier péché de l'homme , et du péché originel.

D. Qu'arriva-t-il aux hommes aussitôt après leur péché ?

R. Ils eurent honte de se voir nus , et ils se couvrirent de feuilles de figuier.

D. Pourquoi cette honte ne commença-t-elle qu'après leur péché ?

R. Parce qu'ils commencèrent alors seulement à sentir la révolte de leur chair contre l'esprit. (A)

D. Dieu laissa-t-il le péché d'Adam et d'Eve impuni ?

R. Non. Dieu les punit dans leur propre personne , et dans celle de leurs descendants.

1. Leur corps fut assujéti à toutes sortes d'infirmités , et à la mort.

2. Leur ame fut sujette à l'ignorance et à la concupiscence ; et leur liberté fut fort affaiblie.

3. Ils perdirent l'empire que Dieu leur avait donné sur tous les animaux : ils s'étaient révoltés contre Dieu , tout se révolta contre eux.

4. Dieu dit à l'homme , que la terre ne produirait plus d'elle-même que des ronces et des épines , et qu'il mangerait son pain à la sueur de son visage.

Il dit à la femme : *Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse ; vous enfanterez dans la douleur ; vous serez sous la puissance de votre mari , et il vous dominera.*

5. Ils furent l'un et l'autre chassés honteusement du paradis terrestre , sans qu'il leur fût possible d'y rentrer.

6. Ils furent asservis à l'empire du démon.

7. L'entrée du ciel , pour lequel ils avaient été créés , leur fut fermée ; et ils méritèrent la damnation éternelle.

D. Qu'entendez-vous par la concupiscence , à laquelle vous dites que les hommes furent assujétis en punition de leur péché ?

R. J'entends la pente et l'inclination au mal , qui se fait sentir en nous sans notre consentement ; et cette inclination a trois branches , d'où naissent tous les péchés. Saint Jean appelle ces trois branches , la concupiscence de la chair , la concupiscence des yeux , et l'orgueil de la vie ; c'est-à-dire , la sensualité , la curiosité et l'orgueil. (*) (B)

D. Pourquoi le péché d'Adam fut-il puni par l'assujétissement à ses passions ?

R. Parce que c'était par orgueil , par curiosité et par sensualité qu'ils s'étaient volontairement portés à désobéir à Dieu. (C)

D. En quoi la liberté de l'homme fut-elle affaiblie par le péché ?

R. En ce qu'après avoir péché , il n'eut plus la même facilité pour le bien , qu'il avait auparavant. (D)

D. Quelle a été la punition du péché d'Adam et d'Eve dans leurs descendans ?

R. La même que dans les premiers hommes. C'est pour cela que nous naissons tous assujétis à toutes sortes d'infirmités , à la mort , à l'ignorance , à la triple concupiscence , esclaves du péché et du démon , ennemis de Dieu , enfans de colère , indignes de la grâce et de la gloire. (E)

D. Est-il juste que les descendans d'Adam et d'Eve soient punis pour un péché qu'ils n'ont pas commis ?

R. Les jugemens de Dieu sont incompréhensibles , mais infiniment justes. Les hommes sont tous coupables du péché : ils naissent tous avec la tache originelle ; c'est avec justice qu'ils en portent la peine. (Rom. v. 12.)

D. Comment se peut-il faire que nous naissons coupables d'un péché commis avant que nous fussions au monde ?

R. Nous étions tous renfermés , d'une manière ineffable , dans la personne de notre premier père ; et c'est en lui , dit saint Paul , que nous avons tout péché.

D. Mais n'est-ce pas une chose incompréhensible , que

(*) Voyez le Chap. préliminaire de la seconde Partie de cet Ouvrage.

Du péché de l'homme , et de ses suites. . . 29

l'ame de chaque homme , qui est créée de Dieu pure et sans tache , contracte par son union avec le corps , un péché commis depuis tant de siècles , et que la corruption de ce corps de mort se communique à l'ame ?

R. Il faut avouer que le péché originel est un mystère incompréhensible ; mais Dieu a révélé clairement cet article dans l'écriture : l'Eglise l'a toujours enseigné , et c'est sur cette croyance qu'est établie toute l'économie de la religion. (F)

D. Pourquoi dites-vous que toute l'économie de la religion est établie sur la croyance du péché originel ?

R. Parce que c'est sur ce dogme qu'est établie la nécessité de l'incarnation , de la mort , de la résurrection , de l'ascension de Jésus-Christ ; du baptême des enfans , de la prière , de la pénitence , de la vigilance chrétienne. (G)

§. 3. De la nécessité et de la promesse du Rédempteur ou Messie.

D. Que serait-il arrivé aux hommes , si Dieu les eût traités comme ils le méritaient ?

R. Ils auraient été absolument abandonnés de Dieu , comme les démons , et privés pour jamais de l'héritage céleste ?

D. N'auraient-ils pas pu rentrer en eux-mêmes , faire pénitence , demander pardon à Dieu , et l'obtenir ?

R. La corruption où la nature humaine était plongée par le péché , était telle , que les hommes auraient toujours aimé leurs péchés , bien loin de les pleurer , et n'auraient jamais connu salutairement leur misère , si la grâce de Dieu ne leur eût ouvert les yeux , et touché le cœur , pour la leur découvrir et les en faire gémir.

Mais quand ils auraient connu leur malheur par eux-mêmes , qu'ils en auraient gémi , qu'ils auraient crié vers Dieu , tout cela eût été inutile pour le salut : ils n'auraient jamais pu expier d'eux-mêmes une offense infinie , commise contre Dieu , ni apaiser sa justice qui demandait une satisfaction proportionnée à l'offense. (A)

D. Le mal des hommes était donc sans aucune ressource ?

R. Oui , si Dieu , par un effet de sa seule bonté , ne leur eût fait miséricorde.

D. En quoi consiste la miséricorde que Dieu a faite aux hommes.

R. Cette miséricorde est ineffable dans sa grandeur : elle est inconcevable. Dieu a tellement aimé le monde , qu'il a donné son Fils unique pour racheter les hommes pécheurs. (Joan. III. 16.)

Le Verbe s'est fait chair dans le sein d'une Vierge. Il nous a réconciliés avec Dieu par sa mort ; il nous a ouvert l'entrée du ciel par sa résurrection et par son ascension ; il nous a instruits par sa doctrine , étonnés et touchés par ses miracles , convertis et renouvelés par le Saint-Esprit , ranimés , fortifiés , nourris par sa grâce et par les sacremens ;

consacrés , offerts , rendus dignes de Dieu par son sacrifice. Jésus-Christ est notre intercesseur , notre protecteur , notre chef. Il a vaincu pour nous le démon sur la croix ; il le surmonte en nous tous les jours , dans nos tentations , quand nous sommes fidèles à sa grâce ; il nous en fera triompher à jamais dans le ciel , si nous persévérons jusqu'à la fin.

D. Est-ce aussitôt après le péché , que Dieu a fait aux hommes cette grande miséricorde ?

R. Non. Dieu se contenta , pour lors , de la leur promettre ; mais quatre mille ans au moins se sont écoulés depuis le péché jusqu'à la venue du Fils de Dieu sur la terre.

D. En quels termes était conçue la promesse que Dieu fit aux hommes , de leur envoyer un Rédempteur ?

R. Dieu maudit le serpent qui avait servi d'organe au démon pour perdre les hommes , et , en le maudissant , il dit entre autres choses , *Qu'il mettrait une inimitié éternelle entre lui et les hommes , et que la femme écraserait la tête au serpent.* (Genes. III. 15.)

D. Quel est le sens de ces paroles ?

R. Le sens est , que les hommes auraient à jamais une aversion naturelle pour le serpent ; que l'inimitié entre les hommes et le démon , figuré par le serpent , serait irréconciliable ; et que d'une vierge naîtrait un jour le Sauveur du monde , qui devait détruire l'empire du démon. (B)

D. De quels noms le Sauveur du monde était-il appelé avant qu'il vint sur la terre , et dans le temps qu'on l'attendait ?

R. Les prophètes lui ont donné plusieurs noms ; mais les plus célèbres sont ceux de Rédempteur , de Messie , de Christ. (C)

CHAPITRE IV.

Histoire abrégée de la Religion , depuis le péché de l'homme , jusqu'à la venue du Messie.

§. 1. Pourquoi Dieu n'a pas envoyé le Messie aussitôt après le péché. Ce que les hommes devaient faire pour se sanctifier avant sa venue.

D. Pourquoi Dieu n'a-t-il pas envoyé le Messie sur la terre , aussitôt après le péché d'Adam et d'Eve ?

R. Pour plusieurs raisons importantes. (A)

1. Afin de faire sentir aux hommes , par une longue expérience , leur faiblesse et le besoin qu'ils avaient d'un Libérateur pour surmonter leur cupidité. (B)

2. Afin de porter les hommes , par la vue de ce besoin , à soupirer après ce Libérateur , et à le demander avec ardeur , comme ont fait les saints de l'ancien testament. (C)

3. Afin de donner des preuves anticipées de la grandeur de ce futur Libérateur ; en faisant , long-temps auparavant , prédire par les prophètes toutes les circonstances de sa naissance , de sa vie , de sa mort , de sa sépulture , de sa résurrection , et du changement qu'il devait opérer sur la terre. (D)

4. Enfin Dieu a voulu que les événemens même du monde fussent une prédiction vivante de ce qui devait arriver sous le Messie , et une ombre de l'avenir ; en sorte que ceux qui seraient convertis par le Messie ou par le ministère de ses disciples , pussent reconnaître , dans l'Histoire des événemens passés , les figures des événemens dont ils seraient les témoins , et qu'ainsi tout contribuât à leur rendre la Religion vénérable , et à les attacher à Jésus-Christ. (*) (E)

D. Puisque le Messie n'est venu que quatre mille ans après le péché , tous les hommes qui ont vécu dans cet intervalle sont donc damnés ; car quelque effort qu'ils fissent , ils ne pouvaient jamais satisfaire à la justice de Dieu , offensée par le péché d'Adam , dont tous les hommes naissent coupables ?

R. Dieu , par sa miséricorde , a pourvu à cet inconvénient. Le Messie devait satisfaire à la justice divine , pour les péchés de tous les hommes , tant de ceux qui avaient vécu avant lui , que de ceux qui devaient venir après lui.

En vue de cette satisfaction du Messie , et par ses mérites , les hommes ont pu , même avant sa venue , se sanctifier et obtenir la rémission de leurs péchés : mais l'entrée du ciel ne devait leur être ouverte que par le Messie. Il fallait qu'il y entrât le premier , et qu'il les y conduisit ; c'est pour cela que saint Paul nous fait entendre que les saints de l'ancien testament ne pouvaient recevoir leur récompense qu'avec nous. (F)

D. Qu'est-ce que les hommes devaient faire pour se sanctifier avant la venue du Messie ?

R. Ils devaient , 1. Croire en un seul Dieu , l'adorer , le servir et l'aimer par-dessus toutes choses.

2. Attendre un Rédempteur , et espérer en lui.

3. Aimer le prochain comme eux-mêmes , s'abstenir de toute injustice , et vivre selon les lois de la conscience et de la droite raison.

Telle était l'obligation générale de tous les peuples de la terre , avant le Messie. Mais outre cela , les Juifs , dont nous parlerons dans la suite , étaient obligés à observer fidèlement tous les préceptes de la loi de Moïse , et à croire tout ce que Dieu leur avait révélé de particulier.

En vivant ainsi , les hommes pouvaient se sanctifier avant la venue du Messie : sans cela ils se perdaient et se condamnaient. (G)

(*) Nous expliquerons en détail , dans tous les paragraphes de ce chapitre , les figures anciennes , par l'écriture sainte et par la tradition.

D. Est-ce ainsi que les hommes ont vécu ?

R. Le nombre de ceux qui se sont sanctifiés avant la venue du Messie, a été petit, en comparaison de ceux qui ont mal vécu, même parmi les Juifs, à plus forte raison parmi les autres peuples : nous le verrons bientôt en détail. (H)

D. Pourquoi Dieu a-t-il permis qu'un si grand nombre de peuples se soient perdus avant la venue du Messie ?

R. 1. Dieu n'a fait aucun tort à ceux qui se sont perdus : ils se sont perdus eux-mêmes volontairement ; et Dieu, par un effet de sa justice, les a abandonnés à leur corruption. Par là il a fait éclater davantage sa miséricorde sur le petit nombre de ceux qui se sont sanctifiés : et dans ce petit nombre il a fait voir, par avance, ce que le Messie devait opérer par toute la terre après sa venue, et quelle était la grâce du christianisme. Il était juste que cette grâce ne fût pas si abondante avant le Messie, qu'elle devait l'être dans la suite. (I, K)

2. On peut dire que le petit nombre de ceux, même d'entre les Juifs, qui avant le Messie se sont sanctifiés, en comparaison de ceux qui se sont perdus, était une figure de ce que le Messie lui-même a dit, que *beaucoup sont appelés, et peu sont élus.* (Matth. xx. 16.)

§. 2. Comment Adam, Eve, et leurs enfans, ont vécu depuis le péché.

D. Comment Adam et Eve se conduisirent-ils quand ils eurent été chassés du Paradis terrestre ?

R. Dieu leur fit miséricorde, et ils se sanctifièrent par la pénitence. (A)

D. Eurent-ils des enfans avant leur péché ?

R. Non. Ils n'en eurent qu'après leur chute : et c'est pour cela que tous les hommes naissent coupables du péché originel. (B)

D. Tous les hommes descendent donc d'Eve et d'Adam ?

R. Oui. Eve est appelée, dans l'écriture, la mère de tous les hommes vivans.

D. Pourquoi Dieu a-t-il voulu que tous les hommes naussent d'un seul ?

R. Pour les obliger à s'aimer les uns les autres comme frères ; et c'est pour cela que Jésus-Christ nous fait entendre que tous les hommes sont notre prochain. (C)

D. Adam et Eve ont-ils eu un grand nombre d'enfans ?

R. Un très-grand nombre ; car ils ont vécu plus de neuf cents ans ; et Dieu, qui voulait que le monde fût peuplé par eux, leur accorda une grande fécondité.

D. Savons-nous le nombre et le nom des enfans d'Adam ?

R. L'écriture sainte n'en dit pas le nombre : elle n'en nomme que trois, qui sont Caïn, Abel et Seth. (D)

D. Pourquoi l'écriture sainte ne fait-elle mention que de ces trois enfans d'Adam ?

Histoire de la Religion depuis le péché. 33

B. Parce que Dieu n'a voulu nous apprendre dans l'écriture sainte l'histoire des hommes , qu'autant qu'elle contribue à nous faire connaître la Religion. Or , il suffit , pour la connaissance de la Religion , que le nom de Caïn , d'Abel et de Seth nous soient connus en particulier ; et que nous sachions , en général , qu'Adam a eu un grand nombre d'autres enfans , qui se sont répandus par toute la terre , eux et leurs descendans. (E)

D. Qu'est-ce que l'Écriture nous apprend sur Caïn ?

R. Qu'il fut le premier enfant d'Adam ; qu'il fut laboureur : qu'il offrit à Dieu des fruits de la terre en sacrifice : que ni lui ni son offrande ne furent agréables à Dieu : qu'il tua son frère Abel par envie et par jalousie , parce que Dieu recevait favorablement les sacrifices d'Abel : qu'il fut maudit de Dieu ; qu'en punition de son crime , il demeura vagabond et fugitif par toute la terre : que Dieu mit un signe sur lui , pour empêcher qu'il ne fût tué par ceux qui le trouveraient : qu'il bâtit une ville , à laquelle il donna le nom de son fils Enoch. (F)

D. Qu'est-ce que l'écriture sainte nous apprend sur Abel ?

R. Qu'il fut le second fils d'Adam : qu'il fut pasteur de brebis : qu'il offrit à Dieu en sacrifice les premiers-nés de son troupeau , et ce qu'il avait de plus gros et de plus gras ; que Dieu le regarda favorablement , lui et ses présens : qu'il fut tué par son frère Caïn ; et que la voix de son sang s'éleva jusqu'au trône de Dieu , pour en demander vengeance. (G)

D. Qu'est-ce que l'écriture sainte nous apprend sur Seth ?

R. Qu'il vint au monde après la mort d'Abel : qu'il vécut saintement ; et que la piété se conserva plus long-temps dans sa famille que dans celle de Caïn : qu'il fut un des ancêtres de Jésus-Christ. (H)

D. Qu'est-ce que l'histoire de Caïn et d'Abel nous fait connaître par rapport à la Religion ?

R. 1^o Nous voyons en la personne de ces deux frères l'image des deux cités , c'est-à-dire , des deux sociétés d'hommes qui doivent vivre ensemble sur la terre jusqu'à la fin du monde.

2^o Ils sont une figure très-expresse , Abel de Jésus-Christ, Caïn des Juifs. (I)

D. Qu'entendez-vous par ces deux cités , ou sociétés d'hommes qui doivent vivre ensemble jusqu'à la fin du monde ?

R. J'entends la société des bons et la société des méchans , qui ne seront séparées qu'à la fin du monde , et qui jusqu'alors seront sur la terre mêlées l'une avec l'autre. Saint Augustin donne le nom de cité de Dieu ou de cité du ciel , à la société des bons ; et il appelle cité de la terre la société des méchans. (K)

D. Pourquoi saint Augustin donne-t-il le nom de cité de Dieu à la société des bons ?

R. Parce que ce nom se trouve souvent dans l'écriture sainte , pour signifier cette sainte société qui est étrangère sur la terre , qui est détachée de toutes les choses de ce monde , qui ne vit que pour Dieu , et qui regarde le ciel comme sa patrie. (L)

D. Pourquoi donne-t-il le nom de cité de la terre à la société des méchans ?

R. Parce que le caractère de ceux qui appartiennent à cette société , est d'être attachés à la terre , de mettre leur bonheur dans la jouissance des biens , des plaisirs , des honneurs de la terre , de vouloir dominer sur la terre , de rapporter à ce faux bonheur toutes les actions de la vie , même les actions de la Religion , et de haïr , persécuter , affliger , combattre ceux qu'ils regardent comme un obstacle au bonheur qu'ils cherchent sur la terre. (M)

D. En quoi Caïn a-t-il été l'image de la cité de la terre ?

R. 1° En ce qu'il est né le premier ; car nous commençons tous par appartenir à la cité de la terre , et ce n'est que par la régénération que nous appartenons ensuite à celle du ciel : ce qui a fait dire à saint Paul que ce qui est d'animal et de charnel commence en nous avant ce qu'il y a de spirituel.

2° Caïn a toujours été attaché à la terre ; ce qui paraît en ce qu'il a été le premier qui ait bâti une ville , regardant la terre comme le lieu de sa demeure et de son repos.

3° Il a été corrompu dans le cœur ; et il s'acquittait des devoirs extérieurs de la religion. Il ne faisait pas de cela son capital. Il n'offrait pas à Dieu ce qu'il avait de meilleur.

4° Il a été plein d'orgueil et d'envie.

5° Il a haï , persécuté et tué son frère , parce que son frère était plus juste que lui.

Tel est le caractère de tous ceux qui appartiennent à la cité de la terre. (N)

D. En quoi Abel a-t-il été l'image de la cité du ciel ?

R. En ce qu'il a été détaché de la terre : il s'y est regardé comme étranger : il n'a point bâti de ville : il n'a vécu que pour Dieu : il a fait son capital de la Religion : le ciel était sa patrie ; et , par sa mort , il a été la figure de Jésus-Christ , et l'image de tous les justes qui , dans la suite des siècles , devaient souffrir persécution de la part des méchans.

D. En quoi Abel a-t-il été la figure de Jésus-Christ , et Caïn la figure des Juifs ?

R. En plusieurs choses.

1° Caïn est né le premier , Abel est venu ensuite : les Juifs ont précédé la naissance temporelle de Jésus-Christ.

2° L'occupation de Caïn , qui était laboureur , était une image de l'attachement que les Juifs auraient aux biens de la terre.

L'occupation d'Abel , qui était pasteur , le rendait une

image de Jésus-Christ, qui est appelé le pasteur et l'évêque de nos âmes, le bon pasteur, le prince des pasteurs. (O)

3° Caïn honorait Dieu du bout des lèvres et à l'extérieur, et son cœur était corrompu ; c'est ce que Dieu reproche aux Juifs. (P)

Abel, au contraire, était juste ; et son offrande extérieure n'était que le signe de l'offrande intérieure qu'il faisait à Dieu de lui-même : comme saint Paul dit que Jésus-Christ s'offrait à Dieu par le Saint-Esprit.

4° L'écriture sainte dit que Dieu rejeta Caïn et son sacrifice, et qu'Abel et son sacrifice furent agréables à Dieu.

Dieu a de même rejeté la personne et le sacrifice des Juifs ; au lieu que Jésus-Christ et son sacrifice sont l'objet de sa complaisance. (Q)

5° C'est par envie et par jalousie que Caïn fit mourir Abel son frère. (R)

C'est par envie et par jalousie que les Juifs ont fait mourir Jésus-Christ leur frère, de la race de David. (S)

6° Le sang d'Abel cria vengeance contre Caïn.

Le sang de Jésus-Christ demande miséricorde, et attire la vengeance divine sur les Juifs et sur les autres pécheurs, qui le rendent inutile par leur endurcissement. (T)

7° Caïn en punition de son crime, mène une vie errante et vagabonde ; et Dieu lui donne une signe afin que personne ne le tue.

Les Juifs, en punition de leur crime, sont chassés de leur pays, et dispersés par toute la terre. Ils ont le signe de la circoncision qui les distingue, et ils subsisteront jusqu'à la fin. (V)

D. Pourquoi l'Écriture parle-t-elle de Seth plutôt que des autres enfans d'Adam ?

R. Parce que sa famille se distingua entre toutes les autres par sa piété, et que c'est de sa race que devait sortir le Messie. (X)

§. 3. Corruption du genre humain. Déluge universel.

D. Comment vécurent les enfans de Caïn et les autres enfans d'Adam ?

R. Ils vécurent presque tous dans l'égarement et dans le crime. Ils oublièrent Dieu à mesure qu'ils avancèrent en âge, et l'impiété fit tous les jours de nouveaux progrès dans le monde. (A)

D. Les descendans de Seth, frère de Caïn, vécurent-ils ils aussi dans le désordre ?

R. Non. Ils imitèrent pour la plupart la sainteté de leur père ; et la piété se conserva fort long-temps dans cette famille. Mais enfin, par succession de temps, ils se corrompirent comme les autres hommes. (B)

D. Comment se corrompirent-ils ?

R. En fréquentant les méchans , et s'alliant dans leur famille.

D. N'y eut-il donc plus personne dans le monde qui vécut saintement , et qui fût juste ?

R. Les choses en vinrent jusqu'à un tel point de corruption , qu'il n'y eut presque plus personne sur la terre qui vécut dans une entière innocence. (C)

D. Dieu laissa-t-il les crimes des hommes impunis ?

R. Non. Il les extermina par un déluge universel. (D)

D. Qu'était-ce que ce déluge ?

R. Dieu fit tomber des pluies épouvantables : il fit outre cela déborder les eaux de la mer ; en sorte que toute la terre fut submergée , et tous les hommes noyés , avec tous les animaux. (E)

D. N'y eut-il aucun homme ni aucun animal de sauvé ?

R. Noé fut sauvé lui huitième , savoir : lui , sa femme , ses trois enfans et leurs trois femmes ; et Dieu voulut conserver avec eux des animaux de chaque espèce. (F)

D. Qui était Noé ?

R. C'était un homme juste et parfait , l'un des descendans de Seth. (G)

D. Comment Noé et sa famille furent-ils sauvés ?

R. Par le moyen de l'arche , qui était un bâtiment assez grand pour les contenir tous , avec les provisions nécessaires. (H)

D. Ce bâtiment fut-il bientôt construit ?

R. Noé y employa cent ans entiers. Dieu le voulut ainsi afin de donner le temps aux hommes répandus par toute la terre , d'être avertis du prochain déluge , de rentrer en eux-mêmes , et de faire pénitence.

D. Les hommes firent-ils pénitence ?

R. Non. Ils méprisèrent les avis de Noé et ses menaces ; ils mangeaient , ils buvaient , ils se mariaient , ils se divertissaient à l'ordinaire , et le déluge les surprit et les submergea tous. (I)

D. Quelle impression cet exemple doit-il faire sur nos esprits ?

R. Nous devons apprendre de là à profiter des avis qui nous sont donnés de la part de Dieu ; à ne point attendre que sa colère fonde sur nous comme un éclair ; mais à veiller sans cesse sur nous-mêmes. (K)

D. Tous ceux qui périrent par le déluge sont-ils damnés ?

R. Il y a lieu de croire que ceux qui furent d'abord incrédules aux avertissemens de Noé ; mais qui crurent ensuite et se convertirent de bonne foi , avant que le déluge commençât ou qu'il fût consommé , ne sont pas damnés. (L)

D. Que signifiaient l'arche de Noé et le déluge ?

R. L'église catholique et le baptême. (M)

Explication. On ne se sauve que dans l'église. Hors de

l'église point de salut. Hors l'arche tout périt. Tous les hommes pécheurs sont submergés dans l'eau du déluge ; tous nos péchés sont noyés , pour ainsi dire , et effacés dans l'eau du baptême. (N)

D. Que fit Noé après le déluge , au sortir de l'arche ?

R. Il offrit à Dieu des sacrifices en action de grâces ; et Dieu bénit Noé et ses enfans ; et promit qu'il n'enverrait plus de déluge universel. Il voulut que l'arc-en-ciel fût le signe de cette promesse. (O, P, Q)

S. 4. État du monde après le déluge , jusqu'à la vocation d'Abraham.

D. Comment le monde fut-il repeuplé après le déluge ?

R. Par les trois enfans de Noé , Sem , Cham et Japhet , et par leurs descendans. (A)

D. Comment vécurent les descendans de Noé ?

R. L'écriture sainte ne nous apprend sur cela autre chose , si ce n'est que Noé bénit Sem et Japhet , à cause de leur piété ; qu'il maudit Cham et son fils Chanaan , parce qu'ils avaient manqué de respect à son égard. (B)

Que les hommes s'étant multipliés , voulurent par orgueil rendre leur nom célèbre sur la terre , avant que de se séparer.

Que pour cet effet , ils commencèrent à bâtir une tour , qu'ils avaient dessein d'élever jusqu'aux nues.

Que cette tour fut appelée tour de *Babel* , c'est-à-dire , de confusion , parce que Dieu , pour les punir , confondit leur langage ; en sorte qu'ils ne s'entendirent plus , et qu'ils furent ainsi obligés à se désister de leur entreprise , et à se disperser les uns d'un côté , et les autres d'un autre.

Que ce fut par cette dispersion que toute la terre fut peuplée. (C)

D. La connaissance et le culte du vrai Dieu se conservèrent-ils long-temps dans le monde ?

R. Plus on avança en âge , plus les hommes devinrent méchans. Peu à peu la connaissance du vrai Dieu s'effaça de l'esprit des peuples. Ils devinrent idolâtres , c'est-à-dire qu'ils rendirent aux créatures l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu.

La piété se conserva plus long-temps parmi quelques descendans de Sem. Mais enfin la corruption devint bientôt générale , et il n'y eut presque plus personne sur la terre qui servît Dieu d'une manière digne de Dieu. (D)

D. Quelle conduite Dieu tint-il alors à l'égard des hommes ?

R. Il abandonna les peuples de la terre à leur corruption et à leurs ténèbres. Ayant été livrés aux désirs de leur cœur , ils se plongèrent selon leur volonté dans toutes sortes de crimes et d'abominations. (E) Dieu réserva pour l'autre vie la punition générale de leurs crimes ; et il choisit un homme pour le faire père d'un peuple qui devait être particulièrement consacré à son service. (F)

D. Qui fut cet homme choisi de Dieu ?

R. Ce fut Abraham, fils de Tharé, de la famille de Sem, qui demeurait en Chaldée, province de l'Asie. (G)

D. Pourquoi Dieu choisit-il Abraham plutôt qu'un autre ?

R. Par un effet de sa miséricorde et de sa bonté.

D. Comment Dieu choisit-il Abraham ?

R. Il lui commanda de quitter son pays, sa famille, sa nation ; et il lui promit de le faire père d'un grand peuple, auquel il ferait beaucoup de grâces. (II)

D. Pourquoi Dieu voulut-il qu'Abraham quittât son pays ?

R. 1° Afin qu'il se séparât de la compagnie des méchants, de peur qu'il ne se corrompît à leur exemple.

2° Pour l'obliger à regarder la terre comme un lieu d'exil et de pèlerinage, et le ciel comme sa patrie.

3° Pour le faire père d'un peuple qu'il voulait séparer de mœurs, de religion et d'inclination, de tous les autres peuples de la terre.

D. Que fit Abraham ?

R. Il crut, et obéit à Dieu, qui le récompensa de son obéissance. (I)

§. 5. Alliance que Dieu fit avec Abraham. Postérité de ce saint homme.

D. Comment Dieu récompensa-t-il la foi qu'Abraham fit paraître en quittant son pays, pour obéir à l'ordre de Dieu ?

R. Dieu récompensa la foi de ce saint homme, par l'alliance solennelle qu'il fit avec lui. (A).

D. En quoi consista cette alliance ?

R. Dans les promesses solennelles que Dieu fit à Abraham, promesses absolues, et toutes gratuites de la part de Dieu.

D. Qu'est-ce que Dieu promit à Abraham ?

R. De le prendre sous sa protection, lui et sa postérité, et de le faire père d'un grand peuple ; de lui donner un pays riche et abondant, nommé le pays de Chanaan, pour lui et sa postérité, et de faire sortir de sa race le Messie. (B, C, D, E)

D. N'y eut-il pas quelque signe extérieur qui fut comme le gage et la marque de cette alliance ?

R. Oui. Dieu jura par lui-même, pour assurer ses promesses, et il ordonna pour lors la circoncision, comme la marque qui devait distinguer Abraham et sa postérité de tous les autres peuples de la terre, avec lesquels Dieu n'avait point fait une semblable alliance. (F)

D. Qui furent les enfans d'Abraham ?

R. Il fut long-temps sans en avoir de sa femme Sara, qui jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans était demeurée stérile.

C'est pour cela que Sara voulut qu'il épousât sa servante, nommée Agar, dont il eut un fils qui fut nommé Ismaël. (G)

Cela ne doit pas paraître étonnant pour ce temps-là, où

Dieu permettait la pluralité des femmes pour peupler le monde. (H)

D. Est-ce dans la personne d'Ismaël et dans sa postérité, que furent accomplies les promesses que Dieu avait faites à Abraham ?

R. Abraham le crut ainsi, voyant sa femme stérile et hors d'âge d'avoir des enfans. (I)

Mais Dieu lui prédit que Sara aurait un fils, et que ce serait ce fils et sa postérité en qui les promesses seraient accomplies.

Abraham crut à la parole de Dieu, quoique l'événement fût hors d'apparence ; Dieu lui imputa sa foi à justice, et l'année d'après Sara eut un fils qui fut nommé Isaac. (K)

D. Comment Agar et Ismaël vécurent-ils avec Sara et Isaac ?

R. Agar méprisa Sara à cause de sa stérilité ; elle en fut punie. Ismaël persécuta Isaac, il fut chassé, par ordre de Dieu, lui et sa mère, de la maison d'Abraham. (L)

D. Abraham n'eut-il point d'autres enfans qu'Ismaël et Isaac ?

R. Après la mort de Sara, Abraham épousa Céthura, dont il eut six enfans. (M)

D. Ces six enfans partagèrent-ils l'héritage d'Abraham avec Isaac ?

R. Non. Isaac fut le seul héritier d'Abraham, qui se contenta de faire des présens à ses autres enfans, et qui ne voulut pas que, pendant sa vie même, ils demeurassent avec Isaac. (N)

D. Que signifiait l'alliance que Dieu fit avec Abraham ?

R. Elle était la figure de l'alliance éternelle que Jésus-Christ devait faire un jour avec les chrétiens, dont le baptême est le gage ; comme la circoncision, figure du baptême, était le gage de l'alliance que Dieu fit avec Abraham.

D. En quoi la circoncision était-elle la figure du baptême ?

R. En deux choses : 1° En ce que c'est par le baptême qu'on participe à l'alliance que Dieu fait avec les hommes par Jésus-Christ, comme la circoncision était le signe qui faisait voir qu'on participait à celle qu'il avait faite avec eux par Abraham. (O)

2° En ce qu'au baptême on fait profession de la circoncision du cœur, c'est-à-dire du renoncement aux cupidités du siècle, dont la circoncision du corps était la figure. (P)

D. Que signifiait la terre promise à Abraham et à sa postérité ?

R. Le ciel promis à tous les chrétiens, dont Abraham est le père spirituel. (Q)

D. De quoi Agar et Sara étaient-elles la figure ?

R. Agar, la servante, était la figure de la synagogue, c'est-à-dire de la religion judaïque ; Sara, la femme libre, était la figure de l'église chrétienne.

D. De quoi Ismaël et Isaac étaient-ils la figure ?

R. Ismaël était la figure du peuple juif, Isaac du peuple chrétien. (R)

Explication. On n'est chrétien que par la grâce de la renaissance spirituelle qu'on reçoit au baptême ; les promesses de l'alliance éternelle et de la vie éternelle sont pour les chrétiens. Dieu regarde les chrétiens comme ses enfans, et non pas comme ses esclaves. Les chrétiens ont une loi d'amour. Jésus-Christ les a délivrés de la servitude de la loi de Moïse, qui par elle-même ne pouvait faire que des esclaves. L'église les a enfantés, après avoir été long-temps stérile, pendant que la synagogue des Juifs était très-féconde. Les Juifs sont les ennemis des chrétiens, et il les ont persécutés autant qu'il a été en leur pouvoir, comme Ismaël persécutait Isaac. Mais Dieu les a réprouvés, eux et la synagogue leur mère. Il est aisé de faire l'application de toutes ces circonstances à Ismaël et à Isaac, à Agar et à Sara. (S)

D. Que signifiaient les enfans qu'Abraham eut de Céthura ?

R. Les chrétiens qui ne vivent pas de la foi, qui vivent selon la chair : ces chrétiens peuvent recevoir de Dieu des récompenses temporelles ; mais ils n'auront point de part à l'héritage éternel ; et Dieu veut que ceux qui vivent de la foi, figurés par Isaac, se séparent, autant qu'il dépend d'eux, dès cette vie, des chrétiens qui vivent selon la chair. (T)

Si l'on veut savoir ce que c'est que vivre selon la chair, il n'y a qu'à consulter saint Paul. Vivre selon la chair, dans la doctrine de cet apôtre, c'est être dominé par sa cupidité, se conduire selon les impressions corrompues de la chair, c'est-à-dire de la concupiscence et de l'amour-propre. (V)

§. 6. D'Isaac et de Jacob, d'ou sont venus tous les Juifs.

D. Pourquoi Abraham est-il appelé, dans l'écriture sainte, le père de tous les croyans ? (A)

R. Parce qu'il est le père des Chrétiens, aussi bien que des Juifs.

Il est le père des Juifs, qui sont tous sortis de lui par son fils Isaac.

Il est le père des Chrétiens qui, par la foi, sont tous sortis de Jésus-Christ, né de sa race, et dont Isaac était une figure très-expresse.

D. En quoi Isaac a-t-il été une figure si expresse de Jésus-Christ ?

R. 1^o La sainteté et l'innocence de sa vie a été une image de la sainteté et de l'innocence de la vie de Jésus-Christ.

2. Le sacrifice d'Isaac a été une figure très-expresse de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ.

3. Isaac, après ce sacrifice, a été le père de tout le peuple juif ; comme Jésus-Christ, après sa résurrection, est le père de tout le peuple chrétien.

D. Qu'est-ce que le sacrifice d'Isaac ?

R. Dieu , pour éprouver la foi d'Abraham , lui commanda de lui immoler son fils Isaac , âgé pour lors d'environ trente-sept ans , selon la tradition des Hébreux , rapportée par saint Jérôme. (B)

Abraham ne balança pas d'un seul moment , quoique Isaac fût son fils bien-aimé ; que par un miracle éclatant , il l'eût eu dans sa vieillesse de sa femme stérile ; que ce fils dût être son héritier ; que Dieu lui eût promis de le rendre père d'un grand peuple. Nulle de ces considérations ne l'arrêta ; il espéra contre toute espérance ; et , persuadé que Dieu pourrait ressusciter Isaac d'entre les morts , puisqu'il l'avait fait naître par miracle , il se mit en état de l'immoler sur une montagne que saint Jérôme , après les Hébreux , dit être celle de Moria , dont le Calvaire n'était pas éloigné. (C, D) Isaac n'eût pas moins de foi que son père ; il se soumit à l'ordre de Dieu ; il porta sur ses épaules le bois sur lequel il devait être offert en sacrifice ; il se laissa lier par son père sur le bûcher ; il allait être immolé.

Mais Dieu fut content de l'obéissance et de la foi du père et du fils. Abraham avait déjà le bras levé pour immoler cette victime innocente ; Dieu l'arrêta , et lui rendit son fils , pour ainsi dire , d'entre les morts ; afin qu'après avoir été une figure si expresse de Jésus-Christ souffrant et mourant sur la croix , il pût être aussi regardé comme une figure de Jésus-Christ ressuscité.

Dieu permit qu'Abraham trouvât en même temps , derrière lui , un bélier qui s'était embarrassé avec ses cornes dans un buisson. Abraham le prit et l'offrit en sacrifice à la place de son fils. (E) On voit assez le rapport que cette circonstance a avec Jésus-Christ , qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père , à la place des hommes ; qui est appelé l'agneau de Dieu , chargé des péchés du monde , pour les effacer. C'est ce que nous expliquerons dans la suite de cet ouvrage. (Part. 3. Sect. 2. Ch. 7. §. 5.)

D. Qui furent les enfans d'Isaac ?

R. Esaü et Jacob , deux frères jumeaux qu'il eut de sa femme Rebecca. Esaü naquit le premier , et fut rejeté de Dieu , même avant sa naissance. Jacob vint ensuite , et fut aimé de Dieu sans avoir encore aucun mérite. (F)

D. En quoi Esaü fut-il rejeté de Dieu ?

R. En ce que Dieu ne le choisit pas pour être le père de son peuple , l'héritier de la terre promise à Abraham , et l'un des ancêtres du Messie ; ce fut à Jacob que Dieu , par le seul effet de sa bonne volonté , accorda tous ces avantages.

D. De quoi Esaü et Jacob ont-ils été la figure ?

R. Esaü a été la figure des Juifs et des réprouvés. Jacob a été la figure des chrétiens et des élus. (G)

D. Combien Jacob a-t-il eu d'enfans ?

R. Il en eut douze et une fille , de quatre femmes qu'il

épousa ; et de ces douze enfans , qui sont connus sous le nom des douze patriarches , sont sortis tous les Juifs ?

D. Quel est le nom des femmes de Jacob ?

R. Jacob ne voulait épouser que Rachel. On lui fit épouser auparavant , par surprise , Lia , sœur aînée de Rachel. Lia eut six enfans. Rachel , après avoir été long-temps stérile , eut enfin deux enfans. Jacob épousa encore deux autres femmes ; Bala , à la prière de Rachel , et Zelpha , à la prière de Lia. (H)

D. Quel est le nom des enfans de Jacob ?

R. Ruben , Siméon , Lévi , Juda , Issachar , Zabulon , Dan , Nephtali , Gad , Aser , Joseph et Benjamin , et une fille nommée Dina. (I)

D. Pourquoi les douze enfans de Jacob sont-ils appelés patriarches ?

R. Parce qu'ils sont les chefs des douze familles des Juifs , d'où sont sorties toutes les autres familles de ce peuple. Patriarche est un mot grec , qui veut dire chef de famille.

D. Comment nomme-t-on ordinairement ces douzes premières familles ?

R. Les douze tribus des Juifs. Mais il faut remarquer que la famille de Joseph composa deux Tribus ; parce qu'Ephraïm et Manassès , qui étaient les deux enfans de Joseph , furent adoptés par Jacob , et furent chacun les chefs d'une tribu qui porta leur nom. (K) Cela posé , il semble qu'on devrait compter treize tribus chez les Juifs. Mais on ne le fait pas , parce que la tribu de Lévi , qui fut toute consacrée , dans la suite , au service de Dieu et au ministère de la religion , ne partagea point avec les autres la terre promise , et n'eut point , comme elles , une portion séparée , pour composer un corps de tribu. Mais Dieu voulut que les Lévites fussent répandus dans toutes les autres tribus ; sans doute afin que , par leurs exemples et par leurs discours , ils pussent porter leurs frères au service de Dieu. (L)

D. Quelle est la plus célèbre des douze tribus ?

R. C'est celle de Juda , parce que c'est celle qui , dans tous les temps , a été la plus favorisée de Dieu , et dont le Messie a voulu naître ; et c'est celle qui , dans la suite , a donné son nom à toute la nation.

Je dis *dans la suite* ; car le nom de Juif ne fut donné généralement à toute la nation , qu'après le retour de la captivité de Babylone. Avant cela on ne donnait ce nom qu'à ceux qui habitaient le royaume de Juda. Et avant la séparation de la terre sainte en deux royaumes , dont nous verrons ci-après l'histoire , les descendans de Jacob n'étaient connus que sous le nom d'Israélites ou d'Hébreux.

D. Pourquoi les enfans de Jacob furent-ils nommés Hébreux ou Israélites ?

R. Ils furent nommés Israélites , parce que Jacob leur père fut nommé Israël. (M)

Histoire de la Religion depuis le péché. 43

L'origine du nom d'Hébreu n'est pas si certaine. Les uns disent qu'Abraham, aïeul de Jacob, fut nommé Hébreu à cause qu'il descendait d'Héber, père de Phaleg, sous qui se fit la division des langues ; en sorte que la langue que parlait Héber subsista, et fut nommée langue hébraïque, et ses descendans furent nommés Hébreux. D'autres tirent ce nom d'un mot qui signifie en hébreu *au-delà* ; parce qu'Abraham était venu de delà l'Euphrate. En sorte que, selon cette dernière signification, on appela Abraham Hébreu, quand il fut venu dans le pays de Chanaan, pour marquer son origine, comme si l'on eût dit, l'homme d'*au-delà* le fleuve d'Euphrate. (N)

D. Que signifiait le peuple Juif sorti tout entier d'un seul homme ?

R. Le peuple Chrétien qui n'est formé que par Jésus-Christ.

D. Que signifiaient les douze patriarches, d'où sont sortis tous les Juifs ?

R. Les douze apôtres, qui sont les pères spirituels de tous les chrétiens, et c'est pour cela que saint Paul dit *que nous sommes établis sur le fondement des apôtres.* (Ephes. ii. 20.)

D. Que signifiaient Lia et Rachel ?

R. Les saints Pères de l'église ont regardé Lia, à cause de sa fécondité, comme l'image de la vie active ; et Rachel, à cause de sa beauté, jointe à la stérilité, comme l'image de la vie qui est plus occupée à la connaissance de la vérité qu'à l'action extérieure ; l'une temporelle et laborieuse, l'autre éternelle et bienheureuse. (O).

S. 7. Servitude des Israélites en Égypte. Quelle en fut l'occasion.

D. Les Israélites ont-ils toujours été en possession de la terre promise à Abraham ?

R. Abraham, Isaac et Jacob y demeurèrent comme étrangers ; et les Israélites, leurs descendans, ne furent mis en possession de cette terre que quatre cents ans après la promesse que Dieu en avait faite à Abraham. (A)

D. Pourquoi furent-ils si long-temps sans en être les maîtres ?

R. Parce qu'ils furent long-temps esclaves des Egyptiens ; et qu'ils ne furent délivrés de cet esclavage, pour entrer dans la terre promise, que quatre cents ans après la vocation d'Abraham. (B)

D. A quelle occasion les Israélites furent-ils esclaves des Egyptiens ?

R. Une grande famine obligea Jacob à se retirer en Egypte avec toute sa famille, composée alors de soixante-dix personnes. Sa famille s'y multiplia, et forma un peuple nombreux qui, dans la suite, fut cruellement persécuté et réduit en esclavage par Pharaon, roi d'Egypte. (C)

D. Pourquoi Jacob se retira-t-il en Egypte pour éviter cette famine ?

R. Parce qu'il apprit que la famine devait durer sept ans ; que Joseph , l'un de ses enfans , avait tout pouvoir en Egypte , et que , par la prévoyance de Joseph , ce royaume ne devait manquer de rien pendant cette longue disette. (D)

D. Comment Joseph était-il allé en Egypte ?

R. Jacob aimait Joseph plus que ses autres enfans. Ceux-ci en ayant de la jalousie , voulurent tuer Joseph. Mais Ruben , leur aîné , les en empêcha ; et Juda les détermina à le vendre à des marchands Ismaélites , qui le vendirent à un Egyptien nommé Putiphar. Dieu se servit de ce crime pour élever Joseph , et le rendre le soutien de sa famille. (E)

D. Que fit Joseph en Egypte ?

R. Il fut long-temps esclave dans la maison de Putiphar. Sa chasteté fut cause qu'il fut mis en prison , sur l'accusation fautive de la femme de cet Egyptien ; et Dieu se servit de cette prison pour élever Joseph au comble des honneurs et de la puissance en Egypte. (F)

D. Comment la prison de Joseph fut-elle l'occasion de son élévation ?

R. Le roi Pharaon ayant eu un songe qui le troubla , voulut en savoir l'explication. Il apprit qu'un prisonnier , nommé Joseph , avait le don de prédire l'avenir. Il le fit venir ; et , satisfait de ses réponses , il le fit premier ministre de ses états. (G)

D. Comment le roi sut-il que ce prisonnier avait le don de prédire l'avenir ?

R. Il l'apprit par un officier de ce prince , qui avait été prisonnier avec Joseph , et qui pour lors avait éprouvé l'effet de ses prédictions. (H)

D. Comment Jacob sut-il que son fils Joseph dominait en Egypte ?

R. La famine dont nous avons parlé ci-dessus , obligea Jacob à envoyer ses enfans en Egypte pour y acheter du blé. Ils furent présentés à Joseph , qui alors avait toute l'autorité. Joseph se fit connaître à eux , leur pardonna leur trahison , et les engagea à faire venir Jacob et toute sa famille en Egypte ; ce que Jacob exécuta avec joie. (I)

D. Où mourut Jacob ?

R. Il mourut en Egypte , après avoir prédit le temps précis de la venue du Messie : et ce fut alors qu'il adopta les deux enfans de Joseph , Ephraïm et Manassès , pour être chacun chef d'une tribu , comme ses propres enfans. Son corps fut porté par Joseph en la terre de Chanaan , pour être enterré dans le sépulcre d'Abraham et d'Isaac. (L)

D. Où mourut Joseph ?

R. Il mourut aussi en Egypte , où il conserva son autorité jusqu'à la mort. Mais il ordonna que ses os fussent transportés en la terre de Chanaan , pour être enterrés dans le tombeau de ses pères. (M)

D. Comment les Israélites furent-ils traités par les Egyptiens ?

R. Tant que Joseph vécut, ils furent bien traités. Mais, après sa mort, il vint un autre roi, qui oublia les services rendus à l'état par Joseph, et qui maltraita les Israélites, et les réduisit à une rude servitude. (N)

D. Que signifiait le crime des frères de Joseph, qui le vendirent ?

R. Il était la figure du crime de Judas, qui trahit Jésus-Christ, et des princes des prêtres qui le livrèrent aux Romains. (O)

D. Que signifiaient la prison et l'élévation de Joseph ?

R. C'était la figure des souffrances et de la résurrection de Jésus-Christ qui devaient procurer le salut aux Juifs qui l'avaient livré, et aux gentils figurés par les Egyptiens. (P)

§. 8. Délivrance des Israélites par Moïse, Agneau pascal. Passage de la mer Rouge,

D. Combien de temps les Israélites demeurèrent-ils en Egypte ?

R. Ils y demeurèrent environ deux cents ans : après quoi Dieu suscita Moïse pour les délivrer de la servitude tyrannique des Egyptiens. (A)

D. Qui était Moïse ?

R. C'était un des descendans de Lévi, fils de Jacob. Trois mois après sa naissance, sa mère l'exposa sur le Nil, et l'abandonna à la divine Providence ; parce que Pharaon avait ordonné qu'on fit mourir tous les enfans mâles des Hébreux. La fille de ce roi, qui allait se baigner dans cette rivière, vit cet enfant, en eut compassion, le fit élever et instruire avec un grand soin dans toute la sagesse des Egyptiens, et elle l'adopta ensuite pour son fils. (B) Mais Moïse aima mieux souffrir avec le peuple de Dieu, que de participer à la prospérité et aux crimes des Egyptiens. A l'âge de quarante ans, il alla visiter ses frères. Il y demeura peu ; car, ayant tué un Egyptien (C), il fut obligé de sortir de l'Egypte, pour éviter la colère de Pharaon, qui voulait le faire mourir. Il se retira dans le pays des Madianites, s'y maria ; (D) et il était occupé à paître les troupeaux de Jéthro, son beau-père, quand Dieu lui apparut, et lui commanda de délivrer son peuple de la servitude de Pharaon. Moïse était alors âgé de quatre-vingts ans. (E)

D. Comment Moïse délivra-t-il les Israélites de la servitude de Pharaon ?

R. Il fit tant de miracles, et frappa l'Egypte de tant de plaies, que le roi fut obligé, malgré lui, de laisser sortir ce peuple de ses états.

D. De quelles plaies l'Egypte fut-elle frappée ?

R. L'écriture sainte en rapporte dix, qui sont, 1^{re} l'eau changée en sang ; 2^{re} les grenouilles ; 3^{re} les moucheron ;

4° les mouches ; 5° la mort de tout le bétail des Egyptiens ; 6° les ulcères ; 7° la grêle mêlée de feu ; 8° les sauterelles ; 9° les ténèbres ; 10° la mort de tous les premiers-nés. (F)

D. Quelle fut la raison qui déterminâ enfin les Egyptiens à renvoyer les Israélites hors de l'Egypte ?

R. Ce fut la mort de tous les premiers-nés.

D. Comment cette mort arriva-t-elle ?

R. Moïse commanda de la part de Dieu, aux Israélites, de tuer un agneau chacun dans sa famille, de le faire rôtir, de le manger, et de teindre leurs portes du sang de cet agneau. Un ange vint ensuite qui extermina, dans toutes les maisons de l'Egypte, tous les premiers-nés ; les seules maisons des Israélites, teintes du sang de cet agneau, furent épargnées. (G)

D. Apprenez-nous un peu plus en détail ce que Moïse ordonna aux Israélites en cette occasion ?

R. 1° Il commanda aux Israélites, de la part de Dieu, d'emprunter chacun aux Egyptiens, leurs voisins, tout ce qu'ils pourraient de vaisselle, de meubles et d'argent ; ce qu'ils firent ; et les Egyptiens, poussés à cela par un ordre secret de la Providence, ne leur refusèrent rien.

2° Moïse leur ordonna de tuer l'agneau le quatorzième jour du premier mois, au soir ; d'en manger la chair rôtie au feu ; d'en manger aussi la tête avec les pieds et les intestins : de le manger avec des pains sans levain, et des laitues sauvages ; de faire ce repas avec beaucoup de précipitation, étant debout, en habits de voyageurs, et un bâton à la main. Il leur défendit d'admettre à ce repas aucun étranger, de briser les os de l'agneau, d'en transporter dehors les chairs ; mais il voulut que tout ce qui ne serait pas mangé fût consumé par le feu. (H)

3° Il ordonna, de la part de Dieu, que tous les ans, à pareil jour, les Israélites mangeraient un agneau, avec les mêmes cérémonies, en mémoire du miracle que Dieu allait faire en leur faveur ; que le lendemain ils célébreraient une fête solennelle en mémoire de leur délivrance. Que cet agneau serait appelé l'agneau pascal, c'est-à-dire, l'agneau du passage ; et la fête, fête de pâques. (I)

D. Pourquoi Moïse ordonna-t-il de manger l'agneau pascal avec toutes ces cérémonies ?

R. La première fois, ce fut en partie la nécessité qui obligea les Israélites à en user ainsi. La précipitation avec laquelle ils allaient être obligés de partir, les engageait à prendre de la nourriture pour se soutenir dans leur voyage, et à la prendre fort à la hâte, sans employer le temps qu'on emploie d'ordinaire à la préparation du pain et de la viande dont on se nourrit. (K)

Dieu voulut qu'ils mangeassent, dans la suite, l'agneau pascal avec les mêmes cérémonies, en mémoire de la première pâque.

Et par ces circonstances et ces cérémonies , Dieu voulut représenter de grands mystères.

D. Dieu ne fit-il pas aussi , par Moïse , quelque ordonnance particulière aux Israélites , pour les obliger à se souvenir éternellement de la mort des premiers-nés des Egyptiens ?

R. Oui. Dieu voulut que chez les Israélites les premiers nés , tant des hommes que des bêtes , lui fussent à jamais consacrés. (L)

D. Pourquoi Dieu voulut-il que les Israélites emportassent avec eux les richesses des Egyptiens ?

R. Pour punir cette nation infidèle de tout ce qu'elle avait fait souffrir aux Israélites , et récompenser ceux-ci , en quelque manière , des travaux qu'ils avaient faits pour l'Egypte. (M)

D. Que firent les Egyptiens après la mort de leurs premiers nés ?

R. Ils pressèrent les Israélites de sortir de l'Egypte ; mais bientôt après ils se repentirent de les avoir renvoyés , et les poursuivirent pour les faire revenir. Et ce fut alors qu'arriva le fameux miracle du passage de la mer Rouge ?

D. Quel fut ce miracle ?

R. Moïse frappa les eaux de la mer , qui se séparèrent , et firent aux Israélites un passage libre. Les Egyptiens , endurcis et obstinés , les poursuivirent dans ce passage miraculeux. Mais quand les Israélites furent passés , les eaux se réunirent , et tous les Egyptiens furent engloutis. C'est ainsi que les Israélites furent délivrés de leur servitude. (N)

D. De combien de personnes était alors composé le peuple hébreu ?

R. D'environ six cent mille hommes , sans compter les femmes et les enfans au-dessous de vingt ans. (O)

D. Comment ce peuple s'était-il si fort multiplié , puisque deux cents ans auparavant , quand Jacob alla en Egypte , sa famille n'était composée que de soixante-dix personnes , et qu'outre cela ils furent si cruellement persécutés par les Egyptiens ?

R. Ce peuple se multiplia parmi les persécutions , par la protection de Dieu , qui avait promis à Abraham cette multiplication extraordinaire de sa postérité. (P)

D. Que signifiait cette multiplication extraordinaire des Israélites ?

R. La multiplication des chrétiens , dont la société devait s'étendre et se répandre partout , au milieu des persécutions. (Q)

D. Que signifiait la délivrance des Israélites par Moïse ?

R. Elle était la figure de la délivrance des chrétiens par Jésus-Christ. (R)

D. Que signifiait l'agneau pascal ?

R. Il signifiait Jésus-Christ , qui est l'agneau de Dieu ,

dont la mort nous délivre de la mort éternelle , et est pour nous , qui avons le caractère de sa croix imprimé sur notre front , le principe qui nous fait passer de la terre au ciel. (S)

D. Que signifiait la défense que fit Moïse de briser les os de l'agneau pascal ?

R. C'était une figure de ce qui arriva à Jésus-Christ après sa mort. On ne lui rompit pas les jambes , comme on fit aux deux voleurs qui furent crucifiés avec lui. (T)

D. Que signifiait le repas de la pâque ?

R. Le repas de la sainte Eucharistie , où nous mangeons véritablement la chair de Jésus-Christ , qui nous a sauvés par son sang , comme les Juifs mangèrent , en leur première pâque , le même agneau dont le sang les avait préservés de la mort. (V)

D. Que signifiaient les cérémonies avec lesquelles l'agneau pascal devait être mangé ?

R. Elles étaient la figure des dispositions avec lesquelles il faut communier.

Pour manger l'agneau pascal , il fallait , 1° être Juif , ou de naissance , ou de religion ; 2° il fallait être en habit de voyageur , un bâton à la main ; 3° il fallait le manger fort vite ; 4° avec du pain sans levain , 5° et des laitues amères.

Voilà la figure, Voici l'explication.

Pour communier , il faut , 1° être chrétien ; 2° être dans la disposition du voyageur , c'est-à-dire , n'avoir point d'attachement à la terre , qui soit un obstacle à nous faire arriver au ciel notre patrie ; 3° avoir beaucoup de foi et de ferveur pour nous unir à Jésus-Christ ; 4° mortifier , par la pénitence , la chair de péché que nous portons ; 5° avoir un cœur simple et droit , sans aucun levain de malice ou d'hypocrisie. (X)

D. Que signifiait le passage de la mer Rouge ?

R. Il était la figure du baptême ; car il faut que les chrétiens passent par les eaux du baptême pour entrer dans le ciel ; comme il fallut que les Israélites passassent à travers les eaux de la mer Rouge pour entrer dans la terre promise. (Y)

D. Que signifiaient les Egyptiens qui furent noyés dans les eaux de la mer Rouge ?

R. Nos péchés , qui sont effacés dans les eaux du baptême. (Z)

§. 9. Voyage des Israélites à la montagne de Sinaï. Eaux amères. Manne. Eau du rocher. Amalécites vaincus. Conseil de Jéthro.

D. Quand les Israélites eurent passé la mer Rouge , où Moïse les conduisit-il ?

R. Il les conduisit par un désert jusqu'à la montagne de Sinaï , où ils arrivèrent le quarante-septième jour après la sortie d'Egypte. (A)

D. Moïse savait-il le chemin de cette montagne ?

R. Il n'était pas nécessaire qu'il le sût , car Dieu même fut

leur guide ; une nuée les précédait pendant le jour , et une colonne de feu pendant la nuit. Quand la nuée ou la colonne de feu s'avancait , ils marchaient ; quand elle s'arrêtait , ils s'arrêtaient. (B)

D. De quoi les Israélites se nourrissaient-ils dans le désert ?

R. Dieu leur envoya du ciel une nourriture qu'ils nommèrent manne. (C)

D. Arriva-t-il aux Israélites quelque chose de remarquable , lorsqu'ils étaient en chemin pour la montagne de Sinaï ?

R. Il arriva , pendant ce voyage , trois choses dignes de remarque : 1° le murmure des Israélites ; 2° la victoire qu'ils remportèrent sur les Amalécites ; 3° la visite que Jéthro , beau-père de Moïse , rendit alors à son gendre.

D. Qu'était-ce que le murmure des Israélites ?

R. Ils murmurèrent alors trois fois contre Moïse. Une fois parce qu'ils trouvèrent des eaux amères ; une autre fois parce qu'ils manquèrent de pain ; une troisième fois parce qu'ils manquèrent d'eau.

D. Que fit Moïse à l'occasion de ces murmures ?

R. Il pria , et il obtint toutes les fois miséricorde pour le peuple.

La première fois il jeta , par ordre de Dieu , un morceau de bois dans ces eaux amères , et elles devinrent douces. (D)

La seconde fois Dieu fit venir un grand nombre de cailles pour rassasier le peuple ; et il fit descendre du ciel la manne , qui tomba tous les jours , excepté les samedis , jusqu'à ce qu'ils fussent sortis du désert ; et cette manne fut leur nourriture pendant quarante ans. (E)

La troisième fois Moïse frappa , par ordre de Dieu , un rocher avec son bâton ; il en sortit de l'eau en abondance. (F)

D. A quelle occasion les Israélites remportèrent-ils une victoire sur les Amalécites ; et qu'y a-t-il de remarquable dans cette victoire ?

R. Les Amalécites vinrent les attaquer pour s'opposer à leur marche. Moïse envoya Josué , avec un corps de troupes choisies , pour les combattre , et il se retira sur une montagne pour prier pendant le combat. Quand Moïse levait les mains au ciel , les Amalécites étaient vaincus ; quand Moïse baissait les mains par lassitude , les Amalécites étaient victorieux. Il se fit soutenir les bras élevés jusqu'au soir , et les Israélites remportèrent une pleine victoire. (G)

D. Qu'y a-t-il de remarquable dans la visite que Jéthro rendit à Moïse son gendre ?

R. Jéthro vint trouver Moïse pour lui ramener sa femme et ses enfans ; car Moïse les avait envoyés chez son beau-père avant que les Israélites fussent délivrés de l'Égypte. Ce fut par son conseil que Moïse se déchargea d'une partie de ses soins et de ses occupations , sur des magistrats subal-

ternes qu'il établit pour rendre la justice au peuple. Il choisit, pour cet effet, selon l'avis de son beau-père, des hommes fermes et courageux, craignant Dieu, aimant la justice et la vérité, et ennemis de l'avarice. Tels doivent être tous les magistrats. (H)

D. Que signifiait le séjour que les Israélites firent dans le désert, après la sortie de la mer Rouge ?

R. C'était la figure du séjour que les chrétiens baptisés doivent faire sur la terre, avant que d'arriver au ciel. (I)

D. Que signifiait la colonne de feu et la nuée qui conduisaient les Israélites ?

R. Elles étaient la figure de Jésus-Christ, qui dit qu'on ne peut arriver au ciel qu'en le suivant. (K)

D. Que signifiaient les peines, les fatigues, les ennuis que les Juifs souffrirent dans le désert ?

R. C'était la figure des peines et des misères de cette vie, qui doivent nous faire soupirer après le ciel notre patrie. (L)

D. Que signifiait le bois qui, jeté dans l'eau, rendit douces les eaux amères ?

R. Il était la figure de la croix de Jésus-Christ, qui nous guérit de l'amertume et de l'aigreur que notre corruption nous fait trouver dans l'usage des eaux spirituelles que nous devons boire pour arriver au ciel ; c'est-à-dire, dans la pratique des commandemens de Dieu. (M)

D. Que signifiait la manne ?

R. Jésus-Christ, qui est le pain vivant descendu du ciel pour nous nourrir dans le désert de cette vie, non-seulement de sa grâce, mais aussi de sa propre chair et de son propre sang. (N)

D. Que signifiait le rocher d'où sortirent les eaux miraculeuses ?

R. Jésus-Christ, qui est la source de toutes les grâces, et qui est appelé, dans l'écriture, le rocher spirituel, d'où sort une fontaine d'eau vive, qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle. (O)

D. Que signifiaient les Amalécites qui vinrent combattre les Israélites dans le désert ?

R. Ils étaient la figure du démon, et de tous ceux dont il se sert comme de ses instrumens, pour empêcher les chrétiens d'entrer dans la terre des vivans. (P)

D. Que signifiaient Josué et l'armée des Juifs combattant contre les Amalécites ?

R. C'était la figure des efforts que les chrétiens, sous la conduite des pasteurs de l'église, doivent faire pour vaincre les ennemis de leur salut. (Q)

D. Que signifiait Moïse priant sur la montagne, les mains étendues et les bras élevés ?

R. Il était la figure de Jésus-Christ qui, étendant ses mains sur la croix, a vaincu les démons ; et il faisait voir, par

cette posture, qu'il priaît, au nom de Jésus-Christ, pour le peuple qui combattait. (R)

D. Pourquoi les Amalécites étaient-ils victorieux aussitôt que Moïse baissait les bras, au lieu qu'ils étaient vaincus quand Moïse les levait ?

R. Pour faire comprendre, 1° que ce n'est que par la vertu de la croix de Jésus-Christ, et par la persévérance, que nous pouvons vaincre les ennemis du salut.

2° Qu'il ne suffit pas de combattre, mais qu'il faut prier ; et que si l'on ne joint la prière à la vigilance et au combat, on est infailliblement vaincu par le démon.

3° Que ceux qui, dans la retraite, lèvent les mains au ciel ; et prient avec ferveur au nom de Jésus-Christ, pour les pasteurs et les fidèles qui combattent dans l'église, doivent être regardés avec respect, comme ayant la principale part aux victoires que l'église remporte sur ses ennemis. (S)

§. 10. Loi donnée aux Israélites. Sang de l'alliance.

D. Que firent les Israélites quand ils furent arrivés à la montagne de Sinai ?

R. Moïse leur ordonna de se purifier pendant deux jours, pour se préparer à recevoir la loi de Dieu. Il mit des bornes au pied de la montagne, et leur défendit de la part de Dieu, sous peine de la vie, de passer ces bornes.

Enfin, le troisième jour, qui était le cinquantième depuis la sortie d'Egypte, la montagne parut tout en feu. Ils entendirent des trompettes terribles, et Dieu leur parla au milieu des tonnerres et des éclairs. (A)

D. Pourquoi Dieu voulut-il donner sa loi aux Israélites, avec toutes ces circonstances effrayantes ?

R. Parce que les Juifs étaient un peuple dur et charnel, que Dieu voulait retenir par la crainte des châtimens. Le temps de la loi d'amour n'était pas encore venu. (B)

D. Qu'est-ce que Dieu dit aux Israélites, quand il leur fit entendre sa voix sur la montagne ?

R. Il leur annonça les dix commandemens connus sous le nom de décalogue.

Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tirés de la terre d'Egypte, etc. Nous les rapporterons dans la seconde Partie de cet Ouvrage, Sect. 3. Ch. 1.

D. Ces dix commandemens contenaient-ils quelque chose de nouveau pour les Juifs ?

R. Non. Ils ne contenaient autre chose que ce qu'on appelle la loi naturelle ; c'est-à-dire, la loi que Dieu avait gravée dans le cœur des hommes en les créant. Aussi il paraît, par l'écriture, que les hommes s'étaient toujours regardés comme étant obligés à l'observance de ces dix commandemens, même avant Moïse. (*) (C)

(*) Voyez sur le 1. commandement, Genèse **xxxi. 34. 35. xxxv. 2** ; sur

D. Puisque les hommes connaissaient déjà ces dix commandemens , pourquoi Dieu les donna-t-il aux Israélites de nouveau ?

R. Parce qu'il n'y avait presque plus personne sur la terre qui les observât , et que le péché les avait presque effacés du cœur de l'homme , où Dieu les avait gravés. (D)

D. Dieu ne donna-t-il aux Israélites aucune autre loi que celle qui est renfermée dans ces dix commandemens ?

R. Moïse leur donna , de la part de Dieu , plusieurs autres ordonnances qui concernaient l'administration de la justice , et les cérémonies extérieures de la religion. (E)

D. Ces ordonnances sont-elles , aussi bien que le décalogue , d'une obligation indispensable pour les chrétiens et pour tous les autres hommes ?

R. Il faut distinguer deux choses dans les ordonnances données par Moïse.

Les unes sont une suite nécessaire des dix commandemens de Dieu. Tel est le commandement fait aux juges de rendre la justice , sans avoir égard à la pauvreté ou aux richesses des parties. Ces sortes d'ordonnances sont de tous les temps et de tous les peuples , parce qu'elles sont fondées sur la loi naturelle. (F)

Les autres sont des lois positives et arbitraires. Telle était la loi qui ordonnait de faire reposer les terres de sept ans en sept ans , de remettre toutes les dettes à la cinquantième année. Telles étaient aussi toutes les ordonnances concernant le culte extérieur de la religion , et les purifications. Ces sortes d'ordonnances n'obligeaient que les Juifs ; et c'est dans ces pratiques légales que consistait ce que saint Paul appelle le joug et la servitude de la loi , dont Jésus-Christ nous a délivrés. (G)

D. Pourquoi Dieu voulut-il charger les Israélites d'un si grand nombre d'observations et de pratiques qui devaient être abolies par Jésus-Christ ?

R. 1^o Pour s'accommoder au génie de ce peuple , qui avait besoin de ce joug , parce que c'était un peuple charnel et grossier , et d'une intelligence très-bornée. (H)

2^o Pour signifier , par toutes ces cérémonies et ces usages , les choses qui devaient être accomplies dans le nouveau testament. (I)

le second , Gen. XXI , 23 , XXIV , 3 : sur le troisième , Gen. II , 3 , Exod. XVI , 23 ; sur le quatrième , Gen. IX , 25 , 26 ; sur le cinquième , Gen. IV , 10 , IX , 6 : sur le sixième , Gen. XX , 9 , XXXIV , 31 , XXXVIII , 24 ; sur le septième , Gen. XLIV , 7 , 8 : sur le huitième , Gen. XX , 10 , 11 , 12 , XXXVIII , 20 : sur le neuvième et le dixième , Gen. XII , 14. et suiv. où la volonté du crime est punie , et XX , 3. Voy. sur les Commandemens en général , Rom. II , 14 , 15. Tout cela prouve que ces commandemens étaient en vigueur dès le commencement du monde. Il y a cependant de la difficulté sur le jour du sabbat , que quelques-uns ne croient pas avoir été observé avant Moïse , et qui ne doit pas être regardé comme un précepte de la loi naturelle. Voy. la 2. Partie de cet Ouvrage , Sect. 3. Ch. 1.

D. Les Israélites reçurent-ils ces ordonnances avec soumission. ?

R. Ils promirent solennellement de les observer. (K)

Et Dieu leur promit , supposé qu'ils les observassent fidèlement , de les regarder toujours comme son peuple , comme une nation sainte ; d'établir parmi eux son royaume et son sacerdoce , de les protéger contre leurs ennemis , et de les combler de bénédictions temporelles. (L)

D. Que fit Moïse après ces promesses mutuelles ?

R. Il écrivit , dans un livre , les ordonnances du Seigneur. Il fit dresser un autel au pied de la montagne , pour y offrir à Dieu des animaux en sacrifice. Il répandit sur l'autel la moitié du sang de ces animaux , et réserva le reste. Il prit ensuite le livre où l'alliance était écrite ; il le lut devant le peuple , qui promit de nouveau d'obéir au Seigneur. Alors il prit le reste du sang des animaux , et il en fit aspersion sur le livre et sur le peuple , en disant : *Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous , afin que vous accomplissiez toutes ces choses.* (M)

Moïse monta ensuite sur la montagne , par ordre de Dieu , pour y recevoir les deux tables de pierre sur lesquelles Dieu voulut écrire les dix commandemens du décalogue , et pour y apprendre de Dieu même tout ce que les Juifs devaient observer dans leur religion. (N)

D. Que signifiait la loi donnée aux Juifs cinquante jours après la sortie d'Egypte ?

R. C'était la figure de ce que le Saint-Esprit fit sur les apôtres et sur les autres fidèles assemblés à Jérusalem , le jour de la Pentecôte , cinquante jours après que Jésus-Christ , par sa résurrection , nous eut délivrés de l'esclavage des démons.

Le Saint-Esprit descendit sur eux avec un grand bruit , pour graver la loi de Dieu , non sur la pierre , mais dans les cœurs. (O)

D. Que signifiait la pierre sur laquelle Dieu grava la loi ?

R. Elle signifiait la dureté des cœurs des Juifs , qui sont appelés , dans l'écriture , cœurs de pierre : *Je vous ôterai , dit Dieu par la bouche du prophète Ezéchiel , votre cœur de pierre , et je vous donnerai un cœur de chair ; je mettrai mon esprit au milieu de vous , et je ferai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes.* (P)

D. Que signifiait le sang des animaux que Moïse répandit sur l'autel et sur le peuple , pour être le sceau de l'alliance que Dieu faisait avec eux ?

R. Le sang de Jésus-Christ , qui nous purifie de nos péchés , et qui est le sceau de la nouvelle alliance que Dieu a faite avec les hommes , et qui doit subsister éternellement. (Q)

D. Que signifiaient les promesses que Dieu fit aux Juifs , supposé qu'ils observassent la loi ?

R. Elles étaient la figure des promesses spirituelles faites aux chrétiens. (R)

S. 11. Moïse sur la montagne de Sinaï. Explication de tout ce que Dieu lui ordonna de faire par rapport au culte extérieur de la religion.

D. Que fit Moïse sur la montagne de Sinaï ?

R. Dieu lui montra le modèle sur lequel devaient être faits ; 1° le tabernacle ; 2° l'arche de l'alliance ; 3° le propitiatoire ; 4° la table des pains de proposition ; 5° le chandelier ; 6° l'autel des parfums ; 7° l'autel des holocaustes ; 8° la cuve d'airain ; 9° les vêtemens du grand-prêtre et des autres sacrificateurs. Il lui ordonna expressément de faire exécuter toutes ces choses sur le modèle qu'il avait vu. Enfin Dieu lui donna les deux tables de pierre, sur lesquelles il avait gravé le décalogue, pour les porter au peuple.

D. Quel était ce modèle sur lequel Dieu ordonna à Moïse de faire exécuter toutes ces choses ?

R. Le Saint-Esprit a voulu nous faire comprendre par là, comme nous l'apprenons de saint Paul, que le tabernacle, l'arche, le propitiatoire, et toutes ces autres choses, n'étaient que des ombres et des figures de ce qui devait s'accomplir dans la nouvelle loi. (A)

D. Qu'était-ce que le tabernacle ?

R. C'était un temple portatif, dont les Juifs devaient se servir, en attendant la construction du temple de Jérusalem. (B)

Il était composé de deux parties séparées l'une de l'autre par un grand voile : la première était appelée le lieu saint ; la seconde était le saint des saints. (C)

D. Qu'est-ce que le tabernacle signifiait ?

R. La seconde partie du tabernacle, qu'on nommait le saint des saints, était la figure du ciel ; la première représentait Jésus-Christ dans sa chair mortelle, et l'église de la terre, qui vit ici-bas comme dans un lieu d'exil et de pèlerinage. (D)

D. Qu'était-ce que l'arche d'alliance ?

R. C'était une espèce de coffre, fait de bois incorruptible, et couvert dedans et dehors de lames d'or très-pur. Ce coffre était destiné à renfermer les deux tables de la loi, et c'est pour cela qu'il était appelé l'arche d'alliance : comme si l'on eût dit, l'arche ou le coffre qui renfermait les conditions de l'alliance faite avec Dieu. il devait être mis dans le saint des saints. (E)

D. Que signifiait l'arche d'alliance ?

R. Elle était la figure de l'humanité de Jésus-Christ. (F)

D. Qu'était-ce que le propitiatoire ?

R. C'était le couvercle de l'arche. Il devait être d'or massif. A ses deux bouts était la figure de deux chérubins, re-

présentés avec des ailes qui couvraient le propitiatoire : c'est de là que Dieu rendait ses oracles : et c'est pour cela qu'il est dit souvent dans l'Écriture, que Dieu est assis sur les chérubins ; de là vient aussi le nom de propitiatoire, qui veut dire l'endroit d'où Dieu se rendait propice et favorable aux hommes. (G)

D. Que signifiait le propitiatoire ?

R. La divinité de Jésus-Christ, qui couvre son humanité ; en sorte que *la plénitude de la divinité habite en lui corporellement, qu'il est la propitiation pour les péchés des hommes, et que c'est par lui que nous avons accès auprès de Dieu, et que nous recevons miséricorde*, dit saint Paul. (H)

D. Que signifiaient les chérubins qui étaient aux deux bouts du propitiatoire, et qui le couvraient de leurs ailes ?

R. Ils étaient là pour être en quelque manière le siège de Dieu, qui se reposait sur leurs ailes ; et c'était une figure de l'empire que Dieu exerce sur les anges. Toutes les fois que l'écriture nous représente la majesté de Dieu, elle dit qu'il est environné de ses anges, qui sont ses ministres. (I)

On peut dire aussi que ces deux chérubins, qui se regardaient l'un l'autre, étaient la figure de l'ancien et du nouveau testament. (K)

D. Qu'était-ce que la table des pains de proposition ?

R. C'était une table faite d'un bois incorruptible, et couverte de lames d'or. Elle était uniquement destinée à recevoir les pains de proposition. (L)

D. Qu'était-ce que les pains de proposition ?

R. On nommait ainsi douze pains qui devaient être toujours exposés devant l'autel des parfums. Les prêtres les mettaient six à six l'un sur l'autre, sur cette table, et il fallait les renouveler chaque semaine. (M)

D. Que signifiaient cette table et ces pains ?

R. C'était la figure de l'autel eucharistique, où Jésus-Christ s'offre continuellement à Dieu, son père, pour nos péchés, par le ministère des prêtres de la nouvelle loi, sous l'espèce du pain et du vin. (N)

D. Que signifiait le nombre de douze pains mis sur cette table ?

R. On en mettait douze, à cause des douze tribus d'Israël. Ces douze tribus étaient la figure de toute la société de l'église, qui s'offre à Dieu avec Jésus-Christ, en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ, au saint sacrifice de l'autel, dit saint Augustin. (O)

D. Qu'était-ce que le chandelier ?

R. C'était un chandelier d'or très-pur. Il avait sept branches et une lampe au bout de chacune de ces sept branches. Il devait être travaillé avec beaucoup d'art.

Ces lampes devaient brûler devant l'autel des parfums, vis-à-vis de la table des pains de proposition. (P)

D. Que signifiaient ce chandelier et ces sept lampes ?

R. C'était la figure de Jésus-Christ et des pasteurs de l'église. (Q)

D. Qu'était-ce que l'autel des parfums ?

R. C'était un petit autel fait d'un bois incorruptible , et tout couvert de lames d'or. Cet autel devait être mis dans le lieu saint , vis-à-vis de l'arche d'alliance , en-deçà du voile qui séparait le saint des saints d'avec le lieu saint. Il était uniquement destiné à recevoir les parfums que les prêtres offraient tous les jours au Seigneur , soir et matin , pour être consumés en sa présence. (R)

D. Que signifiaient cet autel et ces parfums ?

R. L'autel était la figure de Jésus-Christ ; les parfums étaient l'image de la prière. Jésus-Christ ne cesse de prier pour nous ; et les prêtres doivent tous les jours offrir à Dieu , par Jésus-Christ , pour eux-mêmes et pour le peuple , le parfum de leurs prières , comme un encens d'agréable odeur. (S)

D. Qu'était-ce que l'autel des holocaustes ?

R. C'était un autel d'un bois incorruptible , couvert d'airain , qui devait être mis vis-à-vis l'entrée du tabernacle , en dehors. C'était sur cet autel qu'on offrait à Dieu les holocaustes et tous les autres sacrifices. (*) (T)

D. Que signifiait cet autel ?

R. Il était la figure de la croix sur laquelle s'est immolé Jésus-Christ , qui était représenté par tous ces anciens sacrifices : et c'est pour cela que cet autel était mis hors de l'enceinte du tabernacle , car Jésus-Christ devait être crucifié hors de la ville de Jérusalem. (**) (V)

R. Qu'était-ce que la cuve d'airain ?

R. C'était un grand bassin d'airain , qui devait être rempli d'eau , et mis hors de l'entrée du tabernacle , dans le vestibule , afin que les prêtres se servissent de cette eau pour se laver les pieds et les mains , quand ils allaient faire leurs fonctions dans le tabernacle. (X)

D. Qu'est-ce que cela signifiait ?

R. La grande pureté de conscience qu'il faut avoir pour exercer les fonctions sacrées dans l'église. C'est sur ce modèle qu'on met de l'eau bénite à l'entrée des églises. (Y)

D. Quels étaient les vêtements du grand-prêtre dans les fonctions sacerdotales ?

R. C'étaient le rational , l'éphod , la robe de dessous l'éphod ; sous cette robe , la tunique de lin plus étroite : la mitre et la ceinture : ces vêtements étaient d'une grande magnificence. (Z)

D. Quels étaient les vêtements des autres sacrificateurs ?

R. L'aube , la ceinture , la tiare. Ils avaient , outre cela ,

(*) Voyez dans la Sect. 2. de la 3. Partie de cet Ouvrage , au Ch. 7 , du sacrifice de la messe , §. 4 , ce que c'était que les holocaustes et les autres sacrifices.

(**) Méditez les paroles de saint Paul , Hebr. XIII. 11 , 12 et 13.

aussi-bien que le grand-prêtre, des caleçons, qu'ils ne portaient que dans les fonctions sacrées. (AA)

D. Que signifiaient tous ces habillemens ?

R. Les vertus dont doivent être revêtus les ministres du Seigneur. (BB)

S. 12. Veau d'or. Punition de ce crime. Voile devant la face de Moïse. Choix d'Aaron pour le sacerdoce, et des lévites pour le ministère du tabernacle.

D. A quoi s'occupèrent les Israélites au pied du mont Sinaï pendant les quarante jours que Moïse demeura sur la montagne ?

R. Ils crurent que Moïse était perdu, voyant qu'il ne revenait plus, et ils pressèrent Aaron de leur donner des idoles, afin qu'ils pussent les adorer ; Aaron eût la faiblesse de descendre au désir du peuple, et il fit faire un veau d'or, que le peuple adora, à l'exemple des Egyptiens. (A)

D. Que fit Moïse à son retour de la montagne ?

R. Ayant vu cette abomination, il brisa les tables de la loi, qu'il portait au peuple de la part de Dieu ; il fit réduire le veau d'or en poudre ; et ayant jeté cette poudre dans l'eau, il en fit boire aux Israélites : il fit à Aaron une vive réprimande ; et la tribu de Lévi s'étant présentée pour exécuter ses ordres, il leur ordonna d'exterminer, sans miséricorde, tous les coupables qu'ils trouveraient sur leur chemin, en allant et revenant d'un bout du camp à l'autre : cela fut exécuté : il y eut vingt-trois mille hommes de tués (*), et les mains des Lévites furent consacrées à Dieu par cette action de zèle. (B)

D. Que fit Moïse après cette punition ?

R. Il représenta aux Israélites la grandeur de leur crime ; et ayant apaisé, par ses prières, la colère de Dieu, il remonta sur la montagne, où il demeura de nouveau quarante jours et quarante nuits sans boire ni manger. Il en revint, portant deux nouvelles tables de pierre, où Dieu avait écrit sa loi, comme sur les premières ; et il fit exécuter tout ce que Dieu lui avait ordonné par rapport au tabernacle, et à ce qui devait y servir. Dieu avait fait alors une faveur particulière à Moïse sur la montagne de Sinaï ; ç'avait été de lui faire envisager une partie de sa gloire : et quand ce saint homme descendit de la montagne, son visage jetait des rayons de lumière ; en sorte que les Israélites ne pouvant en soutenir l'éclat, il fut obligé de se couvrir d'un voile toutes les fois qu'il leur parlait. (C)

D. Que signifiait ce voile, qui empêchait les Israélites de voir la face de Moïse ?

(*) Quand je dis qu'il y eut vingt-trois mille hommes de tués, je suis le texte de la vulgate ; car le texte hébreu, la version des septante, le pentateuque samaritain, la paraphrase chaldaïque, la version syriaque et l'arabique, portent trois mille, et non vingt-trois mille.

R. Il était, selon saint Paul, la figure de l'aveuglement des Juifs, et du voile qui les empêche de reconnaître la gloire de Jésus-Christ et les prophéties qui le concernent dans l'ancien testament. (D)

D. Qui est-ce qui fut choisi pour exercer la fonction de grand-prêtre, et les autres fonctions du sacerdoce, et du ministère du tabernacle, parmi les Israélites ?

R. Moïse consacra, de la part de Dieu, Aaron, pour être grand-prêtre. Les enfans d'Aaron furent tous consacrés à Dieu, pour les fonctions du sacerdoce, et la tribu de Lévi tout entière fut destinée pour les fonctions inférieures du ministère dans le tabernacle. (E)

Ce ne fut pas par un sentiment humain, que Moïse choisit Aaron, son frère, et ses enfans pour le sacerdoce, et toute la tribu de Lévi, qui était la sienne, pour le ministère du tabernacle : s'il eût suivi les mouvemens de la nature, il aurait choisi plutôt ses propres enfans, et leurs descendans, pour le sacerdoce.

Moïse ne fit donc en cela que suivre la destination de Dieu, et obéir à ses ordres. Dieu même le fit connaître aux Israélites, par deux miracles signalés.

Deux cent cinquante hommes qui avaient à leur tête Coré, Dathan et Abiron, s'élevèrent contre Moïse et Aaron, prétendant avoir autant de droit au sacerdoce qu'Aaron. La terre s'entr'ouvrit, et engloutit tout vivans les chefs de cette conspiration ; le feu du ciel extermina tous les autres. (F)

Dieu ordonna ensuite à Moïse de recevoir une verge de chaque chef de tribu, qui devait écrire son nom sur la verge de sa tribu ; d'écrire le nom d'Aaron sur la verge de la tribu de Lévi, et de porter toutes ces verges dans le tabernacle ; parce qu'il voulait déclarer, par un miracle, qui était celui qu'il avait choisi pour le sacerdoce. Moïse obéit ; et la verge d'Aaron fut la seule qui, dans une nuit, fleurit et porta des feuilles et des fruits ; et, par ce miracle, Dieu fit connaître sensiblement qu'il avait choisi Aaron et ses descendans, pour les fonctions du sacerdoce. (G)

D. Que signifiait le choix que Dieu fit de la famille d'Aaron, et la punition des usurpateurs du sacerdoce ?

R. Dieu fit comprendre par là, qu'il ne faut point s'ingérer de soi-même dans les fonctions du ministère de la loi nouvelle ; mais qu'il faut attendre la vocation de Dieu, comme Aaron ; et que si l'on y manque, on sera puni d'une manière aussi terrible, pour le moins, que le furent Coré, Dathan et Abiron.

D. De qui Coré, Dathan et Abiron étaient-ils la figure ?

R. De tous ceux qui s'ingèrent d'eux-mêmes, et sans mission, dans les fonctions du ministère, mais surtout de ceux qui rompent l'unité de l'église par le schisme. (H)

§. 13. Espions. Murmure et sédition des Israélites dans le désert. Leur punition. Récompense de Caleb et de Josué.

D. Que fit Moïse quand il eut réglé, dans le désert, tout ce qui regardait le culte de Dieu ?

R. Il envoya douze espions, un de chaque tribu, pour connaître la terre de Chanaan, qui était la terre promise, et pour en rapporter des fruits. (A)

D. Que rapportèrent ces espions ?

R. Ils dirent que cette terre était excellente ; et ils le prouvèrent, en portant de là une branche de vigne, avec du raisin d'une grosseur si extraordinaire, qu'il fallut deux hommes pour la porter sur un levier. Mais dix de ces espions découragèrent le peuple, en disant que ce pays était habité par une nation redoutable, qu'ils ne pourraient jamais vaincre. (B)

Les Israélites ayant entendu le rapport de ces dix espions, murmurèrent et se soulevèrent contre Moïse ; ils souhaitèrent d'être morts dans le désert ; ils voulurent choisir un chef pour les ramener en Egypte : mais Caleb et Josué, qui étaient les deux autres espions, firent leurs efforts pour encourager ce peuple, et pour apaiser le murmure, par l'assurance du secours de Dieu.

Les remontrances et les exhortations de Caleb et de Josué ne firent aucune impression sur le peuple ; elles ne firent que l'irriter, parce que les dix autres espions persistèrent à représenter l'impossibilité de la conquête de la terre de Chanaan : et ces deux saints hommes allaient être lapidés, pour avoir soutenu constamment la cause de Dieu, si le Seigneur n'eût, dans l'instant même, apaisé la sédition, en faisant éclater sa gloire sur le tabernacle. (C)

D. Cette révolte demeura-t-elle impunie ?

R. Non. Dieu frappa d'une mort subite les dix espions, auteurs de cette sédition : il jura qu'aucun de ceux qui avaient murmuré n'entrerait dans la terre promise ; qu'ils demeureraient dans le désert l'espace de quarante ans ; qu'à compter depuis ceux qui avaient vingt-ans, ils y mourraient tous, comme ils l'avaient souhaité ; que Josué et Caleb seraient les seuls qui auraient l'avantage d'entrer dans le pays de Chanaan ; et ce peuple rebelle aurait été exterminé dans l'instant même, si Moïse n'eût apaisé la colère de Dieu par ses prières. (D)

D. Que signifiaient les douze espions qui furent envoyés pour reconnaître la terre promise ?

R. C'était l'image des pasteurs de l'église, qui sont appelés, dans l'écriture, les espions et les sentinelles de la maison d'Israël. (E)

D. Que signifiait le raisin que deux des espions portèrent sur leurs épaules, attaché à une perche, et comme suspendu ?

R. C'était la figure de Jésus-Christ crucifié. (F)

D. Que signifiait la révolte des Juifs , causée par le désespoir d'arriver à la terre promise ; dans la vue des difficultés qu'ils craignaient ?

R. C'était l'image de la disposition des chrétiens qui , désespérant de surmonter les ennemis de leur salut , et d'arriver au ciel , se révoltent contre Jésus-Christ , et s'abandonnent à leurs passions. (G)

D. De qui Caleb et Josué étaient-ils la figure ?

R. Des pasteurs fidèles qui excitent les peuples à mettre leur confiance en Dieu seul , et à compter sur le secours de Jésus-Christ , lequel nous fait surmonter tous les obstacles du salut.

D. Que signifiait la persécution que Josué et Caleb souffrirent à l'instigation des dix autres espions ?

R. C'était l'image de ce que tous les bons pasteurs , qui s'acquittent selon Dieu , et sans aucune vue humaine , du devoir de leurs charges , doivent s'attendre à souffrir , à l'instigation des pasteurs lâches , passionnés , et qui ne se conduisent pas par les vues de la foi. On en a vu des exemples dans tous les siècles , à commencer par Jésus-Christ et les apôtres. (*) (H)

D. Que signifiait la punition que Dieu exerça contre les auteurs de la sédition , et contre le peuple ?

R. C'était l'image du châtiment dont Dieu punit quelquefois visiblement , mais toujours invisiblement , ceux qui suscitent des persécutions contre les bons pasteurs de l'église , et ceux qui participent à ces persécutions , ou qui se laissent séduire par les mauvais pasteurs (**) (I)

D. Vous avez dit qu'entre plus de six cent mille Israélites , qui sortirent de l'Egypte , il n'y eut que Caleb et Josué qui entrèrent dans la terre promise , et que tous les autres périrent dans le désert ; qu'est-ce que cela représentait ?

R. C'était la figure du peu de Chrétiens qui arrivent au ciel , figuré par la terre promise , en comparaison de ceux qui se damnent ; vérité terrible , et que nous aurions peine à croire , si saint Paul lui-même ne nous expliquait cette figure. (1. Cor. x.)

§. 14. Eaux de contradiction. Serpent d'airain. Prédiction et conseil de Balaam. Zèle de Phinéas. Mort de Moïse

D. Que firent les Israélites dans le désert , pendant les quarantes années qu'ils furent obligés à y passer ?

R. Dieu les fit marcher tantôt d'un côté , tantôt d'un autre. Par un miracle subsistant , leurs souliers et leurs vêtements

(*) Voyez ce que Jésus-Christ a souffert de la part des scribes et des pharisiens , dans les évangélistes ; ce que saint Paul a souffert de la part des faux apôtres , en sa seconde épître aux Corinthiens ; ce que saint Jean l'évangéliste a souffert de la part de Diotréphe , 3. épître de saint Jean , v. 9 ; lisez les vies de saint Athanase , de saint Chrysost. , de saint Basile , etc.

(**) Voyez l'histoire de la mort d'Arius , dans la vie de saint Athanase , etc.

ne s'usèrent point pendant tout ce temps-là , et ils continuèrent à recevoir la manne du ciel , qui tombait tous les jours , hors le jour du sabbat. (A)

D. Furent-ils alors plus fidèles et plus obéissans à Dieu , qu'ils n'avaient été auparavant ?

R. Non. Ils furent toujours durs et inflexibles ; et s'ennuant de tant de travaux , ils murmurèrent souvent contre Dieu , et contre Moïse. Ils firent une fois une sédition , parce qu'ils manquaient d'eau ; une autre fois , ils témoignèrent publiquement le dégoût qu'ils avaient de la manne ; enfin , ils furent toujours rebelles contre le Seigneur. (B)

D. Comment fut apaisée la sédition causée par le manque d'eau ?

R. Moïse frappa deux fois avec son bâton un rocher , d'où l'eau sortit avec abondance. Ce fut en cette occasion que Moïse n'eut pas en Dieu toute la confiance qu'il avait ordinairement ; et l'Ecriture sainte donne lieu de croire qu'il douta s'il pourrait opérer ce miracle. Quoi qu'il en soit de la nature de la faute que fit alors Moïse , ces eaux furent appelées eaux de contradiction , à cause du murmure du peuple. (C)

D. Dieu laissa-t-il cette faute de Moïse impunie ?

R. Non. Pour le punir , Dieu lui dit qu'il verrait de ses yeux la terre promise , mais qu'il n'y entrerait pas , et que ce serait un autre que lui qui mettrait le peuple en possession de cette terre.

D. Pourquoi Dieu permit-il cette faute de Moïse ?

R. Pour l'humilier , et pour faire voir au peuple qu'il était homme comme les autres ; et aussi , pour avoir lieu de représenter , par sa punition , un grand mystère , que nous expliquerons ci-après à la fin de ce paragraphe. (D)

D. Pourquoi Dieu punit-il promptement cette faute de Moïse ?

R. Pour lui épargner , par cette peine temporelle , des châtimens plus rigoureux en l'autre vie ; car Dieu châtie ceux qu'il aime , et ces corrections temporelles sont des effets de sa miséricorde paternelle. (E)

D. Dieu punit-il le dégoût que le peuple témoigna avoir pour la manne , et ce dernier murmure ?

R. Oui. Le Seigneur envoya , contre le peuple , des serpens dont la morsure brûlait comme le feu ; plusieurs en furent blessés ou tués.

D. Comment finit cette plaie et cette punition ?

R. Moyse fit un serpent d'airain , par ordre de Dieu ; et l'ayant élevé et mis pour signe , tous les blessés qui le regardaient furent guéris. (F)

D. Que signifiait le serpent d'airain ?

R. Ce serpent d'airain n'ayant que la figure extérieure d'un serpent , sans en avoir le venin , était la figure de Jésus-Christ élevé sur le bois , dans la ressemblance de la chair

du péché, sans péché, et l'unique salut des pécheurs : nous l'apprenons de Jésus-Christ même. (G)

D. Les Israélites n'irritèrent-ils plus la colère de Dieu après cela, jusqu'à la mort de Moïse ?

R. Ils l'irritèrent encore une fois par les crimes qu'ils commirent avec les femmes madianites. Voici quelle en fut l'occasion.

Balac, roi des Moabites, fit venir Balaam, pour l'engager à maudire le peuple d'Israël. Balaam vint ; mais Dieu conduisit la langue de ce prophète, qui, au lieu de maudire Israël, le combla de bénédictions ; et il prédit la venue du Messie. L'appréhension de perdre la récompense que le roi lui avait promise, déterminna Balaam à donner à Balac un conseil détestable. Ce conseil fut d'envoyer au camp d'Israël des femmes madianites, afin que le peuple se laissât corrompre par ces femmes, et que par là il s'attirât l'indignation de Dieu ; après quoi il serait facile à Balac de vaincre ce peuple. Le conseil fut suivi ; le peuple se laissa aller à l'impureté, et ensuite à l'idolâtrie la plus infame. (H)

D. Dieu punit-il ces crimes ?

R. Oui. Par ordre de Dieu, Moïse fit pendre tous les chefs criminels du peuple ; et il ordonna qu'on tuât sans miséricorde, tous ceux qui se prostitueraient à l'impureté et à l'idolâtrie. Vingt-quatre mille Israélites furent tués, et ce fut en cette occasion que Phinéas, petit-fils d'Aaron, signala son zèle. Ayant vu un Israélite qui commettait le crime avec une femme madianite, il les perça l'un et l'autre de son épée ; et par cette action de zèle la colère de Dieu fut apaisée. (I)

D. Dieu ne punit-il pas aussi les Madianites et les Moabites ?

R. Oui. Dieu envoya deux mille hommes, sous la conduite de Phinéas, pour combattre ces peuples. Balac et Balaam furent tués, et les Madianites furent passés au fil de l'épée, aussi bien que leurs femmes. Moïse ne fit réserver que les filles vierges. (K)

D. Que fit Moïse après cette expédition ?

R. Il chargea Josué, de la part de Dieu, de gouverner le peuple, et de le mettre en possession de la terre promise. Il déclara de nouveau au peuple tout ce que Dieu lui avait ordonné de lui dire de sa part. Il prédit la réprobation des Juifs et la vocation des Gentils. Il donna sa bénédiction à chaque tribu. Et ayant écrit toutes ces choses dans un livre qu'il fit mettre dans l'arche, avec les tables de la loi, enfin il monta au haut d'une montagne, d'où Dieu lui fit voir la terre promise, dans laquelle il n'entra pas ; et il mourut sur cette montagne, sans que les Israélites aient jamais connu son sépulcre, ni su où était son corps.

D. Vous venez de dire que Moïse ne conduisit le peuple de Dieu que jusqu'à l'entrée de la terre promise, en puni-

tion de sa désobéissance, et que ce fut Josué qui mit les Israélites en possession de cette terre ; qu'est-ce que cela figurait ?

R. C'était la figure d'un grand mystère, dont voici l'explication.

Les hommes étaient, par le péché, sous l'esclavage du démon, figuré par la servitude des Israélites en Egypte. Dieu, voulant les en retirer, leur a donné la loi écrite, dont Moïse était le ministre. La lettre de cette loi pouvait, par elle-même, faire connaître aux hommes leur corruption et leur servitude. Elle pouvait leur apprendre ce qu'il fallait faire pour être entièrement délivrés, et leur montrer les biens où ils devaient tendre. Mais seule et sans la grâce, elle ne pouvait pas guérir la corruption du cœur de l'homme, et n'était pas capable de nous introduire toute seule au bonheur éternel. Cette merveille était réservée à Jésus-Christ, l'unique Sauveur, dont Josué portait le nom. C'est Jésus-Christ seul, qui, par sa grâce plus puissante que la loi dont Moïse était le ministre, a purifié les hommes de tous les siècles, Juifs et Gentils, Lui seul pouvait les soutenir et les faire entrer en possession de la vie éternelle, dont la terre promise était la figure. (M) Ainsi, quoique la loi de Moïse ne suffît pas seule pour sauver les Juifs, ils avaient avec la loi un autre secours, par lequel ils pouvaient arriver au salut ; et par conséquent ils ne pouvaient pas se plaindre que Dieu manquât de leur donner les secours nécessaires au salut.

§. 15. Conquête et partage de la terre promise, sous la conduite de Josué. Etat des Israélites sous les juges.

D. Que firent les Israélites aussitôt après la mort de Moïse ?

R. Ils promirent à Josué de lui obéir en toutes choses ; et Josué les mit en possession de la terre promise. (A)

D. Ne trouvèrent-ils aucun obstacle à se mettre en possession de cette terre ?

R. Ils en trouvèrent beaucoup ; mais ils vinrent à bout de tout sous la conduite de Josué ; et ils exterminèrent les peuples qui habitaient ce pays-là. (B)

D. Les peuples qui habitaient la terre promise furent-ils tellement exterminés qu'il n'en restât plus aucun ?

R. Dieu permit qu'ils ne fussent exterminés que peu à peu, jusqu'à ce que les Israélites fussent assez multipliés, pour pouvoir seuls peupler toute la terre, et aussi pour leur donner de l'exercice, et les obliger à se tenir toujours sur leurs gardes. (C)

D. Comment Josué partagea-t-il la terre de Chanaan entre les Israélites ?

R. Il les fit tirer au sort ; et chaque tribu prit pour sa demeure le canton que la Providence lui assigna. (*) (D)

D. Que signifiaient les obstacles que les Israélites, sous la

conduite de Josué, trouvèrent à se mettre en possession de la terre promise, et les ennemis qu'ils eurent à combattre, et qu'ils n'exterminèrent que peu à peu ?

R. Ces obstacles et ces ennemis étaient la figure des ennemis intérieurs et extérieurs que l'église et chaque fidèle doit surmonter sur la terre, pour être mis en possession du ciel, qui est appelé la terre des vivans.

Ce n'est que peu à peu que les chrétiens surmontent tous ces ennemis ; et Dieu leur en laisse toujours quelques-uns, pour servir d'exercice à leur vertu, pour les tenir dans la crainte, et pour les empêcher de se perdre par l'orgueil ou par la paresse. (E)

D. Pourquoi Dieu voulut-il que la terre promise fût distribuée par sort aux Israélites ?

R. 1. Pour prévenir les murmures et les contestations.

2. Pour faire connaître que c'était Dieu, et non les hommes, qui donnait à chaque tribu le pays qui lui tombait en partage.

3. Pour leur faire comprendre que, quoiqu'ils ne dussent posséder la terre qu'après l'avoir conquise, ce n'était cependant que par un effet de la miséricorde de Dieu toute gratuite, qu'ils la possédaient. (F)

4. Pour faire comprendre de même à tous les chrétiens, que, quoique la vie éternelle soit une récompense que le juste Juge donnera à ceux qui l'auront méritée, elle est néanmoins le fruit d'une grâce à laquelle ils sont appelés comme par sort, dit saint Paul ; c'est-à-dire par un pur effet de la miséricorde de Dieu. (G)

D. Comment est-ce que les Israélites se conduisirent après qu'ils eurent été mis en possession de la terre promise ?

R. Ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de Josué et des anciens qui avaient été les témoins des merveilles que Dieu avait opérées en faveur d'Israël. Mais après la mort de Josué et de ces anciens, le peuple s'abandonna souvent au désordre et à l'idolâtrie.

D. Qui fut la cause de ce désordre ?

R. Ce fut l'alliance et les liaisons que le peuple contracta, contre l'ordre de Dieu, avec les nations infidèles qui restaient encore dans la terre de Chanaan. (H)

D. Dieu laissa-t-il ces crimes impunis ?

R. Non. Pour les punir, Dieu livra les Israélites entre les mains de leurs ennemis. La main du Seigneur s'appesantit sur eux, et ils tombèrent en des misères extrêmes, comme Moïse et Josué le leur avaient prédit. (I)

D. Ce malheur dura-t-il long-temps ?

(*) Cette Réponse ne s'entend que des Israélites qui s'étendirent en-deçà du Jourdain : car on sait assez que la tribu de Ruben, celle de Gad, et la moitié de celle de Manassès, qui s'établirent au-delà du Jourdain, ne tirèrent point au sort la portion de terre qui leur avait été assignée par Moïse lui-même.

R. Il dura tout le temps qu'ils persévérèrent dans leurs crimes. Quand ils rentraient en eux-mêmes, et qu'ils criaient vers le Seigneur, Dieu leur suscitait des juges qui les délivraient de leur oppression. Mais ordinairement ce peuple ingrat et rebelle retombait dans ses premiers désordres, après la mort de ces juges ; et par là il était abandonné de nouveau à la fureur de ses ennemis. (K) « Ainsi, ce peuple ressentit » une vicissitude continuelle de biens ou de maux, à mesure » qu'ils s'éloignaient de Dieu par leurs crimes, ou que Dieu, » par sa miséricorde, se laissait fléchir à leurs larmes et à » leur pénitence, dit saint Augustin. » (L)

D. Pourquoi ces libérateurs, suscités de Dieu, furent-ils nommés juges ?

R. Parce qu'ils rendaient la justice au peuple de la part de Dieu, et qu'ils gouvernaient en son nom.

D. Puisqu'ils gouvernaient le peuple, pourquoi ne prirent-ils pas le nom de rois, ou quelque autre nom semblable, qui marquât l'autorité souveraine ?

R. Parce que ce n'était point tant ces juges qui gouvernaient le peuple, que Dieu lui-même, comme Dieu le fit dire aux Israélites par Samuël, quand ils voulurent avoir un roi. (M) Ces juges n'étaient que les interprètes de Dieu, qui regardait les Israélites comme étant à lui d'une manière particulière, suivant l'alliance faite avec Abraham, et renouvelée sous Moïse. (N)

D. Les Israélites n'eurent-ils point alors d'autres juges que ceux que Dieu leur suscitait extraordinairement ?

R. Après la mort de ces libérateurs envoyés de Dieu, ils se choisissaient quelquefois eux-mêmes un chef pour les gouverner, et lui donnaient le nom de juge. Ainsi, entre les juges, les uns ont été suscités de Dieu extraordinairement : tels ont été Othoniel, qui fut le premier de tous ; Aod et Samgar : Débora, qui était une femme ; Gédéon, Samson. Les autres ont été choisis par le peuple : tels ont été Thola, Jaïr, Jephthé, Abésan, Abialon ou Ælon, Abdon, Héli et Samuël. Il y en a cependant quelques-uns entre ceux-là, desquels on ne sait point s'ils ont été juges par le choix du peuple, ou par une mission extraordinaire de Dieu.

Si l'on joint à ces juges Abimélec, fils de Gédéon, qui usurpa par violence cette dignité, on aura le nom de tous les juges d'Israël, qui ont été au nombre de quinze. On peut voir, dans l'écriture, l'histoire de chacun de ces juges. Nous ne la rapportons pas, parce que ce détail n'est pas nécessaire pour l'intelligence de la suite et des progrès de la religion.

§. 16. Etat des Israélites sous les Rois , et premièrement de Saül et David.

D. Qui fut le dernier des juges ?

R. Ce fut Samuël , un très-saint homme , et un grand prophète. (A)

D. Pourquoi n'y eut-il plus de juges après Samuël ?

R. Parce que les Israélites voulurent , contre le premier ordre de Dieu , avoir un roi pour les gouverner. (1. Reg. viii. 4. 5. 6.)

D. Qui fut le premier roi des Juifs ?

R. Ce fut Saül , de la tribu de Benjamin.

D. Comment fut-il choisi pour être roi ?

R. Dieu même le choisit , après avoir fait représenter aux Israélites qu'il aurait souhaité qu'ils n'eussent point de roi. Samuël sacra Saül , de la part de Dieu ; et ce fut le sort qui fit ensuite connaître au peuple le choix de Dieu. Car Samuël ayant fait tirer au sort toutes les tribus , par ordre de Dieu , pour savoir de quelle tribu le roi serait choisi , le sort tomba sur la tribu de Benjamin. Entre toutes les familles de cette tribu , le sort tomba sur celle de Cis , fils d'Abiel , et père de Saül ; enfin , entre toutes les têtes de cette famille , le sort , conduit par la Providence , se déclara pour Saül , qui avait déjà été sacré en particulier par le prophète Samuël. (B)

D. Ce royaume devait-il être héréditaire ?

R. Oui. Mais la désobéissance de Saül aux ordres de Dieu , fit que Dieu lui ôta le royaume , et le transféra à une autre famille et à une autre tribu. (C)

D. Qui fut le successeur de Saül ?

R. Ce fut David , fils de Jessé , de la tribu de Juda. Il était occupé à paître les troupeaux de son père , quand Dieu le choisit pour le faire sacrer roi par Samuël. (D)

D. Comment vécut David ?

R. Ce fut un prince selon le cœur de Dieu , un grand roi , un grand prophète. Etant , au commencement , persécuté par Saül , et exposé à de grands dangers , il donna des preuves éclatantes de son courage et de sa vertu. Quand il fut tranquillement en possession de tout le royaume de Saül , il commit deux grands crimes , un adultère et un homicide. Mais Dieu lui ayant envoyé un prophète , pour lui faire reconnaître son péché , ce prince s'humilia profondément , il fit pénitence , et Dieu lui fit miséricorde : en sorte néanmoins qu'en lui pardonnant son péché , il le punit par des peines temporelles très-rigoureuses. David persévéra jusqu'à la fin dans la crainte et dans le service de Dieu , et il mourut saintement , laissant à son fils Salomon la possession paisible de son royaume. (E)

D. Quelles ont été les principales faveurs que David reçut de Dieu ?

Histoire de la Religion depuis le péché. 67

R. 1. Dieu lui donna un cœur droit et sincère. 2. Il le choisit pour le faire roi, quoiqu'il fût le dernier de tous ses frères. 3. Il le préserva de tous les dangers qu'il courut sous Saül. 4. Il le rendit toujours victorieux de tous ses ennemis. 5. Il lui fit miséricorde après son péché, lui donna l'esprit de pénitence et d'humilité, et le purifia par les afflictions temporelles. 6. Il lui promit que le Messie sortirait de sa race. 7. Il conserva la royauté dans sa famille. 8. Il lui donna le don de prophétie, et lui inspira ces cantiques divins, qui feront à jamais l'instruction et la consolation de l'église.

D. Comment vécurent les Israélites sous les règnes de Saül et de David ?

R. Il ne paraît pas qu'ils soient tombés dans l'idolâtrie sous ces deux règnes.

S. 17. De Salomon. Et du temple de Jérusalem.

D. Comment vécut Salomon ?

R. Ayant demandé à Dieu la sagesse, Dieu le rendit le plus sage, le plus savant des hommes, le plus opulent, le plus puissant, et le plus considéré des rois. Mais il s'enfla de sa prospérité ; la grande mollesse le conduisit à l'amour excessif des femmes ; et ces femmes le firent tomber dans l'idolâtrie. (A)

D. Se convertit-il avant sa mort ?

R. Nous ne le savons pas positivement. Il y a des raisons pour et contre. (B)

D. Qu'est-ce que Salomon fit de plus remarquable ?

R. Ce fut la construction du temple de Jérusalem, le plus superbe édifice qu'on eût vu jusqu'alors, et le premier temple que nous sachions avoir été construit en l'honneur de Dieu.

Salomon voulut que les pierres de cet édifice fussent toutes taillées hors de la ville de Jérusalem ; en sorte qu'on n'entendit pas un seul coup de marteau dans la ville, pendant la construction de ce bâtiment. Les pierres furent portées dans la ville toutes taillées, et posées ensuite chacune en sa place.

Quand le temple fut bâti, Salomon en célébra la dédicace avec de grandes cérémonies. (C)

D. Sur quel modèle ce temple fut-il bâti ?

R. Sur le modèle du tabernacle que Moïse avait fait construire de la part de Dieu. Ainsi il y avait, 1° le sanctuaire où était l'arche d'alliance ; 2° le lieu saint où était l'autel des parfums ; 3° le vestibule des prêtres ; 4° l'autel des holocaustes, fait de pierres non taillées, et mis au dehors de l'enceinte du sanctuaire et du vestibule ; 5° de grandes galeries pour le peuple. (D)

D. De qui Salomon, dans sa gloire, était-il la figure ?

R. De Jésus-Christ. Il y a plusieurs choses dans l'écriture,

qui sont dites sur Salomon, et qui ne peuvent convenir, dans un sens exact et littéral, qu'à Jésus-Christ. (E)

D. Que signifiait le temple bâti par Salomon ?

R. Il était la figure de l'édifice spirituel que Jésus-Christ est venu construire pour le ciel.

Ce temple spirituel ne sera pleinement formé que dans la Jérusalem céleste, par Jésus-Christ, le Salomon véritable, le roi pacifique. Nous sommes les pierres spirituelles qui doivent entrer dans cet édifice. Nos péchés et nos imperfections font que, pour y avoir place, nous avons besoin d'être taillés et de souffrir le ciseau par ordre de l'architecte; car rien de souillé et d'imparfait n'entre dans le ciel. C'est hors du lieu de cet édifice, c'est sur la terre que les pierres spirituelles sont taillées. On n'entendit aucun coup de marteau dans la ville de Jérusalem, lorsque le temple y fut bâti; on n'entend dans le ciel, dit saint Jean, ni pleurs, ni gémissemens, ni douleurs. C'est donc sur la terre que les pierres spirituelles de cet édifice sont taillées et polies. Elles le sont par les sacremens, par les afflictions, par les mortifications, et par les autres moyens que Jésus-Christ, l'architecte de l'édifice spirituel, juge nécessaires à chaque pierre pour être mise en sa place.

Les pierres qui ne sont pas taillées sur la terre, sont rejetées : elles ne sont pas du nombre des pierres choisies et destinées de toute éternité par le souverain Architecte, à avoir une place dans cet édifice. Celles qui ont été choisies, taillées et polies, sont placées ensuite dans le ciel au rang qui leur convient. Elles sont parfaitement jointes entre elles par la charité qui commence sur la terre, mais qui ne sera parfaite que dans le ciel. Là, est le sanctuaire de Dieu, figuré par l'arche d'alliance. Le voile qui, dans le temple de Salomon, séparait le sanctuaire du lieu saint, marquait, selon saint Paul, que le ciel était fermé aux hommes, jusqu'à ce que Jésus-Christ leur en eût ouvert l'entrée par sa mort, sa résurrection et son ascension. C'est alors que le voile de séparation a été rompu. L'autel d'or sur lequel on offrait des parfums, était la figure de Jésus-Christ dans le ciel, par qui les saints offrent sans cesse à Dieu le sacrifice de leurs louanges. L'autel de pierres non taillées, sur lequel les victimes étaient immolées hors de l'enceinte du sanctuaire, était aussi la figure de Jésus-Christ dans sa chair mortelle, qui s'est offert à Dieu son Père sur le Calvaire. Comme il n'a point eu de péché, il n'a pas eu besoin d'être taillé par l'architecte, pour entrer dans la construction du temple. Ainsi, Jésus-Christ est en même temps le Dieu, l'architecte, l'autel, le sacrifice, et la principale pierre de ce temple qui doit subsister éternellement; et c'est pour marquer cette stabilité du temple spirituel, dont la dédicace doit être faite dans le ciel, par Jésus-Christ à la fin des siècles, quand

toutes les pierres de cet édifice seront mises à leur place ; c'est, dis-je, pour marquer cette stabilité, que le temple de Jérusalem était d'une structure toute carrée. (F)

D. N'y avait-il qu'un seul temple dans la Judée ?

R. Non. Le temple de Salomon est le seul dans lequel Dieu voulût être adoré ; et il n'y avait qu'un seul autel dans ce temple pour offrir des sacrifices ; comme nous l'avons déjà remarqué en parlant du tabernacle.

D. Que signifiait cette unité de temple et d'autel ?

R. L'unité de l'église, l'unité du sacerdoce et du sacrifice de la nouvelle loi, l'unité du culte qu'on doit à Dieu, qui ne peut être qu'illégitime hors de l'église catholique.

S. 18. Division des dix tribus sous Jéroboam. Etat du peuple de Dieu sous les rois de Juda et d'Israël.

D. Qui fut roi des Israélites après la mort de Salomon ?

R. Ce fut Roboam, son fils. (A)

D. Qu'arriva-t-il de remarquable sous son règne ?

R. La division du royaume des Israélites, que Dieu permit pour punir les péchés de Salomon, comme Dieu l'avait prédit à ce prince de son vivant. (B)

D. Comment se fit cette division ?

R. Roboam, au lieu de gagner le cœur des peuples au commencement de son règne, les aigrit par son imprudence ; Dieu le permettant ainsi par un effet de sa souveraine justice. Dix tribus se révoltèrent, et reconnurent Jéroboam pour roi. Les tribus de Juda et de Benjamin furent les seules qui demeurèrent fidèles à Roboam. Ainsi il se forma deux royaumes dans la Judée. (C)

D. Roboam ne s'opposa-t-il pas à cette division de son royaume ?

R. Il voulut le faire, et il leva pour cet effet une armée de cent quatre-vingt mille hommes choisis ; mais Dieu lui fit dire, par un prophète, qu'il laissât Jéroboam régner en paix sur les dix tribus. Ainsi, il n'y eut point alors de guerre entre eux. Cette paix ne dura que trois ans ; après quoi ces deux princes vécurent toujours en guerre. (D)

D. Comment nomma-t-on ces deux royaumes ?

R. Le royaume de Roboam fut nommé royaume de Juda ; celui de Jéroboam fut nommé royaume d'Éphraïm ou d'Israël. (E)

D. Quelles furent les deux villes capitales de ces royaumes ?

R. Jérusalem fut toujours la capitale de Juda ; et Samarie fut, dans la suite des temps, la capitale d'Israël. (F)

D. Comment vécut le peuple juif sous Roboam ?

R. Ce prince fut fidèle à Dieu les trois premières années de son règne, et le peuple suivit son exemple. Mais, au bout de trois ans, Roboam et tout son peuple tombèrent dans l'impiété ; et, pour les punir, Dieu les assujétit pour un temps aux Égyptiens. (G)

D. Comment vécut Jéroboam ?

R. Ce fut un impie et un scélérat. Il craignit que ses sujets ne rentrassent insensiblement sous l'obéissance de Roboam, s'ils allaient, comme à l'ordinaire, au temple de Jérusalem. Pour les en détourner, il fit faire deux veaux d'or, et porta ses sujets à les adorer, afin qu'ils fussent séparés de religion, aussi bien que de domination, du reste des Juifs, et que la division des dix tribus fût plus irréconciliable. (H)

D. Les Israélites des dix tribus se laissèrent-ils aller à cette idolâtrie ?

R. Presque tous suivirent l'exemple impie de leur roi. Le nombre de ceux qui demeurèrent toujours attachés au culte du vrai Dieu, fut toujours sans comparaison le plus petit. (I)

D. Que signifiait cette division de religion ?

R. C'était la figure des schismes et des hérésies qui, dans tous les siècles, devaient séparer plusieurs chrétiens de l'église catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut.

D. Cette séparation de religion dura-t-elle long-temps ?

R. L'aversion mutuelle des Samaritains et des Juifs durait encore du temps de Jésus-Christ. (K)

D. Combien y eut-il de rois de Juda ?

R. Vingt, dont voici les noms, 1, Roboam ; 2, Abias ; 3, Asa ; 4, Josaphat ; 5, Joram ; 6, Ochozias ; 7, Athalie, reine ; 8, Joas ; 9, Amasias ; 10, Ozias ; 11, Joatham ; 12, Achaz ; 13, Ezéchias ; 14, Manassès ; 15, Amon ; 16, Josias ; 17, Joachaz ; 18, Joachim ou Joakim ; 19, Jéchonias ; 20, Sédécias. (L)

D. Combien y eut-il de rois d'Israël ?

R. Dix-neuf, dont voici les noms ; 1, Jéroboam ; 2, Nadab ; 3, Basa ; 4, Ela ; 5, Zambri, usurpateur ; 6, Amri ; 7, Achab ; 8, Ochozias ; 9, Joram ; 10, Jéhu ; 11, Joachaz ; 12, Joas ; 13, Jeroboan II ; 14, Zacharie ; 15, Sellum ; 16, Manahem ; 17, Phacée, fils de Manahem ; 18, Phacée, fils de Romélie ; 19, Ozée.

D. Comment vécurent les rois de Juda ?

R. Ezéchias et Joas furent de très-saints rois, pleins de zèle et de justice. (M) Josaphat et quelques autres ont eu aussi de la piété. La plupart ont eu de grands défauts, dont le principal est d'avoir souffert, dans leurs états, des autels illégitimes, qu'on appelait les hauts lieux. Enfin, plusieurs se sont distingués par leurs crimes et par leur impiété. Tels ont été Roboam, Abias, Joram, Ochozias, Athalie, Joas à la fin de son règne, Amasias, Achaz, Manassès, qui, en punition de son impiété, fut mené captif à Babylone, où il se convertit à Dieu, fit pénitence, fut rétabli sur son trône, et mourut saintement ; Amon, qui imita Manassès, son père, dans son impiété, et non dans sa pénitence ; Joachaz, Joachim, et Sédécias, qui fut mené captif à Babylone avec tout le peuple, et fut le dernier des rois. (N)

D. Comment ont vécu les rois d'Israël ?

R. Ils ont tous vécu dans l'impiété. Tous ont été les imitateurs de Jéroboam, et comme lui ont adoré les veaux d'or, et fomenté, par impiété ou par politique, le schisme et l'idolâtrie des dix tribus.

D. Comment ont vécu les Juifs pendant tout ce temps-là ?

R. Ils ont suivi l'exemple de leurs rois. Mais Dieu s'est, dans tous les temps, réservé un petit nombre de fidèles dans les deux royaumes, qui ont toujours demeuré inviolablement attachés à sa loi, nonobstant les crimes de leurs princes. (O)

D. Comment est-ce que les Juifs étaient soutenus dans la véritable religion, au milieu de tant de mauvais exemples ?

R. Dans le royaume de Juda, ils avaient les prêtres, qui étaient dépositaires de la science et de la loi, et, outre cela, Dieu leur envoya toujours, pendant ce temps-là, des prophètes pour les faire rentrer en eux-mêmes, et les engager à vivre saintement.

Dieu n'abandonna pas absolument les peuples du royaume d'Israël. Ils eurent aussi toujours des prophètes pour les faire rentrer en eux-mêmes, et pour soutenir dans la véritable religion, ceux d'entre les Israélites qui ne participaient pas au culte impie et sacrilège des veaux d'or. Elie et Elisée, ces deux grands prophètes, par qui Dieu opéra tant de merveilles, vécurent dans le royaume d'Israël. (P)

§. 19. Des prophètes et des prophéties.

D. Qu'étaient les prophètes ?

R. C'étaient des hommes saints, suscités de Dieu extraordinairement pour le salut du peuple, et qui, par l'inspiration du Seigneur, parlaient avec force, connaissaient les choses secrètes, prédisaient l'avenir, et faisaient souvent de grands miracles.

D. Quels ont été les prophètes les plus célèbres sous les rois ?

R. Elie, Elisée et Isaïe. Les deux premiers n'ont rien écrit.

D. Quelles ont été les actions d'Elie les plus remarquables ?

R. Il arrêta les pluies du ciel pendant trois ans, et il fit ensuite pleuvoir; il obtint, par la force de sa prière, un miracle éclatant, pour confondre les Israélites attachés au culte idolâtre de Baal; et il fit ensuite exterminer quatre cent cinquante prêtres de cette fausse divinité. Il fut nourri par un corbeau. Il ressuscita le fils d'une veuve. Il fut nourri par un ange, lorsqu'il fuyait pour éviter la colère de Jézabel, reine impie et idolâtre, à laquelle il prédit qu'elle serait mangée des chiens. Il parla avec une sainte liberté aux rois. Il fit descendre deux fois le feu du ciel sur deux compagnies de cinquante hommes. Il divisa le fleuve du Jourdain avec son manteau, et le passa à pied sec. Il fut

ravi au ciel sur un chariot du feu. Il reviendra à la fin du monde sur la terre, pour travailler à la conversion des Juifs. (A)

D. Quelles ont été les actions d'Elisée les plus remarquables ?

R. Il passa, comme Elie, le Jourdain à pied sec. Il rendit saines les eaux de Jéricho. Il punit les railleries de plusieurs jennes enfans, en leur donnant sa malédiction ; après quoi deux ours vinrent dévorer quarante-deux de ces enfans. Il prédit la victoire des rois de Juda, d'Israël et d'Idumée sur les Moabites. Il multiplia l'huile chez une veuve. Il promit à une femme riche, de la ville Sunam, qu'elle aurait un fils, et le lui obtint. Cet enfant étant mort, il le ressuscita. Il guérit de la lèpre Naaman, et il renvoya Giezi, son serviteur, et le punit de lèpre, lui et sa postérité, parce qu'il avait exigé un présent de Naaman, en conséquence de cette guérison miraculeuse. Il fit nager sur l'eau le fer d'une hache. Il découvrit au roi d'Israël ce qui se passait de plus secret dans le conseil du roi de Syrie. Il prédit les victoires miraculeuses que les Israélites remportèrent sur les Syriens, etc. Enfin l'attouchement de son corps ressuscita un mort. (B)

D. Qu'est-ce qu'Isaïe a fait de remarquable ?

R. Il a écrit un livre qui contient, sur Jésus-Christ et sur l'église, des prophéties si claires, et en si grand nombre, qu'on peut le regarder, à juste titre, comme un évangéliste, plutôt que comme un prophète. (C)

D. Quelle vie menaient les prophètes ?

R. Ils menaient une vie très-sainte, et, pour l'ordinaire, une vie cachée, pauvre, dure. Ils ne sortaient de leur retraite que par l'ordre de Dieu, pour s'acquitter des fonctions de leur ministère. (D)

D. Comment les prophètes se conduisaient-ils à l'égard des princes et des peuples ?

R. Ils n'avaient pour eux aucune lâche complaisance. Ils leur découvraient hardiment leurs crimes. Ils ne craignaient pas de leur dire les vérités les plus humiliantes et les plus fâcheuses, sans s'embarrasser de leur mépris ou de leur estime, cherchant uniquement à obéir à Dieu, et n'aimant que la vérité. (E)

D. Comment les rois en ont-ils usé à l'égard des prophètes ?

R. Les bons rois les ont honorés et aimés comme des hommes de Dieu. (*) Les méchans rois les ont ordinaire-

(*) Voyez l'exemple de *Samuel* à l'égard de *Saül*, 1. Reg. xv, 17, etc. de *Nathan* à l'égard de *David*, 2. Reg. xii, 7, etc. de *Gad* à l'égard du même roi, 2. Reg. xxiv, 13, 1. Paralip. xxi, 11, et 12 ; de *Abias* à l'égard de *Jéroboam*, 3. Reg. xiv, 7, etc. d'*Elie* à l'égard d'*Achab*, 1. Reg. xviii, 18, xxi, 19, et suiv. du même prophète à l'égard d'*Ochosias*, 4. Reg. i, 4 ; de *Hanané* à l'égard d'*Asa*, 2. Paralip. xvi, 7, etc. de *Michée* à l'égard d'*Achab* et de *Josaphat*, 3. Reg. xxii, 8, 14, 17 et 18 ; de *Jéhu* à l'égard de *Josaphat*, 2. Paralip. xix, 1, etc. d'*Elisée* à l'égard de *Joram*, roi d'Israël, de *Josaphat*, roi de Juda, et du roi d'Idumée, 4. Reg. iii, 13 et suiv. d'*Isaïe* à

ment haïs , persécutés , et quelquefois mis à mort , les regardant comme des gens insupportables , qui n'avaient jamais que de méchantes nouvelles à donner , qui jetaient le trouble , la confusion et la consternation parmi le peuple. (*)

D. Puisque les rois de Juda et d'Israël ne pouvaient douter que les prophètes ne fussent envoyés de la part de Dieu , pourquoi les persécutaient-ils ?

R. Parce que les prophètes les contredisaient dans leurs cupidités , et leur parlaient avec une sainte liberté : et qu'en même temps un grand nombre de faux prophètes flattaient les Juifs dans leurs désordres , leur faisaient de fausses prédictions , et rendaient suspecte aux princes et aux peuples la conduite des prophètes du Seigneur. La corruption du cœur de ces princes faisait qu'ils s'attachaient au mensonge , qu'ils haïssaient la vérité , et qu'ils persécutaient ceux qui ne voulaient pas les flatter , mais les sauver. (G)

On a vu souvent la même chose dans l'église , à l'égard des pasteurs qui ont rempli leur ministère d'une manière digne de Dieu. L'histoire ecclésiastique en fournit un grand nombre d'exemples. (H)

D. Qu'est-ce que les prophètes prédisaient ?

R. Ils prédisaient ce qui devait arriver au peuple de Dieu , et , par rapport à lui , aux autres nations. Mais surtout ils parlaient souvent du Messie que les Juifs attendaient , et par qui seul les nations pouvaient être sauvées.

D. Qu'ont-ils prédit touchant les Juifs ?

R. Ils ont prédit tout ce qui devait leur arriver , non-seulement dans ce temps-là , mais encore dans toute la suite des siècles.

Explication. Non-seulement les prophètes parlaient des guerres particulières des Juifs , de leurs victoires , de leurs pertes dans toutes les occasions particulières , mais ils ont prédit en général que le royaume d'Israël serait entièrement ruiné ; que la ville et le temple de Jérusalem seraient détruits et rétablis pour un temps ; que les Juifs seraient captifs à Babylone , et qu'ils reviendraient ; qu'ils rejetteraient le Messie , et le feraient mourir ; que Dieu les abandonnerait absolument , et les disperserait par toute la terre ; qu'il serait , l'égard d'Ezéch. 4. Reg. xx , 1 ; de Jérémie à l'égard de Sédécias , Jérém. xxi , 3 et suiv. xxii , 17 et suiv. xxxiv , 2 et suiv. de Daniel à l'égard des rois Nabuchodonosor et Baltassar , Dan. iv , 16 et suiv. v , 17 , 20 et suiv.

(*) Voyez sur cela l'exemple de Jéroboam à l'égard du prophète qui le reprit de son impiété , 3. Reg. xiii , 4 , 6 , 21 et suiv. d'Asa à l'égard du prophète Hanani , 2. Paralip. xvi , 10 ; d'Achab et de Jézabel à l'égard d'Elie et des autres prophètes , 3. Reg. xviii , 13. 17. xix , 2 ; d'Achab à l'égard de Michée , 3. Reg. xxii , 8 ; de Joram à l'égard d'Elisée , 4. Reg. vi , 31 ; de Joas à l'égard de Zacharie , fils de Joiada , 2. Paralip. xxiv , 22 , Matth. xxiii , 35 ; de Joachim à l'égard du prophète Urie , Jérém. xxvi , 20 et suiv. des princes des prêtres à l'égard de Jérém. Jérémie , xx , 2 , xxvi , 7 et suiv. de Sédécias à l'égard du même proph. Jérém. xxxiii , 3 , xxxviii , 4 et suiv.

avec un autre peuple qui ne l'avait pas connu jusqu'alors ; une alliance éternelle, et qu'ils se convertiraient à la fin du monde.

D. Qu'ont-ils prédit touchant les autres nations ?

R. Ils ont prédit tout ce qui devait arriver aux nations dont Dieu se servait en ce temps-là par rapport à son peuple. Ils ont parlé clairement de la conversion de toutes les nations de la terre ; ils ont déclaré que Dieu , qui , à proprement parler , n'était alors adoré et connu par aucun autre peuple que par les Juifs , serait un jour connu , adoré , servi par tous les peuples de l'univers.

D. Qu'ont-ils prédit par rapport au Messie ?

R. Ils ont prédit le temps précis de son avènement, de sa prédication , de sa mort ; toutes les circonstances de sa vie , de sa passion , de sa résurrection ; tout ce qui devait arriver dans le monde en conséquence : enfin, ils ont prédit le jugement général , et la séparation éternelle que ce juste Juge doit faire des bons et des méchans. (*) (l)

D. Pourquoi Dieu a-t-il voulu que les prophètes parlassent , non-seulement des événemens futurs qui regardaient l'état de la religion , mais aussi des événemens particuliers qui regardaient les guerres des Juifs , et des peuples leurs voisins ?

R. Afin que ces prophéties particulières , dont les Juifs et les autres nations voyaient tous les jours l'accomplissement , fussent pour eux une preuve de la vérité des prédictions plus importantes qui devaient s'accomplir dans la suite.

Par la même raison , ce que Jésus-Christ , les prophètes et les apôtres ont prédit sur la conversion des gentils , sur la destruction du temple de Jérusalem , sur la dispersion des Juifs , est pour nous , qui voyons l'accomplissement de ces prophéties , une preuve certaine que les autres choses prédites , comme sont la conversion des Juifs , la persécution de l'antechrist , la résurrection des corps , le dernier avènement de Jésus-Christ , arriveront en leur temps. (**) (K)

§. 20. Dispersion des dix Tribus. Captivité de Babylone. Retour et rétablissement des Juifs.

D. Combien de temps dura le gouvernement des rois dans la Judée ?

(*) Voyez toutes ces prophéties expliquées dans Eusèbe , Démonstration évangélique depuis le commencement du 2. liv. jusqu'à la fin du 10. Elles sont aussi toutes rapportées dans le livre de la Démonstration évangélique de M. Huet , évêque d'Avranches. On peut voir les principales rapportées par saint Cyprien dans les deux premiers livres des témoignages contre les Juifs , et par saint Augustin , Cité de Dieu , liv. 17 , depuis le chap. 3. jusqu'au chap. 20 , et liv. 18 , depuis le chap. 27 jusqu'au chap. 35. Voyez aussi le Discours sur l'histoire universelle de M. de Meaux , 2. part. sur l'état de la religion.

(**) Voyez saint Augustin , Cité de Dieu , liv. 7 , chap. 32 , et liv. 18 , chap. 46 , et ailleurs. *Scripta lege , dit ce père , impleta cernit , implenda colligit.*

R. Saül, David et Salomon régnèrent successivement pendant cent ans.

Les rois d'Israël régnèrent successivement pendant deux cent cinquante-cinq ans ; et les rois de Juda trois cent quatre-vingt-sept ans. Ainsi le temps du gouvernement des rois fut en tout de quatre cent quatre-vingt-sept ans. (A)

D. Pourquoi le gouvernement des rois d'Israël dura-t-il plus de cent ans moins que celui des rois de Juda ?

R. A cause de l'endurcissement de ce peuple schismatique et idolâtre. Dieu, après avoir long-temps averti, par ses prophètes, les rois et les peuples du royaume d'Israël de faire pénitence, fit fondre sa colère sur eux ; en sorte que, selon la prédiction des prophètes, ce royaume fut entièrement détruit. Les Juifs des dix tribus furent menés captifs chez les Assyriens, d'où ils furent répandus dans toutes les parties septentrionales de l'Asie ; et ils n'en sont jamais revenus en corps de peuple ; mais le royaume de Juda subsista encore plus de cent ans après cette captivité des dix tribus. (B)

D. Comment finit le royaume de Juda ?

R. Les crimes des Juifs étant montés à leur comble, Dieu suscita le roi de Babylone, qui, suivant les prédictions des prophètes, se rendit le maître de la Judée, prit et brûla Jérusalem, en rasa les murailles, détruisit de fond en comble le temple de Salomon, emmena les Juifs, avec leur roi Jéchonias, captifs à Babylone. (C)

D. Combien de temps dura cette captivité ?

R. Soixante-dix ans, comme Dieu l'avait prédit aux Juifs par le prophète Jérémie. (D)

D. Comment les Juifs vécurent-ils à Babylone ?

R. Ils rentrèrent en eux-mêmes, et servirent Dieu fidèlement, sous la conduite spirituelle des prophètes que Dieu leur suscita, pour les soutenir pendant la captivité.

D. Qui furent ces prophètes ?

R. Les plus célèbres furent Ezéchiel, Daniel, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie.

D. Qui est-ce qui donna la liberté aux Juifs ?

R. Cyrus, roi de Perse, devenu maître de tout l'Orient ; permit aux Juifs de s'en retourner en leur pays, et de rebâtir la ville et le temple de Jérusalem ; il leur rendit tous les vases sacrés qui avaient autrefois servi au temple, et il leur fit de grands présents. (E)

D. Pourquoi Cyrus en usa-t-il ainsi à l'égard des Juifs ?

R. Parce qu'on lui fit voir qu'Isaïe, qui vivait deux cents ans avant lui, avait prédit, le nommant par son nom, qu'il régnerait sur tout l'Orient, et que la ville et le temple de Jérusalem seraient rebâtis par son ordre. (F)

D. Sous la conduite de qui, et en quel nombre, les Juifs revinrent-ils de Babylone en Judée ?

R. Ils revinrent au nombre de quarante-deux mille trois

cent soixante, sous la conduite de Jésus, fils de Josedech, grand-prêtre, et de Zorobabel, fils de Salathiel, chef de la tribu de Juda. (G)

D. N'y eut-il que les Juifs des tribus de Juda et de Benjamin qui revinrent en Judée ?

R. Plusieurs Israélites des dix tribus purent revenir avec ces deux tribus, mais il n'y eut plus de distinction entre elles; et la tribu de Juda donna le nom à toute la nation, qui fut depuis ce temps-là nommée nation Juive. (H)

D. La ville et le temple de Jérusalem furent-ils bientôt rétablis ?

R. Les Juifs trouvèrent de grandes oppositions à l'édification de leur temple, de la part des Samaritains leurs voisins, qui, animés par leur jalousie, surprirent un édit du roi Cambyse, fils de Cyrus, pour obliger les Juifs à interrompre ce travail. Ils ne purent le reprendre que plus de soixante ans après, en la septième année d'Artaxerxès surnommé Longue-main (I); et ce ne fut que la vingtième année de ce prince, soixante-dix ou onze ans après le premier édit de Cyrus, que les Juifs eurent la permission de rebâtir les murailles de Jérusalem; ce qu'ils exécutèrent sous la conduite de Néhémie; mais avec tant d'oppositions, qu'ils furent obligés, en bâtissant ces murailles d'une main, de tenir de l'autre leur épée, pour se défendre. (K)

D. Ce second temple de Jérusalem fut-il aussi magnifique que le premier ?

R. Il le fut beaucoup moins, si on regarde sa magnificence extérieure; mais sa gloire ne laissa pas de surpasser, sans comparaison, toute la gloire de celui de Salomon, parce qu'il eut l'avantage d'être sanctifié par la présence corporelle du Messie, dont celui de Salomon n'avait eu que l'ombre et la figure. (L)

D. De qui Jésus fils de Josedech, et Zorobabel fils de Salathiel, étaient-ils la figure ?

R. De Jésus-Christ, en ce que l'un était grand-prêtre, l'autre était le chef de la race royale de David. Ils se réunirent pour faire revenir le peuple juif de la captivité de Babylone; et en cela ils ont été l'image de Jésus-Christ, qui a réuni en sa personne la qualité de prêtre et de roi fils de David, pour nous délivrer de l'esclavage du démon, et nous conduire dans la céleste Jérusalem. (M)

D. Que signifiaient les oppositions que les Juifs trouvèrent au rétablissement de leur temple et de leur ville ?

R. C'était l'image des persécutions que le démon suscite contre les disciples de Jésus-Christ, et surtout de celles qu'il suscitera dans les derniers temps, pour les empêcher d'entrer en possession paisible de la Jérusalem céleste, où le temple vivant du Dieu éternel doit être consacré, comme nous l'avons expliqué en parlant du temple de Salomon. (N)

D. Que signifiait le second temple rebâti au retour de la captivité ?

R. Il était la figure de l'église chrétienne et du nouveau testament, dont la gloire, qui vient principalement de l'intérieur, surpasse infiniment la gloire de la synagogue, qui était tout extérieure. (O)

D. Que signifiait l'action des Juifs, qui bâtissaient d'une main le temple de Jérusalem, et qui combattaient de l'autre ?

R. C'était la figure de ce que doivent faire les chrétiens. Ils ne peuvent travailler à l'édifice du ciel, dont Jésus-Christ est le fondement, sans combattre en même temps contre les démons, qui, comme des lions rugissants, tournent sans cesse autour d'eux, pour les dévorer et pour les détourner du travail de cet édifice céleste. (P)

§. 21. Etat du gouvernement temporel des Juifs, après leur retour de la captivité de Babylone, jusqu'à leur entière destruction par les Romains.

D. Quand les Juifs furent de retour de la captivité de Babylone, furent-ils gouvernés par des rois comme auparavant ?

R. Non. Ils continuèrent à vivre sous la domination des Perses, et ensuite d'Alexandre-le-Grand, qui se rendit le maître de tout l'Orient, après avoir vaincu Darius, dernier roi des Perses. Après la mort d'Alexandre, ses favoris partagèrent son empire. Ptolémée devint roi d'Egypte ; et Séleucus régna en Babylone et en Syrie. Ptolémée se rendit le maître de la Judée, et mena un grand nombre de Juifs captifs en Egypte. Il eut pour successeur Ptolémée-Philadelphie, qui traita fort bien les Juifs, et qui permit à ceux qui le voulurent, de s'en retourner en Judée. Ce fut sous lui, selon l'opinion commune, que les livres saints furent traduits en grec, par soixante-douze interprètes juifs, et c'est ce qu'on appelle la version des septante, si célèbre dans l'église. Les successeurs de Philadelphie furent : Ptolémée-Evergète, Ptolémée-Philopator et Ptolémée-Epiphanes, qui régnèrent successivement de père en fils ; ces deux derniers firent souffrir beaucoup de maux aux Juifs, pour les porter à changer de religion.

En ce temps-là vivait Antiochus, surnommé le Grand, roi de Syrie, qui se joignit à Philippe, roi de Macédoine, pour dépouiller Ptolémée-Epiphanes, roi d'Egypte, de son royaume. La Judée fut alors dans des vexations continuelles de la part de ces princes.

Antiochus, roi de Syrie, eut pour successeur Seleucus-Philopator, qui, touché de la piété du souverain pontife Onias, lui fournit tout ce qui était nécessaire pour les dépenses des sacrifices.

Seleucus eut pour successeur Antiochus, surnommé Epi-

phanes, c'est-à-dire l'illustre, qui se rendit célèbre par ses impiétés ; car il chassa le saint pontife Onias ; il se rendit le maître de la souveraine sacrificature, laquelle il donna et ôta, selon sa fantaisie, tantôt à l'un, tantôt à l'autre : il pillait le temple de Jérusalem ; il voulut obliger les Juifs à changer de religion ; il fit mourir, pour ce sujet, le saint homme Eléazar, et fit souffrir les plus horribles supplices aux sept frères Machabées, et à leur mère ; et il fit tuer, en un jour de sabbat, tous ceux qui s'étaient assemblés pour les sacrifices : enfin, il mourut misérablement, par une juste punition de Dieu.

Pendant cette persécution d'Antiochus, Mattathias se retira, lui dixième, dans le désert, où il aimait mieux vivre d'herbes, que de manger des viandes défendues par la loi.

Il prit ensuite les armes ; et après lui son fils, le célèbre Judas Machabée, pour la défense de sa religion et de sa nation. (A)

Quoique les Juifs, jusqu'à Mattathias, aient vécu sous la domination des princes dont nous venons de parler, ils ne laissaient pas d'avoir une espèce de souveraineté. La nation composait un corps de république, qui était gouvernée par les grands-prêtres, et par le conseil souverain de la nation, qui fut nommé sanhédrin ; et ils étaient seulement tributaires des princes qui les avaient assujétis.

D. Était-il permis à Mattathias et à Judas Machabée son fils, de prendre les armes contre le roi Antiochus, sous prétexte de venger la cause de la religion, que ce prince persécutait ?

R. 1^o Il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime des rois, sous prétexte de persécution et de religion. Jésus-Christ ne voulut pas que saint Pierre le défendit avec l'épée. (B) Les premiers chrétiens ne se défendirent jamais contre les empereurs païens qui les persécutaient ; ils auraient eu souvent la facilité de le faire ; mais ils n'opposèrent jamais à ces persécutions d'autres armes que les prières et la patience ; et s'ils se distinguèrent, ce fut par leur fidélité et leur attachement aux princes. (C)

Les Juifs avaient les mêmes maximes : Dieu leur avait ordonné de souffrir en paix leur captivité sous les Babylo-niens, d'obéir à leurs princes, de prier pour leur prospérité. (D)

Quand donc Mattathias, et, après sa mort, Judas Machabée prirent les armes contre Antiochus, pour se défendre et se tirer de l'oppression, ils ne le firent que par une inspiration surnaturelle, extraordinaire, clairement reconnue pour être toute divine, et par un zèle semblable à celui dont fut animé autrefois Phinéas contre les Israélites qui violaient la loi. C'est ce que nous apprend l'Écriture sainte, qui rapporte que Dieu même se déclara par des miracles pour les

Machabées ; et qu'en qualité de seigneur souverain , il ordonna positivement à Judas Machabée de prendre les armes. (E)

2° On peut ajouter à cela , qu'Antiochus n'était souverain des Juifs que par usurpation , son royaume même appartenant à Démétrius , fils du roi Seleucus. (F)

Le peuple de Dieu était donc en droit de se délivrer de sa tyrannie , aussitôt qu'il se trouverait en état de secouer son joug , comme avaient fait autrefois les Israélites sous la conduite de Gédéon et des autres juges suscités de Dieu , pour les délivrer de la servitude des Madianites , des Ammonites , des Philistins , etc. (G)

D. De quelle tribu et de quelle race était Mattathias ?

R. De la tribu de Lévi , et de la race d'Aaron ; car nous voyons que Judas Machabée , son fils , fit dans le temple les fonctions de sacrificateur , et que Jonathas , son autre fils , fut établi grand-prêtre ; ce qui ne convenait qu'aux descendants d'Aaron. (H)

D. Quelles ont été les actions les plus célèbres de Judas Machabée ?

R. Il remporta un grand nombre de victoires , ou sur Antiochus , ou sur les rois de Syrie , ses successeurs , ou sur plusieurs peuples voisins de la Judée. Il prit Jérusalem : il purifia le temple , et en fit la dédicace ; il institua une fête à perpétuité pour honorer la mémoire de cette dédicace , fête que Jésus-Christ a célébrée. (I) Il ne se confia que dans la puissance du Seigneur ; il eut un courage intrépide : l'éclat de ses victoires et de son mérite rendit son nom célèbre par toute la terre. Enfin , il fut tué dans un combat qu'il soutint avec huit cents hommes contre une armée formidable ; et il donna dans cette journée , des preuves étonnantes de sa foi et de sa valeur. (K)

D. Qui furent les successeurs de Judas Machabée , pour la conduite de l'armée et du peuple Juif ?

R. Le premier fut Jonathas , qui , dans la suite , réunit en sa personne le pouvoir temporel avec l'autorité spirituelle de grand-prêtre (L) : à Jonathas succéda Simon , son frère , qui se rendit très-célèbre par sa valeur et par sa vertu , et qui , le premier de sa nation , depuis le retour de Babylone , fut le maître paisible et absolu de toute la Judée ; il fut tué dans un festin par trahison (M) , et laissa , par sa mort , la souveraine sacrificature et la principauté à Jean , son fils , qui fut surnommé Hircan. (N)

Celui-ci eut pour successeur Judas , surnommé Aristobule , qui , le premier depuis le retour de la captivité de Babylone , prit la qualité de roi des Juifs. Après lui régna Alexandre , surnommé Jannæus. Celui-ci eut deux fils d'Alexandra , sa femme ; savoir , Hircan et Aristobule. Alexandra fut reine des Juifs , après la mort de son mari , et mit la souveraine sacrificature et la couronne sur la tête d'Hircan ; mais cette

reine étant morte, Aristobule fit la guerre à son frère, et le dépouilla de son royaume.

Sous le règne d'Aristobule, les Romains, dont l'armée était commandée par Pompée le Grand, se rendirent la Judée tributaire.

Pompée rétablit Hircan, qui l'avait appelé à son secours, sans lui permettre néanmoins de porter le titre de roi, et emmena Aristobule à Rome, pour servir à la gloire de son triomphe.

Pacorus, roi des Parthes, vint en Judée, déposa Hircan, et mit en sa place Antigonus, fils d'Aristobule.

Mais bientôt après, Hérode, surnommé le Grand, qui n'était point Juif de naissance, mais Iduméen, obtint des Romains la permission de porter le titre de roi des Juifs; il alla aussitôt en Judée faire la guerre à Antigonus, qu'il défit. Après cette victoire, il régna paisiblement; ce fut vers la fin de son règne, que Jésus-Christ, le sauveur des hommes, vint au monde. (O)

Après la mort d'Hérode, qui arriva peu de temps après la naissance de Jésus-Christ, ses états furent partagés entre ses enfans, par Auguste, empereur des Romains, qui en donna la moitié à Archélaüs, sous le titre d'ethnarchie, et partagea le reste entre Hérode Antipas et Philippe, frères d'Archélaüs, sous le titre de tétrararchie.

Au bout de neuf ans et quelques mois, Auguste dépouilla Archélaüs, l'envoya en exil à Vienne dans les Gaules, où il mourut, et il réduisit les états de ce prince en province romaine.

Nous voyons dans saint Luc (nr. 1. et 2.) (P), que quand Jésus-Christ commença les fonctions publiques de son ministère, c'est-à-dire vingt ans environ après ce que nous venons de rapporter de la disgrâce d'Archélaüs, la terre sainte était partagée en quatre portions; savoir, 1° la Judée proprement dite, qui contenait alors l'Idumée et la Samarie; c'est-à-dire tous les états d'Archélaüs, dont Pilate était gouverneur pour les Romains, qui en étaient les souverains; 2° la Galilée, dont Hérode Antipas était tétrarque; et c'est cet Hérode dont il est parlé dans l'histoire de la passion de Jésus-Christ; 3° l'Iturée et la Trachonite, dont Philippe, frère d'Antipas, était tétrarque; 4° le pays d'Abylène, dont Lysanias était tétrarque; mais le pays d'Abylène appartenait plutôt à la Syrie qu'à la Judée.

Ainsi, les Romains étaient alors seuls maîtres de la ville de Jérusalem et de la moitié de la terre sainte. Il s'en fallait peu qu'ils ne le fussent aussi de tout le reste; car ils traitaient les tétrarques à peu près comme des sujets, quoique ces princes fussent souverains, et que communément on leur donnât le titre de roi, comme il paraît par l'écriture sainte. (Q)

Archélaüs, Antipas et Philippe ne furent pas les seuls en-

sans d'Hérode-le-Grand; il avait eu avant eux Antipater, Alexandre et Aristobule, qu'il avait fait mourir tous trois.

Agrippa, qui fut l'aîné des enfans d'Aristobule, se voyant sans états, alla à Rome sous l'empire de Tibère. Il en fut d'abord mal reçu : il s'insinua ensuite dans ses bonnes grâces ; mais Tibère le fit enfin mettre en prison, parce qu'il remarqua en lui trop de liaison avec Caligula. Celui-ci, devenu empereur après la mort de Tibère, mit Agrippa en liberté, et lui donna tous les états d'Hérode-le-Grand, son aïeul, avec le titre de roi. Philippe, tétrarque de la Trachonite, était mort alors depuis quelques années. Antipas, tétrarque de Galilée, vivait encore. Ayant appris ce que Caligula venait de faire en faveur d'Agrippa, il se mit en chemin pour Rome, afin d'obtenir la qualité de roi ; mais il fut relégué par l'empereur, à Lyon dans les Gaules, et s'étant ensuite enfui en Espagne, il y périt misérablement avec sa femme Hérodias, qui avait été la cause du meurtre de saint Jean-Baptiste.

Agrippa fut confirmé dans la qualité de roi, par l'empereur Claude, successeur de Caligula, qui même augmenta ses états ; ce fut cet Hérode Agrippa qui fit mourir saint Jacques le Majeur, qui fit mettre en prison saint Pierre, et qui, frappé par un ange, mourut à Césarée, mangé par les vers, comme il est écrit au livre des Actes des apôtres. (R)

Son fils, Agrippa le jeune, était alors à Rome, élevé à la cour de l'empereur Claude. L'empereur voulait l'envoyer en Judée pour prendre possession de ses états ; il en fut détourné par son conseil ; il envoya donc en Judée un gouverneur.

Agrippa eut ensuite permission d'aller en Judée, et il eut le royaume de Chalcide, qu'il joignit à celui de la Judée, ce qui n'empêchait pas que les Romains n'y eussent toujours des gouverneurs ; car Agrippa n'avait que l'ombre de la royauté, les Romains étant véritablement les souverains. C'est devant cet Agrippa, que saint Paul fit un discours rapporté au vingt-sixième chapitre des Actes des apôtres.

Enfin, les Juifs ayant voulu secouer le joug des Romains, soixante-six ans après la mort de Jésus-Christ, la dix-septième année du règne d'Agrippa, qui ne fut pas le maître d'empêcher cette révolte, ils soutinrent une cruelle guerre qui dura quatre ans, au bout desquels la ville de Jérusalem fut prise et ruinée ; le temple fut détruit ; ils furent chassés de la Judée, et dispersés par toute la terre ; pour ce qui est d'Agrippa, il demeura jusqu'à la mort uni aux Romains, mais privé de son royaume. Nous verrons, dans la suite, la cause de ces derniers événemens ; mais nous avons cru devoir dire tout de suite par qui les Juifs furent gouvernés, depuis le retour de la captivité de Babylone, jusqu'à leur entière destruction. (S).

§. 22. Etat des mœurs et de la religion des Juifs, depuis le retour de la captivité de Babylone, jusqu'à la venue du Messie.

D. Après le retour de la captivité de Babylone, les Juifs continuèrent-ils à avoir des prophètes comme auparavant ?

R. Malachie, qui prophétisait à peu près dans le même temps qu'Aggée et Zacharie, c'est-à-dire vers la fin de la construction du second temple, fut le dernier des prophètes. Depuis lui jusqu'à saint Jean-Baptiste, il n'y en eut plus. (A)

D. Combien d'années s'écoulèrent depuis Malachie jusqu'à saint Jean-Baptiste ?

R. Environ 450 ans.

D. Les Juifs vécurent-ils dans la crainte de Dieu pendant cet intervalle ?

R. Ils furent presque aussi méchants qu'auparavant : cela paraît par le livre des Machabées, et par l'histoire de Joseph ; il y a cependant eu pour lors parmi les Juifs, de très-saints personnages.

D. Qui sont les Juifs qui se sont alors distingués par leur sainteté ?

R. Onias, souverain pontife ; Simon son fils ; Eléazar et les sept martyrs Machabées, avec leur mère ; Mathathias, l'illustre famille des Machabées, et plusieurs autres dont on peut lire les noms et l'histoire dans les livres des Machabées. (B)

D. Les Juifs s'abandonnèrent-ils à l'idolâtrie, après le retour de la captivité de Babylone, comme ils avaient fait auparavant ?

R. Les persécutions qu'ils souffrirent sous les Ptolémées, rois d'Egypte, et sous l'impie Antiochus, roi de Syrie, en firent tomber un grand nombre dans l'idolâtrie ; mais nous ne voyons pas que depuis le retour de la captivité, ils se soient portés volontairement à être idolâtres, comme ils avaient fait avant ce temps-là. (C)

D. De quoi la persécution que les Juifs souffrirent de la part d'Antiochus, était-elle la figure ?

R. De la persécution que les chrétiens souffriront vers la fin du monde, de la part de l'antechrist. (D)

D. Dans ce temps de désordre et de corruption, auquel Dieu n'éclairait plus les Juifs par ses prophètes, quel fut l'état de la religion parmi ce peuple ?

R. Après la mort de Judas Machabée et de ses frères, il s'introduisit plusieurs sectes en matière de religion ; et les pharisiens ajoutèrent à la loi de Dieu un grand nombre d'interprétations humaines, ou indifférentes, ou superstitieuses, ou entièrement opposées à cette sainte loi. (E)

D. Quelles étaient ces sectes ?

R. Les plus célèbres furent celles des Pharisiens, des Sadducéens, des Esséniens. (F)

D. Qu'est-ce que les pharisiens ?

R. Ils sont assez connus par les reproches que leur a faits Jésus-Christ ; c'étaient des Juifs qui affectaient une grande régularité de vie , mais qui , dans le fond , étaient très-corrompus , et qui , en plusieurs choses , altéraient la sainteté de la loi. (G)

D. Qu'était-ce que les sadducéens ?

R. C'étaient des impies et des libertins , qui niaient l'immortalité de l'ame , l'existence des esprits , la résurrection des corps , et par conséquent les peines de l'autre vie. Cette secte était composée des plus grands seigneurs , et des plus riches d'entre les Juifs. (H)

D. Qu'était-ce que les esseniens ?

R. C'étaient des Juifs qui vivaient en commun , et qui menaient une vie très édifiante ; ils n'avaient ni dans leur croyance ni dans leurs mœurs rien de répréhensible ; les uns ne se mariaient point du tout ; les autres ne le faisaient qu'en observant des règles très-exactes : ils étaient tous fort détachés de la volupté. (I)

Plusieurs auteurs prétendent que ce que Josephe et Philon ont écrit sur les esseniens ne doit s'entendre que des Juifs qui ont été convertis par les apôtres , aussitôt après la descente du Saint-Esprit , conformément à ce qui est écrit au chapitre 2. des Actes. (K)

D. Quelles étaient les autres sectes des Juifs ?

R. La secte des Samaritains , des hémérobaptistes et des hérوديens.

D. Qu'était-ce que les Samaritains ?

R. C'étaient , à proprement parler , des Juifs schismatiques ; car ils avaient un temple , un autel à part , et des prêtres qui ne reconnaissaient pas l'autorité du grand-prêtre des Juifs. Au schisme ils joignirent l'idolâtrie par l'adoration des veaux d'or , et ensuite plusieurs cérémonies païennes.

Explication. Ce schisme commença sous Jéroboam , comme nous l'avons dit , et subsista sans changement jusqu'à la dispersion des dix tribus.

Après cette dispersion , un prêtre des Juifs fut envoyé de Babylone à Samarie , pour y établir le culte du vrai Dieu à cause de la désolation où des bêtes farouches réduisaient les habitans qui ne servaient que des dieux étrangers. La société des idolâtres qui dominaient dans le pays , fit que les Samaritains introduisirent dans leur culte un mélange monstrueux des superstitions païennes avec les cérémonies judaïques. Sanaballat , prince de Samarie , obtint d'Alexandre-le-Grand la permission de bâtir un temple près de Samarie , sur la montagne de Garizim , à l'imitation de celui de Jérusalem : il fit venir des prêtres Juifs , pour servir au ministère de ce temple , et il s'en trouva d'assez lâches pour abandonner leur religion , et se rendre aux sollicitations de ce prince

impie. Manassès, frère du grand-prêtre Jaddus, fut mis à la tête de ces prêtres schismatiques, et Sanaballat l'établit grand-prêtre des Samaritains. Depuis ce temps-là, il y a eu entre les Juifs et les Samaritains des contestations qui dureraient encore du temps de Jésus-Christ, sur le lieu où il fallait adorer Dieu ; et la division de ces deux peuples fut irréconciliable.

Les Samaritains ne reconnaissaient point d'autre Écriture sainte que les cinq livres de Moïse ; ils niaient que Jérusalem fût le seul lieu où Dieu voulût être servi. Pour le reste, ils étaient assez d'accord avec les Juifs, qui leur ont attribué plusieurs erreurs qu'ils n'avaient pas. (L)

D. Qu'était-ce que les hémérobaptistes ?

R. C'étaient des Juifs ainsi appelés d'un mot grec, qui signifie se laver tous les jours, parce qu'ils faisaient consister toute leur sainteté à se laver tous les jours le corps. Ils niaient la résurrection des morts, avec les sadducéens, et suivaient, en tout le reste, la secte des pharisiens. (M)

D. Qu'était-ce que les hérodiens ?

R. C'étaient des Juifs ainsi appelés parce qu'ils prétendaient qu'Hérode-le-Grand était le Messie.

Plusieurs croient que, quand ils est parlé des hérodiens dans l'évangile, ce mot s'entend de ceux qui faisaient profession de cette secte. D'autres disent qu'il n'est question là, que des officiers préposés par Hérode pour lever les tributs qu'on payait aux Romains. (N)

D. Qui est-ce qui donna lieu à la secte des hérodiens ?

R. Ce fut la persuasion où les Juifs étaient alors, que le temps marqué par les prophètes, pour la venue du Messie, était arrivé. (O) Nous rapporterons et expliquerons ci-après ces prophéties. (Sect. 2. Chap. 1. §. 1.)

Il paraît par tout ce qui vient d'être expliqué dans ce paragraphe, que les Juifs étaient tombés dans une grande corruption, quand Jésus-Christ vint sur la terre. (Rom. 11. 11.)

D. Peut-on dire que tous les Juifs, avant la venue du Messie, aient été réprouvés ?

R. Il y a eu des Juifs spirituels, qui vivaient dans l'attente du Rédempteur, et qui ont été justifiés par la foi au médiateur, donnée du temps de la loi, par les mérites de Jésus-Christ. Le nombre de ces Juifs ne se réduit pas aux seuls prophètes, aux saints illustres et parfaits de l'ancien testament. Il y en a eu, selon la doctrine des Pères, de cachés et de moins parfaits. Moïse et les prophètes, considérés comme ministres de la loi, n'ont fait que des esclaves ; mais en qualité de prophètes de Jésus-Christ, ils ont formé à Dieu de véritables enfans.

§. 23. Etat du peuple gentil , depuis la vocation d'Abraham , jusqu'à la venue du Messie.

D. Comment ont vécu les gentils , avant la venue du Messie ?

R. Dieu n'a jamais manqué de donner aux hommes , dans tous les temps , des moyens de salut ; mais les nations ayant été infidèles à ses grâces , il les abandonna à leur propre corruption , quand il choisit Abraham pour le faire père du peuple Juif. Depuis ce temps-là , les gentils ont vécu dans le dérèglement et dans l'idolâtrie ; et la peinture que saint Paul fait de leurs désordres est affreuse. (A, B)

D. Les gentils , qui ont été ainsi abandonnés de Dieu , ne sont-ils pas excusables dans leur idolâtrie et dans leurs crimes ?

R. Non. L'Esprit saint nous apprend que Dieu , laissant les nations suivre leurs passions , ne les a pas privées de tout témoignage de sa grandeur et de ses bontés. Selon saint Paul , elles sont inexcusables ; parce que les beautés invisibles de Dieu , sa puissance et sa divinité se manifestaient assez par le langage de toutes les créatures. Elles ont pu connaître Dieu , et l'ont connu ; mais au lieu de le glorifier et de lui rendre grâces , elles se sont égarées dans leurs pensées , et leur cœur insensé s'est endurci par leur faute ; ainsi , elles ont été justement réprochées , pour n'avoir pas profité des moyens de salut que Dieu leur avait donnés. (S. Thom. 1. 2. q. 98. a. 2.)

D. Tous les gentils ont-ils tellement été abandonnés de Dieu , depuis la vocation d'Abraham , qu'il n'y ait eu personne parmi eux qui ait connu et servi le vrai Dieu ?

R. Le peuple juif a été le seul peuple qu'on ait pu et dû appeler , depuis ce temps-là , le peuple de Dieu , (dit saint Augustin ;) mais on ne peut nier , continue ce Père , qu'il n'y ait eu , parmi les gentils , quelques particuliers choisis de Dieu , qui appartenissent à la société des saints. (*) (C)

D. Que devaient faire ces gentils pour se sanctifier avant la venue du Jésus-Christ ?

R. Ce que nous avons déjà dit qu'il fallait faire pour se sanctifier avant la vocation d'Abraham ; c'est-à-dire qu'ils devaient croire en Dieu , l'adorer lui seul , lui obéir , vivre selon les lois de la conscience et de la droite raison , et croire et espérer en un Rédempteur.

D. Connaissions-nous quelques-uns de ceux qui ont ainsi vécu parmi les gentils ?

R. L'écriture sainte parle entr'autres de deux hommes , qui se sont rendus très-célèbres par leur piété ; savoir , Job et Melchisedech , qui l'un et l'autre ont été une figure très-expressive de Jésus-Christ.

On trouve dans l'Ecriture d'autres gentils , qui ont connu

(*) Saint Augustin Cité de Dieu , liv. 18. chap. 47 ; voyez aussi la lettre 102 ou 92 , à *Deogratias* , quest. 2. n. 15.

et servi le vrai Dieu : tels étaient les Ninivites , qui firent pénitence à la prédication de Jonas. On peut conjecturer que la dispersion des Juifs , sous les Assyriens , disposa les peuples chez qui ils portaient les livres saints , à la connaissance et l'attente du Messie. (D)

D. Qui était Job ?

R. C'était un prince d'Orient , de la terre de Hus , homme simple et craignant Dieu. Il fut éprouvé sur la terre , en toutes les manières dont la vertu d'un homme peut être éprouvée : dans toutes ces épreuves , il fut un modèle accompli de la patience la plus parfaite. Enfin, Dieu couronna sa patience sur la terre , en lui redonnant au double tout ce qui lui avait été enlevé ; et Job mourut comblé de mérites. (E)

D. En quoi Job fut-il la figure de Jésus-Christ ?

R. 1. Dans son innocence ; 2. dans ses tentations et ses souffrances ; 3. dans sa patience ; 4. dans la gloire dont cette patience fut couronnée , qui fut une image de la résurrection de Jésus-Christ et de son ascension. (F)

D. Qui était Melchisédech ?

R. Nous ne connaissons ni sa naissance ni sa généalogie , ni sa mort : tout ce que nous savons de lui , c'est qu'il était prêtre du Très-Haut , et roi de Salem ; qu'il vint au-devant d'Abraham lorsque ce patriarche revenait victorieux de cinq rois ; qu'il offrit à Dieu , en sacrifice , du pain et du vin en action de grâces de cette victoire ; qu'il bénit Abraham ; et qu'Abraham lui donna la dime de tout ce qu'il avait. (G)

D. En quoi Melchisédech a-t-il été la figure de Jésus-Christ ?

R. En ce que tout ce que l'écriture sainte nous apprend de ce saint homme , n'a été écrit que par rapport à Jésus-Christ et à son sacerdoce , comme saint Paul le fait voir admirablement au chapitre septième de l'épître aux Hébreux ; et c'est pour cela que Jésus-Christ est appelé , dans l'écriture (*Ps. cx.*) , Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. (*) (H)

D. Pourquoi Dieu a-t-il permis cette corruption si étendue du peuple Gentil et du peuple Juif , avant sa venue ?

R. Afin d'exercer sa miséricorde sur les uns et sur les autres ; de confondre l'orgueil des hommes , et de faire désirer le Libérateur , le Messie , dont tant de maux , incurables par tout autre moyen , avaient fait sentir la nécessité.

(*) Voyez l'explication de cette Réponse fort en détail dans la 3. Partie de cet Ouvrage , Sect. 2. chap. 7. du Sacrifice de la messe , §. 5.

SECTION SECONDE.

De l'état de la Religion, depuis le Messie jusqu'à la consommation des siècles.

CHAPITRE PREMIER.

De Jésus-Christ.

§. 1. Preuves de la venue du Messie, par l'accomplissement des prophéties en la personne de Jésus-Christ.

D. Savons-nous certainement que le Messie promis aux hommes, est venu, et que c'est en vain que les Juifs l'attendent encore ?

R. Oui. Car il y a long-temps que le terme marqué par les prophéties pour la venue du Messie, est passé ; et ces prophéties ont été toutes accomplies en la personne de Jésus-Christ.

D. Quelles sont les prophéties qui ont marqué le temps de la venue du Messie ?

R. Jacob, Daniel et Aggée sont ceux dont les prophéties, sur ce point, sont les plus précises.

D.* Quelle est la prophétie de Jacob ?

R. Jacob, étant sur le point de mourir, prédit plusieurs choses qui regardaient l'état de chacun de ses enfans et de leur postérité. Quand il fut venu à Juda, il dit que le sceptre ne serait point ôté de Juda, et qu'il y aurait toujours un chef de cette nation, jusqu'à ce que le Messie, qui serait l'attente des gentils, vînt au monde. (Genèse. XLIX. 18.)

D. En quoi cela prouve-t-il que le Messie est déjà venu ?

R. En ce qu'il y a déjà plus de dix-huit cents ans que les Juifs n'ont plus ni roi, ni chef souverain de leur nation ; et il y a plus de 1700 ans qu'ils sont chassés de la Judée, sans qu'il ait été, depuis ce temps-là, en leur pouvoir d'y rentrer.

D. Le Messie est-il venu effectivement aussitôt que les Juifs ont cessé d'avoir un souverain de leur nation ?

R. Oui. Car lorsque Jésus-Christ, qui est le Messie, comme nous le prouverons, est venu sur la terre, Hérode, qui n'était point Juif de naissance, mais Iduméen, avait le titre de roi des Juifs. Les Romains étaient les maîtres absolus de cette nation, et si absolus, qu'ils avaient des gouverneurs dans la Judée, et qu'ils ôtèrent aux Juifs, pendant la vie de Jésus-Christ, le pouvoir de vie et de mort.

Les Juifs reconnurent eux-mêmes, dans ce temps-là,

qu'ils n'avaient point d'autre roi que César. Il est évident, par ce que nous avons dit ci-dessus (Sect. 1. ch. 4. §. 21.), qu'ils n'ont pas recouvré depuis l'autorité souveraine. Or, jusqu'à la domination des Romains, les Juifs avaient toujours conservé cette autorité, ou en tout, ou en partie; si elle leur avait été quelquefois ôtée, ç'avait été pour peu de temps. La captivité la plus longue qu'ils aient soufferte, a été celle de Babylone, qui n'a duré que soixante-dix ans; encore avaient-ils alors la puissance de vie et de mort, comme il paraît par l'histoire de Susanne. Après ce temps-là, qu'ils aient été tributaires des Mèdes, des Perses, des Grecs, des Syriens, ou des rois d'Egypte, ils ne laissaient pas d'être gouvernés par les grands-prêtres qui avaient dès lors sur la nation une autorité presque absolue; et qui enfin se rendirent indépendans, et prirent même le titre de rois. Cette autorité des derniers rois des Juifs dura précisément jusqu'à la venue de Jésus-Christ, pour accomplir ce que Jacob avait prédit, qu'elle durerait jusqu'à la venue du Messie. (*) (A, B)

D. Quelle est la prophétie de Daniel, sur la venue du Messie?

R. Pendant le temps que les Juifs étaient captifs à Babylone, Dieu envoya l'ange Gabriel au prophète Daniel, pour lui apprendre *que la ville et le temple de Jérusalem seraient rebâti; et qu'à compter depuis le jour de l'édit qui donnerait aux Juifs la permission de travailler à cet ouvrage, jusqu'à la venue du Messie, il y aurait soixante-dix semaines; qu'au milieu de la soixante-dixième semaine, le Messie serait mis à mort; qu'il serait rejeté par son propre peuple; et qu'en conséquence, le Messie ne regarderait plus les Juifs comme son peuple; que la ville et le temple de Jérusalem seraient ensuite entièrement ruinés; qu'avant la démolition du temple, on verrait l'abomination de la désolation dans le lieu saint; et qu'aussitôt après, ce peuple serait réduit à une désolation qui durerait jusqu'à la consommation des siècles.* (Daniel, ix. 24. et suiv.)

D. Cette prophétie prouve-t-elle que le Messie est déjà venu?

R. Oui. Car si l'on prend les semaines de Daniel pour des semaines de jours, elles ne font que quatre cent quatre-vingt-dix jours; et si on les prend pour des semaines d'années, suivant une manière de parler assez ordinaire dans l'Ecriture, elles ne font que quatre cent quatre-vingt-dix ans. (C)

(*) Voyez l'explication de cette prophétie, traitée plus au long dans le liv. 8, ch. 1. de la Démonst. évangél. d'Eusèbe; dans le livre 8. de saint Cyrille d'Alexandrie contre Julien; dans tous les interprètes du chap. 49 de la Genèse anciens et modernes; dans presque tous les théologiens qui ont écrit sur l'Incarnation; dans le livre de M. Ferrand, écrit pour l'explication de cette prophétie, et de celle de Daniel; dans le savant ouvrage de M. Huet, intitulé; Démonst. évangél. dans le second tome de l'hist. de l'ancien testament, du P. Alexandre; dans tous les auteurs qui ont écrit de la vérité de la religion chrétienne, etc.

Or, il y a déjà plus de dix-sept cents ans que la ville et le temple de Jérusalem ont été ruinés de fond en comble, et que les Juifs, dispersés par toute la terre, portent les marques visibles de leur réprobation prédite par cette prophétie et par plusieurs autres. (D)

Donc il y a déjà fort long-temps que le Messie est venu.

Aussi paraît-il par toute l'antiquité, que quand Pompée se rendit le maître de la ville et du temple de Jérusalem, c'était une chose constante chez tous les Juifs, que les temps marqués par les prophètes, pour la venue du Messie, étaient accomplis : le bruit se répandit partout qu'il allait venir un souverain de l'orient, qui s'assujétirait le monde. On publia dans Rome, que la nature allait donner un roi aux Romains. Ce bruit s'accordait avec les prédictions des sibylles, pour lesquelles les Romains avaient une grande vénération ; et c'est ce qui donna lieu à la secte des hérétiques, dont nous avons parlé ci-devant. (Sect. 1. chap. 4, §. 22. (E))

D. Cette prophétie prouve-t-elle que Jésus-Christ est le Messie ?

R. Oui. Car tout ce qui y est prédit touchant le Messie, convient parfaitement à Jésus-Christ.

Jésus-Christ a été mis à mort, précisément au milieu de la soixante-dixième semaine d'années, à compter depuis l'édit que le roi Artaxerxès Longue-main donna, la vingtième année de son règne, pour rebâtir la ville de Jérusalem. Alors les Juifs ont renié et abandonné Jésus-Christ ; ils ont été réprouvés : en conséquence, les Romains sont venus les attaquer, et ont détruit leur temple et leur ville. On peut voir dans l'histoire de Joseph, par combien d'abominations le temple de Jérusalem fut alors souillé. C'est une chose notoire que, depuis ce temps-là, ils sont dispersés par toute la terre ; et que, quelques efforts qu'ils aient faits pour rentrer en possession de Jérusalem, et pour rebâtir le temple, aidés même, en cela, par les empereurs idolâtres, qui ont voulu le leur faire rebâtir, en haine de la religion chrétienne, ils n'ont jamais pu en venir à bout. (*) (F, G, H)

D. Y a-t-il quelque autre prophétie de Daniel, sur la venue du Messie ?

R. Oui. Ce même prophète a écrit que Dieu lui découvrit la suite des empires qui devaient se succéder les uns aux

(*) Voyez les autres rapports de cette prophétie avec J. C. dans les auteurs qui ont écrit pour l'expliquer à fond. Ils sont les mêmes que ceux qui ont écrit sur celle de Jacob. Nous les avons cités ci-dessus. Voyez aussi le père Pétiau, Usserius et les autres chronologistes, pour la supputation des semaines de Daniel. Pour ce qui est du prodige qui fit cesser l'entreprise de rebâtir le temple de Jérusalem sous Julien l'apostat, voyez Ammien Marcellin, auteur païen, liv. 23, chap. 1 ; saint Grégoire de Naz. or. 4, contre Julien. Saint Chrysost. hom. 4, sur saint Matth., etc. M. Tillemont, Hist. eccl. tome 2, persécution de Julien, art. 35 et 36.

autres , depuis le temps de Nabuchodonosor jusqu'au Messie : ces empires sont ceux des Babyloniens , des Perses , des Grecs et des Romains. L'empire des Romains était désigné dans cette vision , par le fer qui dompte tout et qui brise tout ; parce qu'effectivement les Romains se sont rendus les maîtres du monde. Le prophète ajoute que , dans le temps de ces empires , Dieu devait susciter un autre empire , comparé , dans cette prophétie , à une petite pierre descendue du ciel ; que cet empire devait s'assujétir tous les autres , sans aucune violence ; et que cette pierre , si petite dans ses commencemens , devait devenir , dans la suite , une grande montagne qui remplirait toute la terre ; c'est-à-dire que ce nouvel empire devait avoir des commencemens fort petits , se répandre ensuite par toute la terre , et subsister éternellement , comme l'explique le prophète. (I)

D. Quel est le sens de cette prophétie ?

R. Le sens est que Dieu devait envoyer au monde le Messie , qui est désigné souvent par le mot de pierre dans l'écriture , et qui devait établir l'empire spirituel de son église , sur les ruines de l'empire des Romains , lesquels s'étaient rendus les maîtres du monde. Ce Royaume de l'église devait être fort petit dans ses commencemens ; il est comparé , dans l'évangile , à un grain de moutarde qui est d'abord le plus petit de tous les grains ; mais qui , dans la Palestine , devient peu à peu un grand arbre , où reposent les oiseaux du ciel , images des fidèles dans cette parabole. On sait que l'Eglise , dans l'écriture , et surtout dans le prophète Isaïe , est comparée à une montagne fort élevée , à laquelle toutes les nations devaient accourir : c'est cette montagne que Daniel avait vue se former d'une pierre détachée sans main d'homme. (K , L)

D. Cette prophétie est-elle accomplie ?

R. Elle est accomplie à la lettre. Jésus-Christ est venu sous le règne d'Auguste , le premier des empereurs romains. L'empire de Jésus-Christ n'était presque rien dans ses commencemens ; mais il a cru peu à peu sans le secours d'aucune puissance humaine ; il s'est assujéti les empereurs idolâtres et les grands de la terre , depuis Constantin qui était le maître de l'empire romain ; et il y a long-temps que cet empire spirituel de Jésus-Christ s'est étendu dans tout l'univers.

On ne peut faire voir aucun autre royaume , en qui cette prophétie se soit accomplie. (*) (M)

D. Quelle est la prophétie d'Aggée , par rapport au temps de la venue du Messie ?

R. Les Juifs qui avaient assez vécu pour pouvoir faire la

(*) Voyez M. Bossuet , évêque de Meaux , et le P. Pezron , aux endroits cités ci-dessus , et tous les interprètes anciens et modernes du 2. chapitre de Daniel.

comparaison du temple de Jérusalem rebâti par Zorobabel, avec celui de Salomon que les Babyloniens avaient détruit ; étaient dans une grande tristesse, par rapport à la différence de ces deux temples ; car il s'en fallait bien que le second approchât de la magnificence du premier. Pour les consoler, Dieu leur fit dire, par le prophète Aggée, les paroles suivantes : *Voici ce que dit le Seigneur des armées : Encore un peu de temps, et j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et tout l'univers ; j'ébranlerai tous les peuples ; et le Désiré de toutes les nations viendra ; et je remplirai de gloire cette maison.... La gloire de cette dernière maison sera encore plus grande que celle de la première, dit le Seigneur des armées ; et je donnerai la paix en ce lieu.* (Aggée, II. 7, 8, 10.)

D. En quoi les paroles de cette prophétie prouvent-elles que le Messie est venu ?

R. En ce que, par cette prophétie, il est dit que le Messie devait venir dans peu de temps, et qu'il devait procurer au second temple, en l'honorant de sa présence, une gloire que n'avait jamais eue celui de Salomon avec tout son éclat. (N) Or, il y a plus de seize cents ans que ce temple est détruit. Le Messie est donc venu avant ce temps-là.

D. Cette prophétie prouve-t-elle que Jésus-Christ est le Messie ?

R. Oui ; car il n'y a que Jésus-Christ à qui les paroles de cette prophétie puissent convenir.

Jésus-Christ est venu sur la terre environ cinq cents ans après cette prophétie ; ce qui est un intervalle court, par rapport à une attente de quatre mille ans. Il est le *Désiré des nations* ; car par lui toutes les nations ont été appelées à la connaissance du vrai Dieu, comme tant de prophètes l'avaient prédit ; et le besoin qu'elles avaient de sa venue, est appelé désir, comme on dit qu'une terre sèche désire et attend la pluie. *Jésus-Christ a ébranlé tout l'univers par sa venue ; car il a renouvelé, dit saint Paul, toutes choses dans le ciel et sur la terre. Il a rendu la gloire du second temple plus éclatante que celle du premier* : ce qui se peut entendre, ou littéralement, parce qu'il a honoré le second de sa présence, et non pas le premier ; ou spirituellement, parce que l'église, figurée par le second temple, a eu beaucoup plus d'éclat que la synagogue, figurée par le premier. Enfin, *Dieu a donné sa paix en ce lieu-là*, parce que ce second temple subsistait encore ; et Jésus-Christ y allait adorer son Père, et instruire les hommes des voies du salut, quand il a réconcilié les hommes avec Dieu, et qu'il leur a ouvert l'entrée du ciel, le vrai sanctuaire. (O, P) Toutes les paroles de la prophétie conviennent donc admirablement à Jésus-Christ, et elles ne peuvent convenir à aucun autre.

D. Qu'est-ce que les prophètes ont encore prédit de remarquable par rapport au Messie ?

R. Il n'y a point de circonstance de sa naissance , de sa vie , de sa mort , qui n'ait été prédite par les prophètes , comme nous le ferons voir en rapportant l'histoire abrégée de la vie de Jésus-Christ.

D. Y a-t-il des preuves bien convaincantes que ces prophéties n'ont pas été faites , après coup , par les chrétiens ?

R. Ces prophéties sont si claires , que les païens ont été tentés d'avoir cette pensée ; mais leur vérité est si certaine , que nul homme de bon sens n'a jamais pu les révoquer en doute. (Q) Et c'est par cette certitude incontestable , selon l'expression de saint Pierre (2. *Petr.* 1. 19. 20. 21.) , que la vérité de la religion chrétienne a toujours été hors d'atteinte. (R)

D. Par où montre-t-on la vérité et la certitude des prophéties ?

R. Les Juifs , irréconciliables ennemis des chrétiens , ont eu , de tout temps , en dépôt les prophéties ; c'est de leurs mains que les chrétiens et les gentils les ont reçues. Malgré les reproches humilians et foudroyans dont ces prophéties sont remplies contre les Juifs , ils les ont toujours révérees comme divines ; elles ont été traduites en grec avant Jésus-Christ , répandues , par là , dans le monde , où la langue grecque était si commune. Le moindre changement que les chrétiens eussent entrepris d'y faire , pouvait être connu , non-seulement par les Juifs , mais par les gentils. Les Juifs (attachés comme ils étaient à leurs livres et à leur loi , dans les derniers temps , jusqu'à mépriser leur vie , ainsi qu'il parait par l'histoire , et d'ailleurs si envenimés contre Jésus-Christ et sa religion) , auraient-ils souffert , sans se récrier sur la fausseté , qu'on leur alléguât comme texte de leurs prophéties , des gloses étrangères , ou des passages supposés ? Il faut ne connaître ni l'esprit ni les passions des hommes , pour écouter de telles chimères. Ainsi , selon la remarque de saint Augustin , les païens ont été , dans toute la terre , des témoins irréprochables contre les Juifs , et les Juifs contre les païens. La clarté des prophéties , qui avait pu faire soupçonner aux païens aveuglés , qu'elles avaient été composées après les événemens , et leur certitude incontestable , qui a porté les Juifs endurcis à tâcher d'obscurcir leur clarté , détruisent la prévention des païens par les Juifs , et celle des Juifs par les païens ; et prouvent invinciblement , contre les uns et les autres , la vérité de la religion chrétienne. (S)

D. Puisque ces prophéties sont si claires , pourquoi les Juifs , qui sont gens de bon sens comme les autres hommes , ne se rendent-ils pas à leur évidence ?

R. C'est par un juste jugement de Dieu , qui abandonne aux ténèbres en punition des crimes. C'est aussi par une profonde sagesse , pour mettre hors d'atteinte la certitude

des écritures religieusement conservées par les Juifs qu'elles confondent, et par eux transmises aux chrétiens qui s'en sont toujours servis, sans qu'on ait pu les accuser de collusion avec les Juifs, leurs ennemis irréconciliables, des mains desquels ils les ont reçues.

De plus, l'obstination des Juifs est elle-même une preuve de la vérité des prophéties, et de l'évidence de la religion chrétienne : car il a été prédit clairement, que les Juifs demeureraient, jusqu'à la fin du monde, endurcis et aveuglés ; qu'ils auraient des yeux sans voir, des oreilles sans entendre ; que les livres saints et les prophéties seraient pour eux un livre fermé, où ils ne comprendraient rien ; et que les vérités les plus claires ne feraient aucune impression sur leur esprit. (T)

S. 2. Ce que c'est que Jésus-Christ.

D. Quel est le Messie que Dieu a envoyé aux hommes ?

R. C'est Jésus-Christ. Nous venons de le prouver dans l'article précédent.

D. Qu'est-ce que Jésus-Christ ?

R. C'est le Fils de Dieu, le Verbe éternel incarné, c'est-à-dire, fait homme, pour délivrer les hommes de leurs péchés et de la puissance du démon ; pour les réconcilier avec Dieu, leur redonner droit à la vie éternelle, les mettre en possession de cette vie bienheureuse ; en un mot, pour être le Rédempteur si long temps promis et attendu.

D. Jésus-Christ est donc Dieu et homme tout ensemble ?

R. Oui. Et c'est ce que les prophètes avaient prédit du Messie. (A) Ils l'appellent Fils de Dieu, ou simplement Dieu, à cause de sa nature divine ; fils de David, à cause de sa nature humaine (B) : Emanuel, c'est-à-dire, Dieu avec nous, à cause de l'union de ces deux natures dans une seule personne. (C)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Jésus-Christ est Dieu et homme tout ensemble ?

R. J'entends qu'il y a deux natures en Jésus-Christ : la nature divine et la nature humaine. Quant à la nature divine, il est consubstantiel à Dieu son père ; il est avec le Père et le Saint-Esprit un même Dieu, comme nous l'avons expliqué (Sect. 1, Chap 1. §. 4.) en parlant du Verbe éternel, dans l'exposition du mystère de la très-sainte Trinité. (D)

Quant à la nature humaine, il a un corps et une âme semblables aux nôtres. Et le Verbe éternel, en prenant ce corps et cette âme, s'est revêtu de toutes nos infirmités pour notre salut, excepté le péché, l'ignorance, et l'inclination au mal, dont il était incapable. (E)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la nature humaine et la nature divine sont réunies en Jésus-Christ dans une seule personne ?

R. J'entends qu'en Jésus-Christ la nature divine et la nature humaine sont jointes sans confusion ; en sorte qu'il n'y a qu'une seule personne, qui est le Fils de Dieu : ce qui peut être expliqué par la comparaison du corps et de l'âme qui sont joints ensemble ; en sorte que leur union ne fait qu'un seul homme. (F) Il s'ensuit de cette union de natures en une personne, que, selon la différence des natures, on doit dire, tantôt que Jésus-Christ est égal à Dieu, tantôt qu'il lui est inférieur. Il dit lui-même : *Mon père et moi ne sommes qu'une même chose* (Joan. x. 30.) : cela est vrai de la nature divine. *Mon père est plus grand que moi* (Joan. xiv. 28.) : cela est vrai de la nature humaine. (G)

Il s'ensuit, en second lieu, qu'on peut attribuer à Dieu, en Jésus-Christ, ce qui convient à l'homme, et à l'homme ce qui convient à Dieu ; parce que la même personne est Dieu et homme. Ainsi, il est vrai de dire que Dieu a souffert, que Dieu est mort, qu'il est ressuscité. Il est vrai de dire aussi, que l'homme est Fils de Dieu, qu'il est Dieu. (H)

D. Peut-on dire de la même manière, que Dieu le Père ou le Saint-Esprit se sont incarnés, qu'ils ont souffert et sont morts, parce qu'ils n'ont qu'une même nature avec le Fils, de qui on peut dire qu'il s'est incarné, qu'il a souffert, qu'il est mort ?

R. Non. Le Fils de Dieu est le seul de qui l'on puisse parler ainsi, parce que ce n'est qu'à la personne du Fils, et non pas à la personne du Père ou du Saint-Esprit, que la nature humaine a été unie. C'est le Fils de Dieu seul qui s'est fait homme, et non le Père ou le Saint-Esprit. (I)

D. Comment se peut-il faire que la nature divine et la nature humaine soient réunies dans une seule personne en Jésus-Christ, et que le Fils de Dieu, qui n'a qu'une même nature avec le Père et le Saint-Esprit, se soit fait homme, sans qu'on puisse dire la même chose du Père et du Saint-Esprit ?

R. Tout cela surpasse infiniment la portée de notre esprit ; nous ne laissons pas de le croire fermement, parce que Dieu l'a révélé, et que l'église a toujours regardé comme hérétiques ceux qui ne l'ont pas cru.

D. Y a-t-il deux volontés en Jésus-Christ réellement distinctes, comme il y a deux natures distinctes ?

R. Oui ; car la volonté est essentielle aux natures intelligentes. Mais les deux volontés en Jésus-Christ ont toujours été subordonnées l'une à l'autre ; c'est-à-dire que la volonté humaine a toujours été parfaitement soumise à la divine. (K)

D. Le Fils de Dieu a-t-il quitté le ciel pour se faire homme ?

R. Non ; car Dieu est partout : ainsi, il n'a pas eu besoin de quitter le ciel pour venir sur la terre. Quand donc on dit que le Fils de Dieu est descendu du ciel en terre, c'est une

façon de parler, qui ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'il s'est uni sur la terre à la nature humaine, à laquelle il n'était pas uni auparavant, et qui lui était infiniment disproportionnée; et qu'il s'est rendu sensible par l'humanité qu'il a prise, lui qui, par sa divinité, remplit d'une manière ineffable le ciel et la terre. (L)

D. Comment s'appelle l'union de la personne du Fils de Dieu avec la nature humaine?

R. Union *hypostatique*, c'est-à-dire, personnelle. *Hypostase* est un mot grec, qui signifie une personne; et c'est la seule personne du Fils de Dieu qui a été le terme de cette union, comme nous l'avons expliqué. L'union de la nature humaine ne s'est point faite avec les autres personnes de la très-sainte Trinité. (M)

§. 3. Histoire de l'incarnation de Jésus-Christ.

D. Comment le Fils de Dieu s'est-il incarné?

R. Dieu envoya l'ange Gabriel en la ville de Nazareth en Galilée, à une vierge nommée Marie, qui avait épousé un homme appelé Joseph, de la race de David.

L'ange étant entré où elle était, lui dit : Je vous salue, ô pleine de grâce ! le Seigneur est avec vous. Elle fut troublée de ces paroles ; et l'ange lui dit : Ne craignez point, Marie ; vous concevrez et vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, et sera appelé le Fils du Très-Haut. Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père. Il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin.

La sainte Vierge demanda à l'ange comment cela se pourrait faire, parce qu'elle ne connaissait point d'homme. Ce qui marque qu'elle s'était engagée à demeurer toujours vierge, disent les saints Pères. (A)

L'ange lui répondit : Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu.

Il confirma cette prédiction par l'exemple d'un miracle que Dieu venait d'opérer en faveur d'Elisabeth, sa cousine, laquelle, ayant été stérile jusqu'alors, avait conçu un fils dans sa vieillesse, et était déjà dans son sixième mois. Car, (ajouta-t-il,) rien n'est impossible à Dieu. (Luc. 1.)

La sainte Vierge crut à la parole de l'ange, et elle y donna son consentement. Je suis, dit-elle, la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole. Dans ce moment le mystère de l'incarnation du Fils de Dieu s'accomplit, par l'opération du Saint-Esprit, dans le chaste sein de cette sainte Vierge ; et le Verbe éternel se fit homme, afin d'habiter parmi nous. (B)

D. De quelle famille était la sainte Vierge ?

R. De la famille de David, aussi-bien que saint Joseph, son époux. (C)

D. La sainte Vierge avait-elle épousé véritablement saint Joseph, ou n'y avait-il entre eux que de simples fiançailles ?

R. Saint Augustin, et plusieurs autres Pères ont cru qu'il y avait entre eux un véritable mariage. (D) Le terme dont se sert saint Matthieu, selon la force du mot original, semble autoriser ce sentiment ; cependant plusieurs Pères ont cru qu'ils n'étaient que fiancés. (E)

D. Puisque la sainte Vierge avait épousé saint Joseph, pourquoi parut-elle surprise quand l'ange lui annonça qu'elle aurait un fils ?

R. Parce qu'elle avait fait vœu de virginité perpétuelle, disent tous les saints Pères. (F)

D. Pourquoi donc se maria-t-elle après avoir fait ce vœu ?

R. Par un ordre particulier de Dieu, qui le voulut ainsi, pour plusieurs grandes raisons.

1. Afin que le mystère de l'incarnation pût demeurer caché, autant qu'il convenait aux desseins impénétrables de la miséricorde et de la justice de Dieu. (G)

2. Afin que l'honneur de la sainte Vierge fût à couvert sous le voile honorable du mariage, contre la malignité de la médisance, et contre l'humeur violente des Juifs qui auraient voulu la lapider. (H)

3. Afin que la sainte Vierge eût un soulagement convenable dans les peines que Dieu devait lui envoyer pour la sanctifier de plus en plus. (I)

4. Afin que, selon la pensée de saint Ignace, martyr, le démon, trompé par ce mariage, ne regardât Jésus-Christ que comme un homme ordinaire, et que les desseins de Dieu, sur la mort du Sauveur, fussent accomplis. (K)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Jésus-Christ a été conçu par l'opération du Saint-Esprit ?

R. J'entends que Jésus-Christ, comme homme, n'a point eu de père ; mais que son corps a été formé miraculeusement dans le chaste sein de la sainte Vierge, par le Saint-Esprit. (L)

D. N'est-ce point aussi par l'opération du Père et du Fils que ce miracle a été fait ?

R. Oui. Toute la Trinité l'a opéré ; mais on l'attribue au Saint-Esprit seul, parce que c'est par un effet de l'amour ineffable de Dieu envers les hommes, que le Fils de Dieu s'est incarné. (Joan. iii. 16.)

Or, comme nous l'avons déjà dit, on attribue les effets de l'amour de Dieu, au Saint-Esprit, qui procède de l'amour infini du Père et du Fils. comme on attribue au Père les effets de la puissance, et au Fils les effets de la sagesse. (Sect. 1, Ch. II. §. 1.)

D. La sainte Vierge a donc conçu et mis au monde Jésus-Christ sans perdre sa virginité ?

R. Oui. Elle a été vierge avant l'enfantement, vierge dans

l'enfantement, vierge après l'enfantement, vierge toute sa vie ; ç'a été la croyance de l'église dans tous les temps.

Explication. Le prophète Isaïe avait prédit que le Messie naîtrait d'une vierge. *Une Vierge, dit ce prophète, concevra et enfantera un fils, et ce fils sera appelé Emmanuel, c'est-à-dire, Dieu avec nous, homme Dieu.* (Isaï. vii. 15. Matth. i. 23.) (M)

L'église a toujours regardé comme hérétiques ceux qui ont contesté la perpétuelle virginité de la sainte Vierge. (N)

D. La sainte Vierge a-t-elle été véritablement mère de Dieu ?

R. Oui. Car elle a mis au monde un fils qui est Dieu ; et la chair de l'Homme-Dieu a été formée de sa chair, comme dit saint Paul. (O)

D. Quelle était la profession de saint Joseph, époux de la sainte Vierge ?

R. Quoiqu'il fût de la race royale de David, il était pauvre, et réduit à gagner sa vie par le travail de ses mains.

Explication. L'écriture sainte dit qu'il était artisan ; mais elle ne marque pas à quel travail il s'occupait. Plusieurs Pères ont cru qu'il était charpentier ; d'autres qu'il était serrurier. On ne peut, sur cela, rien assurer de positif. (P, Q)

S. 4. Histoire de la naissance temporelle de Jésus-Christ et de sa vie, jusqu'à sa retraite en Egypte.

D. Quand est-ce que Jésus-Christ vint au monde, et en quelle année ?

R. Il vint au monde, précisément dans le temps auquel les prophètes avaient prédit que le Messie devait naître, environ quatre mille ans après la création du monde. (*) (A)

D. Où Jésus-Christ naquit-il ?

R. Dans la ville de Bethléem, où les prophètes avaient prédit que le Messie devait naître, comme les Juifs le déclarèrent eux-mêmes aux mages, en présence d'Hérode. (B)

D. Puisque la sainte Vierge était de Nazareth, qui était une ville de Galilée, comment arriva-t-il que Jésus-Christ naquit à Bethléem ?

R. L'empereur Auguste ordonna qu'on ferait un dénombrement de tous les sujets de l'empire romain : cet ordre obligea tous les Juifs à se rendre dans le lieu dont leur famille était originaire. Saint Joseph et la sainte Vierge allèrent, pour cette raison, à Bethléem qui était la ville de David. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, que la sainte Vierge se

(*) C'est une question difficile à décider, que de savoir précisément l'année de la naissance de Jésus-Christ. Tout le monde sait qu'il y a, sur cela, partage de sentimens entre les savans. Cet ouvrage n'est point fait pour approfondir ces sortes de contestations, qui n'appartiennent pas aux dogmes de l'église. On peut consulter le P. Pélau, Usserius, la chronologie de la Bible de Vitré. Le sentiment de tous ces auteurs est le même, et il nous paraît être le plus véritable. On peut lire aussi Calvisius, Baronius, et les autres auteurs qui ont traité cette matière, et qui sont d'une autre opinion.

trouva au terme de sa grossesse. Dieu permit qu'ils ne trouvèrent pas de place à l'hôtellerie, à cause que le dénombrement avait obligé plusieurs autres personnes de se rendre à Bethléem. Ainsi, ils se retirèrent dans une caverne qui servait d'étable à l'hôtellerie : ce fut en ce lieu pauvre et misérable que le Sauveur du monde voulut naître. (C)

D. Pourquoi l'empereur Auguste fit-il faire ce dénombrement ?

R. Il venait de donner la paix à toute la terre ; et , pour des raisons d'état ou par cupidité , il voulut savoir le nombre des sujets qui composaient son empire. Mais véritablement ce fut Dieu qui se servit de cette disposition de l'empereur , pour donner , aux gentils aussi-bien qu'aux Juifs , une preuve authentique et non suspecte de l'accomplissement des prophéties qui portaient que le Messie naîtrait à Bethléem , et de la famille de David ; car les registres de ce dénombrement devaient être portés à Rome , et gardés dans les archives de l'empire : ils y étaient encore du temps de Tertulien. (D)

D. Les prophètes avaient-ils prédit que toute la terre serait en paix quand le Messie viendrait ?

R. Oui. Le prophète Isaïe l'avait fait assez comprendre , quand il avait prédit qu'alors *tous les peuples changeraient leurs épées en charrues , leurs lances en faulx ; qu'un peuple ne tirerait pas l'épée contre un autre peuple , et qu'on ne s'exercerait plus aux combats.* (E)

D. Pourquoi Jésus-Christ voulut-il naître dans une étable ?

R. Jésus-Christ venait dans le monde pour guérir la corruption du cœur des hommes ; pour leur apprendre en quoi consistait le vrai bonheur , et quels étaient les vrais biens.

Les hommes étaient corrompus , en ce qu'ils étaient assujétis à la concupiscence de la chair , à la concupiscence des yeux , et à l'orgueil de la vie. Jésus-Christ a voulu leur donner , dès sa naissance , une instruction efficace sur le renoncement à ces trois passions. Il ne pouvait le faire d'une manière plus solennelle , qu'en naissant de parens tombés de la noblesse la plus illustre dans l'état le plus obscur , réduits à une pauvreté extrême , obligés , pour faire place à d'autres dans une hôtellerie , de se retirer dans une étable. (F)

D. Les prophètes avaient-ils prédit que le Messie viendrait dans un état d'obscurité et de pauvreté ?

R. Oui. Isaïe le dit formellement. *Vous êtes véritablement un Dieu caché* , dit-il , *Dieu Sauveur d'Israël.* (XLV. 15.) *Nous l'avons vu méprisé* , dit-il ailleurs , (LIII. 3.) *et le dernier des hommes.* Zacharie l'avait aussi prédit en termes exprès (IX. 3.) ; voici ses paroles : *Réjouissez-vous , fille de Sion , voici votre roi qui vous vient : c'est le juste , le Sauveur : il est pauvre , etc.*

D. A quel jour et à quelle heure Jésus-Christ vint-il au monde ?

R. Il naquit vers le milieu de la nuit du vingt-cinquième de décembre, selon l'ancienne tradition des églises les plus célèbres. (G)

D. Les prophètes avaient-ils prédit l'heure de la naissance du Messie ?

R. Le livre de la Sagesse, parlant de l'arrivée de l'ange en Egypte, pour délivrer les Israélites, et exterminer les premiers-nés des Egyptiens, se sert d'une expression que l'église applique à l'heure de la naissance de Jésus-Christ. Voici les paroles de ce livre. (xviii. 14. 15.) *Lorsque tout reposait dans un profond silence, et que la nuit était au milieu de sa course, votre Parole toute-puissante vint du ciel, du trône royal, etc.* Ces mots, *votre Parole*, et *votre Verbe*, sont une même chose.

D. Jésus-Christ ne fit-il pas connaître aux hommes sa naissance ?

R. Oui. Aussitôt qu'elle fut arrivée, les anges l'annoncèrent aux bergers du voisinage, qui étaient Juifs ; et une étoile nouvelle, jointe à une révélation de Dieu, la fit connaître en Orient aux mages qui étaient gentils : les uns et les autres vinrent aussitôt adorer le Sauveur du monde. (*) (H)

D. Jésus-Christ fut-il circoncis le huitième jour après sa naissance, comme l'étaient tous les Juifs ?

R. Oui. Il voulut se soumettre à la loi, dit saint Paul, pour racheter ceux qui étaient sous la loi. (**) (I)

D. Jésus-Christ demeura-t-il long-temps à Bethléem, après sa naissance ?

R. Il y demeura quarante jours, pour donner aux Juifs le loisir de s'informer de ce grand événement. (K)

Après ces quarante jours, la sainte Vierge porta Jésus-Christ au temple, pour l'offrir à Dieu, en qualité de premier né, et pour se purifier elle-même selon la loi, quoique cette loi ne fût pas pour elle. (***) (L)

D. Les mages vinrent-ils adorer Jésus-Christ avant ou après la purification ?

R. Le sentiment commun est qu'ils y vinrent le treizième jour après sa naissance, jour auquel on célèbre la fête de l'épiphanie dans l'église latine. (M)

D. L'adoration des mages avait-elle été prédite par les prophètes ?

R. Oui. Le prophète Isaïe l'avait prédite en termes formels : et il y a une prophétie dans les psaumes, qui peut y avoir rapport.

(*) Voyez ce que nous disons sur la fête de Noël, et sur l'adoration des Mages, en la seconde Partie de cet Ouvrage, Sect. 4, Chap. 2, §. 5 et 7.

(**) Voyez, dans la seconde Partie de cet Ouvrage, la fête de la Circoncision, Sect. 4, Chap. 2, §. 6.

(***) Voyez sur cela, ce que nous disons en expliquant la fête de la Présentation de Jésus-Christ au temple, et celle de la Purification de la sainte Vierge, traité des fêtes, §. 8, en la 2. Part. de cet Ouvrage, Sect. 4, Chap. 2.

Voici ce que dit Isaïe : (*Lx. 3. 6.*) *Les nations marcheront à votre lumière, et les rois à l'éclat de votre naissance.... Ils viendront de Saba, portant de l'or et de l'encens, et annonçant les louanges du Seigneur.*

Voici ce que dit David : (*Ps. lxxi. 10. 11.*) *Les rois de Tharsis et des pays les plus éloignés, lui porteront des présens : les rois des Arabes et de Saba en porteront aussi. C'est de Salomon que David semble parler, selon le premier sens de la lettre. Mais il est aisé de pénétrer, en lisant le psaume, qu'il a principalement en vue le Messie, dont Salomon était la figure ; et il y a plusieurs choses dans ce psaume, qui ne peuvent convenir qu'au Messie, même dans le vrai sens de la lettre, et qui sont fausses, si on les attribue à Salomon : telle est cette prédiction : Il subsistera aussi long-temps que le soleil, comme il était avant la luze : ou selon l'hébreu, tant que le soleil et la lune luiront dans le monde. (*Ps. lxxi. 5.*) (N)*

D. L'apparition de l'étoile avait-elle été prédite ?

R. Oui. Elle l'avait été par Balaam, dont voici les paroles : Il sortira une étoile de Jacob, etc. (Num. xxiv. 17.)

§. 5. Suite de la vie de Jésus-Christ jusqu'à son baptême. Vie de saint Jean-Baptiste.

D. La sainte Vierge et saint Joseph retournèrent-ils à Nazareth aussitôt après la présentation de Jésus-Christ au temple ?

R. Non. Ils allèrent en Egypte, pour éviter la persécution d'Hérode qui cherchait Jésus-Christ pour le faire mourir. (A)

D. Pourquoi Hérode voulut-il faire mourir Jésus-Christ ?

R. Parce que les mages, cherchant le Sauveur pour l'adorer, s'adressèrent à Hérode, pour savoir où était le roi des Juifs, nouvellement né. Ce prince, défiant et cruel, craignant que cet enfant ne le détrônât un jour, voulut le faire tuer ; et, n'ayant pu savoir où il était, il fit tuer tous les petits enfans, depuis l'âge de deux ans et au-dessous, qui étaient à Bethléem et aux environs. Il croyait qu'on ne manquerait pas d'envelopper Jésus-Christ dans ce massacre général : mais, son heure n'étant pas venue, le Sauveur évita la mort par sa retraite en Egypte. (B)

D. Le massacre des Innocens avait-il été prédit par les prophètes ?

R. Il avait été figuré par le massacre que Pharaon fit faire en Egypte, des enfans mâles des Hébreux ; et la fuite de Jésus-Christ en Egypte, avait été représentée par le soin que la fille du roi d'Egypte prit alors de Moïse, qui était la figure de Jésus-Christ. Mais, outre ces figures, Jérémie avait fait une prophétie que saint Matthieu applique au meurtre des innocens. (C)

D. La retraite de Jésus-Christ avait-elle été prédite par les prophètes ?

R. Elle avait été figurée par la retraite de la famille de

Jacob en Egypte : mais, outre cela, elle avait été prédite par **Isaïe**, dont voici les paroles : *Voici que le Seigneur montera sur une nuée légère, et il entrera en Egypte ; et toutes les idoles de l'Egypte seront renversées.* (isaï. xix. 1.) (D, E)

D. Quand Jésus-Christ arriva en Egypte, les idoles de ce pays-là furent-elles effectivement renversées ?

R. Quand elles ne l'auraient pas été dès l'arrivée de Jésus-Christ, la prophétie ne laisserait pas d'avoir été accomplie ; car elles ont été certainement renversées après cela, par l'établissement du christianisme, qui a été très-florissant en Egypte. (F)

Mais tous les auteurs du quatrième siècle rapportent que la tradition constante de l'Egypte était alors, qu'à l'arrivée de Jésus-Christ les idoles furent effectivement renversées, et tombèrent par terre, comme autrefois l'idole du temple de Dagon avait été renversée à la présence de l'arche, qui n'était que la figure de Jésus-Christ. (G)

D. Combien de temps Jésus-Christ demeura-t-il en Egypte ?

R. On ne le sait pas au juste. Tout ce que l'on sait, est qu'il y demeura peu de temps, et qu'il en revint aussitôt après la mort d'Hérode, sous le règne d'Archélaüs, ethnarque de la Judée. (H)

D. Où Jésus-Christ alla-t-il demeurer au retour de l'Egypte ?

R. A Nazareth, ville de Galilée, qui était le séjour ordinaire de saint Joseph, avant la naissance de Jésus-Christ. (I)

D. Combien de temps Jésus-Christ demeura-t-il à Nazareth ?

R. Il y demeura jusqu'à l'âge de trente ans ou environ.

D. Que savons-nous sur l'enfance de Jésus-Christ ?

R. Tout ce que nous savons, outre ce qui a été dit ci-dessus, est qu'à l'âge de douze ans, il fut mené au temple par Marie et par Joseph ; qu'alors Jésus-Christ demeura dans le temple, sans qu'ils le sussent ; et qu'après avoir cherché trois jours, ils le trouvèrent au milieu des docteurs auxquels il parlait d'une manière qui les ravit d'admiration. (K, L)

D. Que fit Jésus-Christ après cela ?

R. Tout ce que nous savons, c'est que jusqu'à l'âge de trente ans environ, il demeura toujours dans la maison de saint Joseph, et qu'il lui fut toujours soumis, aussi-bien qu'à la sainte Vierge, afin d'apprendre aux enfans la soumission qu'ils doivent à leurs parens : et il y a lieu de croire qu'il travailla au métier de saint Joseph. (M, N)

A l'âge de trente ans environ, Jésus-Christ alla trouver saint Jean-Baptiste dans un désert, proche le fleuve du Jourdain, pour recevoir le baptême des mains de ce saint homme. (O)

D. Qui était saint Jean-Baptiste, et quelle a été sa vie ?

R. Jean-Baptiste était un homme envoyé de Dieu, pour préparer la voie au Messie, et pour être son précurseur, selon les prédictions d'Isaïe et de Malachie. (P)

L'ange Gabriel annonça sa naissance à son père Zacharie, qui était un saint prêtre; et sainte Elisabeth le conçut dans sa vieillesse par miracle. (Q) Jésus-Christ étant encore enfermé dans le sein de Marie, rendit une visite à son précurseur, pour le sanctifier, même avant sa naissance: c'est pour cela principalement, disent les Pères, qu'aussitôt après que la sainte Vierge eut conçu Jésus-Christ, Dieu lui inspira le dessein d'aller voir sainte Elisabeth, qui était enceinte de saint Jean. (R)

Il se fit plusieurs merveilles à la naissance de ce saint homme. (S) Il se retira dans le désert, dès son enfance; il ne mangeait que des sauterelles et du miel sauvage: son vêtement était rude à peu près comme un cilice. (T)

Quand Dieu lui ordonna de se montrer, c'est-à-dire à l'âge de trente ans environ, il vint sur le bord du Jourdain; tous les Juifs le regardèrent avec admiration; on le prit pour le Messie: mais il dit hautement qu'il ne l'était pas, et qu'il n'était envoyé que pour préparer les hommes à sa venue, suivant la prédiction d'Isaïe (V): pour les y préparer, il donna à chaque personne les avis nécessaires, selon sa profession. Il les excita tous à faire pénitence, et il baptisait dans le Jourdain ceux qui étaient touchés de pénitence, et qui confessaient leurs péchés (X): ce baptême ne donnait pas la rémission des péchés: mais il préparait à recevoir cette rémission par Jésus-Christ. (Y) Il prêchait à tout le monde que le Messie était arrivé; cependant il ne l'avait jamais vu, lorsque le Messie vint à lui pour être baptisé. (Z) La réputation de Jean-Baptiste augmentait de jour en jour: Hérode Antipas, tétrarque de la Galilée, avait beaucoup d'estime pour lui: mais la sainte liberté avec laquelle saint Jean reprocha à ce prince un crime public, fut cause qu'il le fit mettre en prison, et ensuite décapiter. (AA)

D. Pourquoi Jésus-Christ voulut-il se soumettre au baptême de saint Jean-Baptiste?

R. Ce ne fut pas par aucune nécessité, puisque Jésus-Christ était l'innocence et la pureté même, mais ce fut,

1. Pour autoriser la prédication et le baptême de saint Jean, en s'y soumettant lui-même.

2. Pour sanctifier les eaux du baptême, et leur donner la grâce et la fécondité spirituelle qu'elles devaient avoir dans la suite.

3. Pour donner aux peuples qui venaient trouver Jean-Baptiste, une preuve authentique de sa mission et de sa divinité, par le témoignage que son Père lui rendit en cette occasion. (BB)

D. Quel est le témoignage que Dieu rendit à Jésus-Christ en cette occasion?

R. Quand Jésus-Christ eut été baptisé, il se mit en prières; et le Saint-Esprit descendit alors et se reposa sur lui,

sous la forme d'une colombe ; on entendit en même temps une voix qui prononça ces paroles : *C'est ici mon fils bien-aimé.* (CC)

D. Pourquoi Dieu fit-il alors ce miracle ?

R. Pour autoriser la mission de Jésus-Christ qui allait commencer les fonctions de son ministère, et pour faire voir aux Juifs qui se trouvèrent là, qu'il était le Messie dont parlait Jean-Baptiste. (DD)

D. Saint Jean-Baptiste fit-il de grands miracles ?

R. Il n'en fit point du tout. L'évangile le dit expressément.

Dieu voulut par là faire voir aux Juifs, frappés de la vie sainte et extraordinaire du précurseur, qu'il n'était pas le Messie ; car les prophètes avaient prédit que le Messie ferait un grand nombre de miracles éclatans. (EE)

§. 6. Suite de la vie de Jésus-Christ depuis sa retraite et son jeûne dans le désert, jusqu'à la fin de la première année de sa prédication.

D. Que fit Jésus-Christ aussitôt après son baptême ?

R. L'Esprit de Dieu le conduisit dans un désert, où il demeura quarante jours et quarante nuits sans manger : il passa tout ce temps-là en prières. (A)

D. Pourquoi Jésus-Christ se retira-t-il dans le désert aussitôt après son baptême ?

R. Pour nous apprendre, 1. que c'est par la retraite, par le jeûne et par la Prière, qu'il faut se préparer aux fonctions ecclésiastiques, et au ministère de l'évangile (B) : 2. qu'un homme régénéré par les eaux salutaires du baptême, ou purifié par celles de la pénitence, doit aimer la retraite, le jeûne, la prière, la méditation des saintes écritures ; et que quand on s'expose dans le monde, sans s'être précautionné contre les tentations, par ces armes spirituelles, on court risque d'être vaincu par le tentateur. (C) C'est sur le modèle de ce jeûne de Jésus-Christ, que le jeûne du carême a été institué par les apôtres, disent les saints Pères. () (D)*

Après ce jeûne, Jésus-Christ eut faim, et il permit que le démon vint le tenter. Il repoussa les tentations du démon avec la parole de Dieu : le tentateur se retira confus, et les anges vinrent servir Jésus-Christ. (E)

D. Pourquoi Jésus-Christ permit-il que le démon vint le tenter ?

R. 1° Pour faire voir qu'il était véritablement homme, et qu'il s'était revêtu de toutes nos infirmités, excepté le péché. (F)

2° Pour nous mériter par sa victoire, la grâce et la force de vaincre, à son exemple, le démon notre ennemi. (G)

3° Pour nous apprendre que le jeûne, la prière et la parole

(*) Voyez la 2. Partie de cet Ouvrage, sur le jeûne du carême, Sect. 4, Chap. 6. §. 2.

de Dieu, sont les armes sans lesquelles on ne peut vaincre le démon. (H)

4° Pour faire voir que c'est aux plus parfaits que le démon porte le plus d'envie, et qu'ils doivent se tenir sur leurs gardes plus exactement que les autres ; parce que le démon les attaque encore plus vivement. (I)

D. Au sortir du désert que fit Jésus-Christ ?

R. Il commença les fonctions de sa vie publique, et, pour cet effet, il alla retrouver saint Jean au-delà du Jourdain. Jean l'aperçut qui venait à lui ; il dit aussitôt à ceux qui étaient présents : *Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde* ; et leur fit entendre que Jésus-Christ était le Messie dont il leur avait parlé : il rendit le même témoignage le lendemain : cela fut cause qu'André, disciple de saint Jean, s'attacha à Jésus-Christ, et lui mena le lendemain Simon son frère, à qui Jésus-Christ donna le nom de Pierre. (K)

D. Combien de temps Jésus-Christ employa-t-il à prêcher l'évangile ?

R. Environ trois ans et trois mois, selon le sentiment le plus commun. (L)

D. Quelle vie mena Jésus-Christ pendant tout le temps de son ministère ?

R. Il fit paraître par sa conduite, aussi bien que par ses instructions, un grand mépris pour les richesses, un parfait détachement de toute sensualité, de tout orgueil, de toute curiosité. Il n'avait pas, comme il le dit lui-même, où reposer sa tête ; il souffrait la faim et la soif ; il mangeait, pour le seul besoin, ce qu'on lui présentait ; il logeait, dans ses voyages, chez ceux qui voulaient exercer l'hospitalité à son égard : pauvres et riches, tout lui était égal, marquant néanmoins de la prédilection pour les pauvres. Il ne dédaignait pas la compagnie des pécheurs, parce qu'il prenait occasion de tout pour instruire, et pour faire ses fonctions de Sauveur. Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, témoigna plusieurs fois un grand empressement pour le voir, à cause de la réputation de ses miracles (M) ; mais Jésus-Christ, qui savait que ce prince ne voulait le voir que par curiosité, évita toujours de paraître devant lui ; et, quand il y parut au temps de sa passion, il ne dit pas un seul mot en présence de ce prince : il ne fit rien d'éclatant devant ses yeux (N) : il était venu pour condamner et pour guérir la curiosité des hommes, et non pour la satisfaire.

D. Qu'est-ce que Jésus-Christ fit de remarquable la première année de sa prédication ?

R. Il alla en Galilée, et prit à sa suite saint Philippe, qui lui mena Nathanaël. (O)

Il se trouva aux noces de Cana, où il fit, à la prière de la sainte Vierge, sa mère, son premier miracle qui fut de changer l'eau en vin : l'église célèbre la mémoire de ce mi-

racie, le jour de l'épiphanie. (P) Après les noces de Cana, il alla passer quelques jours à Capharnaüm, d'où il se rendit à Jérusalem, pour célébrer la fête de pâques. Il fit à Jérusalem plusieurs miracles : il chassa du temple les marchands qui en profanaient la sainteté : il instruisit les peuples, et entra d'autres Nicodème, pharisien, l'un des plus considérables d'entre les Juifs, qui vint le trouver la nuit. (Q)

De là il parcourut la Judée. Il baptisait les peuples par le ministère de ses disciples. Tout le monde courait en foule vers lui. Les disciples de Jean-Baptiste en eurent de la jalousie : mais leur maître les reprit, et prit occasion de là de relever la gloire de Jésus-Christ, et de s'humilier sous lui. (R)

Vers ce temps-là, Hérode fit mettre saint Jean Baptiste en prison : Jésus-Christ l'ayant su, sortit de la Judée, pour se retirer dans la Galilée ; car il voulut éviter les mauvais effets de la jalousie que les pharisiens avaient déjà conçue contre lui. (S)

En passant par le pays de Samarie, il convertit la Samaritaine, et il employa deux jours à instruire ce peuple ; il continua ensuite son chemin vers la Galilée, où il fut reçu avec honneur ; et il guérit de la fièvre, dans la ville de Cana, le fils d'un officier d'Hérode. (T)

Quelque temps après, il appela, pour la seconde ou troisième fois, Pierre et André, qui quittèrent tout pour le suivre. Jacques fils de Zébédée, et Jean son frère, furent appelés de même, et se mirent à sa suite, après avoir tout quitté. (V)

S. 7. Suite de la vie publique de Jésus-Christ, jusqu'à la fin de la seconde année de sa prédication.

D. Qu'est-ce que Jésus-Christ fit de remarquable la seconde année de sa prédication ?

R. Il demeura quelque temps à Capharnaüm, ville de Galilée ; il y guérit la belle-mère de saint Pierre : il y fit un grand nombre d'autres miracles ; mais les habitans de ce lieu demeurèrent toujours incrédules, ce qui leur attira une malédiction terrible de la part de Jésus-Christ (*) (A, B, C, D) : de là Jésus-Christ, parcourant la Galilée, fit partout de grands miracles. Il passa au-delà du Jourdain, et traversa pour cela la mer de Galilée, c'est-à-dire, le grand lac de Génésareth, où il apaisa une tempête par sa seule parole. (E) Ayant abordé au pays des Geraseniens, il délivra deux démoniaques (F) : puis il revint à Capharnaüm, où il guérit un paralytique (G), et tira saint Matthieu de sa banque, pour en faire un de ses disciples. Saint Matthieu lui donna un grand repas, où le Sauveur donna des instructions importantes aux pharisiens (H) : il guérit après cela l'Hémorroïsse (*) (I) :

(*) L'Hémorroïsse, en reconnaissance de sa guérison, fit dresser une statue à Jésus-Christ en la ville de Césarée, nommée autrement Pancée ;

et il ressuscita la fille de Jaïre (K) : il fit plusieurs autres miracles. (L)

Il se rendit ensuite à Jérusalem, pour célébrer la seconde pâque depuis son baptême : il y donna des instructions très-relevées aux juifs : il guérit, un jour de sabbat, un paralytique malade depuis trente-huit ans ; il guérit à pareil jour un homme qui avait la main sèche. (M, N) Les pharisiens furent si fort scandalisés de ces prétendus violemens du sabbat, qu'ils prirent dès lors la résolution de le faire mourir. Jésus-Christ pour éviter leur fureur (car son temps n'était pas encore venu), se retira vers la mer de Galilée.

Il fut suivi par un fort grand nombre de personnes ; ce qui l'obligea à se retirer sur une montagne. C'est en cette occasion qu'il choisit douze de ses disciples entre les autres, auxquels il donna le nom d'*apôtres*, c'est-à-dire, *envoyés*, parce qu'il devait les envoyer prêcher par toute la Judée, et ensuite par toute la terre.

Avant que de les choisir, il passa la nuit en prières, pour faire comprendre comment il fallait se préparer, dans la suite des siècles, au choix de ceux qui devaient succéder au ministère des apôtres.

Le premier de ces apôtres fut Simon-Pierre : les autres furent André, Jacques et Jean, fils de Zébédée, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Thomas, Jacques, fils d'Alphée, Jude, Simon, et Judas l'Ischariote, lequel trahit le Sauveur. (O)

Tous ces apôtres étaient des gens grossiers et sans étude. Jésus-Christ les choisit tels, pour faire éclater plus admirablement l'étendue de son pouvoir, et afin qu'on ne pût leur attribuer le succès de l'évangile. (P)

Après ce choix, Jésus-Christ fit le célèbre sermon sur la montagne, qui contient l'abrégé de la morale de l'évangile.

Voici en peu de mots quelles sont les vérités renfermées dans ce sermon.

Jésus-Christ commença par donner une idée du bonheur, toute différente de celle que les hommes avaient eue jusqu'alors ; il fit voir que ceux-là sont heureux, qui sont pauvres, doux, affligés, justes, miséricordieux, purs, pacifiques, persécutés pour la justice. (*) (Q)

Il dit ensuite que ses disciples étaient le sel de la terre et la lumière du monde.

Que notre justice doit être plus parfaite que celle des pharisiens, qui ne s'attachaient qu'à l'extérieur des actions ; au lieu que c'est le cœur qu'il faut régler principalement, comme étant le principe des actions extérieures : par exemple, qu'il ne suffit pas de ne pas tuer ; mais qu'il ne faut cette statue subsistait encore dans le quatrième siècle ; du temps de Julien l'apostat, au rapport de Sozomène, liv. 5, Chap. 21. Voyez sur cela M. de Tillemont, vie de Jésus-Christ, art. VIII.

(*) Voyez l'explication plus ample des huit béatitudes, à la fin de la troisième Partie, dans la récapitulation et la conclusion de cet Ouvrage.

pas même conserver de rancune, ou souhaiter du mal.

A cette occasion il donna les règles qu'il faut suivre, pour la réconciliation avec les ennemis, dont il commanda l'amour très-formellement.

Il enseigna qu'on peut être coupable d'adultère par le seul regard d'une femme que l'on convoiterait, et qu'il faut se séparer des occasions du péché, quelque chose qu'il en puisse coûter à la nature; qu'il faut quitter ce qu'on a de plus cher au monde, quand c'est un obstacle au salut. Ce qu'il signifie par le retranchement de l'œil droit, de la main droite, qui seraient un sujet de chute.

Il établit l'indissolubité du lien du mariage, qui ne peut être rompu que par la mort.

Il parla contre les juremens, contre les impatiences, contre les violences.

Il apprit à fuir toute sorte d'ostentation dans l'aumône, dans le jeûne et dans la prière.

Il donna cette divine formule de prière, que nous appelons l'oraison dominicale.

Il instruisit sur le mépris des richesses, sur la nécessité d'agir en toutes choses avec une intention droite; sur l'impossibilité d'être attaché en même temps à deux maîtres, à Dieu et à l'argent.

Il parla contre les vaines inquiétudes sur les besoins de la vie. Il apprit à s'abandonner à la Providence; et il ordonna de chercher premièrement le royaume de Dieu et sa justice.

Il défendit de juger personne, et d'exposer les choses saintes aux indignes.

Il avertit qu'il faut prier avec instance et avec persévérance. Il instruisit sur la nécessité d'entrer par la porte étroite, et de marcher par un chemin étroit. Il fit entendre que ce chemin est le seul qui puisse conduire au ciel; au lieu que celui qui conduit en enfer est large et très-battu: c'est-à-dire qu'il n'y a qu'à suivre le torrent, et vivre selon ses penchans naturels pour se perdre; au lieu qu'il se faut faire sans cesse violence, et se roidir contre les inclinations vicieuses, contre l'exemple et contre la coutume, si l'on veut se sauver.

Enfin, il conclut cet admirable discours, en disant: que c'est par nos œuvres qu'on peut nous connaître; que c'est sur nos œuvres que nous serons jugés; et que c'est peu de chose que d'entendre toutes ces instructions, si on ne les pratique fidèlement. (R)

Après ce discours, Jésus-Christ descendit de la montagne, et fit plusieurs miracles.

Il guérit un lépreux (S), et le serviteur d'un centenier, qui donna des preuves d'une si grande foi, que Jésus-Christ l'admira. (T)

Ce fut vers ce temps-là qu'Hérode fit mourir saint Jean-Baptiste. (V) Ce saint homme avait envoyé deux de ses disciples à Jésus-Christ quelque temps auparavant, pour leur faire connaître qu'il était véritablement le Messie ; et Jésus-Christ les en convainquit, en faisant en leur présence les miracles qu'Isaïe avait prédits devoir être opérés par le seul Messie. (X)

Ce fut aussi vers ce temps-là qu'arriva l'histoire célèbre de la conversion de la pécheresse, que quelques-uns croient être sainte Magdelène, d'autres non. (Y)

Jésus-Christ continua à instruire et à faire des miracles. Il guérit un jour un possédé qui était sourd et muet. Les pharisiens, à l'occasion de ce miracle, blasphémèrent contre lui ; il les confondit par des raisonnemens pleins de force et de douceur. (Z) Il continua à instruire le peuple. Il se servait ordinairement de paraboles, c'est-à-dire, de comparaisons familières, pour leur faire comprendre ce qu'il disait, et il autorisait ses instructions par le grand nombre de miracles qu'il opérait.

Il vint après cela à Nazareth : mais comme il y avait été élevé, et que jusqu'à l'âge de trente ans il y avait paru comme un homme du commun, sans rien faire voir d'extraordinaire dans sa conduite, les habitans de ce lieu-là n'eurent aucune croyance en lui : ce qui lui donna lieu de dire *que nul n'est prophète dans son propre pays*, et il n'y demeura pas long-temps. (AA)

§. 8. Suite de la vie publique de Jésus-Christ, jusqu'à sa transfiguration.

D. Qu'est-ce que Jésus-Christ fit de remarquable la troisième année de sa prédication ?

R. Ayant envoyé ses apôtres devant lui, deux à deux, par toute la Judée, prêcher la pénitence et le royaume de Dieu, il parcourut lui-même, pour le même sujet, toutes les villes de Galilée. (A, B)

Quand les Apôtres furent revenus de leur mission, il les conduisit dans le désert de Bethsaïde, au-delà de la mer de Galilée.

Il y trouva cinq mille personnes qui l'attendaient : il les instruisit, et il fit en leur faveur, pour les nourrir, le miracle de la multiplication des cinq pains et de deux poissons. (C) Les peuples, frappés d'admiration, voulurent le faire roi : mais il s'enfuit sur la montagne pour prier. (D)

Ses disciples, à qui il avait ordonné de retourner par mer à Bethsaïde, furent surpris sur l'eau par une tempête, au milieu de la nuit. Jésus-Christ marcha sur l'eau, vint à eux, les rassura, fit marcher aussi saint Pierre sur les eaux, apaisa la tempête, et aborda proche de Capharnaüm avec ses disciples. (E)

Le lendemain Jésus-Christ fit au peuple de Capharnaüm ce discours célèbre, où il dit qu'il est le pain descendu du ciel ; où il promet de donner son corps à manger et son sang à boire. Nous expliquerons ce discours ailleurs. (*) (F)

La fête de pâques approchait ; mais Jésus-Christ demeura en Galilée. (G) Il n'alla pas à Jérusalem pour y célébrer cette fête ; il voulut donner à ses disciples le loisir de se reposer de la fatigue de leur mission, et il ne jugea pas à propos de se montrer à Hérode, qui souhaitait de le voir pour satisfaire sa curiosité. (H)

Il fut ensuite dans le pays de Tyr et de Sidon, où il trouva cette femme cananéenne, qui, par sa foi, son humilité et sa persévérance, obtint la guérison de sa fille, et nous apprit avec quelles dispositions il faut prier. (I)

Il revint de là au rivage de la mer de Galilée : il y guérit divers malades, et fit une multiplication miraculeuse de sept pains et de quelques poissons, pour nourrir quatre mille personnes, sans compter les femmes et les enfans. (K, L, M)

Il s'approcha de Césarée de Philippe : et comme il était aux environs, il demanda à ses apôtres ce qu'ils pensaient sur son sujet. Pierre répondit au nom de tous : *Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant.* (Matth. xvi. 13.) Jésus-Christ lui dit que cette réponse ne lui avait pas été suggérée par la chair et par le sang, mais que c'était Dieu le père qui la lui avait révélée du ciel ; et il ajouta : *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon église ; et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.*

Jésus-Christ, après ces paroles, prédit ouvertement à ses disciples sa passion, sa mort et sa résurrection. Mais saint Pierre, par un zèle peu réglé, lui dit : *A Dieu ne plaise, Seigneur, cela ne vous arrivera pas.* Jésus-Christ le reprit fortement, le traitant de Satan et de tentateur, qui n'avait point de goût pour les choses de Dieu, et qui ne respirait que la terre. Et il ajouta, parlant à tous ses disciples :

Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix, et qu'il me suive ; car celui qui voudra sauver son ame, la perdra, et celui qui l'aura perdue à cause de moi, la retrouvera. (Luc. ix. 23. 24.) *Car, que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son ame ? Que pourra-t-il donner en échange ?* (Matth. xvi. 26. 27.) *Car le Fils de l'homme viendra un jour dans la gloire de son Père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres.* Enfin il conclut par ces paroles : *Je vous dis en vérité, qu'il y en a quelques-uns de*

(*) Voyez la 3. Partie de cet Ouvrage, en parlant de la promesse de l'eucharistie, rapportée au 6. chap. de saint Jean, Sect. 1, Ch. IV, 2. 3.

ceux qui sont ici présens, qui ne mourront point, jusqu'à ce qu'ils aient vu le Fils de l'homme dans sa gloire.

Jésus-Christ ne différa pas long-temps à accomplir cette promesse. Car, huit jours après, il prit Pierre, Jacques et Jean son frère; il les mena sur une montagne élevée, que l'on croit communément être celle de Thabor (N) : et saint Jérôme la nomme ainsi, sur ce que ç'a toujours été la tradition de l'église et du pays. Là il se transfigura en leur présence. (O)

§. 9. Transfiguration de Jésus-Christ.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles, Jésus-Christ se transfigura?

R. J'entends que le visage de Jésus-Christ parut brillant comme le soleil, et ses vêtemens blancs comme la neige. Ce n'était qu'un faible rayon de sa gloire; cependant les yeux des trois apôtres en furent tellement éblouis, et leur cœur en fut si pénétré d'admiration, qu'ils étaient comme hors d'eux-mêmes.

D. Doit-on regarder la transfiguration comme un grand miracle?

R. A proprement parler, c'était moins un miracle, que la cessation d'un grand miracle. Car l'union de la nature divine avec la nature humaine, devait naturellement répandre sur le corps de Jésus-Christ cette impression de gloire et d'éclat; et Jésus-Christ ne suspendit cette impression de gloire, pendant sa vie, qu'afin d'accomplir les desseins éternels de Dieu, et de sauver les hommes par l'ignominie du supplice de la croix; ce qui ne serait point arrivé, si Jésus-Christ ne se fût abaissé jusqu'à paraître revêtu de toutes nos faiblesses. (A)

D. Qu'arriva-t-il encore de merveilleux à la transfiguration de Jésus-Christ?

*R. Moïse et Elie parurent en même temps; et ils s'entretenaient avec Jésus-Christ de la mort qu'il devait souffrir à Jérusalem. Quand ils eurent disparu, une voix qui se fit entendre du ciel, prononça ces paroles: *C'est ici mon fils bien-aimé; écoutez-le.* (Matth. xvii. 5.) (B) Les Apôtres étant couchés par terre, comme hors d'eux-mêmes, Jésus-Christ les toucha et les fit relever. Alors ils descendirent de la montagne, et Jésus-Christ leur défendit de parler de ce qu'ils avaient vu, jusqu'à ce qu'il fût ressuscité d'entre les morts.*

D. Pourquoi Jésus-Christ voulut-il se transfigurer devant ses apôtres?

R. 1. Afin de leur prouver la vérité de tout ce qu'il leur avait dit huit jours auparavant; et, en conséquence, les affermir dans la croyance de sa divinité; les empêcher de se troubler de ses souffrances; les porter à tout souffrir pour le salut de leur ame, et dans l'espérance de la gloire im-

mense dont ils virent un rayon sur la montagne, et dont Jésus-Christ devait venir un jour récompenser leurs travaux. (C)

2. Afin de faire la même impression sur tous les chrétiens, qui apprendraient cette circonstance de la vie de Jésus-Christ par le témoignage de trois témoins oculaires, aussi dignes de foi que l'étaient saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, qui ont signé ce témoignage de leur sang.

D. Pourquoi Jésus-Christ ne voulut-il pas se transfigurer en présence de tous les apôtres et du peuple Juif ?

R. Pour tenir la chose plus secrète : Jésus-Christ aurait pu, sans doute, paraître dans la Judée avec un tel éclat, et donner une telle efficacité à ses miracles, que les plus incrédules et les plus obstinés auraient été forcés à le reconnaître pour le Messie. Mais comme il voulait vivre et mourir humblement, et sauver par là les hommes que l'orgueil avait perdus, il a tellement tempéré l'éclat de ses miracles, qu'il y en avait beaucoup plus qu'il n'en fallait pour convaincre les humbles qui, prévenus de sa grâce, avaient le cœur pur ; et quant aux orgueilleux qui, remplis des idées d'une vaine grandeur, étaient rebutés par la bassesse apparente de Jésus-Christ, leur endurcissement leur rendait inutiles les miracles les plus éclatans.

Pour remplir tous les desseins de Dieu, par rapport à son Fils et par rapport aux hommes, ces trois apôtres étaient donc un nombre suffisant de témoins, qui pouvaient rendre la croyance de cette merveille indubitable à tous ceux que la droiture du cœur et l'humilité rendraient dignes de la connaître et d'en profiter.

D. Pourquoi Jésus-Christ voulut-il faire paraître Moïse et Elie sur la montagne, et s'entretenir avec eux sur ce qu'il devait souffrir à Jérusalem ?

R. Pour faire voir à ses apôtres, et par eux à nous, 1. qu'il était au-dessus de Moïse et d'Elie, puisqu'ils parurent là comme des serviteurs, pour contribuer au triomphe de leur maître.

2. Que la loi, représentée par Moïse, et les prophètes, représentés par Elie, rendaient témoignage à Jésus-Christ, et que sa passion avait été figurée et prédite par eux.

3. Que par conséquent c'était fausement et calomnieusement que les Juifs accusaient Jésus-Christ d'être un violateur de la loi de Dieu, puisque Moïse, le ministre de la loi, et Elie, le prophète le plus signalé par son zèle pour la défense de cette loi, paraissaient là pour rendre témoignage à Jésus-Christ. (D)

§. 10. Suite de la vie publique de Jésus-Christ jusqu'à la fin de la troisième année de sa prédication.

D. Que fit Jésus-Christ après sa transfiguration ?

R. Il continua à parcourir la Galilée, où il fit un très-grand nombre de miracles, à mesure qu'il instruisait les peuples ; marquant son passage par le bien qu'il faisait en tous lieux, et par la guérison de tous les malades qu'il trouvait sur sa route. (A, B)

Il quitta ensuite la Galilée pour la dernière fois, et il alla à Jérusalem pour y célébrer la fête des tabernacles : c'était une fête que les Juifs célébraient tous les ans au mois de septembre ; ils demeuraient alors sept jours sous des tentes, en mémoire du temps que leurs pères avaient passé sous des tentes dans le désert. (C)

Jésus-Christ, allant à cette fête, guérit en chemin dix lépreux, dont un seul, qui était Samaritain, vint lui rendre grâces. (D)

Il arriva à Jérusalem vers le milieu de la fête : il se rendit au temple ; il y fit admirer sa doctrine (E) ; il y confondit la malignité des pharisiens, par le jugement plein de miséricorde et de sagesse qu'il prononça à l'égard d'une femme surprise en adultère. (F)

Continuant à instruire le peuple, il donna des preuves authentiques de sa divinité par le témoignage des prophètes, et par ses miracles. On voulut le lapider ; il sortit du temple, et trouvant sur son chemin un aveugle de naissance, il lui rendit la vue ; ce qui augmenta la jalousie et l'indignation des pharisiens contre lui. (G, H)

Il choisit après cela soixante-douze disciples, qu'il envoya deux à deux prêcher devant lui dans tous les endroits où il devait aller ; il leur donna pour instruction de prier beaucoup le père de famille d'envoyer des ouvriers à sa vigne : car, dit-il, *la moisson est abondante, et il y a peu d'ouvriers.* (Luc. x. 2.) Il leur dit de se regarder, dans leur mission, comme des agneaux au milieu des loups. Il leur recommanda un abandon absolu à la Providence, un esprit éloigné de toute vue humaine, de toute légèreté, de toute sensualité : il voulut qu'ils mangeassent ce qui leur serait servi, sans affecter rien, sans se plaindre de rien ; qu'ils demeurassent dans la première maison où ils seraient d'abord reçus, sans en sortir jusqu'à la fin de leur mission ; qu'ils fissent du bien partout où ils passeraient, et surtout à leurs hôtes ; qu'ils guérissent tous les malades qu'ils trouveraient dans leurs maisons ; qu'ils portassent partout un esprit de paix, et qu'ils secouassent la poussière de leurs pieds, dans les endroits où l'on ne voudrait pas les recevoir ; et il dit que ceux qui ne les recevraient pas, seraient plus sévèrement punis, au jour du jugement, que la ville de Sodôme ; car,

ajouta-t-il, *celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise ; et c'est mépriser Dieu même, qui m'a envoyé, que de me mépriser.* (Luc. x. 16.)

Ces disciples, au retour de leur mission, vinrent trouver Jésus-Christ, pleins de joie du fruit qu'ils avaient fait, et de ce que les démons mêmes leur avaient été assujétis. Jésus-Christ leur dit que le don de faire des miracles qu'il leur avait communiqué, leur devait donner moins de joie, que l'espérance de voir leurs noms écrits au livre de vie ; il ajouta une prière à son Père, par laquelle il fit comprendre à ses disciples, que ce n'est que sur les humbles que Dieu répand ses faveurs.

Il continua ses instructions et ses miracles ; il alla loger chez Marthe, qui s'empressa beaucoup pour le recevoir, et qui se plaignit de ce que Marie, sa sœur, la laissait travailler toute seule, et demeurait assise tranquillement aux pieds de Jésus-Christ, pour écouter ses instructions ; mais Jésus-Christ loua la sainte application de Marie, et la préféra à la vie active de Marthe, sans néanmoins blâmer celle-ci. (I, K, L, M, N)

De là Jésus-Christ alla au temple célébrer la fête de la dédicace, que Judas Machabée avait instituée ; il y parla fortement aux Juifs, et leur donna des preuves authentiques de sa mission et de sa divinité. Les pharisiens en conçurent une plus grande haine contre lui ; ils voulurent se saisir de sa personne ; mais Jésus-Christ ne le permit pas. (O, P, Q)

Il se retira au-delà du Jourdain, où il continua ses instructions et ses miracles. Ce fut là qu'il proposa l'histoire ou la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare ; et celle du pharisien et du publicain qui priaient ensemble dans le temple. Il fit voir aussi, en la personne d'un jeune homme riche, la difficulté d'allier les richesses avec le salut, à causé de la nécessité du détachement des biens de la terre, si difficile aux riches. (R, S, T)

Il revint à Béthanie près de Jérusalem, pour ressusciter Lazare, frère de Marthe et de Marie, chez qui il avait logé. Ce miracle fit un grand éclat, et porta plusieurs Juifs à croire en lui. Mais il augmenta l'envie et la haine des prêtres et des pharisiens, qui résolurent absolument sa perte et sa mort ; Jésus-Christ sortit de Béthanie, et alla sur les confins de la Judée, près d'un désert, à la ville d'Ephrem. (V)

S. 11. Suite de la vie Jésus-Christ, jusques après l'institution de la sainte Eucharistie.

D. Que fit Jésus-Christ de remarquable après la troisième année de sa prédication ?

R. La fête de Pâques approchait, et c'était alors que Jésus-Christ avait résolu de mourir. Il se mit donc en chemin pour se rendre à Jérusalem ; et il avertit ses disciples, qu'il

y allait pour accomplir tout ce que les prophètes avaient prédit sur son sujet ; il leur parla de sa passion , de sa mort , de sa résurrection. (A) Son chemin le conduisit par Jéricho où il logea chez Zachée , célèbre publicain , qu'il convertit. (B)

Au sortir de Jéricho , il guérit deux aveugles. (C) Il alla à Béthanie six jours avant Pâques. Deux jours après , il mangea chez Simon le lépreux , avec Lazare qu'il avait ressuscité. Marthe servait à table , et Marie répandit sur ses pieds un parfum d'agréable odeur. Judas en fut scandalisé , aussi bien que quelques autres disciples , qui dirent qu'il aurait mieux valu vendre le parfum , et en distribuer le prix aux pauvres. Mais Jésus-Christ loua l'action de Marie.

Le lendemain , qui était un dimanche , il alla à Jérusalem , comme en triomphe , monté sur un âne. Circonstance prédite par le prophète Zacharie. (E)

Tout le peuple vint au-devant de lui , avec des acclamations de joie ; les uns étendirent leurs habits sur le chemin , pour lui faire honneur ; les autres coupaient des branches d'arbres , et les portaient à la main devant lui , ou les jetaient sur sa route ; tous criaient : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au Fils de David. Hosanna au plus haut des cieux.* (Le mot *hosanna* veut dire , selon quelques-uns , *sauvez-moi, s'il vous plaît ;* et selon d'autres , *salut et gloire.*) (F)

Jésus-Christ entra dans Jérusalem parmi ces acclamations ; mais avant que d'y entrer , et aussitôt qu'il aperçut cette ville , il versa des larmes sur elle , et il prédit sa prochaine ruine. (G)

Il alla d'abord au temple , et il en chassa une seconde fois ceux qui en profanaient la sainteté ; et ayant guéri plusieurs aveugles et plusieurs boiteux , il ferma la bouche aux pharisiens qui s'en scandalisèrent. (H)

Quelques gentils , venus au temple pour adorer Dieu , souhaitèrent de voir Jésus-Christ. Il se montra à eux. Il fut alors glorifié par une voix qui vint du ciel , et qui fit un bruit semblable à un coup de tonnerre. (I)

Jésus-Christ fit comprendre , à cette occasion , qu'il fallait qu'il mourût par le supplice de la croix , et qu'après sa mort il attirerait à lui tous les gentils.

Il sortit le soir de Jérusalem pour retourner à Béthanie , qui en était fort proche : le lendemain , revenant à Jérusalem , il maudit sur le chemin un figuier stérile ; ce figuier sécha aussitôt. Il passa tout ce jour-là à instruire le peuple à Jérusalem ; et il revint le soir à Béthanie. (K)

Le mardi il revint encore à Jérusalem , et passa ce jour comme le précédent. Il prédit aux Juifs leur réprobation , et la vocation des gentils. (L) Il apprit à rendre à César ce qui est à César , et à Dieu ce qui est à Dieu. (M) Il donna

plusieurs autres instructions sur l'état des saints dans le ciel, sur le commandement de l'amour de Dieu, sur les prophéties qui disaient que le Messie devait être fils de David. Il ordonna d'obéir aux pharisiens et aux docteurs de la loi, qui étaient assis sur la chaire de Moïse ; mais il défendit en même temps d'imiter ce qu'ils faisaient de mal. Il prononça contre ces hypocrites plusieurs malédictions. Il fit connaître le prix de l'aumône d'une pauvre veuve, qui avait mis dans le tronc du temple deux pièces de la plus petite monnaie, ce qu'elle avait pris sur son nécessaire. (N, O)

Sur le soir, il sortit du temple, et ses disciples admirant la beauté de cet édifice, il en prédit la prochaine destruction. Il alla jusqu'à la montagne des Oliviers, où il s'assit vis-à-vis du temple. De là il prédit à ses disciples la ruine de Jérusalem et du temple, avec les circonstances les plus précises. (P) Il parla aussi des signes terribles de son dernier avènement, dont la ruine de Jérusalem était la figure. (Q) Le mercredi matin, avant-veille du jour de pâques, il dit à ses disciples qu'il mourrait dans deux jours par le supplice de la croix. (S)

Ce fut en ce jour que le traître Judas promit aux princes des prêtres de leur livrer Jésus-Christ, moyennant la somme de trente deniers, marquée par le prophète Zacharie, et qui reviennent à peu près à dix écus de notre monnaie. (T, V)

Le lendemain jeudi, veille de sa mort, Jésus-Christ envoya deux de ses apôtres, pour préparer le repas de l'agneau pascal, dans une maison qu'il leur indiqua. (X) Il y fut lui-même avec ses disciples, et leur témoigna l'ardeur avec laquelle il avait souhaité de faire cette pâque avec eux avant sa mort,

Après ce repas, il lava les pieds de tous ses apôtres (Y) : il se remit ensuite à table, et institua le sacrifice et le sacrement de son corps et de son sang, sous les espèces du pain et du vin. (Z) Nous parlerons, dans la suite, de ce sacrement et de ce sacrifice, au traité de l'eucharistie, et au traité de la messe. (Part. 3. Sect. 1. Chap. 4. et Sect. 2. Chap. 7.)

§. 12. Discours de Jésus-Christ après la cène. Prière qu'il fit après ce discours.

D. Que fit Jésus-Christ après l'institution de la sainte eucharistie ?

R. Il prédit qu'un de ses apôtres allait le trahir, et il marqua que ce serait Judas ; pour obliger ce misérable, qui était présent, à profiter de cette dernière marque de bonté, et à rentrer en lui-même. Mais il n'en profita pas ; le démon, qui était entré dans son cœur, le fit sortir aussitôt pour aller exécuter le crime détestable qu'il avait projeté. Jésus-Christ lui dit alors : *Faites au plus tôt ce que vous avez à faire.* (Joan. xiii. 27.) (A)

Ayant après cela récité avec ses apôtres un cantique , il continua à les instruire , et prédit à saint Pierre qu'il le renierait trois fois : mais il prédit en même temps sa pénitence et sa persévérance jusqu'à la fin. (B , C , D , E) Voyant ses disciples abattus et consternés de ce qu'il leur disait de sa passion et de sa mort prochaine , il les consola par un discours admirable et plein de tendresse , qu'on appelle le discours après la cène. Voici l'abrégé de ce discours.

Jésus-Christ , après ce qui vient d'être rapporté , que l'on peut regarder comme le commencement de ce discours , consola ses apôtres , en leur disant qu'il ne les quittait que pour aller leur préparer une place dans le ciel , et qu'il les y conduirait lui-même , parce qu'il était la voie , la vérité et la vie. Il leur parla de l'union ineffable qui subsiste entre son Père et lui : il leur dit que s'ils avaient de la foi , ils feraient des miracles encore plus grands que ceux qu'ils avaient faits ; il leur promit de faire en leur faveur tout ce qu'ils demanderaient à son Père en son nom. (F , G)

Il leur promit de leur envoyer le Saint-Esprit : esprit de vérité , qui leur enseignerait toute vérité ; esprit de sainteté , que le monde ne peut connaître , qui demeurerait toujours avec eux. (H)

Si quelqu'un m'aime , ajouta-t-il , il gardera mes commandemens , et mon Père l'aimera ; et nous viendrons à lui ; nous établirons chez lui notre demeure. (Joan. xiv. 23.)

Il leur dit ensuite , que le Saint-Esprit leur apprendrait et leur mettrait dans le cœur tout ce qu'ils auraient entendu de sa bouche. Il leur donnait et leur laissait sa paix , paix bien différente de celle du monde ; que s'ils avaient un amour sincère pour lui , ils devaient se réjouir de le voir sur le point de s'en aller à son Père. Il ajouta que le démon allait venir l'attaquer ; mais qu'il ne pouvait avoir de prise sur lui , et que c'était pour obéir à son Père qu'il se livrait volontairement à la mort.

Il avait dit toutes ces choses étant assis dans le lieu où il avait célébré la pâque. Après ces dernières paroles , il dit à ses apôtres : *Levez-vous , sortons d'ici ;* et il continua à leur parler en chemin. (Joan. xiv. 31.)

Il leur dit qu'il était la vraie vigne , que son Père était le vigneron , et qu'ils étaient les branches de cette vigne. Qu'il arriverait à leur égard ce qui arrive dans une vigne. Une branche qui ne porte point de fruit , est coupée et jetée au feu. Une branche qui porte du fruit , est taillée pour être mise en état d'en porter davantage ; mais aucune branche ne peut en porter , si elle est séparée du tronc , et si elle n'est attachée à sa souche. Qu'ainsi ils porteraient du fruit tant qu'ils demeureraient attachés à lui ; mais que s'ils s'en séparaient , ils sécheraient comme un sarment détaché de la vigne , et ne seraient destinés qu'à brûler.

Il les exhorta encore une fois à persévérer dans son amour, et à pratiquer ses commandemens. Il leur dit que le grand précepte qu'il avait à leur donner, était de s'aimer les uns les autres, comme il les avait aimés lui-même; et pour leur faire comprendre jusqu'où devait aller, sur ce modèle, l'amour qu'ils se devaient les uns aux autres, il leur dit qu'il allait mourir pour eux, ce qui est le dernier effort de la charité d'un ami pour son ami.

Il ajouta qu'il les regarderait comme ses amis, et non pas comme ses serviteurs, s'ils faisaient exactement tout ce qu'il leur avait commandé. *Ce n'est pas vous*, ajouta-t-il, *qui m'avez choisi : c'est moi qui vous ai choisis, et qui vous ai établis, afin que vous alliez, que vous rapportiez du fruit, et que votre fruit demeure toujours.* (Joan. xv. 16.) Il voulut par là leur faire entendre que par reconnaissance ils devaient s'attacher à lui, lui obéir, et s'aimer entre eux; c'est ce qu'il leur inculqua davantage.

Il leur dit ensuite qu'il y aurait une opposition éternelle entr'eux et le monde; que le monde les haïrait, qu'il les persécuterait. Mais qu'ils devaient se consoler, en considérant qu'il avait lui-même été traité ainsi par le monde, et que les serviteurs et les disciples devaient être contents, quand ils sont traités comme leur maître. Il leur fit entendre combien les Juifs étaient coupables de le traiter comme ils faisaient, après tout ce qu'ils avaient vu et entendu de sa part. Il dit que le Saint-Esprit, quand il serait venu, rendrait un témoignage authentique de son innocence, et aux vérités qu'il avait annoncées, et qu'eux-mêmes, qui avaient toujours été avec lui dès le commencement de son ministère, ils lui rendraient aussi le même témoignage.

Il reprit après cela ce qu'il venait de leur dire sur les persécutions qu'ils auraient à souffrir. Il leur déclara que ceux qui les persécuteraient, croiraient rendre service à Dieu, et que cette prédiction serait pour eux une consolation, quand ils en verraient l'accomplissement. (Joan. xv.)

Les apôtres étant tristes, et n'osant rien dire à Jésus-Christ, il les rassura, en leur apprenant qu'il était nécessaire qu'il les quittât, parce que sans cela le Saint-Esprit ne descendrait pas sur eux; et que quand cet Esprit serait venu, il serait voir clairement le péché des Juifs, la justice de Jésus-Christ, et le jugement prononcé contre le démon. Il ajouta qu'il aurait encore plusieurs choses à leur dire; mais qu'ils n'étaient pas encore capables de ces vérités : que le Saint-Esprit leur apprendrait toutes choses, et les instruirait parfaitement de ce qu'ils n'étaient pas alors en état de comprendre.

Il continua à les consoler, en leur disant qu'il ne les quitterait que pour peu de temps; que pendant ce peu de temps le monde serait dans la joie, et qu'ils seraient eux dans la

tristesse : mais que les choses changeraient bientôt de face ; que leur tristesse serait changée en une joie semblable à celle d'une femme , qui , après avoir souffert les travaux de l'enfantement , a la consolation de se voir délivrée , et d'avoir mis au monde un enfant ; et que cette joie ne leur serait jamais ôtée.

Une dernière consolation qu'il leur donna , ce fut la promesse positive qu'ils obtiendraient tout ce qu'ils demanderaient en son nom à Dieu son père. Il les excita à en faire l'expérience , en leur disant : *Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom ; demandez , et vous recevrez.* (Joan. xvi. 23.) Il leur dit ensuite que le temps allait venir auquel il ne leur parlerait plus en paraboles , comme il avait fait jusqu'alors ; mais qu'il leur découvrirait , sans énigme , tout ce qui regardait son Père. *Mon Père vous aime , ajouta-t-il , parce que vous m'avez aimé , et que vous avez cru que je suis sorti de mon Père. Je suis sorti de mon Père , et je suis venu dans le monde : je quitte présentement le monde , et je vais à mon Père.* (xvi. 27.)

Les apôtres dirent à Jésus-Christ qu'ils comprenaient tout ce qu'il venait de leur dire , qu'il leur avait parlé clairement et sans paraboles ; qu'ils voyaient qu'il savait tout , qu'il prévenait les questions qu'on pourrait lui faire , et qu'ils étaient persuadés de sa divinité.

Jésus-Christ leur dit , qu'ils croyaient alors : mais que l'heure était venue à laquelle ils allaient tous l'abandonner et le laisser seul.

Il conclut cette admirable et longue instruction par ces paroles : *Je vous ai dit toutes ces choses , afin que vous trouviez en moi votre paix. Vous aurez à souffrir dans le monde ; mais ayez confiance , j'ai vaincu le monde.* (xvi. 33.)

D. Tout ce discours de Jésus-Christ ne regarde-t-il que les apôtres ?

R. Il regarde aussi tous les chrétiens qui doivent vivre jusqu'à la consommation des siècles. Jésus-Christ leur parlait en la personne des apôtres , et ils doivent se faire l'application de toutes ces grandes vérités. C'est pour eux qu'elles sont écrites. (1)

D. Que fit Jésus-Christ après ce discours ?

R. Il leva les yeux au ciel , et fit à son Père une prière excellente , composée de trois parties. Dans la première , il pria pour lui-même. Dans la seconde , il pria pour les apôtres. Dans la troisième , il pria pour tous ceux qui devaient croire en lui , et à qui il devait donner la vie éternelle.

D. Que demanda-t-il à Dieu son Père pour lui-même ?

R. De faire connaître aux hommes , par l'éclat de sa résurrection et de son ascension , la gloire dont il jouissait avant la création du monde , afin que les hommes , persuadés de la gloire de Jésus-Christ , pussent arriver à la vie éternelle.

D. Que demanda-t-il à Dieu pour les apôtres ?

R. Qu'ils fussent toujours intimement et saintement unis ; qu'il les préservât de tout mal ; qu'il les sanctifiât dans la vérité , et non pas seulement par une sainteté extérieure , c'est-à-dire , cérémoniale ; qu'ils n'eussent jamais que la vérité dans l'esprit, dans le cœur et dans la bouche ; et qu'ils se sanctifiasse en la suivant , et en l'enseignant aux autres.

D. Que demanda-t-il pour les fidèles ?

R. Qu'ils fussent toujours unis entre eux par le lien d'une charité sincère ; qu'ils fussent pénétrés de l'amour de Dieu, comme il l'était lui-même ; et qu'ils fussent un jour placés avec lui dans le ciel. *Je ne prie point pour le monde* , ajouta-t-il ; c'est-à-dire , je ne demande point que ceux-là entrent dans le ciel , qui vivent dans la corruption du monde , et qui , résistant à mes grâces , doivent y persévérer jusqu'à la fin. Car ceux qui doivent en quitter l'esprit , sont compris au nombre de ceux pour lesquels Jésus-Christ a spécialement prié qu'ils eussent place dans le royaume céleste. (K , L)

§. 15. Jésus-Christ au jardin des Olives.

D. Que fit Jésus-Christ après la prière qui vient d'être rapportée ?

R. Il passa , avec ses apôtres , le torrent de Cédron , que David , qui était une figure de Jésus-Christ , passa aussi à pied dans une profonde tristesse , lorsqu'il fuyait son fils Absalon , qui s'était révolté contre lui. (A)

Après avoir passé ce torrent , il monta à la montagne des Oliviers , qui était près de la ville de Jérusalem ; et il se retira dans le jardin d'un lieu nommé Gethsémani , où il savait que Judas devait venir pour le livrer aux Juifs.

Alors il laissa les apôtres à l'écart , après leur avoir recommandé de s'armer , par la vigilance et par la prière , contre la tentation qui approchait : il prit seulement avec lui Pierre , Jacques et Jean , qui avaient été les témoins de sa transfiguration , auxquels il recommanda de nouveau de veiller et de prier (B) , et il se sépara d'eux pour prier seul. Dans cet état , voulant éprouver toutes les horreurs de la mort , il excita en lui un trouble et une tristesse qui le firent entrer en agonie. Il pria son Père avec instance de détourner , s'il était possible , le calice qu'il lui avait préparé , se soumettant cependant à le boire pour lui obéir. L'agitation qu'il ressentit lui fit suer le sang et l'eau. Dieu lui envoya un ange pour le fortifier et le consoler. (C)

D. Pourquoi Jésus-Christ entra-t-il dans une si grande tristesse aux approches de sa mort , lui qui l'avait prédite si souvent , jusqu'aux moindres circonstances ; qui l'avait désirée ardemment , et qui avait la force d'un Dieu homme ?

R. 1. C'est pour nous , dit saint Augustin , qu'il voulut

ressentir tous ces mouvemens et ces impressions. S'étant chargé de nos péchés, il voulut porter toute l'humiliation et toutes les peines dues aux pécheurs. Il voulut consoler les plus faibles de ses membres, en leur faisant comprendre, par sa tristesse volontaire, que la tristesse involontaire et la crainte qu'ils éprouvent, aux approches des maux et de la mort, n'est point un péché, pourvu qu'ils soumettent, à son exemple, cette répugnance naturelle à la volonté de Dieu. (D)

2. Jésus-Christ a voulu par là faire voir avec évidence, qu'il s'était véritablement revêtu d'une chair mortelle et sujette à nos faiblesses, excepté le péché ; vérité qui devait un jour être contestée par les manichéens et par les apollinaristes. (E)

D. Que fit Jésus-Christ dans ce jardin, après son agonie et sa prière ?

R. Il éveilla ses disciples, que la tristesse, la fatigue et le sommeil avaient abattus ; et, les ayant avertis que Judas approchait, il alla au-devant de ce traître, qui le cherchait, accompagné de soldats armés que les prêtres avaient envoyés avec lui pour prendre Jésus-Christ. (F)

Ce traître, ayant aperçu Jésus-Christ, eut l'insolence et la perfidie de venir le baiser. Jésus-Christ, qui savait que c'était le signe que ce misérable avait donné aux Juifs, pour le livrer entre leurs mains (G), voulut encore le faire rentrer en lui-même, par la douceur avec laquelle il lui parla. *Mon ami*, lui dit-il, *qu'étes-vous venu faire ? vous trahissez le Fils de l'Homme par un baiser.* (Matth. xxvi. 50.) (H) Mais Judas était endurci. Jésus-Christ, s'approchant ensuite des Juifs, pour leur demander qui ils cherchaient, ils répondirent qu'ils cherchaient Jésus de Nazareth. *C'est moi*, répondit Jésus-Christ ; et par cette parole il renversa les Juifs par terre, pour faire voir qu'il n'allait souffrir que parce qu'il le voulait bien.

Enfin il se livra lui-même, se laissa lier, et leur ordonna de laisser aller ses apôtres qui étaient avec lui. (I)

D. Que devinrent alors les apôtres ?

R. Ils furent saisis d'épouvante, et ils s'enfuirent. (K) Pierre, plus hardi, tira l'épée pour défendre son maître, et coupa l'oreille à Malchus, serviteur du grand-prêtre. Jésus-Christ guérit sur-le-champ Malchus, et blâma l'action de Pierre. (L) Il fit sentir en même temps aux Juifs le tort qu'ils avaient de venir ainsi se saisir de lui comme d'un voleur, ayant eu tant de fois la facilité de le prendre dans le temple, où il enseignait publiquement. (M) Mais il ajouta que c'était leur heure, et la puissance des ténèbres, et que tout cela ne se faisait que pour accomplir les prophéties.

D. A quelle heure Jésus-Christ fut-il pris par les Juifs ?

R. On ne sait pas l'heure précise ; on sait seulement que

ce fut le jendi au soir , fort tard ; et c'est pour cela que l'évangile dit que les Juifs vinrent chercher Jésus-Christ avec des lanternes et des flambeaux. (N)

D. La trahison de Judas avait-elle été prédite par les prophètes ?

R. Elle avait été figurée par la trahison d'Achitophel, l'un des conseillers et des amis de David, qui se mit du parti d'Absalon. C'est à l'occasion de cette dernière trahison, que David, au psaume quarantième, dit les paroles suivantes, que saint Pierre, dans les Actes, rapporte comme une prophétie de la trahison de Judas, et qui effectivement ne sont dites de David que par rapport à Jésus-Christ :

L'homme avec qui je vivais en paix, en qui j'avais mis ma confiance, qui mangeait à ma table ; c'est celui-là même qui s'est signalé pour me perdre. Pour vous, Seigneur, vous aurez pitié de moi, vous me ressusciterez, et alors je les traiterai comme ils le méritent. (Ps. xi. 10. 11.)

Le prophète Zacharie avait aussi prédit que Jésus-Christ serait mis à prix pour la somme de trente pièces d'argent, et que cette somme d'argent serait ensuite rapportée dans le temple. (O)

D. Les prophètes avaient-ils prédit la prise de Jésus-Christ ?

R. Jérémie l'avait prédite. Voici ses paroles : *Le Christ, le Seigneur, l'esprit et le souffle de notre bouche a été pris à cause de nos péchés. Nous lui avons dit : Nous vivrons sous cette ombre parmi les nations. (Thren. iv. 20.)* (P)

Mais Jérémie lui-même avait été une prophétie vivante du traitement que reçut alors Jésus-Christ : car la sainte liberté avec laquelle il parla aux Juifs de son temps, lui attira la haine des princes des prêtres, qui le firent lier et mettre en prison ; et il souffrit des tourmens qui ont beaucoup de rapport avec ceux de Jésus-Christ dont il était l'image. (*Jerem. xx. 2. xxxviii. 4 et suiv.*) (Q)

Joseph, qui fut vendu par ses frères, et ensuite livré aux Egyptiens qui le mirent en prison, est une autre figure du traitement que souffrit ici Jésus-Christ. (R)

D. La fuite des apôtres, au temps de la prise de Jésus-Christ, avait-elle été prédite ?

R. Oui. Le prophète Zacharie l'avait prédite. *Je frapperai le pasteur*, dit Zacharie en un endroit où il parle manifestement de la passion de Jésus-Christ, *et les brebis seront dispersées.* (S)

§. 14. Jésus-Christ chez Caïphe.

D. Où Jésus-Christ fut-il conduit par les Juifs, quand ils l'eurent pris ?

R. Ils le menèrent d'abord chez Anne, beau-père de Caïphe, et de là chez Caïphe lui-même, qui était alors grand-prêtre.

Caïphe, assisté des princes des prêtres , et de tout le conseil des Juifs , interrogea Jésus-Christ comme un criminel ; sur sa doctrine et sur ses disciples. Jésus-Christ répondit qu'il fallait interroger sur cela ceux qui l'avaient entendu. (A) On lui produisit plusieurs témoins ; mais , comme la fausseté et la contradiction de ces témoignages était évidente , Jésus-Christ demeura dans le silence. On lui demanda juridiquement s'il était le Christ ; il répondit , sans hésiter , qu'il l'était , quoiqu'il sût que cette réponse devait le faire condamner à mort : effectivement , ils le condamnèrent tous à mort sur cela seul. (B)

Cette injuste condamnation , de la part du conseil des Juifs , ne fut pas la seule chose que Jésus-Christ souffrit chez Caïphe.

Il souffrit aussi de la part d'un des valets du grand-prêtre , qui eut l'insolence de lui donner un soufflet , et le grand-prêtre approuva cette insulte par son silence. (C)

Il souffrit de la part de saint Pierre , qui , nonobstant ses protestations si souvent réitérées , de donner sa vie pour son maître , le renia trois fois , selon la prédiction du Sauveur. (D)

Il souffrit de la part de tout ce qu'il y avait de Juifs et de valets chez le grand-prêtre , qui , aussitôt que Jésus-Christ eut été jugé digne de mort par le conseil , lui crachèrent au visage , lui donnèrent des soufflets , le chargèrent de coups , et lui firent mille autres semblables insultes. (E)

D. Quand le valet du grand-prêtre eut eu l'insolence de frapper Jésus-Christ à la joue , Jésus-Christ lui tendit-il l'autre joue , suivant ce qu'il prescrit lui-même dans l'évangile. (F)

R. Jésus-Christ répondit avec une douceur et une tranquillité d'esprit , qu'il est plus difficile d'avoir dans ces sortes d'occasions , que de présenter l'autre joue ; et s'il ne l'a pas présentée , c'est qu'il a voulu , selon la remarque de saint Augustin , nous faire connaître , par son exemple , que nous devons , à la vérité , être toujours dans la disposition de cœur de suivre ses conseils de perfection ; mais qu'il ne faut les pratiquer au dehors , que quand cela peut servir au salut du prochain , et à la gloire de Dieu ; car , au reste , Jésus-Christ n'aurait pas eu plus de peine à tendre l'autre joue , qu'à exposer tout son corps aux plus grands tourmens , comme il le faisait alors. (G)

D. Comment Jésus-Christ se conduisit-il à l'égard de saint Pierre , après sa chute ?

R. L'ayant regardé d'un regard spirituel de miséricorde , saint Pierre entra en lui-même , et pleura très-amèrement son péché. (H)

D. Pourquoi Jésus-Christ permit-il la chute de saint Pierre ?

R. 1^o Afin que cette expérience de sa faiblesse lui apprît ,

quand il ferait les fonctions de chef de l'église, à compatir à la faiblesse des autres. (I)

2° Afin que l'exemple de sa chute nous apprit à ne pas présumer de nos forces, à nous préparer à la tentation, à éviter la compagnie des méchants, et que nous regardassions sa pénitence comme le modèle que nous devons suivre pour nous relever quand nous sommes tombés. (K)

D. Comment Jésus-Christ se conduisit-il à l'égard des Juifs, qui lui insultèrent d'une manière si cruelle et si indigne chez Caïphe ?

R. Il souffrit tout cela avec la patience d'un agneau, comme Isaïe l'avait prédit. Il ne dit pas un seul mot. (L)

D. Les prophètes avaient-ils prédit que les Juifs condamneraient Jésus-Christ à mort, et que ce seraient les prêtres qui seraient les auteurs de ce crime ?

R. Tout cela avait été figuré en la personne de Joseph vendu par ses frères, et en celle de Jérémie, mis dans une basse-fosse par la malice des princes des prêtres ; et les prophètes avaient aussi prédit la même chose en plusieurs manières. (M)

D. Les prophètes avaient-ils prédit les opprobres que Jésus-Christ a soufferts chez Caïphe ?

R. Ils les avaient prédits en termes formels. Voici ce que dit Jérémie en parlant du Messie, sous l'image d'un homme qui dès sa jeunesse, a porté le joug du Seigneur : *Il présentera sa joue à celui qui voudra le frapper : il sera rassasié d'opprobres.* (Thren. III. 30.)

Isaïe n'est pas moins formel : il dit que le Messie devait livrer son corps à ceux qui voudraient le frapper, ses joues à ceux qui voudraient en arracher durement le poil, sa face à ceux qui voudraient cracher dessus et le charger d'opprobres, et qu'il leur présenterait son visage comme une pierre très-dure. (Isaï. 4. 6.) (N)

D. Que devint Judas, après avoir trahi son maître ?

R. Il eut horreur de son crime, il s'en repentit ; il restitua l'argent qu'il avait pris ; il rendit un témoignage public à l'innocence de Jésus-Christ. Mais, ayant désespéré de la miséricorde de Dieu, il ajouta par là un nouveau crime au premier ; il se pendit, et apprit à toute la postérité, de quelle importance il est de s'opposer à une cupidité naissante, en voyant le crime où le conduisit son avarice. (O)

S. 15. Jésus-Christ mené à Pilate, envoyé à Hérode, renvoyé chez Pilate qui le condamne à la mort.

D. Qu'est-ce que les Juifs firent de Jésus-Christ, quand ils l'eurent condamné à mort ?

R. Ils le lièrent et le conduisirent à Pilate, gouverneur de la Judée pour les Romains, afin que ce magistrat exécutât la sentence que leur fureur avait prononcée. (A) Ils accusè-

rent Jésus-Christ devant Pilate, sur trois chefs principalement : 1° qu'il mettait le trouble dans la nation par ses discours ; 2° qu'il empêchait de payer le tribut à l'empereur ; 3° qu'il se disait roi.

Pilate, sur ces accusations, interrogea Jésus-Christ ; il lui demanda s'il était véritablement roi des Juifs. Jésus-Christ lui ayant répondu qu'il l'était, mais que son royaume n'était pas de ce monde, Pilate lui fit plusieurs autres questions, auxquelles il ne répondit rien. Pilate reconnut manifestement l'innocence de Jésus-Christ, et la malignité des accusateurs. Et comme il voulait s'en débarrasser sans choquer les Juifs, voyant que ceux-ci alléguaient les prédications que le Sauveur avait faites en Galilée, il se servit de ce prétexte pour envoyer Jésus-Christ à Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, afin que ce prince connût de cette affaire-là, comme étant de son ressort.

Jésus-Christ fut donc conduit à Hérode, qui se trouvait alors à Jérusalem. (B)

Ce prince sut bon gré à Pilate de sa civilité, et d'ennemis qu'ils étaient, ils devinrent amis : pour signifier que Jésus-Christ réconcilierait les Juifs avec les gentils par sa mort, et qu'il éteindrait les inimitiés dans son sang. (C) Hérode, ravi de voir Jésus-Christ, de qui il avait ouï dire tant de merveilles, espéra qu'il ferait en sa présence quelque prodige. Il lui fit grand nombre de questions : mais Jésus-Christ, ne jugeant pas devoir satisfaire la curiosité de ce prince, ne répondit pas un seul mot. Hérode, avec toute sa cour, le méprisa, le fit revêtir, par dérision, d'une robe blanche, et le renvoya à Pilate.

Pilate se servit de ce renvoi pour faire entendre aux Juifs qu'Hérode avait trouvé Jésus-Christ innocent aussi bien que lui. (D) Les Juifs insistant toujours à demander qu'il fût condamné, ce gouverneur eut recours à deux expédients pour le sauver : voici le premier.

A cette fête solennelle de pâques, qu'on célébrait alors, les Juifs avaient coutume de demander la délivrance d'un criminel, laquelle leur était accordée, Pilate leur proposa donc de leur donner ou Jésus-Christ, ou Barabbas : celui-ci était un insigne voleur, qui, dans une sédition, avait commis un meurtre. Horrible comparaison ! Mais Pilate crut que l'horreur que le peuple devait avoir pour Barabbas, l'engagerait à demander la délivrance de Jésus-Christ. Il se trompa ; Jésus-Christ devait mourir pour sauver les pécheurs. Les Juifs demandèrent que Barabbas fût délivré, et que Jésus-Christ fût crucifié. (E) Alors Pilate eut recours à un autre expédient, bien indigne d'un juge persuadé de l'innocence d'un homme injustement accusé. Il fit flageller Jésus-Christ d'une manière sanglante, pour apaiser la fureur des Juifs, et pour exciter leur compassion. (F)

Les soldats romains dépouillèrent donc Jésus-Christ, et joignirent à la flagellation les insultes les plus cruelles : ils jetèrent sur sa chair déchirée un manteau de pourpre, lui mirent sur la tête une couronne d'épines, et un roseau à la main, comme pour lui servir de sceptre ; ensuite, fléchissant le genou devant lui, et lui donnant des coups sur la tête et sur le visage, ils disaient avec moquerie : *Je vous salue, roi des Juifs*. Jésus-Christ souffrit tout cela sans dire un seul mot.

Après cette cruelle exécution, Pilate montra Jésus-Christ aux Juifs, et leur dit : *Voilà l'homme*, espérant que l'état où il était réduit, calmerait leur rage. Mais les prêtres et les Juifs, semblables, selon les prophètes, à des taureaux furieux, ranimant leur passion à ce cruel spectacle, crièrent qu'il le fit crucifier. (G) Pilate leur dit : *Prenez-le donc vous-mêmes, et crucifiez-le ; car, pour moi, je ne trouve en lui nulle cause de mort*. Les Juifs insistant : *Nous avons une loi*, s'écrièrent-ils, *et selon cette loi il doit mourir, car il dit qu'il est le Fils de Dieu*. La crainte de Pilate redoubla à ces paroles, et, rentrant dans le prétoire, il interrogea Jésus-Christ pour savoir d'où il était ; à quoi Jésus-Christ ne répondit rien. Pilate étonné, lui dit : *Vous ne me répondez point ; ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous faire mourir, ou de vous renvoyer ?* Jésus-Christ lui insinuant qu'il répondrait de cette puissance à Dieu, de qui il la tenait, lui en dit assez pour lui faire comprendre qu'il ne pourrait sans crime le condamner : mais il le dit d'une manière cachée et pleine de douceur : *Ceux qui m'ont livré entre vos mains*, dit-il, *commettent un plus grand péché que vous*. C'était assez lui faire entendre, dit saint Augustin, que le juge serait coupable, si par timidité il cédait à la passion injuste des accusateurs. (H)

Pilate sortit du prétoire, résolu de renvoyer Jésus-Christ ; mais les Juifs, le prenant par son faible, lui crièrent qu'il ne serait pas fidèle à César, s'il renvoyait Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ prétendait être roi, et que quiconque prétendait l'être, devenait l'ennemi de César. Pilate céda à cette raison de politique et d'intérêt (I) : il voulut néanmoins se laver les mains en public, et déclara que Jésus-Christ était innocent, et qu'il chargeait les Juifs de l'iniquité du jugement qu'il allait prononcer.

Les Juifs s'écrièrent : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfans* ; et par là ils prononcèrent contre eux-mêmes une malédiction terrible, dont les effets qu'ils éprouvèrent bientôt après, subsistent encore, selon la prophétie de Daniel, que nous avons ci-devant expliquée. (K)

Pilate, après s'être lavé les mains, prononça l'arrêt de mort contre Jésus-Christ, et le livra aux Juifs pour être crucifié, malgré la pleine conviction qu'il avait de son inno-

cence: exemple terrible pour les juges qui se laissent aller à quelque passion humaine. (L)

Dieu ne différa pas long-temps à se venger de ce juge inique et faussement prudent. En attendant la punition de l'autre vie, il fut puni sur la terre, et il tomba dans le malheur qu'il avait appréhendé, et dont la crainte lui avait fait commettre une injustice si criante. Il encourut la disgrâce de l'empereur, qui le relégua dans les Gaules, où il mourut misérablement, étant lui-même devenu son propre bourreau. (M)

S. 16. Jésus-Christ porte sa croix, est crucifié, et meurt sur le Calvaire.

D. Que fit-on à Jésus-Christ quand Pilate eut prononcé son arrêt de mort ?

R. Les soldats romains se saisirent de Jésus-Christ, le dépouillèrent du manteau de pourpre dont on l'avait revêtu par dérision, lui donnèrent ses habits ordinaires, et le chargèrent de sa croix (A): ainsi qu'Isaac, montant sur la montagne où il devait être immolé, portait sur lui le bois du sacrifice.

Mais, comme Jésus était trop faible pour un si pesant fardeau, ils obligèrent un étranger, nommé Simon, de porter aussi la croix de Jésus-Christ. (B)

D. Quel fut le lieu du supplice ?

R. Ce fut sur la montagne du Calvaire, hors de la ville de Jérusalem. (C) Comme la victime solennelle d'expiation que le grand-prêtre des Juifs offrait tous les ans, était immolée hors du camp, selon la remarque de saint Paul, qui applique cette circonstance à la mort de Jésus-Christ (1); c'est sur cette même montagne, ou près de là, qu'Abraham se mit en état d'immoler son fils Isaac, figure expresse de Jésus-Christ. (E)

D. De qui Jésus-Christ fut-il suivi allant au Calvaire ?

R. 1° D'une grande foule de peuple et de plusieurs femmes qui fondaient en larmes, Jésus-Christ, se tournant vers elles, leur dit: *Filles de Jérusalem, ce n'est pas sur moi qu'il faut pleurer, mais sur vous et sur vos enfans.* Après cela, il leur prédit en termes couverts les malheurs auxquels leur nation allait être exposée. (F)

2° On mena derrière Jésus-Christ deux voleurs qui avaient été condamnés au dernier supplice. (G)

D. Quand Jésus-Christ fut arrivé au Calvaire, que lui fit-on ?

R. 1° On lui présenta du vin où il entraît de la myrrhe, selon la coutume pratiquée alors à l'égard des criminels, ou pour assoupir la douleur, ou pour donner des forces: mais on y avait mêlé du fiel, par un excès d'inhumanité; et Jésus ayant goûté cette liqueur, il ne voulut pas la boire. (H)

2° On le dépouilla de ses habits, qui furent partagés en

quatre portions par les soldats qui le crucifièrent : mais pour sa tunique , qui était sans couture , ils la tirèrent au sort. (I)

3° Jésus fut attaché à la croix avec des clous qui lui percèrent les mains et les pieds ; et Pilate fit mettre au haut de la croix un écriteau avec ces paroles , en hébreu , en grec et en latin : JESUS NAZARÉEN , ROI DES JUIFS. Les Juifs , indignés de cette qualité de roi des Juifs qu'on lui donnait , voulurent faire changer ce titre : mais Pilate ne voulut point y consentir. Dieu l'en empêcha , dit saint Augustin , pour faire entendre que le royaume de Jésus-Christ s'étendrait sur les peuples de toute la terre , désignés par ces trois langues. (K)

4° Quand Jésus-Christ eut été cloué sur la croix , on l'éleva , et ce fut pour lui un nouveau supplice.

5° Enfin , pour comble d'ignominie , les deux voleurs furent crucifiés comme Jésus-Christ , et mis à ses deux côtés. (L)

D. Quel jour et à quelle heure Jésus-Christ fut-il attaché à la croix ?

R. Ce fut le vendredi , vers l'heure de midi ; et ce fut alors que commencèrent ces ténèbres miraculeuses , qui durèrent jusqu'à trois heures. (M)

D. Que firent alors les spectateurs de ce supplice ?

R. 1° Les soldats qui demeurèrent là pour garder Jésus-Christ , lui insultaient avec des paroles outrageuses. Les prêtres et le peuple , qui étaient accourus au spectacle , en firent de même. (N)

2° Des deux voleurs qui étaient crucifiés à ses côtés , l'un blasphéma avec obstination contre Jésus-Christ ; l'autre se convertit et demanda miséricorde. (O)

3° La sainte Vierge était au pied de la croix , pénétrée de douleur ; mais debout , offrant son fils , et s'unissant au sacrifice que Jésus-Christ offrait alors pour réconcilier les hommes avec Dieu. (P)

4° Saint Jean l'évangéliste , les saintes femmes qui avaient suivi , et les disciples cachés de Jésus-Christ , dont quelques-uns se trouvèrent là , étaient dans une douleur proportionnée à l'amour qu'ils avaient pour leur maître.

D. Que fit Jésus-Christ étant sur la croix ?

R. 1° Il pria pour ceux qui le faisaient mourir. *Mon Père , dit-il , pardonnez-leur , car ils ne savent ce qu'ils font.*

2° Il offrit à son Père , par le Saint-Esprit , le sacrifice de son sang , pour apaiser la colère de Dieu justement irrité contre les péchés des hommes. (Q)

3° Il fit sur la croix , par avance , l'office de juge qu'il doit faire un jour à la face de toute la terre. Des deux criminels qui étaient , l'un à sa droite , l'autre à sa gauche , il permit que l'un mourût dans son impiété , et il récompensa l'autre de la fidélité avec laquelle il répondit à ses grâces. (R)

4° Il dit à la sainte Vierge , sa mère : *Voilà votre fils* , lui parlant de saint Jean ; et à saint Jean : *Voilà votre mère* , en

parlant de la sainte Vierge ; en quoi l'on peut dire que saint Jean représentait tous les chrétiens , qui doivent regarder Marie comme leur mère , puisqu'ils ont l'honneur d'être les frères de Jésus-Christ. (S)

5° Sur les trois heures , Jésus-Christ poussa un grand cri pour consommer son sacrifice ; et saint Paul nous apprend que ce cri fut accompagné de larmes. (Hebr. v. 7.) (T)

6° Après ce cri , il dit avec les paroles du psaume vingt-unième : *Mon Dieu , mon Dieu , pourquoi m'avez-vous abandonné ?* Ce psaume est une prophétie expresse de toutes les circonstances et des suites de la passion du Sauveur.

7° Après ces paroles , ayant dit qu'il avait soif , on lui présenta du vinaigre dans une éponge au bout d'un roseau. Alors il recommanda son ame à Dieu : il dit que tout était consommé ; et , baissant la tête , il rendit l'esprit. (V)

Ainsi fut mis à mort , selon la prédiction de Daniel , le Christ , le Messie , si long-temps attendu par les Juifs , et rejeté par eux : le Désiré des nations , le Fils unique de Dieu. Dans la faiblesse apparente de sa mort , il fit voir qu'il était le maître absolu de sa vie et de toute la nature. Il souffrit , et s'offrit par le mouvement libre de sa volonté , et par l'excès ineffable de son amour.

§. 17. Abrégé des prophéties sur la passion et la mort de Jésus-Christ.

D. Quelles sont les prophéties qui contiennent les circonstances de la passion et de la mort de Jésus-Christ ?

R. 1° Nous avons déjà expliqué les figures de l'ancien testament , qui étaient des prophéties vivantes de ce grand événement.

2° Ce serait un trop long détail que de rapporter toutes les anciennes prophéties. Nous nous contenterons d'en indiquer quelques unes. Elles sont tirées pour la plupart des Psaumes , d'Isaïe , de Daniel , de Zacharie , du livre de la Sagesse. Nous en avons déjà marqué quelques endroits sur les circonstances de la passion de Jésus-Christ.

D. Qu'y a-t-il de prédit , touchant la passion de Jésus-Christ , dans les psaumes ?

R. Il faudrait en transcrire un grand nombre pour tout rapporter , et en particulier , le psaume 21° et le 68° , qui paraissent être une histoire exacte de la passion de Jésus-Christ. Il suffira d'en marquer quelques versets , qu'on ne saurait attribuer à la personne de David , même dans le sens littéral :

(Ps. xxi.) *Tous ceux qui m'ont vu se sont moqués de moi ; ils ont branlé la tête , en disant : Il a espéré au Seigneur , que le Seigneur le délivre , qu'il le sauve puisqu'il lui est si cher.... Un grand nombre de chiens m'ont environné ; l'assemblée des méchans m'a assiégé ; ils ont percé mes mains et mes pieds ; ils ont compté tous mes os ; ils ont divisé mes vêtements , et ils ont jeté*

le sort sur marobe, etc. (2). Mais vous, mon Dieu, ne vous éloignez point de moi, délivrez mon ame de la rage des chiens ; alors j'annoncerai votre nom à mes frères, je vous louerai au milieu de l'église.... Toutes les parties du monde, jusqu'aux extrémités de la terre, se souviendront du Seigneur, et se convertiront à lui. Toutes les nations l'adoreront.

David marque clairement dans ce psaume toutes les circonstances de la passion, et le fruit du Sang du Sauveur pour les gentils. (A) Et dans le psaume 68°, après avoir tracé une vive image de la fureur des Juifs contre Jésus-Christ, il prédit en termes exprès la punition de leur attentat.

Ceux qui m'ont haï sans sujet, se sont multipliés plus que les cheveux de ma tête ; mes ennemis qui m'ont persécuté injustement, sont devenus les plus forts ; et alors j'ai été forcé à payer les dettes que je n'avais pas contractées.... C'est pour l'amour de vous, Seigneur, que je souffre ces opprobres ; ma face a été couverte de confusion : je suis devenu étranger à mes propres frères, parce que le zèle de votre maison m'a dévoré. J'ai attendu que quelqu'un prit part à ma douleur et me consolât, et je n'en ai point trouvé : ils m'ont donné du fiel pour nourriture, et du vinaigre pour étancher ma soif. Que ma table devienne pour eux un piège ; qu'ils y trouvent la punition qu'ils méritent ; qu'ils tombent là comme dans un filet ; que leurs yeux soient obscurcis, en sorte qu'ils ne voient pas ; qu'ils soient toujours courbés contre terre. Répandez sur eux votre colère ; que la fureur de votre indignation les saisisse, que leur pays devienne désert, et leurs maisons inhabitées ; parce qu'ils ont persécuté celui que vous avez frappé. Laissez-les ajouter péchés sur péchés ; qu'ils n'entrent point dans votre justice ; qu'ils soient effacés du livre des vivans, et qu'ils ne soient point écrits avec les justes, etc. (B)

Et dans le psaume 58, le prophète rassemble, dans un même tableau, l'innocence et la sainteté de Jésus-Christ ; la fureur de ses ennemis qui en veulent à sa vie ; la vengeance de sa mort sur les Juifs dispersés dans toute la terre, et subsistant malgré leur désolation effroyable, afin qu'ils servent de témoignage au peuple de Dieu ; leur conversion à la fin du monde ; les vains efforts des Juifs et des Gentils pour anéantir la gloire de Jésus-Christ ; son triomphe sur les nations confondues, et puis converties. (C)

Quelle instruction, quelle consolation pour nous, de voir des prédictions si claires, en si grand nombre, écrites tant de siècles auparavant, et si bien circonstanciées ? Les Juifs eux-mêmes ont toujours chanté ces psaumes depuis David. Ils les chantent encore partout où ils sont dispersés. Ce sont des aveugles qui portent et gardent soigneusement les titres qui les condamnent et qui nous justifient.

Nous ne rapportons pas ici en détail les autres prophéties qui suivent dans ces psaumes, sur la résurrection de Jésus-Christ, et sur le règne de son église.

D. Qu'est-ce qu'Isaïe a prédit de plus précis sur la passion de Jésus-Christ.

R. Il n'y a presque point de chapitre, dans le livre de ce prophète, qui ne marque Jésus-Christ et l'église. Nous nous contenterons de rapporter le chapitre 51. On le prendrait plutôt pour une histoire d'un événement passé, que pour une prédiction de l'avenir. On peut nommer ce chapitre la Passion de Jésus-Christ selon Isaïe. Le voici :

Qui a cru à notre parole, et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé ? Il s'élèvera devant le Seigneur comme un arbrisseau, et comme un rejeton qui sort d'une terre sèche. Il est sans beauté et sans éclat : nous l'avons vu, et il n'avait rien qui attirât l'œil, et nous l'avons méconnu. Il nous a paru un objet de mépris, le dernier des hommes, une homme de douleur, qui sait ce que c'est que souffrir : son visage était comme caché ; il paraissait méprisable, et nous ne l'avons pas reconnu. Il a pris véritablement nos langueurs sur lui, et il s'est chargé lui-même de nos douleurs ; nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu et humilié. Et cependant il a été percé de plaies pour nos iniquités ; il a été brisé pour nos crimes ; le châtiment qui devait nous procurer la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses meurtrissures. Nous nous étions tous égarés comme des brebis errantes : chacun s'était détourné pour suivre sa propre voie ; et Dieu l'a chargé lui seul de l'iniquité de nous tous. Il a été offert, parce que lui-même l'a voulu ; et il n'a pas ouvert la bouche. Il sera mené à la mort comme une brebis qu'on va égorger. Il demeurera dans le silence, sans ouvrir la bouche, comme un agneau est muet devant celui qui le tond. Il est mort au milieu des douleurs, ayant été condamné par les juges. Qui racontera sa génération ? Il a été retranché de la terre des vivans. Je l'ai frappé à cause des crimes de mon peuple. Et il donnera les impies pour le prix de sa sépulture, et les riches pour la récompense de sa mort. (Ces paroles peuvent être ainsi interprétées selon l'hébreu, et c'est le sens le plus naturel du texte original. On avait résolu qu'il n'aurait point d'autre sépulture que celle des impies, et néanmoins il a été enseveli, après sa mort, comme les riches,) parce qu'il n'a point commis d'iniquité, et que le mensonge n'a point été dans sa bouche. Mais le Seigneur l'a voulu briser dans son infirmité : s'il livre son ame pour le péché, il verra sa race durer long-temps, et la volonté de Dieu s'exécutera heureusement par sa conduite. Il verra le fruit de ce que son ame aura souffert, et il en sera rassasié. Comme mon serviteur est juste, il justifiera, par sa doctrine, un grand nombre d'hommes, et il portera sur lui leurs iniquités. C'est pourquoi je lui donnerai, pour partage, une multitude de personnes ; et il distribuera les dépouilles des forts, parce qu'il a livré son ame à la mort, et qu'il a été mis au nombre des scélérats ; qu'il a porté les péchés de plusieurs, et qu'il a prié pour les violateurs de la loi.

D. Qu'est-ce que Daniel a prédit sur la passion de Jésus-Christ ?

R. Voici ses paroles : (ix. 24 et suiv.) *Dieu a abrégé et fixé le temps à soixante-dix semaines , par rapport à votre peuple et à votre ville sainte ; afin que la prévarication soit consommée , que le péché trouve sa fin , que l'iniquité soit effacée , que la justice éternelle vienne sur la terre , que les visions et les prophéties soient accomplies , et que le saint des saints soit oint de l'huile sainte. Sachez donc que... après soixante-deux semaines , le Christ sera mis à mort ; et le peuple qui le doit renoncer , ne sera point son peuple. Un peuple , avec son chef qui doit venir , détruira la ville et le sanctuaire , etc. Nous avons déjà expliqué cette prophétie. (Chap. 1. §. 1. de cette Section.) (D)*

D. Qu'est-ce que Zacharie a prédit , par rapport à la passion de Jésus-Christ ?

R. En voici quelques endroits. (xii. 10.)

Je répandrai sur la maison de David , et sur la maison de Jérusalem , un esprit de grâce et de prière. Ils jetteront les yeux sur moi , qu'ils auront percé de plaies. Ils pleureront , avec des larmes et des soupirs , celui qu'ils auront blessé , comme on pleure un fils unique , etc.

Ces paroles ont été accomplies en partie au jour de la Pentecôte , et elles le seront entièrement à la fin du monde. (E)

La même prophétie dit encore ce qui suit : (xiii. 6. et 7.)

Alors on lui dira : D'où viennent ces plaies que vous avez au milieu des mains ? et il répondra : J'ai été percé de ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimaient.

O épée , réveille-toi , viens contre mon pasteur , contre l'homme qui se tient toujours attaché à moi , dit le Seigneur des armées. Frappe le pasteur , et les brebis seront dispersées ; et j'étendrai ma main sur les petits , etc. (F)

D. Quelles prédictions trouve-t-on dans le livre de la Sagesse , par rapport à la passion de Jésus-Christ ?

R. (Sap. n.) *Les méchans ont dit , dans l'égarement de leurs pensées : Surprenons le juste ; faisons-le tomber dans nos pièges , parce qu'il est contraire à notre manière de vie , qu'il nous reproche les violemens de la loi , et qu'il nous déshonore , en faisant connaître le dérèglement de notre conduite. Il assure qu'il a la science de Dieu ; et il s'appelle le Fils de Dieu. Il est devenu le censeur de nos pensées mêmes. Sa seule vue nous est insupportable , parce que sa vie n'est point semblable à celle des autres , et qu'il suit une conduite toute différente de la nôtre. Il nous considère comme des gens qui ne s'occupent qu'à des niaiseries : il s'abstient de notre manière de vie , comme d'une chose impure ; il préfère aux biens que nous aimons , ce que les justes attendent à la mort ; et il se glorifie d'avoir Dieu pour père. Voyons donc si ces paroles sont véritables , éprouvons ce qui lui arrivera , et nous verrons quelle sera sa fin. Car s'il est véritablement le fils de Dieu , Dieu prendra sa défense , et il le délivrera*

des mains de ses ennemis. Interrogeons-le par les outrages et par les tourmens , afin que nous reconnaissons quelle est sa douleur , et que nous fassions l'épreuve de sa patience. Condamnons-le à la mort la plus infame ; car Dieu prendra soin de lui , si ses paroles sont véritables. Ils ont eu ces pensées , et ils se sont égarés , parce que leur propre malice les a aveuglés.

Un esprit est bien aveugle , un cœur est bien endurci , s'il ne se rend à l'évidence et à la vérité d'une religion établie sur des fondemens aussi inébranlables que le sont toutes ces prophéties , toutes ces figures , et cet accord admirable de l'ancien testament avec le nouveau.

§. 18. Prodiges arrivés à la mort de Jésus-Christ.

D. Outre ces prophéties , qui sont une preuve évidente de la divinité de Jésus-Christ vous avez dit ci-devant que Jésus-Christ donna , au temps même de sa mort , des preuves de sa vertu et de sa puissance ; voudriez-vous bien nous les rapporter ?

R. Nous avons déjà vu qu'au temps de sa passion , Jésus-Christ terrassa les Juifs qui venaient le prendre ; qu'il guérit miraculeusement Malchus , à qui saint Pierre avait coupé une oreille ; et qu'aussitôt qu'il fut sur la croix , le soleil parut éclipse , contre les lois de la nature , pendant trois heures. Mais outre ces merveilles , il s'en fit encore plusieurs autres après sa mort.

D. Avant que de nous rapporter ces autres merveilles , expliquez-nous pourquoi vous dites que cette éclipse se fit contre les lois de la nature ?

R. Parce que Jésus-Christ mourut au temps de la pleine lune ; puisqu'il mourut le jour de la pâque des Juifs , fête qui était toujours célébrée à la pleine lune du premier mois. Or , tout le monde sait que , selon les lois de la nature , les éclipses du soleil ne peuvent jamais arriver qu'au jour des nouvelles lunes.

D. Les prophètes avaient-ils prédit cette éclipse de soleil ?

R. Le prophète Amos semble l'avoir prédite ; voici ses paroles (*vin. 9.*) : *En ce jour-là , dit le Seigneur , le soleil se couchera en plein midi , et je couvrirai la terre de ténèbres lorsqu'elle devrait être pleine de lumière. Je changerai vos jours de fête en des jours de larmes , et vos chants de joie en des pleurs. J'envverrai la famine sur la terre , non la famine du pain , ni la soif de l'eau , mais la famine et la soif de la parole de Dieu. Ils seront dans le trouble , depuis une mer jusqu'à l'autre , et depuis l'aquilon jusqu'au couchant. Ils iront chercher de tous côtés la parole du Seigneur , et ne la trouveront point. C'est l'état où les Juifs sont réduits , depuis qu'ils ont mis à mort Jésus-Christ. (A)*

Le prophète Zacharie , de qui nous avons déjà vu tant de prédictions sur les circonstances de la passion et de la mort

de Jésus-Christ, s'explique, sur cette éclipse miraculeuse, d'une manière encore plus précise. Voici comme il parle : *Il viendra un jour qui est connu au Seigneur, qui ne pourra être appelé ni jour ni nuit. Et vers le soir le jour paraîtra. En ce jour-là des eaux vives sortiront de Jérusalem.*

L'explication de cette prophétie n'est pas difficile. Le jour de la mort de Jésus-Christ, l'éclipse, qui dura dans sa totalité pendant trois heures, fit qu'il fut vrai de dire alors qu'il *n'était ni jour ni nuit*. Il n'était pas jour, puisque les ténèbres étaient répandues par toute la terre : il n'était pas nuit, puisque le soleil, bien loin d'être couché, était au milieu de sa course. *Et vers le soir, le jour parut* ; c'est-à-dire, à trois heures après midi. *Et en ce jour-là des eaux vives sortiront de Jérusalem* ; car Jésus Christ ayant été, aussitôt après sa mort, percé d'une lance, il sortit de son côté de l'eau et du sang pour laver tous les péchés des hommes. (B)

D. Y a-t-il quelque auteur païen qui ait parlé de cette éclipse miraculeuse ?

R. Quand aucun d'eux n'en aurait fait mention, le fait ne laisserait pas d'être incontestable. L'autorité des évangélistes, qui l'ont rapporté dans un temps où un million de témoins irréprochables ne l'ont pas contesté, est au-dessus de toute exception. Mais Tertullien, faisant l'apologie de la religion chrétienne devant les empereurs romains, au second siècle, soutenait que la mémoire de cette éclipse était conservée dans les archives de Rome (C) ; et Dieu a permis que les païens en aient parlé.

Phlégon, affranchi de l'empereur Adrien, a composé, entr'autres choses, un ouvrage divisé en seize livres, où il décrit ce qui s'est passé de plus considérable dans le monde, depuis le commencement des olympiades jusqu'à son temps ; c'est-à-dire, jusqu'à l'an 137 de Jésus-Christ. Or, dans le treizième livre de cet ouvrage, il dit, qu'en la quatrième année de la 202^e olympiade, c'est-à-dire, la propre année de la mort de Jésus-Christ, il y eut une éclipse du soleil, la plus grande qu'on eût jamais vue ; en sorte qu'on vit les étoiles en plein midi. Il ajoute que cette éclipse fut suivie d'un grand tremblement de terre. Thallus, autre écrivain païen, parle encore de cette éclipse dans ses histoires, au rapport d'Africanus, écrivain du troisième siècle. (D)

D. Rapportez-nous présentement les merveilles qui arrivèrent après la mort de Jésus-Christ ?

R. 1. Le voile du temple, qui séparait le sanctuaire d'avec le lieu saint, se déchira en deux, pour marquer que le ciel allait être ouvert aux hommes ; que Jésus-Christ allait entrer, par sa mort, dans le véritable sanctuaire ; que les ombres de la loi allaient finir, et que les temples des Juifs et toute la nation juive allaient être abandonnés. (E)

2. La terre trembla, les rochers se fendirent, les tom-

beaux furent ouverts , plusieurs morts ressuscitèrent , et furent vus à Jérusalem. C'était l'effet de la mort du Messie , qui nous devait donner la vie. (F)

D. Est-ce avant ou après la résurrection de Jésus-Christ , que les morts , dont il est parlé dans les évangélistes , ressuscitèrent ?

R. Les sentimens des interprètes sont partagés là-dessus. Néanmoins la question paraît décidée par saint Matthieu , qui dit que ces morts ne sortirent de leurs tombeaux , qu'après la résurrection de Jésus-Christ : et saint Paul appelle Jésus-Christ *le premier né d'entre les morts , les prémices des morts.* (G)

D. Les saints qui ressuscitèrent alors , entrèrent-ils ensuite avec Jésus-Christ en corps et en âme dans le ciel , ou moururent-ils une seconde fois ?

R. Saint Augustin a cru qu'ils moururent de nouveau , et que cette résurrection ne fut que passagère. Quelques Pères de l'église sont d'un autre sentiment ; la chose est fort incertaine. (H)

D. Ces prodiges ne firent-ils aucune impression sur ceux qui en furent les témoins ?

R. Le centenier , qui commandait la garde des soldats romains , se convertit à la vue de ces prodiges. (I)

Les soldats rendirent aussi témoignage à la vérité , et reconnurent que Jésus-Christ était le fils de Dieu ; mais il y en eut qui se laissèrent corrompre par l'argent des Juifs. Un grand nombre de ceux qui étaient présens au spectacle , s'en retournèrent en se frappant la poitrine ; mais la plupart des Juifs , et surtout les prêtres , demeurèrent aveugles et obstinés , plus durs en cela que les rochers qui s'étaient fendus , dit saint Léon.

§. 19. Pourquoi et pour qui Jésus-Christ est mort sur la croix. Comment il a satisfait à Dieu par sa mort. Fruits de cette mort.

D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu mourir d'une manière aussi ignominieuse et aussi cruelle qu'était alors le supplice de la croix ?

R. Il a choisi ce genre de mort , 1. pour nous faire sentir plus vivement l'énormité du péché pour lequel il mourait.

2. Pour guérir l'orgueil , la sensualité , la curiosité de l'homme ; c'est-à-dire , les trois sources empoisonnées de tous les péchés. (A)

D. Pour quels péchés Jésus-Christ est-il mort ?

R. Pour les péchés d'Eve et d'Adam , et pour ceux de tous leurs descendans. Il est mort pour tous. Il a offert son sang à son Père en satisfaction des péchés de tous les hommes , depuis le commencement du monde jusqu'à la fin ; c'est pourquoi il est le sauveur de tous les hommes. (B)

D. Si Jésus-Christ a satisfait pour tous les péchés des hom-

mes, ne semble-t-il pas que les pécheurs ne doivent plus être punis éternellement pour aucun péché ?

R. La conséquence n'est pas juste : *car quoique Jésus-Christ soit mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le fruit de sa mort*, dit le concile de Trente ; *mais ceux-là seulement, à qui le mérite de la passion de Jésus-Christ est communiqué, et auxquels le prix de son sang est appliqué.* Or, cette application demande la coopération du libre arbitre de l'homme. Dieu, qui nous a créés sans notre coopération, ne nous sauvera pas de même, dit saint Augustin. Jésus-Christ est semblable à un prince qui a réellement payé le prix de la rançon de tous ses sujets captifs, qui voudront sortir de leur esclavage. Cette rançon, quoique destinée pour la délivrance de tous, devient inutile à ceux qui volontairement préfèrent leurs chaînes à la liberté qui leur est offerte. Jésus-Christ, selon saint Jean, est la véritable lumière qui éclaire tout homme sur la terre ; et, selon les saints Pères, ils les éclaire autant qu'il est en lui ; *c'est-à-dire que rien ne manque de sa part, pour qu'ils puissent marcher dans la lumière ; mais comme la lumière du soleil visible est inutile à celui qui ferme volontairement les yeux du corps*, ainsi la lumière du soleil de justice ne dissipe point les ténèbres de ceux qui résistent à ses grâces, et qui refusent de se servir des moyens qu'il a choisis pour leur appliquer le prix infini de ses satisfactions. C'est pourquoi saint Jean ajoute que *la lumière était au milieu du monde, sans que le monde l'ait connue, et que les hommes n'ont point reçu leur libérateur : mais que ceux-là seulement qui l'ont reçu ont été faits enfans de Dieu.* (*) (C)

D. La satisfaction de Jésus-Christ était-elle absolument nécessaire ?

R. Oui. Car si un homme Dieu n'eût satisfait pour nous, nos péchés n'eussent jamais été effacés. Une personne qui n'eût point été d'une dignité infinie, n'eût pu offrir à Dieu qu'une satisfaction finie, et par conséquent insuffisante pour apaiser la colère de Dieu. Il fallait une satisfaction d'un prix infini, une satisfaction d'un Dieu homme, pour expier une offense faite à Dieu par les hommes. Offense que la majesté de la personne offensée rendait infinie. (**) (D)

D. Dieu ne pouvait-il pas pardonner aux hommes, sans exiger d'eux, ou pour eux, aucune satisfaction ?

R. Nous pouvons croire que Dieu l'eût pu, s'il l'eût voulu ; car il est le maître. Mais il a mieux aimé prendre la voie

(*) Concile de Trente, sect. 6, ch. 3, de la justificat. Jean, chap. 1 ; saint Jean Chrysostôme, homél. 8, sur saint Jean ; saint Cyrille d'Alex. liv. 1, sur saint Jean, chap. 11 ; saint Ambr. serm. 8, sur le ps. 118.

(**) Voyez saint Aug. serm. 1, sur le ps. 48, n. 8 et 11 ; saint Basile, sur le même ps. saint Cyrille, lib. 4, sur saint Jean, ch. 1, 29, et saint Léon, lettre 24 ou 10, à Flavien, à la fin du ch. 1 ; saint Thomas, Partie 3, quest. 1, art. 2, *ad secundum*, etc.

que sa sagesse a jugée la plus convenable pour satisfaire à sa justice. Il est de l'ordre de cette justice souveraine, que tous les péchés soient punis. Si Dieu nous eût pardonnés, sans exiger aucune satisfaction, sa miséricorde seule eût éclaté : mais la justice, inséparable de la miséricorde, n'eût pas été satisfaite. La satisfaction infinie de Jésus-Christ, qui s'étend à tous les péchés et à tous les temps, fait éclater tout à la fois la miséricorde en nous pardonnant, et la justice en la satisfaisant par la mort précieuse que le juste a voulu souffrir pour les pécheurs : mort qui est plus que suffisante pour expier les péchés de tout le monde. (E)

D. Quand nous disons que Dieu a souffert pour nous, est-ce à dire que la nature divine a souffert ?

R. Non. C'est la nature humaine, unie à la personne du Verbe, qui a souffert ; et non pas la nature divine, qui ne pouvait ni souffrir, ni mourir. Mais l'union de ces deux natures en la personne du Verbe, fait que l'on attribue la mort et la passion à Dieu, et qu'on dit simplement : Dieu a souffert : Dieu est mort pour nous. (F)

D. Comment Jésus-Christ a-t-il satisfait pour nos péchés ?

R. En souffrant comme homme les tourmens et la mort que nos péchés méritaient, et donnant comme Dieu un prix infini à ses souffrances. (G)

D. Quels bienfaits Jésus-Christ nous a-t-il procurés par sa mort ?

R. 1. Il nous a lavés de nos péchés. (H)

2. Il nous a délivrés de l'esclavage du démon, sous lequel nous gémissions, et des peines de l'enfer que nous avons méritées. (I)

3. Il nous a ouvert l'entrée du ciel, qui nous était fermée depuis le péché. (K)

4. Il nous donné le modèle de toutes les vertus, par la pratique desquelles nous pouvons arriver au ciel. (L)

5. Il nous a mérité toutes les grâces qui nous sont nécessaires pour pratiquer ces vertus, et pour arriver à la vie éternelle ; car sans lui nous ne pouvons rien faire : et toutes ces grâces sont, comme nous l'avons dit, le fruit de sa mort. (M)

D. N'y avait-il pas, dans l'ancienne loi, quelque figure des grâces et des miséricordes que Jésus-Christ a procurées par sa mort ?

R. Oui. Dieu avait ordonné qu'il y aurait, dans toute la Judée, des villes qu'on nommait de refuge, où se retireraient et vivaient en asile, et comme en exil, jusqu'à la mort du grand-prêtre, ceux qui avaient commis quelque meurtre involontaire. Aussitôt que le grand-prêtre était mort, ces réfugiés avaient pleine liberté. Figure excellente de l'état où vivaient les hommes justes sur la terre, avant la mort de Jésus-Christ, le vrai pontife, dont le grand-prêtre de l'ancienne loi était la figure. (N)

2. L'immolation de l'agneau pascal, du sang duquel les portes des Hébreux furent teintes, les délivra de la mort, les fit sortir de l'Egypte, et devint, comme nous l'avons dit, la figure des effets de la mort de Jésus-Christ, le véritable agneau, qui ôte les péchés du monde. (O)

Nous parlerons ailleurs du Jubilé des Juifs, qui était aussi une figure des grâces que Jésus-Christ nous a faites par sa mort. (*) (P)

D. Outre ces figures, les prophètes n'avaient-ils pas aussi prédit les grâces que Jésus-Christ nous a procurées par sa mort ?

R. Oui. On n'a qu'à lire entr'autres le 53 chapitre d'Isaïe, et le 9^e chapitre de Daniel, ci-devant rapportés. (**)

§. 20. Descente de l'ame de Jésus-Christ aux enfers. Ouverture de son côté. Sépulture de son corps.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Jésus-Christ est mort ?

R. J'entends qu'il est arrivé à Jésus-Christ ce qui arrive à tous les hommes qui meurent ; son ame s'est séparée de son corps.

D. La divinité se sépara-t-elle aussi du corps ou de l'ame de Jésus-Christ après sa mort ?

R. Non. La nature divine a toujours été unie au corps et à l'ame de Jésus-Christ ; et elle n'a jamais pu en être séparée par la mort. (A)

D. Où alla l'ame de Jésus-Christ, quand elle fut séparée de son corps ?

R. Elle descendit aux enfers, c'est-à-dire, comme dit saint Paul, aux lieux bas de la terre. (B)

D. Qu'entendez-vous par les enfers, ou par les lieux bas de la terre, où Jésus-Christ descendit ?

R. Ce mot peut avoir plusieurs significations.

1. Selon l'idée la plus commune, on entend par le mot d'enfer, dans les livres du nouveau testament, le lieu où les démons et les réprouvés souffrent les supplices éternels. (Luc. xvi. 22. etc.) (C)

2. On peut entendre quelquefois, par ce mot, ce que nous appelons purgatoire. C'est en ce sens que l'église le prend, quand elle prie Dieu, à la messe des morts, de *délivrer les ames de tous les fidèles qui sont morts, des peines de l'enfer et du lac profond.* (D)

3. Enfin, ce mot signifie les limbes, c'est-à-dire, un lieu souterrain où reposaient, avant la venue de Jésus-Christ, les ames des saints qui n'avaient rien à expier. C'est en ce dernier lieu que l'ame de Jésus-Christ descendit. (E)

(*) Voyez le titre des indulgences dans la 3. Partie de cet Ouvrage, Sect. 1, Chap. v, §. 18, 19 et 20.

(**) Voyez le §. 17 de ce chap.

D. Pourquoi l'ame de Jésus-Christ descendit-elle en ce lieu ?

R. Pour en retirer les ames justes , et les mener avec lui en triomphe dans le ciel , dont l'entrée était fermée aux hommes jusqu'à ce que Jésus-Christ l'eût ouverte par sa mort. (F)

D. Qu'entendez-vous par les ames des saints qui , avant la mort de Jésus-Christ , n'avaient rien à expier ?

R. J'entends les ames de ceux à qui Dieu avait par avance fait miséricorde , et accordé la rémission de leurs péchés , en vue des mérites de Jésus-Christ ; mais qui ne pouvaient jouir pleinement de l'effet de cette miséricorde , jusqu'à ce que Jésus-Christ eût satisfait à Dieu son Père , pour les péchés des hommes , par l'effusion de son sang. (G)

D. Ces bienheureuses ames furent-elles les seules que Jésus-Christ retira des enfers ?

R. Oui ; car ceux qui étaient condamnés aux peines éternelles , ne pouvaient pas en être délivrés. Pour ce qui est des ames qui souffraient les peines temporelles du purgatoire , nous ne savons si Jésus-Christ les en délivra pour lors entièrement , sans attendre qu'elles eussent achevé de satisfaire , ou s'il les y laissa ; nous ne pourrions parler , sur cela , que par conjectures. Ce qui est certain , c'est que les justes furent délivrés ; les impies n'eurent point de part à cette grâce. (H, I, K, L)

D. Que fit-on du corps de Jésus-Christ après sa mort ?

R. Nous avons vu ci-devant (§. 16. de ce chap.) , que Jésus-Christ fut attaché à la croix un vendredi à midi. La solennité du sabbat qui , chez les Juifs , commençait le vendredi au soir , au coucher du soleil , fit qu'ils obtinrent de Pilate la permission de rompre les jambes à Jésus-Christ et aux deux voleurs qui avaient été crucifiés avec lui , pour les achever , ne voulant pas que leurs corps demeurassent en croix pendant la solennité du sabbat : ils rompirent donc les jambes aux deux voleurs qui vivaient encore sur la croix ; mais Jésus-Christ étant mort à trois heures après-midi , ils ne rompirent point ses jambes ; en quoi fut accomplie la chose figurée par la défense que Moïse fit de briser les os de l'agneau pascal. (M)

Mais un soldat pour s'assurer de la mort de Jésus-Christ , ou pour l'avancer s'il n'avait pas encore expiré , lui perça le côté avec une lance ; il sortit de cette plaie du sang et de l'eau , figure des sacremens de l'église , qui tirent toute leur force du sang que Jésus-Christ a versé sur la croix. (N)

D. Pourquoi Jésus-Christ voulut-il que son côté fût percé après sa mort ?

R. Pour assurer toute la terre de la vérité de sa mort , et prouver par-là la vérité de sa résurrection. (O)

D. Que fit-on , après cela , du corps de Jésus-Christ ?

R. Un homme riche, nommé Joseph d'Arimathie, qui n'avait osé jusqu'alors se déclarer pour Jésus-Christ, quoiqu'il fût son disciple en secret, s'arma de courage, alla trouver Pilate, et lui demanda le corps de Jésus-Christ pour l'ensevelir ; il l'obtint, et aidé en cela par Nicodème, autre disciple secret de Jésus-Christ, il détacha de la croix ce précieux corps, l'embauma avec des parfums de grand prix, l'enveloppa dans des linges (P), et le mit dans un sépulcre qu'il avait taillé dans le roc, et où aucun mort n'avait été mis ; il roula ensuite une grosse pierre à l'entrée du sépulcre, et se retira.

Pilate permit aux Juifs de faire sceller l'ouverture de ce sépulcre, et d'y mettre des gardes, pour empêcher que ses disciples ne vinssent l'enlever. (Q)

Ce fut par l'ordre de la divine providence, que les disciples de Jésus-Christ embaumèrent son corps sacré, et que ses ennemis scellèrent le saint sépulcre et y mirent des gardes : tout cela servit à rendre plus authentique la vérité de la résurrection de Jésus-Christ, et à donner à l'église des armes invincibles pour fermer la bouche aux calomnies de ses ennemis.

S. 21. Résurrection de Jésus-Christ ; ses apparitions et sa vie, jusqu'à son ascension.

D. Jésus-Christ est-il ressuscité ?

R. Oui. Il ressuscita le troisième jour après sa mort, comme il l'avait prédit, et comme les prophètes l'avaient annoncé long-temps auparavant ; il était mort le vendredi, et il ressuscita le dimanche suivant. (A)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Jésus-Christ est ressuscité ?

R. J'entends que son ame s'est réunie à son corps, dont elle était séparée par la mort, et qu'il est sorti glorieux et immortel du tombeau.

D. Quelles sont les prophéties qui ont prédit la résurrection de Jésus-Christ ?

R. Cette vérité a été figurée avant la venue de Jésus-Christ par la prospérité de Job, après ses souffrances ; par la vie d'Isaac, après que son père Abraham l'eût mis sur le bûcher pour le sacrifier ; par l'état glorieux de Joseph après sa prison, et plus clairement encore, selon l'explication de Jésus-Christ même, par la délivrance étonnante de Jonas, qui, pour apaiser la tempête, fut jeté dans la mer, englouti par un poisson monstrueux, demeura trois jours enfermé dans le corps de ce monstre marin, et en sortit plein de vie pour annoncer les jugemens de Dieu aux gentils. (B)

Outre ces figures qui étaient des prophéties vivantes, la résurrection de Jésus-Christ a été prédite par lui-même, plusieurs fois avant sa mort, et l'avait été long-temps avant

sa venue , par divers prophètes ; il serait trop long de transcrire ici toutes ces prophéties.

En voici quelques-unes :

David dit , en parlant du Messie , ces paroles qui ne peuvent convenir qu'à Jésus-Christ , comme saint Pierre et saint Paul l'ont fait voir aux Juifs :

Vous ne laisserez pas mon ame dans les enfers ; vous ne souffrirez pas que votre Saint éprouve jamais la corruption dans sa chair. (Ps. xv. 10.)

Voici les paroles de saint Pierre sur ce passage , en conséquence desquelles trois mille Juifs furent convertis , et reçurent le baptême. (C)

Mes frères , qu'il me soit permis de vous dire hardiment du patriarche David , qu'il est mort , qu'il a été enseveli , et que son sépulcre se voit parmi nous jusqu'à ce jour ; mais comme il était prophète , et qu'il savait que Dieu lui avait promis , avec serment , qu'il ferait naître de son sang un fils , qui serait assis sur son trône ; dans cette connaissance qu'il avait de l'avenir , il a parlé de la résurrection du Christ , en disant que son ame n'a point été laissée dans l'enfer , et que sa chair n'a point éprouvé la corruption : c'est ce Jésus que Dieu a ressuscité , et nous sommes les témoins de sa résurrection. (Act. II.)

Saint Paul dit à peu près la même chose sur cette prophétie de David , aux Juifs assemblés dans la synagogue d'Antioche de Pisidie. (Act. XIII.) (D)

David dit encore , parlant au nom du Messie : *Je me suis endormi du sommeil de la mort , et je suis ressuscité , parce que Dieu a toujours été avec moi. (Ps. III. 6.)* Et ailleurs : *Vous me retirerez des portes de la mort , afin que j'annonce vos louanges à la fille de Sion. (Ps. IX. 15. XX. 31. XL. II.)*

En faisant réflexion sur les prophéties les plus précises touchant la passion de Jésus-Christ , que nous avons rapportées ci-dessus (§. 17.) , il a été facile de remarquer plusieurs articles qui concernent sa résurrection ; nous ne les répétons pas. (E , F)

D. Comment Jésus-Christ sortit-il du tombeau , puisque la pierre qui le fermait était scellée ?

R. Aucun obstacle ne pouvait empêcher la résurrection de ce corps glorieux et divin. Quand il fut sorti du tombeau , un ange descendit du ciel , excita un grand tremblement de terre , ôta la pierre du sépulcre , et par son éclat joint à ces merveilles , il jeta une telle épouvante parmi les gardes , qu'ils tombèrent par terre comme morts.

D. A quelle heure Jésus-Christ ressuscita-t-il ?

R. On ne sait pas l'heure précise ; tout ce qu'on sait , est que ce fut de grand matin. (G)

D. Est-ce par le témoignage des gardes qu'on a su que Jésus-Christ était ressuscité ?

R. Les gardes en donnèrent avis aux prêtres , lesquels , au

lieu de reconnaître le Messie à ce prodige si éclatant, demeurèrent endurcis et aveuglés par une juste punition de Dieu, et corrompirent les gardes, à force d'argent, pour leur faire dire que la nuit, pendant qu'ils dormaient, les disciples de Jésus-Christ étaient venus enlever le corps de leur maître, comme si la déposition de témoins endormis était recevable. (H)

D. Comment donc avons-nous su que Jésus-Christ est ressuscité ?

R. Par le témoignage incontestable de ceux à qui il s'est fait voir diverses fois après sa résurrection, qui ont touché ses plaies, bu et mangé avec lui, et scellé ce témoignage de leur sang. (I)

D. A qui Jésus-Christ s'est-il fait voir après sa résurrection ?

R. 1. Sainte Magdelène fut la première que l'évangile nous apprend avoir été honorée d'une apparition de Jésus-Christ, après sa résurrection ; ce fut pour récompenser la foi, la charité, l'ardeur et la persévérance avec laquelle elle était allée le chercher à son sépulcre, et pour nous marquer la consolation que les âmes affligées par les vues de la foi, doivent attendre de Jésus-Christ. (K)

2. Il apparut ensuite en commun aux saintes femmes qui étaient allées au sépulcre pour embaumer son corps ; et il leur ordonna d'aller porter aux apôtres, qu'il nomma ses frères, la nouvelle de sa résurrection (L) : elles obéirent ; mais les apôtres traitèrent cette nouvelle de rêverie.

3. Il apparut à saint Pierre, chef des apôtres (M) : il voulut lui donner cette marque de distinction, comme au chef du collège apostolique et de toute l'église. Il voulut aussi le consoler dans la douleur extrême qu'il ressentait de sa chute.

4. Il se fit connaître aux deux disciples qui allaient à Emmaüs. (N)

5. A ses onze apôtres, dans le lieu où ils s'étaient assemblés, quoique les portes en fussent fermées. Il leur reprocha leur incrédulité ; leur fit voir les plaies de ses mains, de ses pieds et de son côté, pour achever de les convaincre de sa résurrection, (car ils ne pouvaient revenir de leur étonnement, ni croire à leurs propres yeux ;) il mangea, en leur présence, du poisson et du miel, et leur en fit manger. C'est alors qu'il souffla sur eux, et qu'il leur dit : *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* (Jean. xx. 22.) Toutes ces apparitions arrivèrent le jour même de la résurrection de Jésus-Christ.

6. Comme saint Thomas n'était point alors avec les autres apôtres, il persista dans son incrédulité sur la résurrection, et dit qu'il ne la croirait pas s'il ne touchait lui-même les plaies de son maître. Huit jours après, Jésus-Christ vint de nouveau au lieu où saint Thomas était avec tous les autres

apôtres , et il fit toucher ses plaies à saint Thomas. Il crut , et s'écria , dans un transport d'admiration et d'adoration : *Mon Seigneur et mon Dieu !* (*Jean. xx. 26.*) (O)

7. Jésus-Christ apparut une autre fois en Galilée , sur le bord du lac de Tibériade , à Pierre , à Jacques , à Jean , à Thomas , à Nathanaël , et à deux autres disciples , un jour qu'ils étaient occupés à la pêche. Jésus-Christ leur fit faire une pêche miraculeuse , et mangea avec eux. Après ce repas , il voulut que saint Pierre réparât , par un triple témoignage de son amour qu'il exigea de lui , la faute qu'il avait commise en le reniant trois fois. Il lui confia ensuite le gouvernement de son église , lui prédit le genre de martyre qu'il souffrirait , et ne voulut pas satisfaire sa curiosité par rapport à la mort de saint Jean l'évangéliste. (P)

8. Jésus-Christ ayant fait assembler , sur une montagne de Galilée , ses apôtres et ses disciples , ils s'y trouvèrent au nombre de plus de cinq cents ; et il se fit voir à eux , comme il le leur avait fait promettre , de sa part , par les anges et par les saintes femmes , le jour même de sa résurrection. (Q)

9. Il apparut à saint Jacques , qui fut établi premier évêque de Jérusalem.

10. Et pour la dernière fois , à ses apôtres , immédiatement avant que de monter au ciel. Nous parlerons ci-après , de cette dernière apparition. (R)

L'écriture sainte ne parle que de ces dix apparitions de Jésus-Christ ; mais elle dit , en général , que durant les quarante jours qu'il demeura sur la terre , il se fit voir souvent à eux pour les instruire et pour leur parler du royaume de Dieu ; ainsi , il y a lieu de croire qu'il leur est encore apparu plusieurs autres fois , quoique ces apparitions ne soient point écrites. (S)

D. Jésus-Christ ne se fit-il pas voir à la sainte Vierge , sa mère , aussitôt après sa résurrection ?

R. Il y a tout lieu de le croire ; de grandes raisons de convenance autorisent ce sentiment ; mais l'écriture sainte n'en parle pas , soit pour faire comprendre la profonde humilité de Marie , qui a toujours voulu , autant qu'il a été possible , que les grâces qu'elle recevait demeurassent cachées ; soit pour relever la grandeur de sa foi et de son espérance , qui pouvaient se passer de ces consolations.

D. Jésus-Christ ne se fit-il pas voir aussi , après sa résurrection , au peuple juif , ou aux gentils qui avaient eu part à sa mort ?

R. Non. Il ne se fit voir qu'aux témoins que Dieu avait choisis , dit saint Pierre. (*Act. x. 40.*) Il ne voulut pas se montrer aux impies , parce qu'ils étaient indignes de cette faveur ; et Dieu voulait nous conserver le mérite de notre foi , afin qu'elle fût plus digne de récompense , dit Tertullien ; car cette foi n'aurait aucun mérite , si la résurrection de

Jésus-Christ eût été crue de tous les hommes sans distinction, et sans aucune contradiction.

D. Doit-on compter, avec une entière certitude, sur le témoignage de ceux qui ont publié que Jésus-Christ était ressuscité ?

R. Il est impossible qu'ils aient été trompés, ni trompeurs ; car, 1. ils étaient au nombre de plus de cinq cents ; et, parmi ces cinq cents témoins oculaires, nul ne s'est démenti, et presque tous ont souffert la mort, pour rendre témoignage à la vérité de ce fait. Trouverait-on beaucoup de gens qui, sans être soutenus par la force de la religion, voulussent mourir, même pour une vérité qu'ils connaîtraient ? Mais y a-t-il quelque exemple, qu'un grand nombre d'hommes aient donné leur vie, pour assurer, contre leur conscience, un fait faux ?

2. Ceux qui avaient vu Jésus-Christ ressuscité, et qui le témoignaient hautement, étaient gens simples et timides, incapables, par conséquent, de former de leur chef un projet si surprenant et si périlleux. Il n'y avait que la force de la vérité qui pût leur faire publier un fait qui devait paraître si incroyable ; qui devait être combattu par tant de gens habiles, malins et puissans ; qui devait enfin leur attirer tant de persécutions.

3. En rendant témoignage à cette vérité fondamentale de notre religion, ils produisaient les livres des prophètes qui l'avaient prédite. (T) : ils la soutenaient par de grands miracles (V), qui persuadaient une infinité de monde, malgré les risques terribles où l'on s'exposait en embrassant cette croyance ; et ces miracles se faisaient à la vue des plus grands ennemis de Jésus-Christ, qui n'osaient contester la vérité des faits, quoiqu'ils tâchassent d'en éluder la force, eh les attribuant à la magie ; comme si le démon eût pu être d'intelligence pour détruire son propre empire. Les apôtres, lâches et incrédules pendant la vie de Jésus-Christ, lorsque sa présence, ses instructions, son autorité, ses miracles leur pouvaient donner tant de force, sont inébranlables et pleins de foi dans un temps où Jésus-Christ ne pouvant les soutenir, s'il ne fût ressuscité, il était de leur intérêt de reconnaître leur trop grande crédulité, au moins après sa mort, s'il en avoit abusé pendant sa vie.

4. Les apôtres, prêchant la résurrection, avançaient que, conformément aux anciennes prophéties, Jésus-Christ ressuscité allait convertir tous les peuples de la terre, et leur faire connaître et servir le vrai Dieu. (X) Ils faisaient ces étonnantes annonces dans le temps que toute la terre était idolâtre, et qu'il n'y avait nulle apparence humaine de succès ; ils ajoutaient que l'heure était venue, que les Juifs allaient être réprouvés de Dieu, dispersés par toute la terre, et qu'ils ne se convertiraient qu'à la fin du monde. (Y) La

ville et le temple de Jérusalem subsistaient encore quand ils faisaient ces prédictions , sans que cette révolution étrange parût avoir aucun fondement : l'événement a justifié la vérité de toutes ces prophéties. Les gentils commencèrent dès lors à connaître le vrai Dieu ; ils sont entrés en foule dans l'église ; les Juifs ont été réprouvés et dispersés par toute la terre : ils sont aujourd'hui encore dans cet état de désolation.

Il faut avoir l'esprit bien faible , pour ne pas sentir la force invincible de toutes ces preuves ; et le cœur bien endurci , pour ne s'y rendre pas quand on la sent.

D. Pourquoi avez-vous dit que la résurrection du Sauveur est la vérité fondamentale de notre religion ?

R. Parce que si Jésus-Christ est ressuscité , les témoins qui ont annoncé sa résurrection doivent être écoutés , être crus : ce qu'ils ont écrit par rapport à tout le reste doit être cru. Les prophètes qui ont prédit sa résurrection , sont divinement inspirés , et doivent être crus de même dans les autres choses qu'ils ont écrites. Or , quand la divinité des livres saints et l'autorité des apôtres est reconnue , la vérité de la religion chrétienne peut-elle souffrir quelque difficulté ? Peut-on , sans renoncer au bon sens , ne s'y pas soumettre ? (Z)

D. Pourquoi Jésus-Christ , après sa résurrection , ne vivait-il pas avec ses apôtres comme auparavant ? Pourquoi se contentait-il de leur apparaître de temps en temps ?

R. 1. Pour se cacher aux Juifs et aux impies , par les raisons connues de sa sagesse éternelle , que nous avons touchées ci-dessus.

2. Pour faire remarquer la différence qu'il y avait entre sa vie mortelle et sa vie glorieuse.

3. Pour signifier le grand mystère dont parle saint Paul , que la résurrection de Jésus-Christ est le modèle de notre résurrection spirituelle ; et que la vie de Jésus-Christ ressuscité dans sa chair , doit être le modèle de la vie d'un chrétien ressuscité dans l'esprit. (AA)

Explication de cette troisième raison. Ressusciter spirituellement , c'est quitter le péché , pour mener une vie nouvelle. Saint Paul dit que , comme Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus , un chrétien , ressuscité spirituellement ne doit plus aussi retomber dans la mort du péché ; qu'à l'exemple de Jésus-Christ , il ne doit plus avoir de goût , de sentiment pour les choses de la terre , mais seulement pour les choses du ciel. Nous pouvons ajouter , en suivant la pensée de saint Paul , que comme Jésus ressuscité ne vit plus parmi les hommes mortels , et qu'il s'est contenté , durant le temps qui a précédé son ascension , de se montrer à eux par intervalles , pour leur prouver sa résurrection et les instruire des choses de Dieu ; il faut aussi qu'un chrétien ressuscité

spirituellement emploie le reste de sa vie, figuré par le court séjour que Jésus-Christ fit sur la terre après sa résurrection ; qu'il emploie, dis-je, ce peu de jours à s'occuper de Dieu et du royaume de Dieu ; qu'il ne se plaise point dans le commerce des hommes du monde ; qu'il ne se trouve avec eux que par nécessité ou par charité, et pour obéir à l'ordre de Dieu. (BB)

§. 12. Ascension de Jésus-Christ. Idée générale de ses qualités dans le ciel.

D. Combien de temps Jésus-Christ demeura-t-il sur la terre après sa résurrection ?

R. Nous avons déjà dit qu'il y demeura quarante jours.

D. Pourquoi voulut-il demeurer sur la terre durant ces quarante jours ?

R. Parce qu'il voulut prouver aux hommes la vérité de sa résurrection ; rassurer ses apôtres du trouble où sa passion les avait jetés ; guérir leur incrédulité, et leur donner toutes les instructions dont ils avaient besoin, pour aller travailler à la conversion des hommes répandus par toute la terre. (A)

D. Que fit-il le quarantième jour ?

R. Tous les apôtres étant assemblés dans la ville de Jérusalem, Jésus-Christ leur apparut, et leur dit : *Qu'il avait reçu tout pouvoir dans le ciel et sur la terre ; qu'il leur ordonnait d'aller par tout le monde instruire et baptiser les hommes, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Il leur promit le don des miracles, non-seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croiraient à leur parole ; il les assura de son assistance jusqu'à la fin du monde. (B) Je suis avec vous, leur dit-il, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles ; promesse solennelle que Dieu fit dès lors à son église, de ne l'abandonner jamais. Il leur ouvrit les yeux de l'esprit, pour leur faire entendre le sens des écritures ; il leur promit de leur envoyer bientôt le Saint-Esprit, et leur ordonna de demeurer dans la ville de Jérusalem, jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus de la force d'en haut. (C)*

Après cela Jésus-Christ conduisit ses disciples à Béthanie, proche de la ville de Jérusalem, et de là sur la montagne des Oliviers. Quand ils y furent arrivés, il leur donna sa bénédiction ; et pendant qu'il la donnait, il s'éleva dans le ciel, et entra dans une nuée qui le cacha aux yeux de ses disciples.

Ils le suivirent des yeux autant qu'ils le purent, et comme ils continuaient à regarder le ciel, deux anges leur apparurent sous une forme humaine, habillés de blanc, et leur dirent que Jésus-Christ qu'ils venaient de voir monter au ciel, en reviendrait un jour de la même manière. (D)

D. Jésus-Christ n'est-il plus sur la terre ?

R. Il n'y est plus d'une manière visible, mais il y est

encore en deux manières invisiblement ; 1. par sa présence réelle et corporelle au très-saint sacrement de l'autel. (E)

2. Il y est d'une manière spirituelle , par sa grâce et sa protection sur son église et sur tous les fidèles. (F)

D. Comment Jésus-Christ est-il dans le ciel ?

R. Il y est assis à la droite de Dieu son Père. (G)

D. Dieu a-t-il une main droite ?

R. Non ; car Dieu n'a point de corps ; mais le Saint-Esprit se sert de cette expression figurée , pour nous faire comprendre que Jésus-Christ , comme Dieu , est dans le ciel égal en puissance à Dieu son Père ; et que , comme homme , il y est élevé , par la grandeur de sa gloire et de sa puissance , au-dessus de toutes les créatures. (H)

D. Pourquoi dit-on que Jésus-Christ est dans le ciel assis ?

R. Pour faire comprendre qu'il y est , 1. comme dans le lieu de son repos éternel après ses travaux ; 2. comme dans le trône de son empire. (I)

D. L'ascension de Jésus-Christ dans le ciel a-t-elle été avantageuse aux hommes ?

R. On doit la regarder , 1. comme le jour du triomphe de la nature humaine ; 2. comme le fondement solide de notre espérance. 3. On peut la regarder , en un sens , comme la consommation du sacrifice de Jésus-Christ. Mais pour bien entendre cette troisième réflexion , qui est de saint Paul en son épître aux Hébreux , il faut expliquer plusieurs choses qui regardent le sacrifice en général , et les anciens sacrifices. Nous en parlerons dans la troisième Partie de cet ouvrage (Section 2 , Chap. 7 , §. 6 et §. 22 , n. 12.) ; et on y trouvera l'explication de cette troisième réflexion. Ainsi , nous ne nous y arrêtons point ici.

D. Pourquoi dites-vous que l'ascension de Jésus-Christ a été le jour du triomphe de la nature humaine ?

R. Parce que c'est en ce jour que notre nature , à laquelle Jésus-Christ s'était uni , a été mise en possession de la gloire éternelle pour laquelle elle avait été créée ; et Jésus-Christ , montant au ciel , y mena avec lui tous les saints qu'il avait délivrés des enfers quand son ame en sortit , et qui probablement avaient été sur la terre avec lui depuis ce temps-là. (K)

D. Pourquoi dites-vous que l'ascension de Jésus-Christ est le fondement solide de notre espérance ?

R. Parce que Jésus-Christ est entré dans le ciel , comme dit saint Paul , pour nous y servir de précurseur , et pour présenter sans cesse à Dieu son Père le sang qu'il a versé pour nous. (L)

D. Le triomphe de l'ascension avait-il été prédit par les prophètes ?

R. Oui. Voici ce que David avait prédit sur cela :

Ouvrez vos portes principales ; que les portes éternelles s'ouvrent , et le Roi de gloire entrera. (Ps. xxiii. , . 9.)

Elevez-vous , ô Dieu , au-dessus des cieux , et que votre gloire éclate sur toute la terre. (Ps. LVI. 6. 12.)

Le Seigneur , en montant en haut , a mené avec lui en triomphe un grand nombre de captifs. (Ps. LXVII. 19.)

Il y a dans les psaumes, et ailleurs dans l'écriture, un grand nombre de prophéties sur l'ascension de Jésus-Christ. (M)

Nous nous contentons d'en ajouter une célèbre du prophète Zacharie , qui dit (xiv. 3. 4.) *Le Seigneur sortira , et il combattrra contre les nations. Et en ces jours-là ses pieds demeureront sur le mont des olives , qui est auprès de Jérusalem.*

Pour l'intelligence de cette prophétie , qui paraît d'abord n'avoir aucun rapport à l'ascension de Jésus-Christ , il faut savoir ce qui est rapporté par saint Augustin , par saint Sulpice Sévère , par saint Paulin , et par plusieurs auteurs anciens , dignes de foi ; que quand Jésus-Christ monta au ciel , les vestiges de ses pieds sacrés demeurèrent tellement imprimés à l'endroit du mont des Olives d'où Jésus-Christ s'éleva en haut , qu'ils n'ont pu jamais être effacés. Voici ce que dit saint Sulpice Sévère :

« Hélène , mère de Constantin , fit bâtir une église à l'endroit de l'ascension de Jésus-Christ. Chose étonnante ! on ne put jamais mettre du pavé sur le sol où les pieds de Jésus-Christ étaient arrêtés quand il s'éleva au ciel ; la terre rejeta toujours ce qu'on voulut mettre pour couvrir ces sacrés vestiges , et le marbre était repoussé avec impétuosité contre le visage de ceux qui voulaient continuer , en cet endroit , le pavé de l'église. Bien plus , ce monument de l'impression des vestiges de Jésus-Christ est si subsistant , qu'on le voit encore ; et quoique la piété des fidèles enlève tous les jours de cette terre précieuse , il ne s'est fait jamais aucun creux en cet endroit ; mais les vestiges des pieds du Sauveur demeurent encore en leur entier , et sont visibles à tous ceux qui vont visiter ce saint lieu. » (N)

Ce miracle subsiste encore aujourd'hui , au rapport de tous ceux qui ont fait le voyage de la terre sainte.

D. Y a-t-il dans l'ancien testament quelque prophétie qui parle de la session de Jésus-Christ à la droite de son Père ?

R. Il y en a de très-formelles. Voici ce qui est dit au psaume xv , que saint Pierre et saint Paul appliquent à Jésus-Christ : *Vous ne souffrirez pas que votre Saint éprouve jamais la corruption ; et , assis à votre droite , je serai dans une joie éternelle.*

Et le psaume cix. dont Jésus-Christ se fait à lui-même l'application , et que les Juifs ont toujours entendu du Messie , commence ainsi : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Soyez assis à ma droite , jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied.* (O)

D. L'ascension de Jésus-Christ avait-elle été figurée dans l'ancienne loi ?

R. Oui. Elle était figurée principalement, 1. par l'action du grand-prêtre, qui entraît une fois tous les ans dans le saints des saints, portant en sa main le sang des victimes immolées. C'est saint Paul qui nous a découvert ce mystère. (Hebr. ix. 7 et suiv.)

2. Le ravissement d'Elie, qui doit revenir un jour sur la terre, est aussi une figure assez claire de l'ascension de Jésus-Christ.

3. On trouve encore une figure de l'ascension dans les anciens sacrifices, dont la fumée s'élevait en haut, pour être reçue du Seigneur en odeur de suavité, selon l'expression de l'écriture. Car cette fumée ne pouvait être agréable à Dieu, qu'autant qu'elle représentait Jésus-Christ, qui, sorti glorieux et immortel du tombeau, devait s'élever le jour de son ascension, pour aller offrir à Dieu son père, dans le ciel, le sang versé pour nous sur la croix. C'est ce que nous expliquerons ailleurs plus au long. (Part. 3., Sect. 2, Ch. 7, §. 6, et §. 22, n. 12.)

D. Quelle doit être notre disposition à l'égard de Jésus-Christ assis à la droite de Dieu son Père ?

R. 1. Nous devons lui être toujours soumis, l'adorer, l'aimer, le remercier de ses bienfaits, et être sensibles à tous ses intérêts ; soupirer après lui, nous unir à lui de tout notre cœur.

2. *Puisque nous avons un pontife qui a pénétré les cieux, Jésus-Christ, Fils de Dieu, approchons-nous avec confiance du trône de sa grâce, pour obtenir miséricorde, et pour recevoir tous les secours qui nous sont nécessaires.* Ce sont les paroles de saint Paul. (Hebr. iv, 14, 16.)

3. Nous devons considérer et approfondir, autant qu'il dépend de nous, les qualités excellentes dont il jouit à la droite de Dieu son Père.

D. Quelles sont ces qualités ?

R. Pour les expliquer avec ordre, il faut considérer Jésus-Christ selon trois rapports :

1° Ce qu'il est par rapport à Dieu son Père ;

2° Ce qu'il est par rapport aux créatures en général ;

3° Ce qu'il est par rapport aux hommes en particulier.

D. Qu'est-ce que Jésus-Christ est par rapport à Dieu son Père ?

R. Il est son image, la figure de sa substance, et la splendeur de sa gloire. Il est sa parole éternelle. Il est la vertu et la sagesse de Dieu.

D. Qu'est-ce que Jésus-Christ est par rapport à toutes les créatures ?

R. Il est appelé le premier-né avant toutes les créatures. Toutes choses ont été créées par lui et pour lui. Toutes choses subsistent en lui. Il soutient tout par sa parole toute-puissante. Il est le restaurateur de toutes les créatures, et

Dieu l'a établi l'héritier de toutes choses. Il est le principe et la fin de toutes choses, le premier et le dernier, l'*alpha* et l'*oméga*, le saint et le juste par excellence.

D. Qu'est-ce que Jésus-Christ est par rapport aux hommes ?

R. Il est notre médiateur, notre rédempteur, notre avocat, notre pontife, notre victime, notre temple, notre autel, notre père, notre chef, notre frère, notre lumière, notre maître, notre docteur, notre prophète, notre apôtre par excellence : il est l'ange du nouveau testament : il est la voie, par où nous devons marcher, la porte par où nous devons entrer, la pierre angulaire, et le fondement sur lequel nous sommes établis, l'arbre dont nous sommes les branches, la vérité que nous devons suivre. Il est notre vin, notre pain, notre pasteur, notre époux, notre médecin, notre roi, notre juge, notre signe. Il est l'auteur et le consommateur de notre foi : enfin, il doit être un jour notre gloire et notre félicité dans le ciel. Mais, pour parvenir à ce bonheur, il faut que nous ayons suivi Jésus-Christ comme notre modèle sur la terre.

D. Est-ce une chose importante que de connaître et d'approfondir toutes ces qualités de Jésus-Christ ?

R. C'est l'étude la plus importante que nous puissions faire : saint Paul dit que nous devons mépriser toutes les autres connaissances en comparaison de celle-là. (P)

§. 23. Explication des qualités de Jésus-Christ par rapport à son Père, et par rapport aux créatures en général.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est l'image de Dieu son Père ?

R. C'est saint Paul qui le dit, pour nous faire comprendre que Jésus-Christ, en tant que Dieu, a une parfaite ressemblance avec Dieu son Père, puisqu'il est le Fils de Dieu par nature, Dieu comme son Père. (A)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est la figure de la substance de Dieu son Père ?

R. Saint Paul le dit pour nous faire entendre que Jésus-Christ, comme le Verbe de Dieu, n'est pas une image superficielle et passagère de la substance de Dieu son Père ; mais qu'il est un caractère toujours subsistant et une expression vive de sa nature, parce que le Père et le Fils ne sont qu'un seul et même Dieu. (B)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est la splendeur de la gloire de son Père ?

R. Saint Paul le dit, pour nous faire comprendre que Jésus-Christ, comme le Verbe de Dieu, est une émanation de la lumière et de la gloire de son Père, comme la lumière est un écoulement du soleil : en sorte que la gloire et l'éclat de Dieu le Fils exprime et représente parfaitement la gloire et l'éclat de Dieu le Père ; parce que la nature qui produit

cette gloire et cet éclat , et que le Père communique à son Fils , est la même dans l'une et dans l'autre personne. (C)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est la parole éternelle de Dieu le Père ?

R. Saint Jean et saint Paul le disent après le prophète Isaïe , pour nous faire comprendre que le Fils de Dieu est l'expression intérieure de la pensée et de la connaissance de Dieu son Père. Notre parole extérieure n'est autre chose que l'expression extérieure de nos connaissances et de nos pensées ; et on appelle parole intérieure ces mêmes pensées , quand elles ne sont point produites au-dehors. (D)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est la vertu et la sagesse de Dieu ?

R. Saint Paul le dit , pour nous faire comprendre , non-seulement que Jésus-Christ , comme le Verbe de Dieu , est la sagesse éternelle , et la vertu de Dieu toujours subsistante ; mais aussi que c'est par Jésus-Christ Homme-Dieu ; que la toute-puissance et la sagesse de Dieu ont été particulièrement manifestées aux créatures. (E)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est le premier-né avant toutes les créatures ?

R. Saint Paul le dit , pour nous faire comprendre que le Fils de Dieu subsistait avant qu'aucune créature subsistât. En effet , le Verbe éternel est engendré par le Père , de toute éternité , comme nous l'avons déjà dit. (1. Part. Sect. 1. Chap. 1. §. 4.) Il est , dis-je , engendré , et non pas créé ; car il est éternel comme Dieu le Père. (F)

D. Pourquoi dites-vous que toutes choses ont été créées par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ ?

R. Saint Paul le dit , aussi-bien que saint Jean , pour nous faire comprendre que Jésus-Christ est Dieu comme son Père ; qu'en cette qualité il a créé le monde , et qu'il l'a créé pour sa gloire ; car Dieu fait tout pour sa gloire. (G)

On peut dire aussi que toutes choses ont été créées par le Fils , comme Verbe et Sagesse de Dieu le Père ; parce qu'en cette qualité il est , pour ainsi dire , son art divin , son idée éternelle , par laquelle et sur laquelle il a fait toutes choses. *Omnia in sapientia fecisti.* (Ps. ciii. 24.)

D. Pourquoi dites-vous que toutes choses subsistent en Jésus-Christ ?

R. Saint Paul le dit , pour nous faire entendre que Jésus-Christ , comme le Verbe de Dieu , aussi-bien que les autres personnes de la Trinité , nous conserve dans l'être qu'il nous a donné. Car , comme dit ailleurs le même apôtre , c'est en Dieu que nous vivons , que nous agissons , et que nous subsistons. (H)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ soutient tout par sa parole toute-puissante ?

R. Saint Paul le dit , pour nous faire comprendre que c'est

par la toute-puissance du Fils de Dieu que les créatures sont conservées, comme c'est par sa puissance qu'elles ont été créées. La même parole qui les a tirées du néant, les empêche d'y retomber. (I)

Toutes ces expressions de saint Paul, que nous venons d'expliquer, ne tendent qu'à établir d'une manière invincible la divinité de Jésus-Christ. Il est surprenant qu'après cela il se soit trouvé, et se trouve encore des gens qui se disent chrétiens, qui admettent l'autorité des écritures, et qui aient néanmoins la témérité de nier cette vérité fondamentale de notre religion. On peut la prouver par quantité d'autres passages de l'écriture, d'une force invincible. Il faut que le cœur d'un chrétien soit étrangement obscurci et corrompu, pour n'être pas frappé d'une lumière si pure et si consolante.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est le restaurateur de toutes choses ?

R. Saint Paul le dit, pour nous faire comprendre que Jésus-Christ a remis ou doit remettre toutes les créatures dans leur ordre naturel, et qu'il a fait en sorte, en réconciliant l'homme avec Dieu, que les démons n'ont plus sur elles autant de pouvoir qu'ils en avaient auparavant. (K) Ce renouvellement des créatures est commencé; mais ce ne sera qu'à la fin du monde qu'elles seront absolument délivrées, par Jésus-Christ, de la servitude sous laquelle elles gémissent encore. (*) (L)

D. Pourquoi dites-vous que Dieu a établi Jésus-Christ héritier de toutes choses ?

R. C'est saint Paul et saint Jean qui le disent, après David, pour nous faire comprendre que Jésus-Christ en tant qu'homme, a été établi le maître de toutes les créatures: qu'il est entré en possession de tous les biens de Dieu son Père, et qu'il a reçu la domination absolue sur toutes choses, comme un héritage dû à sa qualité de Fils de Dieu. (M)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est le principe et la fin de toutes choses, le premier et le dernier, l'*alpha* et l'*oméga* ?

R. C'est ainsi que Jésus-Christ est souvent nommé dans les saintes écritures, pour marquer son domaine souverain sur les créatures. C'est par lui que toutes choses sont faites; il en est donc le principe; c'est à lui qu'elles tendent, c'est pour sa gloire qu'elles subsistent; il en est donc la fin. (N)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est le juste par excellence ?

R. Je le dis après les saintes écritures, qui le nomment ainsi, parce qu'il est la source et l'origine de toute sainteté et de toute justice; et que sa justice et sa sainteté n'ont pu être obscurcies par aucune tache, étant, comme il était,

(*) Voyez dans la 3. Part. de cet Ouvrage, ce que nous disons sur les exorcismes et sur les bénédictions, Sect. 2, Chap. 8, §. 1 et 3.

impeccable par nature. Ce qui ne convient qu'à Jésus-Christ non-seulement en tant que Dieu, mais même en tant qu'homme. (O) Tous les autres, soit hommes, soit anges, qui sont appelés justes et saints, n'ont qu'une participation faible et imparfaite de cette sainteté et de cette justice, dont le principe et la plénitude résident en Jésus-Christ.

§. 24. Explication des qualités de Jésus-Christ par rapport aux hommes.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre médiateur ?

R. Saint Paul le dit, pour nous faire comprendre que Jésus-Christ nous a réconciliés et a fait notre paix avec Dieu. (A) Par la même raison, saint Paul appelle Jésus-Christ notre paix, et dit qu'il a détruit, par sa mort, les inimitiés ; qu'il a fait changer l'arrêt de mort qui était prononcé contre les hommes ; qu'il a pacifié toutes choses par son sang.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre rédempteur, notre sauveur ?

R. Saint Paul et les autres apôtres lui donnent ces noms, après les prophètes, pour faire comprendre que par sa mort il nous a rachetés de l'esclavage du péché, de la tyrannie du démon, des peines de l'enfer, et qu'il a réparé tous les maux que le péché avait faits à notre nature. (B)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre avocat ?

R. Saint Jean lui donne ce nom, pour nous faire comprendre que Jésus-Christ est toujours vivant pour intercéder pour nous, et pour nous obtenir miséricorde ; et c'est aussi ce que dit saint Paul. (C)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre père et notre pontife ?

R. Saint Paul le dit après le prophète David, parce que Jésus-Christ a offert à Dieu son Père un sacrifice qui a été l'accomplissement, ou, pour parler plus exactement, la vérité de tous les sacrifices de l'ancienne loi, et qui seul a été capable d'apaiser la colère de Dieu, et de nous réconcilier avec lui. (D)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre victime, notre temple, notre autel ?

R. Saint Paul nous fournit toutes ces idées, en nous apprenant que Jésus-Christ s'est offert lui-même à Dieu son Père pour nos péchés, qu'il a été substitué aux anciennes victimes, lesquelles n'étaient pas capables de nous rendre Dieu favorable ; et que le temple et l'autel où ces anciennes victimes étaient offertes, étaient la figure de Jésus-Christ qui s'est offert à Dieu dans sa chair mortelle. (*) (E)

(*) Voyez ce que nous avons dit en la 1. Sect. 2. 11 et 17 du Chap. 4, en expliquant ce qui était figuré par le temple et le tabernacle, et ce que nous dirons dans la 3. Part. Sect. 2. Chap. 7, §. 6, en expliquant ce qui était figuré par les anciens sacrifices.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre père ?

R. Parce que c'est lui qui donne la vie spirituelle ; et c'est pour cela qu'il est appelé, dans Isaïe, *le père du siècle à venir* : car cette vie spirituelle n'aura sa consommation que dans le siècle à venir.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre chef ?

R. Saint Paul le dit et l'explique, en nous apprenant que l'église ne fait qu'un seul corps avec Jésus-Christ, que Jésus-Christ est le chef de ce corps, et que les fidèles en sont les membres. Nous expliquerons cela plus en détail, en parlant de l'église. (Chap. 3.) (F)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre frère ?

R. Jésus-Christ lui-même ne dédaigne pas de nous appeler ses frères ; et saint Paul dit aussi que Jésus-Christ est le premier-né entre plusieurs frères, pour nous faire entendre que Jésus-Christ nous a aimés jusqu'à nous élever à la qualité d'enfans de Dieu et de ses cohéritiers, avec cette différence néanmoins, que Jésus-Christ est enfant et héritier de Dieu son père par nature, et nous ne le sommes que par adoption. (G)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre lumière ?

R. Les prophètes l'avaient ainsi nommé. Les uns l'avaient appelé l'étoile de Jacob (H), les autres l'avaient appelé le soleil levant. (I, K) Le saint vieillard Siméon avait prédit, comme Isaïe, qu'il serait la lumière des nations. (L) L'évangile dit que Jésus-Christ est la lumière qui éclaire tous les hommes, la lumière du monde (M), et que ceux qui le suivent ne marchent pas dans les ténèbres. Avant lui toutes les nations marchaient dans les ténèbres, et étaient assises dans la région de l'ombre de la mort. C'est Jésus-Christ qui nous a donné la connaissance salutaire de la vérité, et qui nous a enseigné la science du salut ; et c'est pour cela qu'il est aussi nommé, par les écritures, notre maître, notre docteur, à cause des instructions toutes divines qu'il est venu donner aux hommes. (N)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre prophète par excellence ?

R. Moïse lui donne ce nom. Voici ce qu'il dit aux Juifs : *Dieu vous suscitera un prophète de votre nation : ne manquez pas de l'écouter et de lui obéir.* (Deut. xviii. 15.)

Moïse parle là du Messie, selon la remarque de saint Pierre et de saint Etienne. (O)

En effet, Jésus-Christ est le prophète par excellence, puisqu'il est le grand maître et le grand docteur des hommes ; que c'est par lui que tous les prophètes ont parlé, et qu'il a lui-même fait des prophéties très-précises, dont nous voyons l'accomplissement, qui nous est un gage assuré de l'accomplissement futur des choses que Jésus-Christ a prédites pour les derniers temps.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre apôtre ?

R. Saint Paul lui donne ce nom , qui veut dire envoyé ; car Jésus-Christ est l'envoyé de Dieu son père vers les hommes. (P)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est l'ange du testament ou de l'alliance ?

R. Le prophète Malachie lui donne ce nom , et les évangélistes après lui , pour nous faire comprendre que Jésus-Christ a été envoyé aux hommes de la part de Dieu son père , pour faire avec eux une nouvelle alliance. (Q)

D. Pourquoi saint Paul a-t-il dit que Jésus-Christ est le ministre de la circoncision ?

R. Saint Paul lui a donné ce nom , pour nous faire entendre que Jésus-Christ vivant sur la terre n'a prêché qu'aux Juifs , qui étaient distingués de presque tous les gentils par la circoncision (R) ; ce n'est qu'après la résurrection que les apôtres ont prêché l'évangile aux gentils , au refus des Juifs. (S)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre voie ?

R. C'est Jésus-Christ qui le dit , pour nous faire comprendre , comme il l'explique lui-même , que nous ne pouvons avoir accès auprès de Dieu le père , que par lui , et que nous ne pouvons arriver au ciel qu'en suivant ses traces. (T)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est la porte par laquelle nous devons entrer ?

R. C'est lui-même qui dit : *Je suis la porte* ; pour nous faire entendre que ce n'est que par lui que l'on peut entrer dans la voie du salut , et dans le ciel , où cette voie conduit. Quiconque entre dans quelque emploi que ce puisse être , par une autre porte que par Jésus-Christ , lequel met lui-même chaque fidèle dans le rang qu'il juge à propos , est hors de la voie du salut , s'il ne rectifie son entrée. (V)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est la pierre angulaire , et le fondement sur lequel nous sommes établis ?

R. C'est Jésus-Christ lui-même qui l'a dit , et saint Paul après lui , pour nous faire comprendre que le Sauveur , après avoir été rejeté par les Juifs , est devenu leur chef , et les a réunis avec les gentils ; en sorte que , soit les gentils , soit les Juifs , ne peuvent bâtir l'édifice spirituel de leur salut , que sur Jésus-Christ. Il faut que tous les hommes regardent Jésus-Christ comme le principe et le fondement de leur espérance. (X)

Explication. Pour bien comprendre cette réponse , il faut rapporter la prophétie du psaume cent dix-septième , conçue en ces termes : *La pierre que les architectes ont réprouvée , est devenue la pierre angulaire ; c'est Dieu qui a fait cette merveille , laquelle nous ravit en admiration.* (Ps. cxvii. 22.)

Il est certain que Jésus-Christ se compare lui-même à une pierre rejetée par les architectes , et mise ensuite dans la

place la plus importante de l'édifice ; qu'il dit que celui qui tombera sur cette pierre sera brisé , et que celui sur qui elle tombera , en sera écrasé ; que saint Pierre , parlant aux Juifs , dit que Jésus-Christ est cette pierre qu'ils ont réprouvée , et qui a été mise ensuite à la tête de l'angle ; que saint Paul , suivant cette comparaison et cette prophétie , dit que Jésus-Christ a réuni le peuple juif et le peuple gentil , pour n'en faire plus qu'un peuple , et qu'il est le fondement sur lequel l'un et l'autre peuple doit bâtir l'édifice du salut. (Y) Fondement , dit saint Augustin , qui est placé en haut , et non pas en bas , parce que c'est un édifice bâti pour le ciel , et non pour la terre ; ainsi il faut que le fondement soit dans le ciel. (Z)

J. 25. Suite de l'explication des qualités de Jésus-Christ par rapport aux hommes.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est l'arbre dont nous sommes les branches ?

R. Jésus-Christ lui-même nous apprend cette vérité consolante , et l'explique en ces termes : *Je suis la vraie vigne , et mon père est le vigneron. Il retranchera toutes les branches qui ne porteront point de fruit en moi ; il taillera celles qui porteront du fruit , afin qu'elles en portent davantage. Demeurez en moi , et je demeurerai en vous ; comme le bois de la vigne ne peut de lui-même porter du fruit , s'il ne demeure attaché au cep , ainsi vous n'en sauriez porter si vous ne demeurez attaché à moi. Je suis la vigne , vous en êtes les sarmens : celui qui demeure en moi , et en qui je demeure , porte beaucoup de fruit. Car vous ne pouvez rien faire sans moi. Si quelqu'un ne demeure pas en moi , il sera jeté comme le sarment ; il séchera , et on le ramassera pour le jeter au feu.* (Joan. xv.) (A)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est la vérité que nous devons suivre ?

R. C'est lui-même qui dit : *Je suis la vérité.* Par conséquent , on suit la vérité même , quand on suit Jésus-Christ. On s'écarte de la vérité , quand on s'écarte de Jésus-Christ ; et , par une conséquence réciproque , c'est s'éloigner de Jésus-Christ , que d'aimer le mensonge , comme c'est s'attacher à Jésus-Christ , de s'attacher à la vérité. (B)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre vie ?

R. Jésus-Christ lui-même dit : *Je suis la vie ;* et saint Paul dit que Jésus-Christ est notre vie. *Quand Jésus-Christ , qui est votre vie , se manifestera , dit cet apôtre , vous paraîtrez avec lui dans la gloire.* (Col. iii.) (C)

Pour comprendre ces expressions qui paraissent métaphoriques , et qui ne le sont pas , il faut savoir qu'il y a deux vies dans le chrétien , la vie naturelle , dont l'ame raisonnable est le principe ; et la vie spirituelle , dont l'esprit de Jésus-Christ , qui habite en nous , est le principe. Cet esprit

fait que c'est Jésus-Christ qui vit en nous, puisque le même esprit qui fait vivre Jésus-Christ, nous fait vivre. Les hommes ne voient dans un chrétien que la vie naturelle : la vie spirituelle est cachée présentement ; ce ne sera qu'au dernier jour qu'elle sera manifestée.

Saint Paul nous apprend toutes ces vérités. Il dit que nous avons reçu l'esprit de Jésus-Christ, et que cet esprit habite en nous : *Vous vivez selon l'esprit*, dit-il, *si néanmoins l'esprit de Dieu habite en vous. Or, si quelqu'un n'a pas l'esprit de Jésus-Christ, il n'est point à lui, etc.* (Rom. viii. 9.) Il dit que ce n'est plus nous qui vivons, que c'est Jésus-Christ qui vit en nous. *Je vis*, dit-il, *ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi.* (Col. ii. 20.) Il dit que notre vie spirituelle est une vie cachée. *Vous êtes morts*, dit-il, *et votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu.* (Col. iii. 3. 4.) Enfin il dit que la vie de Jésus-Christ sera un jour manifestée en nous. *Nous portons toujours la mortification de Jésus-Christ sur notre corps*, dit-il, *afin que la vie de Jésus-Christ soit un jour manifestée dans notre corps. Nous sommes tous les jours exposés à la mort, afin que la vie de Jésus-Christ soit manifestée dans notre chair mortelle.* (2. Cor. iv. 10. 11.) (D)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre pain ?

R. C'est Jésus-Christ lui-même qui dit : *Je suis le pain vivant descendu du ciel ; celui qui mangera de ce pain, vivra éternellement. Ma chair est véritablement viande*, dit-il au même endroit, *et mon sang est véritablement breuvage.* (Joan. vi. et suiv.) (*) Effectivement Jésus-Christ nous nourrit de sa propre chair, de sa parole, de sa grâce. (E)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre pasteur ?

R. Jésus-Christ lui-même prend cette qualité aimable : et saint Pierre dit que Jésus-Christ est le pasteur et l'évêque de nos ames. Il est aisé de voir par combien de titres cette qualité lui convient, puisqu'il nous a cherchés, dans le temps de notre égarement, pour nous conduire à la bergerie ; qu'il veille sur nous comme un bon pasteur veille sur son troupeau ; qu'il nous défend, par sa grâce, contre toutes les attaques de nos ennemis ; qu'il nous nourrit, qu'il nous instruit, qu'il donne sa vie pour nous, et qu'il se sacrifie pour notre salut. (F)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre époux ?

R. Jésus-Christ lui-même prend cette qualité, à cause de l'alliance qu'il a faite, par l'excès de son amour, avec son église : alliance d'un amour mutuel, à laquelle chaque ame juste participe tant qu'elle persévère dans la justice ; alliance éternelle, mariage indissoluble, et qui est, selon saint Paul, le modèle sacré du chaste mariage des chrétiens (G)

Je dis *alliance éternelle* ; ce qui se doit entendre du corps

(*) Voyez l'explication de la 4. demande du *Pater*, en la 3. Partie, Sect. 2, Chap. 4, §. 2.

de l'église absolument ; et , en un sens , de chaque particulier.

Absolument du corps de l'église ; parce qu'il ne peut jamais arriver que l'alliance de Jésus-Christ avec son église soit rompue.

En un sens , de chaque particulier ; parce que Jésus-Christ est dans la disposition de ne rompre jamais , de son côté , l'alliance qu'il a faite avec chacun de nous dans le baptême ; et que si elle se rompt , ce n'est que lorsque nous l'avons nous-mêmes rompue volontairement par le péché mortel : suivant ce que dit le concile de Trente , que Dieu n'abandonne jamais personne , qu'il n'en ait été le premier abandonné.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre médecin ?

R. C'est Jésus-Christ lui même qui prend cette qualité , parce qu'il est venu guérir nos maladies et nos infirmités , en s'en chargeant lui-même , et prenant , pour les guérir , le calice que nous devons boire. (I)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre Roi ?

R. Les prophètes l'ont ainsi appelé. Il prend lui-même cette qualité devant Pilate ; et saint Paul dit , qu'il est le Roi de justice et le Roi de paix , le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs. Il est aisé de comprendre que cette qualité lui convient , puisqu'il est Dieu , et que , comme homme , il est élevé au-dessus de toutes les créatures , et a reçu toute puissance dans le ciel et sur la terre. (I)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre juge ?

R. C'est Jésus-Christ même et les apôtres qui nous ont appris cette vérité. Jésus-Christ viendra un jour dans sa gloire , pour juger tous les hommes. Dieu le Père a établi son Fils juge des vivans et des morts. (K)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est notre signe ?

R. C'est ainsi qu'il est souvent appelé dans les saintes écritures. Parce que comme le serpent d'airain fut élevé dans le désert par Moïse , pour procurer la guérison à tous ceux qui le regarderaient ; ainsi Jésus-Christ est un objet vers lequel nous devons nous tourner sans cesse , si nous voulons être guéris des plaies de nos péchés ; que nous devons adorer sans cesse ; et si nous sommes du nombre de ses vrais adorateurs , il sera pour nous un signe de résurrection : si au contraire nous nous joignons à ses ennemis , il sera pour nous un signe qui nous exterminera. (L)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est l'auteur et le consommateur de notre foi ?

R. Saint Paul le dit , pour nous faire comprendre que c'est Jésus-Christ qui , par sa grâce , nous donne la foi , qui la perfectionne , et qui nous la fait conserver jusqu'à la fin. (M)

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ doit être un jour notre gloire et notre félicité dans le ciel ?

R. Parce que la vie éternelle consiste à connaître le vrai Dieu, et Jésus-Christ que le père a envoyé. Le bonheur éternel des saints dans le ciel, est de voir, d'aimer, de posséder Jésus-Christ à jamais ; d'être unis à lui intimement, inséparablement ; en sorte que, comme le dit saint Paul, Jésus-Christ soit toutes choses en tous, et tienne lieu à tout de toutes choses. (N)

S. 26. En quoi et comment Jésus-Christ est notre modèle sur la terre.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ ne sera, dans le ciel, le bonheur et la félicité que de ceux qui l'auront suivi comme leur modèle sur la terre ?

R. C'est Jésus-Christ lui-même qui le dit, et après lui saint Paul et les autres apôtres. Voici ce que dit Jésus-Christ : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix, et qu'il me suive.*

Il dit ailleurs : *Le disciple n'est pas plus grand que le maître, ni le serviteur plus grand que son Seigneur. Il doit suffire au disciple et au serviteur de ressembler à son maître et à son seigneur. Puisqu'on m'a maltraité, on vous maltraitera, etc.*

Saint Paul dit, que ceux que Dieu a connus de toute éternité dans sa prescience, il les a prédestinés pour être conformes à l'image de son fils. Que comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, nous devons porter aussi présentement l'image de l'homme céleste. Que nous devons nous dépouiller du vieil homme, qui est l'homme terrestre et corrompu, et nous revêtir du nouvel homme, qui est Jésus-Christ ; c'est-à-dire, comme il l'explique ailleurs, que nous devons renoncer aux cupidités du siècle, et nous attacher à Jésus-Christ, pour vivre selon ses maximes, entrer dans toutes ses dispositions, et suivre les exemples qu'il nous a donnés. (A)

Saint Jean dit que nous devons mener une vie toute semblable à celle de Jésus-Christ. En un mot, il n'y a pas de vérité plus clairement établie dans l'écriture, que la nécessité de regarder et d'imiter Jésus-Christ en toutes choses, comme notre modèle. (B)

D. En quoi principalement devons-nous regarder Jésus-Christ comme notre modèle ?

R. Il y a dans la vie de Jésus-Christ des choses que tous les chrétiens doivent imiter, en quelque état et quelque condition qu'ils se trouvent. Il y en a d'autres dont l'imitation dépend des conjonctures différentes, des situations, des dispositions intérieures ou extérieures où l'on se trouve. Par exemple, ce que Jésus-Christ a fait comme docteur et prédicateur, ne peut pas être imité par le commun des chrétiens. Mais, outre les dispositions qui doivent être communes à tous les états, il n'y a point d'état particulier où l'on ne doive regarder quelque circonstance de la vie de Jésus-

Christ, comme un modèle à imiter, quand on se trouve dans les mêmes conjonctures.

D. Quelles sont les choses que les chrétiens, en quelque état qu'ils se trouvent, doivent imiter en Jésus-Christ ?

R. 1. Son détachement de toute cupidité ; c'est-à-dire, de toute sensualité, de tout orgueil, de toute curiosité, de toute avarice. (C)

2. Son attachement à Dieu, pour la gloire duquel il agissait en toutes choses, et auquel il rapportait toutes ses actions. Ces deux dispositions renferment en abrégé toute la vie chrétienne, comme nous le ferons voir au commencement de la seconde Partie de cet ouvrage. (*) Elles sont le principe et le précis de toutes les maximes de Jésus-Christ.

Saint Paul renferme ces dispositions de Jésus-Christ en peu de mots ; et il nous apprend à les imiter, quand il dit, *que Jésus-Christ est venu sur la terre, pour nous apprendre à renoncer à l'impiété et à tous les désirs du siècle ; et à vivre avec tempérance, avec justice, avec piété, dans l'attente du bonheur éternel.* (Tit. n. 12. et suiv.)

Ces dispositions doivent être communes à tous les chrétiens, en quelque état qu'ils soient, pauvres ou riches, rois ou sujets, maîtres ou serviteurs, docteurs ou disciples ; tous doivent être, à l'exemple de Jésus-Christ, détachés du monde, et attachés à Dieu. (**) (D)

D. Quelles sont les choses que l'on doit imiter en Jésus-Christ, dans les conditions ou situations particulières ?

R. Il faudrait entrer dans un long détail, pour répondre à cette question dans toute son étendue. Nous expliquerons dans la suite les devoirs particuliers de chaque état et de chaque condition ; et nous n'avancerons rien que nous n'autorisions par l'exemple ou par les paroles de Jésus-Christ. Ce que nous pouvons dire ici en général, est qu'en lisant avec soin le nouveau testament, dont la lecture doit faire l'occupation ordinaire des chrétiens qui sont en état d'en profiter, chacun y trouvera les règles et les exemples qu'il doit suivre. Jésus-Christ a fait voir, par exemple, en sa personne, aux rois et à tous ceux qui sont élevés en autorité, qu'ils ne doivent user de leur pouvoir que pour procurer la gloire de Dieu et le salut de leurs inférieurs.

Aux pasteurs, qu'ils doivent se sacrifier pour leurs brebis, les aimer tendrement, les connaître, les instruire, marcher devant elles ; joindre la prière, la mortification, l'humilité, aux travaux du ministère ; ne point craindre les hommes, mais Dieu seul : s'attacher inviolablement à la vérité ; mépriser les jugemens du monde, ses promesses et ses menaces.

Aux prédicateurs, qu'ils doivent être désintéressés, hum-

(*) Chapitre préliminaire.

(**) Toute la 2. Partie de cet ouvrage est employée à expliquer en détail cette réponse.

bles, mortifiés, détachés d'eux-mêmes ; qu'ils ne doivent pas chercher ni préférer, par leur choix, les grands auditoires ou les palais ; mais aller où Dieu les appelle, soit dans les villages, soit dans les villes ; et qu'un pauvre pécheur méprisé ou inconnu, grossier, ignorant, doit être quelquefois recherché avec plus de soin qu'un homme dont l'éclat extérieur et le crédit peuvent réveiller ou flatter, dans le ministre de Jésus-Christ, les passions humaines, à la guérison desquelles il est obligé de s'appliquer dans lui-même et dans les autres.

On pourrait ainsi parcourir toutes les conditions, tous les états, et faire voir aux maîtres, aux serviteurs, aux artisans, aux pères et mères, aux enfans, aux pauvres, aux solitaires, à ceux qui vivent dans le monde, aux personnes malades, affligées, tentées, humiliées, persécutées, abandonnées ; on pourrait, dis-je, faire voir à toutes ces personnes, comment elles doivent imiter Jésus-Christ dans tous ces états, et dans ces situations différentes. On n'a qu'à lire avec application l'évangile. En quelque état que nous soyons, nous devons, selon l'écriture, avoir les mêmes inclinations, les mêmes sentimens que Jésus-Christ, juger des choses comme lui : parler, agir, souffrir, prier comme lui ; c'est ce qui est renfermé dans cette parole de saint Paul : *Hoc sentite in vobis, quod et in Christo Jesu*. Soyez tels que Jésus-Christ a été. Il faut, en un mot, être si remplis de Jésus-Christ, que nous puissions dire, non-seulement que nous en sommes revêtus, mais que nous en sommes animés ; que c'est lui qui vit en nous, ainsi que saint Paul le disait de lui-même : *Je vis, ou plutôt ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi*. (E)

CHAPITRE II.

Du Saint-Esprit, et de l'établissement de la Religion chrétienne.

§. 1. Descente du Saint-Esprit.

D. Quand Jésus-Christ fut monté au ciel, où allèrent les apôtres et les disciples de Jésus-Christ ?

R. Ils se retirèrent tous ensemble à Jérusalem, suivant l'ordre que Jésus-Christ leur en avait donné avant son ascension ; et ils y demeurèrent jusqu'à la descente du Saint-Esprit. (A)

D. Que firent-ils jusqu'alors ?

R. Ils vécurent dans la retraite et dans le silence ; et ils s'occupèrent principalement à la prière, pour se préparer à recevoir en eux le Saint-Esprit, qui leur avait été promis.

D. Quand est-ce que le Saint-Esprit descendit sur eux, et à quelle heure ?

R. Sur les neuf heures du matin (B), le dixième jour après l'ascension, et le cinquantième après la résurrection de Jésus-Christ, un jour de dimanche auquel les Juifs célébraient la fête de la pentecôte. (C)

D. Pourquoi Dieu voulut-il envoyer le Saint-Esprit le jour de la pentecôte des Juifs ?

R. Afin de rendre plus visible le rapport de la vérité avec la figure. Les Juifs avaient reçu la loi de Dieu par le ministère de Moïse, gravée sur la pierre, cinquante jours après la sortie d'Égypte : Dieu voulut que le Saint-Esprit vint la graver de nouveau dans le cœur des hommes, cinquante jours après que Jésus-Christ, par sa résurrection, nous eut délivrés de l'esclavage des démons, figurés par les Égyptiens. (D)

D. Comment est-ce que le Saint-Esprit descendit sur les apôtres ?

R. Il se fit un grand bruit, comme d'un vent impétueux, qui remplit toute la maison dans laquelle les disciples étaient tous assemblés avec la sainte Vierge. Aussitôt des langues de feu parurent se partager et se reposer sur chacun d'eux, et ils furent remplis du Saint-Esprit.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que les apôtres furent remplis du Saint-Esprit ?

R. J'entends que le Saint-Esprit, la troisième personne de la très-sainte Trinité, qui est appelé l'esprit de Jésus-Christ, l'esprit de vérité, reposa sur eux, qu'il les anima, et qu'il établit en eux sa demeure. (E)

D. Quel effet le Saint-Esprit produisit-il sur les apôtres ?

R. Il en fit des hommes nouveaux, car, 1° il les remplit de vives lumières, d'amour de Dieu, de zèle, de force, de vertu, eux qui étaient auparavant faibles, attachés à eux-mêmes, et très-imparfaits. (F)

2° Il leur ouvrit les yeux de l'esprit, pour les faire entrer dans l'intelligence la plus profonde de toutes les vérités de la religion, eux qui étaient d'un génie très-borné. (G)

3° Il leur donna le don de parler plusieurs langues, et de faire toutes sortes de miracles, eux qui étaient très-grossiers, sans éducation, et presque tous de la lie du peuple. (H)

D. Les apôtres ne reçurent-ils le Saint-Esprit que pour eux-mêmes ?

R. Ils le reçurent aussi pour le communiquer, avec ses dons et ses effets, à tous ceux qui devaient croire en Jésus-Christ, par leur ministère ou par celui de leurs successeurs. (I)

D. Quand est-ce que les fidèles reçoivent le Saint-Esprit par le ministère des apôtres ou de leurs successeurs ?

R. Ils en reçoivent les prémices dans le baptême ; et il est

donné d'une manière plus parfaite dans le sacrement de Confirmation.

D. Quel effet le Saint-Esprit produit-il dans les fidèles qui le reçoivent ?

R. Il répand l'amour de Dieu dans leur cœur, comme il le répandit dans le cœur des apôtres. Il les arme comme eux, de zèle, de force et de vertu. (K) Mais il ne leur donne pas, comme à eux, une science extraordinaire et le don des miracles ; parce que ces dons extraordinaires, qui étaient nécessaires au commencement, pour la conversion des infidèles, et pour l'accomplissement des prophéties, ne le sont plus aujourd'hui, que la vérité de la religion chrétienne est établie par des preuves invincibles. (L)

D. Les prophètes avaient-ils prédit la descente du Saint-Esprit, et les effets qu'il devait produire ?

R. Oui. Aussitôt après la descente du Saint-Esprit, saint Pierre fit un discours aux Juifs, dans lequel il leur fit voir que le prophète Joël, dont il rapporte les paroles, avait prédit cet événement qui les frappait.

Isaïe avait aussi prophétisé que Dieu répandrait son esprit sur les descendants de Jacob.

Jérémie avait prédit que Dieu graverait sa loi dans le cœur des hommes ; et c'est par le Saint-Esprit, qui est appelé le doigt de Dieu, que cette merveille devait être opérée.

Ezéchiël avait prédit clairement la même merveille. (xxxvi. 26. 27.) *Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai au milieu de vous un Esprit nouveau. Je vous ôterai le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon Esprit au milieu de vous, et je ferai que vous marcherez dans mes préceptes, que vous garderez mes commandemens, et que vous y conformerez votre vie.*

Selon ces prophéties, le Saint-Esprit devait renouveler les hommes, et répandre dans leur cœur l'amour de Dieu, pour les faire vivre saintement : et c'est en effet ce que le Saint-Esprit a opéré, c'est ce qu'il opère encore tous les jours parmi les chrétiens. (M)

§. 2. Prédication des apôtres. Conversion de plusieurs Juifs. Pénitence du reste de la nation.

D. Que firent les apôtres après la descente du Saint-Esprit ?

R. Suivant l'ordre de leur maître, ils prêchèrent l'évangile aux Juifs, ensuite aux Samaritains, et enfin aux gentils répandus par toute la terre.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que les apôtres prêchèrent l'évangile ?

R. J'entends qu'ils annoncèrent aux hommes,

1° La bonne nouvelle de la réparation du genre humain faite par Jésus-Christ, et de la réconciliation des hommes avec Dieu.

1°. Toutes les merveilles de la vie, de la mort, de la résurrection, de l'ascension de Jésus-Christ, dont ils avaient été les témoins.

Enfin toutes les vérités que Jésus-Christ leur avait apprises.

D. Pourquoi appelle-t-on cela prêcher l'évangile ?

R. Parce que le mot *évangile*, est un mot grec qui signifie *bonne nouvelle* ; et l'on ne pouvait annoncer aux hommes une plus heureuse nouvelle, que de leur apprendre que le mystère de leur réconciliation était accompli, et que le ciel leur était ouvert, après avoir été si long-temps fermé.

D. Pourquoi Jésus-Christ voulut-il que les apôtres prêchassent d'abord l'évangile aux Juifs ?

R. Parce que les Juifs étaient le peuple de Dieu, les enfans d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, avec lesquels il avait fait alliance ; que c'était à eux que les promesses du Messie avaient été faites ; qu'ils étaient les dépositaires de la loi de Dieu, des prophéties, de la vraie religion.

D. Les Juifs se convertirent-ils à la prédication des apôtres ?

R. Il s'en convertit un grand nombre. La première prédication que fit saint-Pierre, après la descente du Saint-Esprit, attira trois mille Juifs au christianisme. Une autre prédication en convertit cinq mille. Les autres apôtres firent aussi de grands fruits ; et le nombre des Juifs qui se convertissaient, augmentait tous les jours. (A) Mais comme les prophètes l'avaient prédit, la plus grande partie de ce peuple demeura dans son obstination et son incrédulité. (B)

D. Quelle vie menaient ces premiers Juifs convertis au christianisme.

R. Une vie très-exemplaire, très-sainte, et plus qu'humaine. Ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une ame. Ils étaient si fort détachés des richesses, qu'ils vendaient leurs biens, et en portaient le prix aux pieds des apôtres, pour le distribuer selon les besoins : tout était commun entr'eux. (C) Ils étaient si détachés d'eux-mêmes, qu'ils étaient pleins de joie, et s'estimaient heureux de pouvoir souffrir quelque chose pour Jésus-Christ. Leur ferveur était admirable. Ils passaient les nuits et les jours en prières. (D)

D. Que firent ceux qui ne se convertirent pas ?

R. Ils persécutèrent cruellement les apôtres et les autres fidèles. (E)

D. Dieu laissa-t-il le crime de ces Juifs impuni ?

R. Non. Dieu leur envoya tous les fléaux dont les prophètes les avaient menacés.

D. Quelles ont été ces punitions des Juifs ?

R. 1°. Ils ont été abandonnés à leur aveuglement et à leur endurcissement. (F)

2°. Ils ont cessé d'être le peuple de Dieu, et Dieu a appelé à leur place les gentils, pour être les héritiers du royaume de Dieu que les Juifs ont rejeté. (G)

3° Leur ville a été prise, saccagée et brûlée, leur temple détruit de fond en comble, tout leur pays ruiné; une multitude sans nombre fut exterminée par les Romains; et ceux qui échappèrent ont été dispersés par toute la terre, où ils *subsistent*, selon les paroles d'Osée, et subsisteront jusqu'à la fin des siècles, *sans roi de leur nation, sans temple, sans autel, sans sacrifice*, portant partout des marques visibles de la réprobation de Dieu. (H)

D. Quand-est-ce que ce dernier malheur est arrivé aux Juifs ?

R. Sous l'empire de Vespasien, trente-huit ans après la mort de Jésus-Christ. Pour rendre plus authentique l'histoire de ce grand événement, et l'accomplissement des prophéties qui l'avaient prédit, Dieu a voulu que ce soit un historien juif des plus qualifiés, et un de leurs prêtres le plus éclairé, nommé Joseph, qui ait écrit toutes les circonstances de leur désolation, dont il avait été le témoin. (I)

D. Pourquoi Dieu n'a-t-il pas voulu que tous les Juifs aient été exterminés ? Pourquoi veut-il qu'ils subsistent, toujours dispersés par toute la terre, et toujours incrédules ?

R. Pour plusieurs raisons importantes à la religion.

1° Leur dispersion par toute la terre a facilité la conversion des gentils; car ils ont porté partout les livres saints, dans lesquels les gentils ont trouvé les prophéties de tout ce qu'ils voyaient arriver.

2° Leur opposition au christianisme, jointe à leur attachement pour les livres saints, est une preuve non suspecte de la vérité des prophéties, dont l'accomplissement est si clair, qu'il faut être Juif pour le méconnaître. L'impression que la lecture de ces prophéties, portées par les juifs, faisait sur les païens, était telle, que l'empereur Antonin, sous lequel plusieurs mettent la cinquième persécution que souffrit l'église, crut qu'un des moyens les plus nécessaires pour empêcher les progrès du christianisme, était de défendre, sous de graves peines, la lecture des livres saints, et surtout des prophéties. (K)

3° L'endurcissement des Juifs, leur aveuglement, et leur réprobation est une preuve toujours subsistante de la vérité de la religion chrétienne; car tout cela avait été prédit par les prophètes. (L)

4° Dieu n'a abandonné les Juifs, que pour donner lieu aux gentils d'embrasser le christianisme; les gentils sont cet olivier sauvage, qui a été enté sur les Juifs; lesquels étaient l'olivier franc, dont les branches naturelles ont été retranchées à cause de leur incrédulité; mais ce n'est que pour un temps que les Juifs ont été abandonnés. Quand l'ouvrage de la vocation des gentils sera consommé, les Juifs rentreront en eux-mêmes, et se convertiront: cette dernière miséricorde que Dieu doit leur faire, suivant les pro-

phéties, est une des principales raisons pour lesquelles Dieu ne les a pas entièrement exterminés. (M)

S. 3. Prédication de l'évangile aux Samaritains, et ensuite aux gentils dispersés par toute la terre.

D. Quand est-ce que l'évangile fut annoncé aux Samaritains ?

R. Ce fut lorsque les Juifs suscitèrent leur première persécution contre les apôtres et contre les fidèles. (A) Il était juste de commencer la prédication de l'évangile par les Juifs orthodoxes (B) ; et Dieu voulut que les apôtres n'allassent prêcher aux Juifs schismatiques, tels qu'étaient les Samaritains, qu'au refus des autres. C'est pour cela que dans la première mission que Jésus-Christ fit faire à ses apôtres de son vivant, il leur défendit d'aller prêcher aux gentils ou aux Samaritains ; il voulut qu'ils commençassent par les Juifs.

D. Comment les Samaritains reçurent-ils l'évangile ?

R. Avec beaucoup de joie, et un grand nombre d'entr'eux se convertit. (C)

D. Comment furent punis ceux des Samaritains qui ne crurent pas en Jésus-Christ ?

R. Ils furent enveloppés avec le reste des Juifs dans une même punition. (D)

D. Quand est-ce que les apôtres commencèrent à prêcher l'évangile aux gentils ?

R. Aussitôt que les Juifs l'eurent rejeté : les Juifs avaient déjà donné, en plusieurs occasions, des marques de leur fureur ; ils avaient fait emprisonner plusieurs apôtres ; ils avaient lapidé saint Etienne, le premier diacre, et qui fut le premier martyr ; ils persécutaient ouvertement les fidèles ; alors Dieu fit connaître à saint Pierre, le chef des apôtres, qu'il était temps de prêcher l'évangile aux gentils. Saint Pierre obéit ; et un capitaine, nommé Corneille, eut l'avantage d'être le premier des gentils qui reçut la lumière de l'évangile. (E)

D. En quel pays les apôtres prêchèrent-ils l'évangile aux gentils ?

R. Ils commencèrent par les gentils qui se trouvèrent alors en Judée ; mais ils se dispersèrent ensuite par toute la terre, pour instruire et pour baptiser toutes les nations, suivant l'ordre de Jésus-Christ. (F)

D. Entre les apôtres, n'y en a-t-il pas eu quelqu'un qui ait été choisi de Dieu d'une manière spéciale, pour annoncer l'évangile aux gentils ?

R. Oui. Saint Paul est appelé dans l'écriture spécialement, l'apôtre et le docteur des gentils. (G)

Ce grand apôtre n'avait pas été, comme les autres apôtres, le témoin de la vie et des miracles de Jésus-Christ ; sa conversion et sa vocation à l'apostolat furent quelque chose de

merveilleux. Il était très-opposé à la religion chrétienne ; il était un de ses ennemis les plus déclarés. Dieu le convertit miraculeusement après la résurrection de Jésus-Christ et la descente du Saint-Esprit. Il persécutait l'église avec le plus de fureur, quand Jésus lui apparut, et le choisit pour en faire un apôtre (O) ; il n'y en a point eu qui ait prêché l'évangile avec plus de succès, et qui se soit plus signalé par son zèle, par ses écrits, par ses travaux, par ses souffrances. (I)

D. Les apôtres ont-ils fait de grands fruits en prêchant l'évangile aux gentils ?

R. Ils ont fait de si grands fruits, qu'ils ont détruit l'idolâtrie dans laquelle toutes les nations de la terre étaient plongées, et qu'ils ont établi partout la connaissance et le culte du vrai Dieu, en établissant la religion de Jésus-Christ. Nos pères étaient idolâtres, nous sommes chrétiens ; c'est le fruit de la prédication des apôtres.

D. Comment les apôtres ont-ils fait tant de fruits ?

R. Par la vertu du Saint-Esprit, qui rendait efficaces leurs prédications, leurs miracles, l'exemple de leur vie, la mort qu'ils souffrirent, pour rendre témoignage aux vérités qu'ils annonçaient. « Pleins du feu divin dont le Saint-Esprit avait embrasé leur cœur, ils étaient semblables, dit saint Augustin (*), à un bois allumé, qui, rejeté partout, et porté de lieu en lieu, a enfin embrasé la vaste forêt du monde, et a rempli la terre de la lumière et de l'ardeur de l'esprit divin. »

D. Les apôtres ont-ils seuls converti toute la terre ?

R. Ils ont fait toutes ces conversions, ou par eux-mêmes, ou par leurs disciples et par leurs successeurs. « Leur parole » a été portée par toute la terre, (dit saint Augustin,) quoique » l'église ne fût pas encore répandue, de leur temps, par » toute la terre. » Les disciples des apôtres ont continué leur mission, et n'ont annoncé que ce que les apôtres annonçaient.

§. 4. Etablissement de la religion chrétienne au milieu des persécutions.

D. La religion chrétienne a-t-elle été établie dans le monde sans aucune contradiction ?

R. Non. Partout elle a été traversée et persécutée dans son établissement ; et partout elle a triomphé des puissances humaines qui lui étaient opposées : c'est ce qui rend son établissement plus merveilleux, et qui fait voir que la conversion du monde a été l'ouvrage de Dieu et non des hommes. (A)

D. Cet établissement de la religion chrétienne, sans le secours des puissances humaines, et malgré leur opposition, avait-il été prédit par les prophètes ?

(*) Saint Augustin enar. 4, sur le Ps. xxx, vers. 32, n. 9.

R. Oui. Nous avons déjà rapporté la prophétie de Daniel, qui prédit clairement cet établissement, sous l'image d'une pierre détachée d'une montagne, sans le secours de main d'homme; pierre qui devient insensiblement une grande montagne, et qui remplit toute la terre, après avoir assujéti tous les empires du monde.

Le prophète roi avait prédit aussi, que les nations et les peuples de la terre frémissaient; que les rois et les princes conspireraient contre le Seigneur et contre son Christ, et que toutes les puissances humaines se réuniraient pour s'empêcher d'être assujéties à son empire; mais que Dieu dissiperait leurs vains projets, que le Christ aurait enfin toutes les nations pour son héritage, que son empire serait étendu jusqu'aux extrémités de la terre, et que les rois mêmes lui seraient assujettis. (*) Peut-on voir une prophétie plus claire et plus précise? et l'événement pouvait-il être plus éclatant, l'accomplissement plus authentique?

D. Comment les apôtres et leurs disciples se sont-ils comportés au milieu de ces persécutions?

R. Nul n'a murmuré ni ne s'est défendu; ils se sont contentés de représenter, par des discours et par des écrits pleins de sagesse, leur innocence, et la vérité de la religion chrétienne; tous ont souffert pour la vérité, avec une patience invincible, et avec une force héroïque, les supplices les plus cruels et la mort la plus affreuse. (B)

D. Qui a suscité ces persécutions?

R. Le démon, le fort armé, dont parle Jésus-Christ, qui prétendait par là conserver l'empire qu'il avait sur les hommes, et s'opposer à celui de Jésus-Christ. (C)

D. De qui le démon s'est-il servi pour susciter ces persécutions?

R. Des Juifs et des gentils, des empereurs et des princes de la terre, de toutes les puissances du siècle. (D)

D. Pourquoi les puissances du siècle ont-elles persécuté la religion de Jésus-Christ?

R. Parce que la religion chrétienne s'opposait à leurs préjugés, à leurs cupidités. Les hommes, suscités par les démons, n'ont pu souffrir qu'on vint les troubler dans la possession paisible où ils étaient, de vivre à leur fantaisie. Les princes joignirent à cela les vues d'une fausse politique, en persécutant les chrétiens; ils craignaient que l'établissement d'une religion nouvelle ne causât du trouble et de la confusion dans leurs états. (E)

D. Le démon a-t-il réussi dans le dessein qu'il avait d'abolir la religion de Jésus-Christ?

R. Non. Le démon a été confondu: les persécutions qu'il a suscitées n'ont servi qu'à augmenter le nombre des disciples de Jésus-Christ. (F)

(*) Lisez le Psaume 2. tout entier.

D. Comment les persécutions ont-elles augmenté le nombre des disciples de Jésus-Christ ?

R. Par le grand nombre de martyrs qu'elles ont produits, et par l'admiration que causait le courage des martyrs. (*) (G)

D. Que signifie ce mot *martyr* ?

R. *Martyr* est un mot grec, qui veut dire *témoin*. Souffrir le martyre, c'est souffrir ou la mort ou quelque supplice, pour rendre témoignage à Jésus-Christ, à la vérité, à la justice.

D. Comment les martyrs ont-ils augmenté le nombre des fidèles ? ne le diminuaient-ils pas plutôt par leur mort ?

R. Ils augmentaient, par leur mort, le nombre des fidèles, parce que l'exemple d'un seul martyr convertissait souvent un grand nombre d'infidèles. Tertullien avait raison de nommer le sang des martyrs, la semence du christianisme ; puisque, d'un grain qui mourait, selon la parole de l'évangile, il en sortait jusqu'à cent.

D. Combien de temps ont duré les persécutions ?

R. Les premières ont duré trois cents ans, jusqu'à l'empire de Constantin, qui embrassa la religion de Jésus-Christ ; depuis ce temps-là, les princes de la terre ont embrassé la même religion ; et la croix, qui était l'opprobre des hommes, en est devenue la gloire et l'espérance. (H)

§. 5. Liste des premières persécutions du christianisme.

D. La religion chrétienne a-t-elle été persécutée par tous les empereurs qui ont régné depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'à Constantin ?

R. Non. Ce n'est que par intervalles que ces persécutions étaient suscitées. Dieu n'a pas permis que chacune d'elles ait duré long-temps de suite. Il calmait la tempête, pour donner le temps aux fidèles de se rassembler durant la paix, et de former leur discipline.

On ne compte que dix ou onze, ou tout au plus douze persécutions dans les trois premiers siècles.

Il faut néanmoins remarquer, que quoiqu'il n'y eût pas de persécution ouverte par des édits impériaux, il n'y a presque point eu de temps, dans les trois premiers siècles de l'église, où il n'y ait eu quelque persécution locale, et cela en vertu des lois romaines, qui défendaient d'introduire aucune religion nouvelle et étrangère. Les gouverneurs de province et les magistrats faisaient valoir, quand ils le jugeaient à propos, ces lois contre les chrétiens. (A)

D. Quels sont les empereurs qui ont suscité les persécutions, et combien chacune a-t-elle duré ?

R. L'empereur Néron fut le premier qui persécuta les

(*) Voyez les anciens Martyrologes, et la préface du livre de dom Thierry Ruinart, bénédictin, intitulé : *Acta martyrum sincera et selecta*, où est réfutée solidement la dissertation du sieur Dodwel, protestant anglais, sur le petit nombre des martyrs.

chrétiens par un édit. Cette persécution commença l'an 64 de Jésus-Christ, et finit par la mort tragique de ce prince impie, l'an 68. C'est sous cet empereur que souffrirent à Rome les princes des apôtres saint Pierre et saint Paul ; à Alexandrie, saint Marc, évangéliste, premier évêque d'Alexandrie ; à Milan, saint Gervais et saint Protas, patrons de l'église cathédrale de Séz ; saint Nazaire et saint Celse, patrons des églises cathédrales de Béziers et de Carcassonne.

La seconde fut suscitée par Domitien. Elle commença faiblement l'an 91 ou 93 de Jésus-Christ : elle fut continuée par un édit fort rigoureux de l'an 95, et finit par la mort de ce prince, qui périt l'an 96. C'est sous cet empereur que fut martyrisé, à Pergame, saint Antipas ; et que saint Jean l'évangéliste ayant été jeté, à Rome, dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit sain et sauf, fut relégué dans l'île de Pathmos, où il écrivit son Apocalypse.

Trajan suscita la troisième, vers l'an 100 de Jésus-Christ. Il ne fit pas d'édit particulier contre le christianisme ; mais ayant défendu toutes sortes d'assemblées, les gouverneurs des provinces prirent occasion de là de faire mourir les chrétiens qui s'assemblaient pour prier. Enfin l'empereur ayant appris qu'il n'y avait pas assez de bourreaux pour les fidèles qui couraient à la mort, fit cesser la persécution en 116. Ce fut à l'occasion de cette persécution, que Pline le jeune, proconsul de Bithynie, étonné de la multitude des chrétiens qu'on mettait à mort, à cause de leur religion, et des faux crimes qu'on leur imputait pour les rendre odieux et criminels, écrivit à Trajan cette célèbre lettre, dans laquelle il décrit la sainteté des mœurs des chrétiens, et demande, au surplus, quelle conduite il doit tenir à leur égard. L'empereur répondit qu'il ne fallait pas les rechercher, mais se contenter de punir ceux qui seraient déferés et accusés. (*) Ce qui donna lieu, selon la remarque d'Eusèbe, à faire un grand nombre de martyrs ; les gouverneurs des provinces et les peuples, ayant la liberté de tendre des pièges aux chrétiens, pour avoir lieu de les accuser de christianisme. C'est sous cet empereur que le grand saint Ignace, évêque d'Antioche, fut condamné à être dévoré par les bêtes ; ce qui fut exécuté à Rome ; et que saint Siméon, parent de Jésus-Christ selon la chair, fut crucifié à Jérusalem, dont il était évêque. (B)

On met ordinairement la quatrième persécution sous **Adrien**. Cet empereur fit un édit l'an 125, dans lequel, sans nommer la religion chrétienne, il défendit toutes les nouvelles religions ; ce qui donna lieu à plusieurs martyres. Mais **Quadrat** et **Aristide** ayant présenté à l'empereur des

(*) Il faut lire cette lettre de Pline, qui est un des beaux monumens de l'antiquité, où nous trouvons l'apologie du christianisme, faite par un païen. Cette lettre est la 98. du liv. 10 ; voyez aussi, sur cela, **Tertulien** au Chap. 2. de son *Apolog.*

apologies de la religion chrétienne , et Sérénus Grannius , envoyé de l'empereur , homme de qualité , ayant pris la liberté de lui écrire qu'il était injuste de faire mourir des innocens , pour complaire au peuple , et sans qu'on leur objectât d'autre crime que celui d'être sectateur d'une religion particulière ; l'empereur , touché de ces remontrances , écrivit à Minucius Fundanus , proconsul de l'Asie , l'an 126 , pour lui défendre de faire mourir ceux qui n'auraient pas été convaincus juridiquement d'être coupables de crimes réels ; ce qui fit cesser la persécution. Il ne laissa pas d'y avoir encore quelques martyrs jusqu'à la mort de cet empereur , qui arriva l'an 138. Ce fut dans le temps de cette quatrième persécution , que souffrirent , à Rome , saint Eustache et ses compagnons , sainte Symphorose et ses sept enfans , et à Brescia , saint Faustin et saint Jovite. (C)

Quolque l'église n'ait pas été persécutée par l'empereur Antonin-le-Pieux , il ne laissa pas d'y avoir , sous son empire , un grand nombre de persécutions locales , et par conséquent un grand nombre de martyrs. C'est ce qui a déterminé plusieurs écrivains à compter , sous cet empereur , la cinquième persécution. Saint Justin , martyr , lui présenta sa première , et ensuite sa seconde apologie pour les chrétiens : l'empereur écrivit , l'an 152 , à toutes les provinces , et surtout à celles d'Asie , qu'on cessât de tourmenter les chrétiens , et d'exciter contr'eux des séditions. Cependant il y eut encore après cela plusieurs martyrs , soit par la malicieuse adresse des magistrats , soit par des émotions populaires. Le pape saint Télesphore fut martyrisé à Rome sous cet empereur , aussi-bien que sainte Félicité et ses sept enfans.

La cinquième , que d'autres nomment la sixième , fut suscitée par Marc-Aurèle , l'an 161. Elle finit l'an 174 , par un édit solennel de cet empereur ; mais elle se réveilla trois ans après par des émotions populaires , et par la cruauté des magistrats , sans que l'empereur le trouvât mauvais. Sous cet empereur , souffrit à Rome saint Justin , apologiste de la religion chrétienne. A Smyrne , saint Polycarpe , évêque de cette ville , fut brûlé vif. A Lyon , dans les Gaules , furent martyrisés saint Pothin , premier évêque de cette ville , saint Attale , sainte Blandine , saint Epipodius , saint Alexandre , et quarante-cinq autres martyrs. A Châlons-sur-Saône , saint Marcel. A Dijon , saint Benigne. A Langres , saint Spéasippe , saint Eléasippe , et saint Méléasippe , trois frères jumeaux. A Autun , saint Symphorien. En Sicile , sainte Cécile , patronne de l'église métropolitaine d'Albi.

La sixième persécution , que d'autres nomment la septième , fut suscitée par l'empereur Sévère , qui publia un édit solennel contre les Juifs et les Chrétiens , l'an 10^e de son empire , qui était le 202^e de Jésus-Christ ; quoique avant cet édit , et dès l'an 197 , on fit déjà mourir de temps en temps à Rome

et ailleurs plusieurs chrétiens. Les crimes des Juifs et des gnostiques, qu'on imputait faussement aux chrétiens, furent le prétexte de cette persécution, qui fut sanglante et longue, ayant duré jusqu'à la mort de cet empereur, qui mourut l'an 211, à Yorck en Angleterre, de regret de ce que son propre fils avait attenté à sa vie. Sous cet empereur furent martyrisés, à Lyon, saint Irenée, évêque de cette ville, et plusieurs autres ; à Carthage, saint Spérat, et les autres martyrs scillitains, sainte Perpétue, sainte Félicité et leurs compagnons.

La septième, que d'autres nomment la huitième, fut excitée par l'empereur Maximin, l'an 235. Ce prince n'ordonna la peine de mort que contre les évêques. Mais la plupart des gouverneurs des provinces et des magistrats comprirent dans la même peine tous les ecclésiastiques dont ils purent se saisir, et même plusieurs laïques. Cette persécution dura jusqu'à la mort de ce prince, qui fut tué l'an 238. Sous cet empereur, selon l'opinion commune, sainte Barbe, vierge, fut martyrisée à Nicomédie ; et saint Pontien, pape, mourut dans l'île de Sardaigne, où il avait été relégué.

L'empereur Décius ordonna la huitième, que d'autres nomment la neuvième, l'an 249. Elle fut très-violente ; sous ce prince, furent martyrisés, à Rome, saint Fabien, pape ; saint Abdon et saint Sennes ; à Antioche, saint Babylas, évêque de cette ville ; en Lycie, à ce que l'on croit, saint Christophe ; à Nicée en Bithynie, saint Tryphon et saint Respice ; à Catane en Sicile, sainte Agathe, vierge. Cette persécution ne finit pas par la mort de l'empereur, qui fut tué l'an 251 ; elle fut continuée avec la même fureur par ses successeurs Gallus et Volusianus, qui, ayant été tués ensemble par les soldats, l'an 253, rendirent, par leur mort, la paix à l'église. Sous eux, souffrirent à Rome les saints papes Corneille et Lucius, et saint Hippolyte, prêtre.

Valérien, successeur de ces deux empereurs, fut favorable aux chrétiens au commencement de son règne. Mais la cinquième année, qui fut l'an 257 de Jésus-Christ, à la sollicitation de Marcien, chef de la synagogue des Mages d'Egypte, il ordonna la neuvième persécution, que d'autres nomment la dixième, et qui fut très-cruelle. Sous ce prince furent martyrisés, à Rome, les papes saint Etienne et saint Siste, saint Laurent, diacre ; à Toulouse, saint Saturnin, premier évêque de cette ville ; à Carthage, saint Cyprien, évêque ; à Cemelle ville ruinée, qui était auprès de Nice en Provence, saint Pons, patron du diocèse de ce nom, dans la province de Narbonne ; à Tarragone, saint Fructueux, évêque, fut brûlé vif avec saint Euloge et saint Augure, ses diacres. Après trois ans et demi de persécution, Valérien fut pris par les Perses ; et Gallien, son collègue, fit alors cesser la persécution par un édit.

La dixième, que d'autres nomment la onzième, commença sous Aurélien, vers l'an 273, et finit en 275, par la mort violente de ce prince. Sous cet empereur, furent martyrisés, à Rome, saint Félix, pape; à Troyes dans les Gaules; saint Patrocle, que d'autres croient avoir souffert sous Valérien; à Sens, saint Savinien, premier évêque de cette ville, et sainte Colombe, vierge. A Césarée en Cappadoce, saint Mamès ou Mamas, patron de l'église cathédrale de Langres.

La onzième, que d'autres nomment la douzième, qui fut la plus longue et la plus violente de toutes, fut excitée par les empereurs Dioclétien et Maximien. Elle commença dès l'an 286, sans aucun édit : et alors souffrirent, à Rome, saint Genès, qui de comédien devint martyr; à Agaune dans le Valais, saint Maurice, avec la fameuse légion thébéenne, patron de l'église de Vienne en Dauphiné, et de celle d'Angers; à Rome, saint Marc et saint Marcellin, saint Prime et saint Félicien, comme aussi saint Sébastien; à Paris, saint Denys, premier évêque de cette ville, avec saint Rustique, prêtre, et saint Bleuthère, diacre; à Amiens, saint Firmin, et saint Fuscien et saint Victorin; à Beauvais, saint Lucien; à Nantes, saint Donatien et saint Rogatien, frères; à Agen, sainte Foi, vierge, et saint Caprais; à Marseille, saint Victor, officier de guerre. Tous ces martyrs souffrirent avant la déclaration solennelle de la persécution qui fut faite par un édit publié l'an 303, sous l'empire de Dioclétien, de Maximien Hercule, de Constance Chlore, et de Galère Maximien. Ce dernier empereur avait déjà, de son côté, fort avancé la persécution avant cet édit : dès l'an 298, il avait fait beaucoup souffrir les soldats chrétiens, qui étaient en grand nombre dans son armée. Ce fut alors que fut décapité pour la foi, dans la Mauritanie-Tingitane, Saint Marcel le centenier, célèbre dans le diocèse de Montpellier et dans toute la province de Narbonne. L'empereur Constance Chlore, associé à l'empire par Maximien, ne tourmenta pas les chrétiens.

Cette cruelle persécution dura sans discontinuation, en vertu de l'édit publié l'an 303, jusqu'à l'année 311. Alors l'empereur Galère, l'un de ceux en faveur de qui Dioclétien s'était démis de l'empire, la fit cesser par un édit donné à Sardique. Après sa mort, Maximien la fit revivre l'an 312. Constantin, qui cette même année s'était déclaré pour la religion chrétienne, l'assoupit. Licinius la renouvela avec fureur, l'an 320; mais ayant été vaincu par Constantin, et étranglé par ordre de cet empereur, à Thessalonique, l'an 323, la persécution cessa entièrement. (D)

Dans le temps de cette longue et dure persécution, presque toute la terre fut inondée du sang des martyrs, dit saint Sulpice Sévère. Alors souffrirent, à Rome, saint Marcellin et saint Pierre, sainte Agnès, vierge; saint Saturnin, sainte

Bibiane, vierge, les quatre couronnés, saint Félix et saint Adaucte; à Valence en Espagne, saint Vincent, diacre; patron de l'église cathédrale de Viviers et de plusieurs autres; à Barcelonne, saint Cucufat, sainte Eulalie, vierge; à Alcalá, saint Just et saint Pasteur, frères, patrons de l'église de Narbonne; à Gironne, saint Félix, saint Narcisse, évêque; à Saragosse, sainte Engratie, vierge; à Mérida, sainte Eulalie, vierge; à Ausbourg, sainte Afres, pénitente; à Antioche, saint Romain, diacre, et saint Baral ou Barulas, enfant; à Tharse en Cilicie, saint Cyr et sainte Julite, sa mère, patrons de l'église cathédrale de Nevers: à Milan, saint Nabor et saint Félix; en Sicile, saint Euple, diacre, et sainte Luce, vierge; à Boulogne, en Italie, saint Vital et saint Agricole; à Aquilée, saint Chrysogone: en Illyrie, sainte Anastasie, vierge; à Nicomédie, saint Cyprien, évêque, et sainte Justine, vierge, comme aussi saint Lucien, prêtre de l'église d'Antioche, très-célèbre, et saint Basilius, évêque de Comane dans le Pont; à Amasée, saint Théodore, officier de guerre; à Chalcedoine, sainte Euphémie, vierge, patronne de la faculté de Théologie de Paris; à Vienne en Dauphiné, saint Ferréol, officier de guerre. On peut rapporter aussi au temps de cette persécution, le martyr de saint Geniez d'Arles, qui fut baptisé dans son sang, et qui est le patron de l'église cathédrale de Lodève, et celui de saint Léon et de saint Paregoire, qui souffrirent ensemble à Parare en Lycie. Sous Licinius souffrirent, à Sébasté en Arménie, les 40 martyrs.

L. Une remarque fort importante, et glorieuse à la religion chrétienne, c'est que tous ces empereurs, persécuteurs du christianisme, sont morts misérablement, comme Lactance l'a fait voir dans un ouvrage composé exprès pour cela. (E)

D. Depuis l'empereur Constantin, après la mort de Licinius, l'église n'a-t-elle plus été persécutée?

R. Elle l'a été malicieusement et cruellement sous Julien l'apostat, neveu de Constantin. Ce prince impie commença la persécution l'an 361, et ne laissa l'église en paix que par sa mort, qui arriva, par un juste jugement de Dieu, d'une manière qui tient du miracle, l'an 363. Sous ce prince apostat, souffrirent à Rome, saint Jean et saint Paul, et saint Gordien; à Ancyre, saint Basile, prêtre; à Antioche, saint Théodoric, prêtre, patron de l'église cathédrale d'Uzès, dans la province de Narbonne.

Sapor, roi de Perse, commença l'an 343, à l'instigation des Mages et des Juifs, dans tout son royaume, une des persécutions les plus cruelles et les plus longues que les chrétiens aient souffertes. Ce prince ne mourut qu'en 380, et jusqu'à sa mort il persécuta les chrétiens. Ainsi il fit un nombre infini de martyrs.

• Depuis ce temps-là, il y a eu presque dans tous les siècles

des persécutions locales et particulières, suscitées ou par les infidèles, ou par les Juifs, ou par les hérétiques, ou par les chrétiens corrompus. L'église n'a jamais été et ne sera jamais sans quelque-une de ces persécutions, comme nous le ferons voir ci-après, en parlant des combats de l'église militante; et ces persécutions particulières seront terminées par la persécution générale de l'antechrist, qui arrivera à la fin du monde. (f)

CHAPITRE III.

De l'Eglise.

§. 1. Ce que c'est que l'Eglise de Jésus-Christ. Sa visibilité. Idée générale des caractères qui la distinguent de toutes les autres sociétés qui prennent fausement le nom d'Eglise.

D. Comment s'est nommée la société de ceux qui ont embrassé la religion de Jésus-Christ ?

R. L'église chrétienne, catholique, ou simplement l'église.

Explication. Les fidèles furent nommés chrétiens, pour la première fois, à Antioche, une des principales villes de l'orient, où les disciples des apôtres, dispersés par la première persécution des Juifs, allèrent annoncer l'évangile, Saint Pierre, le chef des apôtres, y établit pour un temps le siège de son apostolat, qu'il établit ensuite à Rome d'une manière fixe. (A)

Le mot de *chrétien* signifie disciple de Jésus-Christ. On nomme ainsi tous ceux qui sont baptisés, et qui font profession de croire en Jésus-Christ et de lui obéir.

Le mot d'*église* est un mot grec, qui, dans sa signification propre, veut dire convocation, assemblée, congrégation, société; et qui se prend aussi dans le langage ordinaire, pour le lieu où l'on s'assemble.

D. Qu'est-ce que l'église ?

R. L'église, prise dans une signification générale, est la Société des fidèles et des pasteurs qui sont réunis en Jésus-Christ, pour ne faire qu'un même corps, dont il est le chef.

Cette définition convient à l'église en général, qui réunit dans son universalité les bienheureux qui sont dans le ciel, les justes qui souffrent dans le purgatoire, et les fidèles qui vivent sur la terre, en quelque temps et en quelque lieu qu'ils vivent. Car tous les fidèles généralement ont pour chef Jésus-Christ, et sont réunis en lui, pour ne faire qu'un même corps, comme nous l'expliquerons ci-après, en parlant de l'unité et de la catholicité de l'église. (§. 2. et 6. de ce même chap.)

Ce corps unique a plusieurs membres, cette société réunie en Jésus-Christ a plusieurs branches, qui sont l'église du

ciel, l'église du purgatoire, et l'église de la terre. Celle-ci peut être considérée, ou avant la loi de Moïse, ou pendant la loi de Moïse, ou depuis la venue de Jésus-Christ. Ce n'est, à proprement parler, que depuis la prédication de l'évangile, que cette société s'est nommée église. Et c'est de l'église prise en ce sens, c'est-à-dire de l'église chrétienne, que nous voulons principalement parler. Nous ne parlerons des autres que par rapport à celle-ci.

D. Qu'est-ce que l'église chrétienne ?

R. C'est la société des fidèles qui sont réunis par la profession d'une même foi, et par la participation aux mêmes sacremens, sous l'autorité des pasteurs légitimes, dont le chef visible est le Pape, évêque de Rome, successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ sur la terre. (A)

Je dis *la société des fidèles*, c'est-à-dire la société de ceux qui croient en Jésus-Christ.

Réunis par la profession d'une même foi ; car l'église ne reconnaît pas pour ses enfans, ceux qui altèrent ou qui divisent sa foi.

Par la participation aux mêmes sacremens ; car c'est par là que les fidèles sont incorporés à Jésus-Christ ; qu'ils sont réunis entre eux, et qu'ils font un corps sensible de religion.

Sous l'autorité des pasteurs légitimes ; car c'est rompre le lien que Jésus-Christ a mis entre les membres de l'église, que de ne pas reconnaître les pasteurs qu'il a établis pour la gouverner.

Dont le chef est le pape. Nous ferons voir ci-après que le pape est le chef visible de l'église : et nous expliquerons plus en détail toutes les paroles de cette définition, en faisant voir qui sont les pasteurs légitimes, et pourquoi il est nécessaire de reconnaître le pape pour le chef des pasteurs de l'église.

D. Cette société est-elle visible ?

R. Oui : car elle est comparée dans l'écriture à une haute montagne, à laquelle toutes les nations doivent accourir ; et toutes les idées que l'Écriture nous fournit de l'église en ce monde, montrent que cette société doit être sensible. (C) Jésus-Christ dit que tous les hommes doivent obéir à l'église. (D)

Saint Paul donne à Timothée des règles pour se conduire au milieu de cette société qu'il appelle *la base et la colonne de la vérité*. (E) Le même apôtre dit que le Saint-Esprit a établi les évêques pour gouverner l'église. (F) Cette église doit instruire, administrer les sacremens, juger, excommunier. (G)

D. Mais l'église n'est-elle pas la société des élus et des prédestinés ; société qui n'est connue que de Dieu seul, et qui par conséquent est invisible ?

R. Il est vrai que les prédestinés sont la principale portion de l'église. Tous les élus sont ou seront avant leur mort dans

l'église, hors de laquelle il n'y a point de salut ; mais l'église de la terre, dont nous parlons ici, n'est pas la société des seuls élus. Elle est présentement, selon l'Ecriture et les saints Pères, composée de paille et de bon grain, de bons et de méchants : ce ne sera qu'à la fin du monde, que, purifiée de ses taches, elle deviendra la société des seuls prédestinés. (H)

D. Si l'église est visible, pourquoi faisons-nous profession de croire qu'elle subsiste, par ces paroles du symbole : *Je crois l'église* ? On n'a pas besoin de faire profession de croire ce que l'on voit.

R. On voit une chose, et l'on en croit une autre qu'on ne voit pas. On voit une société visible, et on croit que cette société est l'église de Dieu, et qu'elle subsistera toujours pure et incorruptible dans sa foi, suivant les promesses de Jésus-Christ. On voyait Jésus-Christ, et l'on croyait qu'il était le Christ : on voit l'administration des sacrements, et l'on croit qu'ils opèrent la rémission des péchés. (I)

D. Il y a plusieurs sociétés qui prétendent être l'église chrétienne. Les Grecs schismatiques, les luthériens, les calvinistes, les protestans d'Angleterre, prétendent tous à ce titre. Dans cette diversité de prétentions, à quelles marques peut-on discerner quelle est la vraie église de Jésus-Christ ?

R. On peut le connaître à quatre marques, qui, selon les saintes écritures et toute la tradition, distinguent l'église, des sociétés hérétiques ou schismatiques. Ces marques sont qu'elle est une, sainte, catholique et apostolique. Le symbole de Constantinople, suivi par les autres conciles généraux, dont l'autorité est également respectée par tous les chrétiens de toutes les différentes sociétés, dit que l'église est *une, sainte, catholique, et apostolique*.

La société à laquelle ces quatre caractères conviennent, est donc l'église de Jésus-Christ. Toute société à laquelle ils ne conviennent pas, est une fausse église.

Or, il est aisé de faire voir que l'église catholique, qu'on nomme ordinairement l'église romaine, est la seule à laquelle ces quatre caractères conviennent. Nous allons expliquer chacune de ces qualités, et nous ferons voir clairement qu'elle est la société visible à laquelle ces qualités conviennent. (K)

S. 2. De l'unité de l'église, et des différens membres qui la composent.

D. Pourquoi dites-vous que l'église est une ?

R. Parce que tous les fidèles qui composent sa société, ne font qu'un seul corps ; qu'ils n'ont tous qu'un même chef,

(*) Voyez sur la matière de la visibilité de l'église, outre les controversistes, la Conférence de M. Bossuet, évêque de Meaux, avec M. Claude, sur la matière de l'église, au commencement de l'ouvrage, pag. 28 et suiv. édit. de Paris, année 1682, in-12.

un même esprit qui anime tout le corps et chaque membre vivant de ce corps, une même foi, une même espérance, les mêmes biens. (A)

D. Qui est le chef de l'église ?

R. Jésus-Christ est le chef invisible, et le pape, en qualité de successeur de saint Pierre, est son chef visible sur la terre.

Nous avons montré ci-devant, (Sect. 2. Chap. 1. §. 24.) que Jésus-Christ est le chef invisible de l'église; nous ferons voir ci-après que le Pape est son chef visible. (Sect. 7. de Chapitre.)

D. Quel est l'esprit qui anime le corps de l'église ?

R. C'est l'esprit de Jésus-Christ, l'esprit de vérité, l'esprit du chef, qui se répand sur les membres, et les unit entr'eux : esprit qui doit animer l'église jusqu'à la consommation des siècles, suivant la promesse de Jésus-Christ. Saint Paul dit que l'église n'a qu'un corps, et qu'un esprit qui anime ce corps. (B)

D. Pourquoi dites-vous que les fidèles qui composent l'église, n'ont tous qu'une même foi ?

R. Ce sont les paroles de saint Paul, et c'est sur ce fondement que l'église a toujours retranché de son corps tous ceux qui ont une foi différente de la sienne. Elle n'entre sur cela dans aucune composition ; elle veut une seule et même croyance dans tous ses membres.

D. Pourquoi dites-vous que les fidèles qui composent l'église, n'ont qu'une même espérance ?

R. C'est saint Paul qui le dit, et qui ajoute que nous avons tous été appelés au même bonheur. Nous attendons tous ce bonheur, et c'est ce qui fait que nous avons tous une même espérance.

D. Pourquoi dites-vous que les fidèles ont les mêmes biens ?

R. Parce que les grâces, les sacrements, les prières, les bonnes œuvres, sont des biens communs auxquels tous les fidèles ont droit de participer.

D. Puisque l'église est une, d'où vient qu'on nomme plusieurs églises, l'église de France, l'église d'Allemagne, l'église de Paris, de Montpellier, etc.

R. On appelle église toutes les sociétés particulières des fidèles, sous un pasteur légitime (C) ; mais toutes ces églises particulières, parfaitement unies ensemble, font partie de l'église universelle, et ne composent avec elle qu'un seul corps, dont le Pape est le chef visible sur la terre, et Jésus-Christ le chef invisible.

Explication. Nous avons déjà dit (§. 1. de ce chap.) que le corps de l'église réunissait, dans son universalité, l'église du ciel, l'église du purgatoire, et l'église de la terre. Celle-ci a plusieurs branches. Car on peut la considérer, ou avant Moïse, ou depuis Moïse, ou depuis Jésus-Christ. Depuis que

Jésus-Christ a établi saint Pierre chef des apôtres, le pape, successeur de saint Pierre, est le chef des évêques, et par conséquent le chef des pasteurs de l'église. Chaque évêque avec son troupeau, dont il est le chef, fait une portion de l'église universelle. Tous ces troupeaux particuliers sont réunis dans leur chef commun, le pape, pour ne faire qu'un corps (D). Ce corps est lui-même une portion du corps général de l'église; c'est-à-dire de la société des membres de Jésus-Christ, dont quelques-uns vivent encore; d'autres souffrent dans le purgatoire; d'autres règnent déjà avec Jésus-Christ dans le ciel. Jésus-Christ est le chef de cette société, dont les membres sont aujourd'hui dispersés, mais seront réunis à la fin du monde.

D. Comment nomme-t-on la société des fidèles qui règnent avec Jésus-Christ dans le ciel ?

R. L'église triomphante, la Jérusalem céleste, la cité de Dieu, l'église des prédestinés.

Explication. On appelle cette société *l'église triomphante*, parce qu'elle est la société de ceux qui triomphent avec Jésus-Christ; *la Jérusalem céleste*, parce que la ville de Jérusalem et son temple étaient une figure de cette société; *la cité de Dieu*, parce que c'est là que Dieu fait paraître sa gloire avec plus d'éclat, et c'est pour cela que l'on dit que Dieu habite dans le ciel; *l'église des prédestinés*, parce que les prédestinés y entrent.

D. Qui sont ceux qui composent la société de l'église triomphante ?

R. Jésus-Christ, la sainte Vierge, les anges bienheureux, et les saints.

D. Comment nomme-t-on la société des âmes qui souffrent les peines du purgatoire ?

R. L'église souffrante, ainsi nommée à cause des peines qu'elle souffre pour satisfaire à la justice de Dieu.

D. Qui sont ceux qui composent la société de l'église souffrante ?

R. Ce sont ceux qui meurent en état de grâce, mais qui ne sont pas encore assez purifiés pour entrer dans le ciel.

Nous prouverons, dans la suite de cet ouvrage, la vérité du purgatoire. (Voyez la 3^e Partie, Sect. 1, Chap. 5, §. 17.)

D. Comment nomme-t-on la société des fidèles qui vivent sur la terre ?

R. L'église militante, c'est-à-dire combattante; ainsi nommée à cause des combats qu'elle a à soutenir tant qu'elle subsistera.

Nous expliquerons ci-après quels sont ces combats. (§. 8, 9, 10, 11 de ce chap.)

D. Qui sont ceux qui composent la société de l'église militante ?

R. Pour répondre exactement à cette question, il faut

considérer l'église de la terre en trois temps différens : 1° avant le péché d'Adam ; 2° depuis le péché, avant Jésus-Christ ; 3° depuis Jésus-Christ.

Avant le péché, tous les hommes sans distinction devaient être membres de l'église. Ils avaient été créés pour être éternellement heureux ; et le péché était le seul obstacle qui pût les éloigner du ciel.

Adam et Eve perdirent pour eux et pour toute leur postérité, par leur péché, le droit qu'ils avaient au bonheur éternel. Ils furent chassés du paradis. Mais Dieu leur fit miséricorde, en leur promettant un rédempteur : et par les mérites de ce rédempteur, les hommes ont pu, depuis le péché, rentrer en grâce avec Dieu, et recouvrer le bonheur éternel, pourvu qu'ils vécussent saintement, et qu'ils espérassent ce rédempteur. Ainsi, avant Jésus-Christ, tous ceux qui faisaient profession de vivre suivant les principes de la loi naturelle, et qui espéraient un rédempteur, étaient de vrais fidèles, et par conséquent appartenaient à l'église de Jésus-Christ.

Mais depuis la vocation d'Abraham, tous les enfans mâles de ce patriarche furent obligés d'être circoncis ; et depuis Moïse, les Israélites furent obligés outre cela à pratiquer tout ce qui était prescrit par la loi ; de sorte que l'église de Jésus-Christ était alors composée de deux sortes de personnes : 1° des Juifs qui faisaient profession de vivre selon la loi de Moïse, et qui seuls formaient l'église judaïque, qu'on nomme la synagogue ; 2° des gentils qui attendaient un rédempteur, et qui vivaient suivant les principes de la loi naturelle. Quelques uns de ceux-ci se faisaient circoncire ; et alors ils étaient obligés à observer toute la loi, et ils appartenaient à l'église judaïque. Mais quoiqu'ils ne fussent pas circoncis, ils ne laissaient pas d'être de vrais fidèles, et d'appartenir à Jésus-Christ comme ses membres, pourvu qu'ils ne reconnussent qu'un seul Dieu, et qu'ils attendissent le rédempteur. C'est pour cela que dans le temple de Jérusalem, il y avait un lieu destiné pour les gentils qui venaient y faire leurs prières. Ce lieu était séparé par une muraille, du lieu où les Juifs faisaient leurs prières dans le temple. Tel était l'état de l'église de la terre avant Jésus-Christ.

Mais depuis Jésus-Christ il n'y a plus de différence par rapport à Dieu entre les Juifs et les gentils. Ces deux peuples ont été réunis en Jésus-Christ, qui a ôté, dit saint Paul, la muraille de séparation, et qui n'en a fait qu'un seul peuple, nommé le peuple chrétien. Il faut nécessairement appartenir à ce peuple, pour être aujourd'hui membre de l'église. Or, pour lui appartenir, deux conditions sont nécessaires.

1° Il faut être baptisé. Car Jésus-Christ dit que ceux qui ne seront pas baptisés, n'entreront pas dans le ciel. Ce n'est que par le baptême que nous recevons la rémission du péché

originel : en sorte que si nous ne sommes régénérés par ce sacrement, nous n'appartenons pas à Jésus-Christ, nous ne sommes pas ses membres, et par conséquent nous sommes hors de l'église.

2°. Il faut n'être pas retranchés du corps de l'église, comme enfans rebelles et désobéissans ; car Jésus-Christ a donné à l'église le pouvoir de retrancher de son corps ceux qui ne veulent pas se soumettre à son autorité ; et il veut qu'on regarde ces fidèles retranchés, comme s'ils n'étaient pas chrétiens.

Ainsi l'église militante est aujourd'hui composée de tous les fidèles baptisés, et qui ne sont pas excommuniés.

Il s'ensuit de là, 1° que les infidèles et les Juifs ne sont pas membres de l'église ; car ils ne sont pas baptisés.

2° Que les hérétiques, les schismatiques et les apostats, ne sont pas de l'église ; car ils se sont séparés eux-mêmes de la société de l'église. Nous expliquerons ci-après qui sont les hérétiques, les schismatiques et les apostats. (§. 3 de ce chapitre.)

3° Que les excommuniés ne sont pas de l'église, tant qu'ils demeurent dans l'état d'excommunication ; car l'église les a retranchés de son corps.

4° Que les enfans baptisés par les infidèles, ou par les Juifs, ou par les hérétiques, ou par les schismatiques, ou par les excommuniés, sont membres de l'église. Car le baptême conféré par toutes ces personnes, est bon, et donne la rémission des péchés, comme nous le dirons ci après. (Part. 3, Sect. 1, Chap. 2, §. 2.)

5° Que les chrétiens baptisés, quelque grands pécheurs qu'ils soient, sont membres de l'église, tant qu'ils ne sont pas excommuniés. Car Jésus-Christ nous apprend souvent, dans l'évangile, que son église sur la terre est mêlée de paille et de bon grain, de bons et de méchans, et que la séparation ne se fera qu'à la fin du monde. (E)

D. Si quelqu'un était excommunié sans fondement légitime, et qu'il conservât toujours le respect dû à l'église, et la subordination nécessaire, cesserait-il d'appartenir à l'église comme un de ses membres ?

R. Non. Il appartiendrait toujours à l'esprit de l'église, et par conséquent il serait toujours membre vivant du corps de Jésus-Christ ; car on ne peut pas être retranché du corps de Jésus-Christ, par une sentence nulle aux yeux de Dieu. L'église ne peut retrancher que les membres morts. (*) (F)

(*) Voyez saint Augustin *ibid.* et lett. 78 ou 137, à ses diocésains, n. 3, 4, 8 et 9. Il dit la même chose dans un fragment de lettre, inséré avant la lettre 251, et dans le liv. 1. du baptême contre les Donatistes, chap. 17. Ceux qui veulent approfondir la matière de l'unité de l'église, peuvent lire les livres de saint Augustin contre les Donatistes ; et les traités de saint Cyprien, de M. Nicole et du P. Thomassin, intitulés : De l'unité de l'église.

S. 3. De l'union qui est entre tous les membres de l'église ; et de la communion des Saints.

D. Tous ces différens membres de l'église sont-ils réunis entre eux ?

R. Oui, puisqu'ils ne font tous qu'un seul corps, dont Jésus-Christ est le chef ; en sorte qu'il est vrai de dire, qu'ils sont tous les membres du corps mystique de Jésus-Christ, et les membres de Jésus-Christ.

D. Par quels liens tous les membres de l'église sont-ils unis entre eux ?

R. Par des liens intérieurs et par des liens extérieurs. Les liens intérieurs sont la participation d'un même esprit, la dépendance d'un même chef invisible, la communication des grâces. Les liens extérieurs sont la profession d'une même foi, d'une même espérance, la participation aux mêmes sacremens, l'obéissance aux mêmes pasteurs, la dépendance du même chef visible.

Explication. Quand je dis que tous les membres de l'église sont réunis par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacremens, et par l'obéissance aux mêmes pasteurs, cela se doit entendre de tous les fidèles qui vivent ensemble sur la terre, et non pas de tous les membres de l'église en général. Car les Juifs, par exemple, n'avaient pas les mêmes sacremens et les mêmes pasteurs que les chrétiens ; et ceux-ci, après leur mort, cessent d'être liés aux fidèles qui vivent sur la terre, par la dépendance des mêmes pasteurs. Enfin, la foi et l'espérance n'ont plus de lieu dans le ciel, où les saints voient clairement ce qu'ils croyaient par la foi, et où ils jouissent des biens qu'ils attendaient par l'espérance.

Mais ce qui réunit généralement tous les fidèles entre eux, en quelque temps et en quelque lieu qu'ils aient vécu ou qu'ils vivent, c'est, 1° la dépendance d'un même chef, Jésus-Christ, 2° la promesse des mêmes biens, dont les uns sont déjà en possession, au lieu que les autres les attendent encore ; car nous voyons l'accomplissement de ce que les Juifs ont cru et attendu, et les saints voient et possèdent ce que nous croyons et espérons. 3° Ils ont tous le même moyen pour arriver à ces biens : savoir l'application des mérites de Jésus-Christ ; car aucun homme n'a jamais pu être sauvé que par Jésus-Christ. (A)

D. Comment nomme-t-on l'union qui est entre tous les membres de l'église ?

R. On la nomme la communion des saints. *Communion.* C'est un mot latin, qui veut dire la même chose que liaison, société, communication, union. *Des saints.* Parce que tous les membres de l'église ont été sanctifiés par le baptême ; que tant qu'ils en conservent la grâce, ou lorsque l'ayant

perdue, ils l'ont recouvrée par la pénitence, ils sont saints, et que toujours ils sont appelés à la sainteté. C'est pour cela que quand saint Paul parlait des fidèles de son temps, ou qu'il leur écrivait, il leur donnait toujours le nom de saints. (B)

D. En quoi consiste la communion des saints ?

R. En deux choses : 1° En l'union, soit intérieure, soit extérieure, qui subsiste entre tous les membres de l'église, ainsi que nous venons de l'expliquer.

2° Dans la communication que les membres de l'église se font entr'eux, des biens spirituels qui leur sont propres. (C)

D. Quels sont ces biens spirituels que les membres de l'église se communiquent les uns aux autres ?

R. Les prières, les bonnes œuvres, les grâces, les sacrements.

D. Cette communication des biens spirituels ne se fait-elle qu'entre les membres de l'église de la terre ?

R. Elle se fait entre les membres des trois églises : de l'église de la terre, de celle du ciel, et de celle du purgatoire. Comme ils ne font tous qu'un seul corps, ils participent aussi tous aux mêmes biens, autant que chacun d'eux en est capable, selon l'état où il se trouve.

D. Comment se fait la communication des prières et des grâces entre les saints qui sont dans le ciel, et les fidèles qui vivent sur la terre ?

R. Par les prières qu'on adresse aux saints, et les secours que les saints procurent. (Nous expliquerons ci-après ce qui regarde l'invocation des saints.)

D. Comment se fait cette communication entre les fidèles qui vivent sur la terre, et les âmes du purgatoire ?

R. Par les bonnes œuvres, les prières, le sacrifice des fidèles qui vivent sur la terre, par lesquels les âmes du purgatoire sont soulagées. Nous expliquerons ci-après ce qui regarde les prières et le sacrifice offerts pour les morts. (3. Part. Sect. 1. Chap. 5. §. 27. et Sect. 2. Chap. 7. §. 13.)

D. Comment se fait cette communication entre tous les fidèles qui vivent sur la terre ?

R. 1° En ce que tous ont part aux prières, au sacrifice, aux bonnes œuvres, aux grâces, aux sacrements, à la foi de l'église. (D)

2° En ce que les grâces que chacun reçoit, et les bonnes œuvres qu'il fait, profitent à tous les autres. (E)

D. Quel est le principe de cette communication de biens qui se répand sur les membres de l'église ?

R. C'est le Saint-Esprit, l'esprit de Jésus-Christ, qui du chef se répand sur tous les membres, à peu près comme l'âme, selon la comparaison de saint Paul, communique la vie et les esprits aux membres du même corps. (F)

D. Ceux qui sont en état de péché mortel, ont-ils part à la communion des saints ?

R. Pour répondre exactement à cette question, il faut savoir que le Saint-Esprit n'habite plus par sa grâce dans une âme coupable de péché mortel ; et que par conséquent cette âme est morte spirituellement aux yeux de Dieu.

Un homme coupable de péché mortel, n'appartient donc plus à Jésus-Christ comme un membre vivant ; mais il peut encore appartenir à Jésus-Christ comme un membre mort, qui tient à son corps par les liens extérieurs ci-devant expliqués, et en quelque chose par les liens intérieurs, par la foi, par l'espérance, etc. Mais ; si ce pécheur a été absolument retranché de la communion de l'église par l'excommunication majeure, alors il n'appartient plus proprement à l'église, qui est le corps mystique de Jésus-Christ. Il ne lui appartient plus proprement, ni par les liens intérieurs, car il les a presque tous rompus par les crimes ; ni par les liens extérieurs, car ils ont été rompus par l'excommunication.

Cela posé, je dis que les chrétiens, quoique coupables de péché mortel, ne laissent pas d'avoir part, en plusieurs choses, à la communion des saints, tant qu'ils ne sont pas excommuniés. Ce sont des membres morts, mais qui tiennent toujours au corps jusqu'à ce qu'ils en aient été retranchés. Ils sont des membres, pour ainsi dire, paralytiques, qui n'ont presque plus de mouvement, mais qui néanmoins sont toujours liés à l'église, par la profession d'une même foi et d'une même espérance, par l'obéissance extérieure aux mêmes pasteurs, par le droit qu'ils conservent aux mêmes sacrements ; et ils reçoivent, par le moyen de l'église, plusieurs secours intérieurs et extérieurs pour leur conversion. Ainsi, ils ont infiniment plus d'avantages que ceux qui sont absolument retranchés de la communion de l'église.

Ce que je viens de dire, qu'un excommunié est retranché du corps de l'église, qu'il n'appartient plus à l'église, a besoin de quelque explication. Le mot d'excommunication ne porte que la privation de plusieurs biens auxquels l'excommunié avait droit auparavant : et l'église qui l'excommunique, n'a droit de le priver que de la communion des biens qu'elle peut lui ôter et qu'elle peut aussi lui rendre. Elle ne peut ôter le baptême, par lequel nous sommes faits enfans et membres de l'église. Ce sont des enfans chassés de la maison, et déshérités ; mais ce sont toujours des enfans qui ont le caractère de Jésus-Christ par le baptême, souvent le caractère du Saint-Esprit par la confirmation, et quelquefois le caractère du sacerdoce. Tellement que quand on les rétablit dans la communion de l'église, on ne leur redonne aucun de ces trois sacrements.

Il y a donc une espèce d'équivoque dans cette façon de parler, *un excommunié est retranché du corps de l'église, n'appartient plus à l'église, n'appartient plus à Jésus-Christ.* Si l'on entend par là qu'un excommunié n'a plus de droit aux

biens de l'église, à ses assemblées, aux sacrements, aux suffrages, aux bonnes œuvres des fidèles, à la société des chrétiens; qu'il n'a plus de part avec Jésus-Christ; que c'est une branche retranchée de l'arbre dont Jésus-Christ est le tronc; si c'est ainsi que l'on explique ces façons de parler, elles sont justes et exactes, et c'est en ce seul sens qu'elles sont employées ci-dessus. Mais si l'on entendait, par ces expressions, n'être plus sous la puissance et l'autorité de Jésus-Christ et de l'église, elles sont fausses. Un excommunié appartient toujours à Jésus-Christ et à l'église, comme un enfant rebelle et comme un esclave fugitif. Il a perdu les droits qu'il avait aux biens de Jésus-Christ et de l'église; mais Jésus-Christ et l'église n'ont pas perdu et ne peuvent pas perdre leurs droits sur cet enfant rebelle et déshérité.

D. Qui sont ceux qui n'ont point de part à la communion, soit intérieure, soit extérieure des fidèles?

R. 1° Ceux qui n'ont jamais été membres de l'église. 2° Ceux qui s'en séparent volontairement. 3° Ceux que l'église retranche absolument de sa société; ou, pour parler plus clairement, 1° les Juifs et les Infidèles; 2° les Hérétiques, les Schismatiques, les Apostats; 3° les Excommuniés. (G)

D. Qu'entendez-vous par les hérétiques?

R. J'entends ceux qui sont attachés avec opiniâtreté à une doctrine condamnée par l'église, ou qui ne veulent pas croire ce que l'église a décidé devoir être cru comme point de foi. (H)

D. Qu'entendez-vous par les schismatiques?

R. J'entends ceux qui se séparent de l'église, qui ne reconnaissent point les pasteurs légitimes, et qui vivent entièrement séparés de leur obéissance. (I)

D. Qu'entendez-vous par les apostats?

R. J'entends ceux qui renoncent extérieurement à la foi catholique, après en avoir fait profession.

D. Pourquoi les hérétiques, les schismatiques et les apostats n'ont-ils point de part à la communion des fidèles?

R. Parce qu'ils veulent rompre l'unité de l'église, soit en détruisant la subordination qui doit être entre les pasteurs et les peuples, soit en divisant la foi qui est une. Par conséquent ils s'excluent eux-mêmes de l'église; car l'église ne peut jamais perdre son unité. (K)

§. 4. De la sainteté de l'église.

D. L'église est-elle sainte?

R. Oui. L'écriture sainte le dit en termes formels : *Jésus-Christ a aimé l'église, dit saint Paul, et s'est livré lui-même pour elle afin de la sanctifier, en la purifiant dans le baptême de l'eau par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irréprochable.* (Ephes. v. 25. 26. 27.)

Vous êtes, dit saint Pierre, la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple acquis. (1. Petr. II. 7.)

D. Est-ce de l'église de la terre ou de l'église du ciel que ces paroles de l'écriture doivent s'entendre ?

R. De l'une et de l'autre. La sainteté est commencée sur la terre, et parfaite dans le ciel ; et l'église n'est sainte dans le ciel, que parce qu'elle l'a été sur la terre : c'est sur la terre qu'elle a été purifiée et sanctifiée par Jésus-Christ. (A)

D. En quoi l'église est-elle sainte ?

R. En ce que 1. Jésus-Christ son chef est saint, et est la source de toute sainteté.

2. La doctrine de l'église est sainte, et elle le sera toujours.

3. Les lois de l'église sont saintes ; son culte, ses cérémonies, ses sacrements, son sacrifice, et généralement toutes les actions du corps de l'église sont saintes. Il n'y a de saints que dans sa société ; point de salut hors de l'église.

D. Pourquoi dites-vous que la doctrine de l'église est sainte ?

R. 1. Parce que l'église n'enseigne, comme article de foi, que la pure doctrine qu'elle a apprise de Jésus-Christ par les apôtres.

2. La doctrine de l'église, qui est la parole de Jésus-Christ, sanctifie ceux qui la suivent.

D. Comment sayons-nous que l'église n'enseigne, comme article de foi, que ce qu'elle a appris de Jésus-Christ par les apôtres ?

R. Il y a deux moyens de s'en convaincre, dont le premier ne convient qu'aux savans ; mais le second est à la portée de tout le monde.

D. Quel est le premier de ces moyens ?

R. C'est d'examiner chaque dogme de l'église sur l'écriture sainte et sur la tradition, qui sont les deux canaux par où la doctrine est venue jusqu'à nous.

Nous ferons voir ci-après, en expliquant ce qui regarde la foi (2. Partie, Sect. 2, Ch. 2, §. 3 et 4.), quelle est l'autorité de l'écriture sainte et de la tradition pour les choses de la foi, et comment la tradition est une voix sûre pour connaître si la doctrine de l'église vient des apôtres.

En expliquant chaque dogme de l'église en particulier, dans la suite de cet ouvrage, nous faisons voir qu'il est conforme à l'écriture sainte et à la tradition ; (et que l'église n'enseigne effectivement, comme article de foi, que ce que les apôtres ont enseigné.)

D. Pourquoi dites-vous qu'il n'y a que les savans qui puissent examiner chaque dogme de l'église sur l'écriture sainte et sur la tradition ?

R. Chacun peut s'en convaincre par la moindre réflexion et par l'expérience. Comment les simples et les ignorans peuvent-ils entrer dans des discussions si longues et si difficiles ? S'ils pouvaient y entrer, seraient-ils simples et igno-

rans ? Ceux qui ont prétendu que chaque fidèle pouvait et devait entrer dans cet examen , ont établi , comme l'expérience les en a convaincus , une maxime impossible , contraire aux saintes écritures , aux lumières de tout ce qu'il y a jamais eu de plus éclairé et de plus saint dans l'église , et au bon sens. (Nous le démontrerons , avec la grâce de Dieu , en parlant de l'autorité de l'église. (Voyez la 2. Part. Sect. 2 , Ch. 2 , §. 2.)

D. Quel est le second moyen pour savoir si la doctrine de l'église est conforme à ce que les apôtres ont enseigné ?

R. C'est de faire quelque attention aux promesses que Jésus-Christ a faites à son église , et dont toutes les sectes même séparées conviennent. Ces promesses sont claires et précises. Elles sont une preuve toujours subsistante de l'infailibilité de l'église dans tous les temps , de la persévérance avec laquelle elle doit enseigner , jusqu'à la consommation des siècles , les vérités que Jésus-Christ a confiées en dépôt aux apôtres , pour les transmettre à tous les peuples de la terre.

D. Qu'est-ce que Jésus-Christ a promis à son église ?

R. 1. Qu'elle serait toujours animée par le Saint-Esprit.

2. Qu'il l'assisterait jusqu'à la consommation des siècles , pour l'empêcher de tomber dans l'erreur.

Les termes de ces promesses sont clairs et précis. Les voici :

Je prierai mon Père , dit Jésus-Christ , et il vous enverra un autre Consolateur , qui demeurera avec vous éternellement : l'Esprit de vérité , que le monde ne peut pas recevoir , parce qu'il ne le voit pas et qu'il ne le connaît pas. Mais pour vous , vous le connaîtrez , parce qu'il demeurera avec vous , et qu'il sera en vous. Quand cet Esprit de vérité sera venu , dit Jésus-Christ dans la suite de ce discours , il vous enseignera toute vérité. (Joan. xiv , 16 et 17 ; xvi , 13.)

Jésus-Christ promet à son église l'*Esprit de vérité* , pour demeurer avec elle éternellement. L'erreur en sera donc éternellement bannie.

Tu es Pierre , dit ailleurs Jésus-Christ , et sur cette Pierre je bâtirai mon église , et les portes , c'est-à-dire les puissances de l'enfer , ne prévaudront point contre elle. (Matth. xvi. 18.)

Toute puissance , dit encore ailleurs Jésus-Christ , m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez , enseignez toutes les nations ; et baptisez-les au nom du Père , et du Fils , et du Saint-Esprit. Et voilà que je suis avec vous tous les jours , jusqu'à la consommation des siècles. (Matth. xxviii. 18. 19. 20.)

Il n'y a pas un mot à perdre de toutes ces paroles de Jésus-Christ. On y voit premièrement , soit qu'on suppose que les mots de *portes de l'enfer* signifient ici la mort , soit qu'on suppose qu'ils signifient les *puissances infernales* , les *démons* ; on y voit , dis-je , que l'église doit toujours subsister , et que tous les efforts des démons ne sauraient la renverser ,

ni la faire tomber dans l'erreur ; car si l'église périssait , ou si la foi changeait , il est évident que l'enfer et l'esprit d'erreur auraient prévalu contre elle.

On y voit , en second lieu , que Jésus-Christ fait envisager à ses apôtres , comme un effet de sa toute-puissance , la protection qu'il doit donner à son église jusqu'à la consommation des siècles. Il doit toujours être avec elle ; jamais il ne l'abandonnera. Qui est-ce qui peut résister au Tout-Puissant ? Je suis , moi à qui toute puissance a été donnée sur la terre comme dans le ciel , avec vous , que j'envoie pour instruire toutes les nations , et pour leur administrer le baptême et tous les autres sacremens. Je suis avec vous , baptisant ; avec vous , instruisant , tous les jours : il n'y a aucune interruption à craindre ; il n'y aura point de jour , point de moment , où il ne soit vrai de dire , que je suis avec vous , jusqu'à la consommation des siècles. Ce n'est pas seulement jusqu'à votre mort , mes apôtres ; c'est pour toujours , jusqu'à la fin du monde.

Ainsi , cette promesse ne regarde pas les seuls apôtres , elle regarde aussi leurs successeurs dans leur ministère , jusqu'à la consommation des siècles. Selon cette promesse , il y aura donc , jusqu'à la consommation des siècles , une église qui instruira , qui baptisera , qui subsistera malgré les efforts du démon , et qui sera assistée par Jésus-Christ , sans que Jésus-Christ l'abandonne un seul moment : car il l'a promis , et il est tout-puissant pour exécuter sa promesse. (*) (B)

D. Ces promesses prouvent-elles clairement que la doctrine de l'église est la même que les apôtres ont enseignée , et qu'elle n'est altérée par aucune erreur ?

R. Oui , sans doute. Si l'Esprit de vérité doit toujours animer l'église , et lui enseigner toute vérité ; si les portes de l'enfer ne doivent jamais prévaloir contre elle ; si Jésus-Christ doit l'assister jusqu'à la consommation des siècles , dans la prédication de la vérité et dans l'administration des sacremens , il faut , par une conséquence nécessaire , que les sacremens soient toujours administrés saintement dans l'église ; que toutes les vérités y soient toujours prêchées purement , et qu'elle ne puisse jamais enseigner aucune erreur : ce qui suppose qu'elle enseignera toujours ce qu'elle a appris des apôtres , et les apôtres de Jésus-Christ.

D. Ne semble-t-il pas s'ensuivre de là qu'il n'y a personne dans l'église qui puisse mal administrer les sacremens , ni enseigner aucune erreur ?

R. Cela ne s'ensuit pas ; ces promesses sont faites à l'église

(*) Voyez les deux Instructions pastorales de M. Bossuet , évêque de Meaux , sur les promesses de l'église , où ce que nous venons de dire , dans cette réponse , est expliqué d'une manière si claire et si convaincante , qu'on ne peut rien y ajouter.

en corps, et non pas à tous les particuliers qui sont ses membres. Il y a toujours eu, et il y aura toujours, dans l'église, des gens qui feront des efforts pour y introduire l'erreur et le dérèglement; mais ils ont toujours été et seront toujours confondus. Les particuliers peuvent se tromper dans l'administration des sacrements, et dans leurs instructions; mais le corps de l'église ne s'est jamais trompé, et ne se trompera jamais dans ses décisions, ni dans les règles qu'elle prescrit pour l'administration des sacrements; parce que c'est Jésus-Christ même, c'est son esprit, l'esprit de vérité, qui forme ces décisions, et qui donne ces règles. Nous avons vu que les promesses y sont expresses; et c'est pour cela que saint Paul dit *que l'église est la base et la colonne inébranlable de la vérité*. Il est donc vrai de dire que les sacrements seront toujours saintement administrés dans l'église, et que la vérité y sera toujours enseignée. (C)

D. Pourquoi dites-vous que tout le monde est capable de se convaincre de la sainteté de la doctrine de l'église, en faisant attention aux promesses de Jésus-Christ?

R. Parce que ce n'est point ici une discussion difficile, comme est l'examen de tous les dogmes en particulier. Les promesses faites à l'église sont claires, et à la portée de tout le monde. Nulle secte séparée ne les conteste: il ne faut ni étudier, ni raisonner sur ce point. Or, quand on est une fois persuadé de la vérité de ces promesses, la sainteté de l'église dans sa doctrine, sa durée et son infailibilité, en sont une suite si naturelle, que tout le monde l'aperçoit sans peine. Quiconque veut chicaner sur cela, est du nombre de ces esprits dont saint Paul a dit qu'ils sont condamnés par leur propre jugement. (Tit. III. 10. 11.) (D)

D. Pourquoi avez-vous dit que la doctrine de l'église rend saints ceux qui la suivent?

R. Parce que l'église n'enseigne que la doctrine de Jésus-Christ, et qu'elle ne peut jamais rien enseigner qui y soit contraire. Or, ce n'est qu'en croyant et en pratiquant ces vérités, qu'on peut se sanctifier. *Sanctifiez-les dans la vérité*, dit Jésus-Christ dans la prière rapportée par saint Jean; (xvii. 17.) *votre parole est la vérité même. C'est cette parole*, dit David, *qui éclaire et qui convertit les ames*. (Ps. xviii. 8. 9.) (E)

D. Pourquoi avez-vous dit qu'il n'y a de saints que dans la société de l'église?

R. Parce que hors de l'église il n'y a point de salut. Tous ceux qui meurent hors de l'église périssent; comme tous ceux qui n'entrèrent point dans l'arche, périrent par les eaux du déluge. (F)

Explication. Pour mettre cette réponse dans un plus grand jour, et en faire voir la vérité, il n'y a qu'à examiner en détail ce qu'on appelle être hors de l'église.

On en est dehors, parce qu'on n'y est jamais entré, ou parce qu'on en est sorti volontairement, ou parce qu'on en a été chassé.

Ce n'est que par le sacrement de baptême, comme nous l'avons dit ci-dessus (§. 2. de ce chap.), qu'on devient membre de l'église; et Jésus-Christ déclare formellement, que ceux qui ne seront pas baptisés n'entreront pas dans le ciel. Ainsi, point de salut pour ceux qui ne seront point entrés dans la société de l'église.

Les hérétiques, les schismatiques et les apostats, sont ceux qui sortent volontairement de l'église, pour faire société à part.

Or, saint Paul nous apprend que ces sortes de personnes tombent dans la condamnation. *Après avoir corrigé un hérétique une ou deux fois, évitez-le; sachant que celui qui est tel, est un homme corrompu, et qu'il est en état de péché, puisqu'il s'est condamné par son propre jugement.* (Tit. III. 3. 5.)

Ce passage de saint Paul, qui semble n'être dit que pour la condamnation des hérétiques obstinés, peut aussi s'appliquer généralement aux schismatiques et aux apostats. Car la raison pour laquelle cet apôtre veut qu'on n'ait aucun commerce avec un hérétique, c'est parce qu'un hérétique, obstiné dans son erreur, et méprisant les avertissemens de l'église, porte un jugement contre l'église, puisqu'il s'élève contre elle. Or, par ce jugement il se condamne lui-même; car, puisque Jésus-Christ a promis à l'église (*) (G) d'être toujours avec elle, et de l'assister sans cesse par l'esprit de vérité, s'élever contre l'église, c'est accuser Jésus-Christ d'avoir manqué à ses promesses; c'est s'en prendre moins à l'église, qu'à Jésus-Christ même, qui en est le chef, le pontife et le conducteur. Or, condamner Jésus-Christ, c'est se condamner soi-même par son propre jugement, selon la parole de saint Paul.

Les schismatiques et les apostats s'élèvent contre l'église aussi-bien que les hérétiques, puisque les uns et les autres la condamnent et se séparent volontairement de sa société: donc ils se condamnent eux-mêmes, par leur propre jugement; ils sont par conséquent hors de la voie du salut. L'apôtre saint Jude les traite d'hommes charnels, destitués de l'esprit, qui se séparent eux-mêmes, et qui doivent être confondus, comme étant déjà condamnés. *Hi sunt qui segregant semetipsos animales spiritum non habentes.... Hos arguite judicatos* (**) (H)

Il n'est pas moins certain que les excommuniés sont hors de la voie du salut; car l'église n'excommunie que ceux qui,

(*) Matth. XXVIII, 18, 19, 20; Jean, XIV, 16, XI, 13.

(**) Saint Jude, versets 19. et 22. Voyez ce raisonnement plus étendu dans la conférence de M. Bossuet évêque de Meaux, avec M. Claude, et dans la première instruction pastorale du même prélat, sur les promesses de l'église.

par leurs crimes et par leur désobéissance, méritent cette peine ; or il est dit dans l'écriture , que ceux qui n'obéissent pas aux pasteurs de l'église , désobéissent à Dieu (*), et doivent être regardés comme des païens (Matth. xviii. 17.) (I), lesquels sont certainement hors de la voie du salut. Enfin saint Paul se sert du terme , de livrer à Satan , pour dire qu'il excommunie (1. Cor. v. 5. 1. Tim. i. 20.) (K) : (quoique plusieurs croient qu'il ne se sert de ce terme à l'égard de l'incestueux de Corinthe , que parce que cette excommunication devait être suivie d'une possession corporelle ; et que c'est pour cela que saint Paul ajoute ces paroles , *in interitum carnis , pour mortifier ou pour détruire sa chair* ; mais saint Augustin rejette cette interprétation comme moins probable. (L) Quoi qu'il en soit , tout cela prouve évidemment que les excommuniés , aussi-bien que les hérétiques , les schismatiques et les apostats , sont hors de la voie du salut ; et enfin , qu'il n'y a point de salut hors de l'église. (M)

D. Tous ceux qui sont dans l'église sont-ils saints ?

R. Tous sont appelés à la sainteté , mais tous ne sont pas saints : *Il y a beaucoup d'appelés , dit Jésus-Christ , mais peu d'élus* (Matth. xx. 16.) ; plusieurs déshonorent la sainteté de leur vocation , par la corruption de leur vie ; l'église de la terre est composée de paille et de bon grain (**) (N) , de bons et de méchans (***) (O) , de membres vivans et de membres morts ; les membres morts sont en plus grand nombre que les membres vivans ; mais hors de l'église , il n'y a ni sainteté ni salut. (P)

D. A-t-on lieu d'attribuer à l'église la corruption de ses enfans , surtout celle des pasteurs ; et de dire que l'église est corrompue , quand les pasteurs qui la gouvernent sont corrompus , et mènent une vie scandaleuse ?

R. Ce n'est pas par la corruption des particuliers qu'il faut juger du corps de l'église : saint Paul , parlant des pasteurs de son temps , se plaignait que la plupart cherchaient leurs propres intérêts , et non pas ceux de Jésus-Christ. L'église a toujours gémi de cette corruption de ses enfans , et l'a toujours condamnée ; et c'est par ses décisions et par ses instructions , et non par la conduite de quelques particuliers , qu'il faut juger de la sainteté de l'église. L'église n'a jamais autorisé , et n'autorisera jamais le mal dans ses décisions ; elle a toujours approuvé et pratiqué le bien. « L'église , (dit » saint Augustin) (****) , se trouvant au milieu de beaucoup

(*) Luc , x , 16 : *Qui vos spernit , me spernit.*

(**) Matth. iii , 12 , xiii , 25 et suiv.

(***) Matth. xxii , 10.

(****) S. Aug. lett. 55 ou 119 , à Janvier , n. 35. Voyez aussi ce même Père , liv. 1. des mœurs de l'église cathol. chap. 30 , 31 , 32 , 33 et 34. Il n'y a rien de si sage que ce que dit saint Aug. dans ce 5. chap. Voyez aussi la lettre 208 ou 209 du même père , adressée à Félicité : cette lettre est parfaitement belle , et doit être lue par ceux qui sont scandalisés de la mauvaise vie des pasteurs ou des autres catholiques.

de paille et de zizanie, tolère bien des choses ; mais elle ne fait, ni n'approuve, ni ne permet jamais rien qui soit contre la foi et contre les bonnes mœurs. » (Q) Qu'on lise les canons des conciles, et les instructions de tout ce qu'il y a eu dans tous les temps, de pasteurs éclairés et pieux ; et l'on sera convaincu de tout ce que nous disons ici. Quand il se trouverait dans un parlement quelques juges de mauvaises mœurs, et qui manquassent ou de lumières ou d'équité ; si les arrêts que le corps prononce sont justes, la mauvaise vie, l'ignorance, le peu de droiture des particuliers, n'empêchent pas que le parlement ne soit estimé et révééré comme le sanctuaire de la justice. Les péchés des particuliers ne sont pas les péchés du corps ; ainsi, la multitude des pécheurs qui sont dans l'église, n'empêche pas que l'église ne soit sainte, parce que tout ce qui appartient au corps de l'église, est saint.

§. 5. De la Catholicité de l'église.

D. Que veut dire le mot *Catholique* ?

R. C'est un mot grec qui veut dire *universel*.

D. Pourquoi l'église est-elle nommée *catholique* ou *universelle* ?

R. Parce qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux ; ce qui ne convient à aucune autre société.

D. Pourquoi dites-vous que l'église s'étend à tous les temps ?

R. Parce que dans tous les temps il y a eu et il y aura une société de fidèles, réunis dans la même foi, animés par le même esprit, sous la conduite du même chef Jésus-Christ, et c'est cette société qu'on nomme l'église. (A)

D. Comment Jésus-Christ pouvait-il être le chef des fidèles qui vivaient avant sa venue ?

R. Parce que, depuis le péché du premier homme, il n'y a point eu de salut pour les hommes que par Jésus-Christ : c'est Jésus-Christ qui a mérité la grâce et la gloire à tous les saints de l'ancien testament ; c'est Jésus-Christ qui les a animés et réunis dans les mêmes sentimens par son esprit, comme il réunit encore, par le même esprit, tous les chrétiens. *Il n'y a point d'autre nom sous le ciel par lequel l'on doive être sauvé*, dit saint Pierre. (Act. iv. 12.) (B)

D. L'église subsistera-t-elle jusqu'à la fin du monde ?

R. Oui. Nous avons déjà rapporté les promesses de Jésus-Christ sur ce point. (Voyez le §. précédent.)

D. Pourquoi avez-vous dit que l'église s'étend à tous les lieux ?

R. 1. Parce que la doctrine de l'église est, ou a été, ou sera annoncée dans tous les lieux de l'univers : partout il y a, ou il y a eu, ou il y aura des catholiques. (C)

2. Les nations de la terre, d'idolâtres qu'elles étaient,

sont devenues chrétiennes par la prédication des apôtres et de leurs successeurs. Les prophètes avaient souvent prédit cette merveille ; et depuis ce grand événement , la société de l'église catholique a toujours été la société la plus étendue ; elle n'a jamais cessé d'avoir des enfans répandus dans tous les pays du monde , et qui sont unis entr'eux par le lien d'une même foi , par la participation aux mêmes sacrements , et par l'obéissance au même chef visible. (D)

D. Pourquoi avez-vous dit que l'église est la seule société qui s'étende à tous les temps et à tous les lieux ?

R. Parce qu'il n'y a aucune autre société à qui ces deux caractères conviennent. On connaît le commencement , les progrès de toutes les autres sociétés , et la suite des siècles en fait voir la fin ; elles n'ont jamais eu qu'une étendue fort limitée , soit pour le temps , soit pour les lieux : l'église seule subsiste et subsistera toujours dans son universalité.

Explication. Nous savons les commencemens et les progrès de la société des montanistes , des manichéens , des ariens , des donatistes , des nestoriens , des luthériens , des eutychiens , des pélagiens , des calvinistes , etc. Il n'y en a aucune à qui on n'ait pu dire : *Vous n'étiez pas hier* ; mot par lequel seul Tertullien soutient , avec raison , qu'on peut réfuter invinciblement , sans entrer dans la discussion des dogmes , toutes les sociétés séparées de l'église. (E)

Toutes ces sectes ont leur origine particulière et connue ; elles n'ont jamais été universellement étendues ; la plupart d'elles ne subsistent plus ; les autres s'affaiblissent et s'entre-détruisent tous les jours ; nulle n'a jamais eu et n'aura jamais le caractère d'universalité , qui convient à la seule église catholique romaine. Aussi , l'église romaine est la seule à laquelle le nom de catholique ait été attribué de tout temps , comme nous le dirons ci-après (§. 7 de ce Chap.) , selon la remarque de saint Augustin. (F)

§. 6. Du nom Apostolique donné à l'église.

D. Pourquoi l'église est-elle appelée Apostolique ?

R. 1. Parce qu'elle croit et qu'elle enseigne tout ce que les apôtres ont cru et enseigné ;

2. Parce qu'elle a été fondée par les apôtres , et qu'elle est gouvernée par leurs successeurs ;

3. Parce qu'elle a reçu son autorité et sa mission de Jésus-Christ par les apôtres.

D. Pourquoi dites-vous que l'église croit et qu'elle enseigne tout ce que les apôtres ont enseigné ?

R. Parce qu'en remontant de siècle en siècle , on peut facilement faire voir que ce que l'église croit et enseigne , elle l'a toujours cru et enseigné d'une manière uniforme , depuis les apôtres jusqu'au temps présent. (*)

(*) Voyez cette réponse , éclaircie et plus étendue ci-dessus , au 2. 4. de ce Chap.

D. Comment dites-vous que l'église a été fondée par les apôtres, puisque vous avez fait voir qu'elle subsistait avant Jésus-Christ ?

R. L'église, prise pour la société des fidèles en général, subsistait avant Jésus-Christ ; mais l'église, prise pour la société des fidèles nommés chrétiens, ne subsiste que depuis Jésus-Christ, et a été fondée par les apôtres.

Ces deux sociétés ne font qu'un tout, réuni par Jésus-Christ ; ce n'est qu'une église, établie, comme dit saint Paul, sur le fondement des prophètes et des apôtres, et réunis sous un même chef, Jésus-Christ, qui en est la pierre angulaire. (Ephes. II. 20.) Cette église, qui subsistait avant Jésus-Christ, n'est appelée apostolique que depuis Jésus-Christ. (A)

D. En quel sens les apôtres sont-ils les fondateurs de l'église ?

R. En ce qu'ils ont annoncé par toute la terre la foi de Jésus-Christ et l'évangile ; qu'ils ont rendu les hommes, de Juifs ou païens qu'ils étaient, chrétiens et disciples de Jésus-Christ ; et qu'ils ont formé, de tous ces Juifs ou chrétiens convertis, une société qu'on nomme l'église catholique, et qui subsiste depuis ce temps-là, et subsistera jusqu'à la consommation des siècles, sans aucune interruption.

D. Pourquoi dites-vous que l'église, fondée par les apôtres, subsistera jusqu'à la consommation des siècles, sans aucune interruption ?

R. Parce que Jésus-Christ l'a promis en termes formels.

Explication. Les apôtres ont fondé l'église en instruisant et baptisant toutes les nations, suivant l'ordre de Jésus-Christ ; or, Jésus-Christ a promis qu'il serait, jusqu'à la consommation des siècles, avec cette société ainsi formée. *Instruisez et baptisez*, dit Jésus-Christ, *et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* (Matth. XXVIII. 18. 19. 20.)

Donc il n'y aura point d'interruption dans l'état de l'église ; et oser soutenir, comme ont fait les protestans dans leur confession de foi, que l'état de l'église a été interrompu, et qu'il a fallu que Dieu ait suscité des gens extraordinairement pour le rétablir, c'est non-seulement avancer de soi-même une maxime pernicieuse, sans aucune preuve de l'écriture, et contre les preuves de l'écriture les plus expresses ; mais c'est encore accuser Jésus-Christ d'avoir manqué à sa promesse, et d'avoir abandonné son église malgré sa parole ; ce qui est un blasphème. (*)

Voici comme parle saint Augustin (**) sur ce sujet : « Ceux qui ne sont plus dans l'église, disent que cette église, dans laquelle toutes les nations sont entrées, ne subsiste plus.

(*) Voyez M. Bossuet, évêque de Meaux, 1. Instruction sur les promesses de l'église.

(**) Sermon 2, sur le Ps. 201, nomb. 8, 9 et 10.

« O la parole impudente ! Quoi , elle ne subsiste plus , parce que vous n'êtes plus dans son sein ? Prenez garde de ne subsister plus vous-mêmes. L'église ne laissera pas de subsister , quoique vous ne subsistiez plus. » Le Saint-Esprit avait prévu qu'il y aurait des gens qui prononceraient cette parole abominable , détestable , pleine de présomption et de fausseté , qui n'est fondée sur aucune vérité , qui n'est éclairée d'aucune sagesse ; qui est vaine , téméraire , précipitée , pernicieuse : L'église n'est plus. « Je dis ceci , (continue saint Augustin ,) pour ceux qui soutiennent que l'église a été et n'est plus ; pour ceux qui disent : Les saintes écritures sont accomplies , toutes les nations ont cru ; mais l'église a apostasié , et elle ne subsiste plus sur la terre. Que veut donc dire cela.... *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles....* ? Vous dites que l'église ne subsiste plus ; et pourquoi prêche-t-on l'évangile , si ce n'est afin que l'église subsiste dans toutes les nations ? L'église sera donc , jusqu'à la fin des siècles , répandue dans toutes les nations... Que les hérétiques périssent , qu'ils périssent , dis-je , par rapport à leur qualité d'hérétiques , afin qu'ils deviennent ce qu'ils ne sont pas. »

D. Pourquoi dites-vous que l'église est gouvernée par les successeurs des apôtres ?

R. Parce que ce sont les évêques qui gouvernent l'église , selon les propres termes de saint Paul : *Le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'église de Dieu , qu'il a acquise par son sang.* (Act. xxi. 28.) Si les prêtres gouvernent aussi , c'est sous l'autorité des évêques ; or , les évêques ordonnés canoniquement sont les successeurs des apôtres.

D. Pourquoi les évêques sont-ils les successeurs des apôtres ?

R. Parce que les évêques qui gouvernent aujourd'hui l'église , ont été ordonnés par d'autres évêques qui , en remontant de siècle en siècle par une succession non interrompue , avaient été ordonnés par les apôtres , et avaient succédé à leur autorité (B)

D. Cette succession d'épiscopat avait-elle été marquée dans l'écriture ?

R. Oui. Saint Paul dit que *Jésus-Christ a laissé à son église des pasteurs pour la perfection des saints , pour l'œuvre du ministère , pour l'édification du corps de Jésus-Christ , jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu ; c'est-à-dire jusqu'à la consommation des siècles.* (Ephes. iv. 11. 12. 13. 14.)

Le même apôtre ordonna Tite évêque , et le laissa ensuite dans l'île de Crète pour y établir d'autres évêques , et pour ordonner des prêtres dans toutes les villes. (Tit. i. 3. et suiv.) C'est ainsi que l'église doit être gouvernée jusqu'à la fin , par une succession continuelle de pasteurs , lesquels , or-

donnés par les successeurs des apôtres , en ordonnent d'autres pour leur succéder.

D. A-t-on toujours regardé , dans l'église , cette succession continue d'épiscopat , dont l'origine remonte jusqu'aux apôtres , comme une des marques nécessaires pour distinguer la vraie église ?

R. Oui. Voici ce que dit saint Irenée , second évêque de Lyon , homme des siècles apostoliques , qui a vécu longtemps avec saint Polycarpe , disciple de saint Jean l'évangéliste. « Comme il serait trop long , (dit-il *) , de rapporter la succession des évêques de toutes les églises particulières , nous confondons tous ceux qui par amour-propre , ou par vanité , ou par avenglement , ou par erreur , se séparent des assemblées légitimes de l'église , pour faire à part leurs conventicules , (c'est-à-dire les hérétiques et les schismatiques) , en leur remettant devant les yeux la tradition et la foi apostolique transmise (par une succession continue d'évêques jusqu'à nous ,) dans la plus grande , la plus ancienne , la plus connue de toutes les églises , fondée à Rome par les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul. » (C)

Tertullien , qui florissait du temps de saint Irenée , parle ainsi dans son livre des Prescriptions contre les hérétiques : (Chap. 32.) « Que les hérétiques produisent l'origine de leurs églises , qu'ils fassent voir l'ordre suivi de leurs évêques , qui , par une succession continue , remonte jusqu'à un premier évêque qui ait succédé à un apôtre , ou à quelqu'un des hommes apostoliques qui ait vécu avec les apôtres : comme l'église de Smyrne produit Polycarpe , établi évêque par saint Jean ; comme l'église de Rome produit Clément , ordonné par saint Pierre ; comme toutes les autres églises produisent des évêques , qui , établis dans l'épiscopat par quelque apôtre , ont transmis à leurs successeurs la semence apostolique. (D)

Saint Optat , évêque de Milève , qui a écrit l'histoire du schisme des donatistes , après avoir rapporté , dans cet ouvrage , la liste de tous les évêques de Rome , depuis saint Pierre jusqu'à saint Sirice « avec lequel , (dit-il ,) toute la terre est unie , aussi-bien que nous , par les liens d'une même communion , » adresse ainsi la parole aux donatistes : « Mais vous , qui voulez faire passer votre église pour sainte , faites-nous voir l'origine de votre chaire épiscopale. » Il prévient ensuite une objection des donatistes , qui , pour faire voir qu'ils avaient conservé quelque liaison avec Rome , y avaient envoyé un de leurs évêques nommé Victor , pour être à la tête du parti donatiste en ce pays-là : saint Optat leur dit sur cela : « Pourquoi n'avez-vous pas pu trouver un évêque à Rome ?.... Vous y avez donc envoyé

(*) Saint Irenée , liv. 3 , contre les hérésies , ch. 3.

» Victor : il a été là enfant sans père, nouveau soldat sans capitaine, disciple sans maître, successeur sans prédécesseur.... Si on demandait à Victor de montrer quelqu'un qui eût occupé sa chaire épiscopale avant lui, il ne pourrait pas même montrer de chaire, si ce n'est une chaire de pestilence. »

Saint Augustin parle ainsi dans son ouvrage célèbre, écrit contre les manichéens (*) : « Plusieurs choses me retiennent dans l'église : le consentement des peuples et des nations, l'autorité que cette église s'est acquise ; autorité commencée par les miracles, nourrie par l'espérance, augmentée par la charité, fortifiée par l'ancienneté. J'y suis retenu par la succession continuelle des évêques, qui ont tenu, jusqu'à ce jour, le siège de saint Pierre, depuis cet apôtre à qui Jésus-Christ, après sa résurrection, a confié le gouvernement de ses brebis. J'y suis retenu enfin, par le nom même de l'église catholique, qui, avec raison, est demeurée tellement propre à cette église, à l'exclusion de tant de sectes hérétiques, que, quoique tous les hérétiques veuillent passer pour catholiques, quand cependant un étranger demande où est l'assemblée des catholiques, il n'y a point d'hérétique qui ose montrer son temple ou sa maison. Tous ces liens si chers et si considérables du nom chrétien, retiennent, avec raison, un homme fidèle dans l'église catholique, quand même il n'aurait pas assez d'intelligence ou de vertu pour connaître la vérité avec évidence. Pour moi, (dit saint Augustin, quelques lignes après,) je ne croirais pas à l'évangile, si l'autorité de l'église ne m'y déterminait. Ceux donc à qui j'ai obéi, quand ils m'ont dit : Croyez à l'évangile ; pourquoi ne leur obéirais-je pas, quand ils me disent : Ne croyez pas aux manichéens ? »

Vous voyez que cette succession d'épiscopat a été regardée dans tous les siècles comme le caractère et la marque propre à l'église catholique ; et que ce n'est pas le langage d'un seul Père, mais que tous ont pensé la même chose. Nous pourrions rapporter un plus grand nombre d'autorités pour prouver cette vérité ; mais nous avons cru qu'il suffisait d'en produire trois ou quatre précises, et qui fussent au-dessus de toute exception.

D. Pourquoi dites-vous que l'église a reçu de Jésus-Christ, par les apôtres, son autorité et sa mission ?

R. Voici un raisonnement fondé sur ce que nous avons déjà expliqué, qui mettra cette vérité dans un grand jour.

L'église ne saurait subsister sans le ministère de la parole et des sacrements. Les passages de l'écriture sainte, rapportés ci-dessus, prouvent la vérité de ce principe, qui n'est contesté par personne.

(*) Saint Augustin, contre la lettre du fondement, chap. 4 et 5. n. 5 et 6.

Or, personne ne peut s'attribuer à soi-même l'autorité de prêcher, et d'administrer les sacrements. Il faut pour cela une mission certaine de la parole de Dieu. Saint Paul le dit formellement : *Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés ? Et ailleurs : Personne ne s'attribue de soi-même l'honneur du sacerdoce : cet honneur n'est que pour ceux qui sont appelés de Dieu comme Aaron. Ainsi, Jésus-Christ même ne s'est point glorifié lui-même pour être le pontife, mais il a été glorifié par celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils. (Hebr. v. 4. et 5.)*

Donc l'église ne saurait subsister, si elle n'a une mission de Dieu toujours constante, pour enseigner et administrer les sacrements.

C'est cette mission et cette autorité qu'elle a reçues de Jésus-Christ par les apôtres, qui l'ont communiquée à leurs successeurs, et ceux-ci à d'autres jusqu'à la consommation des siècles, comme nous l'avons prouvé ci-dessus.

Dieu le père a envoyé son Fils Jésus-Christ. Jésus-Christ a envoyé ses apôtres, et leur a communiqué son Esprit et son autorité. *Comme mon Père m'a envoyé, leur dit-il, je vous envoie de même. Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (Joan. xx. 21 22. 23.)*

Les apôtres ont instruit et ordonné des évêques, auxquels ils ont communiqué le caractère, l'autorité et la mission qu'ils avaient de Jésus-Christ. Ceux-ci ont communiqué le même caractère, la même autorité, la même mission à leurs successeurs ; et ainsi, d'âge en âge, et de siècle en siècle, l'église subsiste et subsistera toujours avec l'autorité et la mission qu'elle a reçues de Jésus-Christ par les apôtres.

Et de là il s'ensuit que toute société qui ne saurait justifier qu'elle a reçu de Jésus-Christ cette autorité et cette mission, par une succession continue d'épiscopat, ne saurait être la vraie église ; et que ce seul défaut suffit pour réfuter tous les hérétiques, comme nous avons vu que les saints Pères l'ont fait.

D. Mais ne se peut-il pas faire que Dieu envoie extraordinairement à son église des ministres et des pasteurs, pour enseigner et pour administrer les sacrements, avec toute l'autorité nécessaire, indépendamment de la mission de l'église ; comme Dieu suscitait dans l'ancienne loi les prophètes, et comme saint Paul, dans la loi nouvelle, a été suscité ; car cet apôtre dit (Gal. 1. 2.) qu'il a été établi apôtre, non par les hommes, mais par Jésus-Christ ?

R. 1. Il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais aucune nécessité d'avoir recours à cette mission extraordinaire. Car il y aura, selon les promesses de Jésus-Christ, jusqu'à la consommation des siècles, des pasteurs légitimes envoyés par la voie ordinaire pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps de Jésus-Christ, et qui seront protégés d'un

secours spécial pour ne pas se tromper. Et quand Dieu suscite extraordinairement à son église des personnes pour la soutenir et l'éclairer, ce qu'il a fait souvent, comme on le justifie par des monumens certains de l'histoire ecclésiastique; si Dieu veut que ces personnes fassent les fonctions extérieures du ministère il les envoie aux pasteurs pour recevoir d'eux l'ordination et la mission ordinaire. Et tout homme qui mépriserait cette mission ordinaire, devrait être, par cela seul, regardé comme un séducteur. Ce que nous venons de dire paraît clairement par l'exemple de saint Paul. Il avait été choisi immédiatement par Jésus-Christ, pour être apôtre; mais Jésus-Christ lui-même l'adressa au prêtre Ananie, pour être instruit et baptisé (Act. ix.) : et il fut ensuite ordonné et envoyé par les autres apôtres avec saint Barnabé. (Act. xii.) (E)

2. S'il arrivait, ce qui n'est point encore arrivé, et n'arrivera jamais, comme nous pouvons l'assurer avec certitude, en conséquence des promesses solennelles faites à l'église par Jésus-Christ; s'il arrivait, dis-je, que Dieu donnât à quelqu'un une mission extraordinaire pour exercer les fonctions du ministère sans recevoir l'ordination et la mission des pasteurs de l'église, celui qui serait ainsi envoyé ne serait point recevable, à moins que sa mission ne fût déclarée authentique et certaine par des miracles incontestables; sans quoi la porte serait ouverte à tous les imposteurs qui auraient assez de hardiesse pour se dire suscités de Dieu extraordinairement. C'est ainsi que Moïse et les prophètes, et Jésus-Christ même, ont prouvé leur mission extraordinaire. *Si je n'avais fait au milieu des Juifs des miracles que personne n'a jamais faits, ils seraient sans péché (en me rejetant), dit Jésus-Christ. (Joan. xv. 24.)*

3. J'ose dire qu'il n'est pas possible que Dieu suscite extraordinairement des pasteurs pour exercer les fonctions du ministère, indépendamment de la mission de l'église. Car il n'est pas possible que Dieu détruise son propre ouvrage, après les promesses solennelles et absolues qu'il a faites de le conserver jusqu'à la consommation des siècles, par la succession de l'épiscopat, comme nous l'avons prouvé ci-dessus. Ainsi cette prétendue mission extraordinaire étant une chose opposée aux promesses et à l'ordre établi par Jésus-Christ, nous sommes en droit de la regarder comme une chimère, et de dire, comme saint Paul (Gal. i. 8.), que quand il viendrait un ange du ciel pour nous annoncer autre chose que ce que nous avons appris par les apôtres et les évangélistes, nous ne le croirions pas.

§. 7. Que l'église Romaine est la seule vraie église de Jésus-Christ, hors de laquelle il n'y a point de salut.

D. Quelle est l'église à laquelle les quatre caractères qui viennent d'être expliqués conviennent ?

R. C'est l'église qu'on nomme romaine. Elle seule a le privilège d'être une, sainte, catholique, et apostolique ; ces quatre caractères de l'église de Jésus-Christ ne conviennent à aucune autre société.

D. Qu'entendez-vous par l'église romaine ?

R. J'entends l'assemblée des fidèles, qui reconnaissent le pape, l'évêque de Rome, pour chef visible sur la terre, et qui lui obéissent en cette qualité.

D. Pourquoi l'évêque de Rome est-il appelé *pape* ?

R. Le mot de *pape* est un mot grec qui signifie *père*. On le donnait autrefois à tous les évêques, parce qu'ils sont les pères de l'église. L'église l'a restreint, depuis plusieurs siècles, au seul évêque de Rome, qui, en qualité de chef des évêques, est le père de tout le peuple chrétien, comme l'appelle saint Augustin. (A)

D. Pourquoi le pape est-il le chef de l'église et des pasteurs plutôt qu'un autre évêque ?

R. Parce qu'il a succédé au siège et à l'autorité de saint Pierre qui est mort à Rome, après y avoir établi le siège de son épiscopat, et qui était le chef des apôtres, par l'institution de Jésus-Christ. (B)

D. Est-ce une chose constante que saint Pierre ait été établi par Jésus-Christ le chef des apôtres ?

R. C'est un article de foi, fondé sur des témoignages précis de l'évangile.

1. Toutes les fois que les évangélistes font le catalogue des apôtres, ils mettent toujours saint Pierre à la tête, et lui donnent quelquefois le titre de premier. (Matth. x. 2.)

2. Jésus-Christ dit à saint Pierre : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église.* (Matth. xvi. 18. 19.)

3. Il lui donne, selon la remarque de saint Bernard, le soin de paître et de conduire les peuples et les pasteurs. *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.* (Jean. xxi. 15. 16. 17.) (C)

4. Il lui donne ordre de confirmer ses frères ; c'est-à-dire de les affermir dans la vraie foi et dans la religion. *Pour vous, dit-il, après votre conversion, confirmez vos frères ; c'est-à-dire affermissez-les dans la foi.* (Luc. xxi. 32.)

D. Est-ce une chose certaine et incontestable que saint Pierre ait été à Rome, qu'il y ait établi le siège de son épiscopat, qu'il y soit mort ?

R. Rien de plus certain. Ces faits sont rapportés unanimement par toute l'antiquité : ceux qui les ont rapportés ne les pouvaient ignorer ; et ils n'auraient osé les alléguer comme ils ont fait, pour peu qu'ils eussent été douteux ; et les protestans n'osent plus les révoquer en doute, depuis que Blondel a fait voir qu'ils sont incontestables. (D)

D. De ce que saint Pierre était le chef des apôtres, et est mort à Rome, s'ensuit-il de là que l'évêque de Rome soit le premier et le chef des évêques ?

R. Oui. Car les évêques d'un siège succèdent non-seulement au caractère, mais aussi à l'autorité, à la prééminence et à la juridiction de leurs prédécesseurs. Il en est de l'épiscopat comme de toutes les charges publiques, qui passent aux successeurs avec tous leurs droits. C'est sur ce fondement que toute l'église a regardé, dans tous les siècles, le siège de l'évêque de Rome comme le premier siège, et que les papes sont regardés comme ayant de droit divin en qualité de successeurs de saint Pierre, la primauté d'honneur et de juridiction dans toute l'église. (*) (E)

D. Pourquoi donc cette primauté est-elle aujourd'hui contestée au pape, non-seulement par les protestans qui se sont séparés de sa communion, mais aussi par les Grecs et par quelques sociétés orientales ?

R. Les protestans et les Grecs, en se séparant de la communion du pape, et contestant sa primauté, non-seulement sans l'autorité de l'écriture et de la tradition, mais contre la doctrine expresse de la tradition et de l'écriture, ont rompu le lien de l'unité de l'église, ont abandonné la croyance de leurs pères et de leurs prédécesseurs, et sont devenus manifestement schismatiques. Aussi la colère de Dieu a visiblement éclaté sur les Grecs, depuis qu'ils se sont opiniâtrés dans ce schisme. La domination tyrannique que les mahométans exercent sur eux, en est une preuve.

D. Comment pouvez-vous prouver que les protestans et les Grecs sont schismatiques ? ne peuvent-ils pas, avec la même raison, appeler schismatiques ceux qui sont attachés à la communion de l'église romaine ?

R. La preuve du schisme des Grecs et des protestans est aisée. On est schismatique quand on se retire de la société de la vraie église de Jésus-Christ. Or, c'est ce qu'ont fait les protestans et les Grecs, en se séparant de la communion de l'église romaine. Ils sont donc schismatiques.

Voici la preuve de ce raisonnement.

Il est certain qu'avant la séparation des Grecs et des protestans, il y avait dans le monde une société qu'on devait appeler l'église de Jésus-Christ, et qui l'était. Cette société devait être une société visible et extérieure, composée de pasteurs et de peuples. Elle devait avoir les quatre caractères qui la distinguent de toutes les autres sociétés ; savoir, l'unité, la sainteté, la catholicité, et l'apostolicité. Tous les chrétiens disaient alors, après le concile de Constantinople, comme ils disent encore aujourd'hui. *Je crois l'église qui est une, sainte, catholique, et apostolique.*

(*) Voyez saint Cyprien, lettre 52 et 55 ; Saint Irénée, livre 3, chap. 3 ; Saint Jérôme, lettre 67, à Damase ; Saint Augustin lettre 53 ou 265, à Gènesios, lettre 43 ou 162, à Glorius et Eleustus, nomb. 7, etc. 1. concile de Constantinople, canon 3 ; concile de Chalcédoine, canon 28 ; concile in Trullo, canon 36 ; le 2. de Nicée, qui est le septième concile général, canon 4, etc.

Or, l'église romaine était alors la seule à laquelle ces quatre caractères convinssent, comme elle est la seule à laquelle ils conviennent aujourd'hui. On peut s'en convaincre facilement, en faisant l'application de ce que nous avons dit ci-dessus de chacun de ces caractères. Donc les Grecs et les protestans, en la quittant, ont quitté la vraie église. Ils sont donc schismatiques.

D. Mais si les Grecs et les protestans nient que ces quatre caractères, qui sont propres à la vraie église, convinssent à l'église romaine, quand ils s'en sont séparés, que diriez-vous ?

R. Nous allons répondre à chacun d'eux en particulier : premièrement aux protestans, ensuite aux Grecs.

1. Les protestans ne peuvent nier que, quand ils ont quitté l'église romaine, elle ne fût alors répandue par toute la terre, et qu'elle n'eût la succession apostolique. C'est un fait reconnu par les premiers réformateurs. Ils ne peuvent nier que l'église, qui reconnaît pour chef le pape, ne fût la vraie église dans les six premiers siècles. Ils en conviennent encore. Donc elle l'était aussi lorsque les protestans s'en sont séparés. Car l'église doit subsister toujours la même, comme nous l'avons prouvé ci-devant, par les promesses de Jésus-Christ (§. 4. de ce chap.) : et elle doit être toujours une, sainte, catholique, et apostolique.

2. Voici une 2^e réponse qui n'est pas moins sans réplique.

Les protestans, avant leur séparation, récitaient le symbole de Constantinople, qui porte en termes exprès : *Je crois l'église qui est une, sainte, catholique, et apostolique.* Ils faisaient donc profession de croire qu'il y avait alors dans le monde une église à laquelle ces quatre caractères convenaient. Ils se sont séparés de cette église quelle qu'elle soit. Car en quittant l'église romaine, ils ne se sont unis à aucune autre société qui fût sur la terre ; Calvin le dit formellement (*), ils ont fait absolument bande à part : ils ont interrompu la succession des pasteurs, si nécessaire à l'église. Ils disent eux-mêmes, dans leur confession de foi (Art. 31.), *qu'il a fallu quelquefois, et même de notre temps (auquel l'état de l'église était interrompu), que Dieu ait suscité des gens d'une façon extraordinaire, pour dresser l'église de nouveau, qui était en ruine et en désolation.* Ce sont leurs propres paroles, qui renferment presque autant de blasphèmes que de mots. Car si l'église était tombée en ruine et en désolation ; si son état était interrompu, la promesse que Jésus-Christ avait faite à son église, d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, est donc fautive : les portes de l'enfer ont donc prévalu contre l'église : elle ne subsiste donc plus. Et c'est cette parole que saint Augustin (**) appelle *impudente, abo-*

(*) *Discessionem à toto mundo facere coacti sumus.* Ce sont les propres termes de Calvin, dans sa lettre à Mélanchton, du 4 décembre 1552.

(**) Saint Augustin serm. 2, sur le Ps. 101, n. 8, dont nous avons rapporté les paroles ci-dessus, au §. 6 de ce chap.

minable, détestable, pleine de présomption et de fausseté; qui n'est fondée sur aucune vérité, et qui n'est éclairée d'aucune sagesse; qui n'est assaisonnée d'aucun sel; qui est vaine, téméraire, précipitée, pernicieuse. Donc on peut appliquer aux protestans ce que saint Paul dit de tous les hérétiques, (Tit. III. 11.) qu'ils se sont condamnés eux-mêmes par leur propre jugement, en se séparant de l'église; et que, par conséquent, ils sont véritablement schismatiques. (*) (F)

Quelques ministres se sont avisés d'imaginer, depuis peu de temps, qu'en se séparant de l'église romaine, ils s'étaient unis aux vaudois et aux albigeois. Mais quand le fait serait vrai, ce qui n'est pas, il serait aisé de leur prouver qu'ils n'en sont pas moins schismatiques. Les vaudois et les albigeois n'ont jamais eu le caractère de catholicité, d'apostolicité, d'unité, de sainteté, qui convient à l'église. Nous savons les commencemens et les progrès de leur secte. Avant le douzième siècle, il n'y avait point de vaudois; les albigeois étaient de vrais manichéens qui parurent sous ce nouveau nom dans ce même siècle. Les uns et les autres n'ont jamais eu qu'une étendue très-limitée; et il n'était plus question d'eux dans le monde quand les protestans ont paru. Aussi cette union prétendue est une chimère de quelques nouveaux ministres, poussés à bout sur le défaut de succession. Les premiers réformateurs n'y avaient pas pensé, et la confession de foi des églises protestantes n'en fait aucune mention. Ils ont avancé que, vu la corruption et l'interruption de l'église, il a été nécessaire que Dieu suscitât extraordinairement des hommes remplis de son esprit, pour la relever. Mais y a-t-il jamais eu d'hérésiarque qui n'ait accusé l'église d'erreur et de corruption, et qui n'ait prétendu être suscité de Dieu pour la réformer? Cette prétention seule vient d'un orgueil intolérable; c'est un blasphème, c'est un jugement de condamnation que tout hérétique prononce contre lui-même. Qu'on se souvienne des paroles de l'apôtre saint Jude (vers. 16. et suiv.), on y trouvera la condamnation formelle des protestans, comme celle de tous les autres hérétiques et schismatiques. *Mes frères, souvenez-vous des choses qui vous ont été prédites par les apôtres de Notre-Seigneur Jésus-Christ; c'est que, dans les derniers temps, il y aura de faux docteurs qui se laisseront entraîner par la malice de leurs passions. Ce sont des hommes qui se séparent eux-mêmes, des gens sensuels, n'ayant point l'esprit de Dieu.*

D. Qu'est-ce que les protestans peuvent alléguer pour justifier leur schisme?

R. On ne peut jamais rien alléguer de solide pour justifier

(*) Voyez ce même raisonnement, étendu et poussé jusqu'à la dernière évidence, dans l'instruction de M. Bossuet, évêque de Meaux, sur les promesses de l'église de l'an 1700, n. 19. voyez aussi deux livres de M. Nicole, intitulés, l'un : Les calvinistes convaincus de schisme; l'autre : Traité de l'église, vers la fin.

le schisme, puisqu'il ne peut y avoir aucune raison, dit saint Augustin, de rompre l'unité. (G)

Mais les protestans citent en l'air et à contre-sens quelques passages de l'écriture, que jamais nul des saints pères, depuis les apôtres, n'a expliqué comme eux. Ils ne sauraient prouver par aucun passage de l'écriture, pris à la lettre, ce qu'ils avancent dans leur profession de foi. On les a toujours défiés, sans qu'ils aient rien répondu de raisonnable, de montrer par des textes clairs, que les articles controversés fussent des erreurs, et des erreurs fondamentales, intolérables, comme ils le doivent être, selon l'aveu de M. Daillé (H), pour justifier la séparation. Quand ils allèguent, par exemple, ce passage de l'Apocalypse (xviii. 4.) : *Sortez de Babylone, mon peuple, de peur qu'en participant à ses péchés, vous ne participiez à ses plaies* : il est visible qu'il ne s'agit là nullement de l'église de Jésus-Christ, mais de Rome païenne, que Dieu allait ravager par les barbares, pour punir son idolâtrie et ses crimes. (*) (I)

Il faut être aveugle et impie pour confondre la sainte église de Jésus-Christ avec cette Babylone prostituée et idolâtre, après les promesses solennelles que Jésus-Christ a faites à son église, qu'il serait avec elle jusqu'à la consommation des siècles, et qu'il la ferait triompher de toute la puissance de l'enfer.

D. Ce que vous venez de dire paraît décisif. Mais avant que de finir ce qui regarde les protestans sur cette matière, voudriez-vous faire voir, en peu de mots, que les quatre caractères de la vraie église, savoir, l'unité, la sainteté, la catholicité, l'apostolicité, ne conviennent point à leur prétendue réforme ?

R. Nous en allons rapporter deux preuves, dont la première réfute généralement tous les hérétiques ; la seconde combat les protestans en particulier.

Première preuve. Il n'y a qu'une église, à laquelle ces caractères puissent convenir ; sans cela l'église ne serait point une. Or, nous avons fait voir qu'ils conviennent à la seule église romaine. Ils ne peuvent donc convenir à aucune autre société ; et par conséquent ils ne conviennent point aux protestans.

Seconde preuve. L'unité ne convient pas à la société des protestans ; car, à l'exemple de tous les anciens hérétiques, ils sont divisés entre eux en plusieurs partis sur des points qu'ils appellent essentiels et fondamentaux, et ils ne sont réunis que contre la vraie église ; caractère que Tertullien dit être propre à toutes les sectes hérétiques. (K) Nous avons vu qu'en France les calvinistes communiquaient avec les

(*) Voyez la preuve invincible de cette explication dans les meilleurs commentaires, et dans la savante interprétation de M. Bossuet, évêque de Meaux, sur l'Apocal. chap. 18, n. 4.

luthériens, quoique ceux-ci crussent la présence corporelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, que les calvinistes ne croient pas. L'Angleterre est divisée en plus de trente sectes, toutes opposées entre elles, et cependant toutes réunies contre l'église romaine. Et on ne voit presque pas deux ministres dont la croyance soit uniforme; chacun enchérit sur son prédécesseur. Donc ils n'ont pas l'unité.

Et ils ont rompu l'unité sans aucune raison légitime; ce qui, selon M. Daillé (L), est le plus noir des crimes. Qu'ils nous montrent, conformément à leur confession de foi, non par de vains raisonnemens, mais par des textes clairs de l'écriture, que la croyance de la réalité n'ayant point de venin, ainsi qu'ils l'ont reconnu solennellement, et n'étant point un sujet légitime de séparation d'avec les luthériens, puisqu'ils communiquent avec eux nonobstant cette croyance, on doit néanmoins regarder ce que le bon sens et leurs propres réformateurs reconnaissent être des suites justes et naturelles de cette croyance, je veux dire la transsubstantiation et l'adoration de Jésus-Christ adorable partout où il est; qu'ils nous montrent qu'on doit regarder ces suites comme un plus juste sujet de séparation, que l'article capital de la réalité d'où elles découlent. (*) (M)

Ils n'ont pas la sainteté; car ils y renoncent eux-mêmes, en prétendant que l'église peut tomber et est effectivement tombée dans l'erreur. Leur dogme de l'inamissibilité de la justice, établi par le plus célèbre de leurs synodes, et l'alliance monstrueuse qu'ils font de la justification avec les crimes les plus énormes, tels qu'étaient l'adultère et l'homicide de David, renversent la pureté et tous les fondemens de la sainte morale de Jésus-Christ. (N)

La catholicité ne leur convient pas, car ils ne sont répandus ni dans tous les temps, ni dans tous les lieux. Ils n'étaient pas il y a deux cents ans, et leur secte n'a jamais été répandue que dans quelques pays fort limités.

Enfin, ils n'ont pas la succession apostolique; car leurs pasteurs n'ont pas été ordonnés par d'autres pasteurs, lesquels, en remontant de siècle en siècle, pussent faire voir que leur mission et leur ordination vinssent des apôtres. Les calvinistes le reconnaissent eux-mêmes dans leur confession de foi (art. 31.), dans laquelle ils déclarent que l'état de l'église ayant été interrompu, il a été nécessaire que Dieu suscitât extraordinairement des pasteurs pour la relever. Et ils n'ont jamais prouvé par aucun miracle cette prétendue mission extraordinaire: ce qui néanmoins eût été absolument nécessaire, comme nous l'avons fait voir. (§. précédent.) (O)

D. Vous ne pouvez nier au moins que la succession apostolique convienne à plusieurs évêques de l'église qu'on nomme

(*) Voyez sur cela la préface du livre de l'unité de l'église, par M. Nicole, et le livre des variations, de M. Bossuet, évêque de Meaux.

anglicane, même depuis qu'ils se sont séparés de la communion de l'église romaine ?

R. Je conviens qu'il peut y avoir quelques-uns de ces évêques qui aient cette succession ; mais ils ont cela de commun avec les anciens ariens, les macédoniens, les nestoriens, les eutychiens, que l'église a toujours rejetés et rejette encore comme hérétiques, parce que les premiers de ces évêques hérétiques, en se séparant de la communion de l'église, ont rompu l'unité ; et par là ils ont véritablement renoncé au caractère de sainteté et à celui de catholicité. Or, il faut que les quatre caractères que nous avons expliqués concourent ensemble pour former la vraie église. Mais on ne peut pas dire même que ces hérétiques aient conservé l'apostolicité ; car ceux de leurs évêques qui les premiers se sont séparés de la communion de l'église romaine, ont, par cette séparation, renoncé à la foi dont leurs prédécesseurs faisaient profession, et que ceux-ci, par une suite continue d'épiscopat, avaient reçue des apôtres. C'est pourquoi l'église les a justement excommuniés, et les a par là privés de la juridiction qu'ils avaient eue jusqu'alors, et de l'exercice de leurs ordres, qu'ils n'ont pu, sans sacrilège, transmettre à d'autres.

D. Vous avez dit ci-dessus que les protestans ont abandonné l'unité de la foi de l'église, en ce qu'ils sont divisés entre eux en plusieurs sectes : ne peuvent-ils pas faire le même reproche aux catholiques, et nous dire que l'on voit dans notre église les thomistes, les scotistes, et tant d'autres théologiens dont les sentimens sont partagés sur quantité d'articles importans ; que quelques-uns de ces théologiens se traitent mutuellement d'hérétiques, et vivent néanmoins tous dans la même communion ; et qu'ainsi le raisonnement que vous avez fait, ne prouve rien, ou qu'il prouve contre nous ?

R. Il y a une grande différence entre les catholiques et les protestans, sur le partage d'opinions. Car tous les théologiens catholiques conviennent qu'il faut se soumettre à l'église, quand elle décide sur une question : ainsi, l'église n'a qu'à parler, et les différens s'apaisent. Ils disputent quelquefois entre eux sur le sens des décisions de l'église ; mais ils disputent avec soumission, jusqu'à ce que l'église se soit expliquée sur la difficulté. L'église ne s'explique pas toujours sur ces disputes, parce que ces différences d'opinions sont ordinairement sur des points qui n'appartiennent pas à la foi, et sur lesquels on ne trouve pas des éclaircissemens suffisans dans l'écriture sainte ni dans la tradition. Alors les opinions sont libres de part et d'autre ; et l'église veut que nous conservions la charité et la paix avec ceux qui, sur ces points, ne sont pas de notre avis, et qui sont dans le sein de l'église comme nous. Nous ne devons rompre la communion qu'avec ceux que l'église a clairement séparés de son sein. Tel est le

principe de tous les théologiens catholiques. Il n'en est pas ainsi des protestans : ils sont divisés entre eux, et cependant unis contre l'église. Ils sont divisés sur des points, qu'ils nomment eux-mêmes essentiels et fondamentaux : ils sont divisés sans soumission à aucune autorité visible qui puisse les réunir. Il est donc vrai de dire qu'ils n'ont pas l'unité de la foi.

D. Pouvez-vous combattre aussi fortement la séparation des Grecs ?

R. Il est facile de prouver que ceux d'entre eux qui se sont séparés de l'église romaine, se sont séparés par là de la vraie église de Jésus-Christ.

Pour en convaincre tout homme de bonne foi, il n'y a qu'à considérer l'une et l'autre église dans les temps où elles étaient réunies. Il est certain qu'alors les Grecs reconnaissaient le pape pour chef de l'église : cela paraît par les sept premiers conciles généraux qui se sont tenus en orient, et où la primauté du pape a été authentiquement reconnue. Photius lui-même, qui a jeté les premières semences de la division, n'en disconvenait pas ; et dans les conciles généraux de Lyon et de Florence, où l'on a traité de la réunion des deux églises, cette vérité a été aussi reconnue par les Grecs. L'église de Constantinople n'a jamais prétendu être que la seconde Rome, et avoir le premier rang après elle. Encore est-il certain que l'église de Constantinople n'a eu le second rang qu'au quatrième, ou, tout au plus, au second concile général ; ce qui ne s'est pas fait sans opposition. Il était donc vrai de dire alors que le pape était le chef visible de l'église, et Rome, le centre d'unité, comme parle saint Irénée, évêque de Lyon, Grec de naissance, qui vivait au second siècle. Si l'église, qui reconnaît le pape pour chef visible, a été la vraie église sans contestation pendant les huit premiers siècles, elle le sera toujours ; car, comme nous l'avons déjà prouvé, il ne peut jamais arriver dans l'église de changement sur ce point. Par conséquent se séparer de l'église qui reconnaît le pape pour chef, c'est se séparer de la vraie église de Jésus-Christ ; c'est être schismatique. Donc les orientaux qui s'en sont séparés, sont schismatiques.

Je dis les orientaux qui s'en sont séparés ; car il y en a toujours eu plusieurs, Grecs, Arméniens, Maronites, et il y en a encore un grand nombre, qui sont demeurés attachés à la communion de l'église romaine ; les autres sont divisés entre eux, et ont fait plusieurs sectes qui n'ont aucune liaison les unes avec les autres. La désolation générale, spirituelle et temporelle, où ils sont tous tombés depuis leur schisme, peut être regardée comme une preuve de l'abandon de Dieu.

Il y a certains protestans et quelques nouveaux réunis, qui sont quelquefois frappés de cette pensée, qu'il pourrait bien

se faire que l'église grecque , à cause de la succession , fût la vraie église , par les mêmes titres que l'église romaine. Mais il y a deux choses décisives à leur faire remarquer : 1° que leurs pères , en se séparant de l'église romaine , ne se sont pas unis à l'église grecque , et qu'ils étaient autant opposés à l'une qu'à l'autre (P) ; 2° que l'église grecque a retenu , même après sa séparation d'avec l'église latine , tous les dogmes essentiels dont les protestans ont pris prétexte de se séparer de l'église romaine. Il y a même des points , tels que sont l'invocation des saints et la vénération des images , sur quoi les protestans sont plus blessés contre les Grecs que contre les Latins. De plus , quand on vient à la discussion des articles que les Grecs ont pris pour prétexte de leur schisme , la procession du Saint-Esprit , par exemple , les azymes , le célibat des prêtres , l'*alleluia* chanté ou supprimé en certains temps , les plus habiles ministres sont forcés de reconnaître que l'église latine , plus attachée en cela à la croyance et à la discipline ancienne , et plus condescendante en ce qui n'est point essentiel à la religion , est très-préférable sur ces articles aux sociétés orientales qui l'ont quittée.

D. Mais s'il était vrai que l'église catholique fût tombée dans l'erreur , ne faudrait-il pas la quitter ?

R. C'est une supposition fausse. L'église catholique n'a jamais erré dans ses décisions ; il est aisé de s'en convaincre , en examinant chaque dogme de l'église en particulier , comme nous le faisons dans cet ouvrage.

Mais sans entrer dans cet examen , dont une infinité de gens sont incapables , tout le monde est capable de concevoir que c'est une supposition impossible. Voici un raisonnement à la portée de tout esprit qui aime la vérité.

Les protestans conviennent que l'église , qui reconnaît l'évêque de Rome pour chef visible , était la vraie église dans les cinq premiers siècles , temps auquel les Grecs étaient réunis avec nous dans une même croyance ; par conséquent l'église catholique , que nous nommons l'église romaine , était alors l'église de Jésus-Christ. Si cela est , l'église romaine ou catholique ne peut jamais tomber dans l'erreur ; car la vraie église ne peut jamais errer , comme nous l'avons prouvé. Celle qui a été en un temps la vraie église , le sera toujours. L'église romaine est donc présentement encore la vraie église , puisqu'elle l'a été autrefois. Nous avons prouvé que la vraie église , après les promesses de Jésus-Christ , ne peut jamais changer ni périr , et qu'elle subsistera toujours dans son unité et dans sa sainteté. Donc il ne peut jamais arriver que l'église romaine et catholique tombe en ruine et en désolation , et que son état soit interrompu. Il ne peut par conséquent jamais être permis de s'en séparer.

Nous nous sommes un peu étendus sur la matière de l'église, parce que cette matière approfondie suffit seule, sans autre discussion, pour convertir ou pour confondre tous les hérétiques et tous les schismatiques, et pour confirmer dans la foi les catholiques. Dès qu'on est bien persuadé de l'infailibilité de l'église, on n'a plus besoin d'examiner les dogmes, de quoi très-peu de particuliers sont capables. Il suffit de savoir ce qu'elle enseigne, pour être persuadé que ce ne peut être que la vérité. (*)

§. 8. Des combats de l'église de la terre en général ; et en particulier de ceux qu'elle soutient contre les démons.

D. L'église de la terre est-elle tellement favorisée de Jésus-Christ, qu'elle n'ait aucun combat à soutenir et à craindre ?

R. Elle a toujours été et sera toujours combattue ; mais elle a toujours triomphé et elle triomphera toujours. Les puissances de l'enfer font tous les jours contre elle de nouveaux efforts ; mais elles ne prévaudront jamais contre l'église : c'est un édifice fondé sur la pierre : les pluies viennent, les rivières se débordent, les vents soufflent et font effort contre cet édifice ; mais ils ne le renverseront jamais. (Math. vii. 25. xvi. 18.) (A)

D. Quels sont les ennemis contre lesquels l'église de la terre a des combats à soutenir ?

R. Elle a des ennemis hors de son sein, et dans son sein. Ceux-là sont les démons, les infidèles, les Juifs, les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés. Ceux-ci sont les mauvais catholiques. Outre ces ennemis généraux, contre lesquels l'église combat sans cesse, chaque fidèle a des combats ou extérieurs ou intérieurs à soutenir. On donne à ces combats le nom de tentations. (B)

D. Comment est-ce que les démons attaquent l'église ?

R. 1. En suscitant contre elle des persécutions, des schismes, des hérésies, et tous les autres ennemis dont nous venons de parler : 2. en faisant tous leurs efforts pour perdre le plus de chrétiens qu'ils peuvent. (C)

D. Les persécutions suscitées par les démons sont-elles bien fréquentes ?

R. Nous avons déjà vu (**) que l'église a été cruellement persécutée l'espace de trois cents ans après la venue de Jésus-Christ. Depuis ce temps-là, il y a eu de temps en temps des persécutions particulières fort violentes. Il y en aura une très-cruelle à la fin du monde, de la part de l'Antechrist. Jésus-Christ a promis des croix à ses vrais disciples. Saint Paul a dit *que tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ souffriront persécution* (2. Tim. iii. 12. 13.) (B) ; en

(*) Il faut joindre à ce qui vient d'être dit, la lecture de notre traité de la foi, qui est inséré dans la seconde Partie de cet Ouvrage, Sect. 2, Chap. 2.

(**) Chap. 2, §. 4 de cette Part. Sect. 2.

sorte que, selon la remarque de saint Augustin, l'église n'est jamais sans quelque persécution ouverte ou cachée, générale ou particulière. (E)

D. Comment l'église se défend-elle contre ces persécutions?

R. Elle leur oppose la foi, la patience, la confiance en Dieu, la prière; et par ces armes spirituelles, elle est toujours victorieuse. La vérité et la justice, que l'église soutient inviolablement, triomphent à la fin de tous les efforts du démon. La vérité peut être obscurcie pendant quelque temps dans une partie des fidèles; mais elle ne peut jamais être vaincue ni abandonnée par le corps de l'église. (F)

D. En quoi les démons font-ils effort pour perdre les chrétiens?

R. 1. En les engageant ou dans l'erreur ou dans la corruption; 2. en les empêchant de s'en retirer, quand ils y sont engagés, et employant les promesses et les menaces, et, selon la diversité des tempéramens et des esprits, mille artifices différens, qui tous aboutissent à les détacher de Dieu, à les attacher au monde, à les perdre. (G)

D. Les démons réussissent-ils dans leurs pernicieux desseins?

R. Un grand nombre de chrétiens succombent, se laissant attirer ou intimider par quelqu'un de ces artifices: le nombre de ceux qui se soutiennent, au milieu de tous ces pièges, est sans comparaison le plus petit.

D. Pourquoi le nombre des chrétiens que le démon fait périr est-il si grand?

R. Parce que, pour ne pas périr, il faut veiller et prier sans cesse, vivre de la foi, se faire violence tous les jours, mourir à soi-même et au monde, ne vivre que pour Dieu, marcher et se soutenir jusqu'à la fin dans un chemin étroit et rude. Or, peu de chrétiens font les efforts nécessaires pour embrasser constamment un genre de vie si opposé aux inclinations de la nature corrompue. Quelques-uns sont incrédules ou vacillans et timides dans les choses de Dieu. La plupart aiment mieux jouir des satisfactions présentes; d'autres comptent témérement sur une conversion future, comme si à force d'irriter la colère de Dieu on s'acquerrait un droit sur sa miséricorde. On s'aveugle souvent par une fausse pénitence qui ne change point le cœur: on est surpris par la mort, et on périt. (H, I, K, L, M, N, O)

D. Comment l'église résiste-t-elle aux efforts que les démons font pour perdre les chrétiens?

R. L'église gémit comme la colombe, à la vue de ses enfans qui se perdent en si grand nombre. (P) Elle prie sans cesse pour obtenir la conversion des méchans, et la persévérance des justes. Elle instruit, elle exhorte, elle reprend, elle corrige, elle punit, elle excommunie; enfin elle travaille de toutes ses forces pour enlever aux démons leur proie;

et par tous ses efforts elle obtient enfin le salut de tous ceux qui sont écrits dans le livre de vie. (Q)

8. 9. Des combats de l'église de la terre contre les infidèles, les Juifs, les hérétiques et les schismatiques.

D. Comment est-ce que les infidèles et les Juifs attaquent l'église ?

R. En combattant la vérité de la religion chrétienne.

D. Comment est-ce que l'église les confond ?

R. En leur opposant, 1. la vérité des prophéties, dont l'accomplissement est de la dernière évidence ; 2. les miracles de Jésus-Christ ; 3. la sainteté de sa doctrine ; 4. la merveille de l'établissement du christianisme ; 5. les miracles incontestables qui se sont faits de temps en temps, pour rendre témoignage à la vérité de la religion. (A)

D. Comment les hérétiques et les schismatiques attaquent-ils l'église ?

R. 1. En s'élevant contre sa doctrine et contre son autorité. (B)

2. En donnant des sens faux et détournés aux saintes écritures, pour favoriser les erreurs. (C)

3. En avançant témérairement que l'église est tombée dans la corruption, et qu'on ne peut se sauver qu'en la quittant ; prétention commune à tous les hérétiques, qui seule suffit pour les condamner tous, comme nous l'avons prouvé ci-dessus, et qui les a fait nommer par Tertullien les meurtriers de la vérité. (D)

D. Le nombre des hérésies et des schismes est-il grand ?

R. Depuis l'établissement de la religion chrétienne, l'église a toujours eu des hérésies et des schismes à combattre ; et elle en aura toujours jusqu'à la consommation des siècles ; car il est nécessaire, dit saint Paul, qu'il y ait des hérésies. (1. Cor. xi. 19.) Il n'y a guère d'articles de la foi de l'église, qui n'aient été combattus par quelque hérétique.

D. Pourquoi Dieu permet-il que l'église soit combattue par les sociétés hérétiques ou schismatiques ?

R. Pour plusieurs raisons importantes, qui toutes contribuent à la gloire et à l'avantage de l'église.

1. Pour exercer sa justice sur ceux qui quittent le parti de la vérité, et sa miséricorde sur ceux qui y demeurent attachés : car toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et justice, dit le prophète-roi. (Ps. xxiv. 10.)

2. Pour éprouver, par ces orages, ceux qui sont fermes dans la foi, et pour les faire discerner de ceux qui ne le sont pas. (E)

3. Pour exercer la patience et la charité de l'église, et pour sanctifier les élus. (F)

4. Pour donner lieu d'éclaircir davantage les vérités de la religion et les saintes écritures. (G)

5. Pour exercer la vigilance des pasteurs , et pour conserver plus précieusement le dépôt de la foi. (H)

6. Pour rendre l'autorité de la tradition plus claire et plus incontestable.

Explication de cette dernière raison. Les hérétiques et les schismatiques ne sont pas hérétiques en tout : il y a plusieurs vérités de la foi qu'ils croient avec l'église. Leur hérésie consiste en ce qu'ils divisent la foi, qui est une, et qu'ils croient ou qu'ils rejettent les vérités qu'elle enseigne, selon leur caprice, sans avoir égard à l'autorité de l'église qui les propose. Quand ils se séparent de l'église, c'est d'elle qu'ils ont emprunté les vérités qu'ils croient avec elle. (1) Ainsi, on a raison de regarder les vérités dont les sectes hérétiques font profession, comme étant plus anciennes dans l'église, que la naissance de ces sectes; c'est par là que Dieu permet que les hérésies mêmes servent merveilleusement à l'église, pour prouver invinciblement la vérité et l'antiquité de sa doctrine. Ainsi l'église se sert, contre les païens, du témoignage des Juifs ennemis déclarés du christianisme, lesquels sont une preuve toujours subsistante de la vérité des écritures et des prophéties. Elle se sert du témoignage des Samaritains, séparés des Juifs avant la captivité de Babylone, pour prouver que les écritures, qui étaient communes aux Juifs et aux Samaritains, et qui servent de fondement à la religion chrétienne, sont plus anciennes que la division des dix tribus. Elle se sert du témoignage des anciennes sectes séparées de l'église depuis très-long-temps; par exemple, des nestoriens, des eutychiens, des Grecs schismatiques, qui ont toujours cru et pratiqué ce que l'église croit et pratique sur le saint sacrifice de la messe, sur la prière pour les morts, sur l'invocation des saints, etc. pour prouver l'antiquité de tous ces dogmes, contre les nouveaux hérétiques qui les combattent. Elle se servira peut-être, dans la suite, du témoignage des luthériens et des calvinistes, pour prouver l'antiquité de quelque autre dogme, contre d'autres sectes qui pourront naître dans les siècles à venir. Par ce moyen, Dieu fait contribuer les hérésies mêmes à rendre la vérité de la tradition plus incontestable.

D. Comment est-ce que l'église confond les hérétiques et les schismatiques ?

R. 1. En leur opposant la règle infaillible de l'écriture ou de la tradition sur chacun des dogmes attaqués.

2. En leur opposant, sans entrer dans la discussion des dogmes, les promesses de Jésus-Christ sur l'infaillibilité et l'indéfectibilité de l'église, faisant voir que toute secte nouvelle doit être regardée comme fausse, par sa seule nouveauté. (Voyez ci-dessus §. 4.)

D. L'église triomphe-t-elle à la fin de tous les schismes et de toutes les hérésies ?

R. Oui. Parce qu'elle est conduite et animée par le Saint-Esprit, et qu'elle est *la base et la colonne de la vérité*. L'exemple des anciennes hérésies, dont l'expérience fait voir qu'elle a triomphé, est pour elle un gage assuré qu'elle triomphera de même des nouvelles. (1. Tim. III. 15.) (L)

§. 10. Catalogue des principales sectes hérétiques ou schismatiques, qui ont combattu contre l'église jusqu'au temps présent, avec les noms des Conciles qui les ont condamnées, et des saints Pères qui les ont réfutées.

On ne lira pas publiquement à l'église ce catalogue d'hérésies, soit au prône, soit à la prière du soir.

D. Quelles sont les sectes qui ont jusqu'ici combattu contre l'église par leur hérésie ou par leur schisme ?

R. Il serait long de les marquer toutes en détail ; il y en a eu de fort obscures. Nous nous contenterons de rapporter siècle par siècle les plus considérables, et leurs principales erreurs, avec le nom de ceux dont Dieu s'est servi pour les réfuter.

PREMIER SIÈCLE. Il s'éleva, du temps même des apôtres, plusieurs hérétiques.

Les principaux sont Simon le magicien, Ménandre, les nicolaïtes, les cérinthiens et les ébionites.

Simon le magicien fut le premier. Sa première erreur a été de croire qu'on pouvait acheter, à prix d'argent, la puissance de donner le Saint-Esprit ; et de là vient le nom de *simoniaque*, donné à tous ceux qui veulent vendre ou acheter les choses saintes. Ce misérable homme voulut se faire reconnaître pour Dieu ; il voulut faire rejeter l'autorité de l'ancien testament, prétendant que Dieu n'en était pas l'auteur. Il niait la résurrection des corps ; il enseignait et pratiquait toutes sortes d'infamies. (A) Il fut confondu par saint Pierre, qui le terrassa par ses prières. (B)

Simon eut plusieurs sectateurs ; les plus célèbres furent *Ménandre*, qui voulait passer pour le Sauveur envoyé aux hommes, et qui donnait un faux baptême, auquel il attribuait des effets merveilleux ; par exemple, de préserver ceux qui le recevraient, de la mort et de la vieillesse. (C)

Les *nicolaïtes*, dont il est parlé dans le chapitre second de l'Apocalypse, furent aussi les sectateurs des impiétés de Simon. Plusieurs ont cru qu'ils avaient eu pour chef *Nicolas*, l'un des sept premiers diacres. (D)

Cérinthe et les *ébionites*, parmi plusieurs autres erreurs, furent les premiers qui osèrent soutenir que Jésus-Christ n'était point Dieu. (E) Et c'est pour les réfuter que saint Jean écrivit son évangile, au rapport de saint Jérôme. (G)

Tous ces hérétiques ont été réfutés par les apôtres et par les hommes apostoliques. (H)

SECOND SIÈCLE. Le second siècle produisit un plus grand

nombre d'hérétiques. Les principaux sont les disciples de Saturnin et de Basilides, les gnostiques et les valentiniens, les marcionites, les montanistes et les encratites.

Les disciples de *Saturnin* et de *Basilides* étaient eux-mêmes disciples de Simon le magicien et de Ménandre ; ils ajoutèrent plusieurs extravagances à celles de leurs maîtres.

Saturnin fut le premier qui condamna les noces et le mariage.

Basilides osa le premier soutenir que Jésus-Christ n'avait eu qu'un corps fantastique, et qu'il n'avait pas été véritablement crucifié. Ces hérétiques ont été puissamment réfutés par saint Irenée, dans ses livres contre les hérésies ; par saint Clément, prêtre d'Alexandrie, dans ses stromates ou tapisseries, et par les autres Pères qui vivaient alors.

Les *gnostiques* suivaient la plupart des erreurs des hérétiques précédents. (A) Ils disaient que Jésus-Christ était un homme ; ils joignirent à cela des pratiques abominables, que les païens attribuaient, par prévention, ou par calomnie, à tout le corps des chrétiens, pour avoir un prétexte spécieux de les persécuter. (B) Ces hérétiques ont été réfutés par les mêmes auteurs.

Ce serait un détail ennuyeux, que de mettre ici le catalogue des erreurs des *valentiniens* (C), des *cerdoniens* (D), des *marcionites*. (E) Tous ces hérétiques étaient des rejetons des hérésies précédentes, auxquelles ils ne faisaient qu'ajouter de nouvelles imaginations, plus extravagantes les unes que les autres. Ils ne laissaient pas d'avoir un grand nombre de sectateurs ; et les Pères de l'église étaient obligés de les combattre très-sérieusement. C'est ce qu'ont fait Tertullien, saint Irenée, saint Justin, saint Epiphane, saint Clément d'Alexandrie, et plusieurs autres.

Les *montanistes*, ou *cataphrygiens*, eurent pour auteur *Montan*, phrygien de nation, qui voulut passer pour le Saint-Esprit, le Paraclet, et qui faisait regarder comme prophétesses deux femmes de mauvaise vie qu'il menait avec lui.

Il prétendait que les secondes noces étaient défendues. Il voulait obliger les fidèles à observer trois carêmes : au lieu qu'ils n'en observaient qu'un, selon la tradition des apôtres. Il prétendait qu'il y avait un grand nombre de péchés dont l'église n'avait pas le pouvoir d'accorder l'absolution. On lui attribue plusieurs autres erreurs, à lui ou à ses disciples. (F) *Tertullien*, qui était une des plus éclatantes lumières du second et du troisième siècle, eut le malheur de tomber dans l'hérésie des montanistes, lui qui avait si solidement écrit contre les hérésies, et qui avait établi dans son livre intitulé : *Les prescriptions contre les hérétiques*, des principes pour réfuter invinciblement toutes les erreurs de *Montan*. Exemple terrible des excès où peut tomber l'esprit le plus éclairé, quand, en punition de son orgueil, Dieu

l'abandonne à ses propres lumières. Preuves convaincantes de la nécessité de se soumettre humblement à l'autorité de l'église. Eusèbe, au cinquième livre de son histoire ecclésiastique, rapporte le nom des auteurs qui ont écrit contre cette hérésie. (G, H)

Tatien et ses disciples, nommés les *enkratites*, condamnaient le mariage ; ils disaient qu'il n'était pas permis de manger de la chair des animaux, ni de boire du vin. A cause de ces erreurs ils furent nommés *enkratites*, mot grec qui veut dire *continens*. L'horreur qu'ils avaient pour le vin, faisait qu'ils n'offraient que de l'eau au saint sacrifice de la messe. (I) Ils niaient qu'Adam fût sauvé ; ils ont été réfutés par saint Clément d'Alexandrie, saint Irénée, Origène, saint Épiphane, et plusieurs autres.

TROISIÈME SIÈCLE. Les sectes les plus célèbres de ce siècle, sont celles des novatiens, des sabelliens, des paulianistes, des manichéens et des origénistes.

Les novatiens commencèrent par être schismatiques, et furent ensuite hérétiques. Le schisme vient de ce que Novatien voulut se faire élire pape à la place de saint Corneille, qui avait été canoniquement élu. Saint Cyprien s'opposa fortement à ce schisme, comme il paraît par ses lettres adressées au pape saint Corneille ; et c'est à cette occasion qu'il écrivit le livre admirable de l'unité de l'église, livre capable de renverser seul tous les schismes et toutes les hérésies qui se sont élevés, et qui pourront s'élever. (A)

L'hérésie des novatiens consistait principalement en ce qu'ils prétendaient que l'église n'avait pas le pouvoir de remettre les grands crimes commis après le baptême. (B) Saint Cyprien, saint Pacien, évêque de Barcelone, saint Ambroise, saint Basile, sont les principaux qui ont écrit contre cette hérésie, qui a été condamnée dans plusieurs conciles tenus en Italie et en Afrique ; et enfin, par le concile général de Nicée.

Les sabelliens, disciples de Praxéas, de Noétus (C) et de Sabellius (D), prétendaient, comme le font encore aujourd'hui les impies sociniens, que Dieu ne subsiste pas en trois personnes ; mais que le nom de Père, de Fils et de Saint-Esprit, sont différens noms qui conviennent à une même personne.

Cette hérésie donna lieu à celle de Paul de Samosates, évêque d'Antioche, homme très-vain et de mœurs très-corrompues, infecté des principes de Sabellius et des hérétiques anciens, réfutés par saint Jean l'évangéliste. Il nia la divinité de Jésus-Christ (E), et fut condamné dans deux célèbres conciles d'Antioche. (F) Ces hérésies ont été combattues avec succès par saint Denys d'Alexandrie, saint Athanase, saint Basile, et par les autres Pères de la fin du troisième siècle et du commencement du quatrième. Elles ont été condamnées dans les conciles d'Antioche dont on vient de parler, et dans le premier concile général de Nicée.

Les *manichéens* renouvelèrent, dans ce siècle, la plupart des erreurs des hérétiques du premier et du second siècle : ils admettaient deux principes, l'un bon, et l'autre mauvais : ils attribuaient à chaque homme deux âmes, l'une bonne et l'autre mauvaise : ils interdisaient et condamnaient le mariage : ils disaient que Jésus-Christ n'avait eu qu'un corps fantastique : ils niaient la liberté de l'homme, le péché originel, la nécessité du baptême et de la foi : ils rejetaient, par conséquent, l'autorité de l'ancien testament et du nouveau, prétendant que Dieu n'en était pas l'auteur. (G) Ils avaient plusieurs autres imaginations pernicieuses, qu'on peut lire dans saint Augustin. Ce saint docteur connaissait mieux qu'un autre leurs dogmes et leur corruption, parce qu'il avait eu le malheur de s'engager dans leur secte avant son baptême : mais il la quitta après avoir connu à fond l'extravagance de leurs sentimens ; et Dieu se servit de son ministère pour confondre ces hérétiques. (H) Plusieurs autres Pères ont aussi écrit contre ces hérétiques. Leur hérésie est prédite et condamnée en termes formels par saint Paul. (1. Tim. iv.) (I)

La secte des *Origénistes* était composée de ceux qui soutenaient les erreurs dont on a accusé *Origène*, l'homme le plus savant et le plus renommé de son temps, et dont il est écrit que jamais homme n'a mieux écrit ou parlé que lui, quand il a bien parlé, ni jamais homme n'a plus mal écrit ou parlé que lui, quand il l'a mal fait : *Ubi bene, nemo melius ; ubi male, nemo pejùs*. On l'a accusé, lui ou ses disciples, d'un grand nombre d'erreurs. Voici les principales : que l'âme de Jésus-Christ avait été unie au Verbe éternel avant l'incarnation : que l'âme de chaque homme subsistait avant son corps, et n'était mise dans le corps que comme dans une prison, en punition de ses anciens péchés : que Jésus-Christ était mort, non-seulement pour les hommes, mais aussi pour les démons ; et que les peines de l'enfer ne seraient pas éternelles. On l'a accusé aussi d'avoir été l'avant-coureur des pélagiens, sur le péché originel et sur la grâce de Jésus-Christ. (K)

Quelques théologiens ont cru qu'*Origène* n'avait point enseigné ces erreurs ; mais que ses disciples ou d'autres hérétiques en avaient rempli ses écrits, pour leur donner plus de vogue par le nom de ce grand homme, qui était l'admiration de son siècle. (L) Saint Jérôme et saint Epiphane sont ceux des saints Pères qui se sont opposés le plus fortement aux origénistes, lesquels ont été condamnés dans plusieurs conciles généraux et particuliers, tenus en orient et en occident, surtout dans le cinquième concile général, tenu à Constantinople, sous le pape Vigile, Justinien étant empereur, l'an 552.

QUATRIÈME SIÈCLE. Les principales sectes du quatrième siècle sont celles des donatistes, des ariens, des macédoniens,

des anoméens, des aériens, des photiniens, des messaliens, des lucifériens, des apollinaristes, des priscillianistes, des jovinianistes, des collyridiens, etc.

Les *donatistes* furent premièrement schismatiques, ensuite hérétiques.

Leur schisme vint de ce qu'un certain Donat, évêque de Cases-Noires en Afrique, eut la témérité d'ordonner Majorin évêque de Carthage, au préjudice de Cécilien, évêque légitime, qui avait canoniquement succédé à Mensurius. L'occasion de ce schisme fut que, du vivant de Mensurius, Cécilien, qui était alors archidiaque de Carthage, avait repris une femme de qualité, très-riche, nommée Lucille, de ce qu'avant la réception du corps de Jésus-Christ au saint sacrifice de la messe, elle honorait publiquement les reliques d'un martyr qui n'avait pas encore été reconnu par l'église. Lucille ne pardonna jamais cet affront prétendu : et Cécilien ayant été ordonné évêque de Carthage, après la mort de Mensurius, elle fit une brigue contre lui, et eut assez de crédit pour faire élever autel contre autel, par l'ordination de Majorin. Après la mort de Majorin, les schismatiques élurent un autre évêque nommé *Donat*. Celui-ci donna le nom au schisme des donatistes, qui eut de longues et fâcheuses suites. (A)

Les donatistes joignirent bientôt l'hérésie au schisme : leurs principales erreurs étaient que le baptême et les autres sacrements donnés hors de l'église, étaient nuls : qu'il fallait rebaptiser tous les hérétiques : que l'église était perie par toute la terre, et qu'elle ne subsistait que dans leur société. En conséquence de ces erreurs, ils ordonnèrent des évêques et des prêtres pour tous les lieux d'Afrique où leur schisme était répandu, prétendant que toutes les ordinations faites par les évêques catholiques étaient nulles, et que les pasteurs catholiques étaient déchus de tout droit au ministère. Il n'y a point de violence, d'excès, de sacrilège, qu'ils ne commissent dans les églises dont ils pouvaient se rendre les maîtres. Ils profanaient la très-sainte eucharistie ; et il arriva que les chiens auxquels ils l'avaient jetée, se jetèrent avec fureur sur ces sacrilèges. Ils foulaient aux pieds les saintes huiles. Ils brisaient les autels. Ils rompaient les vases sacrés. Ils obligèrent les vierges sacrées à renouveler leurs vœux de virginité ; comme si les premiers, faits dans l'église, eussent été nuls. Ils exerçaient mille violences contre les catholiques. Ils se divisèrent entre eux en plusieurs sectes opposées, mais réunies contre l'église, à l'exemple de tous les hérétiques ; ainsi que Tertullien l'avait remarqué plus d'un siècle auparavant (B), et que l'expérience de tous les siècles l'a fait remarquer dans la suite. (C)

Les donatistes furent condamnés dans un concile de Rome, l'an 513, et dans un autre tenu à Arles, l'an 514. Ils persis-

tèrent dans leur hérésie et dans leur schisme jusqu'au siècle suivant. Pour les obliger à rentrer dans l'église, l'empereur Honorius prescrivit une conférence réglée entre les évêques catholiques et ceux du parti des donatistes. La conférence fut tenue à Carthage, l'an 411. Les évêques catholiques s'y trouvèrent au nombre de 280, et les donatistes au nombre de 159. Ceux-ci furent solennellement confondus par saint Augustin, auquel ses collègues avaient déferé le principal honneur de la dispute. On vit alors un exemple célèbre de la générosité épiscopale. Les évêques catholiques offrirent presque tout d'une voix de partager leurs sièges avec les évêques donatistes, et même de les leur céder absolument, pourvu qu'ils renonçassent au schisme (D) : mais ces évêques schismatiques demeurèrent presque tous endurcis. Cependant leur secte diminua visiblement après cette conférence, où la vérité remporta un triomphe solennel ; et insensiblement cette hérésie s'anéantit. (E) Saint Optat, évêque de Milève, et saint Augustin, sont ceux qui ont le plus écrit, et le plus fortement, contre les donatistes. Optat en a fait l'histoire. Rien n'est plus capable de ramener à l'église les protestans qui sont de bonne foi, que ces écrits de saint Augustin. Il semble que ce grand docteur ait eu en vue les hérétiques de notre temps, tant il réfute avec force leurs mauvais principes. (F)

Les ariens sont assez connus par le bruit et le ravage que leur secte a causés. La principale erreur d'*Arius*, prêtre d'Alexandrie, a été celle de *Paul de Samosates* sur la Trinité. Il insistait principalement sur la personne du fils de Dieu, et prétendait que le Verbe n'était pas coéternel ni consubstantiel à Dieu son père, et que, par conséquent Jésus-Christ n'était pas véritablement Dieu. Nous avons vu renaître cette hérésie de nos jours sous une nouvelle forme, par l'impiété des sociniens.

Les ariens, comme les autres hérétiques, se divisèrent bientôt en plusieurs partis réunis seulement contre l'église. Ils trouvèrent moyen, par leurs artifices, d'attirer à eux les puissances du siècle ; et par là ils firent en peu de temps de grands progrès, et suscitèrent de cruelles persécutions contre les catholiques : mais enfin, ils furent confondus, et la vérité triompha. (G)

Les plus zélés défenseurs de la foi contre les ariens, ont été saint Alexandre, évêque d'Alexandrie ; le grand saint Athanase, si célèbre par ses écrits, et par les persécutions qu'il a souffertes pour la cause de Dieu ; saint Hilaire, évêque de Poitiers ; saint Phébadus, évêque d'Agen, autre lumière de l'église de France ; saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Epiphane, saint Ambroise, saint Augustin, saint Fulgence, tous distingués par leur caractère, par leur sainteté, par leur doc-

trine, par leurs travaux. Il s'est tenu contre les ariens un grand nombre de conciles ; le plus célèbre est le grand concile de Nicée, qui est le premier des conciles généraux, assemblé l'an 325.

Macédonius, arien de profession, s'empara du siège de Constantinople par la faction des hérétiques ; et, en ayant été chassé, il publia une nouvelle hérésie, dont les sectateurs ont été appelés *macédoniens*. Elle consistait à nier la divinité du Saint-Esprit ; comme celle d'Arius consistait à nier la divinité du Verbe. (H) Saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Epiphane, saint Ambroise, saint Augustin, sont ceux qui ont le plus écrit contre cette hérésie. Elle a été condamnée par le premier concile de Constantinople, qui est le second concile général, tenu l'an 381, et par plusieurs autres.

Les *anoméens* ou *eunomiens*, eurent pour chef *Eunomius*, évêque de Cyzique, disciple d'*Aëtius*, diacre d'Antioche, surnommé l'athée. Il joignit beaucoup d'impiétés à celles d'Arius et de Macédonius. Il prétendait que la nature de Dieu n'était pas incompréhensible, et qu'il connaissait Dieu aussi parfaitement que Dieu se connaissait lui-même. Il méprisait les reliques des martyrs, et appelait prestiges les miracles que Dieu opérait à leurs tombeaux. Il changeait la forme du baptême, et ne voulait pas qu'on le conférât au nom de la Trinité, malgré la parole formelle de Jésus-Christ. Il rebaptisait les catholiques, et même les ariens qui embrassaient sa secte. Il ne faisait point de cas de l'autorité des prophètes et des apôtres. Pourvu qu'on embrassât ses opinions, et qu'on reçût son baptême, il prétendait que les plus grands crimes n'empêchaient pas qu'on ne fût sauvé. Il suffisait, disait-il, d'avoir la foi de laquelle il faisait profession. Il est aisé de juger combien ce principe pernicieux devait lui attirer de sectateurs, et quelle devait être la corruption de leur vie. (I) Saint Basile et saint Grégoire de Nysse son frère, s'opposèrent fortement à cette hérésie par leurs savans écrits, aussi-bien que saint Jean-Chrysostôme, saint Epiphane, saint Augustin et Théodoret. L'empereur Théodose fit des lois très-sévères pour empêcher cette secte de se répandre.

Aëtius, prêtre de l'église de Sébaste, attaché aux opinions d'Arius, inventa plusieurs erreurs qui ont été renouvelées par les calvinistes. Il prétendait que les prêtres étaient égaux aux évêques ; il condamnait les prières pour les morts, les jeûnes et les abstinences de l'église : il affectait de faire meilleure chère pendant le carême, et les mercredis et vendredis, qui étaient alors destinés toutes les semaines au jeûne et à l'abstinence. S'il jeûnait quelquefois, il choisissait les dimanches, jours auxquels l'église défendait de jeûner. Il empêchait qu'on ne célébrât le jour de pâques comme un

jour de fête. (K) Saint Epiphane et saint Augustin sont les Pères qui ont le plus écrit contre cette hérésie, dont les dogmes particuliers sont condamnés dans presque tous les conciles tenus avant et depuis ce temps-là.

Photin poussait son impiété et ses blasphèmes encore plus loin que l'impie *Arius*. Ses erreurs avaient plus de rapport avec celle de Paul de Samosates et des sociniens, qu'avec celle des ariens. Il prétendait que Jésus-Christ était un pur homme, et qu'il n'avait rien qui subsistât avant sa naissance temporelle. Au lieu qu'*Arius* disait que le Verbe subsistait avant tous les siècles, quoiqu'il prétendît, par un blasphème horrible, qu'à parler proprement, le Verbe n'était point Dieu, et qu'il avait été créé et tiré du néant. (L) Les saints Pères qui ont réfuté *Arius*, ont aussi réfuté *Photin*; et les anathèmes de l'église ont été lancés contre l'un et l'autre de ces hérésiarques, dans une infinité de conciles.

Les *messaliens*, autrement nommés *euchites*, c'est-à-dire prieurs et *enthousiastes*, étaient une espèce de fanatiques, qui avaient rapport en plusieurs choses avec les *quiétistes*, condamnés de nos jours. Leurs dogmes étaient, que le baptême ne sert de rien; que l'oraison seule est capable d'effacer entièrement les péchés, et de chasser le démon des âmes. Ils croyaient que la prière devait tenir lieu de tout. Pour tout exercice, ils priaient ou dormaient presque tout le jour. Ils prétendaient être favorisés d'un grand nombre de révélations, et se donnaient pour gens fort spirituels; mais ils négligeaient la mortification, et vivaient dans un horrible libertinage. Ils n'ont pas fait, à proprement parler, de secte à part dans l'église, parce qu'ils cachaient avec grand soin leurs erreurs; et les niaient même quand ils étaient découverts. (M) Nous apprenons toutes ces choses de saint Epiphane et de Théodoret, qui les ont réfutés. Ces hérétiques ont été condamnés dans le concile d'Ephèse, qui est le troisième général. (N)

Lucifer, évêque de *Cagliari* en Sardaigne, par une sévérité excessive, se sépara de la communion des évêques catholiques, parce que ceux-ci recevaient en leur communion les évêques ariens, lorsqu'ils revenaient à l'église catholique, et ceux qui, ayant abandonné la foi pendant la persécution des ariens, se repentaient de leur faute. (O)

On appela *lucifériens* ceux qui persistèrent dans ce schisme: et plusieurs d'entre eux joignirent l'hérésie au schisme, prétendant qu'il fallait rebaptiser les ariens qui revenaient à l'église. C'est ce que nous apprend saint Jérôme dans son dialogue contre les *lucifériens*. Saint Augustin a aussi écrit contre eux, et il dit qu'on les accusait d'enseigner que nos âmes étaient corporelles, et qu'elles étaient engendrées comme les corps. (P)

Les *apollinaristes* furent les disciples d'*Apollinaire*, prêtre

de l'église de Laodicée. Ils prétendaient que Jésus-Christ n'avait point d'ame humaine, mais que le Verbe de Dieu animait son corps : que du Verbe et du corps de Jésus-Christ, il s'était fait une seule et même substance ; en sorte que le Verbe avait souffert et était véritablement mort sur la croix : que la chair de Jésus-Christ n'avait point été formée du corps de la sainte Vierge, mais qu'elle était venue du ciel ; que c'était la substance même du Verbe Eternel qui s'était changée en corps : que le Saint-Esprit était moins grand que le Fils, et le Fils moins grand que le Père. Ils renouvelaient l'erreur des *millénaires*, à laquelle la simplicité de *Papias*, disciple de saint Jean l'évangéliste, avait donné lieu, au rapport d'Eusèbe et de saint Jérôme. (Q) Saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, Théodoret, saint Ambroise et saint Fulgence, sont ceux qui ont le plus combattu les apollinaristes. Ils ont été condamnés dans les conciles d'Alexandrie de l'an 362 ; de Rome de l'an 373 ; d'Antioche de l'an 378 ; et enfin au second concile général, qui est le premier de Constantinople, l'an 381.

Les *prisillianistes*, disciples de *Priscilien*, homme de qualité, de Saragosse en Espagne, formèrent une secte composée des erreurs des gnostiques, des manichéens et des sabeliens. Ils avaient grand soin de se cacher ; et, pour le faire plus sûrement, ils enseignaient qu'il était permis de mentir et de se parjurer. (R) Sulpice Sévère parle fort de ces hérétiques au second livre de son histoire ; et c'est à leur occasion que saint Augustin a écrit ses livres contre le mensonge. Ces hérétiques furent condamnés dans plusieurs conciles ; dans celui de Saragosse, l'an 380 ; dans le premier de Tolède, l'an 400 ; dans deux autres conciles d'Espagne, dont on ne sait pas la date ; et dans le second concile de Prague, l'an 569.

Les *jovinianistes* eurent pour chef *Jovinien*, moine de Milan, dont les erreurs étaient, que l'état du mariage était aussi parfait devant Dieu, que celui de la virginité ou de la viduité : que c'était une dévotion mal entendue que de jeûner et de s'abstenir en certains jours de certaines viandes, par principe de pénitence ; que l'homme, après le baptême, était impeccable : que parmi les bienheureux il n'y en avait pas qui fussent plus récompensés les uns que les autres : que tous les péchés étaient égaux ; et que la division des péchés en mortels et véniels était chimérique : que Jésus-Christ n'était pas né d'une vierge. (S, T) Saint Jérôme, saint Ambroise, et saint Augustin, sont ceux qui ont le plus combattu ces erreurs. Le pape saint Sirice les condamna dans un concile tenu à Rome, l'an 390. Après quoi l'empereur Théodose fit contre eux des lois très-sévères. Ces erreurs ont presque toutes été condamnées de nouveau par le concile de Trente, en la personne des protestans qui les ont soutenues, sans respecter l'autorité de noms aussi vénérables que ceux de

saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Augustin, et contre des condamnations si anciennes et si authentiques. Et néanmoins les protestans osent encore soutenir qu'ils n'enseignent que ce qu'enseignait l'église dans les six premiers siècles. Quelle hardiesse!

Les *collyridiens* étaient une secte d'ignorans, née en Arabie, et presque toute composée de femmes, qui adoraient la sainte Vierge comme une divinité. Cette secte n'a pas eu grand nombre de sectateurs. Elle a été réfutée par saint Epiphane. (V)

CINQUIÈME SIÈCLE. Les principales hérésies de ce siècle sont celles de Vigilance, des pélagiens, des semipélagiens, des nestoriens, des eutychiens.

Vigilance, prêtre de Barcelone, combattit la vénération des reliques, l'intercession et l'invocation des saints. Il décriait les miracles qui se faisaient aux tombeaux des martyrs, et traitait de culte superstitieux d'y faire brûler des cierges. Il soutenait qu'il n'était pas permis de choisir l'état de virginité ou célibat, et que cet état n'était pas préférable au mariage. Ces erreurs, déjà condamnées en la personne de *Jovinien*, et renouvelées de nos jours par les protestans, ont été fortement réfutées par saint Jérôme, avoué en cela par toute l'église dans tous les temps. (A)

Pélage et *Célestius* ont été les chefs de l'hérésie des *pélagiens*, de laquelle *Origène*, *Théodore*, évêque de Mopsueste, et *Rufin*, prêtre d'Aquilée, passent pour avoir été les précurseurs. Pélage était un moine anglais; Célestius était aussi moine de profession. Les principaux points de leur hérésie étaient qu'Adam avait été créé pour mourir, soit qu'il péchât, soit qu'il ne péchât pas : que son péché n'avait nui qu'à lui seul : que les enfans ne naissent coupables d'aucun péché originel : que, par conséquent, le baptême n'était pas nécessaire pour le salut : que la concupiscence n'avait rien de mauvais : que l'ignorance et l'oubli ne pouvaient jamais être un péché : que la mort et les autres misères de cette vie ne sont pas une peine du péché : que les enfans qui meurent sans baptême, jouissent, hors du ciel, de la vie éternelle, quoiqu'ils ne puissent en jouir dans le ciel sans avoir reçu le baptême ; que la liberté de l'homme était aussi saine et aussi entière présentement, qu'elle l'était avant le péché d'Adam : qu'il dépendait de l'homme, s'il voulait, d'être sans passions et sans aucun mouvement désordonné : que les vertus n'étaient pas des dons de Dieu, mais des effets purement naturels de notre liberté. S'ils admettaient le nom de grâce et sa nécessité, ils entendaient par ce mot les dons de Dieu purement naturels, ou les grâces extérieures, comme sont les bons exemples, les miracles, les instructions, ou les grâces qui éclairent intérieurement l'esprit, sans qu'elles agissent sur la volonté. Tout au plus, selon

ces hérétiques, la grâce intérieure était utile, mais non pas nécessaire ; elle pouvait être méritée par le bon usage que l'homme peut faire de sa liberté, disaient-ils, indépendamment des grâces extérieures qui touchent le cœur. (B)

Saint Jérôme a écrit plusieurs traités contre les pélagiens. Saint Germain, évêque d'Auxerre, et saint Loup, de Troyes, ont souffert de grands travaux pour détruire cette hérésie en Angleterre, du vivant même de Pélagé ; mais il n'y a personne qui ait plus travaillé contre cette secte que le grand saint Augustin. L'église a reconnu qu'il avait été principalement suscité de Dieu pour confondre cette orgueilleuse hérésie : et la doctrine de ce saint évêque sur les dogmes de la grâce, opposée aux erreurs des pélagiens, a été adoptée par les souverains pontifes, comme la doctrine de l'église romaine.

Plusieurs conciles et plusieurs papes ont condamné les pélagiens. Le premier concile qui les condamna, fut celui de Carthage de l'an 412 ; le concile de Diospolis en Palestine, l'an 415 ; un autre concile tenu à Carthage, l'an 416 ; le concile de Milève, la même année ; Innocent I^{er} l'an 417. Et après cette condamnation, saint Augustin regarda l'affaire comme terminée. Ce pape mourut quelque temps après, et eut pour successeur Zosime, qui, trompé par les artifices de Célestius et de Pélagé, écrivit en leur faveur aux évêques de l'église d'Afrique. Ceux-ci tinrent un concile, l'an 417, où ils condamnèrent de nouveau les pélagiens, et donnèrent avis au pape Zosime de l'artifice des hérétiques. Ils en tinrent un autre en 418, où les pélagiens furent pareillement condamnés. Zosime, après un examen très-exact, condamna Célestius et Pélagé avec leurs sectateurs, et envoya des lettres circulaires à toute l'église, pour faire part de son jugement, qui fut reçu avec respect et avec acclamation. Il se tint plusieurs autres conciles en divers pays contre les pélagiens. Le pape Célestin I^{er} confirma les décisions de ses prédécesseurs, et le concile général d'Ephèse, tenu l'an 431, acheva de confirmer toutes ces condamnations par deux canons solennels, frappant d'anathème ceux qui enseigneraient les erreurs de Célestius.

Les *semipélagiens* s'élevèrent sur les ruines des pélagiens. Ils admettaient, avec les catholiques, le péché originel ; et la nécessité d'une grâce intérieure pour parvenir au salut ; mais ils croyaient que l'homme pouvait, par ses propres forces, mériter la foi et la première grâce nécessaire pour le salut. Ainsi, selon leur opinion, le commencement du salut vient de la volonté de l'homme ; au lieu que la doctrine de l'église est, qu'il vient de la grâce de Dieu. Ils avaient d'autres erreurs, qui étaient une suite de celle-là, et dont on peut voir la réfutation dans les livres de la prédestination des saints, et du don de la persévérance, composés par saint Augustin.

Saint Augustin mourut en réfutant ces hérétiques ; et après lui saint Prosper, saint Fulgence, saint Césaire d'Arles, soutinrent contre eux la doctrine de l'église ; qui fut très-fortement établie par le pape Célestin premier, successeur de Zosime, dans une lettre écrite aux évêques de France, l'an 432. L'an 494, le pape Gélase condamna les livres de Cassien et de Fauste, semipélagiens, et autorisa ceux de saint Augustin : Hormisdas, son successeur, fit la même chose. Le second concile d'Orange, de l'an 529, et le concile de Valence en Dauphiné, tenu quelque temps après, condamnèrent aussi les erreurs des semipélagiens, et se servirent, pour les condamner, des propres paroles de saint Augustin, dont ils formèrent leurs canons. Ces conciles furent confirmés par le pape Boniface II, dont toute l'église a suivi la décision.

Nestorius, patriarche de Constantinople, a été le chef et l'auteur de l'hérésie des *nestoriens*, qui a tant fait de ravages dans l'église, et qui subsiste encore en plusieurs endroits de l'orient. Son hérésie consistait principalement en deux chefs.

1. Il prétendait qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ, et que le Fils de Dieu n'était pas uni, comme parle l'église, hypostatiquement, mais seulement accidentellement au Fils de l'Homme ; en sorte que Jésus-Christ n'était Fils de Dieu que par adoption.

2. Il prétendait, par une suite nécessaire de ce premier blasphème, que la sainte Vierge n'était pas mère de Dieu, puisque le fils qu'elle avait mis au monde n'était pas Dieu en sa propre personne, comme il osait le soutenir par un horrible blasphème. (C) Il a été combattu très-fortement par saint Proclus, évêque de Cyzique ; par saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie ; et condamné par le pape Célestin I^{er}, dont le jugement fut reçu avec acclamation, et ratifié par le concile général d'Ephèse, convoqué exprès pour exterminer cette hérésie, l'an 431. C'est le troisième concile général.

Eutychès, prêtre et abbé d'un monastère célèbre de Constantinople, fut l'auteur de l'hérésie des *eutychiens*, qui subsiste encore en orient, et qui était diamétralement opposée à celle des nestoriens. Car au lieu que Nestorius prétendait qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, comme il y a deux natures ; Eutychès prétendait, au contraire, qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, parce que l'église avait décidé contre Nestorius, qu'il n'y a qu'une personne. Il renouvelait en quelque chose l'hérésie d'Apollinaire, dont nous avons parlé ci-dessus. Je dis en quelque chose, et non pas en tout : car Apollinaire prétendait que la nature humaine avait été absorbée par la nature même du Fils de Dieu, et que le corps de Jésus-Christ n'avait pas été formé du corps de la sainte Vierge ; au lieu qu'Eutychès reconnaissait que

le corps de Jésus-Christ avait été véritablement formé du corps de la sainte Vierge : mais il prétendait que la nature humaine et la nature divine étant unies en la personne de Jésus-Christ , sans aucune division , il ne résultait de cette union qu'une seule nature (D) ; au lieu que l'église a toujours cru que l'union des deux natures en la personne du Fils de Dieu , n'empêche pas que chacune de ces natures ne subsiste sans confusion. Nous l'avons expliqué en parlant de l'incarnation du Fils de Dieu. (1. Part. Sect. 2 , Chap. 1 , §. 2.) Cette hérésie se répandit par le crédit de l'impie *Dioscore* , patriarche d'Alexandrie , qui s'en déclara le protecteur.

Saint Flavien , patriarche de Constantinople , s'opposa fortement aux commencemens de cette secte. Il tint , pour l'étouffer , un concile à Constantinople , l'an 449 , où Eutychès fut condamné. Dioscore , appuyé par l'empereur Théodose le jeune , dont les hérétiques avaient surpris la religion , tint un faux concile à Ephèse , où il ne voulut admettre ni les légats du pape saint Léon , ni saint Flavien. Là , Eutychès fut absous , et les légats du pape et saint Flavien furent traités de la manière du monde la plus indigne. Saint Flavien mourut des blessures qu'il reçut ; en sorte qu'il eut le bonheur d'être couronné du martyre par la fureur des hérétiques. Ces attentats ont fait que l'antiquité a donné à ce faux concile le nom de brigandage d'Ephèse , *latrocinium ephesinum*. Saint Léon défendit avec beaucoup de lumière et de vigueur la foi de l'église. Et l'empereur Marcien , qui succéda à Théodose le jeune , donna des preuves de sa piété dans le concile de Chalcédoine. Ce concile , qui fut le quatrième général , se tint l'an 451. Eutychès et son hérésie furent condamnés ; l'impie Dioscore fut déposé ; tout ce que saint Léon avait écrit contre cette hérésie , fut reçu avec de grands applaudissemens : on y reconnut la doctrine perpétuelle de l'église , et l'on ratifia ce qu'il avait déjà décidé , après la décision particulière de saint Flavien. (E)

Les ennemis du concile de Chalcédoine formèrent diverses sectes : la plus célèbre fut celle des *acéphales* , ainsi nommés parce qu'ils n'eurent d'abord aucun chef , et qu'ils se séparèrent également du parti de l'église catholique , et de celui de *Pierre Mongus* , faux patriarche d'Alexandrie , qui favorisait les eutychiens. (F)

Les *acéphales* furent aussi nommés *sévériens* , parce que *Sévère* , après s'être emparé du siège patriarcal de l'église d'Antioche , se mit à la tête de ces hérétiques. (G)

Il y a quelque difficulté au sujet de la secte des prédestinadiens. L'opinion la mieux fondée assure qu'elle se forma , en ce siècle , d'un petit nombre de personnes qui , tirant de fausses conséquences des principes de saint Augustin sur la prédestination et sur la grâce , enseignaient que Dieu ne voulait pas le salut de tous les hommes ; qu'il prédestinait

les réprouvés au mal et à la damnation éternelle , sans aucun mérite précédent ; que la prédestination et la grâce imposaient à l'homme une nécessité d'agir incompatible avec la liberté : que Fauste, évêque de Riez, s'étant aperçu qu'un prêtre nommé Lucide était dans ces erreurs, lui avait écrit pour l'en détourner, et que deux conciles tenus l'an 475, l'un à Arles, l'autre à Lyon, avaient condamné les erreurs des prédestinatens. (H)

SIXIÈME SIÈCLE. Les *agnoêtes*, les *trithéites*, les *acémètes* et les *défenseurs des trois chapitres*, furent les principaux qui troublèrent l'église en ce siècle.

Les *agnoêtes* eurent pour chef *Thémistius*, diacre d'Alexandrie, infecté de l'hérésie des eutychiens. Leur erreur consistait en ce qu'ils attribuaient à Jésus-Christ l'ignorance de plusieurs choses. Ils ont été réfutés par Euloge, patriarche d'Alexandrie, dont les écrits sur cette matière ont été approuvés par le pape saint Grégoire-le-Grand. (A)

Les *trithéites* eurent pour auteur *Jeca le grammairien*, nommé *Philopone*, infecté aussi d'eutychianisme. Il enseigna qu'il y avait trois natures divines, comme il y a trois personnes. Il niait outre-cela la résurrection des corps. Les eutychiens réfutèrent eux-mêmes très-vivement cette hérésie, qui fut bientôt éteinte.

Les *acémètes*, (ainsi appelés d'un mot grec qui signifie, *gens qui ne dorment point*,) étaient des moines qui, divisés en trois bandes, se succédaient continuellement jour et nuit, pour chanter les louanges de Dieu. Leur erreur consista en ce qu'ils nièrent qu'il fût vrai de dire qu'une personne de la très-sainte trinité se fût incarnée, qu'elle fût née d'une vierge, qu'elle eût souffert. Ils furent condamnés comme nestoriens par le pape Jean II ; et ayant persisté avec opiniâtreté dans leur erreur, ils furent retranchés de l'église.

Les *trois chapitres* ont eu trois espèces de défenseurs. Il y en a eu d'hérétiques ; il y en a eu de schismatiques seulement ; il y en a eu de catholiques. C'est ce qu'il faut bien distinguer. Mais, avant toutes choses, il faut expliquer ce que c'est que les *trois chapitres*.

On nomma ainsi trois fameux écrits qui furent déferés au jugement de l'église, comme remplis des blasphèmes de Nestorius ; savoir, 1. les écrits de Théodore, évêque de Mopsueste, qui avait été le maître de Nestorius ; 2. la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, à un Persan nommé Maris ; 3. les écrits de Théodoret, évêque de Cyr, faits pour réfuter les douze anathématismes de saint Cyrille d'Alexandrie contre Nestorius. (B)

Le second concile de Constantinople, qui est le cinquième général, condamna solennellement ces trois écrits, et il joignit à leur condamnation, celle de la personne de l'impie Théodore de Mopsueste, lequel, quoique mort, fut anathé-

matisé comme blasphémateur et Nestorien. Pour ce qui est d'Ibas et de Théodoret, ce concile se contenta de condamner leurs deux écrits, sans toucher à leur personne.

La raison de cette différence fut que Théodore de Mopsueste était mort dans son impiété, sans avoir retracté ses écrits ; au lieu que Théodoret et Ibas avaient toujours vécu et étaient morts dans la communion de l'église. Véritablement ils furent suspects d'avoir favorisé Nestorius, ayant écrit pour sa défense ; mais ils condamnèrent solennellement cet hérésiarque dans le concile de Chalcédoine ; et par l'anathème qu'ils prononcèrent distinctement contre lui, ils furent regardés comme ayant rétracté ou expliqué ce qu'ils avaient écrit de favorable à cet hérétique ; et en conséquence le concile ne fit aucune difficulté de les recevoir comme orthodoxes, et de leur donner séance dans l'assemblée.

La condamnation des trois chapitres fut fort contredite, non-seulement par les hérétiques, mais aussi par un grand nombre d'églises, dont plusieurs firent un schisme à cette occasion. C'est ce qui fait que j'ai dit que, parmi les défenseurs des trois chapitres, il y en a eu d'hérétiques, il y en a eu de schismatiques, il y en a eu de catholiques. Je vais démêler tout cela.

Les défenseurs hérétiques des trois chapitres furent ceux qui, demeurant d'accord que ces trois écrits étaient infectés des opinions de Nestorius, ne laissaient pas de les défendre comme orthodoxes ; et comme ils n'osaient prendre ouvertement le parti de Nestorius, qui avait été si solennellement condamné par toute l'église ; pour pouvoir, avec quelque couleur, soutenir les sentimens de cet hérésiarque, ils prétendaient que ces sentimens avaient été approuvés par le concile de Chalcédoine ; car, disaient-ils, la lettre d'Ibas, dans laquelle la doctrine de Nestorius est enseignée, et où se trouve l'éloge de Théodore de Mopsueste, a été lue dans ce concile, et n'a point été relevée comme hérétique ; au contraire, Ibas a été reçu comme orthodoxe : donc le concile, par son silence, a approuvé tout ce que cette lettre contenait. Ce concile, continuaient-ils, a reçu aussi Théodoret, sans exiger de lui aucune rétractation, par rapport à ses écrits contre saint Cyrille ; il a donc approuvé ces écrits. Ces hérétiques abusaient ainsi de l'autorité du concile de Chalcédoine, pour soutenir le nestorianisme, qui avait été si solennellement proscrit.

Les défenseurs schismatiques des trois chapitres furent les évêques d'Istrie et de quelques provinces voisines, et ceux d'Hibernie ou Irlande. Ces évêques condamnaient Nestorius et ses blasphèmes, et ils étaient pareillement orthodoxes sur tout le reste ; mais s'étant imaginés, par un préjugé dont il ne fut pas possible de les faire revenir, que le second concile de Constantinople était opposé dans la con-

damnation des trois chapitres , au concile de Chalcédoine , non-seulement ils prétendaient qu'il fallait donner un sens catholique aux expressions dures qui se trouvent dans ces trois écrits : mais ils rejetaient aussi le concile de Constantinople , comme schismatique : et se séparèrent de la communion des papes et des orientaux qui avaient reçu et approuvé ce 5^e concile. Les pape Pélage II, et saint Grégoire-le-Grand , travaillèrent beaucoup à l'extinction de ce schisme : et saint Grégoire eut le bonheur de faire revenir à la communion de l'église , la plupart des schismatiques. (C)

Les défenseurs catholiques des trois chapitres sont ceux qui donnaient un sens catholique à toutes les expressions nestoriennees qui sont dans ces trois écrits. Quelques-uns persévérèrent dans ce sentiment , après la tenue du cinquième concile , qui n'avait pas été général et œcuménique , n'ayant été célébré que par une partie des églises d'orient ; mais ils ne se séparèrent point de la communion du saint siège , ni des autres églises : cette dispute fut terminée par l'acceptation de la censure des trois chapitres. (D) Toutes les églises , tant de l'occident que de l'orient , ont enfin concouru à recevoir le cinquième concile comme œcuménique , et à condamner les trois chapitres. Cela paraît clairement ; car toutes ces églises ont reçu comme œcuménique , le sixième concile tenu à Constantinople , contre les monothélites , sans aucune contradiction ni exception. Or , ce sixième concile confirma tout ce qui avait été fait dans les cinq conciles précédens ; et il ne se contenta pas d'une confirmation générale de la condamnation des hérésies et des écrits qui y avaient été condamnés , mais il entra dans le détail de chacune de ces hérésies , de chacun de ces écrits , et prononça anathème contre leurs défenseurs. La condamnation des trois chapitres , faite au cinquième concile , y est renouvelée expressément , et dans le détail comme les autres ; et nous ne voyons pas qu'aucune église se soit opposée , depuis ce temps-là , à la condamnation des trois chapitres. (E)

SEPTIÈME SIÈCLE. Les monothélites et les pauliciens sont les principaux hérétiques qui ont paru en ce siècle.

Les *monothélites* prétendaient que , quoiqu'il y eût deux natures en Jésus-Christ , il n'y avait cependant qu'une action et qu'une volonté , qui était l'action et la volonté divine ; et c'est pour cela qu'ils furent appelés *monothélites* , mot grec qui signifie secte de gens qui n'admettent qu'une volonté en Jésus-Christ.

Les chefs de cette hérésie , qui s'éleva sous l'empire d'Héraclius , furent *Sergius* , Syrien de nation , patriarche de Constantinople , et *Cyrus* , patriarche d'Alexandrie. *Pyrrhus* , *Paul* et *Pierre* , qui , après *Sergius* , tinrent successivement le siège de Constantinople , furent les principaux appuis de cette secte. *Macaire* , patriarche d'Antioche , en était aussi

le défenseur du temps du sixième concile ; et cette secte persévère encore en plusieurs endroits de l'orient. (A)

Les principaux défenseurs de la foi , contre ces hérétiques , furent saint Jean l'auménier , patriarche d'Alexandrie ; Sophronius , patriarche de Jérusalem ; Arcadius , archevêque de Cypre ; saint Maxime , célèbre abbé , qui fut martyrisé pour la défense de la foi , contre les monothélites. Les papes Sévérin , Jean IV , Théodore , saint Martin I , Agathon , condamnèrent cette hérésie ; et ce fut pour achever de la détruire , que le sixième concile général fut assemblé à Constantinople l'an 680 , sous le pontificat du pape Agathon , dont la décision fut reçue avec applaudissement dans ce concile.

Les *pauliciens* étaient des manichéens qui reparurent sous ce nouveau nom , et avec de nouvelles extravagances , vers l'an 653. Ils eurent pour chef un misérable , nommé *Paul* , de Samosates en Arménie ; ils se plongeaient dans toutes sortes d'abominations : ils firent une secte puissante. (C)

Ce fut aussi dans ce siècle , que l'impie Mahomet , Cyréen de nation , aidé , comme on le croit , par *Sergius* , moine nestorien , forma la secte des *mahométans* , dont les dogmes sont un composé monstrueux du judaïsme , du christianisme , des hérésies anciennes , et de mille imaginations extravagantes. Selon la doctrine de l'alcoran , Dieu est auteur du mal comme du bien ; l'homme n'est pas libre dans ses œuvres ; il n'y a qu'une personne en Dieu ; Jésus-Christ n'est qu'une pure créature et un prophète. Jésus-Christ n'a été crucifié qu'en apparence ; il a été enlevé au ciel ; il doit mourir et ressusciter avec tous les hommes ; les diables seront sauvés ; le paradis consiste dans les voluptés charnelles ; les plaisirs de la chair ne sont pas des péchés ; un homme peut avoir plusieurs femmes , et il lui est permis de les répudier ; la circoncision est nécessaire au salut ; le baptême est inutile ; l'eucharistie est une idolâtrie : il est défendu de boire du vin. Les mahométans ont encore d'autres erreurs également ridicules. Cependant on sait combien cette malheureuse et ridicule secte s'est étendue par la force des armes ; Dieu le permettant , en punition des crimes des chrétiens , dont l'impiété était montée à son comble , surtout en orient et en Afrique.

HUITIÈME SIÈCLE. Les hérésies les plus célèbres du huitième siècle sont celle des iconoclastes , et celle de Félix et d'Elipandus.

Les *iconoclastes* , ainsi appelés parce qu'ils brisaient les images , se déclarèrent contre l'honneur que l'église catholique , selon l'ancienne tradition , rendait à la croix et aux images de Jésus-Christ et des saints. Ce fut l'empereur *Léon* , surnommé *Isaurien* , qui , excité par un évêque nommé *Constantin* , fut le principal appui de cette hérésie. *Constantin Copronyme* , fils de *Léon* , et *Léon* , fils de *Constantin* , qui

régnèrent successivement, favorisèrent la même impiété, et firent de grands ravages dans l'église. (A)

Les papes Grégoire II et ses successeurs, s'opposèrent fortement à cette secte, aussi-bien que saint Germain, patriarche de Constantinople, saint Jean de Damas, et plusieurs autres. Le second concile de Nicée, qui fut le septième général, condamna cette hérésie, sous l'empire de la pieuse impératrice Irène, et de Constantin, son fils, l'an 787.

Félix, évêque d'Urgel en Espagne, et *Elipandus*, évêque de Tolède, enseignèrent, vers la fin de ce siècle, que Jésus-Christ n'était fils de Dieu que par adoption, et qu'il était esclave du Père Eternel. Cette hérésie, qui tendait à renouveler celle de Nestorius, fut fortement combattue par Etérius, évêque d'Osme, auquel se joignit un saint prêtre, nommé Béatus; par Alcuin; par Paulin, patriarche d'Aquilée; par le célèbre saint Benoît, fondateur et premier abbé d'Aniane au diocèse de Montpellier, et restaurateur de l'ordre monastique en occident, sous l'empire de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire; par Agobard et par plusieurs autres: on peut voir leurs écrits dans la Bibliothèque des Pères. Les principaux conciles qui ont condamné cette hérésie, sont ceux de Ratisbonne, tenu l'an 792; de Francfort, l'an 794; et de Rome, sous Léon III, l'an 799.

NEUVIÈME SIÈCLE. Sergius et Baanes, Claude de Turin, (Gotescalck, selon plusieurs), Photius et Jean Scot, furent les principaux qui troublèrent en ce siècle l'église par leurs erreurs.

Sergius et *Baanes*, firent revivre, en orient, l'hérésie des *pauliciens*, nouveaux manichéens dont nous avons parlé ci-dessus, y ajoutant de nouvelles impiétés, ou donnant un autre tour à quelques-unes des anciennes.

Claude, évêque de Turin, renouvela les erreurs de *Vigilance* et d'*Aérius*, sur les reliques et sur l'invocation des saints, et celles des iconoclastes sur les images. Il fut réfuté principalement par Jonas, évêque d'Orléans, et par un saint diacre du diocèse de Paris, nommé Dungale, moine de la célèbre abbaye de saint Denys en France.

Gotescalck, moine de l'abbaye d'Orbai au diocèse de Soissons en France, fut accusé d'enseigner les erreurs attribuées, dans le cinquième siècle, à ceux qu'on nomme *prédestinadiens*, desquelles nous avons parlé ci-dessus. Raban Maure, archevêque de Mayence, et Hincmar, archevêque de Reims, se déclarèrent avec éclat contre ce moine, et écrivirent contre lui. Hincmar le punit sévèrement; et les erreurs dont il fut accusé furent condamnées par le concile de Mayence de l'an 848, et par ceux de Cressi, pour mieux dire, Quersi, *Carisiacum*, des années 848 et 853.

Photius était neveu de saint Tharasius, patriarche de Cons-

Constantinople, sous qui fut célébré le septième concile en général. C'était un des plus savans hommes, et un des plus beaux-esprits de son temps, comme il paraît par les écrits que nous avons de lui, dont le plus célèbre est sa Bibliothèque, où l'on voit l'extrait et la critique des livres qu'il avait lus. Etant encore laïque, il fut intrus sur le siège de Constantinople, à la place de saint Ignace, patriarche légitime, qui fut chassé de son siège par l'impie Bardas, neveu de l'empereur Michel III, et régent de l'empire. La sainte liberté d'Ignace lui attira ce traitement ; il avait refusé la communion à Bardas, lequel scandalisait tout l'empire par un inceste public avec sa belle-fille.

Photius, homme d'une ambition démesurée, se fit ordonner en six jours, de laïque qu'il était, patriarche de Constantinople, par *Grégoire de Syracuse*, évêque excommunié et déposé, et par d'autres évêques, pareillement excommuniés. Le pape Nicolas I. après une mûre discussion, excommunia Photius et ses adhérens. Photius, méprisant l'excommunication, eut encore l'insolence de vouloir excommunier le pape, dans un faux concile qu'il assembla. Alors il commença à écrire contre l'église romaine, et enseigna que le Saint-Esprit ne procède point du Fils ; erreur opposée à la doctrine perpétuelle de l'église, dont les Pères grecs, les plus anciens, saint Basile, saint Athanase, etc. aussi-bien que les Pères latins, ont été les dépositaires dans tous les siècles.

L'impie Bardas ne tarda pas long-temps à éprouver la vengeance de Dieu ; l'empereur Michel le fit mourir, et son corps fut déchiré en pièces après sa mort. Michel lui-même, qui avait appuyé Bardas dans la déposition de saint Ignace, fut aussi tué. L'empereur Basile-le-Macédonien, ayant succédé, fit assembler le huitième concile général à Constantinople, l'an 869. Saint Ignace fut remis sur son siège dans ce concile : Photius fut déposé et excommunié, après quoi l'empereur l'exila. Mais dix ans après, saint Ignace étant mort, Photius eut assez d'adresse pour se faire rétablir dans le siège de Constantinople, par le crédit du même empereur, dans les bonnes grâces duquel il était rentré. Il fit confirmer son élection par le pape Jean VIII, qui eut la faiblesse d'y consentir enfin, pour empêcher un plus grand mal. Photius fut alors patriarche légitime.

Se voyant paisible, il assembla un faux concile, qu'il osa appeler le huitième général. Il y fit annuler tout ce qui avait été fait contre lui dans le huitième concile, et se déclara de nouveau contre l'église romaine. Le pape prononça contre lui une sentence de déposition, et confirma tout ce qui avait été fait contre Photius dans le huitième concile. Marin, successeur de Jean VIII, renouvela la déposition de Photius ; après lui, Adrien III, et son successeur Etienne V,

sirent la même chose. Photius persista dans son schisme, appuyé par l'empereur Basile. Mais celui-ci étant mort, Léon-le-Sage, fils et successeur de Basile, chassa Photius du siège de Constantinople, le fit enfermer dans un monastère où il mourut ; et fit élire un patriarche orthodoxe, qui fut lié de communion avec l'église romaine. Le schisme de Photius n'eut point alors de plus fâcheuses suites, jusqu'au temps dont nous parlerons bientôt.

Jean Scot, du temps de l'empereur Charle-le-Chauve, enseigna plusieurs erreurs sur la prédestination et sur la sainte eucharistie. Ce fut de ses écrits que Bérenger tira depuis les principes de son hérésie sur le saint sacrement de l'autel.

DIXIÈME SIÈCLE. Ce siècle n'a produit aucune nouvelle secte considérable.

Il parut en Italie quelques *antropomorphites*, c'est-à-dire, des gens qui attribuaient à Dieu une forme corporelle. Ils furent réfutés par Rathérius, évêque de Vérone. En peu de temps cette secte fut assoupie, si néanmoins c'était une secte, y ayant lieu de croire que ce n'était qu'une opinion de gens grossiers et ignorans.

En Languedoc parut *Walafrid*, homme obscur, qui eut la hardiesse de nier l'immortalité de l'ame, et de répandre ce dogme impie. Il fut efficacement réfuté par Durand, abbé de Castres en Languedoc, abbaye de l'ordre de saint Benoît, érigée depuis ce temps-là en évêché par Jean XXII.

ONZIÈME SIÈCLE. Les nouveaux manichéens, Béranger et Michel Cérulaire, troublèrent l'église par leurs erreurs dans ce siècle.

Ces nouveaux manichéens parurent en France, dans la ville d'Orléans, sous le règne du roi Robert. Ils eurent pour chefs deux chanoines de cette ville, qui, ayant été découverts, furent condamnés dans un concile et dégradés.

Béranger, archidiacre d'Angers, fit parler de lui vers le commencement de ce siècle. Il est le premier, après Jean Scot dont nous avons parlé, qui ait osé enseigner que le corps de Jésus-Christ n'est contenu qu'en figure dans le saint sacrement de l'autel. Toute l'église se souleva contre lui, comme contre un novateur et un hérétique, opposé à la doctrine de l'église enseignée partout depuis les apôtres. Hugues, évêque de Langres ; Lanfranc, archevêque de Cantorbéry ; Durand, abbé de Troarn ; Guimond, évêque d'Aversano, près de Naples ; et Alger, diacre de Liège, et ensuite moine de Cluny, homme recommandable par sa sainteté et par sa science, furent ceux qui écrivirent le plus contre Béranger. Il fut condamné dans le concile tenu à Rome sous Léon IX, l'an 1050 ; par ceux de Verceil et de Paris, tenus la même année ; par celui de Florence, sous Victor II, l'an 1055, et de Tours la même année ; de Rome, sous Nicolas II,

1059 ; de Rouen , 1063 ; de Poitiers , 1075 ; de Rome , sous Grégoire VIII , 1078 ; autre de Rome , 1079. Bérenger rétracta son erreur , et mourut en pénitence dans le sein de l'église catholique.

Michel Cérulaire , patriarche de Constantinople , l'an 1043 , écrivit contre l'église latine. Les principaux chefs de ses accusations étaient , 1. que les Latins consacraient avec du pain sans levain : 2. qu'ils mangeaient des viandes suffoquées : 3. qu'ils se rasaient la barbe ; 4. qu'ils jeûnaient le samedi ; 5. qu'ils mangeaient de la viande pendant toute la semaine de la quinquagésime ; 6. qu'ils avaient ajouté au symbole de Nicée , ce mot *Filioque* , pour faire entendre que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils : ce qu'il taxait d'erreur : 7. que deux frères avaient le pouvoir , dans l'église latine , d'épouser deux sœurs ; 8. qu'on se donnait le baiser de paix à la messe , avant la communion ; 9. qu'on ne chantait pas l'*alleluia* en carême. 10. Il accusait l'église latine de ne pas honorer les reliques des saints , ni les images. Il formait quelques autres semblables accusations , ou fausses , ou frivoles. Ce sont ces articles qui ont servi de prétexte au schisme de l'église grecque.

Le pape Léon IX fit ce qu'il put pour ramener Michel Cérulaire de ses erreurs et de ses préventions. Il envoya à Constantinople , pour procurer la paix , trois légats , à la tête desquels était le savant cardinal Humbert , évêque de Blanche-Selve , *Silvæ Candidæ*. Ils furent reçus avec honneur par l'empereur Constantin , surnommé Monomachus : ils conférèrent souvent avec le patriarche ; mais n'ayant pu le faire revenir , ils l'excommunièrent dans l'église de Sainte-Sophie. Michel , de son côté , osa déclarer les légats et le pape lui-même , excommuniés. L'empereur chassa Michel Cérulaire du siège de Constantinople , ce qui n'empêcha pas que le schisme ne fit de grands progrès dans l'orient , quoique la plupart des églises grecques communiquassent encore avec l'église romaine dans le siècle suivant.

Il y en a plusieurs encore aujourd'hui qui sont dans notre communion ; mais il faut avouer qu'elles sont en petit nombre , en comparaison de celles qui sont séparées de l'église romaine , soit par l'hérésie des nestoriens , soit par celle des eutychiens , soit par celle des monothélites , soit par le schisme de Michel Cérulaire. (A)

DOUZIÈME SIÈCLE. Tanchelin , (Pierre de Bruis , et Henri , moine apostat , chef des albigeois , nouvelle espèce de manichéens) , Arnaud de Bresse , Pierre Abélard , Gilbert de la Porrée , Bon de l'Etoile , les apostoliques et les vaudois ; furent les principaux qui troublèrent l'église en ce siècle par leurs erreurs.

Tanchelin était un très-méchant homme , qui , vers le commencement du douzième siècle , osa enseigner , à An-

vers , que Jésus-Christ n'avait pas institué le ministère des évêques et des prêtres ; et que la participation à la sainte eucharistie ne servait de rien pour le salut. Il joignit à cela une vie pleine d'infamies. Anvers n'était point encore une ville épiscopale ; il n'y avait alors qu'un seul prêtre ; et ce prêtre était de mœurs très-corrompues. Tanchelin prit ce temps-là pour ravager ce troupeau destitué de pasteurs ; et il fit de si grands progrès , que tout le monde le suivit comme un grand prophète. Dicu eut pitié de ce peuple. Il suscita saint Norbert , fondateur de l'ordre des prémontrés , et ensuite évêque de Magdebourg , qui s'étant transporté à Anvers , combattit cette hérésie avec un tel succès , qu'elle fut bientôt éteinte et dissipée.

Pierre de Bruis , du lieu de Saint-Gilles , dans le diocèse de Nîmes , renouvela les erreurs des manichéens , auxquelles il joignit plusieurs nouveautés , lesquelles ont été embrassées aux siècles suivans , par les luthériens et par les calvinistes. Ayant été arrêté , il fut condamné au feu par les magistrats , dont le jugement fut exécuté à Saint-Gilles. Ses sectateurs furent nommés *pétrobrusiens*. Ils furent aussi nommés *henriciens* , parce qu'après la mort de *Pierre de Bruis* , ils eurent pour chef un de ses disciples , nommé Henri , moine apostat qui répandit beaucoup les erreurs de son maître , et en ajouta de nouvelles. De là vint la secte des *albigéois* (A) , dont nous parlerons au siècle suivant. Les pétrobrusiens et les henriciens ont été réfutés par le grand saint Bernard , premier abbé de Clairvaux ; par saint Pierre le Vénérable , abbé de Cluni , et par plusieurs autres. Ils ont été condamnés par le second concile général de Latran , tenu l'an 1039 , sous Innocent II : c'est le dixième des conciles généraux.

Arnaud de Bresse , en Italie , fut d'abord clerc , ensuite religieux , puis apostat. Il enseigna plusieurs erreurs sur l'eucharistie , sur le baptême des enfans , sur l'état ecclésiastique et sur l'état religieux. Il suivit en plusieurs choses les erreurs des pétrobrusiens (B) : il fut réfuté par saint Bernard , et condamné par le concile général de Latran , tenu sous Innocent II , l'an 1139.

Pierre Abélard , né dans le territoire de Nantes en Bretagne , s'acquit une grande réputation dans l'université de Paris , où il enseigna publiquement la philosophie. Mais sa mauvaise dialectique le fit tomber dans plusieurs erreurs sur la Trinité et sur d'autres matières. Elles sont rapportées par saint Bernard , qui les combattit avec beaucoup de zèle et de succès (C) ; et il n'est pas nécessaire d'en faire ici le détail , d'autant plus qu'elles n'ont point eu de suite , ni formé aucune secte ; il fut condamné dans le concile de Soissons de l'an 1120 , et de Sens de l'an 1140. Ces condamnations furent confirmées par le pape Innocent II. Abélard

rétracta ses erreurs ; il vécut avec piété dans l'abbaye de Cluni, où il avait été admis par Pierre-le-Vénérable ; il se réconcilia avec saint Bernard ; et il mourut d'une manière édifiante dans un monastère de cette congrégation. (*)

Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, voulant trop subtiliser, enseigna des erreurs qui furent réfutées par saint Bernard, et condamnées au concile de Reims, l'an 1148, où il se rétracta. (D)

Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, fut un fanatique fort ignorant, qui se déchaînant avec force contre les ecclésiastiques et les religieux, attira après lui un grand nombre de sectateurs d'entre le petit peuple : il imagina plusieurs extravagantes opinions, et en vint enfin jusqu'à un tel excès, qu'il osa publier que c'était lui qui devait un jour venir juger les vivans et les morts ; il appuyait cette extravagante pensée sur les exorcismes de l'église qui finissent ainsi : *Per EUM, qui venturus est judicare vivos et mortuos* ; on prononçait alors ce mot *Eum*, comme si l'on eût écrit *Eon* ; et il abusait de cette prononciation, pour faire entendre au peuple que c'était lui qui était désigné par ce mot : que c'était par la vertu de son nom que les démons étaient exorcisés : et que ce serait lui, *Eon*, qui viendrait juger les vivans et les morts à la fin du monde. Ce fanatique fut condamné à une prison perpétuelle par le concile de Reims, tenu l'an 1148. Il eut plusieurs disciples qui furent bientôt dissipés par la vigilance des magistrats, lesquels condamnèrent au feu tous ceux qui purent être découverts.

Les *apostoliques* étaient des manichéens qui s'étaient répandus vers le pays de Cologne : ils étaient à peu près dans les mêmes erreurs que les albigeois. (E)

Les *vaudois* doivent leur origine à un marchand de Lyon nommé *Valdo*. On les nomme autrement les *pauvres de Lyon*, parce qu'ils faisaient ostentation d'une grande pauvreté. Ils se mêlèrent d'enseigner sans mission ; car ils étaient tous laïques. Etant repris, il ne se soumirent pas, et ils enseignèrent plusieurs erreurs dont quelques-unes étaient semblables à celles qu'ont depuis ce temps-là enseignées les protestans ; car ils différaient d'eux sur quantité d'articles très-importans. On peut voir leur histoire et leurs erreurs dans le livre onzième de l'histoire des variations, écrite par M. Bossuet, évêque de Meaux (F) ; et dans Reinérus, qui, ayant été vaudois, se convertit, se fit dominicain, et écrivit contre ces hérétiques qui ont été condamnés dans plusieurs conciles ; dans celui de Lombès, l'an 1163 : de Toulouse, l'an 1178 ; dans le troisième de Latran, qui fut le onzième des généraux, célébré sous le pontificat d'Alexandre III,

(*) Ce fut dans le prieuré de Saint-Marcel, de Châlons-sur-Saône, où il avait été envoyé pour recouvrer sa santé, par saint Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, qui fait de grands éloges de la vie édifiante qu'il mena dans l'ordre de Cluni jusqu'à la mort.

l'an 1179 ; et enfin dans le quatrième de Latran , tenu sous Innocent III, l'an 1225 , qui fut le douzième des conciles généraux.

TREIZIÈME SIÈCLE. Les albigeois , les disciples d'Amalric ou d'Aiméri , ceux qui se dirent les disciples de l'abbé Joachim , les circoncellions d'Allemagne , les flagellans , les fraticelles , les béguards et les béguines , troublèrent l'église en ce siècle.

Les *albigeois* , hérétiques ainsi nommés , parce qu'ils se répandirent principalement dans le diocèse d'Albi et dans tout le Haut-Languedoc , firent profession des erreurs des manichéens , des pétrobrusiens , des arnaldistes et des vaudois , desquelles ils avaient fait un composé monstrueux. Il n'y a sortes d'infamies dans lesquelles ils ne se plongeassent. Je n'ose les rapporter ; ce sont néanmoins les pères dont les calvinistes se glorifient. Ils furent réfutés par Arnaud , abbé de Cîteaux ; par le bienheureux Pierre de Castelnau , qui , de religieux de l'abbaye de Fond-Froide , ordre de Cîteaux , diocèse de Narbonne , fut élevé par son mérite à la dignité de légat du saint siège , et fut martyrisé par la fureur des albigeois. Saint Dominique travailla beaucoup aussi pour détruire cette hérésie , tant par lui-même que par l'ordre religieux dont il fut l'instituteur. On publia une croisade contre ces hérétiques. On tint contre eux plusieurs conciles dans la Gaule-Narbonnaise et ailleurs : celui d'Avignon , l'an 1210 ; celui de Lavaur , l'an 1243 ; celui de Saint-Gilles , en la même année ; celui de Montpellier , l'an 1214. Le quatrième concile général de Latran , tenu l'an 1215 , les condamna solennellement. On tint encore après cela contre eux plusieurs conciles ; celui de la province de Sens , à Paris , l'an 1223 ; celui de Toulouse , l'an 1229 ; celui de Narbonne , l'an 1235 ; celui de Béziers , l'an 1256.

Amalric ou *Aimeri* , clerc du diocèse de Chartres , écolier de philosophie , et ensuite de théologie dans l'université de Paris , enseigna plusieurs erreurs , et eut un grand nombre de disciples. Il fut , en plusieurs chefs , le précurseur des calvinistes. Il niait , outre cela , la résurrection des corps ; il disait que le paradis et l'enfer étaient une chimère ; qu'on portait le paradis en soi-même , quand on était occupé de Dieu ; qu'on portait l'enfer avec soi , quand on était en péché mortel ; que la parole de Dieu ne se trouvait pas plus dans les écrits des saints Pères que dans les fictions des poètes. Il ajoutait à cela plusieurs autres revèries pareilles. Cet hérétique fut condamné dans un concile de Paris , l'an 1209 , et dans le quatrième concile général de Latran , l'an 1215.

L'abbé *Joachim* , abbé d'un monastère de l'ordre de Cîteaux dans la Calabre , s'acquit une grande réputation par sa vertu. Il tomba , par simplicité , dans une erreur sur le mystère de

la très-sainte Trinité ; voulant distinguer la nature divine des personnes , et admettre une Quaternité , pour ainsi dire , plutôt qu'une Trinité. (A) Cette erreur , qui était une pure imagination sophistique , a été réfutée par saint Thomas d'Aquin , et condamnée par le concile général de Latran , tenu sous Innocent III , en 1215. Quelques fanatiques , prenant l'abbé Joachim pour un prophète , s'attachèrent à lui outre mesure ; et l'un d'entre eux composa un livre sous le titre de *l'évangile éternel* , rempli de mille extravagances. Il détruisait l'autorité du nouveau testament , pour mettre à la place celle de l'abbé Joachim. Ce livre et ses défenseurs furent condamnés dans un concile tenu à Arles en 1260.

Les *circoncellions* furent une secte d'hérétiques qui parurent en Allemagne , vers l'an 1268 , et qui renouvelèrent l'erreur des donatistes du quatrième siècle , dont quelques-uns furent nommés , en ce temps-là , *circoncellions*. Ils prétendirent , avec ces anciens hérétiques , que les pécheurs ne pouvaient conférer valablement aucun sacrement , ni avoir aucun droit au ministère , dont ils étaient privés dès lors qu'ils étaient pécheurs : que par conséquent , il n'y avait plus dans l'église aucun évêque ni aucun prêtre qui eût le pouvoir de lier et de délier , parce , disaient-ils , que le pape et tous les évêques et les prêtres étaient hérétiques , simoniaques et pécheurs. Mais ils s'attribuèrent avec insolence , à eux , ce pouvoir , dont ils prétendaient que les prêtres et les évêques de l'église étaient déchus. Nous avons déjà vu ces erreurs condamnées depuis long-temps , et dès le quatrième siècle de l'église , en la personne des donatistes.

La secte des *flagellans* commença par une dévotion populaire , et dégénéra en hérésie , l'an 1260. Plusieurs personnes s'attroupèrent en Italie , et marchant en procession par les rues , nus jusqu'à la ceinture , ils se donnaient la discipline jusqu'au sang. Ce spectacle produisit d'abord la conversion de plusieurs pécheurs ; mais ils poussèrent ensuite les choses jusqu'à dire qu'on ne pouvait recevoir la rémission de ses péchés , si l'on n'entrait dans cette confrérie ; et ils prirent la liberté de se confesser et de s'absoudre sacramentellement les uns les autres , quoique laïques. La secte passa d'Italie en Allemagne et en Hongrie , où elle fut renouvelée le siècle suivant , l'an 1349. La faculté de théologie de Paris s'opposa fortement à cette secte. Et le fameux Gerson , chancelier de l'université de Paris , la réfuta dans le quinzième siècle.

Les *fratricelles* , les *béguards* et les *béguines* , eurent pour chefs quelques religieux apostats , lesquels , sous prétexte de spiritualité , menaient une vie fainéante , vagabonde et fort débordée. Leurs erreurs , empruntées en partie des manichéens et des albigeois , avaient beaucoup de rapport avec ce qu'ont enseigné depuis ce temps-là les quétistes condam-

nés de nos jours. Ces erreurs ont été condamnées par l'église, dans le concile général de Vienne, tenu sous Clément V, l'an 1311. C'est le treizième des conciles généraux.

QUATORZIÈME SIÈCLE. Les turlupins, Raimond-Lulle et Wiclef, sont les principaux qui troublèrent l'église en ce siècle.

Les *turlupins* étaient des abominables, qui, sous le pontificat de Grégoire onzième, parurent en Dauphiné et en Savoie. Ils suivaient les erreurs des béguards, et soutenaient que la prière mentale était la seule bonne et utile. Ils marchaient nus en public, et faisaient trophée des plus grandes infamies. Cette secte infâme fut bientôt dissipée par l'autorité des magistrats, qui condamnèrent au feu ceux qui purent être surpris. (A)

Il y a eu deux *Raymond-Lulle*, que plusieurs confondent sans fondement. Le premier était de l'île de Majorque. Ayant été d'abord marchand, on croit qu'il entra dans le tiers-ordre de saint François. Il composa un grand nombre d'ouvrages qui furent déferés au pape Grégoire XI, comme contenant plus de cent erreurs sur la nature et les attributs de Dieu, sur la Trinité, et sur plusieurs autres matières. Le pape les condamna. On ne peut pas dire pour cela que Raymond-Lulle ait été hérétique; car il soumit ses ouvrages au jugement de l'église. On prétend même qu'il mourut martyr en Afrique.

On appela *lullistes* ceux qui ont soutenu avec opiniâtreté les erreurs de Raymond-Lulle, condamnées avec justice par le saint siège : ceux-là ne peuvent être excusés.

Le second *Raymond-Lulle* avait été Juif et rabbin; s'étant fait chrétien, il fut surnommé le *Néophyte*. Il a écrit plusieurs livres de chimie et de magie, remplis de mille sortes d'erreurs et d'extravagances anciennes et nouvelles. Ceux qui ont assez peu de sens pour chercher la pierre philosophale, ou qui donnent dans ce qu'on appelle la cabalè, regardent ce Raymond-Lulle comme un maître d'une grande autorité.

Jean Wiclef, Anglais, prêtre et curé dans le diocèse de Lincoln, enseigna plusieurs erreurs contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre l'église, contre les sacrements. Il renouvela les erreurs des donatistes; et en plusieurs choses il a été le précurseur de Calvin. Je dis en plusieurs choses, et non pas en tout; car il ne rejetait pas le sacrement de confirmation, ni celui de pénitence, ni l'extrême-onction, ni la messe, ni l'invocation des saints, ni l'honneur qu'on rend aux reliques et aux images. (B)

La faculté de théologie de Paris s'opposa aux erreurs de Wiclef, qui furent condamnées dans plusieurs conciles, en Angleterre et ailleurs, et enfin dans le concile général de Constance, commencé l'an 1414.

QUINZIÈME SIÈCLE. L'hérésie des *hussites* fut la seule considérable en ce siècle : elle est ainsi appelée à cause de son chef *Jean Hus*, prêtre de Bohême, et recteur de l'université de Prague, qui enseigna publiquement les erreurs de *Wiclef*, et en inventa de nouvelles. Les luthériens et les calvinistes le regardent comme un de leurs héros, et le traitent même de martyr. Cependant c'est un fait constant, prouvé par le ministre la Roque, que *Jean Hus* a toujours enseigné et cru la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et la transsubstantiation, le purgatoire, l'invocation et le culte des saints, les sept sacrements de l'église, l'honneur dû aux reliques et aux images.

Il fut condamné, comme *Wiclef*, au concile général de Constance, où n'ayant pas voulu abjurer ses erreurs, il fut livré au bras séculier ; et, par sentence du juge laïque, il fut brûlé vif, comme hérésiarque obstiné.

Jérôme de Prague, laïque, fut le disciple de *Jean Hus*. Il eut le même sort que son maître. Les hérétiques ont publié bien des calomnies au sujet de cette double exécution, et ont accusé le concile de Constance de mauvaise foi. Mais la vérité est que ces hérétiques manquèrent à leur parole, que les magistrats agirent d'une manière juridique. (A)

SEIZIÈME SIÈCLE. Le seizième siècle a été fertile en hérétiques, *Luther*, *Carlostade*, *Zuingle*, *Œcolampade*, *Mélancton*, *Bucer*, *Osiandre*, *Brentius*, les *anabaptistes*, *Calvin*, les *anti-trinitaires*, les *sociniens*, et plusieurs autres, dont les disciples divisés présentement en plus de quarante sectes différentes, toutes opposées, se réunissent néanmoins, à l'exemple des anciens hérétiques, contre l'église. Tous ces hérétiques assez connus, et dont il serait à souhaiter que les noms et les écrits fussent ensevelis dans un éternel oubli, ont été condamnés par le saint siège, et par le concile général tenu à Trente, depuis l'an 1545 jusqu'à l'an 1563.

Nous ne parlons pas des erreurs enseignées ou renouvelées dans le dix-septième siècle ; la mémoire en est trop récente.

D. Dites-nous au moins quelque chose sur les cinq fameuses propositions de *Jansénius*, dont on parle depuis si long-temps, et sur quoi l'on répand tous les jours un si grand nombre d'écrits ?

R. *Jansénius*, docteur et professeur de l'écriture sainte en la faculté de théologie de Louvain, et ensuite évêque d'Ypres, composa plusieurs ouvrages qu'il soumit au saint siège par son testament. Après sa mort parut l'ouvrage qu'il avait composé sur la grâce, intitulé : *Augustinus*. Ce livre n'eut pas plus tôt été rendu public, qu'il s'éleva de grands troubles à l'occasion de cet ouvrage, dans lequel la plupart des théologiens scholastiques sont fort maltraités. Quatre-vingt-cinq évêques de France écrivirent sur cela au pape *Innocent X*,

et lui demandèrent son jugement sur cinq dogmes ou propositions de ce livre, qui étaient la matière des plus vives contestations. (A) Voici ces propositions :

1. Quelques commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent et s'efforcent de les accomplir, selon les forces qu'ils ont présentes ; et la grâce qui les leur rendrait possibles, leur manque.

2. Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3. Pour mériter et démeriter dans l'état de la nature corrompue, la liberté qui exclut la nécessité n'est pas requise en l'homme ; mais la liberté qui exclut la contrainte, suffit.

4. Les sémipélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure prévenante pour toutes les actions en particulier, même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques, en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle, que la volonté humaine pût lui résister ou lui obéir.

5. C'est donner dans l'erreur des sémipélagiens, que de dire que Jésus-Christ est mort, ou qu'il a répandu son sang généralement pour tous les hommes.

Le pape ayant examiné cette affaire, après avoir fait tenir sur cela un grand nombre de congrégations, rendit enfin une constitution, le dernier du mois de mai, l'an 1653, par laquelle il qualifie ainsi chacune de ces propositions :

Nous déclarons la première, Quelques commandemens, etc. téméraire, impie, blasphématoire, condamnée d'anathème, et hérétique, et, comme telle, nous la condamnons.

Nous déclarons la seconde, Dans l'état, etc. hérétique ; et, comme telle, nous la condamnons.

Nous déclarons la troisième, Pour mériter, etc. hérétique ; et, comme telle, nous la condamnons.

Nous déclarons la quatrième, Les sémipélagiens, etc. fausse et hérétique ; et comme telle, nous la condamnons.

Nous déclarons la cinquième, C'est donner, etc. fausse, téméraire, scandaleuse ; et en ce sens, que Jésus-Christ soit mort pour le salut seulement des prédestinés, nous la déclarons impie, blasphématoire, outrageante, dérogeante à la bonté de Dieu, et hérétique ; et, comme telle, nous la condamnons.

Ce pape ajoute qu'il ne prétend pas approuver les autres opinions du livre de Jansénius. (B)

Alexandre VII, successeur d'Innocent X, donna une nouvelle constitution, le 16 d'octobre 1656, par laquelle, en confirmant celle de son prédécesseur, il déclara que les cinq propositions étaient tirées du livre de Jansénius, intitulé : *Augustinus*, et qu'elles avaient été condamnées dans le sens de l'auteur ; et il défendit la lecture de ce livre. (C) Par une autre constitution, du 15 février 1664, il ordonna la signature d'un formulaire qu'il dressa sur cette matière. (D)

Comme par ce formulaire on était obligé de déclarer que l'on condamnait les cinq propositions dans le sens du livre de Jansénius, ses disciples firent difficulté d'y souscrire purement et simplement. Ils prétendirent n'être obligés de le signer qu'avec la distinction du droit et du fait ; c'est-à-dire qu'ils voulaient bien condamner les cinq propositions en elles-mêmes, mais ils ne voulaient pas reconnaître que ces propositions fussent hérétiques dans le sens qu'elles avaient dans le livre de Jansénius ; et ils continuaient de soutenir que la doctrine du livre de Jansénius était orthodoxe. Dans la suite, étant pressés de signer ce formulaire, ils enseignèrent qu'on n'était pas obligé de se soumettre intérieurement à la condamnation du livre de Jansénius ; qu'il suffisait de garder un silence respectueux sur cette condamnation : ils soutinrent même qu'on pouvait signer le formulaire, sans être persuadé que la doctrine du livre de Jansénius fût hérétique.

Pour finir les derniers troubles excités en France, Clément XI a publié une constitution nouvelle, le 16 juillet 1705, dans laquelle il rappelle tout ce qui a été décidé sur cette matière par ses prédécesseurs, dont il insère les constitutions dans la sienne : il les confirme et renouvelle, et déclare de plus, *que par le silence respectueux on ne satisfait point à l'obéissance qui est due aux constitutions apostoliques susdites ; mais que le sens de Jansénius, condamné dans les cinq propositions, et que les termes dont elles sont composées portent d'eux-mêmes, doit être, non-seulement de bouche, mais aussi de cœur, rejeté et condamné comme hérétique, par tous les fidèles chrétiens ; et qu'on ne peut licitement signer le formulaire dans un autre esprit, dans une autre disposition, ou dans un autre sentiment ; de manière que ceux qui penseront, tiendront, prêcheront, enseigneront ou assureront, soit de vive voix, soit par écrit, le contraire sur toutes ces choses, ou sur quelques-unes d'entre elles, seront soumis, comme transgresseurs des susdites constitutions apostoliques, à toutes et chacune des peines qui y sont portées.*

Le clergé de France a accepté solennellement toutes ces constitutions du saint siège, et il n'y a point aujourd'hui d'évêque en France, ni dans aucun autre royaume catholique, qui ne soit soumis à ces décisions. Tous les fidèles sont par conséquent obligés à s'y soumettre de cœur et de bouche, en condamnant sincèrement les cinq propositions dans le sens du livre de Jansénius.

Après cette dernière constitution, il s'est élevé, dans l'église de France, des contestations au sujet de la doctrine du livre des Réflexions morales sur le nouveau testament. Ce livre avait été composé par le père Quesnel, qui ayant refusé de se soumettre aux constitutions apostoliques, était sorti du royaume. Il fut poursuivi pour sa désobéissance

auxdites constitutions, par l'archevêque de Malines. Ayant été constitué prisonnier, il força les prisons de l'officialité, et se retira en Hollande parmi les protestans. Cependant il fut dénoncé, excommunié par sentence de l'archevêque de Malines, de l'an 1704 ; et il est mort frappé de cet anathème, sans même en avoir appelé à aucun tribunal ecclésiastique. Pour terminer les disputes nées à l'occasion de son livre, Clément XI publia, le huit septembre 1713, la constitution *Unigenitus*. Par cette bulle, il condamna cent une propositions extraites de ce livre. Elle fut aussitôt acceptée par une assemblée de quarante évêques de France. Cette acceptation a été confirmée par sept autres assemblées du clergé de l'église gallicane. Les papes Innocent XIII, Benoît XIII, Clément XII, et Benoît XIV, ont confirmé la condamnation portée par Clément II, qui a été reçue depuis avec acclamation par les conciles de Rome, d'Avignon et d'Embrun. Tous les évêques catholiques des églises étrangères s'y sont soumis. Quelques évêques de France s'étaient d'abord opposés à l'acceptation de cette bulle, et en avaient interjeté appel au futur concile. Mais presque tous ont révoqué leur appel ou sont morts, et ont été remplacés par des évêques qui ont accepté le décret du pape. Ainsi cette constitution acceptée par l'église, est un jugement dogmatique irréformable ; et tous les fidèles sont obligés de s'y soumettre de cœur et de bouche, en condamnant le livre des réflexions morales, et les cent et une propositions, de la même manière que le pape les a condamnées.

Comme il est important que les fidèles connaissent quelles sont les erreurs prosrites par cette constitution, afin de les rejeter, et de croire les vérités opposées, on va les rapporter en abrégé ; et en même temps on indiquera les propositions dans lesquelles elles sont enseignées, et l'on verra qu'il n'y en a aucune qui ne renferme une ou plusieurs erreurs.

Selon la doctrine de cet auteur, toute volonté de Dieu pour le salut des hommes a toujours son effet (Prop. 12. 13. etc.) encore que Dieu ne veuille sauver aucun autre que les élus. En conséquence de cette volonté de Dieu, Jésus-Christ n'est mort pour le salut d'aucun autre que les élus. (Prop. 31. 32.) Ainsi il n'est pas mort pour tous les fidèles ; et aucun des fidèles ne peut être assuré, par la foi, que Jésus-Christ ait offert son sang pour lui mériter le ciel. (Prop. 33.)

Cet auteur enseigne que dans l'état présent de la nature humaine, la volonté ne peut, sans la grâce, faire aucune bonne action, même naturelle ; et que toutes actions faites sans le secours de la grâce, sont des péchés. (Prop. 2. 38. 39. 40. 41. 42.)

On trouve dans plusieurs de ces propositions, que les

commandemens de Dieu sont inutiles et impossibles à celui qui n'a pas la grâce efficace (Prop. 2. 3. 4. 9.), et par conséquent ils sont inutiles et impossibles à tous ceux qui pèchent. Il va même jusqu'à dire que sans cette grâce efficace, les exhortations et toutes les grâces extérieures ne servent qu'à endurcir le cœur. (Prop. 5.)

La différence des deux alliances, selon cet auteur, consiste en ce que, dans l'ancienne alliance, Dieu ne donnait pas aux Israélites la grâce nécessaire pour pouvoir accomplir sa loi. Au contraire, dans la nouvelle alliance, il donne toujours la grâce efficace qui opère l'obéissance à ses commandemens. (Prop. 6. 7. 8.)

L'auteur inculque, en plusieurs propositions, que la grâce de Jésus-Christ est toujours efficace; qu'elle produit toujours l'effet pour lequel Dieu la donne (Prop. 9. 11. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 20.) ; et même que l'homme ne peut jamais y résister (Prop. 10. 21. 22. 23. 24. 25.), parce que cette grâce n'est autre chose que la volonté toute-puissante de Dieu. (Prop. 11. 19.) Selon lui, l'efficacité de cette grâce est telle, qu'elle produit son effet dans la volonté, de la même manière que la création, la guérison miraculeuse des corps, l'incarnation et la résurrection de Jésus-Christ (Prop. 21. 22. 23. 24. 25.) ; c'est-à-dire qu'elle opère en nous le bien sans la coopération du libre arbitre.

De ce principe suit nécessairement ce qu'enseigne l'auteur, que l'homme ne mérite point l'accroissement de la grâce ni la gloire, et que c'est toujours par une pure libéralité que Dieu nous les accorde. (Prop. 22. 69.)

Suivant la doctrine de cet auteur, la grâce que Dieu avait donnée à Adam, dans l'état d'innocence, était purement naturelle, elle lui était due, et ne produisait que des mérites naturels. (Prop. 34. 35.)

Le même Quesnel met cette différence entre la grâce d'Adam et la grâce chrétienne, que la première avait été donnée à Adam même; au lieu que les chrétiens ne reçoivent point la grâce en leurs propres personnes : elle ne leur est donnée et ne les sanctifie qu'en la personne de Jésus-Christ (Prop. 36. 37.) ; en sorte qu'ils n'ont pas en eux-mêmes la grâce sanctifiante, mais seulement en Jésus-Christ dont la sainteté leur est imputée. Cependant il enseigne que l'effet de la grâce du baptême est de nous rendre impeccables. (Prop. 43.)

Si l'on en croit cet auteur, l'homme, dans l'état de péché mortel, est privé de toute grâce (Prop. 1. 28.) ; il n'a ni la foi ni l'espérance (Prop. 1. 47. 48. 58.) ; il est capable de toute bonne action, soit naturelle, soit surnaturelle (Prop. 1.) : il n'a pas droit d'assister au sacrifice de la messe avant d'être réconcilié. (Prop. 89.) Toute prière des impies est un nouveau péché. (Prop. 59.) Quand le pécheur perd l'espérance, il ne conserve jamais la foi. (Prop. 57.)

A l'égard des infidèles, Quesnel décide que Dieu ne leur donne jamais aucune grâce avant la foi, et que toutes leurs actions sont des péchés. (Prop. 26. 27. 42.) Selon lui, non-seulement les infidèles, mais même tous ceux qui ne sont pas membres de l'église, sont privés de toute grâce. (Prop. 29.)

Le père Quesnel, sous prétexte d'exalter la charité, anéantit toutes les autres vertus ; car, selon lui, toutes nos actions qui n'ont pas la charité pour principe, n'honorent point Dieu (Prop. 56.)', et sont inutiles pour le salut (Prop. 52. 53. 55. 56.) ; même la prière (Prop. 50. 54.) et la foi (Prop. 51. 52.), quand elles ne sont pas animées par la charité. Cet auteur va encore plus loin ; car, selon lui, tous les actes de notre volonté naissent de la charité, ou de la cupidité, et tous ceux qui ne viennent pas de la charité sont de véritables péchés. (Prop. 44. 45. 46. 47. 48. 49.)

Le père Quesnel maltraite encore plus la crainte des peines éternelles que les autres vertus. Selon lui, ce n'est pas un mouvement du Saint-Esprit, mais un mouvement des bêtes. (Prop. 66.) : elle ne nous représente Dieu que comme un maître injuste (Prop. 67.) : elle conduit l'homme au désespoir (Prop. 60) : elle n'empêche que l'action extérieure du péché, et ne détruit point l'attachement du cœur pour le crime. (Prop. 61.) Celui qui obéit à la loi, ou qui s'abstient du péché par le seul motif de la crainte, est coupable devant Dieu. (Prop. 62. 63. 64. 65.) Il est sous la malédiction de la loi comme les Juifs ; c'est-à-dire qu'il n'est pas véritablement chrétien. (Prop. 63. 64.) Enfin, les prophètes et les ministres de l'ancienne loi n'ont inspiré que la crainte seule, et ils n'ont pas donné de véritables enfans à Dieu. (Prop. 65.)

Cet auteur, qui pèche ordinairement par un rigorisme outré, est cependant tombé dans un relâchement excessif : il enseigne que l'homme peut, sans recourir à l'autorité des supérieurs, se dispenser lui-même de toute loi que Dieu a faite pour son utilité (Prop. 71.), et que le chrétien n'est obligé qu'à la foi et à la prière, qui renferment toute la voie du salut. (Prop. 68.)

L'église avait toujours cru que Dieu envoie quelquefois aux justes des souffrances qu'ils n'ont pas méritées, soit pour les éprouver, soit pour leur fournir une matière de mérite. Mais Quesnel décide que jamais Dieu n'afflige les innocens. (Prop. 70.)

Cet auteur est tombé en plusieurs excès sur la lecture de l'écriture. Il enseigne qu'elle est utile (Prop. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85.) à tout chrétien sans distinction : qu'elle est même d'obligation (Prop. 81. 82. 83.) pour tous les fidèles : qu'elle leur est nécessaire (Prop. 79. 83. 84. 85.) : que sans cette lecture on ne peut sanctifier le dimanche (Prop. 82.) : et que l'église ne peut défendre la lecture des livres sacrés en langue vul-

gaire , à aucun fidèle , pas même aux femmes , qui doivent acquérir par cette voie la connaissance de nos mystères. (Prop. 82. 83. 84. 85.)

Le même auteur condamne l'usage où est l'église de ne pas célébrer le service divin en langue vulgaire , et d'en réciter une partie à voix basse. (Prop. 86.)

Selon la doctrine de Quesnel , c'est une conduite sage et charitable de déférer l'absolution à tout pécheur , jusqu'à ce qu'il ait au moins commencé de satisfaire à Dieu (Prop. 87. 88.) ; et il n'est permis à aucun pénitent de désirer plus tôt sa réconciliation. (Prop. 88.) Ainsi tout confesseur qui absout un pénitent sans lui avoir différé l'absolution , agit contre les règles de la sagesse et de la charité.

Cet auteur a renouvelé le dogme des protestans , qui enseignent que l'église de Jésus-Christ n'est composée que des justes , et que les pécheurs ne sont point ses membres (Prop. 72. 73. 74. 75. 76. 77 et 78.) ; et il va jusqu'à soutenir que les pécheurs n'appartiennent pas plus à l'église que les infidèles. (Prop. 78.) Il favorise aussi l'erreur des protestans sur l'infailibilité de l'église. Selon lui , elle est actuellement dans un tel état de vieillesse , que les vérités y sont inconnues (Prop. 95.) ; toutes les puissances temporelles et spirituelles sont contraires aux prédicateurs de la vérité (Prop. 96.) : les ministres de la religion persécutent la vérité et ses disciples. (Prop. 100.) Ils traitent souvent les âmes pieuses et les membres les plus sains , comme des membres pourris , ou comme des impies ; et ils sacrifient souvent au diable les serviteurs de Dieu. (Prop. 97. 98. 100.) Selon le même Quesnel , les premiers pasteurs entretiennent dans l'église des divisions , pour des choses qui n'intéressent ni la foi ni les mœurs. Ils dominent sur la foi des fidèles. (Prop. 94.) Ils condamnent tous les jours par obstination , par prévention , sans examen , les bons livres , les saintes instructions , et les bons exemples. (Prop. 99.) Enfin , selon cet auteur , ceux qui gouvernent l'église donnent occasion aux parjures , en multipliant les sermens , contre l'esprit de Jésus-Christ. (Prop. 101.)

Le père Quesnel , justement excommunié , s'est attaché à énerver la force de cette censure. En effet , il enseigne que le pouvoir d'excommunier réside , non dans le corps des seuls pasteurs , mais dans le corps de l'église , en tant qu'il comprend les fidèles (Prop. 90.) ; en sorte que les pasteurs ne peuvent exercer ce pouvoir que du consentement de tous les fidèles. Il décide hardiment que la crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous faire changer de conduite , et que nous devons toujours remplir les mêmes devoirs auxquels nous étions tenus auparavant , sans aucune exception. (Prop. 92.)

Enfin , le père Quesnel , qui n'a jamais travaillé à se faire

relever de son excommunication, prononce qu'il est toujours louable, et conforme à l'exemple de saint Paul, de souffrir en paix l'anathème, plutôt que de trahir la vérité (Prop. 92.) ; et par conséquent qu'on n'est pas obligé de faire des efforts pour être rétabli dans la communion de l'église, même soit qu'on le puisse ; et il a imaginé que Jésus-Christ par lui-même ; et sans le ministère des pasteurs, rétablit quelquefois dans la communion de l'église, ceux qui en ont été retranchés par un zèle inconsidéré. (Prop. 93.)

Ce n'est pas ici le lieu de réfuter ces erreurs, dont le venin se fait assez sentir ; il suffit de les avoir fait connaître, afin que les fidèles sachent ce qu'ils doivent condamner et croire sur ces matières. C'est une règle générale, qu'en rejetant les erreurs censurées par l'église, on doit croire et professer les vérités contradictoires.

§. 11. Des combats de l'église, contre les mauvais chrétiens qui vivent dans son sein.

D. L'église n'a-t-elle à combattre que contre les démons, les païens, les Juifs, les hérétiques et les schismatiques ?

R. Nous avons déjà dit (§. 8. de ce Chap.) qu'elle avait encore d'autres ennemis, qui sont les mauvais chrétiens. (A)

D. Comment est-ce que les mauvais chrétiens attaquent l'église ?

R. 1. En la déshonorant par la dépravation de leurs mœurs, et étant cause, par leur conduite, que le saint nom de Dieu est blasphémé parmi les infidèles et les impies. (B)

2. En détournant les vrais fidèles de la voie de Dieu, par leurs insultes, leurs railleries, leurs menaces, leurs mauvais exemples, leurs scandales, leurs conseils pernicieux, leurs louanges, leurs caresses séduisantes, etc. (C)

D. Comment la dépravation des mauvais chrétiens est-elle cause que le saint nom de Dieu est blasphémé parmi les infidèles et les impies ?

R. En ce que les gens sans foi et sans piété attribuent calomnieusement à l'église la dépravation des particuliers, et qu'ils infèrent de là qu'il n'y a plus de vraie piété sur la terre ; que Dieu a abandonné son église, ou que la religion est une fable ; ce qui est un blasphème horrible : blasphème qui retient une infinité d'infidèles et d'hérétiques dans leur fausse religion, et de chrétiens dans leurs désordres. (D)

D. Comment l'église combat-elle contre les mauvais chrétiens ?

R. Par les gémissemens secrets, les prières, les bons exemples, les instructions, les châtimens. (E)

D. Le nombre des mauvais chrétiens est-il grand ?

R. Il est sans comparaison plus grand que celui des bons. La voie large qui conduit en enfer, a toujours été et sera

toujours la plus fréquentée. Il y en a peu qui marchent dans la voie étroite qui conduit à la vie. (F)

D. Quelle est la réflexion qu'on doit faire sur le grand nombre des mauvais chrétiens , et le petit nombre des bons ?

R. C'est que quand on vit comme le plus grand nombre , on est certainement , selon la parole de l'évangile , en voie de damnation ; en effet , on est en voie de damnation , quand on vit selon le monde ; quand on est dominé par sa sensualité , par sa curiosité , par son orgueil. Il n'y a point de vérité qui soit plus souvent et plus clairement établie dans le nouveau testament. (G) Or , la plupart des chrétiens vivent selon le monde , et ne cherchent qu'à satisfaire leurs cupidités : l'expérience le fait voir clairement (H) ; donc la plupart des chrétiens sont en voie de damnation. On peut s'étourdir et s'aveugler soi-même sur cette vérité ; mais elle ne laisse pas d'être certaine et incontestable. (I)

D. Qui est-ce qui soutient l'église au milieu d'un si grand nombre de combats ?

R. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui la gouverne , qui est au milieu d'elle , qui l'anime par son esprit , comme nous l'avons montré , et qui lui a mérité les avantages dont elle jouit , ou qu'elle espère ; et qui sont ou la cause ou le prix de ses victoires.

§. 12. Des avantages de l'église en général.

D. Quels sont les avantages de l'église ?

R. Ces avantages regardent , ou tout le corps en général , ou les particuliers.

Les avantages qui regardent tout le corps en général , sont l'unité , la sainteté , la catholicité , l'apostolicité.

Les avantages qui regardent les particuliers , sont ou pour cette vie ou pour l'autre.

Ceux de cette vie peuvent se réduire à la communion des saints et à la rémission des péchés. Ceux de l'autre vie , sont la résurrection glorieuse et la vie éternelle. Nous avons déjà expliqué les avantages qui regardent le corps de l'église en général. Nous avons aussi expliqué ce que c'est que la communion des saints. Nous allons expliquer les autres.

Nous commencerons par la rémission des péchés , qui regarde la vie présente : et avant que de parler de la résurrection et de la vie éternelle , nous expliquerons ce que nous savons qui doit arriver à l'église en général , et à tous les hommes en particulier , avant la consommation générale , qui se doit faire avant la résurrection des corps.

D. Tous les membres de l'église , en particulier , ne participent-ils pas aux avantages qui regardent l'église en général ?

R. Tous les membres participent à ces avantages en quelque chose , mais non pas en tout.

Explication. Tous les fidèles appartiennent à l'unité de l'église, comme nous l'avons dit ; mais il n'y a que le corps qui ne puisse jamais perdre cette unité. Les particuliers peuvent en être retranchés ; il en est de même de la sainteté de l'église. Tous les membres de l'église sont appelés à la sainteté : mais tous ne sont pas saints ; et ceux qui le sont peuvent déchoir. Il n'y a que le corps de l'église qui ne peut jamais tomber dans le péché : on peut dire la même chose de la catholicité et de l'apostolicité de l'église. Ce sont des avantages auxquels tous les membres participent, mais qui ne conviennent, d'une manière fixe, invariable, et dans toute leur étendue, qu'au seul corps, comme nous l'avons prouvé ci-dessus, en expliquant ces quatre caractères de l'église. (Aux §§. 2. 3. 4. 5. 6. de ce Chap.)

§. 13. De la rémission des péchés, qui est la voie par laquelle nous participons aux avantages de l'église, et qui est elle-même un grand avantage de l'église.

D. Par quels moyens commençons-nous à participer aux avantages de l'église ?

R. Par le moyen de la rémission des péchés, qui est elle-même un grand avantage de l'église.

Explication. Nous naissons tous enfans de colère, esclaves du démon, éloignés de la vue de Dieu. (A) Quand Jésus-Christ nous appelle au christianisme, il ne trouve en nous que corruption et péché. Nous ne saurions être justes, membres de l'église, enfans de Dieu, et frères de Jésus-Christ, si nous ne commençons par recevoir ce sacrement destiné à conférer la rémission de nos péchés. *Tous ceux qui croient en Dieu, ont besoin de cette rémission*, dit saint Pierre. (Act. x. 43.)

C'est par le sacrement de baptême que Dieu accorde ordinairement cette première rémission des péchés, suivant ce que dit saint Paul, que *Jésus-Christ a sanctifié son église, en la purifiant par le baptême joint à la parole de vie.* (Ephes. v. 25. 26. 27.)

Mais comme Dieu est le maître de ses dons, il peut accorder cette première rémission des péchés par lui-même, et sans le ministère extérieur de l'église ; et c'est ce qu'il fait à l'égard de ceux qui, n'étant point encore baptisés, souffrent le martyre pour la cause de Jésus-Christ, ou meurent avec un désir ardent de recevoir le baptême d'eau ; mais la rémission des péchés, en quelque manière que Dieu l'accorde, est absolument nécessaire. *Jésus-Christ est mort pour nous racheter de tout péché, et pour nous purifier ; afin de nous rendre un peuple agréable à ses yeux, et appliqué aux bonnes œuvres.* (Tit. ii. 14.)

Cette rémission des péchés est la seule voie par laquelle nous commençons à participer aux avantages de l'église ;

car nous n'y pouvons participer qu'en devenant ses membres : et nous ne devenons membres de l'église , que par cette première rémission des péchés.

D. Pourquoi dites-vous que cette rémission des péchés est elle-même un grand avantage de l'église ?

R. Parce que , 1. c'est à l'église seule que Jésus-Christ a accordé le pouvoir de remettre les péchés.

2. Ceux à qui Dieu , dans des cas extraordinaires , accorde la rémission des péchés , sans le ministère extérieur de l'église , il ne leur fait cette grâce qu'en égard à la nécessité absolue , et pour leur procurer l'avantage d'être les membres vivans de l'église : et si ce sont des adultes , cette grâce ne leur est accordée qu'en vue et par le vœu des sacremens de l'église. Ainsi c'est en quelque manière par la vertu anticipée de ces sacremens , que la rémission des péchés leur est accordée.

3. On ne reçoit la rémission des péchés que dans l'église : car hors de l'église il n'y a point de salut , comme nous l'avons prouvé ci-devant ; et ceux qui sont sortis de l'église , ne peuvent recevoir la rémission de leurs péchés qu'en rentrant dans son sein ; comme ceux qui n'y sont pas encore , ne la reçoivent qu'en devenant ses membres.

D. Comment savons-nous que Jésus-Christ a donné à son église le pouvoir de remettre les péchés ?

R. Par les propres paroles de Jésus-Christ , qui a dit à saint Pierre et aux autres apôtres : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez* (Matth. xviii. 18. Jean , xx. 23.) ; et qui , par ces paroles , a donné à son église le pouvoir d'administrer le sacrement de baptême et les autres sacremens , par lesquels Jésus-Christ ou les apôtres nous ont appris que les péchés sont remis ; comme nous l'expliquons dans la suite de cet ouvrage. (B)

D. Comment savons-nous que ce n'est qu'à l'église que ce pouvoir convient ?

R. Parce que ce pouvoir ne peut convenir à personne naturellement ; il ne convient qu'à ceux à qui Dieu le donne par grâce. Or , c'est à l'église seule que Jésus-Christ l'a donné ; c'est pour cela que Jésus-Christ dit aux apôtres , en la personne de saint Pierre : *Je vous donnerai les clefs du royaume du ciel* , pour faire comprendre que le ciel n'est ouvert qu'à ceux auxquels la porte en est ouverte par le ministère de l'église ; et nous ne lisons pas que ce pouvoir ait été donné , hors de l'église , à qui que ce soit. (C)

D. Mais n'est-il pas écrit qu'il n'y a que Dieu qui puisse remettre les péchés ?

R. Quand l'église remet les péchés , c'est toujours Dieu qui les remet : l'église ne le fait que comme exerçant le ministère de Dieu même , agissant en son nom. *Nous sommes les ministres de Dieu* , dit saint Paul , *et nous tenons sa place.* (2. Cor. v. 20. vi. Ephes. vi. 20.) (D , E)

D. Tous ceux qui sont membres de l'église, ont-ils le pouvoir de remettre les péchés ?

R. Non. C'est aux seuls apôtres que Jésus-Christ a communiqué ce pouvoir, avec ordre de le communiquer aux évêques ; et par ceux-ci, jusqu'à la consommation des siècles, aux prêtres qui seraient canoniquement ordonnés et envoyés par les successeurs des apôtres.

Explication. Cette réponse doit s'entendre de la rémission des péchés qui s'accorde par les sacrements autres que le baptême : car pour le baptême, comme il est d'une nécessité indispensable, Dieu a bien voulu que non-seulement tous les membres de l'église, et les femmes mêmes, qui d'ailleurs sont exclues du ministère, mais aussi que les hérétiques, les Juifs et les païens puissent le conférer, pourvu qu'ils aient intention de faire ce que l'église fait.

Hors ce cas-là, pour avoir le droit de remettre les péchés, deux conditions sont nécessaires : 1. l'ordination canonique ; 2. la mission légitime.

Par le défaut de ces conditions, les ministres luthériens et calvinistes ne peuvent avoir aucun droit au ministère de l'église, car ils n'ont été ni envoyés ni ordonnés par les successeurs des apôtres.

Par le défaut de la seconde condition, les évêques ou les prêtres hérétiques, ou schismatiques, ou excommuniés, ou interdits, ou non approuvés, ne peuvent point donner la rémission des péchés, quand même ils auraient été canoniquement ordonnés, parce que l'église à qui il appartient de donner la mission, la leur a ôtée ou suspendue.

A l'article de la mort, tout évêque ou prêtre validement ordonné, fût-il interdit, dégradé, schismatique, hérétique, peut donner la rémission des péchés, pourvu que celui qui la reçoit ne participe ni au schisme, ni à l'hérésie, ni à l'iniquité du ministre. Dans ce cas-là, au défaut d'un autre ministre, l'église lève ses défenses, et donne la mission aux prêtres et aux évêques auxquels elle l'avait ôtée. (*) (F) :

D. Les ministres de l'église, qui ne sont ni excommuniés, ni interdits, mais qui sont en état de péché mortel, ont-ils le pouvoir de remettre les péchés, eux qui sont pécheurs ?

R. Oui ; et l'église a regardé les donatistes comme hérétiques, dans le quatrième siècle, parce qu'ils enseignaient le contraire. (G)

D. Comment est-ce que les ministres de l'église donnent la rémission des péchés ?

R. En conférant le baptême et les autres sacrements auxquels la rémission des péchés est attachée.

D. Puisque le baptême peut être conféré, comme on vient de le dire, par ceux qui ne sont pas membres de l'église,

(*) Voyez ce que nous disons sur cet article des cas réservés, dans le traité du sacrement de pénitence, Part. 3, Sect. 1, Chap. 5, §. 2.

il est donc faux que le pouvoir de remettre les péchés ne soit attribué qu'à l'église ?

R. Les hérétiques, les excommuniés, les Juifs et les infidèles qui remettent les péchés par le sacrement du baptême qu'ils confèrent, ne le font qu'au nom de Jésus-Christ et de l'église, dont ils exercent le ministère en ce point : ainsi c'est toujours Jésus-Christ qui baptise, et qui se sert de leur main et de leur parole pour remettre les péchés : et c'est pour cela que les enfans qu'ils baptisent, ou les adultes qui, dans le cas de nécessité, reçoivent le baptême de leur main, sans adhérer à leurs erreurs, appartiennent à l'église, sont ses enfans et ses membres. C'est la servante qui a donné des enfans à la véritable mère. (H)

D. Les péchés sont-ils remis indifféremment à tous ceux à qui les ministres de l'église confèrent les sacremens établis pour la rémission des péchés ?

R. Les enfans qui reçoivent le baptême avant l'usage de la raison, reçoivent tous la rémission de leurs péchés. Mais pour les adultes, ils ne reçoivent cette rémission que lorsqu'ils sont dans les dispositions convenables pour recevoir les sacremens. (Nous expliquerons ces dispositions en traitant des sacremens auxquels la rémission des péchés est attachée.)

D. Est-il nécessaire d'avoir recours au ministère extérieur de l'église, pour recevoir la rémission de quelque péché que ce soit ?

R. Ce ministère est nécessaire pour le péché originel et pour tous les péchés mortels, hors le cas d'une nécessité absolue ; mais il ne l'est pas pour les péchés véniels, parce qu'on peut recevoir la rémission des péchés véniels, par la prière, le sacrifice, le jeûne, la seule contrition du cœur, les bonnes œuvres, etc. (*)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que les péchés sont remis ?

R. J'entends qu'ils sont pardonnés et effacés, en sorte qu'ils ne subsistent plus.

Explication. Calvin a osé enseigner que quand Dieu remet les péchés, il ne fait autre chose que de ne les point imputer ; en sorte que quoiqu'ils subsistent toujours, Dieu ne les punit pas.

Mais l'église a toujours cru avec saint Paul, que la raison pour laquelle Dieu ne nous impute pas les péchés, quand il nous les pardonne, c'est qu'il les efface véritablement, en sorte qu'ils ne subsistent plus aux yeux de Dieu ; et que s'il ne les punit plus après cela, c'est parce qu'ils ne sont plus. *Car quelle participation peut-il y avoir, dit saint Paul, entre l'iniquité et la justice, entre Jésus-Christ et Bélial ? Nos cœurs deviennent, par le baptême, les temples du Saint-Esprit. Jésus-*

(*) Voyez ce qui est dit sur cela, ci-après, dans le traité de la pénitence.

Christ y habite. (2. Cor. vi. 14. 15. 16 et suiv. 1. Cor. m. 17.) (I)
Or, comment Jésus-Christ et son esprit pourraient-ils habiter dans des cœurs où le péché résiderait ? Il est donc vrai que la raison pour laquelle Dieu n'impute plus les péchés remis, n'est pas parce qu'ils sont cachés et couverts, mais parce qu'ils sont effacés et ne subsistent plus. (K)

D. Est-ce par nos propres mérites que nos péchés sont remis ?

R. Jésus-Christ seul nous en a mérité la rémission par sa mort ; nous l'avons prouvé ci-dessus. Nous ne pouvons rien mériter de nous-mêmes ; nous devons tout à Jésus-Christ.

D. Quel effet la rémission des péchés produit-elle en nous ?

R. Par cette rémission, le Saint-Esprit entre dans nos cœurs pour y établir sa demeure, et nous rendre les amis, les héritiers de Dieu, et les cohéritiers de Jésus-Christ.

D. Quand une fois nous avons reçu la rémission de nos péchés, n'avons-nous plus besoin de cette grâce ?

R. Nous en avons toujours besoin tant que nous vivons.

1. Parce que notre faiblesse fait que nous tombons tous les jours dans un grand nombre de fautes vénielles, lesquelles nous avons besoin que Dieu nous remette ; et c'est pour cela que nous devons lui dire tous les jours : *Pardonnez-nous nos péchés, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.*

2. Il arrive quelquefois qu'après avoir reçu la rémission des péchés, on retombe dans des fautes considérables, pour lesquelles on ne peut être réconcilié avec Dieu sans avoir recours au sacrement de pénitence. Ce sacrement est la seconde table après le naufrage, et le seul moyen ordinaire de recevoir la rémission des péchés mortels commis après le baptême.

(Nous expliquerons plus en détail ce qui regarde la rémission des péchés, en traitant des sacrements de baptême, de pénitence et d'extrême-onction, en la troisième Partie de cet ouvrage.)

S. 14. De ce qui doit arriver à tous les membres de l'église, avant que de jouir des avantages de l'autre vie ; et premièrement de la mort, qui est commune à tous les hommes.

D. Qu'est-ce que la mort ?

R. C'est la séparation de l'ame et du corps ; peine inévitable à tous les hommes, depuis le péché. (A)

Je dis depuis le péché, car l'homme n'avait point été créé pour mourir ; la mort n'est devenue inévitable à l'homme, que depuis que le péché a corrompu sa nature ; elle est la suite et la punition du péché. (B)

D. Quelles réflexions devons-nous faire sur la mort ?

R. 1. Nous savons certainement qu'elle arrivera pour chacun de nous. (C)

2. Nous ne savons quand, ni comment : et peut-être sera-t-elle subite. (D)

3. Elle surprend presque tous les hommes. (E)

4. On ne meurt qu'une fois, et une mort qui n'est pas chrétienne, est un mal irréparable ; car de la mort dépend le bonheur ou le malheur éternel. (F)

5. Il faut donc se préparer sérieusement à ce terrible moment. (G)

6. Et il faut le faire de bonne heure ; car quand on serait assuré de ne pas mourir subitement, l'expérience fait voir que le temps de la maladie n'est guère un temps propre pour commencer à s'y préparer comme il faut : attendre à un âge avancé, c'est compter sur un avenir très-incertain, et s'exposer à être surpris et abandonné de Dieu. (G)

D. Comment faut-il se préparer à la mort ?

R. Il faut, 1. mettre sérieusement ordre aux affaires de sa conscience, par rapport au passé.

2. Régler, par rapport au présent et à l'avenir, ses affaires spirituelles et temporelles.

3. Mener une vie véritablement chrétienne.

(Nous expliquerons toutes ces choses en détail, dans la suite de cet ouvrage.)

D. La mort doit-elle paraître terrible à un vrai Chrétien ?

R. Bien loin de là, elle devrait lui paraître désirable. Si les chrétiens, vivant comme ils doivent vivre, ne compaient que sur la vie présente, ils seraient, selon la parole de saint Paul, les plus malheureux de tous les hommes. Ils doivent donc envisager avec joie le moment qui finit leurs malheurs, en les faisant entrer dans cette vie heureuse, dont l'espérance fait toute leur consolation sur la terre.

D. N'est-ce pas des seuls apôtres, et de leurs successeurs dans le ministère évangélique, qu'il faut entendre ce que dit saint Paul, que nous serions les plus malheureux de tous les hommes, si nous ne comptions que sur la vie présente ?

R. Cela se peut entendre aussi de tous les chrétiens, parce que pour vivre chrétiennement, il faut être détachés de toutes les cupidités du siècle, et ne vivre que pour Dieu ; il faut par conséquent être sans cesse aux prises contre soi-même, se roidir contre le torrent des passions, de la coutume, de l'exemple, des préventions de la naissance et de l'éducation ; surmonter des difficultés qui naissent de toutes parts ; être souvent en butte à la contradiction des hommes ; souffrir leur haine, leur mépris, leurs railleries, leurs calomnies, leur violence ; se réduire soi-même à l'humiliation, aux souffrances, à la privation de toutes choses, plutôt que de vivre dans l'injustice. Tout cela est rude à la nature. Ainsi l'espérance d'une autre vie plus heureuse, est la seule consolation solide qui soutienne ici les vrais chrétiens. Sans cette espérance, ils seraient malheureux, et les plus malheureux de tous les hommes.

C'est à chacun de ceux qui lisent ou entendent ces paroles de saint Paul, de voir si effectivement ils peuvent dire, sans se tromper, que supposé qu'il n'y eût point une autre vie à espérer pour eux, ils se trouveraient les plus malheureux de tous les hommes.

Saint Augustin dit, avec raison, qu'il suffit de ne pas souhaiter le bonheur de l'autre vie, et de mettre toute sa confiance dans le bonheur de celle-ci, pour être en état de damnation éternelle. Ce principe de saint Augustin est conforme à ce qu'Abraham dit au mauvais riche dans l'évangile. (Luc. xvi. 25.) (I)

D. Doit-on regarder comme mauvais chrétiens ceux qui craignent la mort ?

R. Craindre la mort comme le moment qui doit, malgré nous, nous arracher à nos cupidités, dont nous voudrions jouir éternellement, s'il était possible, c'est un sentiment très-ordinaire, mais très-corrompu. La charité est bannie d'un cœur où la cupidité domine ; c'est être en état de damnation que d'avoir un tel motif de crainte de la mort. (K)

Mais on peut craindre la mort légitimement, par un sentiment naturel dont on n'est pas le maître, et que Jésus-Christ même a voulu ressentir, pour la consolation des gens de bien que la vue de la mort effraie. (L)

Il est aussi permis de la craindre dans la vue de nos péchés, qui nous mettent dans l'incertitude de l'état où nous entrerons après la mort. Mais il faut toujours être soutenu par les vues de la foi et de la confiance en la miséricorde de Dieu ; être dans la disposition sincère d'aimer mieux mourir que de rien faire contre sa conscience ; et souffrir la mort au moins avec soumission, comme la peine du péché, si l'on n'est pas encore assez parfait pour la recevoir avec joie, comme la fin de nos peines et le commencement de notre bonheur. Ce serait offenser Dieu et mourir en réproché, que de ne pas accepter la mort avec soumission, en esprit de pénitence et de sacrifice. (M)

D. Qui sont ceux à qui la mort paraît le plus terrible ?

R. Ceux qui ont vécu dans le péché sans faire pénitence, qui ont toujours aimé le monde, qui sont attachés à la terre, et qui s'y trouvent bien. On quitte avec peine ce qu'on aime. Il faut pourtant le quitter alors malgré qu'on en ait, et dans un temps où l'on ne voit rien qui n'effraie. (N)

D. Que faut-il faire pour éviter cette frayeur inévitable aux méchants ?

R. Il faut se jeter de bonne heure entre les bras de la miséricorde de Dieu, faire pénitence, entrer par la porte étroite dans le sentier qui seul mène à la vie éternelle, et travailler sérieusement à prévenir le malheur dont Dieu menace les pécheurs par ces paroles : *J'ai appelé, et vous n'êtes pas venus ; je vous ai tendu la main, et vous n'avez pas regardé ;*

vous avez méprisé tous mes conseils ; vous n'avez tenu aucun compte de mes châtimens. Je rirai aussi à l'heure de votre mort ; je me moquerai , quand ce que vous craignez sera venu , lorsqu'une calamité inopinée viendra fondre sur vous ; lorsque la mort vous surprendra comme une tempête. Alors ils m'invoqueront , et je ne les exaucerai point ; ils se lèveront de grand matin , c'est-à-dire , ils me chercheront avec empressement) , et ils ne me trouveront point ; parce qu'ils ont eu de l'aversion pour la règle et la discipline ; qu'ils n'ont point reçu en eux-mêmes la crainte du Seigneur ; qu'ils n'ont point acquiescé à mon conseil , et qu'ils ont méprisé tous mes châtimens. Ils mangeront donc le fruit de leur vie , et ils seront rassasiés de leurs propres conseils. (Prov. 1. 24 et suiv.)

L'expérience fait voir que cette prophétie menaçante est accomplie tous les jours à la lettre , à l'égard d'une infinité de chrétiens. Malheur à quiconque vit sans y penser , ou sans se corriger ! (O)

D. Pourquoi Dieu a-t-il voulu que notre dernière heure soit incertaine ?

R. Afin que nous regardions chaque heure comme pouvant être la dernière ; et que cette pensée nous tienne sans cesse dans la vigilance. (P)

§. 15. Du jugement particulier.

D. Que devient notre ame au sortir de notre corps ?

R. Elle comparait devant le tribunal de Jésus-Christ , pour rendre compte de tout ce qu'elle a fait de bien ou de mal en cette vie. (A) Ce compte est de la dernière exactitude. Jésus-Christ dit que les hommes rendront compte , au jour du jugement , de la moindre parole inutile qu'ils auront dite. (B)

D. Sur quoi les hommes sont-ils examinés quand ils comparaissent devant Dieu ?

R. 1. Sur les péchés qu'ils ont commis , par pensée , par parole , par action , par omission.

2. Sur les mauvais exemples qu'ils ont donnés.

3. Sur les péchés des autres auxquels ils ont participé.

4. Sur les vertus qu'ils ont pratiquées par des vues mauvaises et imparfaites.

En un mot , sur les devoirs généraux , particuliers et personnels qu'ils ont dû remplir , et que nous expliquerons en détail dans la suite de cet ouvrage. Tout est pesé au poids du sanctuaire. (C)

D. Quelle est la règle sur laquelle les actions des hommes sont examinées ?

R. Ce n'est pas sur la coutume des hommes , sur les maximes , sur l'exemple , et sur les bienséances purement humaines ; c'est sur la vérité éternelle qu'on est jugé , sur la parole de Dieu , sur l'évangile de Jésus-Christ : c'est là la règle du jugement. Que chacun examine si sa vie est conforme à cette règle. (D)

D. Qui est-ce qui fait la fonction de juge ?

R. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui le Père a donné tout droit de juger, et qui a acquis la qualité de juge des vivans et des morts, par sa mort et par sa résurrection. (F)

D. Quelles sont les circonstances qui doivent faire trembler les pécheurs dans la vue de ce grand jour ?

R. 1. L'exactitude et le détail du compte qu'il faut rendre.

2. La qualité du juge, qui est souverainement éclairé et souverainement droit.

3. La disposition de ce juge, qui est alors absolument inexorable.

4. La confusion du pécheur, qui se voit là sans excuse, sans ressource, sans consolation, accablé du poids de ses péchés, et qui pense inutilement à tous les moyens de salut qu'il a méprisés ou négligés pour un intérêt frivole,

5. L'incertitude du moment auquel il faudra comparaître à ce jugement redoutable. (F)

D. Que faut-il faire pour s'épargner tous ces sujets de frayeur ?

R. Il faut, 1. Nous juger nous-mêmes, pour prévenir l'exactitude avec laquelle Jésus-Christ nous jugera. (G)

2. Fléchir présentement notre juge par notre pénitence et par nos larmes. (H)

3. Nous procurer, quoi qu'il en coûte, la paix et la consolation d'une bonne conscience. (I)

4. Nous tenir toujours prêts; et, pour cet effet, veiller et prier en tous temps, selon l'avis de Jésus-Christ. (K)

D. Le jour du jugement est-il un jour terrible pour les ames justes ?

R. Les justes mêmes doivent craindre ce grand jour, parce que, 1. Nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine.

2. Si Dieu ne nous traitait avec miséricorde, nul ne pourrait soutenir sa présence. (M)

Mais cette crainte des justes est mêlée de confiance, de consolation, et, en quelques-uns, de joie et d'empressement pour ce grand jour. (N)

D. Sur quoi est fondée la confiance et la consolation des ames justes, à la vue du jugement ?

R. Sur la miséricorde de Dieu et sur les mérites de Jésus-Christ, sur ses promesses, et sur le témoignage de leur conscience. (O)

D. Sur quoi sont fondés l'empressement et la joie de plusieurs ames justes, et leur désir de ce grand jour ?

R. Sur l'ardeur de la charité, qui leur fait souhaiter d'être délivrés de ce corps de mort, et qui leur fait envisager le jour du jugement comme le jour du triomphe de Jésus-Christ, du triomphe de sa vérité, de sa sainteté, de sa majesté, et comme le moment heureux auquel elles lui seront unies inséparablement. (P)

§. 16. De l'état de chaque ame après le jugement particulier.

D. Que deviennent les ames après le jugement particulier ?

R. Les unes vont en paradis , les autres en purgatoire , les autres en enfer.

(Nous expliquerons dans la suite de cet ouvrage ce que c'est que le paradis (§. 20 de ce Chap.), le purgatoire (3. Part. Sect. 1. Chapitre 5. §. 17.), et l'enfer. (§. 21. de ce Chapitre-ci.)

D. Qui sont ceux dont l'ame va en paradis ?

R. Ceux qui ont tellement conservé ou réparé l'innocence de leur baptême, qu'ils sont morts sans être coupables d'aucun péché, même véniel, et qu'ils n'ont plus rien à expier.

D. Qui sont ceux dont l'ame va en purgatoire ?

R. Ceux qui sont morts sans être pleinement purifiés des fautes vénielles, ou sans avoir entièrement satisfait à la justice de Dieu.

D. Qui sont ceux dont l'ame va en enfer ?

R. Ceux qui meurent en péché mortel.

D. Que deviennent les corps auxquels toutes ces ames étaient unies ?

R. Ils se corrompent sur la terre, et sont réduits en poussière jusqu'au jour de la résurrection générale. (A)

Telle est la loi commune à tous les hommes. Mais Dieu, par un privilège spécial, préserve quelquefois de la corruption le corps de quelque saint, pour faire connaître sa sainteté avec plus d'éclat. On en voit plusieurs exemples.

D. Comment savons-nous que l'ame de chaque homme est ou punie ou récompensée aussitôt qu'elle est séparée de son corps, sans attendre la fin du monde ?

R. Nous le savons par l'écriture sainte, par la tradition, et par la définition de l'église.

Par l'écriture sainte. Nous lisons dans l'évangile que le mauvais riche fut enseveli dans les enfers, pour y être tourmenté aussitôt après sa mort ; et que le pauvre Lazare fut transporté par les anges dans le sein d'Abraham, pour y jouir d'une consolation éternelle. (B)

Nous y lisons aussi que Jésus-Christ dit au bon larron : *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis.* (Luc. xxi. 43.)

Saint Paul écrivant aux Philippiens, dit qu'il souhaite la dissolution de son corps, pour être avec Jésus-Christ. (Phil. i. 25.) Il comptait donc qu'aussitôt après sa mort son ame serait dans le ciel avec Jésus-Christ.

Saint Paul fait comprendre la même vérité en sa seconde épître aux Corinthiens. (v. 1. et suiv.) Voici ses paroles : *Nous savons que si cette maison de terre où nous habitons se détruit, Dieu nous en donnera une autre dans le ciel, qui ne sera pas faite par la main des hommes, et qui subsistera éternellement. C'est le désir d'être admis à cette demeure céleste, et d'être revêtus (de la gloire), qui nous fait gémir.... Tant que*

nous demeurons dans ce corps , nous sommes éloignés du Seigneur ; car nous marchons dans la foi , et non pas dans la vue de ce que nous croyons. Mais nous avons de la confiance , et nous désirons d'être éloignés de ce corps , et d'être présents au Seigneur. C'est pourquoi nous tâchons de lui plaire , soit que nous soyons absents de lui , soit que nous lui soyons présents. Car nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ , afin que chacun reçoive la récompense de ce qu'il aura fait , étant dans ce corps , soit bien , soit mal.

Nous apprenons deux vérités de ces paroles de saint Paul : l'une , qu'aussitôt après notre mort nous sommes jugés par Jésus-Christ ; l'autre , qu'en conséquence de ce jugement , notre ame est aussitôt récompensée de la gloire éternelle , ou punie. Et de ces deux vérités , l'apôtre tire deux conclusions : l'une , qu'il fait tous ses efforts pour plaire à Dieu , afin de pouvoir comparaître avec confiance , au sortir de son corps , devant le tribunal de Jésus-Christ ; l'autre , qu'il gémit sous le poids de son corps , et qu'il souhaite d'en être délivré , afin de pouvoir , aussitôt après sa mort , jouir de la présence de Dieu.

Ce que nous lisons dans l'Apocalypse n'est pas moins clair. L'apôtre saint Jean voit le ciel ouvert ; Dieu assis sur son trône , environné des anges , et de quatre animaux , et de vingt-quatre vieillards. Au milieu du trône , des quatre animaux , et des vingt-quatre vieillards , paraît un agneau comme immolé , qui était debout. Cet agneau ouvre un livre fermé de sept sceaux ; après quoi les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternent devant l'agneau , ayant chacun des vases d'or pleins de parfums , qui sont les prières des saints qui vivent sur la terre ; et ils chantent un cantique nouveau , en disant : *Seigneur , vous êtes digne de recevoir le livre , et d'en ouvrir les sceaux , parce que vous avez été mis à mort , et que vous nous avez rachetés , par votre sang , de toute tribu , de toute langue , de tout peuple et de toute nation , et vous nous avez rendus rois. (Apoc. v. 6. 8. 9. et 10.)*

Ce témoignage de saint Jean prouve démonstrativement que les saints , rachetés par le sang de Jésus-Christ , sont avec Jésus-Christ dans la gloire céleste , sans attendre le dernier jour du jugement ; qu'ils y règnent , et qu'ils offrent cependant à Dieu , par Jésus-Christ , les prières des fidèles qui vivent sur la terre.

Il est inutile , après cela , de rapporter d'autres témoignages de l'écriture , pour prouver cette vérité.

Par la tradition. Elle est certaine : cela paraît par le témoignage des saints Pères de tous les siècles. Saint Ignace , évêque d'Antioche , et martyr , disciple des apôtres ; saint Cyprien , saint Athanase , saint Grégoire de Nazianze , saint Grégoire de Nysse , saint Ambroise , saint Jérôme , saint Chrysostôme , saint Augustin , saint Cyrille de Jérusalem ,

saint Epiphane , saint Cyrille d'Alexandrie , Théodoret , Sulpice Sévère , saint Léon , saint Fulgence , saint Grégoire-le-Grand , saint Bernard. (C) Tous ces Pères , et tous les autres qu'il serait trop long de citer , prouvent clairement la tradition de l'église sur ce point.

Par la définition de l'église. Elle se trouve aux conciles de Florence et de Trente. (D)

D. Combien de temps les ames qui sont en purgatoire , doivent-elles y demeurer ?

R. L'écriture sainte ni la tradition ne nous apprennent rien de certain sur cet article. L'église n'a rien décidé là-dessus. L'idée que nous avons de la justice de Dieu nous fait juger qu'elles y demeurent à proportion de ce qu'elles ont à expier.

D. Combien de temps le purgatoire doit-il subsister ?

R. Jusqu'au dernier avènement de Jésus-Christ , et point au-delà. (E)

D. Les églises militante et souffrante ne dureront donc pas toujours ?

R. Non. Elles ne dureront que jusqu'à la consommation des siècles.

D. Et l'église triomphante , quelle sera sa durée ?

R. Elle commence à se former dès-à-présent. Sa société ne sera complète que quand les églises militante et souffrante finiront. Alors elle subsistera pendant toute l'éternité.

D. Pourquoi l'église triomphante ne sera-t-elle entièrement formée que quand les églises militante et souffrante finiront ?

R. Parce que , pour rendre complète la société de l'église triomphante , et son bonheur consommé , il faut que les élus qui sont sur la terre ou en purgatoire , soient tous en paradis , et que les corps soient réunis aux ames bienheureuses , pour participer à leur bonheur ; ce qui n'arrivera qu'à la fin du monde ,

§. 17. De la fin du monde. De l'Antechrist. De la venue d'Elie et d'Enoch , et de la conversion des Juifs.

D. Quand est-ce que le monde finira ?

R. Le temps nous en est inconnu. Nous savons seulement que le ciel et la terre passeront , pour faire place à un nouveau ciel et à une nouvelle terre , qui seront le séjour éternel des bienheureux. (*) (A, B)

D. Qu'arrivera-t-il à la fin du monde ?

R. Les principaux événemens qui sont prédits pour ce temps-là , sont , 1. les guerres , les pestes , les famines presque universelles , les fréquens tremblemens de terre , les renversemens des saisons et des élémens. (**) (C)

(*) Matth. xxiv , 35 , 36 ; Marc xii , 32 ; Act. i , 7 ; Luc , xxi , 32 ; Isale , xlv , 17 , lxxvi , 22 ; Apoc. xx , 1.

(**) Matth. xxiv , 27 , 29 et suiv. Marc xiii , 24 et suiv. Luc xxi , 33 et suiv.

2. Le refroidissement de la charité parmi les chrétiens.
3. L'évangile prêché par toute la terre.
4. La venue et la persécution de l'Antechrist.
5. La venue d'Elie et d'Enoch sur la terre.
6. La conversion des Juifs.

D. Qu'est-ce que l'écriture sainte nous apprend sur l'Antechrist ?

R. 1. Que ce sera un homme très-puissant , très-méchant , opposé à tout bien , et surtout à Jésus-Christ.

2. Qu'il voudra qu'on le regarde comme Dieu , et qu'on l'adore comme tel.

3. Qu'il suscitera contre l'église la persécution la plus séduisante et la plus terrible qu'on ait encore vue , et qu'un grand nombre de chrétiens succomberont à cette persécution. (*) (D)

4. Qu'il fera de faux miracles , par lesquels plusieurs seront séduits.

5. Les Pères de l'église disent que ce qui est prédit dans le prophète Daniel , qu'Antiochus devait abolir le sacrifice perpétuel du temple de Jérusalem , était une prédiction de ce que l'Antechrist , figuré par Antiochus , doit faire par rapport au sacrifice de la loi nouvelle , dans tous les lieux où sa domination s'étendra. (E)

6. Que la persécution de l'Antechrist ne sera pas longue. L'écriture sainte donne lieu de croire qu'elle ne durera qu'environ trois ans et demi. (F)

7. Que Jésus-Christ détruira cet impie par le souffle de sa bouche : et qu'il le perdra par l'éclat de sa présence.

8. Qu'avant la venue de l'Antechrist , il se fera une grande révolte contre l'église , et une grande apostasie.

9. Que l'Antechrist ne viendra que peu de temps avant la fin du monde , et seulement après que l'évangile aura été annoncé à tous les peuples de la terre. (G)

D. Est-ce une chose certaine que l'Antechrist n'est pas encore venu ?

R. Le mot d'Antechrist a deux significations ; l'une générale , l'autre particulière. Selon la signification générale , on nomme Antechrist ceux qui s'opposent à Jésus-Christ. C'est en ce sens que les hérétiques sont appelés Antechrist dans l'écriture ; et le monde même est un Antechrist ; car le monde est toujours opposé à Jésus-Christ. Il est vrai de dire , en ce sens , que l'Antechrist est déjà venu , et c'est aussi ce que dit l'écriture sainte. (H)

Mais à prendre le nom d'Antechrist pour signifier cet impie qui doit susciter la dernière persécution , et dont les caractères viennent d'être rapportés , il est certain qu'il n'est pas encore venu ; car il n'a encore paru personne à qui tous ces caractères conviennent ensemble.

(*) 2. Thessal. II, 3, 4, 9, 10, 11.

Ainsi , pour réprimer l'insolence des hérétiques , qui prétendent que le pape est proprement l'Antechrist , il faut leur dire qu'ils sont eux-mêmes de vrais Antechrists , en avançant une si énorme imposture. Il est aisé de le prouver.

1. Ils ne peuvent avoir cette folle imagination , qu'en supposant que l'église catholique est tellement corrompue , que son chef visible , auquel elle est toujours demeurée unie , est devenu l'ennemi déclaré de Jésus-Christ Or , avoir une telle pensée , c'est s'opposer formellement à Jésus-Christ , qui a promis que l'église demeurerait incorruptible , qu'il serait toujours avec elle , que l'esprit de vérité ne l'abandonnerait jamais , que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle. Donc c'est être un Antechrist que d'avoir une telle pensée ; car c'est être un Antechrist que de s'opposer formellement aux paroles de Jésus-Christ.

2. Il ne faut avoir qu'un peu de bon sens pour voir que l'on ne peut attribuer au pape les caractères de l'antechrist , que par un aveuglement insensé.

3. Les plus habiles des protestans qui ont parlé avec sincérité , conviennent que l'imagination de ceux qui traitent le pape d'Antechrist , est sans aucun fondement. (*) (1)

D. Est-ce une chose certaine que le prophète Elie et le patriarche Enoch doivent revenir sur la terre à la fin du monde ?

R. C'est une vérité fondée sur l'écriture sainte et sur la tradition ; et c'est pour cela qu'ils ont été l'un et l'autre enlevés de dessus la terre sans mourir. (K , L , M)

D. Pourquoi Elie et Enoch viendront-ils sur la terre ?

R. 1. Pour s'opposer à l'Antechrist , et pour soutenir les Juifs et les gentils contre la persécution de cet impie.

2. Pour travailler à la conversion des Juifs.

D. Que leur fera l'Antechrist ?

R. Il les fera mourir , et bientôt après il sera confondu par la présence de Jésus-Christ

D. Est-ce une chose certaine que les Juifs se convertiront à la fin du monde ?

R. Oui. Cela est prédit en termes formels dans l'ancien et dans le nouveau testament.

Ce qui retarde présentement leur conversion , c'est qu'en punition de ce qu'ils ont fait mourir Jésus-Christ , ils ont , pour ainsi dire , un voile devant les yeux , qui les empêche de voir l'accomplissement des anciennes prophéties. Le voile se dissipera à la fin du monde , quand ils verront qu'ils ont attendu inutilement un autre Messie que Jésus-Christ.

(*) Voyez Grotius dans la diss. sur l'Antechrist au tome 3 de ses œuvres théol. pag. 475 , 492 , 502 et 503 , édition de 1679 , Blaeu , à Amsterdam ; Hammond , sur les passages du nouv. Testament où il est parlé de l'Antechrist. Ceux qui veulent lire une réfutation complète de cette extravagante pensée , n'ont qu'à lire ce que M. Bossuet , évêque de Meaux , en a écrit sur l'Apocalypse , aux endroits cités ci-dessus.

Et pour lors ils se tourneront vers lui dans un esprit de pénitence et de componction, aidés en cela par les instructions d'Elie et d'Enoch. (N)

§. 18. De la résurrection générale qui se doit faire à la fin du monde.

D. Qu'arrivera-t-il à la fin du monde, après la persécution de l'Antechrist et la conversion des Juifs ?

R. Les anges, par ordre de Dieu, feront entendre leur voix par toute la terre, comme le son éclatant d'une trompette; et à cette voix tous les hommes ressusciteront en un instant, en un clin d'œil. (Matth. xxiv, 31; 1. Cor. xv, 52; 1. Thess. iv, 16.) (A)

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que tous les morts ressusciteront ?

R. J'entends que l'ame de chaque homme mort se réunira à son propre corps.

D. Comment se pourra faire la résurrection des corps ?

R. Par la toute-puissance de Dieu, qui fera sortir nos corps du tombeau, avec la même facilité qu'il a eue à les tirer du néant. (1. Cor. xv, 42 et suiv.) (B)

D. Pouvons-nous comprendre comment toutes les ames se réuniront à leurs propres corps, réduits depuis tant de temps en poussière ?

R. Nous ne le comprenons qu'imparfaitement. Nous le croyons, parce Dieu l'a révélé clairement; et nous en voyons quelques images dans les choses naturelles. (C)

Le blé qu'on sème se corrompt, et de sa corruption sort un épi de blé. Il en est ainsi de tout ce qui se sème et se reproduit. Ces images, quoiqu'imparfaites, nous donnent quelque idée de la toute-puissance de Dieu pour ressusciter nos corps.

D. Le corps des hommes ressuscitera-t-il tel qu'il était avant la mort ?

R. Ce seront les mêmes corps; mais ils ne seront pas revêtus des mêmes qualités. Autre sera la résurrection des justes, autre la résurrection des méchants, dit saint Paul. (D)

D. Comment les justes ressusciteront-ils ?

R. Avec des corps glorieux, et pour ainsi dire spirituels. (E)

D. Quelles sont les qualités de ces corps glorieux ?

R. Les saints Pères en assignent quatre, fondées sur ce que dit saint Paul, au chapitre quinzième de la première épître aux Corinthiens.

La première, d'être lumineux et éclatans. La seconde, d'être agiles comme les esprits. La troisième, d'être subtils, en sorte qu'aucun obstacle corporel ne puisse les retenir: tel fut le corps de Jésus-Christ après sa résurrection, qui entra, les portes fermées, dans la chambre où étaient les

apôtres. La quatrième, d'être impassibles, c'est-à-dire incapables d'aucune souffrance. (F)

D. Comment les méchans ressusciteront-ils ?

R. Il a quelque apparence que l'impression du péché et de la réprobation qui paraîtra peinte sur le visage, rendra leur corps hideux et affreux, comme l'impression de la grâce rendra glorieux les corps des saints ?

D. N'y aura-t-il aucun homme qui ne ressuscite ?

R. C'est une chose certaine que tous les morts ressusciteront. Mais il n'est pas si certain si tous les hommes mourront. Les sentimens des pères et des théologiens ne sont pas uniformes sur ce point. Les uns croient que tous mourront ; et que ceux qui seront vivans lorsque Jésus-Christ viendra juger les hommes, mourront comme les autres, pour ressusciter aussitôt après. Les autres croient que les hommes qui vivront alors, seront en un instant changés sans mourir ; que leur corps prendra l'impression qu'il aurait prise en conséquence de la résurrection, et que c'est pour cela qu'il est dit, dans l'écriture, que Jésus-Christ a été établi le juge des vivans et des morts. Ce qui est dit aussi dans le symbole. (G)

D. Pourquoi avez-vous dit ci-devant que la résurrection glorieuse de la chair est un avantage de l'église catholique ?

R. Parce qu'il n'y aura que les membres de l'église qui ressusciteront glorieux. Car hors de l'église il n'y a point de salut.

D. Tous les membres de l'église ressusciteront-ils glorieux ?

R. Non. Il n'y aura que ceux qui seront morts saintement. Les autres cessent à leur mort d'être membres de l'église, et entrent dès lors dans la société affreuse des démons, comme nous l'avons déjà dit.

D. L'ame ressuscitera-t-elle avec le corps ?

R. L'ame est immortelle, elle n'a pas besoin de résurrection. On appelle résurrection la réunion du corps à l'ame ?

D. Les hommes mourront-ils après la résurrection ?

R. Non. Ils seront alors immortels ; leur ame ne se séparera plus du corps.

§. 19. Du dernier avènement de Jésus-Christ, et du jugement général.

D. Qu'arrivera-t-il au temps de la résurrection générale ?

R. Le soleil et la lune seront obscurcis. Les étoiles changeront de place. Toute la nature sera renversée avec un bruit épouvantable. Le ciel et la terre seront consumés par le feu (A) ; et les hommes verront Jésus-Christ qui descendra du ciel sur les nuées, avec une grande puissance et une grande majesté, accompagné des saints anges et de tous les bienheureux. (*) (B)

(*) Matth. XXIV, 30 ; Luc XXI, 27 ; 2, Pierr. III, 7, 10. et suiv. Isale LXVI, 10 et suiv. Ps. XCVI, 3 et 4.

D. Quelles seront les autres circonstances du dernier avènement de Jésus-Christ ?

R. 1. La croix de Jésus-Christ paraîtra comme le signe de son triomphe. 2. Jésus-Christ sera assis sur son trône , pour juger les vivans et les morts. 3. Il fera asseoir auprès de lui tous les saints , qui jugeront avec lui les démons et les impies. (*) (C, D)

D. Pourquoi Jésus-Christ associera-t-il les saints à son jugement ?

R. 1. Pour relever leur gloire , à proportion des humiliations qu'ils auront souffertes.

2. Pour confondre et humilier les méchans , qui n'ont sur la terre que du mépris pour les saints.

3. Pour faire voir que les saints ne font qu'un même corps avec lui , et pour ne point séparer les membres du chef. (E)

D. Puisque tous les hommes sont jugés au moment de leur mort, le jugement général est donc inutile ?

R. Il est nécessaire pour plusieurs raisons. En voici quatre principales.

1. Pour justifier la conduite de Dieu devant tous les hommes ; pour faire éclater sa sagesse , pour faire triompher sa providence , contre laquelle les impies blasphèment si souvent. (F)

2. Pour séparer publiquement les bons d'avec les méchans. (G)

3. Pour récompenser ou pour punir les hommes dans leur corps aussi-bien que dans leur ame. (H)

4. Pour augmenter la gloire des saints et le supplice des méchans , à proportion de ce que les uns et les autres auront mérité. (I)

Explication de cette dernière raison. Pour comprendre cette dernière raison , il faut savoir qu'il y a des crimes et des bonnes œuvres qui n'auront leur consommation et leur accomplissement qu'à la fin du monde , et qui par conséquent ne pourront être punis ou récompensés qu'alors dans leur juste proportion. Deux exemples vont rendre cette vérité sensible. Un hérésiarque n'est pas seulement coupable de tout le mal qu'il fait en se séparant de l'église ; il participe aussi au péché que commettent ceux qui , persuadés par son exemple et par ses mauvaises raisons , se sont séparés ou doivent jusqu'à la fin des siècles se séparer de l'église : ses péchés par conséquent n'auront leur comble et ne pourront être punis dans leur juste proportion qu'à la fin des siècles.

Un apôtre , au contraire , mérite non-seulement pour le bien qu'il fait lui-même , mais aussi pour tout le bien que font ou que feront , jusqu'à la consommation des siècles ,

(*) Matth. xxiv , 30 ; Matth. xxv , 51 ; Matth. xix , 28 ; Luc xxii , 30 ; 1. Cor. vi , 2 , 3 ; Ps. clix , 9 ; Cap. iii , 8.

les personnes formées , instruites et converties au Seigneur par les exemples , les écrits , les instructions de cet apôtre ou de ses disciples d'âge en âge.

On peut juger, sur ces deux exemples, de la contagion des crimes et des scandales , et de la fécondité des vertus , qui font augmenter les mérites des bonnes ou des mauvaises œuvres d'un seul homme jusqu'à la fin du monde , et qui , par conséquent , rendent le jugement général nécessaire pour augmenter à proportion la récompense ou le supplice de chaque particulier. (*)

D. Qu'arrivera-t-il au jour du jugement ?

R. Les anges sépareront les élus des réprouvés , comme un pasteur sépare les brebis d'avec les boucs. Ils mettront les élus à la droite , et les réprouvés à la gauche de Jésus-Christ ; lequel alors prononcera aux uns et aux autres leur sentence.

Il dira aux élus : *Venez , les bien-aimés de mon Père ; possédez le royaume qui vous est préparé dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim , et vous m'avez donné à manger , etc.*

Il dira aux réprouvés : *Allez , maudits , au feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges. Car j'ai eu faim , et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif , et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais nu , et vous ne m'avez pas habillé , etc.*

Alors les réprouvés iront dans les enfers souffrir en corps et en ame les supplices éternels , et les élus iront en corps et en ame dans le paradis , jouir avec Jésus-Christ et les saints anges de la vie éternelle. (Matth. xxv. 31 et suiv.)

§. 20. De la vie éternelle.

D. Qu'est-ce que la vie éternelle ?

R. C'est le bonheur dont les saints jouissent dans le ciel.

D. De quels noms l'écriture sainte se sert-elle pour exprimer cette vie bienheureuse ?

R. L'écriture appelle cette vie le règne de Dieu et de Jésus-Christ , le royaume des cieux , les noces de l'agneau , le festin des noces , un torrent de plaisirs , la joie du Seigneur , etc. (A)

Le règne de Dieu et de Jésus-Christ. 1. Parce que ce qui fait le bonheur de cette vie , est que Jésus-Christ Dieu-Homme est le maître absolu de ceux qui sont dans le ciel ; en sorte qu'il ne trouve en eux aucune résistance , aucune opposition : tout lui est soumis avec joie , tous les saints n'ont qu'une même volonté avec Dieu et Jésus-Christ. (B)

2. Parce que le bonheur des saints ne sera complet qu'après que Jésus-Christ aura pleinement triomphé de ses ennemis ; ce qui n'arrivera qu'à la fin du monde.

Le royaume des cieux ; parce que le ciel est le siège de ce royaume , et que tous ceux qui y habitent sont rois , puis-

(*) Voyez le catéchisme du Conc. de Trente sur le 7. art. du Symb. n. 5.

qu'ils sont associés au royaume de Jésus-Christ ; qu'ils auront alors un empire absolu sur eux-mêmes et sur les autres créatures ; et que tout leur sera pour lors assujetti. (C, D)

Les noces de l'agneau, le festin des noces ; parce que c'est alors que la sainte alliance que Jésus-Christ, l'agneau de Dieu, a contractée avec l'église, doit se consommer. C'est alors que les saints doivent être tellement unis à Jésus-Christ, qu'ils ne feront plus, pour ainsi dire, qu'une même chose avec lui. (E, F)

Un torrent de plaisirs, la joie du Seigneur ; parce que c'est alors que les saints doivent goûter des délices en abondance, et que leur joie doit être parfaite et sans aucune altération. (G, H)

L'écriture sainte donne aussi plusieurs noms au lieu où l'on goûte les délices de la vie éternelle. Elle l'appelle le ciel, le paradis, la sainte cité, la nouvelle Jérusalem, etc.

Le ciel ; parce que l'écriture sainte nous parle du ciel comme du séjour de la gloire de Dieu, et qu'elle dit que les saints doivent y être introduits par Jésus-Christ. (I)

Le paradis ; c'est-à-dire lieu de délices, pour faire allusion au paradis terrestre. (K, L)

La sainte cité, la nouvelle Jérusalem, le temple et la maison de Dieu ; parce que la ville et le temple de Jérusalem, où Dieu faisait autrefois éclater sa gloire, étaient une figure du ciel où Dieu habite, et où il se communique aux saints sans aucune réserve. (M)

D. En quoi consiste le bonheur de l'autre vie ?

R. Nous ne saurions le bien expliquer, parce qu'il faut l'avoir ressenti pour le bien connaître. Ce que nous savons, c'est que l'œil n'a jamais vu, que l'oreille n'a point entendu, et qu'il n'est jamais entré dans le cœur de l'homme ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment et le servent. (1. Cor. II. 9.)

D. En général, que savons-nous du bonheur éternel ?

R. Nous savons que c'est l'exemption de tous les maux et la possession de tous les biens dont l'homme est capable. (N)

D. Quelle sera l'occupation des saints dans le ciel ?

R. Ce sera de voir Dieu, de l'adorer, de l'aimer, de le louer à jamais. (O)

D. Quelle sera la suite de cette bienheureuse occupation ?

R. Une joie et une paix que rien ne sera capable d'altérer ; qui ne pourra jamais être troublée par aucune inquiétude, par aucune crainte. (P)

D. N'y a-t-il pas dans le ciel différens degrés de gloire ?

R. Oui. Ceux qui auront plus aimé Dieu, et imité Jésus-Christ plus parfaitement sur la terre, seront dans un degré de gloire plus élevé. Tous les saints seront heureux par la possession éternelle du même objet ; mais les uns le posséderont plus parfaitement que les autres ; et c'est en cela que consistera la différence de leur bonheur. (Q)

D. Pourquoi avez-vous mis ci-devant la vie éternelle parmi les avantages de l'église ?

R. Parce que cette vie bienheureuse n'est que pour ceux qui auront été membres de l'église ; et qu'après le dernier avènement de Jésus-Christ , l'église ne sera composée que des seuls bienheureux. Nous l'avons expliqué ci-dessus. (§. 18. de ce Chap.)

D. Qui sont ceux qui n'ont point de part à la vie éternelle ?

R. Tous ceux qui meurent hors de l'église , et ceux qui dans l'église meurent en état de péché mortel ; en un mot , tous ceux qui ne sont pas écrits au livre de vie , c'est-à-dire les réprouvés. (R)

D. Quelle impression la vue de la vie éternelle doit-elle faire sur notre esprit et sur notre cœur ?

R. Nous porter , 1. à faire tous nos efforts pour y arriver. (S)

2. A mépriser toutes les choses de la terre , qui ne sont rien en comparaison de ce bonheur. (T)

3. A gémir sur la terre comme étrangers , et à soupirer vers le ciel comme vers notre patrie. (V)

4. A nous unir à Jésus-Christ autant que nous sommes capables de le faire ; afin que cette union soit consommée dans l'éternité. (X)

§. 21. De la mort éternelle.

D. Qu'est-ce que la mort éternelle ?

R. C'est la séparation éternelle de Dieu. Dieu est la vie de notre ame , comme l'ame est la vie du corps. Ainsi l'ame séparée de Dieu est en état de mort ; séparée éternellement de Dieu , elle est en état de mort éternelle. (A)

D. Que deviendront ceux qui ne sont pas écrits au livre de vie , mais qui seront condamnés à cette mort éternelle ?

R. 1. Ils seront éternellement privés de la vue et de la présence de Dieu ; ils n'entreront jamais dans le ciel. (B)

2. Ils seront éternellement tourmentés par des remords de conscience inutiles ; puisque leur repentir ne les délivrera pas de leur malheur. (C)

3. Ils seront jetés dans l'étang de feu ; ils iront en enfer avec les démons. (D)

D. Que sera-ce que ce feu ? sera-ce un feu réel et corporel ?

R. L'écriture sainte nous donne lieu de croire que le feu de l'enfer sera un feu réel et véritable , qui , par une vertu surnaturelle , agira sur les corps sans les consumer , et sur les ames comme sur les corps ; c'est aussi le sentiment de saint Augustin et de la plupart des Pères de l'église. (E)

D. Est-ce un article de foi que les réprouvés souffriront la peine d'un feu réel et véritable ?

R. Il est de foi que les réprouvés seront éternellement séparés de Dieu , et privés du bonheur éternel ; ce qui est la plus grande peine d'une créature faite pour Dieu. Il est aussi

de foi qu'ils souffriront à jamais en corps et en ame les tourmens les plus violens , sans aucun soulagement , sans aucune consolation. Il est de foi que ces tourmens sont désignés dans l'écriture par le mot de feu éternel. Mais savoir si ce sera proprement un feu matériel ou non , et quelle sera précisément sa nature , c'est ce que l'écriture sainte ne décide nulle part , et ce sur quoi l'église n'a rien prononcé (F)

D. Tous les réprouvés souffriront-ils également ?

R. La punition sera inégale en quelque chose par rapport à l'inégalité des péchés. Mais ils souffriront tous également la peine de la privation de Dieu ; ils souffriront aussi également par rapport à la durée de leurs peines qui seront éternelles. Il n'y aura donc de l'inégalité que par rapport à la peine du feu ; car ,

1. Il n'est pas certain si les enfans morts avant l'âge de raison , sans avoir reçu la rémission du péché originel , souffriront proprement la peine du feu. Les sentimens des théologiens catholiques sont partagés sur ce point , et l'église n'a rien décidé. (G) (*)

2. Ceux qui souffriront la peine du feu , souffriront plus ou moins , à proportion qu'ils auront plus ou moins péché. { Apoc. xviii. 7. et 8. } (H)

D. Sommes-nous assurés que les peines des damnés seront éternelles ?

R. C'est un article de foi fondé sur des témoignages très-précis de l'écriture et de la tradition , et sur la décision de l'église , qui a toujours regardé le sentiment contraire comme une hérésie. (I)

D. Que faut-il faire pour éviter la damnation éternelle , et pour arriver à la vie éternelle ?

R. Il faut être chrétien et vivre en chrétien ; c'est ce que nous expliquerons dans toute la seconde Partie de cet ouvrage.

D. Pouvons-nous arriver à la vie éternelle par nos propres forces ?

R. Non ; nous ne pouvons , sans le secours de la grâce , mériter la vie éternelle. Nous l'avons prouvé ci-devant au commencement de cette 1^{re} Partie ; et nous en parlerons encore au traité de la grâce , au commencement de la 3^e Partie.

D. Pourquoi dit-on donc qu'en vivant saintement nous méritons la vie éternelle ?

R. Nous la méritons , mais ce n'est pas par nos propres forces. Nous ne saurions vivre saintement sans la grâce de Jésus-Christ. C'est elle qui nous fait mériter la gloire. Ainsi Jésus-Christ , en couronnant notre sainte vie , couronne ses propres dons ; et quoique dans son principe elle soit un effet de la miséricorde du Seigneur , qui nous appelle par sa pure bonté , elle est cependant une couronne de justice

(*) Voyez ce que nous disons sur cela dans le traité du baptême. 2. 3, sur la nécessité du baptême , Chap. 2 , Sect. 1 , Par. 3.

pour les élus , qui l'ont méritée par leur fidélité à la grâce. C'est ce que nous expliquerons aussi dans le traité de la grâce.

D. Comment la grâce de vivre saintement nous est-elle communiquée ?

R. Par les sacrements : et ce sont nos prières ou celles de l'église qui l'obtiennent. Nous expliquerons les sacrements et la prière , avec tout ce qui y a rapport , dans la troisième et dernière Partie de cet Ouvrage.

CONCLUSION DE CETTE PREMIÈRE PARTIE.

Du Symbole des Apôtres , qui est comme l'abrégé et la récapitulation de tout ce qui a été dit jusqu'ici.

D. Voudriez-vous bien nous faire la récapitulation , le précis et l'abrégé de toutes les vérités que vous venez de nous expliquer dans cette première Partie :

R. On trouve l'abrégé de toutes ces vérités dans ce qu'on appelle le Symbole des Apôtres , formule solennelle de profession de foi , qui nous vient des apôtres par tradition. (A)

Voici cette profession de foi :

1. Je crois en Dieu le Père tout-puissant , créateur du ciel et de la terre.

2. Et en Jésus - Christ son Fils unique Notre-Seigneur.

3. Qui a été conçu du Saint-Esprit , qui est né de la Vierge Marie.

4. Qui a souffert sous Ponce Pilate , a été crucifié , est mort , et a été mis dans le tombeau ; qui est descendu aux enfers.

5. Qui est ressuscité des morts le troisième jour.

6. Qui est monté aux cieux , et est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant.

7. D'où il viendra juger les vivans et les morts.

8. Je crois au Saint-Esprit.

9. La sainte Eglise catholique , la communion des Saints.

10. La rémission des péchés.

1. *Credo in Deum Patrem omnipotentem , creatorem cæli et terræ.*

2. *Et in Jesum Christum , Filium ejus unicum Dominum nostrum.*

3. *Qui conceptus est de Spiritu sancto , natus ex Maria Virgine.*

4. *Passus sub Pontio Pilato , crucifixus , mortuus et sepultus est ; descendit ad inferos.*

5. *Tertiâ die resurrexit à mortuis.*

6. *Ascendit ad cælos , sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.*

7. *Indè venturus est judicare vivos et mortuos.*

8. *Credo in Spiritum sanctum.*

9. *Sanctam Ecclesiam catholicam , Sanctorum communionem.*

10. *Remissionem peccatorum.*

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| 11. La résurrection de la chair. | 11. <i>Carnis resurrectionem.</i> |
| 12. Et la vie éternelle. | 12. <i>Vitam æternam.</i> |

Ce symbole est composé de douze articles , comme on le peut voir par la distinction des nombres marqués ci-dessus.

Le premier article renferme l'abrégé de tout ce que nous avons dit ci-devant sur ce qui regarde Dieu en lui-même, sa nature, ses perfections, la trinité des personnes, la création du ciel et de la terre, des anges et des hommes.

Le second article parle du Sauveur des hommes Notre-Seigneur Jésus-Christ Dieu-Homme ; et par conséquent il suppose tout ce que nous avons dit sur la chute de l'homme, sur le péché originel, sur la nécessité d'un Rédempteur, sur tout ce qui s'est passé jusqu'à la venue de ce Rédempteur.

Le troisième article contient l'abrégé de ce que nous avons dit sur la naissance de Jésus-Christ.

Le quatrième article suppose tout ce que nous avons dit sur la vie de Jésus-Christ, et parle de sa passion, de sa mort et de sa sépulture, dont nous avons parlé assez au long.

Le cinquième article contient l'abrégé de ce que nous avons expliqué sur la résurrection de Jésus-Christ.

Le sixième article renferme l'abrégé de ce que nous avons dit sur l'ascension et sur les qualités de Jésus-Christ.

Le septième article est l'abrégé de ce que nous avons dit en expliquant le jugement particulier et le général, et tout ce qui doit précéder ce dernier depuis la mort de chaque homme.

Le huitième article contient l'abrégé de tout ce que nous avons dit sur le Saint-Esprit, et sur la formation de l'église.

Le neuvième article, l'abrégé de ce que nous avons dit sur l'église, et sur l'union qui est entre tous les membres qui la composent.

Le dixième article, l'abrégé de ce que nous avons dit sur les avantages de l'église, dont le premier est la rémission des péchés.

Le onzième article, l'abrégé de tout ce que nous avons dit sur la résurrection générale ; ce qui suppose ce que nous avons expliqué sur ce qui doit arriver à la fin du monde.

Enfin, le douzième article renferme l'abrégé de ce que nous avons dit en parlant de la vie et de la mort éternelle.

D. L'église n'a-t-elle point de profession de foi plus étendue que celle-là ?

R. Les différentes hérésies ont fait que, pour l'explication plus ample du symbole des apôtres, l'église a ajouté quelques paroles à celles dont ce symbole est composé. C'est ce que l'on voit dans le symbole de Nicée et de Constantinople, que nous rapporterons ci-après.

Outre ce symbole de Nicée et de Constantinople, l'église reçoit et chante publiquement, tous les dimanches, ce qu'on appelle le symbole de saint Athanase. (B)

Enfin , le saint siège a adressé une profession de foi sur les décrets du concile de Trente , dans laquelle , après le symbole de Nicée et de Constantinople , dont nous venons de parler , sont énoncés tous les articles qui ont été combattus par les protestans en ces derniers siècles ; et l'on n'est point catholique , si l'on ne croit pas véritablement toutes les choses contenues dans cette profession de foi. (Nous allons la transcrire ici avec le renvoi aux différens endroits de cet ouvrage , où l'on trouvera la preuve de toutes les vérités contenues dans cette profession de foi.)

Profession de foi dressée sur les décisions du concile de Trente ,
par le pape Pie IV.

Je crois d'une ferme foi , et je confesse tous et chacun des articles qui sont contenus dans le symbole de la foi , dont se sert la sainte église romaine , comme il s'ensuit. (a) (C)

Je crois en un seul Dieu , le Père tout-puissant , créateur du ciel et de la terre , de toutes les choses visibles et invisibles , et en un seul Seigneur Jésus-Christ , Fils unique de Dieu , et né du Père avant tous les siècles ; Dieu de Dieu , lumière de lumière ; vrai Dieu du vrai Dieu , engendré et non fait ; consubstantiel au Père , par lequel toutes choses ont été faites : qui , pour l'amour de nous hommes , et pour notre salut , est descendu des cieux , et a pris chair de la Vierge Marie par la vertu du Saint-Esprit , et s'est fait homme ; qui a été aussi crucifié pour nous sous Ponce Pilate , a souffert et a été enseveli ; qui est ressuscité le troisième jour , selon les écritures , et est monté au ciel , est assis à la droite du Père ; et viendra une seconde fois , avec gloire , juger les vivans et les morts , et son règne n'aura point de fin ; et au Saint-Esprit , Sei-

Ego , N. firmâ fide credo et profiteor omnia et singula quæ continentur in symbolo fidei , quo sancta romana ecclesia utitur ; vide licet :

Credo in unum Deum patrem omnipotentem , factorem cæli et terræ , visibilibus omnium et invisibilibus , et in unum Dominum Jesum Christum , Filium Dei unigenitum , et ex Patre natum ante omnia secula ; Deum de Deo , lumen de lumine , Deum verum de Deo vero ; genitum non factum ; consubstantialem Patri , per quem omnia facta sunt ; qui propter nos homines , et propter nostram salutem , descendit de cælis , et incarnatus est de Spiritu Sancto , ex Maria virgine , et homo factus est ; crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato , passus et sepultus est ; et resurrexit tertiâ die , secundum scripturas , et ascendit in cælum , sedet ad dexteram Patris , et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos , cujus regni non erit finis ; et in Spiritum sanc-

(a) Il faut croire , et faire une profession extérieure de sa foi : voyez-en la preuve dans la 2. Partie de cet Ouvrage , Sect. 2 , Chap. 1 , §. 7.

gneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils, qui, avec le Père et le Fils, est conjointement adoré et glorifié; qui a parlé par les prophètes; et l'Eglise, qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je reconnais un seul baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il. (b) (D)

J'admets et j'embrasse fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques, et toutes les autres observations et constitutions de la même Eglise. (c) (E)

De plus, j'admets la sainte Ecriture, selon le sens que tient et a tenu la sainte mère Eglise, à qui il appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes Ecritures; et je ne l'entendrai ni ne l'interpréterai jamais autrement que suivant le consentement unanime des saints Pères. (d) (F)

Je confesse aussi qu'il y a proprement et véritablement sept sacrements de la nouvelle loi, institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour le salut du genre humain, quoique tous ne soient pas nécessaires à chacun. C'est à savoir le baptême, la confirmation, l'e-

tum Dominum, et vivificantem, qui ex Patre Filioque procedit, qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur, qui locutus est per prophetas; et unam, sanctam, catholicam, et apostolicam ecclesiam. Confiteor unum baptismum in remissionem peccatorum, et exspecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi seculi.

Amen.

Apostolicas et ecclesiasticas traditiones, reliquasque ejusdem ecclesiæ observationes et constitutiones firmissime admitto, et amplector.

Item sacram scripturam juxta eum sensum quem tenet et tenuit sancta mater ecclesia, ejus est judicare de vero sensu et interpretatione sacrarum scripturarum, admitto; nec eam unquam nisi juxta unanimum consensum Patrum accipiam, et interpretabor.

Profiteor quoque septem esse verè et propriè sacramenta novæ legis, à Jesu Christo Domino nostro instituta, atque ad salutem humani generis, licet non omnia singulis necessaria. Scilicet baptismum, confirmationem, eucharistiam,

(b) Ceci est le symbole de Nicée, de Constantinople, et des autres conciles généraux, lequel contient, d'une manière un peu plus étendue, les vérités qui sont renfermées dans le symbole des apôtres, et qui sont expliquées au long dans toute la première Partie de cet Ouvrage. Ce qui suit après ce symbole, dans cette profession de foi, a été ajouté par le saint siège, sur les décisions du concile de Trente.

(c) Dans la 2. Partie de cet Ouvrage, traité de la foi, nous faisons voir quelle est l'autorité de la tradition; et en lisant toute la suite de cet Ouvrage, on peut se convaincre soi-même que rien n'est plus saint que toutes ces observations de l'Eglise, qui y sont expliquées en détail.

(d) Ceci est expliqué et prouvé dans la 2. Partie de cet Ouvrage, traité de la foi, §. 2, 3, 4 et 5, où il est parlé de l'autorité de l'Eglise et des saints Pères par rapport à l'Ecriture sainte.

pœnitentiam, extremam unctionem, ordinem, et matrimonium; illaque gratiam conferre, et ex his baptismum, confirmationem et ordinem sine sacrilegio reiterari non posse; receptos quoque et approbatos ecclesiæ catholice ritus, in supradictorum omnium sacramentorum solemnè administratione, recipio et admitto.

Omnia et singula quæ de peccato originali et de justificatione in sacrosancta tridentina synodo definita et declarata fuerunt, amplector et recipio.

Profiteor pariter in missa offerri Deo verum, proprium, et propitiatorium sacrificium pro vivis et defunctis, atque in sanctissimo eucharistiæ sacramento esse verè, realiter et substantialiter corpus et sanguinem, unà cum anima et divinitate Domini nostri Jesu Christi, fierique conversionem totius substantiæ panis in corpus, et totius substantiæ vini in sanguinem, quam conversionem catholica ecclesia transsubstantiationem appellat. Fateor etiam sub altera tantum specie totum atque integrum Christum, verumque sacramentum sumi.

charistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre, et le mariage, qui confèrent tous la grâce, et entre lesquels le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent être réitérés sans sacrilège. Je reçois et j'admets aussi les usages de l'église catholique, reçus et approuvés dans l'administration solennelle des susdits sacrements. (e) (G)

Je reçois et j'embrasse toutes et chacune des choses qui ont été définies et déclarées dans le saint concile de Trente, sur le péché originel et la justification. (f) (H)

Je confesse pareillement, que le véritable sacrifice propre et propitiatoire, est offert dans la messe pour les vivans et pour les morts, et que dans le très-saint sacrement de l'eucharistie sont véritablement, réellement, substantiellement le corps et le sang ensemble avec l'ame et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il se fait une conversion de toute la substance du pain en son corps, et de toute la substance du vin en son sang, lequel changement l'église catholique appelle transsubstantiation. Je confesse aussi que Jésus-Christ tout entier, et le véritable sacrement, est reçu sous l'une et sous l'autre de ces deux espèces. (g)

(e) Ceci est expliqué et prouvé dans la 1. Sect. de la 3. Partie de cet Ouvrage, qui est toute destinée à exposer la croyance, les pratiques de l'Eglise, et son esprit, dans les sacrements en général et en particulier.

(f) On trouve l'explication de toutes ces choses dans quatre endroits de cet Ouvrage : 1^o de la Sect. 1. de la 1. Partie, Chap. 3, sur le péché d'Adam, et les suites de ce péché ; 2^o en la Sect. 2, Chap. 1, de Jésus-Christ ; 3^o 19, où il est parlé des effets de la mort de Jésus-Christ ; 3^o en la 3. Partie de cet Ouvrage, Chap. prélim, sur la grâce, et traité du sacrement de pénitence, §. 13 de la satisfaction.

(g) Tout ceci est expliqué et prouvé dans le traité du sacrifice de la messe, en la 3. Partie de cet Ouvrage, Sect. 2 ; et dans la même Partie, Sect. 1, traité du sacrement de l'eucharistie.

Je tiens aussi qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui y sont détenues, sont aidées par les suffrages des fidèles. (h)

Que les saints aussi qui règnent avec Jésus-Christ sont en un état à être honorés et invoqués; et qu'ils offrent leurs prières à Dieu pour nous, et que leurs reliques doivent être honorées. (i)

Je tiens très-fermement que les images de Jésus-Christ et de la Mère de Dieu toujours vierge, aussi-bien que des autres saints, doivent être gardées et retenues, et qu'il leur faut rendre l'honneur et la vénération convenables. (k)

J'assure aussi que la puissance des indulgences a été laissée par Jésus-Christ dans l'église, et que leur usage est très-salutaire au peuple chrétien. (l)

Je reconnais la sainte église romaine, catholique et apostolique, pour la mère et la maîtresse de toutes les églises, et je jure et promets une véritable obéissance au pontife romain, vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, prince des apôtres. (m)

Je confesse et reçois aussi, sans aucun doute, toutes les autres choses laissées par tradition, définies et déclarées par les saints canons et par les conciles œcuméniques, (c'est-à-dire, généraux), et particu-

Constanter teneo purgatorium esse, animasque ibi detentas, fidelium suffragiis juvari.

Similiter et sanctos unâ cum Christo regnantes, venerandos et invocandos esse, eosque orationes Deo pro nobis offerre, atque eorum reliquias esse venerandas.

Firmissimè assero, imagines Christi ac Deiparæ semper Virginis, necnon aliorum sanctorum, habendas et retinendas esse, atque eis debitum honorem ac venerationem impertiendam.

Indulgentiarum etiam potestatem à Christo in ecclesia relictam fuisse, illarumque usum christiano populo salutarem esse affirmo.

Sanctam catholicam et apostolicam romanam ecclesiam omnium ecclesiarum matrem et magistram agnosco; romanoque pontifici beati Petri apostolorum principis successori, ac Jesu Christi vicario, veram obedientiam spondeo ac juro.

Cætera item omnia à sacris canonibus et œcumenicis conciliis, et præcipuè à sacrosancta tridentina synodo tradita, definita et declarata indubitanter recipio ac profiteor.

(h) Ceci est prouvé dans le traité de la pénitence, §. 17, et dans celui de la messe, §. 12 et 13.

(i) Ceci est expliqué et prouvé dans le traité du premier commandement de Dieu, Sect. 3. de la 2. Partie.

(k) Ceci est expliqué et prouvé au même endroit.

(l) Ceci est expliqué et prouvé dans le traité du sacrement de pénitence, 3. Partie, Section 1, Chap. 5, §. 18, 19 et 20.

(m) Ceci est expliqué et prouvé dans le traité de l'église, en la 1. Part. Sect. 2, Chap. 3.

Simulque contraria omnia, atque hæreses quascunque ab ecclesia damnatas, rejectas et anathematizatas, ego pariter damno, rejicio, anathematizo.

Hanc veram catholicam fidem, extra quam nemo salvus esse potest; quam in præsentis spontè profiteor, et veraciter teneo, et eam integram et inviolatam usque ad extremum vitæ spiritum constantissimè, Deo adjuvante, retineri et confiteri, atque à meis subditis, vel illis quorum cura ad me in munere meo spectabit, teneri, doceri, et prædicari, quantum in me erit curaturum ego idem N. spondeo, voveo, ac juro.

Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei evangelia.

lièrement par le saint et sacré concile de Trente. (n)

Et de même aussi je condamne, je rejette et j'anathématise toutes les choses contraires, et toutes les hérésies quelles qu'elles soient, qui ont été condamnées, rejetées et anathématisées dans l'église. (o)

C'est cette foi véritable et catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de mon plein gré, et que je tiens véritablement. Je jure, je promets et je m'engage de la tenir et la professer, avec le secours de Dieu, constamment et inviolablement, en son entier, jusqu'au dernier soupir de ma vie (p) (l) ; et que j'aurai soin, autant qu'il sera en moi, qu'elle soit prêchée, enseignée et gardée par ceux qui dépendent de moi, ou par ceux qui en vertu de mon emploi seront commis à mes soins. (q) (k)

(r) Ainsi que Dieu m'assiste, et ces saints évangiles de Dieu.

(s) (l)

(n) L'explication de toutes ces choses est répandue dans tout le corps de cet Ouvrage.

(o) La liste de toutes les hérésies et des condamnations que l'église en a faites, se trouve ci-devant dans le traité de l'église, Sect. 2, Chap. 3. §. 10.

(p) Dans le traité de l'église, §. 2. et suiv. nous avons fait voir que la foi est une; qu'on ne peut être sauvé, si l'on ne croit généralement, et sans aucune exception, tout ce que l'église catholique croit; et que hors de son sein il n'y a point de salut.

(q) En expliquant le 4. commandement de Dieu, en la 3. Sect. de la 2. Part. nous faisons voir que les supérieurs sont obligés à ce qui est porté par cet article.

(r) En expliquant le 2. commandement au même endroit, nous faisons voir que c'est une chose sainte que de jurer avec vérité, avec justice, et avec raison. Tout cela se trouve quand on jure sincèrement de croire, d'observer, et de faire observer et enseigner tout ce que l'église croit et observe, comme on peut s'en convaincre en lisant sans préoccupation cet Ouvrage.

(s) Ceux qui font cette profession de foi, disent ces dernières paroles en touchant le saint livre des évangiles : c'est pour cela que ces paroles sont ajoutées.



INSTRUCTIONS

GÉNÉRALES

EN FORME DE CATÉCHISME.

SECONDE PARTIE.

Où l'on explique comment il faut vivre sur la terre pour arriver à la vie éternelle, pour laquelle les hommes ont été créés.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Idee générale de la vie chrétienne.

Demande. Que faut-il faire sur la terre pour parvenir à la vie éternelle, pour laquelle nous avons été créés ?

Réponse. Il faut vivre chrétiennement.

D. Qu'entendez-vous par une vie chrétienne ?

R. J'entends une vie conforme aux maximes de Jésus-Christ ; c'est-à-dire, à ce que Jésus-Christ a pratiqué et enseigné sur la terre. (A)

D. Quelles sont les maximes de Jésus-Christ ?

R. Nous avons déjà rapporté, dans la première Partie de cet Ouvrage, quelle avait été la conduite de Jésus-Christ dans toute la suite de sa vie, et quelles étaient ses maximes. Elles se réduisent toutes à deux chefs : au détachement du monde, et à l'attachement à Dieu seul. C'est à quoi se réduisent aussi tous les préceptes de la morale chrétienne. Tout se réduit à ces paroles de David : *Évitez le mal, et faites le bien.* (Ps. xxxvi. 27.) (B) Or, on n'évite le mal que quand on est détaché du monde ; car comme dit saint Jean (1. Ep. ii. 16.) : *Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie.* Cette concupiscence est la source de tout mal. Nous devons donc en être détachés. Aussi tout le nouveau testament ne respire que ce détachement. *N'aimez point le monde, ni tout ce qui*

est dans le monde, dit saint Jean (1. Ep. II. 15.) : *Si quelqu'un aime le monde, l'amour de Dieu n'est point en lui.* Et Jésus-Christ dit à ses apôtres, et en leur personne à tous les chrétiens : *Vous n'êtes plus du monde, je vous en ai séparés par mon choix.* (Jean. xv. 19.) La même chose paraît par plusieurs autres passages qu'il serait trop long de rapporter.

Il n'est pas moins clair qu'on ne peut faire le bien d'une manière qui soit utile pour le salut, si l'on ne s'attache à Dieu sans aucun partage : *Nul ne peut servir deux maîtres.* (Matth. vi. 24.) *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, et de tout votre esprit.* (Matth. xxii. 37. Marc. xii. 30.) Ce sont les paroles de Jésus-Christ.

D. Qu'appellez-vous le détachement du monde ?

R. J'appelle ainsi le détachement des honneurs, des plaisirs, de toute vaine curiosité ; en un mot, de toute cupidité. Car, comme nous venons de le dire, après saint Jean : (1. Ep. II. 16.) *Tout ce qui est dans le monde est, ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie ; c'est-à-dire que tout ce que le monde a de corrompu, se réduit à ces trois chefs.*

D. Qu'entendez-vous par cette triple concupiscence ?

R. Par la concupiscence de la chair, j'entends l'attachement aux plaisirs des sens, la sensualité. (C)

Par la concupiscence des yeux, j'entends ou l'avarice, ou, selon saint Augustin, la vaine curiosité. (D)

Par l'orgueil de la vie, j'entends l'ambition, la vanité, et tout ce qui est suffisamment compris de tout le monde, par le mot d'orgueil, dont nous parlerons plus amplement dans la suite. (E)

D. Qu'entendez-vous par le mot de curiosité ?

R. J'entends le désir, de voir, de savoir, ou de connaître.

D. Qu'est-ce que la vaine curiosité ?

R. C'est le désir de voir ou de connaître ce qui nous est dangereux ou inutile. (F)

D. Quand est-ce que nous sommes obligés à nous détacher de cette triple concupiscence ?

R. Nous devons y travailler sans relâche pendant toute notre vie, et nous faire pour cet effet toutes les violences nécessaires. Car, comme nous venons de le dire, ces trois inclinations sont en nous le principe de tout mal et de tout péché. (G, H, I)

D. Pourquoi ne devons-nous nous attacher qu'à Dieu ?

R. Parce que Dieu est notre souverain Seigneur ; qu'il est le souverain bien, que nous lui devons tout, que lui seul peut nous rendre heureux, et que nous ne sommes faits que pour lui. (K)

D. Comment pouvons-nous nous attacher à Dieu ?

R. Par la pratique des vertus ; c'est-à-dire, en croyant, en espérant en lui, et en l'aimant. (L)

D. A quoi peut-on connaître si l'on est attaché à Dieu, par la foi, l'espérance et la charité ?

R. A l'obéissance qu'on rend à Dieu et à l'église ; c'est-à-dire qu'on n'est attaché à Dieu que quand on observe ses commandemens et ceux de l'église. (M)

Il résulte de tout ce que nous venons de dire , que pour vivre chrétiennement sur la terre , il faut éviter le péché , pratiquer la vertu , et que par conséquent il faut observer les commandemens de Dieu et ceux de l'église. C'est là l'abrégé de toute la morale chrétienne.

Nous allons expliquer ces quatre choses en détail , en quatre Sections , qui feront la matière de cette Partie.

La première traitera des péchés ; la seconde , des vertus ; la troisième , des commandemens de Dieu ; la quatrième , des commandemens de l'église. (*)

(*) Ceux qui veulent étudier à fond la morale chrétienne , doivent lire avec soin l'écriture sainte , et surtout le nouveau testament ; tous les conciles , pour en prendre l'esprit ; le corps du droit canonique , surtout les décrétales ; les Pères de l'église ; et surtout , entre les Pères latins , saint Augustin , saint Grégoire-le-Grand , et saint Bernard ; et entre les Pères grecs , le Pédagogue de saint Clément d'Alexandrie , saint Basile , saint Athanase , saint Chrysostôme ; entre les auteurs modernes , saint François de Sales , Louis de Grenade , Rodriguez , le Père Saint-Jure , et les autres auteurs qui sont le plus approuvés par la sainte doctrine et l'onction qu'on y trouve. Entre les théologiens qui ont traité méthodiquement les matières de morale , ou qui ont éclairci les questions de droit canonique qui ont rapport aux mœurs , saint Thomas doit être pris pour guide. On peut y joindre saint Antonin , Silvester , Dominique Soto , Jean Médina , Navarre , Tolet , Paul Comitulus , Azor , Covarruvias , Sairus , Fagnan , Silvius , M. de Merbes , la théologie morale de Grenoble , celle de M. Godeau , évêque de Vence , celle du P. Alexandre , Vanespen , etc. mais en cette matière , comme en toutes les autres , il faut se souvenir que l'écriture sainte et la tradition étant la règle de nos mœurs aussi-bien que de notre foi , toute opinion contraire à cette règle doit être rejetée , dans quelque auteur qu'elle se trouve. Nous marquerons sur tous les points en particulier , ce qu'il faut lire pour savoir les choses à fond.

SECTION PREMIÈRE.

Des Péchés.

CHAPITRE PREMIER.

Des Péchés en général.

§. 1. Idée générale des Péchés , et de leurs différentes espèces.

D. Qu'est-ce que le péché ?

R. Le péché est un violement , une transgression de la loi de Dieu. (A)

Explication. Par ce mot général de *violement* et de *transgression* de la loi de Dieu , l'on entend tout ce qui est opposé à la loi : les pensées , les paroles , les actions , les omissions qui sont contraires à la loi de Dieu. (B)

Par le mot général de *loi de Dieu* , on entend tout ce que Dieu a commandé ou par lui-même , ou par d'autres. Ainsi , sous ce mot , on comprend la loi éternelle , la loi naturelle , la loi positive. (C)

La loi éternelle n'est autre chose , selon saint Augustin , que la raison divine et increée , la volonté éternelle de Dieu , qui veut que l'on conserve l'ordre naturel de chaque chose , et qui défend de le troubler. Par cette loi , dit ce Père , nous sommes obligés d'avoir notre cœur détaché des biens temporels , et de nous attacher , avec un cœur pur , aux biens éternels. (D)

La loi naturelle est une raison gravée par l'auteur de la nature , dans le cœur de tous les hommes , par laquelle ils sont portés au bien , et sont détournés du mal. C'est de cette loi que parle l'apôtre , quand il dit : *Lorsque les nations qui n'ont pas la loi* (de Moïse) *font naturellement* , c'est-à-dire , sans le secours de la loi écrite) *les choses qui sont portées par cette loi , n'ayant pas cette loi , ils sont eux-mêmes leur loi. Ils font voir* (par leurs actions) *l'œuvre de la loi écrite dans leur cœur , leur conscience leur rendant témoignage , et leurs propres pensées contribuant à les accuser ou à les défendre.* (Rom. II. 14.)

C'est par cette loi que nous savons qu'il ne faut pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse. (E) Cette loi peut être obscurcie dans le cœur des hommes ; mais elle ne peut en être entièrement effacée , selon cette parole de saint Augustin : *Votre loi , Seigneur , est écrite dans le cœur des hommes , et l'iniquité même ne l'en efface pas.* (F)

La loi positive est celle qui a été établie de nouveau par un législateur. On la divise en loi divine et loi humaine.

La loi divine est celle que Dieu même a donnée. Elle est ou ancienne ou nouvelle.

On appelle *loi ancienne* celle que Dieu donna autrefois aux Juifs par Moïse, qui l'écrivit de la part de Dieu, et la publia par son ordre.

On appelle *loi nouvelle* celle qui a été publiée par Jésus-Christ, et que le Saint-Esprit a gravée, non sur la pierre, mais dans nos cœurs.

La loi humaine est ou ecclésiastique ou civile.

La loi ecclésiastique est celle que l'église fait.

La loi civile est celle dont les princes temporels sont les auteurs.

Quand toutes ces lois positives ne sont pas abrogées, on est obligé de les suivre. Dieu même nous ordonne d'obéir non-seulement à l'église, mais aussi aux princes temporels, lorsqu'ils n'ordonnent rien d'injuste, ni d'opposé à ce que Dieu prescrit d'ailleurs. C'est pour cela que nous mettons même les lois humaines au nombre de celles dont la transgression est un péché.

D. Combien y a-t-il de sortes de péchés ?

R. Il y en a de deux sortes : l'originel, et l'actuel.

Le péché originel est celui avec lequel nous naissons comme enfans d'Adam. Nous en avons assez parlé dans la première Partie de cet ouvrage. (Sect. 1. ch. 3. §. 1 et 2.)

Le péché actuel est celui que nous commettons volontairement et librement : ce qui suppose en nous l'usage de la raison.

D. Ceux qui font du mal étant ivres ne pèchent donc pas, puisqu'ils n'ont pas alors l'usage de la raison ?

R. On ne peut pas excuser le mal que commettent ceux qui sont ivres, s'ils se sont enivrés volontairement, parce que le mal qu'ils font en cet état, a été volontaire et libre dans sa cause. (G) Ils pouvaient ne pas s'enivrer ; ils l'ont bien voulu, puisqu'ils ont bu volontairement avec excès. Ils sont donc censés avoir voulu de même toutes les suites de l'ivrognerie : que s'il arrivait qu'une personne se fût enivrée par hasard, sans qu'il y eût de sa part aucune faute, même vénielle ; (ce qui peut arriver, par exemple, à ceux qui, sans boire, sont surpris tout-à-coup par la vapeur du vin nouveau dans les celliers, où l'on fait cuver le vin ;) alors, si ces personnes font du mal pendant leur ivresse, ce n'est pas un péché, parce que ce mal n'est pas libre ni volontaire, même dans sa cause.

D. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ?

R. Il y en a de plusieurs sortes.

1. Tous les péchés actuels sont, ou mortels, ou véniels.
2. Ce sont des péchés, ou d'omission, ou de commission ;

et ceux-ci sont péchés, ou de pensée, ou de parole, ou d'action.

3. Ou ce sont des péchés charnels, ou ce sont des péchés spirituels.

4. Ces péchés blessent directement ou Dieu même, ou le prochain, ou celui qui pèche.

5. Ce sont des péchés ou d'infirmité, ou d'ignorance, ou de malice.

6. Ou l'on est coupable, parce qu'on pèche soi-même, ou parce qu'on participe aux péchés d'autrui.

7. Enfin, tout le monde sait la division célèbre, par laquelle tous les péchés sont réduits à sept principaux chefs, qu'on nomme les péchés capitaux.

(Nous allons expliquer toutes ces différentes espèces de péchés, dans les deux paragraphes suivans.)

§. 2. Des différentes espèces de Péchés actuels, et premièrement du Péché mortel et du véniel.

D. Qu'entendez-vous par le mot de péché mortel, et par celui de véniel ?

R. Par les mots de péché mortel, j'entends celui qui donne la mort spirituelle à l'ame.

Par le mot de véniel, j'entends celui qui est plus léger, qui ne donne pas la mort spirituelle à l'ame, et qui par conséquent est moins indigne de pardon.

D. N'avez-vous pas déjà dit, que l'ame est immortelle ? Qu'entendez-vous donc par cette mort spirituelle ?

R. Il ne s'agit point ici d'une mort naturelle, il ne s'agit que de la mort spirituelle, qui consiste en ce que Dieu n'habite plus par sa grâce et par son esprit, dans une ame coupable de péché mortel ; car la grâce et l'esprit de Dieu font vivre notre ame de la vie spirituelle, comme l'ame fait vivre le corps de la vie naturelle. (A) Séparez l'ame d'avec le corps, l'homme est mort. Faites perdre à une ame l'esprit et la grâce de Dieu, cette ame est morte spirituellement ; et l'on appelle spirituelle cette mort, parce qu'alors on cesse de vivre de la vie de l'esprit de Jésus-Christ qui habitait avant cela dans notre cœur, comme dit saint Paul (Rom. viii. 9 et suiv.) ; de cette vie qui faisait dire à ce saint : *Je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi.* (Galat. ii. 20.) (B)

D. Il semblerait, à en juger par ce que vous venez de dire ; que tous les péchés sont mortels ; car vous appelez péché mortel, celui qui donne la mort spirituelle à l'ame ; c'est-à-dire, selon votre explication, celui qui fait que l'esprit de Jésus-Christ n'habite plus dans un cœur. Or, il paraîtrait assez raisonnable de dire que tous les péchés, quelque légers qu'ils soient, font sortir l'esprit de Jésus-Christ d'un cœur où il habitait : car comment le péché peut-il subsister dans un même cœur avec l'esprit de Dieu ? Cette difficulté me

paraît considérable ; voudriez-vous bien la résoudre , et faire voir , par des preuves certaines , que tous les péchés ne sont pas mortels ?

R. Il est vrai que l'esprit de Jésus-Christ ne saurait habiter dans un cœur avec un péché qui y domine ; mais il n'est pas moins certain que tout péché ne domine pas dans le cœur ; et c'est ce qui fait la différence des péchés mortels d'avec les véniels. Cette division des péchés en mortels et en véniels n'est pas chimérique : c'est une vérité de foi établie clairement dans l'écriture sainte et dans la tradition.

Dans l'écriture sainte. Nous y voyons deux vérités qui sont décisives sur cette matière. La première est , qu'il y a dans l'église des bons et des méchants , des justes et des pécheurs (Matth. xiii. 48. xiiii. 10. etc.) ; des gens en qui l'esprit de Dieu habite , et d'autres en qui il n'habite pas. (Rom. viii. 9. etc.) La seconde est , qu'il n'y a point de juste qui ne pèche (Eccli. vii. 21. Jac. iii. 2.) ; que la vérité n'est point en celui qui dit qu'il est sans péché. (1. Jean. i. 8.) C'est pour les plus saints hommes de l'église , aussi-bien que pour les pécheurs , que Jésus-Christ a institué la prière qu'ils sont obligés de réciter tous les jours les uns et les autres ; prière où l'on dit à Dieu : *Pardonnez-nous nos offenses , comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ;* ce qui suppose qu'ils pèchent tous les jours. (C)

Ces deux vérités supposées , il est clair par l'écriture que tous les péchés ne chassent pas le Saint-Esprit d'un cœur ; et que par conséquent tous les péchés ne sont pas mortels : car si le contraire était vrai , il faudrait dire qu'il n'y aurait pas un seul homme qui eût le Saint-Esprit dans le cœur , qu'il n'y aurait pas un seul juste , que tous seraient pécheurs ; ce qui est formellement opposé aux paroles de l'écriture. Ce qui fait donc le juste , c'est que la charité est répandue dans son cœur par le Saint-Esprit qui y habite , dit saint Paul. (Rom. v. 5.) Et si ce juste est coupable de quelques péchés , par un effet inévitable de la fragilité humaine , ces péchés ne dominent pas dans son cœur , n'éteignent pas le feu de la charité , ne chassent pas le Saint-Esprit. Ce qui fait , au contraire , qu'un homme n'est plus juste , c'est que les péchés dont il est coupable font que la charité est éteinte en lui , que l'esprit de Dieu n'habite point dans son cœur , que le péché y règne et y domine. Par le péché mortel l'homme préfère la créature à l'amitié de son Dieu ; et c'est en ce sens que le péché domine dans son cœur. Par le péché véniel il déplaît à Dieu , mais il ne renonce pas à l'amitié de son Dieu ; et il peut avec ce péché être disposé à tout sacrifier plutôt que de la perdre : et de là résulte la différence essentielle du péché mortel , et du péché véniel. (D)

La tradition n'établit pas moins clairement cette différence. Il n'y a pas un seul des Pères de l'église qui contredise cette

vérité. Il serait trop long de nommer tous ceux qui l'établissent positivement. Il suffit d'indiquer les noms vénérables de saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Césaire d'Arles. (E)

D. Quand est-ce que l'on pèche mortellement ?

R. Quand on viole la loi de Dieu en matière considérable, et avec un parfait consentement.

D. Quels sont les effets du péché mortel ?

R. Ce péché nous rend ennemis de Dieu, esclaves du démon, sujets aux peines de l'enfer.

D. Quand est-ce que l'on pèche véniellement ?

R. Lorsqu'on manque à la loi de Dieu, en matière légère, ou lorsqu'on n'y manque, en matière importante, qu'avec un consentement imparfait. (F)

D. Peut-on dire qu'un homme juste, qui viole la loi de Dieu, en matière importante, parce qu'il est emporté par la violence d'une tentation passagère, ou parce qu'il a été saisi d'une crainte violente ; mais qui est fâché de l'action, aussitôt qu'elle est commise ; peut-on dire que ce juste n'a péché que véniellement ?

R. Il a péché mortellement : car on suppose la matière importante ; et la violence de la passion ou la crainte ne sont point des choses qui ôtent la liberté, et qui empêchent que le consentement ne soit parfait, à moins qu'elles ne privent de l'usage de la raison, ou qu'elles ne l'altèrent considérablement. Il n'a fait l'action que parce qu'il a bien voulu la faire ; il a préféré son plaisir ou son repos à la loi de Dieu, en matière importante ; ainsi, il a péché mortellement. (G) Etablir une autre principe, c'est ouvrir la porte au libertinage. (H)

D. Quels sont les effets du péché véniel ?

R. Ce péché n'ôte point la vie spirituelle, mais il l'affaiblit ; il dispose et conduit au péché mortel ; il nous rend moins agréables à Dieu, il donne au démon des forces contre nous ; il mérite une punition temporelle, à la vérité, mais terrible. (I)

D. Est-ce un grand mal que de faire peu de cas du péché véniel ?

R. Oui. Parce que, 1. tout véniel qu'il est, il offense Dieu.

2. En le méprisant, on s'expose à tomber peu à peu dans de plus grands péchés, et à se perdre. (K)

3. Un péché qu'on croit véniel, est souvent mortel, en égard à toutes les circonstances ; et il est souvent difficile de discerner si une faute est vénielle ou mortelle. (L)

D. Pouvons-nous, par nos propres forces et par nos propres mérites, obtenir la rémission des péchés véniels ?

R. Ce n'est que par la vertu du sang de Jésus-Christ, et par les mérites de sa grâce, que nous obtenons la rémission de quelque péché que ce puisse être, soit mortel, soit véniel. (M)

S. 3. Des autres espèces de Péchés actuels.

D. Qu'est-ce qu'un péché d'omission ?

R. Cela est clair : c'est l'omission d'une chose commandée par la loi de Dieu. Par exemple, ne point faire l'aumône quand on est riche ; s'absenter, sans nécessité, de la messe un dimanche ; ne prendre pas soin de ses domestiques, etc. cela s'appelle pécher par omission.

D. Qu'est-ce qu'un péché de commission ?

R. C'est un acte contraire à la loi de Dieu. Par exemple, une pensée mauvaise à laquelle on a consenti, un mensonge, un meurtre.

D. Quand est-ce que l'on pèche par pensée, ou par parole, ou par action ?

R. On pèche par pensée, 1. Lorsqu'on donne intérieurement son consentement au mal, quand même le mal ne s'ensuivrait pas.

2. Lorsqu'on s'arrête volontairement, et avec plaisir, à une pensée mauvaise, quand même on ne consentirait point au mal que cette pensée présente à l'esprit.

On pèche par paroles, quand on dit quelque chose que la loi de Dieu défend de dire.

On pèche par action, quand on fait extérieurement ce qui est défendu par la loi de Dieu. Ces choses n'ont point besoin d'explication.

D. Qu'entendez-vous par les péchés spirituels, et par les péchés charnels ?

R. Les péchés spirituels sont ceux qui ont leur consommation dans l'esprit et dans le cœur. Par exemple, l'orgueil, l'envie, la paresse.

Les charnels sont ceux qui ont leur consommation dans la chair : par exemple, la gourmandise, l'impureté. (Gal. v. 19.)

Saint Paul met l'envie parmi les œuvres de la chair (A), quoique ce soit un péché purement spirituel ; mais saint Paul, en cet endroit-là, n'entend autre chose, par le mot de chair, que la concupiscence. Et en ce sens il est vrai de dire que tous les péchés, même spirituels, sont des œuvres de la chair, parce qu'ils sont tous l'effet de la concupiscence.

D. Qu'entendez-vous par les péchés commis contre Dieu, ou contre le prochain, ou contre nous-mêmes ?

R. A parler absolument, nous ne commettons point de péché qui ne soit contre Dieu et contre nous-mêmes. Contre Dieu, parce que tout péché est un violement de la loi de Dieu. Contre nous-mêmes, parce que tout péché nuit à celui qui le commet.

Néanmoins il faut avouer, avec tous les théologiens, que la distinction qu'ils font sur ce point est bien fondée.

On appelle péchés contre Dieu, ceux qui blessent direc-

tement et immédiatement la majesté de Dieu. Par exemple, le blasphème, l'idolâtrie, l'infidélité, etc.

On appelle péchés contre le prochain, ceux qui violent l'ordre qui doit être gardé avec le prochain, avec les supérieurs, avec les égaux, avec les inférieurs. Par exemple, le larcin, le faux témoignage, l'homicide, le mépris des parens, l'omission de l'aumône, etc.

On appelle péchés contre soi-même, ceux par lesquels on viole l'ordre qu'on doit observer par rapport à soi-même. Par exemple, la gourmandise, l'impureté, la paresse.

Saint Paul fait allusion à ces trois espèces de péchés, quand il dit (Tit. n. 11. 12.) *que nous devons vivre dans le siècle présent, avec tempérance, avec justice, et avec piété. Avec tempérance, pour ne pas pécher contre nous-mêmes; avec justice, pour ne pas pécher contre le prochain; avec piété, pour ne pas pécher contre Dieu directement.* (B)

D. Qu'entendez-vous par les péchés de fragilité ?

R. Ce sont les péchés qui ont pour principe la seule faiblesse humaine, et qui ne sont ni péchés de pure malice, ni péchés d'ignorance. Par exemple, les péchés que l'on commet, étant emporté par la violence de la tentation, par la force de l'habitude, etc. (C)

D. Qu'entendez-vous par les péchés d'ignorance ?

R. Ce sont les péchés que commettent ceux qui violent la loi de Dieu sans le savoir : ce qui suppose qu'ils ont pu et dû savoir cette loi. Car s'il n'a pas été en leur pouvoir de s'en instruire, ou s'ils n'étaient point obligés de connaître cette loi, le mal qu'ils font en la violant ne leur est pas imputé à péché.

De là vient la distinction si célèbre parmi les théologiens, de l'ignorance vincible, et de l'ignorance invincible.

On appelle vincible l'ignorance qu'on a pu surmonter ; et cette ignorance n'excuse point, s'il s'agit d'une loi qu'on ait dû savoir. Par exemple, un homme ne jeûne pas un jour de vigile, parce qu'il ignorait que le jeûne fût commandé : il a pu et dû s'en instruire : on l'a publié à la messe de paroisse ; son ignorance n'est pas pardonnable. Si c'est une chose qu'on ait pu difficilement savoir, l'ignorance diminue le péché ; si c'est une chose qu'on ait pu apprendre aisément, elle ne le diminue pas. Quelquefois même l'ignorance affectée ajoute un nouveau péché à la transgression de la loi.

On appelle invincible, l'ignorance qui ne peut être surmontée en apportant le soin et l'attention qu'on doit à son salut ; et cette ignorance fait qu'il n'y a point de péché dans la transgression de la loi, même naturelle. (D)

D. Qu'entendez-vous par les péchés de malice ?

R. J'entends les péchés dont on est coupable, quand on viole la loi de sang-froid, et par mauvaise volonté toute pure. (E)

D. Les péchés de malice sont donc plus grands que les péchés d'ignorance, et que ceux de fragilité ?

R. Ils sont plus grands de leur nature, pourvu que d'ailleurs toutes choses soient égales ; mais il peut arriver, par les circonstances, qu'ils soient plus petits.

Explication. Pour entendre parfaitement cette réponse, il faut savoir qu'il n'y a point d'espèce de péché qui ne soit, ou péché de malice, ou péché de fragilité, ou péché d'ignorance. (F) Nous pouvons pécher par l'un de ces trois principes, ou contre Dieu, ou contre le prochain, ou contre nous-mêmes, en pensant, en parlant, en agissant : ces péchés peuvent être spirituels ou charnels, mortels ou véniels.

Cela posé, tout le monde voit qu'il se peut faire qu'un péché commis par pure malice, soit plus léger qu'un péché de fragilité ; car, par exemple, un péché véniel de pure malice, est plus léger qu'un péché mortel de fragilité. Un homme qui, par pure malice, vole cinq sous, pèche moins que celui qui, par fragilité, tombe dans la fornication. Il y a même des péchés mortels de pure malice, qui sont moindres que des péchés mortels de fragilité. Un homme qui, par pure malice, vole cent francs à un homme riche, pèche moins que s'il tombait en adultère par fragilité.

Quand donc on dit que les péchés de malice sont plus grands que les péchés d'ignorance ou de fragilité, on suppose que toutes choses sont d'ailleurs égales, et qu'il n'y a d'autre différence, si ce n'est que l'un est commis par pure malice, l'autre, par pure ignorance ou par fragilité. Par exemple, un homme qui fait un mensonge par pure malice, fait un plus grand mal que celui qui ferait en pareil cas ce même mensonge par fragilité.

D. Vous avez mis les péchés d'habitude au nombre des péchés de fragilité. Si cela est, *un centième faux témoignage sera un moindre crime qu'un premier ou un second ; ce qui ne paraît pas être vrai ?*

R. Les péchés d'habitude peuvent être péchés de fragilité ; ils peuvent aussi être péchés d'ignorance, ou péchés de malice. Je puis tomber par ignorance dans un péché d'habitude ; c'est ce qui arriverait, par exemple, à des gens qui, ne sachant pas que les mensonges officieux sont un mal, se seraient fait une habitude de ces sortes de mensonges. Je puis de même commettre par pure malice un péché, auquel je suis d'ailleurs habitué. Mais quand on ne commet le péché que lorsqu'on est emporté par la force de l'habitude, alors c'est un péché de fragilité. C'est ce qui arrive tous les jours à ceux qui, faisant des efforts pour se corriger de leurs mauvaises habitudes, ne laissent pas d'y retomber de temps en temps ; à plus forte raison, à ceux qui y tombent tous les jours sans faire aucun effort pour se corriger, et souvent sans beaucoup de réflexion. En un mot, tout pé-

ché qui n'est point commis par ignorance ni par malice, est commis par fragilité; car, comme nous l'avons dit, il n'y a que ces trois principes qui nous fassent pécher. Si cela est, dites-vous, *un centième faux témoignage sera un moindre crime qu'un premier ou un second.* Il faut ici distinguer. Si le premier crime est un pur effet de malice, et que le centième soit un pur effet d'habitude, auquel la malice n'ait point de part; cela est vrai. Mais si la malice a eu part, aussi-bien que l'habitude, au centième faux témoignage, l'habitude aggrave alors le crime, bien loin de le diminuer. Rendons ceci plus sensible dans une espèce où il soit plus ordinaire de pécher par habitude; car il est difficile de concevoir qu'on puisse faire un faux témoignage par pure habitude. Voici donc une espèce plus sensible et plus commune. Un homme jure trois ou quatre fois par pure malice; il s'accoutume au jurement; et enfin c'est par pure habitude, et presque sans réflexion, qu'il jure. Le centième jurement commis par habitude, est-il plus criminel que les quatre premiers commis par pure malice? Je distingue. Si ce jureur a fait effort pour se corriger de sa mauvaise habitude, qu'il en ait gémi; le centième jurement qu'il fait par la mauvaise habitude, est un moindre péché que les quatre premiers commis par malice. Mais s'il n'a fait aucun effort pour se corriger; s'il a vieilli dans son habitude sans aucun remords: en ce cas-là la malice de ses premiers juremens influe sur tous les autres; et plus il jure, plus il offense Dieu. Mais enfin, quoi qu'il en soit de la comparaison de la grièveté du premier jurement, avec la grièveté du centième, (chose sur laquelle il est difficile que nous puissions décider avec une justesse mathématique, à cause que Dieu seul voit toutes les circonstances qui contribuent à augmenter ou diminuer la grièveté d'un péché), ce qui est constant, c'est que les péchés d'habitude peuvent être péchés de fragilité, et qu'ils le sont toutes les fois qu'on ne pèche que parce qu'on est emporté par la force de l'habitude: et c'est la seule chose que j'ai avancée.

D. Vous avez dit qu'on est coupable, non-seulement lorsqu'on pèche soi-même, mais aussi lorsque l'on participe aux péchés d'autrui. Qui sont ceux qui sont coupables des péchés d'autrui?

R. Ceux qui donnent ordre, ou conseil, ou secours, ou louange pour faire le mal, ou qui n'empêchent pas un mal qu'ils doivent et qu'ils peuvent empêcher.

Saint Paul dit qu'on est digne de mort, non-seulement quand on fait le mal, mais aussi quand on approuve ceux qui le font. (Rom. 1, 32.)

D. Qu'entendez vous par les sept péchés capitaux?

R. On entend par ce mot sept chefs principaux, auxquels on peut réduire tous les péchés qu'on peut commettre. On

les appelle capitaux, parce que chacun d'eux est la source et le principe de plusieurs autres. On en compte sept, qui sont l'orgueil, l'avarice, l'impureté, la gourmandise, l'envie, la colère et la paresse. (G)

D. Les péchés capitaux sont-ils toujours mortels ?

R. Ils sont quelquefois mortels, quelquefois véniels : c'est-à-dire qu'on peut pécher mortellement ou véniellement en les commettant.

On pèche mortellement, quand on les commet en matière importante, et avec un consentement parfait. On pèche véniellement quand on les commet en matière légère, ou avec un consentement imparfait. (*) (H)

D. Pourquoi donc nomme-t-on communément les péchés capitaux ; les sept péchés mortels ?

R. C'est une façon de parler populaire, qui n'est point exacte.

CHAPITRE II.

Des Péchés en particulier.

§. 1. De l'Orgueil.

D. Qu'est-ce que l'orgueil ?

R. « C'est un amour déréglé de soi-même et de sa propre excellence, qui fait qu'au lieu de s'attacher à Dieu et de lui rapporter toutes choses, on rapporte tout à soi-même, » dit saint Augustin. (A)

D. L'orgueil est-il un grand péché ?

R. C'est le premier, le plus grand, et le plus dangereux de tous les péchés.

Le premier : parce que c'a été le péché des démons, et celui du premier homme. (B)

Le plus grand : parce que c'est celui de tous qui choque le plus directement Dieu même, et que tous les autres sont une suite de celui-là. (C)

Le plus dangereux : 1° parce qu'il se glisse même dans les vertus, dit saint Augustin. (D)

2° Parce que nous en portons le principe au-dedans de nous, et que c'est le dernier vice dont on se corrige. (E)

3° Parce que quand l'orgueil domine dans un cœur, c'est ordinairement un signe de réprobation. (F)

D. Pourquoi l'orgueil est-il un signe ordinaire de réprobation ?

R. 1° Parce que c'est le caractère de tous les réprouvés, que d'être orgueilleux, à l'exemple du démon qui est appelé le roi des orgueilleux. (Job. xli. 25.) (G)

(*) Voyez ce que nous avons dit ci-devant, sur la différence des péchés mortels et des véniels, au §. 2. de ce chapitre.

2° Parce que Dieu résiste aux superbes, et ne donne grâce qu'aux humbles. (Jac. iv. 6, etc.)

D. Quelles sont les différentes espèces d'orgueil dont l'homme peut être coupable ?

R. Il y en a quatre.

1° Se glorifier en soi-même des avantages du corps ou de l'âme, naturels ou surnaturels que l'on possède. En quoi l'on est opposé à ce que dit saint Paul : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu*, etc. (1. Cor. iv. 7.)

2° Croire que c'est pour récompenser notre mérite, que Dieu nous a donné ces avantages, ou agir comme si l'on était persuadé que Dieu nous doit quelque chose.

3° S'attribuer des avantages qu'on n'a pas : vouloir faire croire qu'on les a.

4° Mépriser les autres. (H)

D. Quels sont les péchés que l'orgueil produit ordinairement ?

R. L'orgueil, comme nous l'avons dit, est le principe de tous les péchés. Mais il y en a qui naissent plus immédiatement de l'orgueil que d'autres, et qui en sont une suite ordinaire. Les voici.

1° La vaine gloire. (I)

2° La désobéissance. (K)

3° Se louer soi-même, et se louer sans nécessité. (L) Je dis *sans nécessité*, car on est quelquefois forcé à se louer soi-même, et saint Paul l'a fait. (M)

4° L'hypocrisie, vice contre lequel Jésus-Christ a parlé si souvent. (N)

5° Les disputes qui n'ont pas pour principe la vérité, la charité, la nécessité. (O)

6° L'obstination et l'attachement à son propre sens, contre les règles de la vérité et de la justice. (P)

7° La discorde, les divisions et les animosités. (Q)

8° L'amour des nouveautés dans les matières de religion. (R)

9° L'ambition, vice si souvent condamné par Jésus-Christ. (S)

D. Quel est le remède de l'orgueil ?

R. C'est l'humilité.

D. Qu'est-ce que l'humilité ?

R. Saint Augustin dit que l'humilité n'est autre chose que l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi-même ; et saint Bernard ajoute que ce mépris est fondé sur la connaissance qu'on a de ce que l'on est selon la vérité.

La définition que saint Thomas et les autres théologiens donnent de l'humilité, n'est pas, dans le fond, différente de celle que donnent ces saints docteurs.

L'humilité, selon saint Thomas, est une vertu qui fait que, nous connaissant nous-mêmes sans nous flatter, nous nous renfermons dans les bornes de ce que nous sommes

selon la vérité, et nous ne cherchons ni ne souhaitons de nous élever, soit dans notre esprit, soit dans l'esprit des autres, au-dessus de ce que nous sommes.

Or, saint Paul dit que de nous-mêmes nous ne sommes rien ; que tout ce qu'il y a de bon en nous vient de Dieu. *Si quelqu'un*, dit-il, *s' imagine être quelque chose, quoiqu'il ne soit rien, il se séduit lui-même.* (Galat. vi. 3.) *Qu'avez-vous*, dit ailleurs saint Paul, *que vous n'avez reçu ; et si vous avez reçu tout ce que vous avez, pourquoi vous en glorifiez-vous ?* (1. Cor. iv. 7.)

Il s'ensuit de là que l'humilité fait que nous ne nous glorifions de rien ; que nous nous méprisons nous-mêmes ; que nous ne nous préférons à personne ; que nous ne méprisons personne : que nous ne cherchons point l'estime, les distinctions, l'élévation ; que nous aimons mieux obéir que commander ; que nous sommes modestes ; que nous aimons le silence, l'obscurité ; que nous sommes soumis à Dieu en toutes choses, et soumis au prochain dans l'ordre de Dieu. (T)

Il faut bien remarquer ces paroles que nous ajoutons, savoir, que l'humilité fait que nous sommes soumis à Dieu en toutes choses, et soumis au prochain dans l'ordre de Dieu.

1° L'humilité fait que nous sommes soumis à Dieu en toutes choses : c'est-à-dire que nous lui obéissons en tout ; que nous nous tenons dans la place où il nous met ; aimant mieux par la considération de notre faiblesse, les postes les plus obscurs et les moins élevés, acceptant cependant avec soumission et confiance en Dieu les emplois plus importants, quand nous sommes assurés, autant qu'on peut l'être sur la terre, que Dieu nous y appelle. (V)

2° L'humilité fait que nous sommes soumis au prochain dans l'ordre de Dieu : c'est-à-dire que nous ne nous élevons jamais en nous-mêmes au-dessus du prochain, quelque méprisable qu'il puisse être aux yeux des hommes, par sa naissance, par ses emplois, par ses qualités personnelles ; et quelque élevés que nous puissions être au-dessus de lui, par notre naissance, par nos qualités personnelles, par notre rang. Mais pour ce qui regarde les démonstrations extérieures, ou de soumission, ou d'humiliation, ou d'empire, cela dépend du rang et des circonstances où la providence nous met à l'égard du prochain. On peut, avec humilité, commander, punir, reprendre, soutenir sa dignité. Il faut bien veiller sur soi-même pour ne faire aucune de ces choses par orgueil, contre l'ordre de Dieu, contre les lois de la justice, de la prudence ou de la charité. On peut aussi s'humilier extérieurement par orgueil. (X)

D. L'humilité est-elle nécessaire ?

R. Elle est si nécessaire, que sans elle nous n'entrerons

jamais dans le ciel , dit Jésus-Christ. (Matth. XVIII. 1. 2. 5. 4. 5. 24. Luc. XVII. 9. et suiv.) (Y, Z) (*)

§. 2. De l'Avarice.

D. Qu'est-ce que l'avarice ?

R. C'est l'amour dérégulé des biens temporels ?

D. Quand est-ce que l'amour des biens temporels est dérégulé ?

R. Quand on y attache son cœur. (A)

D. A quoi connaît-on que l'on a le cœur attaché aux biens temporels ?

R. A l'une de ces cinq marques :

1. Quand on a une joie immodérée de les posséder , et qu'on s'afflige avec excès de les perdre et d'en être privé. (B)

2. Quand on se les procure , ou qu'on les conserve par des voies injustes et opposées à la loi de Dieu. (C)

3. Quand on les recherche avec trop d'empressement , et qu'on les conserve avec cupidité. (D)

4. Quand on en use au-delà des bornes de la nécessité , pour satisfaire , ou son orgueil , ou sa sensualité , ou sa curiosité. (E)

5. Quand on ne donne point aux pauvres tout ce qui est au-delà du nécessaire. (F)

D. A quoi connaît-on qu'on a le cœur détaché des biens temporels ?

R. 1. Quand on ne regarde , ni la possession de ces biens comme un véritable bonheur , ni la perte ou la privation qu'on en souffre , comme un malheur ; c'est-à-dire , quand on ne se réjouit point avec excès de les posséder , et qu'on ne s'afflige point d'en être privé.

2. Quand on aime mieux être pauvre , que de se procurer des richesses ; ou de les conserver par des voies injustes et défendues.

3. Quand on ne cherche point à satisfaire sa cupidité , mais sa nécessité seulement , dans l'usage des biens de ce monde.

(*) En général sur l'humilité , voyez les Psaumes XXXIII , 19 , CXII , 7 et 8 , CXXXVII , 6 ; Isaïe LVII , 15 , LXVI , 2 ; Luc XIV , 10 et 11 ; Jac. IV , 7 , 10 ; 1. Pierre V , 5 et 6.

Voyez des exemples d'humilité on la personne de Moïse , Exod. III , 21 , et IV , 1 et 10 ; de David , 1. Reg. XVIII , 18 , 23 , XXIV , 9 , 15 , XXIV , 20 ; de la sainte Vierge , Luc I , 29 , 38 , 43 , 48 , 51 et suiv. du Centenier ; Matth. VIII , 8 ; de la Cananéenne , Matth. XV , 26 et 27 ; de saint Jean-Baptiste , Jean I , 19 et suiv. de Jésus-Christ , dans tout l'évangile , et Philip. II , 5 et suiv.

Contre l'orgueil , lisez Job XXIV , 2 et suiv. LX , 6 , 7 et 8 ; Isaïe II , 11 et suiv. III , 16 et suiv. V , 21 , XXIII , 9 et 10 , XXVIII , 1 et suiv. XLVII , 10 , 11 : Amos VI , 1 et 8 ; Ezéchiel , XXXI , 10 et suiv. Abdias 2 , 3 et 4.

Voyez des péchés d'orgueil punis en la personne de Pharaon , Exod. 14 ; de David. 2. Reg. XXIV ; de Sennacherib , 4. Reg. 19 , 28 , 32 , 35 et suiv. d'Ezéchias , 4. Reg. XX , 12 et suiv. Isaïe XXXIX ; de Nabuchodonosor , Daniel IV , 11 et suiv. de Baltassar , Daniel V , 18 et suiv. d'Aman , Esther VII , 4 et suiv. d'Antiochus , 2. Machab. IX , 4 et suiv. d'Hérode Agrippa , Act. XII , 23 , etc.

4. Quand on emploie en bonnes œuvres tout ce qui reste après avoir pris le nécessaire pour soi et pour les siens. (*) (G)

D. Cela étant, il y a donc bien peu de gens qui ne soient avares ?

R. Oui. La plupart des chrétiens se perdent par l'avarice ; le malheur est que presque aucun n'y fait attention.

Explication. On se fait, pour l'ordinaire, une fausse idée de l'avarice. On croit être exempt de ce vice, quand on n'amasse, et qu'on ne conserve son bien que par des voies qui ne sont pas préjudiciables au prochain ; quand d'ailleurs, on fait une dépense proportionnée à sa condition, et qu'on ne vit pas avec un ménage sordide : mais cela ne suffit pas. C'est être avare que d'attacher son cœur aux biens de ce monde, même à ceux qu'on possède le plus légitimement. Il y a peu de riches qui ne soient avares en ce sens-là : on peut même être avare, quoiqu'on n'ait point de bien. Les pauvres le sont quand ils aiment les richesses, et qu'ils s'affligent de leur pauvreté, comme d'un malheur. (H)

D. Quelles sont les causes de l'avarice ?

R. Ce sont l'orgueil, la curiosité et la sensualité ; car on n'aime les biens de ce monde que dans la vue de pouvoir satisfaire plus facilement, par leur moyen, l'une de ces trois passions, ou toutes les trois ensemble. (I)

D. L'avarice est-elle un grand péché ?

R. Oui. Car saint Paul dit que l'avarice est la racine de tous les maux. (1. Tim. v. 10.) (K)

D. Quels sont les péchés que l'avarice produit le plus souvent ?

R. Saint Grégoire-le-Grand en compte sept. Les voici :

1. Les trahisons. 2. Les fraudes. 3. Les mensonges. 4. Les parjures. 5. Les inquiétudes. 6. Les violences. 7. L'endurcissement du cœur sur les misères des pauvres. (**) (L)

D. Quand est-ce que l'avarice est un péché mortel ?

R. Quand on aime moins Dieu que les biens de ce monde.

D. Quand pèche-t-on véniellement par avarice ?

R. Quand l'attachement qu'on a aux biens de ce monde n'est pas considérable, et que l'amour de Dieu domine toujours dans le cœur.

D. Qui sont ceux qui sont entièrement exempts d'avarice ?

(*) Sur le détachement des richesses, voyez le Ps. LIX, 11 ; Prov. XXIII, 4 ; Eccli. xxx, 8 et suiv. Eccle. v, 9, et suiv. Matth. vi, 24, xix, 21 et suiv. Luc XVIII, 20 et suiv.

Voyez des exemples du détachement, en la personne de Jésus-Christ, Matth. VIII, 20, etc. des premiers chrétiens de Jérusalem, Act. II, 44, 45, IV, 33 et suiv. des apôtres, Act. III, 6, xx, 33 : 1. Cor. IV, 11 et 12, 2. Cor. XI, 27 et 28.

(**) Voyez l'avarice punie en la personne d'Achan, Josué VII, 11 et suiv. de Nabal, 1. Reg. xxv ; du traître Judas, Matth. xxvi, 14 et 15, et xxvii, 3, 4 et 5 ; du mauvais riche, Luc xvi, 13 et suiv. d'Ananias et de Saphira, qui par avarice mentirent au Saint-Esprit, et furent punis de mort, Act. v, etc.

R. Ceux qui sont entièrement détachés des biens de ce monde.

D. Quels sont les remèdes de l'avarice, et les moyens de parvenir au détachement nécessaire à tout chrétien ?

R. La prière, l'aumône, la pauvreté volontaire, et la considération de la mort qui nous privera, malgré nous, des richesses que nous aurons aimées. (M, N, O, P)

§. 3. De l'Impureté.

D. Qu'est-ce que l'impureté ?

R. C'est un péché dont les chrétiens doivent avoir tant d'horreur, qu'ils ne devraient pas même le connaître (Ephés. v. 23.) : ainsi nous n'en donnons pas ici la définition.

D. Quand est-ce qu'on est coupable de cet infame péché ?

R. 1. Quand on fait des actions déshonnêtes, seul ou avec d'autres.

2. Quand on dit, qu'on chante, qu'on lit, sans nécessité et avec plaisir ; qu'on écrit, qu'on peint, ou qu'on écoute avec plaisir des choses déshonnêtes. (Ephés. iv. 19. 22. v. 23.) (B)

3. Quand on arrête sa vue, sans nécessité et avec plaisir sur des personnes ou sur des choses qu'on ne peut regarder sans danger. (C)

4. Quand on consent à des pensées déshonnêtes. (D)

5. Quand on s'arrête avec plaisir à ces sortes de pensées, quoiqu'on n'y consente pas. (E)

D. Quelles sont les causes les plus ordinaires de l'impureté ?

R. Dieu nous apprend, par la bouche d'un prophète (Ezéch. xvi. 49 et 50.), que l'orgueil, la bonne chère, l'abondance, l'oisiveté, la dureté pour les pauvres, sont les causes de l'impureté.

D. N'y a-t-il point encore d'autres choses qui conduisent à l'impureté ?

R. Oui. La fréquentation des personnes d'un sexe différent, les spectacles profanes, les danses, la lecture des mauvais livres, comme sont les comédies, les romans, etc. Tout cela conduit à l'impureté. (F)

D. Quelles sont les suites ordinaires de l'impureté ?

R. L'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, la ruine de la santé, le désordre des affaires domestiques ; l'esprit de dissipation, de précipitation, d'inconstance ; l'oubli de Dieu et du salut, l'horreur de l'autre vie, l'abrutissement de la raison, et souvent l'impénitence finale.

D. Que faut-il faire pour éviter cet infame péché. ou pour s'en retirer ?

R. Il faut en fuir les occasions, et généralement tout ce qui peut conduire à ce péché : aimer la prière, la retraite, l'occupation ; mener une vie pénitente, mortifiée ; éviter toute vaine curiosité, se confesser souvent, penser souvent à la mort et à l'éternité. (G)

D. Peut-on pécher véniellement en matière d'impureté ?

R. Les péchés en ce genre-là sont toujours mortels , à moins que la légèreté ou le défaut de consentement ne diminuent la faute. En matière d'impureté, il est rare que les péchés ne soient que véniels. (*) (H, I)

§. 4. De la Gourmandise.

D. Qu'est-ce que la gourmandise ?

R. C'est un amour déréglé du boire ou du manger.

Je dis un amour déréglé , pour faire comprendre que l'amour du boire et du manger peut aussi être juste et raisonnable.

Il est tel , quand il ne tend qu'à satisfaire la nécessité , et à conserver la santé.

Il est déréglé , quand il est porté à l'excès , et au-delà du nécessaire. (B)

D. Quand pèche-t-on par gourmandise ?

R. 1. Quand on mange , ou quand on boit avec excès.

2. Avec trop d'avidité.

3. Avec trop de dépense.

4. Quand , par sensualité , on recherche des viandes ou des vins trop exquis.

5. Quand on le fait au préjudice de sa santé.

6. Quand on mange des viandes défendues.

7. Quand on rompt des jeûnes commandés. (B)

D. Quelle est la gourmandise la plus dangereuse ?

R. C'est l'ivrognerie.

D. Qu'est-ce que s'enivrer ?

R. C'est boire jusqu'à perdre la raison , ou à l'altérer considérablement.

D. Quels sont les malheurs qui arrivent aux ivrognes ?

R. Ils s'exposent à commettre mille désordres ; ils sont l'opprobre des hommes. Ils ruinent leur famille ; ils avancent leur mort par leurs excès ; ils sont maudits de Dieu. (C, D)

D. Quelles sont les suites de la gourmandise ?

R. L'abrutissement de la raison , l'étourdissement de l'esprit , la joie et les paroles indiscretes , l'impureté. (F)

D. La gourmandise est-elle un grand péché ?

R. Oui. Saint Paul dit que les gourmands n'ont pas d'autre Dieu que leur ventre , qu'ils se perdent eux-mêmes , et qu'ils mettent leur gloire dans ce qui fait leur confusion.

Cela n'empêche pas qu'il ne soit vrai de dire qu'on peut pécher véniellement par gourmandise : la faute est vénielle ,

(*) En général contre l'impureté , voyez Prov. II , 15 et suiv. V , 2 et suiv. Osée , V , 4 ; 1. Cor. VI , 9 , 10 , 15 et suiv. Ephés. V , 3 , et 5 : 1. Thessal. IV , 3 et suiv.

Voyez ce crime puni en la personne des Sodomites , Genès. XIX , 5 et suiv. de Sichem ; Genès. XXXIV , 2 et suiv. d'Her et d'Onan , Genès. XXXVIII , 7 et suiv. d'un grand nombre d'Israélites ; Nomb. XXV , XXVI , 19 ; des Ben-Jamites ; Juges , XX , 3 et suiv. d'Amon , fils de David , 2. Reg. XIII , 1 , 9 , 41 et suiv.

quand l'excès n'est pas considérable, et que l'amour de la bonne chère ne domine pas dans le cœur.

D. Quel est le remède de la gourmandise ?

R. La tempérance, le jeûne, la pénitence, la méditation de la mort. (*) (F)

§. 5. De l'Envie.

D. Qu'est-ce que l'envie ?

R. L'envie est un déplaisir que nous sentons en nous-mêmes, lorsque le prochain possède, ou est en état de posséder des avantages, spirituels ou temporels, qui blessent notre amour-propre, parce que nous voudrions les posséder seuls, ou n'en être pas seuls privés. (A)

D. Quelles sont les causes de l'envie ?

R. C'est toujours l'orgueil, et quelquefois, outre cela, la sensualité ou l'avarice.

D. Pourquoi dites-vous que l'envie est toujours produite par l'orgueil ?

R. Parce que nous ne sommes fâchés de voir les autres élevés au-dessus de nous, ou devenir nos égaux, que parce que nous sommes orgueilleux, et que nous nous estimons plus que les autres. (B)

D. Pourquoi dites-vous que la sensualité et l'avarice sont aussi quelquefois les causes de l'envie ?

R. Parce que l'attachement que nous avons à ces passions, fait que nous ne pouvons souffrir que les autres jouissent des plaisirs ou des richesses que nous voudrions avoir pour nous-mêmes. (C)

D. Quelles sont les suites de l'envie ?

R. La haine du prochain, le désir de lui nuire, la joie du mal et la douleur du bien qui lui arrivent, les calomnies, les médisances.

D. Quel est le motif le plus propre à nous donner de l'éloignement de l'envie ?

R. C'est de considérer qu'elle nous rend semblables au démon, qui n'est appliqué à nous nuire que par envie, parce qu'il ne peut souffrir que nous soyons plus heureux que lui.

D. L'envie est-elle un grand péché ?

R. C'est un péché mortel de sa nature. Saint Paul met l'envie au nombre des crimes qui excluent du royaume de Dieu. (Gal. v, 19, 20, 21.), et saint Basile, dans son homélie sur l'envie, dit « qu'elle est un mal intolérable, un précepte de l'ancien serpent, une invention du démon, un gage de la

(*) Philip. III, 18, 19. Voyez aussi 1. Cor. VI, 9, 10; Luc XXI, 34; Rom. XIII, 13 et 14; Eph. V, 18.

Voyez la punition de ce péché en la personne des Israélites, Exod. XV, 22 et suiv. XVI, 3, 4, 8, 12 et suiv. XVII, 1 et suiv. XXXII, 6 et suiv. Nombr. XI; de Baltassar, Dan. V; du mauvais Riche, Luc XVI, 19 et suiv.

» punition éternelle, un obstacle à la piété, un chemin de l'enfer, la privation du paradis. » (D) (*)

D. L'envie n'est donc jamais un péché véniel ?

R. Elle n'est qu'un péché véniel, quand la matière est légère, quand elle n'éteint point la charité, quand le mouvement d'envie n'est pas pleinement délibéré.

D. Quels sont les remèdes de l'envie ?

R. L'humilité, la mortification, et le détachement des biens de ce monde ; car ces vertus font qu'on n'aime ni les honneurs, ni les plaisirs, ni les richesses, et que par conséquent on ne porte aucune envie à ceux qui possèdent ou qui sont en état de posséder ces prétendus avantages. (F)

§. 6. De la Colère.

D. Qu'est-ce que le péché de colère ?

R. C'est une émotion déréglée de l'ame, qui nous porte à rejeter avec violence ce qui nous déplaît.

Je dis *une émotion déréglée*, pour faire entendre qu'il peut y avoir aussi une émotion et une colère juste et réglée par la raison, et c'est ce qui s'appelle zèle et indignation. (A)

D. Quand est-ce que la colère est juste et raisonnable ?

R. Lorsqu'on n'est ému que pour procurer un bien ou pour empêcher un mal, à l'exemple de Jésus-Christ. (Jean II. 15.)

D. Quand est-ce que la colère est déréglée ?

R. Lorsque ce sont les passions, c'est-à-dire les mouvements et les inclinations déréglées de l'ame qui la produisent.

D. Quelles sont les passions qui produisent la colère ?

R. L'orgueil, la sensualité, la curiosité, l'avarice. Ces passions sont le principe de tout ce qu'il peut y avoir de corrompu dans notre cœur ; et l'expérience fait voir que nous sommes naturellement portés à nous élever contre ceux qui s'opposent à nos désirs.

D. N'y a-t-il jamais de péché à s'emporter contre ceux qui s'opposent à nos désirs, quand nos désirs sont justes et raisonnables ?

R. On peut alors même offenser Dieu par colère ; et on le fait quand on s'emporte avec excès ou par orgueil, parce qu'on ne veut pas être contredit, et quand on le fait sans nécessité. (B)

D. Quand est-ce qu'il y a nécessité de se mettre en colère ?

R. Ce n'est que quand on a lieu d'espérer que la colère produira un bien, ou empêchera un mal.

Cette nécessité n'est pas chimérique. Il y a des caractères d'esprit qui ne peuvent être remués pour éviter le mal et pour se porter au bien, si l'on ne leur parle avec chaleur,

(*) Voyez Sap. II, 24, VI, 25 ; Job V, 2 ; Rom. XIII, 13 ; Gal. V, 26 ; 1. Pier. II, 1. Voyez les effets de l'envie en la personne de *Caïn*, Genès. IV, 3 et suiv. *des frères de Joseph*, Genès. XXXVII, 3, 4, 28 et 36 ; de *Saül* contre David, 1. Reg. XVIII, 8 et 9, et suiv. *des princes des prêtres* contre *Jésus-Christ*, Matth. XXVII, 18, etc.

et quelquefois avec une sainte colère. Ce saint mouvement réveille plus puissamment le pécheur en certaines occasions , et ranime le juste. Mais il faut ici beaucoup de prudence ; car un zèle que la prudence ne conduit pas , peut faire beaucoup de mal. (C) (*)

D. Quelles sont les suites de la colère ?

R. Les divisions , les inimitiés , les procès , les querelles , les injures , le désir de se venger et de nuire , les meurtres , etc. (D)

D. La colère injuste est-elle un grand péché ?

R. Elle est quelquefois un péché mortel , quelquefois un péché véniel.

Un péché mortel , quand elle est trop violente , quand elle est invétérée ; quand elle est accompagnée de haine du prochain , ou de désir de se venger et de nuire , ou de grand scandale : en un mot , quand elle éteint la charité dans le cœur.

Un péché véniel , si elle est légère , passagère , et si elle n'éteint pas la charité. (E)

D. Que faut-il faire pour éviter le péché de colère ?

R. Consulter en tout la raison et la foi , n'agir jamais par passion , vivre de réflexion ; prier , parler peu , s'accoutumer à la patience. (F)

§. 7. De la Paresse.

D. Qu'est-ce que la paresse ?

R. C'est une lâcheté et un dégoût qui nous font plutôt omettre notre devoir , que de nous faire violence.

D. Quand est-ce qu'on est coupable du péché de paresse ?

R. 1. Quand on ne s'acquitte pas de ses emplois , qu'on néglige les obligations de son état , qu'on ne s'en instruit pas , qu'on refuse avec obstination les emplois auxquels on est appelé de Dieu. (A)

2. Quand on est oisif et fainéant. (B)

3. Quand on ne s'occupe qu'à des bagatelles ; par exemple , à des visites et à des conversations inutiles , au jeu et au divertissement. (C) (**)

4. Quand on néglige le service de Dieu , le salut , et ce qui conduit au salut. (D)

5. Quand on ne travaille pas sans relâche à se corriger de ses défauts , et à avancer dans la vertu. (E)

D. Quelles sont les causes de la paresse ?

R. L'orgueil , l'avarice , la sensualité et la curiosité. Car on ne néglige de s'instruire ou de s'acquitter de ses devoirs , que parce qu'on ne veut pas réprimer ses passions , et se faire violence.

(*) Voyez des exemples de ce saint zèle dans les endroits suivans de l'Ecriture : Exod. xxxii, 19 et suiv. Nomb. xxv, 6, 7 et suiv. Juges xix, 25 et suiv. xx, 1 et suiv. 1. Rois xv, 11 et suiv. 3. Rois xvii, 40, et xix, 10 et suiv. 1. Mach. ii, 23 et suiv. Matth. xxi. 12 et suiv. etc.

(**) Voyez ce que dit Jésus-Christ contre les arbres qui ne portent point de bon fruit , Matth. vii, 19.

D. Quelles sont les suites de la paresse ?

R. L'aversion du travail, le trop dormir, le découragement et le désespoir, la haine de la vérité et de ceux qui nous l'annoncent, la dissipation de l'esprit, l'endurcissement du cœur, et plusieurs autres. (F)

D. La paresse est-elle un grand péché ?

R. Si la paresse domine dans le cœur, c'est un péché digne de l'enfer. *Qu'on jette le serviteur inutile dans les ténèbres extérieures*, dit Jésus-Christ. (G) (*)

D. Ne peut-on pas aussi pécher véniellement par paresse ?

R. Oui. La paresse est vénielle, quand la négligence n'est pas considérable, et qu'elle n'empêche pas l'amour de Dieu de dominer dans notre cœur.

D. Que faut-il faire pour éviter la paresse ?

R. Il faut s'instruire de ses devoirs généraux, particuliers et personnels, et se faire violence pour les accomplir.

Par les devoirs généraux, j'entends ce qui regarde généralement tous les chrétiens. Par les devoirs particuliers, j'entends les devoirs de l'état et de la profession où l'on est engagé; et par les devoirs personnels, j'entends ceux qu'on doit remplir, eu égard aux circonstances personnelles où l'on se trouve. Un homme, par exemple, qui a commis de grands crimes, est obligé à plus de choses qu'un homme de la même profession qui a vécu dans l'innocence. Autres sont les devoirs d'un homme naturellement vif, autres ceux d'un homme d'un tempérament moins ardent. Autres sont les devoirs d'un malade, autres ceux d'un homme qui se porte bien. Autres sont les devoirs d'un homme dans l'affliction, autres ceux d'un homme dans la prospérité. Les devoirs personnels se diversifient ainsi, selon les différentes situations personnelles où chacun se trouve. En quelque conjoncture que l'on soit, on est obligé de faire ce que Dieu demande, par rapport à cette conjoncture. Un chrétien doit s'appliquer à bien connaître la volonté de Dieu, dans toutes les circonstances de la vie, et à la suivre fidèlement. C'est offenser Dieu par paresse, que de ne pas s'instruire de ces sortes de devoirs, ou de négliger de les pratiquer, (H)

D. Quels sont les remèdes de la paresse ?

R. La prière, la vie laborieuse, pénitente, mortifiée, toujours sérieusement occupée.

D. Par quels motifs peut-on se déterminer à mener une telle vie ?

R. Par la considération de la mort, de l'éternité, et des autres grands motifs qui doivent nous tenir occupés de l'affaire uniquement nécessaire, qui est le salut. On peut appliquer ce principe à la guérison de tous les péchés. (I)

(*) Voyez la paresse punie en la personne des Israélites, Nomb. XI, 4, 5, 6.

SECTION SECONDE.

Des Vertus.

CHAPITRE PREMIER.

Des vertus en général.

D. Que faut-il faire pour éviter les péchés ?

R. Il faut pratiquer les vertus ; si l'on n'est pas vertueux , on sera infailliblement pécheur ?

D. Qu'est-ce que la vertu ?

R. C'est un don de Dieu qui nous donne de la facilité et de l'inclination à connaître et à accomplir les devoirs de la vie chrétienne.

D. Pourquoi dites-vous que la vertu est un don de Dieu ?

R. Parce que l'homme ne saurait avoir de lui-même cette facilité au bien ; c'est Dieu qui la donne. (A)

D. Combien y a-t-il de sortes de vertus ?

R. Deux sortes. Les vertus qu'on nomme théologiques , et les vertus qu'on nomme morales.

D. Qu'appellez-vous vertus *théologiques* ?

R. Celles qui se rapportent immédiatement à Dieu , qu regardent Dieu directement. Elles sont ainsi appelées d'un mot grec , qui donne à peu près l'idée de cette définition.

D. Qu'est-ce que les vertus *morales* ?

R. Ce sont celles qui contribuent au règlement des mœurs , et qui ne se rapportent pas immédiatement à Dieu.

D. Combien y a-t-il de vertus théologiques ?

R. Il y en trois : la Foi , l'Espérance , et la Charité. (1. Cor. xiii.) (B)

Il est aisé de faire voir que ces trois vertus regardent Dieu directement , et se rapportent immédiatement à lui. Nous croyons en Dieu par la foi ; par l'espérance , nous attendons de le posséder ; et nous l'aimons par la charité. Dieu est donc l'objet propre et immédiat des vertus théologiques.

D. Combien y a-t-il de vertus morales ?

R. Il y en a un grand nombre ; mais elles se réduisent toutes à quatre principales , qu'on nomme *cardinales* , (ainsi appelées d'un mot latin , qui veut dire *base* , *fondement* ,) parce qu'elles sont comme la base et le fondement de toutes les autres , et qu'elles doivent influencer dans toutes. Ces quatre vertus sont , la prudence , la tempérance , la force et la justice.

D. Pourquoi dites-vous que les quatre vertus cardinales doivent influencer dans toutes les vertus ?

R. Parce que toutes les vertus doivent être accompagnées de prudence, de force, de justice et de tempérance. *De prudence*, pour savoir choisir la fin, les moyens et les circonstances propres à l'exercice de chaque vertu. *De force*, pour ne se laisser détourner de l'exercice des vertus particulières, par aucune crainte, ni par aucune espérance. *De justice*, pour observer, dans la pratique de chaque vertu, tout ce qu'on doit à Dieu, à soi-même et au prochain. *De tempérance*, pour ne donner dans aucun excès.

D. Pourquoi dites-vous que les vertus cardinales, et les autres vertus morales, ne se rapportent pas immédiatement à Dieu ?

R. Parce qu'elles se rapportent immédiatement au règlement de nos mœurs, qui doit être ensuite rapporté à Dieu ; car nos mœurs ne sont véritablement réglées, que quand nous agissons pour Dieu.

D. Quelles sont les vertus morales, qui sont une suite des vertus cardinales ?

R. Nous l'expliquerons en détail, en parlant de ces vertus. (Ci-après au §. 2. du Ch. 5. de cette Section.)

CHAPITRE II.

Des vertus en particulier, et premièrement de la foi.

§. 1. Ce que c'est que la Foi.

D. Qu'est-ce que la foi ?

R. C'est une lumière que Dieu répand dans nos ames, par laquelle nous croyons fermement en Dieu, et à tout ce qu'il a révélé, quand même nous ne le comprendrions pas.

Explication. Je dis que la foi est *une lumière*, parce qu'elle éclaire notre esprit pour lui faire connaître les vérités que Dieu a révélées. Cette lumière nous fait *croire fermement* ; c'est-à-dire sans aucun doute, avec une entière assurance et une pleine persuasion. Elle nous fait *croire en Dieu* ; c'est-à-dire qu'elle fait que nous sommes assurés qu'il y a un Dieu. Elle nous fait croire *ce que Dieu a révélé*. On appelle ainsi les vérités que Dieu a fait connaître aux hommes. Enfin, cette lumière fait que nous croyons ces vérités, *quand même nous ne les comprendrions pas* ; c'est-à-dire qu'entre les vérités révélées, il y en a que nous comprenons, et il y en a que nous ne saurions comprendre. La foi nous fait croire les unes et les autres ; nous comprenons, par exemple, que Dieu a fait le ciel et la terre ; nous ne comprenons pas qu'un seul Dieu subsiste en trois personnes distinctes. Nous croyons l'une et l'autre de ces vérités, parce que Dieu les a révélées.

D. Quel est le fondement de notre foi ?

R. La seule parole de Dieu ; car nous ne croyons ferme-

ment, comme articles de foi, que ce que Dieu a dit et révélé.

D. Pourquoi croyons-nous fermement tout ce que Dieu a dit et révélé ?

R. Parce que Dieu étant infiniment sage, infiniment bon, ne peut ni se tromper, ni nous tromper. (Hebr. vi. 13.) (A)

D. Savons-nous certainement que Dieu ait révélé quelque chose aux hommes ?

R. Oui. Tout ce que nous avons dit ci-dessus, en expliquant l'histoire et la divinité de la religion, en est une preuve convaincante. Nous y avons prouvé clairement la vérité et la divinité des prophéties, la vérité de la passion, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, le miracle de l'établissement de la religion chrétienne. Il faudrait renoncer au bon sens, pour ne pas se rendre à la solidité des preuves que nous en avons apportées. Et tout cela est une démonstration de la vérité de la révélation ; les impies et les libertins n'ont rien de solide à y répliquer. *Il faut que toute langue confesse que Jésus-Christ, après avoir instruit les hommes de toutes les vérités que Dieu a jugé à propos de leur découvrir, est mort et ressuscité, et est assis à la droite de Dieu son père, comme dit saint Paul. (Philip. II. 11.)*

D. Comment connaissons-nous ce que Dieu a révélé aux hommes ?

R. Par le ministère de l'église, à qui Dieu a confié le dépôt de sa parole. (B)

D. Où est le dépôt de la parole de Dieu ?

R. Dans l'écriture sainte et dans la tradition.

Explication. Toutes les vérités que Dieu a révélées aux hommes, et que nous devons croire, sont renfermées et comme déposées dans l'écriture sainte et dans la tradition.

D. Qu'est-ce que l'écriture sainte ?

R. C'est la parole de Dieu écrite et renfermée dans les livres saints, que nous appelons canoniques.

D. Qu'est-ce que la tradition ?

R. C'est la parole de Dieu qui n'est point écrite dans les livres canoniques ; mais qui nous est venue par succession, et comme de main en main, depuis les apôtres.

§. 2. De l'autorité de l'église pour les choses de la foi.

D. Pourquoi avez-vous dit que Dieu a confié le dépôt de l'écriture et de la tradition à l'église catholique ?

R. Parce que c'est à l'église catholique seule qu'il appartient, 1. de discerner les véritables écritures et les véritables traditions d'avec les fausses ; 2. d'interpréter et de nous faire connaître le véritable sens de la tradition et de l'écriture. (A)

D. Pourquoi dites-vous que cela n'appartient qu'à l'église catholique ?

R. Parce que l'église seule est infallible, et que c'est elle

seule que nous devons consulter pour ne pas tomber dans l'erreur. (1. Tim. III. 15. Matth. XVI. 18. XVIII. 17. XXVIII. 20. Luc. X. 16.) (B)

D. Que dire donc de ceux qui prétendent que chaque fidèle peut et doit connaître, par lui-même, le sens de l'écriture, sans le secours de l'église ?

R. Ceux qui ont cette prétention sont dans l'erreur : 1. en ce que par-là ils ouvrent la porte à l'illusion et au libertinage, et à introduire autant de religions parmi les hommes, qu'il y aura d'esprits différens ; car il n'y a jamais aucun hérétique qui n'ait établi ses erreurs sur l'écriture sainte, interprétée à sa fantaisie, dit saint Hilaire ; 2. En ce qu'ils établissent une maxime opposée à l'écriture, impossible, et contraire au bon sens.

Ils établissent une maxime opposée à l'écriture. Car saint Pierre dit que l'explication de l'écriture ne se doit point faire par une interprétation particulière (2. Pier. I. 20.) ; et jamais il n'a été permis aux Juifs d'interpréter l'écriture de l'ancien testament, par leur propre autorité. (C)

Cette maxime est impossible, et contraire au bon sens. Car il n'est pas possible que les simples et les ignorans, qui composent la plus grande partie des hommes, et qui, selon Jésus-Christ et saint Paul (*) (D), sont appelés à la foi comme les savans, puissent jamais expliquer par eux-mêmes les saintes écritures, puisqu'ils ne savent point lire, et qu'ils n'entendent point la langue originale dans laquelle les livres saints ont été écrits.

D. Ne pourraient-ils pas entendre les traductions qu'on leur lirait, et juger par eux-mêmes, sur ces traductions, du sens de l'écriture ?

R. 1. Avant que de juger, par eux-mêmes, de l'écriture sainte, sur ces traductions, il faudrait qu'ils pussent, par eux-mêmes, discerner les véritables écritures d'avec les fausses ; et juger si un livre doit être regardé comme canonique ou non.

2. Il faudrait qu'ils fussent assurés que les hommes qui ont fait les traductions des livres saints, ne les ont pas trompés ; et qu'ils sussent, par eux-mêmes, que ces traductions sont conformes aux originaux. Or, c'est ce qui leur est impossible. Cette certitude n'est que pour ceux qui reconnaissent l'autorité infaillible de l'église, qui donne et les originaux et les traductions. Sans cela ils n'en auront qu'une assurance humaine, et sujette à illusion. On voit tous les jours qu'on reproche à des traducteurs d'avoir mal traduit. On a eu besoin de réformer souvent les traductions des protestans les plus habiles.

3. Quand les ignorans seraient assurés de la fidélité de la traduction, leur esprit est trop borné pour pouvoir lier un

(*) Matth. XI, 25 et 26 ; Rom. I, 14 ; 1. Cor. I, 25 et suiv.

passage avec l'autre , et joindre tout ce qui suit avec ce qui précède ; sans quoi l'on ne peut pas pénétrer le sens d'un livre.

D. Mais ne peut-on pas dire que tous les fidèles sont instruits et éclairés par le Saint-Esprit, qu'il leur ouvre les yeux de l'esprit pour leur faire connaître le véritable sens de l'écriture, par une lumière intérieure qu'il leur communique?

R. Cette prétention n'est établie sur aucun fondement, et l'expérience fait voir qu'elle ne peut servir qu'à multiplier à l'infini le nombre des sectes. Car pourquoi, par exemple, Luther, reconnu pour un vrai fidèle par Calvin même, ne sera-t-il pas reçu à dire qu'il est divinement inspiré pour interpréter comme il fait les passages de l'écriture, dans l'intelligence desquels il est opposé à Calvin? Qui empêchera les anabaptistes, les trembleurs, et tous les fanatiques du monde, d'avoir la même prétention? Chacun d'eux peut dire que le sens qu'il donne à l'écriture, et sur lequel il établit sa religion, lui a été communiqué par une lumière intérieure du Saint-Esprit. Ainsi, il n'y a point d'illusions auxquelles cette maxime n'ouvre la porte. Le Saint-Esprit ne peut inspirer à deux personnes des choses contradictoires, puisqu'il est l'esprit de vérité. Il ne peut inspirer à Luther que Jésus-Christ est réellement présent dans l'eucharistie, et à Zuingle, qu'il en est absent. Il s'ensuit de tout cela, que si l'on ne reconnaît parmi les hommes une autorité infailible qui fixe leurs sentimens, il n'y aura jamais rien de certain pour eux en matière de religion; et qu'ils ne pourront s'empêcher de se laisser emporter comme des enfans à tout vent de doctrine, contre l'avis que donne saint Paul. (Ephés. iv. 14.)

Dieu a pourvu à cet inconvénient par sa sagesse, en nous obligeant, d'une part, à consulter l'église et à lui obéir, et nous promettant, de l'autre, que l'église subsisterait toujours, et ne tomberait jamais dans l'erreur, comme nous l'avons invinciblement prouvé dans la première Partie de cet ouvrage. (*) (E, F)

§. 3. De l'Écriture sainte.

D. Qu'est-ce que l'écriture sainte ?

R. C'est la parole de Dieu renfermée dans les livres saints, que nous appelons canoniques.

D. Pourquoi les livres saints sont-ils appelés canoniques ?

R. Pour deux raisons : 1. Parce que ces livres sont la règle

(*) Sect. 2, Chap. 3, §. 4. Voyez sur cela les autorités de l'écriture ci-dessus citées, sur la seconde demande de ce §. ci. Ceux qui veulent approfondir davantage les choses contenues dans ce §., peuvent lire le liv. de la conférence de M. Bossuet, évêque de Meaux, avec M. Claude, sur la matière de l'église; les deux Instructions past. du même prélat, sur les promesses de l'église; les Préjugés légitimes contre les calvinistes; et les Controverses des cardinaux Bellarmin, de Richelieu, du Perron, de MM. de Walembourg, etc. les lettres pastorales de M. l'archevêque de Paris, et de M. l'archevêque de Rouen, aux nouveaux réunis.

de notre foi ; car le mot de *canon* est un mot grec qui veut dire *règle*.

2. Parce que le catalogue de ces livres est inséré dans plusieurs canons de l'église. (A)

D. Quels sont les livres canoniques ?

R. Il y a les livres canoniques de l'ancien testament, et les livres canoniques du nouveau testament. Les livres de l'ancien testament sont ceux qui sont écrits avant Jésus-Christ ; ceux du nouveau testament sont écrits depuis Jésus-Christ. (*) (B)

D. Quels sont les livres canoniques de l'ancien testament ?

R. Il y en a de quatre sortes : 1. les livres de la loi ; 2. les livres d'histoire ; 3. les livres de louange ou de morale ; 4. les livres des prophètes.

Les Livres de la loi sont les cinq livres de Moïse, qui sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome.

Les livres d'histoire sont, Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, dont les deux premiers sont appelés les deux livres de Samuel ; les deux livres des Chroniques, qu'on appelle les Paralipomènes ; le premier livre d'Esdras, et le second qui s'appelle Néhémie ; les livres de Tobie, de Judith, d'Esther, de Job ; le premier et le second livre des Machabées ; sans parler de la Genèse, de l'Exode et des Nombres, qui sont aussi les livres presque entièrement historiques, mais qu'on met ordinairement au nombre des livres de la loi.

Les livres de louange et de morale sont, le Psautier de David, contenant cent cinquante psaumes ; les Paraboles ou Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse, et l'Ecclésiastique. Ces livres sont appelés livres de louange ou de morale, parce qu'ils contiennent, ou les louanges de Dieu, ou des règles de conduite ; ce qui n'empêche pas qu'ils ne contiennent aussi plusieurs prophéties, et quelquefois des traits d'histoire.

Les livres des prophètes renferment les quatre grands prophètes, qui sont Isaïe, Jérémie auquel Baruch est joint, Ezéchiel et Daniel ; et les douze petits prophètes, ainsi appelés parce qu'ils ont bien moins écrit que les autres. Voici leurs noms : Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, et Malachie.

(*) Ceux qui veulent approfondir ce qui regarde l'autorité des livres canoniques, peuvent lire sur cela saint Augustin, de la Doctrine chrétienne, liv. 2, ch. 8, n. 12 et 13, ch. 9, n. 14, et liv. 11. de la Cité de Dieu, ch. 3, et liv. 15, ch. 23, n. 4 ; Sixte de Sienne, en son livre intitulé, Bibliothèque sacrée : Sérarius et M. Dupin, sur les prolégomènes de la Bible ; le P. Frassen, en son livre intitulé, *Disquisitiones biblicæ* ; le P. Alexandre, dissertation sur le Canon 47 du 3. concile de Carthage, à la fin des dissert. sur l'hist. eccl. du 4. siècle, etc.

D. Quels sont les livres du nouveau testament ?

R. L'Évangile de Jésus-Christ, écrit par quatre évangélistes ou écrivains différens, qui sont, saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, et saint Jean. Les Actes des apôtres, écrits par saint Luc. Les Épîtres, ou lettres des apôtres ; savoir, quatorze de saint Paul, dont voici le catalogue : une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon, une aux Hébreux. Sept épîtres des autres apôtres, lesquelles sont nommées catholiques, parce qu'elles n'ont pas été adressées, comme celles de saint Paul, à des églises particulières. En voici le catalogue : une de saint Jacques, deux de saint Pierre, trois de saint Jean, une de saint Jude. Et enfin l'Apocalypse, ou révélation de saint Jean.

D. Les chrétiens doivent-ils lire l'écriture sainte ?

R. La lecture de l'écriture sainte et surtout du nouveau testament, des psaumes et des livres de morale de l'ancien testament, devrait être l'occupation et la consolation ordinaire des chrétiens qui cherchent à nourrir leur piété, et non pas la vanité ou la curiosité. C'est l'esprit et le souhait de l'église. (C)

Mais il faut avouer qu'il y a un grand nombre de chrétiens qui, par leur grande ignorance, ou par le peu d'ouverture de leur esprit, ne sont guère en état de profiter de la lecture de l'écriture sainte ; et d'autres qui, par leur orgueil et par leur indocilité, se rendent nuisible cette sainte lecture, changeant ainsi en poison, par leur mauvaise disposition, le remède même de leurs maladies spirituelles. (D)

D. Avec quelle disposition faut-il donc lire l'écriture sainte ?

R. Avec respect, humilité et docilité : profiter de ce qu'on entend, croire et respecter ce qu'on ne comprend pas, se soumettre en tout au jugement de l'église. (E)

D. Que faut-il faire pour profiter de cette sainte lecture ?

R. Prier Dieu, avant et après, qu'il ouvre nos esprits et nos cœurs à sa parole ; se remplir de toutes les vérités qu'on lit, et en faire l'application en toute occasion (F) ; *afin de n'être pas semblable à un homme qui se regarde dans un miroir, et qui ne se souvient plus comment il est fait, quand il n'a plus le miroir devant ses yeux, dit saint Jacques. (Jacq. 1. 22 et suiv.)*

§. 4. De l'autorité de la tradition pour les choses de la foi.

D. Tout ce que Dieu veut que nous croyions, est-il écrit dans les livres canoniques ?

R. Non. Nous sommes obligés à croire plusieurs choses qui n'y sont point écrites ; et nous ne pouvons savoir le vrai sens de celles qui y sont écrites, que par le canal de la tradition.

Explication. La nécessité de la tradition paraît par l'écriture

sainte, par tous les Pères de l'église, et par l'usage même de ceux qui rejettent son autorité.

1. *Par l'Écriture sainte.* Saint Paul dit aux Thessaloniens de demeurer fermes, et de conserver les traditions qu'ils ont apprises, soit par ses paroles, soit par ses lettres. Saint Paul, en plusieurs autres endroits, renvoie les fidèles à la tradition, et fait comprendre qu'il n'explique pas tout par écrit. (A)

2. *Par tous les Pères de l'église.* Saint Ignace, disciple de saint Pierre, saint Irenée, qui vivait au second siècle, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Eusèbe, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Augustin, Vincent de Lérins; sans parler des autres Pères des cinq premiers siècles, et de ceux qui ont vécu depuis jusqu'à nos jours: ils n'ont tous sur cela qu'un même langage; il n'y en a pas un seul qui ne reconnaisse la nécessité de la tradition. (*) (B)

3. *Par l'usage même de ceux qui rejettent la tradition.* Les protestans croient et pratiquent eux-mêmes plusieurs choses qu'on ne sait que par le canal de la tradition; ils croient que le baptême donné aux enfans, donné par infusion, et même par les hérétiques, est bon et valide; nous le croyons comme eux; mais ils ne sauraient, non plus que nous, autoriser cette croyance que par le canal de la tradition. Ils observent le dimanche au lieu du samedi; ils célèbrent plusieurs fêtes; et, dans l'église anglicane, le nombre de ces fêtes est assez considérable. Ce n'est que par la tradition que nous savons que ces usages doivent être observés, comme le dit saint Augustin.

Il y a aussi plusieurs choses que les protestans n'observent pas, quoiqu'elles soient prescrites dans l'écriture sainte; et ce n'est que par le canal de la tradition, et par l'usage de toute l'église, que nous savons qu'il n'est pas nécessaire de les observer.

Ils n'observent pas le lavement des pieds, quoique Jésus-Christ le prescrive en termes formels; et qu'il semblerait, à prendre les paroles du Sauveur à la lettre, qu'il établit, par cette cérémonie, un vrai sacrement; car il dit à saint Pierre: *Si je ne vous lave les pieds, vous n'aurez point de part avec moi* (dans le ciel); et ensuite: *Vous devez vous laver les pieds les uns aux autres, comme je viens de le faire.* (Jean. xiii. 8. 14 et 15.)

Ce n'est que par le canal de la tradition, que nous savons, sans hésiter, que ces paroles ne doivent pas être prises à la lettre, et qu'elles ne contiennent pas l'institution d'un sacrement.

(*) Vincent de Lérins, dans son 1. Avertissement, ch. 3 et 4. Il faut lire tout cet ouvrage de Vincent de Lérins, qui est court et excellent. On pourrait aisément prouver la même chose par des témoignages authentiques des autres Pères de l'église, de siècle en siècle, jusqu'à nos jours. Mais il est inutile de rapporter sur cela un plus grand nombre d'autorités.

Autre exemple. Les protestans ne font aucune difficulté de manger, aussi-bien que nous, du sang des animaux et des viandes suffoquées, contre la défense formelle du concile de Jérusalem, tenu par les apôtres, dont voici les paroles rapportées au chapitre 15 des Actes : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, de ne vous point imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont nécessaires ; savoir : de vous abstenir de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang des chairs étouffées, etc.*

Ce n'est que par le canal de la tradition, que nous savons que cette défense des apôtres n'était que pour un temps.

Les protestans sont donc obligés, malgré eux, et contre leurs propres principes, de recourir en plusieurs choses, aussi-bien que nous, à l'autorité de la tradition. Nous pourrions rapporter plusieurs autres exemples semblables ; ceux-ci suffisent.

D. L'autorité de la tradition est-elle fort grande ?

R. L'autorité de la parole divine doit être égale, soit qu'elle soit venue à nous par le canal de l'écriture sainte, ou par celui de la tradition : c'est, de part et d'autre, la parole de Dieu. Cela se prouve par le témoignage de tous les Pères cités ci-dessus, et saint Chrysostôme le dit formellement.

D. Comment cette parole non écrite est-elle venue jusqu'à nous ?

R. Les Apôtres, instruits par Jésus-Christ, ont instruit les évêques qu'ils ont ordonnés ; ces évêques ont instruit leurs successeurs, qui en ont instruit et ordonné d'autres ; ainsi la vérité s'est conservée dans l'église comme un dépôt. (2. Tim. II. 4.) (C)

D. Mais cette parole non écrite, passant par tant de bouches, n'a-t-elle pas pu s'altérer et se corrompre par la succession du temps ?

R. Non, parce que, 1° l'église est conduite par le Saint-Esprit, qui ne l'abandonnera jamais, et ne permettra pas qu'elle tombe dans l'erreur. Nous l'avons amplement prouvé dans la première Partie de cet ouvrage. (Sect. 2, chap. 3, §. 4.)

2° L'Eglise a une règle certaine et infaillible pour discerner les vraies traditions d'avec les fausses. Nous la trouvons dans saint Augustin et dans Vincent de Lérins ; la voici : L'église ne reçoit au nombre des traditions apostoliques que ce qui est généralement enseigné ou pratiqué par toute l'église, sans qu'on en sache le commencement.

D. Pourquoi cette règle est-elle certaine et infaillible ?

R. Parce qu'il n'est pas possible que tous les chrétiens répandus par toute la terre, qui n'ont aucune relation les uns avec les autres, et qui souvent ont des mœurs et des pratiques très-différentes hors la matière de la foi, puissent s'accorder ensemble à enseigner et pratiquer une même chose dans la religion, s'ils n'ont reçu cette doctrine ou cel

usage d'un même maître, qui ait envoyé partout des disciples avec les mêmes ordres et les mêmes instructions.

D. Ne se pourrait-il pas faire qu'une doctrine ou une pratique opposée à ce qu'on a reçu de Jésus-Christ par le canal des apôtres, se fût insensiblement glissée dans l'église, et eût été ensuite reçue partout, sans qu'on se soit aperçu du changement que long-temps après ?

R. Cela est impossible, si on l'entend d'une doctrine ou d'une pratique essentielle; et voici quatre raisons qui le font voir d'une manière décisive.

1. Jésus-Christ a promis à l'église qu'elle ne tomberait jamais dans l'erreur.

2. Il est contre le bon sens qu'on change partout des usages et une doctrine généralement reçue, sans que personne s'en plaigne, ou s'en aperçoive, dans le temps que ces changemens doivent exciter le plus l'attention et la contradiction.

3. Aucune nouveauté considérable ne s'est jamais élevée dans l'église, qu'on n'ait connu, repris et condamné publiquement les auteurs de la nouveauté.

4. Ce changement ne se saurait faire sans changer en même temps tout ce qui est écrit dans les livres répandus partout depuis les temps apostoliques; car ces livres font mention de ce que l'église croit et pratique, et de ce qu'elle a cru et pratiqué dans tous les siècles. Or, ce changement est contraire au bon sens et à l'expérience, et n'est pas possible. (D) (*)

Il s'ensuit de tout cela, que quand une chose est crue, enseignée et pratiquée généralement par toute l'église, sans qu'on en connaisse le commencement, c'est une preuve certaine, selon la remarque de Tertullien et de saint Augustin, qu'elle n'a point été inventée de nouveau; mais qu'elle vient des apôtres, qui, s'étant répandus par toute la terre dans le même esprit, ont enseigné et établi partout ce qu'ils avaient appris de Jésus-Christ. (E)

D. L'église ne se sert-elle pas aussi de la tradition par rapport à l'écriture sainte ?

R. Oui; elle s'en sert en deux manières. 1° En ce qu'elle ne reconnaît pour livres de l'écriture sainte, que ceux qu'elle a reçus par tradition. 2° En ce qu'elle n'explique l'écriture sainte que conformément à la tradition. (F, G)

D. L'église a donc toujours cru, depuis le temps des apôtres, ce qu'elle croit aujourd'hui ?

R. Oui : l'église ne croit aujourd'hui que ce qu'elle a cru du temps des apôtres.

D. Et les usages reçus dans l'église, viennent-ils aussi des apôtres, par tradition ?

(*) Voyez ces raisonnemens plus étendus dans le livre de la perpétuité de la foi sur l'eucharistie, tome 1, liv. 1, chap. 8, 9, 10, 11, 12, et liv. 2, chap. 10 et 11.

R. Les usages reçus généralement par toute l'église ; comme le jeûne du carême , le signe de la croix , le baptême des petits enfans , etc. viennent aussi des apôtres par tradition. (Nous le prouverons en faisant le détail de chacune de ces choses.)

§. 5. De l'autorité des Conciles et des saints Pères de l'église , dans les choses de la foi.

D. Que fait l'église quand il s'élève quelque contestation parmi les fidèles , en matière de foi ?

R. L'église décide cette contestation par la bouche du pape ou des évêques , qui sont les dépositaires de la tradition , comme dit saint Paul (2. Tim. II. 2.) , et qui prononcent seuls ou dans des conciles.

D. Quand est-ce qu'on assemble des conciles ?

R. On le fait ordinairement lorsqu'il s'élève quelque division considérable dans l'église , sur la foi ou sur la discipline.

D. Combien y a-t-il de sortes de conciles ?

R. Les conciles sont , ou généraux , ou nationaux , ou provinciaux , ou diocésains. Les conciles généraux sont les assemblées d'évêques convoqués de toutes les parties du monde. (A) Les nationaux sont composés des évêques de tout un royaume ou d'une nation ; les provinciaux , des évêques d'une ou de plusieurs provinces. Et les diocésains sont les assemblées de tout le clergé d'un diocèse , sous l'autorité de l'évêque.

D. N'y a-t-il que les évêques qui assistent aux conciles ?

R. Plusieurs autres personnes y assistent , ou de droit , ou de coutume. Mais il n'y a que les évêques qui aient de droit voix décisive , et qui s'y trouvent proprement comme juges.

D. L'usage des conciles est-il fort ancien dans l'église ?

R. Les apôtres mêmes ont établi cet usage. Ils tinrent un concile à Jérusalem pour décider des questions importantes qui divisaient les Juifs et les gentils. Et voici les termes dont ce concile se servit pour former sa décision : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous , que , etc.* (Act. xv , 28 et 29.)

D. Pourquoi les apôtres se servirent-ils de ces termes ?

R. Pour faire voir que le Saint-Esprit préside à ces saintes assemblées , et qu'il en forme les décisions.

D. La décision des conciles , en matière de foi , est donc infallible ?

R. La décision des conciles généraux , en matière de foi , est infallible ; la décision des autres conciles l'est aussi , quand elle est acceptée de toute l'église.

D. Pourquoi la décision des conciles généraux , en matière de foi , est-elle infallible ?

R. Parce que ces conciles représentent toute l'église , à laquelle Jésus-Christ a promis qu'elle ne tomberait jamais dans l'erreur. (B)

D. Pourquoi l'acceptation de l'église rend-elle infaillibles les décisions des conciles qui ne sont pas généraux ?

R. Parce que cette acceptation est une preuve certaine que la décision de ces conciles est conforme à la croyance générale de l'église, et à la tradition, qui est une règle infaillible de notre foi. (C)

Explication. Pour bien comprendre cette réponse, il faut savoir que l'église ne décide jamais rien dans les conciles, que sur l'écriture sainte ou la tradition, qui sont les deux règles infaillibles de notre foi. Quand la contestation roule sur l'intelligence de quelque passage de l'écriture, comme il arrive presque toujours ; car les hérétiques ont toujours abusé de l'obscurité de quelques passages de l'écriture, pour leur propre perdition, et celle des autres selon les paroles de saint Pierre (2. Ep. II. 15. 16.), l'église explique ces passages par la tradition, qui, ayant précédé ces disputes, et remontant jusqu'aux temps apostoliques, est l'unique moyen de découvrir le véritable sens que l'église a toujours reçu. Nous avons remarqué que l'on ne regarde comme de tradition divine ou apostolique, que ce qui est et a été enseigné ou pratiqué par toute l'église. Il y a divers moyens de connaître sensiblement si toutes les églises conviennent dans une même pratique ou dans un même dogme. L'un est d'assembler tous les évêques du monde, qui sont les dépositaires de la parole de Dieu, afin que chacun d'eux dépose de la tradition de son église : c'est ce qu'on fait dans les conciles généraux. (D) Mais parce que ces grandes assemblées ne sont pas faciles à former, il y a une voie plus courte et plus ordinaire pour s'assurer de la tradition de l'église. Le pape décide, et les églises particulières acceptent la décision. Quelquefois les évêques prononcent sur les points contestés, seuls ou dans des conciles provinciaux ou nationaux. Leurs décisions sont portées à Rome et dans les églises les plus éloignées. Le pape les confirme : chaque église les accepte, et y reconnaît la doctrine dont elle a toujours fait profession. Ce consentement de toutes les églises du monde, dans un point décidé par un concile particulier, est une preuve certaine de la tradition, et fait le même effet dans le fond qu'un concile général. Nous voyons plusieurs erreurs condamnées par l'église en ces diverses manières, soit par des conciles généraux, soit par des papes, ou par des évêques, ou par des conciles particuliers, suivis de l'acceptation de toute l'église. Plusieurs conciles, qui n'étaient point généraux dans leur convocation, sont regardés comme généraux par toute l'église, à cause de l'acceptation qu'elle a faite de leurs décisions. Le premier concile de Constantinople, qui est le second général, n'était convoqué que pour être un concile national de tous les évêques d'Orient. L'acceptation solennelle de l'église fait qu'il est

regardé comme le second concile général. Plusieurs canons faits dans les conciles particuliers, par rapport à la discipline, ont été reçus de même par toute l'église, et ont une autorité universelle. Il suffit même que les décisions dogmatiques soient acceptées tacitement par l'église; c'est-à-dire que lui étant connues, elle ne réclame pas : parce que l'église, dépositaire fidèle de la vérité, ne manquerait pas de s'élever contre ces décisions, si elles étaient contraires à la foi. Ainsi, le seul silence du corps des pasteurs, sur une décision du pape, qui est publique, est une preuve suffisante de son assuésissement. (E)

D. Comment l'église regarde-t-elle ceux qui ne se soumettent point à ces décisions en matière de foi ?

R. Elle les regarde, selon la parole de Jésus-Christ, comme des gentils et des méchants : elle les traite d'hérétiques, et les retranche de son sein. (Matth. XVIII. 17.)

D. Quelle déférence doit-on avoir pour les sentimens des saints Pères en matière de religion ?

R. On doit regarder les saints Pères comme des témoins de la tradition de l'église, chacun dans son siècle. S'ils sont seuls de leur avis, leur autorité n'est pas considérable, comme quand ils sont d'accord avec tous les autres. L'église ne décide rien, pour l'ordinaire, sur les articles où les sentimens des Pères sont partagés : parce qu'alors la tradition n'étant ni certaine, ni uniforme, on ne la regarde point comme une tradition divine ou apostolique. C'est ce qui donne lieu à la différence des opinions, entre les théologiens catholiques, sur quantité de matières qui ne sont pas essentielles.

D. Quel est le parti qu'il faut prendre, dans les choses sur lesquelles l'église n'a rien décidé, et où les sentimens des théologiens sont partagés ?

R. Alors les sentimens sont libres. Chacun doit embrasser celui qu'il croit être le plus véritable. Mais il faut observer deux précautions : l'une, de se soumettre de bonne foi à l'autorité de l'église, si elle venait à décider le contraire de ce que nous croyons ; l'autre, de conserver la paix et la charité avec les personnes qui, sur ces matières, ont un autre sentiment que le nôtre ; car rien ne doit être plus précieux à un chrétien. Unité dans les choses nécessaires, liberté dans les choses douteuses, charité dans les unes et dans les autres. (F)

§. 6 De la nécessité de la foi.

D. Est-il nécessaire d'avoir la foi pour être sauvé ?

R. Oui. On ne peut être sauvé, si l'on ne croit fermement tout ce que l'église croit et enseigne.

D. Est-il nécessaire que tous les fidèles sachent en particulier tout ce que l'église croit et enseigne ?

(*) Voyez saint Augustin, lettre 54 ou 118, à Janvier.

R. Il est nécessaire que tous les fidèles croient en général tout ce que l'église croit, et qu'ils soient instruits de certains articles principaux en particulier.

D. Quels sont les articles que tous les chrétiens doivent savoir et croire en particulier ?

R. Les mystères de la très-sainte Trinité, de l'incarnation du Verbe, et de la rédemption des hommes par Jésus-Christ; les vérités contenues dans le Symbole des apôtres; les commandemens de Dieu et de l'église; plusieurs choses qui regardent les sacremens, surtout ceux du baptême, de l'eucharistie, de la pénitence. (A)

Explication. La connaissance distincte des articles de la foi doit être plus ou moins grande, selon l'état, la profession, le caractère d'esprit, et les autres circonstances où se trouvent les fidèles. Il est difficile de déterminer au juste et certainement, quel est le degré de connaissance distincte, nécessaire pour chacun. Nous ne parlons pas ici de ce qu'il fallait croire distinctement avant Jésus-Christ. Nous ne parlons que des chrétiens baptisés, qui ont l'usage libre de leur raison. Il n'en est point qui puisse être sauvé, s'il ignore les mystères de la Trinité, de l'incarnation, de la rédemption, et qui ne soit obligé de s'instruire des commandemens de Dieu et de l'église, du symbole des apôtres, de l'effet du baptême, et de plusieurs autres choses qui regardent les sacremens et les devoirs de l'état où l'on est engagé.

Tout ceci regarde les plus simples d'entre les fidèles. Ceux qui sont capables d'apprendre leur religion à fond, et qui ne le font pas, vivent dans une ignorance dangereuse, parce qu'il n'y a rien qui nous touche de plus près, et dont la connaissance nous soit plus importante, que de savoir en particulier ce que l'église croit, et les raisons de ce qu'elle pratique. Sur ce pied-là, la plupart des chrétiens vivent négligemment dans un état d'ignorance volontaire, dont il est à craindre que les suites ne soient terribles pour eux au jugement de Dieu.

Il n'y a point de chrétien engagé dans le commerce du monde, qui ne pût facilement employer à la connaissance de la religion, le temps dont on est si prodigue pour des bagatelles; leur ignorance n'est point excusable.

D. La foi est-elle la même en tous ceux qui croient ?

R. Non : les uns ont une foi vive, les autres n'ont qu'une foi morte.

D. Qu'est-ce qu'avoir une foi vive ?

R. C'est avoir une foi soutenue par les œuvres, c'est-à-dire, vivre conformément à ce qu'on croit; par exemple, être détaché du monde, parce que l'on fait profession de croire que c'est être ennemi de Dieu, que d'aimer le monde, dit saint Jacques. (Jac. iv. 4.)

D. Qu'est-ce qu'avoir une foi morte ?

R. C'est démentir sa foi par ses œuvres, et vivre autrement qu'on ne croit. (Jac. II. 20. 26.) (B)

D. Est-il nécessaire d'avoir une foi vive ?

R. Oui. C'est une chose absolument nécessaire pour le salut ; et ce qui perd tant de chrétiens, c'est qu'ils n'ont qu'une foi morte. (Jac. II. 14 et suiv.) (C)

D. Ceux qui n'ont pas la foi, pèchent-ils dans toutes leurs actions ?

R. Non. Toutes les œuvres des infidèles ne sont pas des péchés ; ils peuvent faire des actions moralement bonnes, et elles sont telles, toutes les fois que l'action, bonne en soi, n'est rendue mauvaise par aucune circonstance, et n'est pas rapportée positivement à une mauvaise fin.

Mais ces actions moralement bonnes ne sont pas méritoires pour le salut, si elles ne sont produites par la grâce, comme elles l'étaient dans Corneille le centenier, dont il est parlé au chapitre dixième des Actes des apôtres : car c'est un article de foi décidé par l'église, contre les sémipélagiens, que le commencement du salut vient de la grâce. (*)

S. 7. Des péchés contre la foi, Des signes de la foi, et du signe de la croix en particulier.

D. Qui sont ceux qui pèchent contre la foi ?

R. Quatre sortes de personnes.

1. Ceux qui ne croient pas les vérités que la foi enseigne ; tels sont les infidèles ; les juifs, les hérétiques.

2. Ceux qui renoncent extérieurement ces vérités, et qui n'osent faire connaître qu'ils les croient, quand il est nécessaire de paraître chrétiens.

3. Ceux qui doutent volontairement de ces vérités.

4. Ceux qui négligent de s'instruire des vérités de la foi, dont la connaissance leur est nécessaire.

D. Il ne suffit donc pas de croire intérieurement ce que l'église croit ?

R. Non. Il faut encore, dans les occasions nécessaires, faire une profession extérieure de sa croyance. *On croit de cœur pour la justice*, dit saint Paul (Rom. x. 10.), *et l'on fait de bouche la confession de sa croyance pour le salut*. Jésus-Christ dit qu'il ne reconnaîtra point au jour du jugement, devant son Père, ceux qui ne l'auront pas reconnu et confessé devant les hommes. (Matth. x. 32. 33.)

D. Comment devons-nous faire connaître notre foi aux hommes ?

R. Nous pouvons le faire en trois manières.

1. En faisant voir, en toute occasion, par notre conduite et nos paroles, que nous ne rougissons point de l'évangile.

(*) Voyez sur toute cette réponse, saint Thomas 2. 2. Question 10, art. 4. *in corp.* et quest. 23, art. 7. *ad prim.* Voyez aussi Silvius et les autres théologiens, sur ces endroits de saint Thomas.

2. En récitant le Symbole des apôtres, dont nous avons déjà parlé dans la première Partie (à la Conclusion), ou quelque autre profession de foi.

3. En faisant le signe de la croix, qui est une profession de foi abrégée.

D. Qu'est-ce que le signe de la croix ?

R. C'est un signe institué pour nous remettre dans l'esprit les principaux mystères de notre foi ; pour faire voir aux autres que nous les croyons, et pour attirer le secours de Dieu et sa bénédiction, par les mérites de Jésus-Christ mort en croix.

Or, on fait, comme tout le monde le sait, le signe de la croix en deux manières : 1. En portant la main droite au front, puis à l'estomac, ensuite à l'épaule gauche, de là à la droite, en disant en même temps : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* 2. On fait encore ce signe en traçant la figure d'une croix †, avec sa main ou son doigt.

D. Quels sont les mystères dont nous faisons profession par le signe de la croix ?

R. La Trinité, l'incarnation et la rédemption.

D. Comment faisons-nous profession de ces mystères par ce signe ?

R. En ce que, par ce signe, et par les paroles qui l'accompagnent, nous invoquons la sainte Trinité, par les mérites du Fils de Dieu incarné, mort en croix pour nous.

D. Quand faut-il faire le signe de la croix ?

R. Il est bon de le faire, à l'exemple des premiers chrétiens, au commencement de toutes les prières, des principales actions, et quand on est dans quelque danger. (A)

D. A quoi doit-on penser, en faisant le signe de la croix ?

R. A invoquer Dieu par Jésus-Christ mort en croix.

D. Qui a institué le signe de la croix ?

R. Les apôtres instruits par Jésus-Christ.

D. Comment le savons-nous ?

R. Nous le savons par la tradition. Ce signe est et a toujours été en usage, dans toutes les églises du monde, et chez tous les chrétiens de tous les siècles. Nous en trouvons des preuves authentiques dans Tertullien, dans Lactance, dans saint Athanase, dans saint Basile, dans saint Grégoire de Nysse, dans saint Grégoire de Nazianze, dans saint Chrysostôme, dans saint Ambroise, dans saint Jérôme, dans saint Augustin, dans saint Paulin. (B) Nous pourrions ainsi nommer tous les Pères ; leurs témoignages sont clairs, décisifs, et au-dessus de toute exception ; et les hérétiques qui ont osé abolir ce signe, contre un usage si ancien, si respectable, ne sauraient appuyer leur attentat sur l'exemple ou sur le témoignage d'aucun auteur ecclésiastique, qui ait écrit dans les premiers siècles. Ils ne peuvent donc s'exempter du blâme d'une témérité criante sur ce point ;

et ceci seul suffit, pour faire voir clairement à tout homme qui examinera les choses sans préjugé, que les prétendus réformateurs n'étaient certainement pas conduits par l'esprit de Dieu.

D. Est-il vrai que le signe de la croix, fait avec foi, peut chasser les démons, et opérer d'autres miracles ?

R. Oui ; et nous voyons plusieurs de ces miracles rapportés par les Pères des premiers siècles.

Explication. Lactance dit que le démon, consulté par l'empereur, n'avait osé lui répondre en présence d'un chrétien qui avait fait le signe de la croix. Saint Grégoire de Nazianze dit que Julien l'apostat, faisant un jour quelque opération magique, et ayant été saisi de frayeur, fit le signe de la croix, et qu'aussitôt tous les spectres s'évanouirent. On lit plusieurs miracles, encore plus illustres, opérés par le signe de la croix ; dans saint Athanase, dans saint Jérôme, dans Théodoret, dans Sulpice Sévère, dans saint Augustin, dans Victor de Vite. Ces autorités de la première antiquité, ces miracles rapportés par tant de saints, dont le nom est vénérable, même parmi les protestans, rendent très-croyable ce que les auteurs des siècles postérieurs écrivent des miracles opérés par le signe de la croix ; il serait trop long d'en faire ici le catalogue.

D. Quelle impression doivent faire sur les esprits des anciens et des nouveaux catholiques, des témoignages si authentiques touchant l'antiquité du signe de la croix, et touchant les miracles opérés par ce signe ?

R. 1. Déplorer l'aveuglement de ceux qui aiment mieux suivre l'imagination d'un téméraire né de nos jours, qui s'oppose à toute l'antiquité, que l'usage constant et perpétuel de toute l'église dans tous les siècles ; usage autorisé de Dieu même, par un si grand nombre de miracles.

2. Ne faire jamais le signe de la croix par pure coutume, le faire toujours avec attention et respect, et accompagner ce signe d'une élévation à Dieu.

3. Regarder tous ces miracles si authentiques, (rapportés la plupart par des témoins oculaires et tous irréprochables) ; comme une nouvelle preuve de la vérité de notre sainte religion ; car Dieu ne fait point de miracles pour autoriser le mensonge. Conclure de là que tous ceux qui nient la vérité des miracles, sont des esprits faux, ou libertins.

CHAPITRE III.

De l'Espérance.

§. 1. Ce que c'est que l'Espérance.

D. Qu'est-ce que l'espérance ?

R. C'est un don de Dieu, qui fait que nous attendons avec confiance les biens que Dieu nous a promis.

D. Pourquoi dites-vous que l'espérance est un don de Dieu ?

R. Parce que c'est Dieu qui la donne ; nous ne pouvons l'avoir de nous-mêmes. (Jac. 1. 17.) (A)

D. Sur quoi est fondée notre espérance ?

R. Sur la promesse de Dieu, qui ne peut et ne veut nous tromper ; et sur les mérites de Jésus-Christ, qui n'est venu sur la terre, et qui n'est mort que pour nous procurer la vie éternelle. (Hebr. vi. 18 et 19 ; Jean x. 10 ; Rom. viii. 32.) (B)

D. La confiance avec laquelle nous attendons ce que Dieu nous a promis, n'est-elle mêlée d'aucune crainte ?

R. Elle est mêlée de crainte, parce que nous pouvons manquer à ce que Dieu demande de nous, pour arriver à l'effet de ses promesses, et que nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine, et s'il persévérera jusqu'à la fin. (Eccle. ix. 1 ; 1. Cor. ix. 24 ; Philipp. n. 12.) (C)

D. Qu'est-ce que Dieu nous a promis ?

R. La vie éternelle et les moyens nécessaires pour y parvenir. (Rom. viii. 15. 22 et suiv.) (D)

D. Quels sont ces moyens ?

R. Ce sont les grâces et les secours que Dieu nous donne par Jésus-Christ, pour être justes en sa présence, et pour faire de bonnes œuvres. (Eph. i. 12. 17 et 18.) (E)

D. Devons-nous aussi attendre de Dieu les biens de ce monde ?

R. Oui, car c'est Dieu qui les donne ; mais nous ne devons ni les souhaiter, ni les demander que par rapport au salut. (Voy. ce que nous disons sur cela dans le traité de la Prière, Part. 3. Sect. 2, Chap. 1. §. 6.) (F)

D. Est-il nécessaire que nous mettions notre espérance en Dieu ?

R. Oui. Celui qui n'espère qu'en Dieu, n'est jamais confondu. malheur à quiconque met sa confiance en autre chose ! (*)

D. Qu'est-ce qu'espérer en autre chose qu'en Dieu ?

R. C'est mettre sa confiance en soi-même, ou en quelque autre créature : par exemple, en ses richesses, en son crédit, ou en celui de quelque ami. (Ps. xix. 8. cxlv. 2. 3, etc.) (G)

(*) Ps. xxiv, 1, 3, cxlv, 2 et suiv. Eccl. ii, 11, 12 ; Isaïe xxx, 1, 2, xxi, 1 et suiv. xl, 31 ; Jérém. xvii, 5, 6, 7, 8 ; 2. Paralip. xvi, 7, 8, 9 ; Osée vii, 11 et 13 ; Amos. vi, 1, etc.

D. Pourquoi ne doit-on espérer qu'en Dieu ?

R. Parce que , 1. Dieu seul peut nous rendre heureux , puisqu'il est seul infiniment puissant , infiniment bon ; tout autre appui est un esprit fragile et trompeur : les créatures par elles-mêmes ne sont que mensonge et que faiblesse.

2. Dieu n'assiste que ceux qui espèrent en lui. (H) (*)

D. L'espérance est-elle la même dans tous les chrétiens ?

R. Il en est de l'espérance comme de la foi : ou elle est accompagnée d'amour de Dieu , et alors c'est une espérance vive , comme l'appelle saint Pierre (1. Ep. 1. 3.) , et elle nous établit dans une confiance qui ne nous trompe pas , selon la parole de saint Paul (Rom. v. 4 et 5.) , elle est parfaite. Ou elle est séparée de la charité ; et alors elle est morte , imparfaite , insuffisante. (I)

S. 2. Des péchés contre l'Espérance.

D. En combien de manières pèche-t-on contre l'espérance ?

R. En deux manières : par excès , et par défaut ; 1. Par présomption ; 2. par désespoir.

D. Quand pèche-t-on contre l'espérance par présomption ?

R. 1. Quand on croit pouvoir , par soi-même , et sans les secours de Dieu , faire le bien et arriver au salut. (A)

2. Quand on tente Dieu.

D. Qu'est-ce que tenter Dieu ?

R. C'est attendre de Dieu , ou lui demander , sans nécessité et sans fondement légitime , ce qu'il n'a pas promis.

Explication. Dieu veut qu'on ait recours aux moyens qui sont dans l'ordre de sa providence ; y manquer , c'est tenter Dieu. C'est le tenter , par exemple , que de lui demander , ou d'attendre sans fondement et sans nécessité , qu'il fasse un miracle en notre faveur ; qu'il nous preserve d'un péril auquel nous nous exposons témérairement , et contre son ordre ; qu'il nous donne ce qui est nécessaire , sans que nous travaillions pour le gagner ; qu'il nous accorde l'effet de nos prières , quand nous prions sans aucune préparation et sans aucune attention. (B) C'est tenter Dieu , que d'espérer qu'il nous pardonnera nos péchés sans que nous fassions pénitence ; c'est le tenter , que de l'offenser , dans l'espérance qu'il nous pardonnera. (C)

D. Comment pèche-t-on par désespoir ?

R. On le fait en plusieurs manières.

1. Quand on désespère d'obtenir le pardon de ses péchés , à cause de leur nombre et de leur énormité. (D)

2. Quand on désespère de pouvoir se corriger de ses mauvaises inclinations , à cause de la force de l'habitude , et de l'expérience que l'on fait tous les jours de sa faiblesse : ce qui est le principe de la paresse et de l'endurcissement dans le crime , comme dit saint Paul. (E)

(*) Ps. cxvii, 8, 9 ; Osée i, 2, 7 ; Isale xxxi, 1, 2, 3 ; Jérém. ii, 18.

3. Quand on manque de confiance et de soumission à la providence de Dieu, et qu'on craint toujours de manquer du nécessaire. (F)

4. Quand, au lieu de mettre sa confiance en Dieu, on la met, ou en soi-même, ou en quelque autre créature. (G)

CHAPITRE IV.

De la Charité.

§. 1. De l'amour de Dieu.

D. Qu'est-ce que la Charité ?

R. C'est un don de Dieu, qui fait que nous aimons Dieu pour lui-même pardessus toutes choses ; et le prochain, par rapport à Dieu, comme nous-mêmes. (A)

D. Pourquoi dites-vous que la charité est un don de Dieu ?

R. Parce que Dieu seul la donne ; nous ne saurions l'avoir de nous-mêmes ; elle est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit, dit saint Paul. (Rom. v. 5.) (B)

D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu pour lui-même ?

R. C'est l'aimer à cause de sa propre excellence et de sa bonté infinie ; en sorte que l'homme désire la gloire de Dieu, comme sa dernière fin. (C)

D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu pardessus toutes choses ?

R. C'est l'aimer plus que soi-même, et plus qu'aucune autre chose qui soit au monde.

D. Quand est-ce que nous aimons Dieu pardessus toutes choses ?

R. Quand nous aimons mieux renoncer à ce que nous avons de plus cher au monde, que de l'offenser.

D. Cette disposition est-elle nécessaire ?

R. Elle est absolument nécessaire. *Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi*, dit Jésus-Christ, *n'est pas digne de moi ; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi.* (Matth. x. 37.)

D. Est-ce un précepte nouveau, que le précepte de l'amour de Dieu ?

R. C'est le précepte le plus ancien qu'il y ait, et le plus indispensable ; il est fondé sur la nature de l'homme : car il est du droit naturel de rendre à Dieu l'honneur et le culte souverains qui sont dus au Créateur : et l'on ne peut rendre à Dieu ce culte, quand on ne l'aime pas, dit saint Augustin. (D)

D. Le précepte de l'amour de Dieu était-il connu aux Juifs ?

R. Oui. Ce précepte est le premier et le plus grand de la loi de Moïse ; voici en quels termes il est conçu (Deut. vi. 5 et suiv.) : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de tout votre esprit, et de toutes vos forces : vous écrirez*

ces paroles dans votre cœur : vous les apprendrez à vos enfans ; vous les méditez dans votre maison , dans vos voyages , pendant votre sommeil , à votre réveil ; vous les attacherez à vos mains , etc.

Jésus-Christ a confirmé aux chrétiens ce commandement de Moïse , et il a dit qu'on ne peut arriver au ciel qu'en le pratiquant. (Matth. xxii. 37.)

D. Quel est le sens de ces paroles : Vous aimerez Dieu de tout votre cœur , de tout votre esprit et de toutes vos forces ?

R. Aimer Dieu de tout son cœur , c'est être dans la disposition habituelle de lui rapporter tout. Aimer Dieu de tout son esprit , c'est lui soumettre notre esprit et nos lumières. Aimer Dieu de toute notre ame , c'est régler nos désirs suivant sa volonté ; et l'aimer de toutes nos forces , c'est lui soumettre toutes nos actions. En un mot , Dieu ne veut point que notre cœur soit partagé entre lui et la créature ; il veut le posséder tout entier , et rien n'est plus juste. (E)

D. Pour aimer Dieu en la manière qu'il l'ordonne , est-il nécessaire d'être occupé de Dieu dans toutes nos actions ?

R. Ce ne sera que dans le ciel que nous aurons le bonheur de n'être occupés que de Dieu. Pour aimer Dieu sur la terre , comme il nous l'ordonne , il suffit de remplir les deux obligations imposées par ce précepte : l'une est générale et continuelle ; c'est de n'aimer , en aucun temps , la créature plus que Dieu , et d'être , à toute heure et à tout moment , habituellement disposé à aimer Dieu plus que toutes choses , comme un bon fils est toujours disposé à aimer son père , et à lui donner des marques de son amour : l'autre obligation est particulière , et n'oblige qu'en certaines circonstances , dans lesquelles nous sommes obligés de faire des actes d'amour de Dieu. Il est difficile de déterminer ces circonstances en détail ; mais nous devons multiplier tellement les actes d'amour de Dieu , que nous ne soyons pas condamnés pour avoir manqué à cet exercice , qui est la principale obligation de la créature raisonnable. (F)

D. Est-ce un péché que d'aimer quelque chose avec Dieu ?

R. C'est un péché , si cet amour est contraire à la loi de Dieu. (G)

Explication. L'amour est un mouvement de notre ame qui a le bien pour objet. Tout ce qui est un véritable bien , est digne d'être aimé ; et tout amour est légitime et honnête , lorsqu'il a pour objet un bien véritable , et qu'il ne se porte vers son objet , que selon la mesure du bien qui est en lui : au contraire , l'amour est vicieux et déréglé , lorsqu'il a pour objet un mal , ou qu'il aime un objet bon , au-delà de la mesure de bonté qu'il contient ; c'est-à-dire lorsque celui qui aime préfère cet objet à un bien qui lui est supérieur en bonté.

Or , il y a deux sortes de biens : le premier est le bien par

essence, ou incréé, qui renferme en soi toute bonté et toute perfection, et qu'on nomme le bien infini et souverain, qui n'est autre que Dieu même; le second bien est le bien créé. Dieu, en donnant l'être aux créatures, leur a communiqué quelque degré de bonté, suivant cette parole de la Genèse : *Dieu a vu toutes les créatures, et elles étaient très-bonnes.* Mais Dieu n'a pas communiqué à tous les êtres qu'il a tirés du néant, le même degré de bonté; il y a des biens créés plus grands les uns que les autres : le bien spirituel est au-dessus du bien corporel, et le surnaturel est au-dessus de tout ce qui est naturel.

Suivant ces principes incontestables, Dieu, considéré en lui-même, étant seul le souverain bien, doit être seul souverainement aimé et préféré à tout. C'est ce qu'on appelle l'aimer par-dessus toutes choses : ainsi nous devons aimer Dieu et sa gloire plus que toutes les créatures, et plus que nous-mêmes, parce que le degré de bonté qui est en nous, est infiniment au-dessous du bien de Dieu.

En suivant la même règle, on doit dire que toute créature, possédant en elle quelque degré de bonté, peut être l'objet d'un amour honnête et permis; Dieu lui-même aime toutes les créatures, et particulièrement les âmes. Cet amour de Dieu pour ses créatures étant bon, il peut être imité par les hommes, qui peuvent aussi aimer ce qu'il y a de bon dans les ouvrages du Créateur; mais les créatures n'ayant en elles qu'une mesure de bien plus ou moins grande, suivant ce qu'il a plu à Dieu de leur en communiquer, il ne peut être permis de les aimer que suivant leur degré de bonté : ainsi aucune créature ne peut être préférée à Dieu, à sa gloire et à son amitié. Nous devons toujours être habituellement disposés à les sacrifier à Dieu et à son amour. Nous devons aussi, en aimant les créatures, régler notre amour sur la mesure du bien qui est en elles. Nous devons donc aimer les biens spirituels, plus que tous les biens corporels; et nous devons préférer les biens surnaturels à tous les biens de la nature : sans cette proportion, notre amour serait vicieux et mauvais.

D. Pèche-t-on toujours mortellement quand on viole le précepte de l'amour de Dieu ?

R. On peut pécher véniellement ou mortellement, en violant le précepte de la charité : mortellement, si l'action par laquelle on le viole est telle que nous préférerions la créature à l'amitié de Dieu; véniellement, si ce violement n'est pas considérable, et s'il ne nous fait pas perdre l'amour de Dieu, répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit. (H)

D. Suffit-il, pour aimer Dieu, de lui dire qu'on l'aime ?

R. Non. Il faut que ce sentiment soit dans le cœur, et qu'il se manifeste par nos actions. (I)

D. N'est-ce pas une chose utile que de dire à Dieu qu'on

l'aime, ou de faire ce qu'on appelle des actes d'amour de Dieu?

R. Il est très-utile, et notre faiblesse fait qu'il est comme nécessaire de faire souvent de ces actes, pour nous exciter à l'aimer; mais il est absolument nécessaire de l'aimer effectivement en tout temps: si nous nous contentons de le dire sans le faire, nous sommes des menteurs. (K)

D. Est-ce aimer Dieu comme il faut, que de ne l'aimer qu'à cause des biens temporels qu'on attend de lui?

R. Aimer Dieu uniquement à cause des biens temporels qu'on attend de lui, ce n'est point aimer Dieu; c'est aimer ces biens temporels, et ne regarder Dieu que comme l'instrument nécessaire pour les avoir. (L)

D. Est-ce aimer Dieu véritablement, que de l'aimer à cause des biens éternels qu'il nous promet?

R. Les biens éternels ne sont autres que la possession de Dieu même: ainsi c'est aimer Dieu véritablement. Mais quoique cet amour de Dieu soit saint, ce n'est pas l'amour de charité par lequel nous devons aimer Dieu comme bon en lui-même, et préférer sa gloire à notre propre bonheur, que de l'aimer en vue des biens éternels. (M)

D. Qui sont ceux qui pèchent contre l'amour qu'on doit à Dieu?

R. Ceux qui aiment le monde et qui suivent ses cupidités; et il n'y a point de péché qui ne soit un violement, ou mortel, ou véniel, de l'amour qu'on doit à Dieu. Car on ne pèche qu'en s'attachant à la créature, au mépris de Dieu. Si par cet attachement on préfère la créature à l'amitié de Dieu, c'est un péché mortel; autrement, c'est un péché véniel. (N)

§. 2. De l'amour de nous-mêmes.

D. La charité nous oblige-t-elle à nous aimer nous-mêmes?

R. Oui; car Jésus-Christ dit que nous devons aimer le prochain comme nous-mêmes: il suppose donc que nous devons nous aimer nous-mêmes. (A)

D. Comment devons-nous nous aimer?

R. Nous devons nous aimer pour Dieu; c'est-à-dire que nous devons rapporter à Dieu l'amour que nous avons pour nous-mêmes. (B)

D. Quand est-ce que nous rapportons à Dieu l'amour que nous avons de nous-mêmes?

R. Quand nous ne cherchons notre bonheur qu'en Dieu, et que nous tendons à lui uniquement. (C)

D. Pourquoi devons-nous rapporter à Dieu l'amour de nous-mêmes, et tendre à lui uniquement?

R. Parce que Dieu seul est un bien infini, à la gloire duquel toutes les créatures doivent se rapporter: d'ailleurs, s'aimer soi-même, c'est vouloir être heureux, et travailler à parvenir au vrai bonheur. Or, nous ne pouvons être heureux qu'en possédant Dieu; et pour posséder Dieu, il faut tendre à lui uniquement. (D)

D. Nous ne nous aimons donc nous-mêmes comme il faut, que quand nous aimons Dieu ?

R. Cela est vrai : sans cela nous nous rendons malheureux ; et l'amour que nous avons de nous-mêmes, est un amour déréglé et criminel. (E)

D. Qui sont ceux qui s'aiment eux-mêmes d'une manière déréglée et criminelle ?

R. Ceux qui cherchent à satisfaire leur orgueil, ou leur sensualité, ou leur curiosité : et c'est ce à quoi nous portons naturellement notre nature corrompue par le péché originel. C'est pour cela que nous devons nous faire sans cesse violence, afin de surmonter ces inclinations corrompues et dangereuses.

Explication. Quand Jésus-Christ nous ordonne de nous haïr nous-mêmes, de mourir à nous-mêmes, c'est l'amour criminel de nous-mêmes qu'il nous défend. Et parce que cet amour criminel pousse en nous tous les jours de nouvelles racines, et qu'il est conforme aux préjugés de la coutume, de l'éducation, de l'exemple, et à l'inclination de notre nature corrompue ; Jésus-Christ nous fait entendre que pour pouvoir mourir à nous-mêmes, et nous procurer par cette mort la véritable vie, il faut nous faire continuellement violence, porter tous les jours notre croix, ne point suivre le torrent du monde, mais entrer par la porte étroite, et marcher par le chemin où peu de gens marchent. (F) Tout cela paraît dur et difficile : mais la récompense est infinie ; Jésus-Christ promet d'adoucir toutes ces difficultés, et de faire trouver son joug doux et léger à ceux qui voudront s'en charger. Tous ceux qui veulent de bonne foi se donner à Dieu, et vivre selon les maximes de l'évangile, éprouvent l'effet de cette divine promesse. L'amour de Dieu, répandu dans leur cœur par le Saint-Esprit, fait qu'ils trouvent plus de joie et de consolation à se faire violence pour mourir à eux-mêmes, que n'en trouvent les pécheurs à suivre leurs inclinations corrompues. Saint Augustin explique cette vérité d'une manière admirable, dans plusieurs endroits de ses ouvrages. (G)

D. Comment s'appelle l'amour criminel de nous-mêmes ?

R. L'amour-propre ou la cupidité. Cet amour est criminel, parce qu'il est injurieux à Dieu, et qu'il nous est préjudiciable.

D. En quoi l'amour-propre est-il injurieux à Dieu ?

R. En ce qu'il fait que l'homme abandonne Dieu pour s'attacher à la créature.

D. En quoi l'amour-propre nous est-il préjudiciable ?

R. En ce qu'il nous rend malheureux, puisqu'il nous fait perdre Dieu qui est notre unique bonheur. (H)

D. Comment s'appelle l'amour réglé de nous-mêmes ?

R. Il s'appelle charité, parce qu'il fait partie de la charité.

D. Peut-on pécher véniellement par amour-propre ?

R. Oui ; car tous les péchés sont un effet de l'amour-propre. Or, tous les péchés ne sont pas mortels.

D. Quand est-ce qu'on pèche par amour-propre, mortellement ou véniellement ?

R. Quand le péché que l'amour-propre nous fait commettre, éteint en nous la charité, c'est un péché mortel. Quand il ne l'éteint pas entièrement, mais qu'il ne fait que l'affaiblir ou la diminuer, c'est un péché véniel.

D. Est-ce amour de cupidité, que de souhaiter les biens temporels ?

R. C'est cupidité que de les souhaiter pour satisfaire son orgueil, ou sa sensualité, ou sa curiosité. Ce n'est pas cupidité, mais amour naturel, quand on les désire par des motifs honnêtes : c'est même charité, quand on les désire pour la gloire de Dieu. (*) (I)

§. 3. De l'amour du prochain.

D. La charité nous oblige-t-elle à aimer notre prochain ?

R. Oui. Elle nous oblige à l'aimer comme nous-mêmes. (Matth. xii. 39 et 40 ; Rom. xii. 8 et suiv.) (A)

D. Qui est notre prochain ?

R. Ce sont tous les hommes ; les chrétiens, les hérétiques, les infidèles et même nos plus grands ennemis. (Matth. v. 38 et suiv. Luc x. 27.)

D. Qu'est-ce qu'aimer son prochain comme soi-même ?

R. C'est lui souhaiter et lui procurer, autant qu'on le peut, ce qu'on est obligé de se souhaiter et de se procurer à soi-même ; c'est-à-dire le bonheur éternel, et ce qui y conduit. (B)

D. Ne doit-on pas aussi souhaiter et procurer au prochain les biens temporels ?

R. On doit les lui souhaiter et procurer comme à soi-même ; c'est-à-dire avec soumission à la volonté de Dieu, et avec subordination au bien du salut : sans cela, l'amour qu'on a pour lui ou pour soi est une cupidité. (C)

D. Sur quoi est fondée l'obligation que nous avons d'aimer notre prochain comme nous-mêmes ?

R. Sur l'obligation où nous sommes d'aimer Dieu souverainement.

Explication. On ne peut aimer Dieu souverainement, sans souhaiter qu'il soit connu, aimé et adoré par toutes les créatures raisonnables, et par conséquent par tous les hommes. Quand on souhaite cela véritablement, on le procure autant qu'on le peut. Or, souhaiter et procurer aux hommes la connaissance, l'amour, le service de Dieu, c'est leur

(*) Voyez sur cela ce que nous avons dit en expliquant l'avarice en cette Partie, Sect. 1, Chap. 2, §. 2, et l'espérance, Sect. 2, Chap. 3, et ce que nous dirons ci-après, en expliquant ce qu'il faut demander à Dieu quand on prie, Part. 3, Sect. 2, Chap. 1, §. 6.

souhaiter et leur procurer leur bonheur : c'est donc les aimer comme il faut. Par conséquent , l'obligation d'aimer le prochain est une suite nécessaire de l'obligation d'aimer Dieu. (D)

D. Doit-on souhaiter indifféremment à tout le monde le bien qu'on doit se souhaiter à soi-même ?

R. Oui. On doit souhaiter le salut pour tous les hommes , comme on doit le souhaiter pour soi-même. On doit souhaiter aussi , pour les autres comme pour soi-même , tout ce qui conduit directement ou indirectement au salut.

D. Doit-on procurer indifféremment à tout le monde ce qu'on doit se procurer à soi-même ?

R. Comme il ne dépend pas de nous de procurer à tout le monde les mêmes secours , il y a un ordre de charité qu'on doit garder dans les secours que l'on procure au prochain.

D. Quel est l'ordre de la charité dans les secours que l'on procure au prochain ?

R. C'est de préférer celui qui nous touche de plus près aux autres ; par exemple , nos parens aux autres hommes ; les chrétiens aux infidèles ; les pasteurs et les supérieurs aux simples fidèles. (E)

D. Comment pouvons-nous connaître si nous aimons notre prochain ?

R. Nous aimons notre prochain , quand , bien loin de lui souhaiter ou procurer aucun mal , nous lui souhaitons et lui procurons tout le bien que nous pouvons ; quand nous supportons ses défauts , et que nous excusons ses faiblesses ; et quand nous le traitons en toutes choses , comme nous avons droit de souhaiter qu'on nous traite en pareilles circonstances. (F)

D. Quels sont les secours que nous pouvons procurer à notre prochain ?

R. Ils sont , ou spirituels , ou corporels.

On appelle les premiers , les œuvres spirituelles de miséricorde , et les seconds , les œuvres corporelles de miséricorde.

D. Quelles sont les œuvres spirituelles de miséricorde ?

R. 1. Enseigner les ignorans.

2. Corriger les pécheurs.

3. Donner conseil à ceux qui en ont besoin.

4. Consoler les affligés.

5. Souffrir les injures et les défauts d'autrui avec patience.

6. Pardonner de bon cœur les offenses.

7. Prier pour les vivans et pour les morts , et pour ceux qui nous persécutent.

D. Quelles sont les œuvres corporelles de miséricorde ?

R. 1. Donner à manger à ceux qui ont faim , et à boire à ceux qui ont soif.

2. Recevoir les étrangers.

3. Vêtir les nus.

4. Visiter les malades.
5. Visiter les prisonniers.
6. Racheter les captifs.
7. Ensevelir les morts.

(Nous n'allons expliquer en détail , dans les Chapitres suivans , que les œuvres spirituelles ou corporelles de miséricorde sur lesquelles les fidèles ont le plus besoin d'instruction.)

§. 4. De l'aumône.

D. Qu'entendez-vous par l'aumône ?

R. J'entends tous les secours , tant corporels que spirituels , qu'on peut procurer au prochain. On appelle les premiers , aumône corporelle ; et les seconds , aumône spirituelle. (A)

D. L'aumône est-elle d'une obligation indispensable ?

R. Oui , pour tous ceux qui sont en état de la faire. (B)

D. Sur quoi est fondée cette obligation ?

R. 1. Sur l'amour que nous devons au prochain. C'est ne pas l'aimer que de manquer à l'assister dans son besoin quand on le peut. *Si quelqu'un a des biens de ce monde , et que , voyant son frère en nécessité , il lui ferme son cœur et ses entrailles , comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ?* dit saint Jean. (1. Ep. III.)

2. Sur le précepte et les menaces de Jésus-Christ. (Matth. xxv. 41 et suiv.) *Retirez-vous de moi , maudits , dira-t-il aux réprouvés : allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges : car j'ai eu faim , et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif , et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'ai eu besoin de logement , et vous ne m'avez pas logé ; j'ai été sans habits , et vous ne m'avez pas revêtu ; j'ai été malade et en prison , et vous ne m'avez pas visité.... Autant de fois que vous avez manqué à rendre ces assistances à l'un de ces plus petits , vous avez manqué à me les rendre à moi-même.* Si cet oracle et ce tonnerre de Jésus-Christ n'effraient les chrétiens , et ne leur ouvrent les entrailles en faveur des pauvres , ils sont endurcis , et , j'ose le dire , presque réprouvés.

D. L'aumône est-elle avantageuse ?

R. Elle est encore plus avantageuse à ceux qui la font qu'à ceux qui la reçoivent. Vous donnez aux pauvres un secours passager , et vous vous procurez , par ce don , une vie éternelle. (C)

D. Quels sont les principaux avantages de l'aumône ?

R. 1. Elle nous procure le pardon de nos péchés. (Eccli. III. 33 et 34 ; Tob. XII. 8 , 9 ; Luc XI. 41.) (D)

2. Elle nous rend Dieu favorable. (Ps. XL. 2 , 3 , 4.) (E)

3. Elle est un moyen de satisfaire à sa justice. (Dan. IV. 24.) (F)

4. Elle nous donne confiance devant Dieu , au temps de la prière et de l'affliction. (Tob. IV. 12 ; Isaie LVIII. 7 , 8 , 9 et suiv.) (G)

D. Qu'est-on obligé de donner pour satisfaire au précepte de l'aumône ?

R. Tout son superflu ; c'est-à-dire tout ce qui est au-delà du nécessaire. (H)

Or, il y a deux sortes de nécessaires. Le nécessaire de la vie et le nécessaire de l'état. Le nécessaire pour vivre et s'habiller. Le nécessaire de l'état, c'est ce qui est nécessaire pour se soutenir dans sa condition, sans luxe et sans cupidité. (I)

On est obligé de donner aux pauvres tout ce qui reste après avoir pris le nécessaire de l'état ; et cela suffit dans les nécessités communes ; mais cela ne suffit pas dans les nécessités pressantes, à plus forte raison, dans les nécessités extrêmes.

D. Qu'entendez-vous par ces différentes nécessités des pauvres ?

R. La nécessité extrême est celle où se trouve un pauvre qui meurt de faim, s'il n'est assisté promptement. Les nécessités pressantes sont celles où sont les pauvres qui sont en danger de mourir de faim. Les nécessités communes sont celles que souffrent ordinairement tous les pauvres.

D. Cela posé, quelle est donc l'obligation des riches dans ces différentes nécessités ?

R. Dans les nécessités communes, il faut donner tout le surplus de l'état ; dans les nécessités pressantes, il faut retrancher avec prudence quelque chose du nécessaire de l'état, plus ou moins, à proportion des nécessités plus ou moins grandes ; et dans les nécessités extrêmes, il faut assister les pauvres de tout ce qui reste après le nécessaire de la vie. (K)

D. Est-ce une obligation indispensable que d'en agir ainsi ?

R. Oui. Et ceux qui ne le font pas, se perdent. (L)

D. Quel est le temps ordinaire des nécessités pressantes ?

R. Le temps des famines, des froids excessifs, etc. (M)

D. De quelles conditions l'aumône doit-elle être accompagnée pour être utile et méritoire ?

R. Il faut faire l'aumône,

1. Promptement (N) ;
2. Avec joie (O) ;
3. Dans un esprit de compassion et de charité (P) ;
4. Avec humilité (Q) ;
5. Avec prudence et discernement (R) ;
6. Avec justice ; et des biens dont on peut disposer selon les lois. (S)

Je dis *des biens dont on peut disposer selon les lois* ; pour faire entendre qu'on ne peut point, en conscience, donner aux pauvres, 1. le bien d'autrui. Il faut le rendre à qui il appartient. 2. On ne peut faire l'aumône de son propre bien, quand les lois n'en donnent pas la disposition. Il faut alors le consentement de celui qui en est le gardien ou le curateur. (T)

D. Les pauvres sont-ils obligés à l'aumône ?

R. Nul n'est tenu à l'impossible. Mais il n'y a personne qui ne puisse faire l'aumône, au moins spirituelle (V) ; et les pauvres mêmes peuvent procurer au prochain plusieurs secours corporels, qui tiennent lieu d'aumône. La charité est ingénieuse : elle trouve mille moyens de secourir le prochain, quand elle est sincère. (X)

§. 5. De la correction fraternelle.

D. En quoi consiste la correction fraternelle ?

R. A reprendre notre prochain de ses défauts et de ses péchés.

D. Est-ce un action utile et avantageuse au prochain ?

R. Oui ; pourvu qu'on la fasse avec charité et avec prudence. (A)

D. Est-on obligé à faire la correction ?

R. Le devoir et la justice y obligent les supérieurs ; le zèle, la charité et l'ordre de Jésus-Christ y engagent souvent les autres personnes. *Si votre frère a péché contre vous, dit Jésus-Christ, allez lui représenter sa faute en particulier, entre vous et lui. S'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère.... Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou de trois témoins : que s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'église. Et s'il n'écoute l'église même, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain.* (Matth. xviii. 15 et suiv. Luc. xvii, 3 et 4.

D. Qu'est-ce que faire la correction fraternelle avec charité ?

R. C'est la faire sans passion, sans envie, sans aversion, sans prévention, mais dans la seule vue d'être utile à celui qu'on reprend, et de s'acquitter soi-même de son devoir. (B)

D. Qu'est-ce que faire la correction avec prudence ?

R. C'est prendre, pour la correction en elle-même, et pour les personnes, le temps, le lieu, et les manières les plus propres à l'utilité du prochain.

D. Quelles mesures faut-il prendre pour la correction en elle-même ?

R. Comme c'est le seul bien des pécheurs qu'on doit avoir en vue en faisant la correction, il faut l'omettre quand on voit qu'elle ne fera qu'algrir le prochain, et l'engager dans de nouveaux péchés, bien loin de le convertir. Ceci ne s'entend pas à la rigueur des corrections faites par les supérieurs et par les juges. (C)

D. Quelles mesures de prudence faut-il prendre dans la correction par rapport aux personnes ?

R. Il faut avoir égard à l'âge, à la condition, à la faiblesse, au tempérament, et aux circonstances où se trouve, tant celui qui doit faire la correction, que le pécheur qui doit être corrigé. (1. Tim. v. 1. 2.) (D)

D. Quelles mesures faut-il prendre par rapport au temps et au lieu de la correction ?

R. Il faut examiner si la correction doit être faite, 1. en public ou en particulier ; 2. dans le temps même de l'action qu'on veut reprendre, ou long-temps après qu'elle est faite, et quand le pécheur n'est plus agité par la passion ; en un mot, il faut choisir le temps et le lieu le plus propres à gagner à Dieu le prochain. (E)

D. Quelles mesures faut-il prendre par rapport à la manière de corriger ?

R. La charité fait diversifier la correction en mille manières. (F) Quelquefois il faut corriger avec douceur, quelquefois avec force. La colère sainte est quelquefois nécessaire ; elle est quelquefois préjudiciable. Il faut quelquefois user de prières, quelquefois de menaces, quelquefois de paroles dures. (G) La prudence consiste à choisir entre toutes les manières de corriger, celle qui convient le mieux aux circonstances présentes, au caractère du pécheur, et à la nature du péché. (2. Tim. iv. , 2 ; Tit. i. 12 et 13.)

D. Dans quelles dispositions doit être celui qui fait la correction ?

R. Outre la charité et la prudence, il doit avoir encore une grande humilité, et faire précéder et suivre la correction de la prière.

D. Pourquoi celui qui fait la correction doit-il être humble ?

R. Pour ne pas se perdre soi-même par l'orgueil, dans le temps qu'il veut empêcher son frère de se perdre par un autre péché : car on est tenté de s'estimer plus que celui qu'on corrige, et de se préférer à lui ; ce qui est un orgueil très-dangereux. (Gal. vi. 1 et 2.) (H)

D. Pourquoi faut-il prier avant et après la correction ?

R. Pour obtenir de Dieu que la correction soit utile à celui qui la fait et à celui qui la reçoit. (I)

D. Dans quelles dispositions faut-il recevoir la correction ?

R. Dans une disposition d'humilité, de docilité, de patience, quand même (ce qu'il ne faut pas croire facilement) celui qui corrige n'aurait pas gardé toutes les mesures de charité et de prudence dans la correction. (Eccli. iv. 30. x. 28. xx. 4. Prov. xv. 5 et 10.) (K)

D. Pourquoi a-t-on pour l'ordinaire tant de peine à recevoir la correction ?

R. Parce qu'on est plein d'orgueil, d'amour-propre, de cupidité, et qu'on aime son péché. L'écriture dit souvent, que ceux qui ne veulent pas écouter avec docilité la correction, sont des insensés, et qu'ils périront. (Prov. xv. 5. 10. xxix. 1. etc.) (L)

S. 6. Du pardon des offenses.

D. Est-ce un devoir à tous les chrétiens, que de pardonner les injures reçues ?

R. C'est un devoir indispensable ; sans cela point de pardon pour nous à esperer de la part de Dieu.

D. En quoi consiste ce pardon ?

R. A ne conserver dans notre cœur aucune haine, aucun désir de vengeance, aucune froideur contre celui qui nous a offensés ; mais au contraire, à l'aimer très-sincèrement comme notre frère, et faire voir, par nos œuvres et par notre conduite à son égard, la sincérité de notre amour. (Matth. v. 44 et suiv. vi. 12. 14. 15. xviii. 21 et suiv. Eph. iv. 32. Coloss. iii. 12. 13. et 15.) (A)

D. Pour satisfaire à ce devoir, est-on obligé d'aller trouver celui qui a offensé, pour se réconcilier avec lui, et lui témoigner qu'on n'a aucun ressentiment ?

R. C'est à celui qui a offensé, à aller trouver celui qui a reçu l'offense. Il suffit à celui-ci de pardonner intérieurement, et d'être toujours dans la disposition de témoigner qu'il a pardonné, quand celui qui a fait l'offense viendra le trouver. (Matth. v. 22 et suiv. xviii. 24 et suiv.) (B)

D. Mais si l'un et l'autre ont tort, et si, de part et d'autre, on se regarde comme offensé (ainsi qu'il arrive pour l'ordinaire), que faut-il faire en ce cas-là ?

R. Celui qui, le premier, est touché de Dieu, doit en ce cas-là, par principe de charité, aller trouver son frère pour se réconcilier avec lui, et le gagner à Dieu par cette première démarche. (C)

D. Quand un supérieur a offensé son inférieur sans raison, doit-il lui demander pardon ?

R. Il y a des occasions où la prudence et la charité l'engagent à ne le pas faire, pour ne point rendre son ministère méprisable ; mais il doit alors suppléer à cela, en donnant à son inférieur toutes sortes de démonstrations de charité et de bienveillance. (D)

D. Si celui qui a offensé ne s'humilie pas, et ne vient pas demander pardon, est-il permis de lui témoigner de la froideur et de l'indifférence ?

R. Soit qu'il s'humilie ou non, il faut toujours lui pardonner dans le fond du cœur ; il faut l'aimer. Mais pour ce qui est des témoignages extérieurs d'amitié ou de froideur, la charité et la prudence doivent les régler selon le besoin de nos frères, et par rapport à leur salut. (E)

Explication. Il est quelquefois utile et nécessaire de témoigner de l'indifférence, de la froideur, et même de l'indignation, à certaines personnes qui ont manqué à leur devoir. Cela peut les faire rentrer en elles-mêmes, les guérir de leur orgueil, et les gagner à Dieu. D'autres reconnaîtront

leur tort , quand vous leur témoignerez de l'amitié ; au lieu que la froideur et l'indifférence achèveraient de les aigrir. C'est ce qu'il faut examiner avec sagesse. Supposant toujours que l'amour et la charité du prochain doivent être sincères dans le cœur , il faut , pour les démonstrations extérieures , avoir égard aux circonstances des lieux , des temps et des personnes. La charité est douce et compatissante ; mais elle est aussi quelquefois ferme et sévère.

Elle punit , ou elle pardonne , selon les occasions et les besoins ; pourvu que ce soit la charité , conduite par la prudence , qui agisse , tout est bon. L'amour est toujours sincère et souvent efficace , quand il travaille au salut du prochain ; il est faux et trompeur sans cela. (F)

D. Ceux qui poursuivent en justice réglée la réparation des offenses qu'ils ont reçues , pèchent-ils contre le précepte du pardon des ennemis ?

R. Il arrive très-souvent qu'on se flatte sur ce point , et que , sous prétexte de réparations légitimes , on cherche à satisfaire son orgueil , sa haine et sa vengeance. Il est permis de poursuivre en justice la réparation des injures , quand c'est la charité et l'amour de la justice qui nous y engagent. (G)

D. Quand est-ce que c'est la charité qui nous y pousse ?

R. Quand vous ne le faites , ni par envie , ni par animosité , ni par passion ; mais uniquement pour conserver , par des voies justes et légitimes , votre bien , votre réputation , votre crédit , qui vous sont nécessaires , surtout si le public y est intéressé , et pour empêcher que le prochain ne se perde par ses injustices.

Explication. Il est de l'intérêt de tout le monde , que la réputation des personnes publiques soit hors d'atteinte , s'ils sont gens de bien. Les prêtres , les magistrats ont intérêt à ménager leur réputation , pour rendre leur ministère utile : ils doivent la défendre quand elle est attaquée injustement. Les particuliers mêmes , dont l'honneur est injustement attaqué , peuvent se défendre en justice , et en demander la réparation. Cette défense peut être nécessaire à leurs affaires , à leur famille ; le tout est de faire la chose sans aigreur , sans animosité , et de conserver toujours une charité sincère envers ceux qu'on est obligé de poursuivre malgré soi. Sans cette disposition de charité , qui est rare , on pèche en poursuivant en justice la réparation des injures ; c'est ce sur quoi il ne faut pas se flatter. (H)

CHAPITRE V.

Des Vertus chrétiennes , qu'on nomme morales.

§. 2. Des quatre Vertus cardinales.

D. Quelles sont les vertus chrétiennes que l'on nomme morales ?

R. On les réduit communément à quatre , connues sous le nom de vertus cardinales , parce qu'elles sont le fondement des autres. Ces vertus sont , la prudence , la force , la tempérance et la justice (A)

D. Pourquoi ces vertus sont-elles appelées morales ?

R. Parce qu'elles font que nos mœurs sont bonnes et réglées.

D. Comment rendent-elles nos mœurs réglées ?

R. En faisant que toutes nos actions sont conformes à la volonté de Dieu.

D. Ces vertus ont-elles quelque liaison avec la charité ?

R. Oui. La charité est l'ame de ces vertus ; elle en exige et commande souvent les actes , et les rapporte à leur dernière fin , qui est Dieu ; quoique ces vertus aient , indépendamment du motif de la charité , leurs actes propres et distincts qui se rapportent à leur fin particulière , et qui sont tous surnaturels. (B)

D. Qu'est-ce que la prudence chrétienne ?

R. C'est une vertu qui nous fait discerner ce qui conduit à Dieu , d'avec ce qui en éloigne ; et qui nous fait regarder l'un comme aimable , et l'autre comme mauvais. (C)

D. Qu'est-ce que la tempérance chrétienne ?

R. C'est une vertu qui détache notre cœur des biens temporels , et qui nous en fait user avec modération , uniquement pour satisfaire à la nécessité , aux besoins de la vie , et à l'utilité du prochain. (D)

D. Qu'entendez-vous par les biens temporels ?

R. J'entends les richesses , les plaisirs et les honneurs , et tout ce que les hommes peuvent rechercher par cupidité.

D. Qu'est-ce que la force chrétienne ?

R. C'est une vertu qui nous fait tout surmonter et tout souffrir , plutôt que de rien faire contre notre devoir et contre l'amour que nous devons à Dieu. (E)

D. Qu'est-ce que la justice ?

R. Saint Augustin dit que la justice est une vertu qui nous assujettit à Dieu , qui nous tient dans l'égalité à l'égard du prochain et qui nous élève au-dessus de toutes les autres créatures.

On peut définir la justice d'une manière plus intelligible

au peuple, en disant qu'elle est une vertu qui fait que nous nous acquittions de ce que nous devons à Dieu, au prochain et à nous-mêmes ; et cette définition est, dans le fond, la même que celle de saint Augustin. (F)

On se sert aussi du mot de justice, pour signifier l'assemblage de toutes les vertus chrétiennes ; et, en ce sens, la justice est l'amour de Dieu et du prochain.

Saint Thomas et tous les théologiens, aussi-bien que les jurisconsultes, définissent la justice proprement dite, et distinguée de toutes les autres vertus, *une volonté constante et perpétuelle de rendre à autrui ce qui lui appartient.*

Cette définition, qui est très-exacte, mérite une attention singulière pour être comprise dans toute son étendue.

On appelle la justice *une volonté* ; car pour faire une action de justice, il faut la faire avec détermination et avec dessein, la considérant comme juste. Je vous donne un écu qui vous appartient ; mais, en vous le donnant, je crois vous donner le bien d'autrui, et mon intention n'est pas de vous donner votre bien, mais le bien d'autrui. Mon action n'est pas une action de justice, parce qu'elle n'est pas produite par une volonté déterminée à rendre à autrui ce qui lui appartient.

Mais cette volonté doit être *constante et perpétuelle* ; c'est-à-dire qu'elle doit naître d'une détermination fixe et arrêtée de rendre à autrui, en toute occasion, ce qui lui appartient. Car si la volonté n'a pas cette détermination fixe et arrêtée, ce n'est plus par principe de justice et d'équité, c'est par quelque autre motif étranger, qu'elle agit.

Ce mot, *rendre à autrui*, mérite aussi une attention particulière. Il fait entendre que la justice, proprement dite, a pour objet, non ce qu'on se doit à soi-même, mais ce qu'on doit aux autres hommes ; et par conséquent, ce que l'on doit à Dieu n'appartient pas, à parler avec la dernière précision, à la vertu de justice, mais à la vertu de religion, parce que Dieu est d'un ordre supérieur ; et ce que l'on se doit à soi-même, appartient plutôt à la vertu de tempérance, qu'à la justice proprement dite.

Enfin, quand on se sert de ce terme, *ce qui lui appartient*, on suppose qu'il y a des choses sur lesquelles le prochain a droit, qui sont de son domaine, et qu'on ne peut lui refuser ou lui ôter, sans lui faire tort : en sorte que l'on ne peut rentrer dans l'ordre, qu'en réparant l'injure, en restituant ce tort, et remettant le prochain dans son droit ; et c'est ce qui fait la matière de la justice proprement dite, et qui distingue cette vertu de toutes les autres. Quand je refuse, sans raison, l'aumône à un pauvre qui souffre une vraie nécessité, je pèche contre la charité ; mais ce péché ne m'oblige à aucune restitution, parce que ce pauvre n'a pas plus de droit qu'un autre à mon aumône. Mais si je suis

chargé, par testament ou autrement, de distribuer une somme d'argent aux pauvres d'une telle ville, et que je ne la leur distribue point, je viole la justice, et je suis obligé à restitution, parce que je prive les pauvres de cette ville d'un droit qui leur est acquis. Cet exemple fait voir clairement la différence qu'il y a entre la justice proprement dite, et les autres vertus : et qu'ainsi, lorsqu'on dit que la justice est une vertu qui fait que nous nous acquitions de nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes ; qu'elle nous assujétit à Dieu, qu'elle nous tient dans l'égalité envers le prochain, qu'elle nous élève au-dessus des autres créatures : ces pensées de saint Augustin, qui sont très-solides et très-lumineuses, ne considèrent la justice que dans une idée générale, et non pas dans ce degré de précision, selon lequel saint Thomas et les jurisconsultes la considèrent.

Les théologiens et les jurisconsultes distinguent deux sortes de justice, la distributive et la commutative.

On appelle *distributive*, celle qui fait qu'on distribue avec égalité, et suivant les forces, les facultés et les mérites d'un chacun, les emplois, les dignités, les bénéfices, les impositions et les charges publiques, etc.

On appelle *commutative*, celle qui conserve à un chacun ce qui lui appartient, et qui fait que l'on observe les lois de l'équité dans les contrats.

D. Ayez la bonté de nous développer un peu plus, présentement, cette idée si belle, que saint Augustin donne de la justice ; et de nous expliquer premièrement, comment elle nous assujétit à Dieu ?

R. Elle nous assujétit à Dieu, en ce qu'elle nous fait rendre à Dieu ce que nous lui devons ; car ce que nous devons à Dieu, c'est de lui être entièrement assujétis par notre amour.

D. Comment la justice nous tient-elle dans l'égalité avec le prochain ?

R. En ce qu'elle fait que nous le traitons comme nous-mêmes.

D. Comment la justice nous élève-t-elle au-dessus des autres créatures ?

R. En ce qu'elle fait que n'étant attachés qu'à Dieu seul, nous sommes détachés des créatures, et que, par conséquent, nous sommes élevés au-dessus par l'amour que nous avons pour Dieu.

D. Comment la justice nous fait-elle rendre au prochain ce que nous lui devons ?

R. En ce que la justice fait que, traitant le prochain comme nous-mêmes, nous remplissons exactement nos devoirs à l'égard des supérieurs, des égaux, et des inférieurs.

D. Comment la justice fait-elle que nous nous rendons à nous-mêmes ce que nous nous devons ?

R. En ce qu'elle nous fait observer l'ordre et le rang où Dieu nous a placés. Nous nous devons à nous-mêmes de nous assujettir à Dieu pour qui nous sommes créés, et de ne pas nous assujettir, par une affection déréglée, aux créatures au-dessus desquelles Dieu nous a élevés.

Pour réduire, en peu de mots, la doctrine de saint Augustin, sur la matière des vertus cardinales, il n'y a qu'à rapporter les paroles de ce saint Docteur, dans un passage célèbre. (Lettre à Macédonius, c. 4. n. 13.) *La vertu, dit-il, n'est autre chose que l'amour de ce qu'il faut almer. En savoir faire le choix, c'est ce qui s'appelle prudence; ne s'en laisser détourner par aucune incommodité, c'est ce qui s'appelle force; par aucun plaisir, c'est ce qui s'appelle tempérance; par aucun orgueil, c'est ce qui s'appelle justice.*

S. 2. Des vertus qui sont une suite des vertus cardinales, et des vices qui sont opposés à ces vertus.

D. Quelles sont les vertus qui sont une suite de la prudence, et qui y ont rapport ?

R. 1. L'attention aux événemens passés, (A) 2. L'intelligence des choses présentes. (B) 3. La prévoyance de l'avenir. (C) 4. L'adresse pour prendre le parti qu'il faut prendre dans les occasions imprévues. (D) 5. La docilité qui consiste à profiter des sages avis. (E) 6. La raison, c'est-à-dire la rectitude du raisonnement. (F) 7. La circonspection, c'est-à-dire l'examen de toutes les circonstances du temps, des lieux, des personnes. (G) 8. La précaution contre les dangers et contre les événemens fâcheux. (H) 9. La diligence et l'activité. (I, K, L, M.)

D. Quelles sont les vices opposés à la prudence ?

R. 1. L'imprudence. (N) 2. La précipitation. (O) 3. L'inconsidération. (P) 4. L'inconstance. (Q) 5. La négligence. (R) 6. La prudence de la chair, dont parle saint Paul (Rom. vii, 6.) ; c'est-à-dire l'habileté à prendre les moyens propres à satisfaire à l'orgueil, la sensualité, la curiosité ou l'avarice. (S) 7. La finesse trompeuse. (T) 8. Le dol et la fraude. (V) 9. L'inquiétude et la sollicitude excessive pour les choses temporelles. (X)

D. Quelles sont les vertus qui sont une suite de la tempérance, et qui y ont rapport ?

R. 1. La pudeur et l'honnêteté. 2. L'abstinence, le jeûne, la sobriété. 3. La chasteté, la continence. 4. La clémence, la douceur, la bonté. 5. La modestie, l'humilité. 6. Le silence et la retenue dans les paroles. (Y) 7. L'amour réglé de l'étude. (Z) 8. L'honnête récréation, et la gaieté qui n'a rien d'indiscret ni d'excessif. (Aa)

D. Quels sont les vices opposés à la tempérance ?

R. L'intempérance, les débauches, l'impureté, l'abrutissement des sens, l'impudence, la colère, la dureté, l'immodestie; l'excès en toutes choses; par exemple, dans le

sommeil, dans les veilles, dans les récréations, dans l'étude, dans la joie, dans la tristesse ; parler quand il faut se taire, se taire quand il faut parler, etc. (Bb)

D. Quelles sont les vertus qui sont une suite de la force, et qui y ont rapport ?

R. La grandeur d'ame, la patience, la persévérance, la magnificence honnête, et conforme aux règles du christianisme. (Cc)

D. Quand est-ce que la magnificence est honnête, et n'a rien d'opposé aux règles du christianisme ?

R. Quand ce n'est pas la cupidité qui en est le principe.

Explication. C'est une chose louable, par exemple, que de bâtir de belles églises, de beaux et grands hôpitaux, de faire des fondations et des établissemens considérables qui soient utiles à l'église ou à l'état ; de proportionner la dépense à la naissance, à la condition, au rang, aux charges et aux emplois où la Providence nous a placés. Tout cela peut se faire avec magnificence, et cette magnificence est conforme aux règles de la foi. 1. Quand ce n'est pas la vanité, la curiosité, ou d'autres passions, qui sont le principe de ces dépenses. 2. Quand ces dépenses ne se font qu'après qu'on s'est acquitté de tous les devoirs de la justice envers le prochain : par exemple, du paiement de ses domestiques, etc. 3. Quand elles sont compatibles avec les devoirs indispensables de la charité et de l'aumône. 4. Quand elles ne sont point excessives, eu égard à l'état, à la condition, aux charges, aux emplois, et aux autres conjonctures où l'on se trouve.

D. Quels sont les vices opposés à la force ?

R. La présomption et la témérité (Dd), l'ambition (Ee), la vaine gloire (Ff) la lâcheté (Gg), la mollesse (Hh), l'obstination (Ii), l'impatience, (Kk), la prodigalité (Ll), la ténacité sordide, qui empêche de faire les dépenses convenables selon sa condition, et dans les règles du christianisme. (Mm)

D. Quelles sont les vertus qui sont une suite de la justice, et qui y ont rapport ?

R. 1. La religion (Nn), la piété. (Oo) 2. Le respect et l'honneur à qui il est dû (Pp) 3. L'obéissance (Qq), 4. L'amour de la vérité. 5. La reconnaissance. (Rr) 6. La juste vengeance et la punition des crimes, pour ceux qui ont l'autorité légitime. (Ss) 7. La libéralité. (Tt) 8. L'affabilité. (Vv)

D. Quels sont les vices opposés à la justice ?

R. A prendre la justice dans une signification générale, il n'y a point de vices qui n'y soient opposés en un sens ; car nous ne péchons que parce que nous manquons à ce que nous devons à Dieu, à nous-mêmes, ou au prochain. (Xx) Nous avons expliqué déjà une partie de ces vices ; nous expliquerons les autres en parlant des commandemens de Dieu et de l'église.

Mais à considérer la justice selon l'idée précise qui la dis-

tingue de toutes les autres vertus , il y a des vices qui lui sont particulièrement opposés. Les uns blessent la justice distributive , d'autres , la justice commutative.

La justice distributive est blessée par le vice qu'on nomme *acception des personnes*. On est coupable de ce vice , quand on n'a pas d'égard au mérite , aux talens , aux facultés des particuliers , ou au bien public , dans la distribution des bénéfices , des impositions et des charges publiques ; qu'on favorise les uns au préjudice des autres , et qu'on n'observe pas l'équité dans cette distribution ; quand on préfère les moins dignes aux plus dignes ; quand on surcharge les uns et qu'on décharge les autres , sans raison suffisante et légitime.

On blesse la justice commutative , quand on fait tort au prochain , par le violement de l'un des sept derniers commandemens de Dieu , que nous expliquerons dans la suite , et qu'on n'observe point les lois des contrats , au préjudice du prochain. (*)

(*) Saint Augustin dans la quest. 31 du liv. des 83 quest. n. 1 , 2 et 4 , explique les vertus , qui sont une suite des quatre vertus cardinales ; et il dit à peu près ce que nous disons. Nous avons tiré de la Somme seconde de saint Thomas , les autres choses contenues en ce paragraphe , qui ne sont pas , dans saint Augustin , réunies en un seul endroit.

SECTION TROISIÈME.

Des Commandemens de Dieu.

CHAPITRE PREMIER.

Des Commandemens de Dieu en général.

D. A quoi pouvons-nous connaître si nous avons la charité ?

R. A l'observance fidèle des commandemens de Dieu. (Jean xiv. 23 et 24.) car, pour aimer Dieu, il faut vouloir ce que Dieu veut, et faire ce qu'il commande; ce n'est pas l'aimer que d'être opposé à ses volontés. (A)

D. Combien y a-t-il de commandemens de Dieu ?

R. Il y en a dix, et c'est ce qu'on appelle le Décalogue.

D. Qui a fait ces dix commandemens ?

R. Dieu même les donna aux Juifs, par le ministère de Moïse, gravés sur deux tables de pierre; et Jésus-Christ les a confirmés et autorisés. (Exod. xxxiv. etc. Matth. xix. 16. et suiv.) (B)

D. Est-il nécessaire d'observer les commandemens de Dieu ?

R. Oui. Il suffit d'en violer un seul par un péché mortel, pour être damné, si l'on n'en fait pénitence; car Jésus-Christ dit que si l'on veut arriver à la vie éternelle, il faut observer les commandemens. (Matth. xix. 17.)

D. Avant Moïse, les hommes n'étaient-ils pas obligés à l'observance des dix commandemens ?

R. Oui, les hommes y ont toujours été et y seront toujours obligés; car les dix commandemens ne renferment que les préceptes de la loi et de la raison naturelle, dont les hommes ne peuvent jamais être dispensés. (C) Il ne peut, et n'a jamais pu être permis d'agir contre la droite raison.

D. Il était donc inutile que Dieu donnât ces commandemens aux Juifs par Moïse, puisqu'ils étaient gravés dans le cœur des hommes, dès le commencement du monde ?

R. Le péché avait presque effacé ces commandemens de l'esprit et du cœur des hommes; c'est pour cela que Dieu les fit publier par Moïse avec tant de prodiges, et qu'il les fit graver sur la pierre. Jésus-Christ les a renouvelés dans l'évangile, et il les a gravés dans les cœurs par sa grâce et par son esprit, comme dit saint Paul (2. Cor. iii. Hebr. viii. 10.), selon la promesse du prophète Jérémie. (Jérém. xxxi. 33.) (D)

D. Quelle récompense Dieu promet-il à ceux qui gardent ses commandemens ?

R. La vie éternelle. (Matth. xix. 17.) (E)

D. Quels sont les commandemens de Dieu ?

R. Les voici tels qu'ils sont écrits au chapitre vingtième de l'Exode, et tels que Dieu les donna aux Israélites, par le ministère de Moïse : « 1. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui » vous ai tirés de la terre d'Egypte, de la maison de servitude ; » vous n'aurez point d'autre Dieu devant ma face ; vous ne » vous ferez point d'image taillée, ni aucune figure des choses qui sont au ciel, sur la terre, ou dans les eaux, pour » les adorer, ni pour les servir.

2. » Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain ; car le Seigneur ne tiendra pas pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu.

3. » Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat ; vous travaillerez et ferez tous vos ouvrages pendant six jours ; le septième est le sabbat, ou le jour du repos du Seigneur votre Dieu : vous ne ferez aucune œuvre en ce jour, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bestiaux, ni l'étranger qui est parmi vous.

4. » Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez long-temps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

5. » Vous ne tuerez point.

6. » Vous ne commettrez point d'adultère.

7. » Vous ne déroberez point.

8. » Vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.

9. » Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.

10. » Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui lui appartienne. »

On exprime ordinairement ces dix commandemens par les rimes suivantes :

1. Un seul Dieu tu adoreras,
Et aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.

3. Les dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.

4. Tes père et mère honoreras,
Afin que tu vives longuement.

5. Homicide point ne seras,
De fait ni volontairement.

6. Luxurieux point ne seras,
De corps ni de consentement.

7. Le bien d'autrui tu ne prendras ;
Ni retiendras à ton escient.

8. Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.

1.

9. L'œuvre de la chair ne désireras ,
Qu'en mariage seulement.
10. Les biens d'autrui ne convoiteras ,
Pour les avoir injustement.

D. A quoi se réduisent les dix commandemens de Dieu ?

R. A l'amour de Dieu et du prochain. Les trois premiers regardent Dieu , et les sept derniers regardent le prochain. (F) Jésus-Christ lui-même dit que toute la loi et les prophètes sont renfermés dans le commandement de l'amour de Dieu et du prochain. (Matth. xxii. 40.) (G) Saint Paul dit *qu'on a accompli toute la loi , quand on aime le prochain.* (Rom. xiii. 8.) En quoi il semble tout réduire à l'amour du prochain : mais il faut remarquer , avec saint Augustin (H) , pour l'intelligence de ce passage de saint Paul , que l'amour du prochain est inséparable de l'amour de Dieu ; car on ne peut aimer son prochain comme soi-même , si l'on n'aime Dieu , comme nous l'avons fait voir ci-devant. (2. Part. Sect. 2. c. 4. §. 2 et 3.) On peut dire la même chose de l'amour de Dieu ; car on ne peut aimer Dieu , sans aimer le prochain , comme nous l'avons fait voir aussi , en expliquant l'amour du prochain.

D. Pourquoi dites-vous que les trois premiers commandemens se rapportent à l'amour de Dieu ?

R. Parce que l'amour de Dieu nous oblige de l'adorer , de respecter son saint nom , et de sanctifier le jour qui doit être consacré à son service ; et que , quand on l'aime , on s'acquiesce de ces obligations , qui sont une suite naturelle de l'amour qu'on lui doit. (I)

D. Pourquoi dites-vous que les sept derniers commandemens se rapportent à l'amour du prochain ?

R. Parce que , quand on aime son prochain on lui rend ce qui lui est dû , et on ne lui fait aucun tort : par conséquent , on honore ceux qui doivent être honorés ; on ne tue point ; on ne fait nulle sorte d'injustice au prochain , ni en sa personne , ni en son honneur , ni en ses biens , ni par actions , ni par paroles , ni même par pensées ; et ce sont ces choses qui font la matière des sept derniers commandemens , comme nous l'expliquerons ci-après. (K)

D. Quels sont les commandemens de la première table ?

R. Les trois premiers qui regardent Dieu , remplissaient la première table ; c'est pour cela que , dans la loi de Moïse , ils contiennent pour le moins autant de paroles que les sept autres , comme on le peut voir dans le texte de l'écriture , que nous venons de rapporter.

D. Quels sont les commandemens de la seconde table ?

R. Les sept derniers qui regardent le prochain.

Pour l'intelligence de ces dix commandemens de Dieu , il faut observer , en général , que chaque commandement nous défend et nous ordonne quelque chose.

D. Pouvons-nous accomplir les commandemens de Dieu ?

R. Oui, nous le pouvons avec la grâce de Dieu ; et Dieu ne refuse pas cette grâce à ceux qui la demandent comme il faut : car *Dieu ne commande rien d'impossible ; mais en commandant , il avertit de faire ce que l'on peut , de demander ce qu'on ne peut pas faire ; et il aide afin qu'on le puisse.* C'est la définition du saint concile de Trente, formée des seules paroles de saint Augustin. Saint Jean dit que les *commandemens de Dieu ne sont pas pesans.* (1. Ep. v. 3.) Jésus-Christ avait dit avant lui : *Mon joug est doux , et mon fardeau est léger.* (Matth. xi. 30.). (L)

CHAPITRE II.

Du premier commandement.

§. 1 Ce que ce commandement ordonne.

D. Quel est le premier commandement de Dieu ?

R. *Je suis le Seigneur votre Dieu , qui vous ai retirés de la terre d'Egypte , de la maison de servitude. Vous n'aurez point d'autre Dieu devant ma face ; vous ne vous ferez point d'idole , ni d'image taillée , ni aucune figure pour les adorer , ni pour les servir.* (Exod. xx. 2.)

D. Pourquoi Dieu commence-t-il ses commandemens par cette préface : *Je suis le Seigneur votre Dieu , qui vous ai retirés de la terre d'Egypte et de la maison de servitude ?*

R. Pour inspirer aux Juifs le respect que méritait sa majesté souveraine, et la reconnaissance qu'ils devaient avoir de ses bienfaits extraordinaires, et pour les engager, par ce motif, à observer sa loi.

Ce prélude regarde aussi les chrétiens ; car les Juifs, délivrés de la servitude de Pharaon et des Egyptiens, étaient la figure des chrétiens délivrés par Jésus-Christ de la servitude du péché et du démon, comme nous l'avons fait voir dans la première Partie de cet Ouvrage. (Sect. I, Ch. 4, §. 8.)

Ainsi la conclusion que nous devons tirer de cette préface, est que, puisque Jésus-Christ est notre Seigneur qui nous a retirés de l'esclavage du démon, nous devons obéir avec respect et avec fidélité aux dix commandemens qu'il nous a renouvelés.

D. Quel est le sens de ces autres paroles : *Vous n'aurez point d'autre Dieu devant ma face ; vous ne vous ferez point d'idole , ni d'image , ni de figure pour les adorer ?*

R. Ces paroles renferment un commandement et une défense.

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ce premier commandement ?

R. De l'adorer et de le servir lui seul, comme notre souverain Seigneur.

D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu et le servir ?

R. C'est rendre à Dieu le culte , c'est-à-dire l'honneur et le respect que nous lui devons comme à notre Créateur et à notre souverain Seigneur.

D. Y a-t-il plusieurs manières d'adorer Dieu ?

R. Oui , on peut l'adorer en deux manières : 1° intérieurement et en esprit ; 2° extérieurement et de corps.

D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu intérieurement et en esprit ?

R. C'est le reconnaître sincèrement comme le souverain Seigneur et Maître de notre être et de toutes les créatures.

D. A quoi nous engage cet aveu par lequel nous reconnaissons le souverain domaine de Dieu.

R. Il nous oblige à nous offrir à Dieu comme des victimes destinées à sa gloire , à croire et à espérer en lui et à l'aimer ; et pour cela , il faut avoir la foi , l'espérance et la charité. (Nous avons expliqué ci-dessus , en abrégé , tout ce qui regarde la foi , l'espérance et la charité , dans le Chapitre préliminaire de cette Partie.)

D. Nous ne pouvons donc honorer Dieu autant que nous le devons , sans l'aimer souverainement ?

R. Cela est certain. Aussi , saint Augustin dit très-souvent qu'on ne peut adorer et servir Dieu qu'en l'aimant. (A) En effet , quoiqu'on honore Dieu par la foi seule et par l'espérance seule , cependant notre culte serait imparfait et insuffisant , s'il n'était mêlé de fréquens actes d'amour de Dieu et de charité.

D. Ceux qui aiment le monde , et qui suivent ses cupidités , n'adorent donc pas Dieu en esprit et en vérité ?

R. Non ; car il est dit souvent dans l'Ecriture , que l'amour du monde et de ses cupidités est incompatible avec l'amour de Dieu ; et par conséquent avec l'adoration en esprit et en vérité. (B)

D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu extérieurement ?

R. C'est témoigner à Dieu , par quelques actions ou par quelques mouvemens extérieurs de notre corps , le respect que nous avons pour lui.

D. Sommes-nous obligés à rendre à Dieu un culte extérieur , aussi-bien qu'un culte intérieur ?

R. Nous devons rendre à Dieu l'un et l'autre. 1° Parce que notre corps appartient à Dieu aussi-bien que notre esprit , et qu'il est juste par conséquent que nous honorions et adorions Dieu par ces deux parties de nous-mêmes.

2° Ces mouvemens extérieurs de notre corps excitent dans notre ame les sentimens dont elle doit être pénétrée à l'égard de Dieu. (C)

3° Nous devons édifier le prochain par notre conduite , et par conséquent lui prouver , par nos actions extérieures , que nous sommes des adorateurs du vrai Dieu.

4° Le sacrifice extérieur a toujours été regardé comme un

devoir indispensable pour les hommes. Nous le ferons voir dans la suite de cet Ouvrage. (3. Part. Sect. 2, Chap. 7, §. 1. et 2.) Or, le sacrifice est l'acte le plus marqué d'adoration extérieure. Nous le prouverons quand nous parlerons du sacrifice.

D. Laquelle de ces deux adorations est la plus agréable à Dieu ?

R. L'adoration intérieure est celle qui plait le plus à Dieu, et que Dieu demande principalement (D) : mais il ne faut pas négliger l'extérieure, puisque Jésus-Christ et les apôtres l'ont pratiquée (*) (E), et que plusieurs autres motifs la rendent nécessaire, comme nous venons de le dire.

D. Que dire de ceux qui rendent à Dieu un culte purement extérieur, et qui ne l'adorent pas intérieurement ?

R. Ce sont des hypocrites et des menteurs : Dieu rejette ce culte. (Isaïe xxix. 13 : Matth. xv. 8 ; Marc vii. 6.) (F)

D. Pourquoi sont-ils menteurs et hypocrites ?

R. Parce que l'adoration extérieure n'est que le signe de l'intérieure. (G) Or, témoigner extérieurement ce que l'on n'a pas dans le cœur, c'est être menteur et hypocrite. (H) (**)

2. Des péchés opposés au premier commandement, et premièrement de l'idolâtrie.

D. Qu'est-ce que Dieu défend par le premier commandement ?

R. Tous les péchés opposés aux vertus de foi, d'espérance, de charité et de religion.

Nous avons parlé ci-dessus des péchés opposés à la foi, à l'espérance et à la charité, en expliquant ces vertus en particulier.

D. Qu'entendez-vous par la vertu de religion ?

R. J'entends la vertu qui nous fait rendre à Dieu l'honneur et le culte souverain qui lui sont dus. (A)

D. Quels sont les péchés opposés à la vertu de religion ?

R. L'idolâtrie, le sacrilège et la superstition.

D. Que veut dire le mot d'*idolâtrie* ?

R. C'est un mot grec qui veut dire l'adoration des idoles. (B)

D. Que veut dire le mot d'*idole* ?

R. C'est un mot grec qui veut dire *image*, *figure*, et qui est déterminé, dans les livres saints, à signifier les faux dieux ; parce que les païens adoraient non-seulement les créatures, mais aussi les images et les figures de ces créatures, comme saint Paul nous l'apprend. (C)

D. Qu'est-ce que l'idolâtrie ?

R. C'est l'adoration qu'on rend à la créature. Dieu seul

(*) Voyez ce que nous dirons ci-après, dans le traité de la prière, sur la posture avec laquelle il faut prier, 3. Part. Sect. 2, Chap. 1, §. 9.

(**) Voyez ce que dit saint Augustin sur le sacrifice extérieur, qui est l'acte le plus authentique d'adoration extérieure qu'on puisse rendre à Dieu : Cité de Dieu, liv. 10, ch. 5.

doit être adoré. Adorer autre chose, c'est être idolâtre. Or, on peut être idolâtre en deux manières ; intérieurement ou extérieurement.

Etre intérieurement idolâtre, c'est mettre son amour, sa confiance, son attachement dominant en quelque autre chose qu'en Dieu.

Les gentils, qui adoraient les idoles, étaient intérieurement idolâtres ; car ils mettaient leur confiance dans leurs idoles. (Voyez tout le chapitre de Baruch, et le Ps. cxv. Hebr. et suiv.) (D)

Ceux qui aiment le monde sont aussi, en un sens, intérieurement idolâtres ; car ils mettent leur amour, leur confiance, leur attachement dominant dans les honneurs, les richesses, les plaisirs. L'impureté et l'avarice sont une idolâtrie, selon saint Paul. (Ephés. v. 5.) (E)

Etre extérieurement idolâtre, c'est rendre à quelque autre chose qu'à Dieu l'honneur et le culte extérieur et souverain qui ne sont dus qu'à lui ; c'est ce que faisaient les gentils, lorsqu'ils se prosternaient devant leurs idoles, pour les adorer et pour leur rendre les honneurs divins. (F)

§. 3. De l'honneur et de l'invocation des Saints.

D. Doit-on adorer Jésus-Christ ?

R. Oui : car Jésus-Christ est Dieu (Hebr. 1. 6.) (A)

D. Doit-on adorer l'humanité sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

R. Oui ; parce qu'elle est unie inséparablement à la Divinité, et que Dieu et l'homme en Jésus-Christ ne font qu'une personne. Nous l'avons prouvé en parlant de Jésus-Christ.

D. Est-il permis d'adorer la sainte Vierge, les anges ou les saints ?

R. Non : ce serait une idolâtrie. L'église n'enseigne, ni n'approuve, ni ne tolère une telle abomination. (Voyez le concile de Trente, Sess. 22, Ch. 5, et Sess. 25, titr. de l'invocation des saints.) (B)

D. Est-il défendu, par le premier commandement, d'honorer d'un culte religieux la sainte Vierge, les anges ou les saints ?

R. Non : ce serait au contraire un crime que de leur refuser l'honneur que l'église leur rend, suivant la tradition de tous les siècles. L'église honore la sainte Vierge comme la mère de Dieu, et les anges et les saints comme les serviteurs et les amis de Dieu. Mais elle ne rend ni à la sainte Vierge, ni aux anges, ni aux saints, l'honneur et le culte souverain qui ne sont dus qu'à Dieu. (C)

On trouve des preuves incontestables de l'honneur religieux rendu aux saints, dans toute l'antiquité, dans Eusèbe, dans saint Basile, dans saint Grégoire de Nazianze, dans saint Grégoire de Nysse, dans saint Epiphane, dans saint

Jean-Chrysostôme, dans saint Cyrille d'Alexandrie, dans saint Ambroise, dans saint Jérôme, dans saint Augustin, dans Théodoret. Je nommerais un plus grand nombre de témoins de la tradition de l'église sur ce point, si je ne craignais d'ennuyer. (D, E, F, G, H)

D. Pourquoi honore-t-on les saints ?

R. A cause des grâces dont Dieu les a comblés, des victoires qu'ils ont remportées sur la terre, de la gloire dont ils jouissent dans le ciel, et de leur union intime avec Jésus-Christ, leur chef, auquel tout l'honneur se rapporte. (I)

D. Peut-on prier les saints ?

R. Oui ; il est bon et utile de les prier, pour obtenir par leur intercession les secours et les grâces dont nous avons besoin. (K)

D. Prie-t-on Dieu et les saints de la même manière ?

R. Non. On prie Dieu de nous accorder lui-même nos besoins. On prie les saints de les demander à Dieu pour nous et avec nous par Jésus-Christ. Toutes les prières de l'église se terminent par Jésus-Christ Notre-Seigneur. (L)

D. Ne fait-on pas injure à Jésus-Christ de prier les saints ? N'est-ce pas reconnaître d'autres médiateurs avec lui ?

R. Non. On ne lui fait pas plus d'injure, que d'engager les fidèles vivans à prier pour nous Jésus-Christ le seul médiateur par lequel nous pouvons avoir accès auprès de Dieu, parce qu'il nous a rachetés. On n'invoque les saints que comme des intercesseurs auprès de Jésus-Christ. Ce n'est qu'en ce sens qu'on leur donne quelquefois le nom de médiateurs. Jésus-Christ est donc seul médiateur absolu, médiateur de rédemption. Si les saints peuvent être appelés médiateurs, c'est d'intercession seulement.

D. Puisque nous pouvons avoir accès auprès de Jésus-Christ par nous-mêmes, à quoi bon avoir recours aux saints ?

R. Quoique nous puissions nous adresser directement à Jésus-Christ, il est très-utile de s'adresser aux saints, pour avoir, par eux, accès auprès de Jésus-Christ, parce qu'ils sont plus justes et plus unis à Jésus-Christ que nous ; et par conséquent ils sont écoutés plus favorablement. Le centenier, dont il est parlé dans l'évangile, s'adresse à Jésus-Christ par le moyen de ceux qui étaient les plus estimables parmi les Juifs ; et Jésus-Christ loue la foi, l'humilité et la confiance du centenier. (M)

D. L'invocation des saints n'est-elle pas opposée à l'écriture sainte ;

R. Elle est fondée sur l'écriture sainte, bien loin de lui être opposée. Saint Paul se recommande aux prières des fidèles. (1. Thess. v. 25 ; Hébr. xiii. 18, etc.) (N) Dieu même ordonne à Job de prier pour ses amis. (Job xii. 8, 9, 10.) (O) Saint Jacques dit que la prière que les justes font les uns

pour les autres , est très-puissante auprès de Dieu. (Jac. v, 16.) Si les prières que les saints font sur la terre pour leurs frères , sont conformes à l'écriture , et ne sont pas opposées à la médiation de Jésus-Christ , les prières que les mêmes saints font pour nous dans le ciel ne peuvent pas être opposées à l'écriture et à la médiation de Jésus-Christ. (P)

L'écriture sainte dit encore , 1° que les anges et les saints présentent nos prières devant le trône de Dieu. (Tob. xii, 12; Apoc. v, 8, viii, 4.) (Q) 2° Que les anges se réjouissent de la conversion des pécheurs , et que les saints sont semblables aux anges. (Luc xv, 7, 10; Matth. xxii, 30; Luc xx, 36.) (R) 3° Que tous les anges et les saints se réjouissent dans le ciel de la chute de l'idolâtrie , figurée par Babylone dans l'Apocalypse. (Apoc. xviii, 20, xix, 1, 2, 3, 4.) (S) 4° Que les saints sont associés à Jésus-Christ pour gouverner les nations , et pour les juger à la fin du monde. (Apoc. ii, 26, 27, 28; Ps. cxxix, 5, 6, 7, 8, 9, Sap. iii, 8; Isaïe iii, 14; Matth. xix, 28; 1. Cor. vi, 2, et 3.) (T) 5° Que le pontife Onias , et Jérémie , prièrent après leur mort pour ceux de leur nation. (2. Matth. xv, 12 et 14.) (V)

Les anges et les saints prennent donc part à ce qui se passe sur la terre ; ils prient pour nous ; et par conséquent ce n'est point être opposé à l'écriture , ni à la médiation de Jésus-Christ , que de s'adresser à eux dans nos prières. Aussi , l'invocation des anges n'est pas hors d'exemple dans l'écriture. Le patriarche Jacob , prêt à mourir , invoqua son ange sur ses enfans. (Genes. xlviii, 16.)

D. Les saints entendent-ils nos prières ?

R. 1° Puisque l'écriture sainte dit qu'ils présentent nos prières à Dieu , qu'ils se réjouissent de la conversion des pécheurs , qu'ils gouvernent et qu'ils jugent les nations , il ne faut point douter que Dieu ne leur fasse connaître les prières qui leur sont adressées , comme il a fait connaître aux prophètes les choses futures , et comme il faisait connaître au prophète Elisée ce qui se passait de plus secret dans le conseil du roi de Syrie. (4. Reg. vi, 12.) (X) Les saints dans le ciel sont bien plus favorisés de Dieu , que n'étaient les prophètes sur la terre.

2° Quand même ils n'entendraient pas les prières qui leur sont adressées , (ce qu'on ne peut assurer sans témérité) , il ne laisserait pas d'être utile de les invoquer : parce que , comme dit saint Augustin : *Que savons-nous s'ils ne font des prières à Dieu généralement pour tous ceux qui les invoquent , comme nous prions pour les morts , continue ce Père , sans les voir , et sans savoir où ils sont ni ce qu'ils font ?*

D. Est-ce une pratique ancienne dans l'église , que d'invoquer les saints ?

R. C'est une pratique qui a toujours été en usage dans toute l'église ; elle vient de tradition apostolique. Tous les Pères de l'église sont les témoins de cette tradition.

(Pour s'en convaincre décidément , il n'y a qu'à se donner la peine de vérifier , comme nous l'avons fait avec exactitude , les endroits indiqués dans la Note (Y) d'Origène , d'Eusèbe , de saint Basile , de saint Grégoire de Nazianze , de saint Grégoire de Nysse , de saint Jean-Chrysostôme , de saint Astérius , évêque d'Amasée ; de saint Ambroise , de saint Jérôme , de saint Augustin , de saint Hilaire , de saint Cyrille de Jérusalem , de saint Ephrem , de Théodoret , de Ruffin , de saint Paulin , de Victor de Vite , historien de la persécution des Vandales ; de saint Léon. Nous pourrions en rapporter plusieurs autres. Ce concert admirable de tous les Pères qui ont vécu , tant en orient qu'en occident , pendant les cinq premiers siècles de l'église , ne devrait-il pas couvrir de confusion les protestans , qui , regardant les six premiers siècles comme les beaux jours de l'église , les siècles purs , osent néanmoins nous accuser d'idolâtrie ou de superstition , dans un usage que nous trouvons si nettement , si universellement établi dans cette vénérable antiquité ? usage qui d'ailleurs est autorisé et approuvé par les conciles généraux , même par ceux pour lesquels les protestans témoignent avoir le plus de vénération. (Z)

S. 4. De l'honneur qu'on rend aux reliques.

D. L'honneur qu'on rend dans l'église aux reliques des saints , est-il défendu par le premier commandement ?

R. Non ; il est au contraire très-raisonnable , et fondé dans l'écriture , qui rapporte que Dieu l'a souvent autorisé par des miracles.

L'écriture sainte dit que le manteau d'Elie fit que les eaux du Jourdain se séparèrent , pour laisser passer la rivière à pied sec à Elisée (4. Reg. ii. 13. 14 et 15.) (B) ; qu'un mort fut ressuscité par l'attouchement du corps mort d'Elisée (4. Reg. xiii. 21.) (C) ; qu'une femme malade depuis long-temps d'un flux de sang , fut guérie par l'attouchement des habits de Jésus-Christ (Matth. ix. 21 et 22) (D) ; que les peuples venaient en foule pour voir passer saint Pierre , et que l'ombre de cet apôtre guérissait les malades (Act. v. 15. 16.) , que les mouchoirs qui avaient touché le corps de saint Paul , guérissaient de toutes sortes de maladies , et chassaient les démons. (Act. xix. 12.)

D. Pourquoi honore-t-on les reliques des saints ?

R. Parce que ce sont les précieux restes des corps qui ont été les temples du Saint-Esprit , et qui doivent ressusciter glorieux. (A)

D. Leur rendons-nous un honneur semblable à celui qu'on rend à Dieu ?

R. A Dieu ne plaise ! ce serait une idolâtrie et une abomination.

D. L'honneur qu'on rend aux reliques , est-il ancien dans l'église ?

R. C'est un usage de tradition apostolique , pratiqué , selon les plus habiles protestans , dans les siècles même les plus purs. L'église a toujours honoré les reliques des martyrs et des autres saints dont la sainteté a été authentiquement reconnue. Mais les martyrs étaient ceux dont on honora d'abord publiquement les reliques dans les quatre premiers siècles. On rendit ensuite le même honneur à ceux que nous nommons confesseurs ; et Dieu a autorisé ce culte , par le grand nombre de miracles qui se sont faits à leurs tombeaux. On peut en voir plusieurs dans saint Grégoire de Tours , l'un des successeurs de saint Martin. Il en rapporte quelques-uns opérés sur lui-même.

(Ceux qui veulent voir les preuves de la tradition de l'église sur la vénération des reliques , peuvent lire la lettre circulaire de l'église de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe. C'est un des plus beaux monumens de l'antiquité , et des plus authentiques. Cette lettre est rapportée tout entière dans l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe. On trouve , dans le même auteur , d'autres preuves non moins authentiques de la même vérité. On en trouve dans saint Grégoire de Nysse , dans saint Cyrille de Jérusalem , dans saint Basile , dans saint Grégoire de Nazianze , dans saint Chrysostôme. L'histoire de la translation honorable des reliques de saint Babylas , faite du temps de Julien l'apostat , est célèbre dans toute l'antiquité , et nous fournit une nouvelle preuve non suspecte de la vénération des reliques. (E) La tradition de l'église latine sur cet article , n'est pas moins certaine ni moins claire que celle de l'église grecque. Si l'on veut s'en convaincre , on peut consulter saint Jérôme , saint Ambroise , saint Augustin , Paulin , diacre , disciple de saint Ambroise , et auteur de sa vie. (F) Nous ne rapportons pas un plus grand nombre d'autorités. Nous pourrions le faire , et nous le ferions s'il était nécessaire. En voilà plus qu'il n'en faut pour convaincre tout homme droit et sincère ; et un plus grand nombre ne contribuerait pas plus que celles-ci à faire rentrer en eux-mêmes ceux qui ne veulent absolument pas quitter leurs préjugés.

§. 5. De l'honneur qu'on rend aux Croix et aux Images.

D. Qu'est-ce que Dieu défend par ces dernières paroles du premier commandement : *Vous ne vous ferez point d'idole , ni d'image taillée , ni aucune figure des choses qui sont au ciel , sur la terre , ou dans les eaux ?*

R. Par ces paroles Dieu défend de faire aucune image ou statue pour l'adorer.

D. Pourquoi Dieu a-t-il fait ce commandement aux Juifs ?

R. Pour les empêcher de tomber dans les superstitions

des peuples leurs voisins , qui effectivement adoraient les images du soleil , des étoiles ou même les statues et les images des hommes , ou des animaux , etc. (Rom. i. 23.) (A)

D. Par ce commandement Dieu n'a-t-il pas absolument condamné l'usage des statues et des images ?

R. Bien loin de là : Dieu même l'a autorisé , comme on le voit dans l'écriture. Ce fut par ordre de Dieu que Moïse mit audessus de l'arche d'alliance l'image des chérubins , et qu'il fit élever le serpent d'airain : et Dieu approuva les figures des bœufs ou d'autres animaux dans le temple de Salomon. (Exod. xxv. 18. Nomb. xxi. 8. 9. 3. Reg. vii. 29.) (B , C , D , E)

D. L'usage des croix , des statues et des images qu'on voit dans l'église , n'est donc pas contraire au premier commandement ?

R. Non ; car on n'adore rien de tout cela : Dieu seul est adoré par l'église catholique ; et Dieu n'a défendu dans la loi que les images ou les statues faites pour être adorées , ou celles qui pouvaient induire le peuple à l'idolâtrie.

D. Cet usage est-il ancien dans l'église ?

R. Il est de la première antiquité. Tertullien (*) , Eusèbe de Césarée , connu par son Histoire ecclésiastique , et par plusieurs autres ouvrages , saint Grégoire de Nysse , saint Astérius , évêque d'Amasée ; saint Paulin , évêque de Nole ; saint Nil , abbé , disciple de saint Chrysostôme ; saint Grégoire , pape (F) , et plusieurs autres Pères anciens , dont il serait trop long de rapporter les témoignages , fournissent des preuves de l'antiquité de l'usage des croix et des images dans les églises. (G) Les plus savans ministres ne l'ont pas nié ; et les plus scrupuleux des protestans ne croient pas offenser Dieu , d'avoir chez eux des tableaux où les mystères de la religion , et les saints sont représentés. Luther est peint , à la tête de ses œuvres , à genoux devant un crucifix. Les protestans de l'église anglicane , aussi-bien que les luthériens , ont conservé les images dans les temples , pour l'édification et pour l'instruction des fidèles.

D. Pourquoi les croix , les représentations de Jésus-Christ , ou des saints , sont-elles dans les églises ?

R. Pour être les livres des ignorans , selon saint Grégoire (H) , et pour nous remettre à tous dans l'esprit , les originaux , ou les mystères qu'ils représentent , et nous porter , par ces images , à la reconnaissance envers Dieu , à l'imitation des saints , et à la piété. (I)

D. Est-ce aller contre le premier commandement , que d'honorer les croix , ou les images de Jésus-Christ ou des saints ?

R. Non ; parce que , 1° nous ne croyons pas qu'il y ait en elles aucune divinité , ni aucune vertu. 2° Nous ne leur

(*) Tertullien , au liv. de *pudicitia* , ch. 10 , dit qu'on gravait ordinairement sur les calices l'image de Jésus-Christ sous la forme du bon pasteur.

adressons pas nos prières , mais à Jésus-Christ ou aux saints que ces images représentent. 3° Nous ne mettons pas notre confiance en ces images , au lieu que les idolâtres la mettaient en leurs idoles. (K)

D. La dévotion qu'on a pour certaines images de la sainte Vierge ou des saints , qu'on prétend être miraculeuses , n'a-t-elle rien d'opposé à cette réponse ? Cette dévotion ne prouve-t-elle pas que les peuples mettent leur confiance en ces images , et qu'ils croient qu'il y a en elles quelque vertu surnaturelle ?

R. Non. Cette dévotion , quand elle est bien entendue selon l'esprit de l'église , n'a rien d'opposé à ce que nous avons dit.

Explication. On appelle miraculeuse une image de Jésus-Christ , ou de quelque saint , à l'occasion de laquelle Dieu a opéré quelque miracle.

1. L'église ne souffre pas qu'on expose publiquement ces images , si la vérité des miracles n'a été authentiquement reconnue par les évêques.

2. L'église ne croit pas que ces statues ou ces images soient le principe d'aucun miracle , ni qu'il y ait en elles aucune vertu. Elle les conserve seulement avec respect , comme des monumens de la bonté et de la toute-puissance de Dieu. C'est ainsi que les Israélites , solidement religieux , conservaient autrefois avec respect la verge d'Aaron , et le serpent d'airain , en mémoire des miracles que Dieu avait opérés par ces instrumens. (L)

3. L'église espère que la vue de ces images , renouvelant dans l'esprit des peuples les miracles que Dieu a opérés à leur occasion , animera leur foi , et les portera à faire des prières plus ferventes , qui pourront attirer sur eux de nouveaux effets de la protection de Dieu , par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession de la sainte Vierge ou des saints.

4. L'église ne souffre pas qu'on adresse des prières à ces images , ni qu'on mette sa confiance en elles. Ce sont les originaux qu'on invoque , et c'est en Dieu seul qu'on met sa confiance.

5. L'église espère que la sainte Vierge ou les saints qui ont donné en ces lieux des marques reconnues de leur protection , continueront à les donner quand on viendra y faire des prières.

6. S'il se trouve des fidèles qui , par ignorance , tombent sur cela dans quelque excès , ou s'il se glisse quelque abus , l'église ne les autorise pas. Elle ordonne aux pasteurs de les corriger , et d'apprendre aux peuples ce qu'il faut croire sur ces dévotions. (M)

Saint Augustin dit nettement , dans une de ses lettres , qu'on ne peut pas nier ce que l'expérience prouve tous les

jours , que Dieu ne fasse au tombeau d'un saint des miracles qu'il ne fait point au tombeau d'un autre saint. Et sur ce fondement , il dit qu'il a envoyé au tombeau de saint Félix , à Nole , pour l'éclaircissement d'un fait contesté entre deux ecclésiastiques de son clergé. Il dit , au même endroit , qu'il était de notoriété publique , qu'à Milan il se faisait de son temps , aux tombeaux des martyrs , des miracles qui ne se faisaient pas en Afrique , aux tombeaux des autres saints martyrs ; et il rapporte un de ces miracles. (N)

D. Quel est l'honneur qu'on rend aux croix et aux images ?

R. C'est un honneur qui se rapporte à ce qu'elles représentent. (O)

D. Quand on se prosterne devant une croix , est-ce le bois qu'on adore ?

R. Non , dit saint Ambroise en termes exprès ; mais Jésus-Christ mort pour nous sur la croix , dont cette image nous renouvelle l'idée. (P)

D. N'adore-t-on pas au moins la vraie croix , la propre croix sur laquelle Jésus-Christ a été attaché ?

R. Non : c'est toujours Jésus-Christ qu'on adore quand on se prosterne devant la croix sur laquelle Jésus-Christ a été cloué. Ce serait une idolâtrie que de rapporter l'adoration au bois en lui-même , et séparé de Jésus-Christ , car ce bois n'est point Dieu , et Dieu seul doit être adoré.

D. Pourquoi dont l'église chante-t-elle le vendredi-saint : *Tuam crucem adoramus , Domine*. Nous adorons votre croix , Seigneur. Et encore : Voici le bois de la croix sur lequel Jésus-Christ , le salut du monde , a été attaché. Venez , adorons. *Venite , adoremus* ?

R. On entend par le mot d'*adorer* , le culte suprême qui n'est dû qu'à Dieu ; l'église , par ces paroles , ne prétend adorer que Jésus-Christ attaché à la croix. Elle s'est expliquée sur cela en toute occasion. Ces paroles n'ont donc d'autre signification que celle-ci : *Prosternons-nous devant la croix pour adorer Jésus-Christ qui y a été attaché pour notre salut*. C'est le sens de *Venite , adoremus*.

Explication. Le terme d'*adorer* , dans le langage français , paraît consacré pour signifier uniquement l'honneur et le culte souverain , qui ne sont dus qu'à Dieu ; mais en latin , comme en hébreu et en grec , il a une signification plus étendue. Il signifie , en général , se prosterner , et marquer son respect ; ce qui convient à d'autres qu'à Dieu : car on se prosterne tous les jours devant les hommes , sans les adorer. L'écriture sainte fournit plusieurs exemples de ce mot , pris dans une signification différente de l'adoration proprement dite. (Genès. xxiii. 7. xxvii. 29. xxxvii. 7. xlix. 8. 2. Reg. xviii. 21. 28. 3. Reg. i. 16. etc.) (Q) Ce n'est donc pas par le mot d'*adorer* , qui peut avoir plusieurs sens , qu'il faut juger de la foi de l'église , quand on le trouve dans les

prières publiques ; mais par le sens que l'église y donne , et par la déclaration solennelle qu'elle fait de sa croyance. Or , l'église a toujours protesté qu'elle n'adore que Dieu seul ; et qu'adorer autre chose , c'est être idolâtre. On ne peut donc , sans calomnie ou sans ignorance , lui imputer d'autres sentimens. (R) La doctrine de l'église est très-facile à comprendre : comme on rend un respect et un honneur civil aux statues des princes , à cause de la dignité de ceux qu'elles représentent , ainsi on respecte les images , et on leur rend un honneur religieux , à cause de la sainteté de ceux qu'elles représentent.

D. Quel est le sentiment de l'église sur ce que les fidèles se mettent à genoux devant une image , ou qu'ils la saluent ?

R. L'église prétend alors qu'on adore Jésus-Christ ou qu'on honore les saints que ces images représentent , et qu'on les respecte à cause de la sainteté de ceux dont elles sont la représentation.

D. Pourquoi encense-t-on les croix et les images ?

R. L'église ne regarde pas l'encensement en lui-même , comme une marque d'adoration ; car elle encense même les fidèles vivans. L'encensement des croix et des images se rapporte aux originaux. (*)

D. L'honneur qu'on rend aux croix et aux images , dans l'église , est-il ancien ?

R. Il vient de la tradition apostolique ; Tertullien rapporte que les païens accusaient les chrétiens d'être les adorateurs de la croix. Cette accusation , qui est aussi rapportée par Minutius Félix , et par saint Cyrille d'Alexandrie , ne venait que de l'honneur que les chrétiens rendaient à l'image de la croix de Jésus-Christ.

On voit des preuves certaines de la tradition de l'église , sur ce point , dans saint Chrysostôme , saint Jérôme , saint Léon , Théodoret , saint Grégoire , pape ; le vénérable Bède. Il est inutile d'en rapporter un plus grand nombre. (S)

§. 6. Du sacrilège et de la superstition , qui sont les autres péchés défendus par le premier commandement.

D. Quels sont les autres péchés défendus par le premier commandement ?

R. Le sacrilège et la superstition.

D. Qu'est-ce que le sacrilège ?

R. C'est la profanation des choses saintes ou consacrées à Dieu.

D. Qu'entendez-vous par les choses saintes ou consacrées à Dieu ?

R. 1. Les personnes ecclésiastiques ou religieuses.

2. Les lieux saints ; par exemple , les églises , les cimetières , les monastères , etc.

(*) Voyez dans la troisième Partie de cet ouvrage ce que nous disons sur la cérémonie des encensemens , Section 2 , Ch. 6 , §. 4.

3. Les sacremens , les prières , les cérémonies de l'église.

4. Les biens de l'église.

5. Tout ce qui sert au culte de Dieu ; par exemple , les images , les croix , les ornemens , les vases sacrés , les saintes huiles , etc.

D. Qu'est-ce que la superstition ?

R. C'est un culte ou une observance inutile , vaine ou dangereuse. (A)

D. En combien de manières pêche-t-on par superstition ?

R. En quatre manières :

1. Quand on emploie , dans le culte de Dieu , des pratiques vaines , inutiles , et que Dieu défend , ou qui ne sont pas autorisées par l'église.

2. Quand on tombe dans l'idolâtrie extérieure ; c'est-à-dire , quand on rend extérieurement à la créature l'honneur et le culte souverain , qui ne sont dus qu'à Dieu.

3. Quand on se sert , contre la défense de Dieu ou de l'église , des moyens qui n'ont aucun rapport naturel avec l'effet qu'on en attend.

4. Quand , en vertu d'un pacte exprès ou tacite avec le démon , ou même sans aucun pacte , on veut connaître , par curiosité , l'avenir , ou ce qui est caché ; ce qui s'appelle divination , et a plusieurs espèces.

D. Quelles sont les différentes espèces de divination ?

R. 1. La magie. 2. Le sortilège. 3. Le maléfice. 4. L'art de connaître l'avenir , par l'inspection de quelque chose que ce soit. 5. L'astrologie judiciaire. 6. L'observation des songes. 7. L'usage de la baguette , pour connaître les choses cachées. 8. L'épreuve de l'eau chaude ou froide , ou du feu , etc. (*)

D. N'y a-t-il de coupables , en cette matière , que ceux qui s'adonnent à toutes ces superstitions ?

R. On est coupable aussi , quand on consulte ceux qui s'y adonnent , quoiqu'on n'y ajoute aucune foi ; et quand on participe à leur crime , donnant aide , protection , conseil , louange à ceux qui le commettent ; ou quand , par son silence , on les autorise. Ce qui se doit entendre de ceux qui sont obligés , par leur état , à rompre le silence , et de ceux qui se trouvent en des circonstances , où c'est approuver ces usages superstitieux , que de se taire.

On trouve les preuves de tout ce que nous venons de dire , dans l'écriture sainte , en plusieurs endroits. (**) Dans les conciles , entre autres dans celui d'Ancyre , celui d'Agde , le premier d'Orléans , le quatrième de Tolède , dans celui qui fut tenu à Constantinople , au palais de l'empereur , in

(*) Voyez sur tout ce qui regarde les superstitions , le livre de M. Thiers sur cette matière , et le traité historique des superstitions , composé par le P. le Brun , prêtre de l'Oratoire.

(**) Lévit. xix , 31 , xx , 6 ; Deut. xviii , 10 et suiv. Jér. x , 2 ; xliv , 25 ; Eccl. xxxvi , 5.

Trullo ; dans le sixième de Paris. On peut consulter aussi les Pères de l'église , Tertullien , saint Augustin , saint Basile , saint Chrysostôme , Théodoret , etc. ; enfin , tous les théologiens qui ont écrit sur cette matière , après saint Thomas. (B)

CHAPITRE III.

Du second commandement.

§. 1. Idée générale de ce commandement.

D. Quel est le second commandement de Dieu ?

R. *Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne et nous défend par ce commandement ?

R. Il nous ordonne d'honorer son saint nom ; il nous défend de le profaner.

D. Comment est-ce qu'on honore le saint nom de Dieu ? et comment est-ce qu'on le déshonore ?

R. On l'honore , 1. Par la prière. 2. Par des discours saints et édifiants. 3. Par une vie chrétienne. 4. Par les vœux. 5. Par les juremens justes et légitimes.

On le déshonore , 1. Par les juremens indiscrets et téméraires. 2. Par le parjure. 3. Par le blasphème.

(Nous parlerons de la prière , et de tout ce qui y a rapport , dans toute la seconde Section de la troisième Partie de cet ouvrage.

Toute cette seconde Partie est employée à expliquer ce qui est nécessaire pour mener une vie chrétienne et édifiante.

Nous allons expliquer , dans les paragraphes suivans , ce qui regarde les vœux , les juremens et le blasphème.)

§. 2. Des Vœux.

D. Qu'est-ce qu'un vœu ?

R. C'est une promesse de quelque bonne œuvre , faite à Dieu avec délibération.

D. Pourquoi dites-vous une promesse ?

R. Pour distinguer le vœu , des simples résolutions. Par exemple , je fais résolution d'aller visiter les prisonniers ; je ne prétends pas , par cette résolution , me lier et m'engager comme je ferais , si je disais : *Je promets à Dieu , ou je fais vœu d'aller visiter les prisonniers.* (A)

D. Pourquoi dites-vous une promesse d'une bonne œuvre ?

R. Parce que la chose qu'on promet doit être bonne et agréable à Dieu ; sans cela , il n'y a ni vœu , ni obligation , et c'est au contraire une profanation du saint nom de Dieu.

Par exemple, ce serait se moquer de Dieu, que de dire : Je promets à Dieu que j'irai demain à la comédie, que je me vengerai, etc. (Eccl. v. 3. 4.) (B)

On s'engage ordinairement par vœu aux choses qui ne sont que de conseil ; par exemple, à garder la continence, à jeûner tous les vendredis, etc. Mais on peut aussi s'engager, par vœu, à ce qui d'ailleurs est de précepte ; par exemple, à ne s'enivrer jamais, à ne point mentir, à ne point aller à l'opéra, à la comédie, aux danseurs de corde, aux autres spectacles profanes : et alors on a une double obligation à s'abstenir de ces péchés : l'obligation du précepte, et l'obligation du vœu.

D. Pourquoi dites-vous une promesse faite à Dieu ?

R. Parce que c'est à Dieu seul qu'on fait des vœux, à proprement parler.

D. Ne fait-on pas aussi, tous les jours, des vœux aux saints ?

R. Non. A parler juste, on promet à Dieu de faire quelque chose en l'honneur d'un saint ; mais c'est toujours à Dieu et non pas aux saints qu'on fait le vœu ; c'est par une façon de parler populaire et impropre, qu'on appelle cela faire vœu à un saint.

D. Est-ce une coutume ancienne, que de faire des vœux en l'honneur des saints ?

R. Elle est de la première antiquité ; nous en voyons des preuves authentiques dans Eusèbe de Césarée, auteur du quatrième siècle, dans Théodoret, dans Pallade, dans saint Paulin, évêque de Nole, lesquels ont écrit dans le cinquième siècle ; dans saint Grégoire de Tours, qui vivait dans le sixième siècle. On pourrait en rapporter plusieurs autres. (C)

D. Pourquoi dites-vous que le vœu est une promesse faite avec délibération ?

R. Parce que, pour s'engager, il faut savoir à quoi on s'engage, et être libre pour le faire.

Explication. Ainsi les vœux faits avant l'usage parfait de la raison, sont nuls ; et il en est de même des vœux qui ne sont pas tout-à-fait libres, ou qui ont été extorqués par menaces, et en usant de violence.

Il faut, outre cela, que la personne qui s'engage, puisse se lier et s'engager.

Avant l'âge de seize ans, on ne peut pas s'engager dans la religion, par un vœu solennel.

Un garçon, avant l'âge de quatorze ans, et une fille, avant l'âge de douze ans, ne peuvent s'engager irrévocablement, par un vœu simple, contre la volonté de leurs parens, et en certaines choses contre celle de leurs tuteurs.

Une femme ne peut s'engager contre la volonté de son mari, à faire des choses qui troubleraient l'ordre du ménage, comme à faire des pèlerinages, à se lever la nuit pour prier, etc. Mais elle peut s'engager à ce qui est compati-

ble avec ses autres devoirs ; par exemple , à la réception des sacremens , à s'abstenir des spectacles. Il faut parler de même d'un serviteur , qui ferait un vœu incompatible avec le service de son maître.

Mais toutes ces personnes sont obligées à l'accomplissement du vœu , quand celui dont elles dépendent y donne son consentement exprès ou tacite. (D) Quand on a sur cela quelques doutes , il faut consulter des directeurs habiles et désintéressés. Tout ce que nous venons de dire , est conforme au droit naturel et canonique. (E)

D. Combien y a-t-il de sortes de vœux ?

R. Il y en a de plusieurs sortes : 1. Les vœux sont , ou absolus , ou conditionnels ; 2. ou personnels , ou réels , ou mixtes ; 3. ou simples , ou solennels.

Les vœux absolus sont ceux qui ne dépendent d'aucune condition.

Les vœux conditionnels sont ceux qui dépendent d'une condition. Par exemple , je promets de donner cent écus aux pauvres , si mon père guérit de sa maladie ; voilà un vœu conditionnel , qui n'oblige qu'après la guérison.

Les vœux personnels sont ceux dont la matière regarde la personne. Par exemple , je promets à Dieu de jeûner , d'aller en pèlerinage , etc. Je suis engagé personnellement.

Les vœux réels sont ceux dont la matière n'est pas personnelle. Par exemple , je promets à Dieu de donner cent écus aux prisonniers. Ces cent écus d'aumône sont la matière du vœu , et mes héritiers y sont obligés , si je ne l'ai pas acquitté.

Les vœux mixtes sont ceux dont la matière est en même temps personnelle et réelle. Par exemple , je promets à Dieu que j'irai assister les pestiférés , de mes soins et de mon argent.

Les vœux personnels sont les vœux de religion qu'on fait solennellement dans un ordre approuvé par l'église , après une année au moins de noviciat.

Les vœux simples sont tous les vœux que l'église ne reçoit pas solennellement.

D. Doit-on s'engager légèrement à faire des vœux ?

R. Non. Il n'en faut faire aucun , qu'avec beaucoup de maturité , et avec conseil ; parce que , comme dit l'écriture , *il vaut beaucoup mieux ne pas faire des vœux , que de ne pas les tenir quand on les a faits.* (Eccle. v. 4.)

D. Est-on obligé d'accomplir les vœux qu'on a faits ?

R. Oui ; et c'est un grand péché que de les violer. (F)

D. Que doit-on faire quand on est hors d'état d'accomplir un vœu qu'on a fait ?

R. On doit alors exposer au supérieur l'état où l'on se trouve ; et le supérieur , ou change le vœu , ou en dispense , suivant ce qui lui paraît le plus expédient.

D. Est-il permis à quelqu'un sur la terre de dispenser des vœux ?

R. Oui. Et voici, selon saint Thomas, la raison de cette permission. Un vœu est une promesse d'un bien ; il se peut faire que celui qui a fait cette promesse se trouve, dans la suite, en des circonstances dans lesquelles il ne pourrait l'accomplir, sans faire un mal, ou sans omettre un bien plus important et plus pressé. Il est nécessaire alors, ou qu'il soit entièrement dispensé de sa promesse, ou que le bien qu'il avait promis, soit changé en un autre, compatible avec ses autres devoirs. Il ne doit point être sur cela son propre juge ; c'est donc au supérieur qu'il faut recourir. (G)

D. A qui appartient le pouvoir de changer les vœux, ou d'en dispenser ?

R. A ceux qui, dans l'église, ont reçu le pouvoir de lier ou de délier, chacun selon le degré de sa juridiction, et selon les limitations de l'église.

Explication. Le pape peut, dans toute l'église, dispenser des vœux dont la dispense est commise à l'église, parce que son pouvoir n'est pas limité à quelque province particulière ; sa juridiction s'étend partout. Les évêques n'ont ce pouvoir que dans leur diocèse, et ils ne peuvent l'exercer que par rapport aux vœux dont la dispense n'est pas réservée au pape. La dispense des vœux qui n'est pas réservée au pape, est réservée aux évêques ; ainsi, aucun prêtre ne peut dispenser d'un vœu, ou le changer, sans un pouvoir spécial, (H).

D. Quand est-ce que l'on doit ou demander, ou accorder la dispense, ou le changement d'un vœu ?

R. On ne doit le faire que quand il y a une raison considérable ; sans cela, la dispense serait une dissipation et une prévarication, plutôt qu'une dispense, dit saint Bernard. (I)

S. 3. Des juremens et du blasphème.

D. Qu'est-ce que jurer ou faire serment ?

R. C'est prendre Dieu à témoin de ce que l'on dit, ou de ce que l'on promet. (A)

D. Prend-on Dieu à témoin, quand on jure par les créatures ?

R. On ne peut jurer indirectement par celui qui les a faites et qui les gouverne, dit Jésus-Christ. (B)

D. Quand est-ce que l'on honore le nom de Dieu en jurant ?

R. Quand on jure par nécessité, pour une chose juste et véritable. (C). C'est ce que font les rois qui jurent les traités de paix qu'ils veulent garder ; les officiers qui prêtent serment à leur réception ; les particuliers qui font serment en justice, pour assurer la vérité, etc. C'est ce qu'a fait plusieurs fois saint Paul ; et Dieu même a fait serment pour exciter notre attention, notre crainte ou nos espérances. (D)

D. Comment déshonore-t-on le saint nom de Dieu en jurant ?

R. Quand on fait des juremens indiscrets et téméraires , accompagnés de parjure ou de blasphème.

D. Qu'est-ce que jurer indiscrètement et témérairement.

R. C'est jurer , ou contre la justice , ou contre la vérité , ou sans nécessité.

D. Qu'est-ce que jurer contre la vérité ?

R. C'est assurer avec serment ce qui est faux , ou que l'on ne sait point être vrai ; ou promettre avec serment ce qu'on ne veut point observer. Un tel serment est un grand crime.

D. Qu'est-ce que jurer contre la justice ?

R. C'est assurer ou promettre avec serment une chose qui est injuste.

D. Qu'est-ce que jurer sans nécessité ?

R. C'est jurer sans besoin ; et c'est un péché, quand même ce qu'on dirait ou promettrait serait vrai ou juste, et qu'on voudrait le garder. (E)

D. Qu'est-ce que le parjure ?

R. Le parjure est , ou un serment contre la vérité et la justice, ou le violement d'un serment juste et raisonnable. (F)

D. Est-il permis de garder un serment faux et injuste ?

R. C'est un crime que de jurer à faux ou injustement ; et c'est un autre crime, que de tenir ce qu'on a promis par un tel serment. (G)

D. Quels sont les sermens les plus criminels ?

R. Ce sont les parjures accompagnés d'imprécation ou de malédiction sur soi ou sur les autres , ou de blasphème. (H)

D. Qu'est-ce que le blasphème ?

R. C'est une parole injurieuse à Dieu ou aux saints. (I)

Je dis une parole *injurieuse à Dieu* , c'est-à-dire , comme l'expliquent les théologiens , une parole par laquelle on a l'insolence d'attribuer à Dieu quelque défaut , ou de nier qu'il ait quelque perfection qui lui convient. Par exemple , ce serait un blasphème , que de dire : Dieu n'est pas véritable ; il n'est pas juste , etc. ou de dire : Dieu est auteur du péché , il est sujet au changement , etc.

On met aussi les paroles *injurieuses aux saints* , parmi les blasphèmes ; parce que le mépris qu'on fait des saints tourne contre Dieu , comme l'honneur qu'on leur rend se rapporte à Dieu.

D. Le blasphème est-il un grand crime ?

R. Il a toujours été regardé comme un des plus énormes. Dans l'ancienne loi , les blasphémateurs étaient lapidés. (K) Dieu fit périr plus de cent vingt-sept mille Syriens , pour punir un blasphème de Bénadad , roi de Syrie. (L) Un blasphème prononcé par Sennachérîb , roi des Assyriens , fut cause qu'en une nuit , cent quatre-vingt-cinq mille hommes de son armée furent exterminés par un ange. (M) Saint Paul

livra Hyménée et Alexandre à Satan , parce qu'ils avaient blasphémé. (N) Par les anciennes ordonnances de ce royaume, les blasphémateurs doivent faire amende honorable, avoir la langue percée, les lèvres fendues, et être bannis. (O) Par le dernier concile de Narbonne, ils doivent être excommuniés. (P)

CHAPITRE IV.

Du troisième commandement.

§. 1. Quel est le jour que les chrétiens doivent sanctifier.

D. Quel est le troisième commandement de Dieu ?

R. Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. Vous travaillerez six jours ; le septième est le sabbat, ou le jour du repos du Seigneur votre Dieu ; vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour.

D. Pourquoi Dieu commence-t-il ce commandement par ces paroles : Souvenez-vous ?

R. Pour faire entendre aux Juifs, que le commandement qu'il allait faire n'était qu'une confirmation de ce qui avait été observé, sans discontinuation, dès le commencement du monde, par ordre de Dieu. (A)

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ce commandement ?

R. De sanctifier, d'une manière spéciale, le jour du sabbat ; c'est-à-dire le jour du repos de Dieu, le jour auquel Dieu cessa de produire de nouvelles créatures.

D. Quel est le jour du sabbat ou du repos de Dieu ?

R. C'est le septième jour de la semaine, le samedi. Car Dieu employa six jours à la création du monde, et il se reposa le septième. (B)

D. Ce serait donc le samedi que nous devrions sanctifier, pour obéir à l'ordre de Dieu ?

R. Dans l'ancienne loi, on sanctifiait le samedi ; mais l'église, instruite par Jésus-Christ et conduite par le Saint-Esprit, a changé ce jour en celui du dimanche, en sorte qu'au lieu du dernier jour, on sanctifie le premier, qui est appelé le jour du Seigneur ; car *dimanche* est un mot qui signifie *jour du Seigneur*.

D. L'église a-t-elle pu, sans violer le commandement de Dieu, changer ce jour en celui du dimanche ?

R. Oui ; parce que ce n'est que par l'esprit de Dieu qu'elle a fait ce changement.

D. Comment savons-nous que ce n'est que par l'esprit de Dieu, que l'église a fait ce changement ?

R. Nous le savons par la tradition, et nous en voyons, dans l'écriture, quelque vestige.

Saint Paul dit que les chrétiens s'assembloient le premier jour de la semaine. Saint Jean dit, dans l'apocalypse, que *le jour du Seigneur*, que nous traduisons par le mot de *dimanche*, il eut la révélation de l'Apocalypse. Mais ces passages ne prouvent pas que l'observance du samedi ait été changée en l'observance du dimanche. Nous ne savons positivement ce changement, que par la tradition, et par l'usage perpétuel de toutes les églises du monde. Il est inutile de rapporter les preuves de cette tradition; les protestans en conviennent avec nous, le fait n'est pas contesté.

D. Pourquoi l'église a-t-elle transféré au dimanche l'observance du jour du sabbat ?

R. Parce que c'est un dimanche que Jésus-Christ est ressuscité, et que par là il a commencé à entrer dans son repos, après avoir consommé l'ouvrage de notre rédemption. C'est aussi un dimanche que le Saint-Esprit a été envoyé sur les apôtres et sur l'église. (C)

§. 2. Comment il faut sanctifier le jour du Seigneur.

D. Que devons-nous faire pour sanctifier le dimanche ou le jour du Seigneur ?

R. Il faut, ce jour-là, s'abstenir d'œuvres serviles, et s'appliquer à des œuvres de religion. (A)

D. Qu'appellez-vous œuvres serviles ?

R. 1. Tout ouvrage des mains, qu'on fait pour gagner sa vie, ou en vue de salaire. 2. Tous les péchés sont aussi, en un sens, des œuvres serviles; car il nous assujettissent au démon, et nous rendent ses esclaves, dit Jésus-Christ. (B)

D. N'est-il jamais permis de faire quelque travail des mains le dimanche ?

R. On le peut dans le cas de nécessité ou d'une grande utilité publique, avec la permission des pasteurs, quand il est possible d'avoir recours à eux. (C)

D. Pourquoi la permission des pasteurs est-elle nécessaire ?

R. Parce que c'est à eux à gouverner les peuples dans les choses spirituelles (Act. xx. 28.) (D), et par conséquent à juger si les peuples ont besoin de dispense ou non.

D. Pourquoi ajoutez-vous : *Quand on peut avoir recours à eux ?*

R. Parce que si on ne le pouvait, et que d'ailleurs le besoin fût très-pressant, on pourrait travailler sans attendre la permission expresse; parce qu'on peut supposer alors que le pasteur l'accorderait, s'il pouvait être consulté; mais il ne faut pas se flatter sur ce point. (E)

D. Pourquoi Dieu défend-il de travailler le dimanche ?

R. Parce que le travail des mains est ordinairement incompatible avec ce que Dieu demande des hommes ce jour-là. (F)

D. Comment Dieu veut-il que les hommes emploient ce saint jour ?

R. En œuvres de religion, c'est-à-dire à ce qui regarde son culte et son service. Les engagements, les emplois, et les nécessités de cette vie, ne permettant pas d'employer entièrement tous les jours de la semaine au culte de Dieu, il est juste, et de droit naturel, qu'il y en ait au moins un qui y soit principalement consacré. (G)

D. Que faut-il faire pour employer ce jour-là au service de Dieu ?

R. Il faut assister à la messe ; et, si l'on n'est pas légitimement empêché, à la messe de sa paroisse (*) (H), au prône, aux instructions qui s'y font, aux autres offices publics ; et s'occuper le reste du jour, ou à prier, ou à lire de bons livres, ou à faire d'autres bonnes œuvres. (I)

D. Quand pèche-t-on contre ce commandement ?

R. 1. Quand on travaille le dimanche, sans nécessité et sans permission.

2. Quand on n'entend pas la sainte messe, ou qu'on l'entend de corps et non d'esprit. (K)

3. Quand on passe le reste du jour en débauches, jeux, danses, ou en d'autres divertissemens profanes. (L)

En un mot, quand on manque aux devoirs qui viennent d'être expliqués, ou qu'on est cause que d'autres y manquent.

CHAPITRE V.

Du quatrième commandement.

§. 1. Du devoir des inférieurs envers les supérieurs.

D. Quel est le quatrième commandement de Dieu ?

R. *Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez long-temps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.*

D. Que contient ce commandement ?

R. Les devoirs des inférieurs envers les supérieurs, et des supérieurs envers les inférieurs.

D. Pourquoi n'y est-il parlé que des pères et des mères ?

R. Tous les supérieurs sont compris sous le nom de pères et de mères, parce qu'ils doivent aimer leurs inférieurs comme leurs enfans ; et les inférieurs, de leur côté, doivent aimer, craindre, respecter leurs supérieurs comme leurs pères. Dans l'antiquité, et dans la langue hébraïque (A), le nom de père s'attribue aux maîtres, aux chefs, aux princes, à tous ceux qui sont élevés en rang et en dignité ; ainsi, selon la force du mot original, ce commandement regarde tous ceux qui sont au-dessus de quelqu'un, les pères, les mères, les pasteurs de l'église, les souverains,

(*) C'est ce que nous expliquerons en détail, en traitant du second commandement de l'église, ci-après, sect. 4, ch. 2, §. 1.

les magistrats, les seigneurs, les parrains, les tuteurs et curateurs, les maris, les maîtres et les maîtresses, les vieillards (*) ; et par conséquent, sous le nom d'enfans sont compris tous ceux qui sont soumis à quelqu'un qui a de l'autorité sur eux.

D. Quelles sont les obligations des enfans envers leurs pères et leurs mères ?

R. 1. Les honorer et respecter ; 2. les aimer ; 3. les consulter dans les choses importantes qui sont de leur ressort ; 4. leur obéir ; 5. les assister dans leurs besoins, en santé et en maladie, autant qu'on est en état de le faire, soit pour l'ame soit pour le corps ; 6. supporter leurs défauts ; 7. prier pour eux ; 8. imiter leurs vertus ; 9. leur rendre les derniers devoirs après la mort ; 10. exécuter ponctuellement leur dernière volonté. (**) (B)

D. Si ce que les pères et les mères ou les autres supérieurs commandent, est contraire à l'ordre de Dieu, les inférieurs doivent-ils alors obéir ?

R. Lorsqu'on est assuré que ce que les hommes nous commandent, est contraire à la loi de Dieu, nous ne devons pas obéir ; parce qu'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes (Act. v. 29.), dit saint Pierre ; la plus grande autorité doit toujours l'emporter sur la moindre (Voyez Matth. x. 37 ; Luc. xiv. 26 ; Deut. xxxiii. 9 ;) mais lorsqu'il est seulement douteux si ce que les hommes nous commandent est défendu, nous devons obéir à nos supérieurs, et c'est un acte d'humilité, de leur soumettre nos lumières. (C)

D. Quels sont les devoirs particuliers du peuple envers les pasteurs ?

R. 1. Ecouter avec respect leurs avis et leurs instructions en public et en particulier ; 2. recevoir d'eux les sacremens ; 3. obéir à leurs lois ; 4. pourvoir à leur subsistance. (Voyez ces devoirs expliqués plus amplement à la fin du sacrement de l'Ordre, en la troisième Partie de cet ouvrage, Sect. 1. Ch. 7. §. 14. (D)

D. Quels sont les devoirs particuliers des peuples envers les rois et les princes souverains ?

R. On doit aux princes souverains l'honneur, les services, la fidélité, l'attachement, l'obéissance, les tributs, la crainte respectueuse, les prières ferventes pour leur conservation, pour leur salut, pour la tranquillité et pour la prospérité spirituelle et temporelle de leur royaume. (Matth. xxiii. 21 ; Rom. xiii. 1. et suiv. 1. Tim. ii. 1. et suiv. Jérém. xxi. 7 ; Baruch. i. 11 et suiv.)

(*) Rom. xiii. 1 et suiv. Hébr. xiii. 17 ; Tit. ii. 9, et 10, iii. 1 ; 1. Tim. ii. 1, 2 et 3, vi. 1, et 2. Pier. ii. 13 et suiv. et v. 5 et 6 ; Eph. vi. 1, etc. Coloss. iii. 20, etc. Lévit. xix. 32, etc.

(**) Voyez Eccli. iii. 2 et suiv. vii. 22 et suiv. Tobie, iv. 2 et suiv. Prov. i. 8 et suiv. Eph. vi. 1 ; Coloss. iii. 20 ; Gen. xxii. 2, 3. 6, 8 et suiv. Jérém. xxxv. 6 et suiv. Jean, viii. 39 ; Isac. li. 1 et 2 ; Matth. xv. 3 et suiv. S. Ambr. liv. 5, sur l'ouvr. des six jours, ch. 16, n. 55, et liv. 2, sur saint Luc, n. 65 et 66, et liv. 8, n. 74, 75, 76 et suiv. saint Augustin traité 119 sur saint Jean, n. 1 et 2.

D. Quels sont les devoirs des peuples envers les gouverneurs et les magistrats ?

R. L'honneur, le respect et l'obéissance. (Rom. xiii. 1. et suiv. 1. Pierre ii. 13 et suiv.) (F)

D. Quels sont les devoirs des jeunes gens envers les vieillards ?

R. L'honneur, la déférence, le support. (Lévit. xix. 32 ; 1. Pierr. v. 5. et 6 : 4. Reg. i. 23 et 24.) (G)

D. Quels sont les devoirs des pauvres à l'égard des riches ?

R. Si les riches les assistent, les pauvres doivent avoir des sentimens de reconnaissance à leur égard, leur rendre tous les services qui peuvent dépendre d'eux, prier pour eux particulièrement.

S'ils ne les assistent pas, ils doivent bien se garder de faire contre eux des imprécations : ils doivent au contraire toujours les honorer et respecter, et se tenir à leur égard dans l'humiliation où la Providence veut qu'ils soient. Ils doivent prier pour ceux qui les oppriment et qui les persécutent, à plus forte raison, pour ceux qui les négligent et les abandonnent. (Voyez 2. Corinth. i. 12 ; Prov. xvii. 13 ; Matth. v. 41 et suiv. Rom. xii. 17 et suiv. 1. Thess. v. 15 ; 1. Pierr. iii. 9 et suiv.) (H)

D. Quels sont les devoirs particuliers des serviteurs envers leurs maîtres ?

R. 1. Les servir fidèlement et avec affection, comme servant Dieu même en leur personne ;

2. Conserver leur bien, et le ménager ;

3. Prévenir tout sujet de plainte. (Voyez Ephés. vi. 5 et suiv. 1. Tim. iv. 1 et 2 ; Tit. ii. 9 et 10 ; 1. Cor. vii. 20 suiv. 1. Pierr. ii. 13 et suiv.) (I)

D. Quels sont les devoirs particuliers des artisans envers ceux qui les emploient ?

R. 1. Travailler fidèlement ;

2. Employer leurs journées sans fraudes ;

3. Ne rien promettre qu'ils ne croient et qu'il ne veuillent tenir. (K)

D. Qu'est-ce que les femmes doivent à leurs maris ?

R. 1. L'amour et la cordialité ; 2. la déférence ; 3. l'obéissance ; 4. la fidélité ; 5. le support ; 6. l'assistance ; 7. la consolation. (Voyez ceci traité plus amplement à la fin du sacrement de mariage, en la troisième Partie de cet ouvrage, Sect. 1. chap. 8. §. 7.)

§. 2. Devoirs des Supérieurs envers les Inférieurs.

D. Quels sont les devoirs des supérieurs à l'égard des inférieurs ?

R. 1. L'amour ; 2. la vigilance ; 3. l'instruction ; 4. la protection ; 5. l'assistance ; 6. le bon exemple ; 7. les prières pour eux. (Voyez ci-après, dans la troisième Partie, ces devoirs

expliqués à la fin du sacrement de mariage, Sect. 1. chap. 8. §. 8.)

D. Que doivent en particulier les pères et les mères à leurs enfans ?

R. 1. Les aimer pour Dieu et selon Dieu ; 2. les nourrir , entretenir et établir suivant leur état ; 3. les instruire par eux-mêmes ou par d'autres ; 4. veiller sur eux ; 5. les corriger avec douceur , quelquefois avec force , toujours avec charité ; 6. leur donner bon exemple ; 7. prier pour eux.

D. Que doivent éviter les pères et les mères , par rapport au choix d'un état pour leurs enfans ?

R. Ils doivent éviter d'agir en cela par intérêt ou par passion , et contre l'ordre et la vocation de Dieu.

D. Que doivent-ils faire pour connaître l'ordre de Dieu ?

R. 1. Prier ; 2. consulter des personnes sages et éclairées ; 3. ne point porter leurs enfans , surtout à l'état ecclésiastique ou religieux , par aucune vue humaine. (A)

D. Quels sont les devoirs particuliers des pasteurs envers les peuples ?

R. Ils doivent leur donner bon exemple , les instruire , les secourir , prier pour eux. (B)

D. Quels sont les devoirs des princes et des magistrats à l'égard du peuple ?

R. 1. Conserver les peuples en paix ; 2. leur rendre justice ; 3. punir les crimes , et récompenser la vertu et le mérite ; 4. empêcher les scandales , ou les arrêter ; 5. faire observer les lois de Dieu , de l'église et de l'état ; 6. être les pères du peuple , contribuer à les rendre heureux , en procurant l'abondance , réprimant le luxe , faisant fleurir les arts et les sciences , etc. (C)

D. Quels sont les devoirs des maîtres envers les serviteurs ?

R. 1. Observer avec fidélité les conventions qu'ils ont faites avec eux ; 2. ne point les faire attendre pour leur salaire ; 3. les assister sains et malades ; 4. les corriger de leurs fautes , veiller sur leur conduite et sur leur instruction ; 5. les traiter avec charité comme leurs frères ; 6. ne les point souffrir chez eux , s'ils persistent à être vicieux après avoir été avertis. (Voyez ci-après , à la fin du sacrement de mariage , ces devoirs plus étendus , Part. 4 , Sect. 1 , Ch. 8 , §. 9.) (D)

D. Quels sont les devoirs des maîtres envers les ouvriers qu'ils emploient ?

R. 1. Observer les conventions faites avec eux ; 2. les payer ponctuellement et sans délai ; 3. s'ils travaillent dans la maison de celui qui les emploie , et qu'ils y demeurent , on doit s'acquitter à leur égard à peu près des mêmes devoirs qu'à l'égard des domestiques.

D. Quels sont les devoirs des maris envers leurs femmes ?

R. 1. L'amour et la cordialité ; 2. la fidélité ; 3. l'entretien ; 4. le support ; 5. l'assistance ; 6. la consolation. (Voy. ci-après , au sacrement de mariage , Part. 3 , Sect. 1. Ch. 8 , §. 7.) (E)

D. Quelle fin doivent avoir les supérieurs dans leur gouvernement ?

R. La gloire de Dieu , leur propre salut , et celui de leurs inférieurs. (F)

D. Dans quel esprit doit-on commander aux autres ?

R. Dans un esprit d'humilité et de crainte , se souvenant qu'on est homme , et que plus on est élevé , plus on aura de compte à rendre. (G)

D. Quelle est la récompense que Dieu promet à ceux qui accompliront ce commandement ?

R. La vie éternelle , figurée par la longue vie que Dieu promettait aux Juifs ; et quelquefois même les bénédictions temporelles. (H)

D. Qui sont ceux qui pèchent contre ce commandement ?

B. Ceux qui manquent aux devoirs marqués ci-dessus pour les supérieurs et pour les inférieurs.

D. Comment sont punis ceux qui manquent aux obligations que vous venez d'expliquer , tant pour les inférieurs que pour les supérieurs ?

R. Outre la peine éternelle qu'ils encourent , ils sont souvent châtiés temporellement. (I)

CHAPITRE VI.

Du cinquième commandement.

D. Quel est le cinquième commandement ?

R. *Vous ne tuerez point.*

D. Que nous défend ce commandement ?

R. 1. De tuer notre prochain par notre autorité privée ;

2. De lui nuire en sa personne ;

3. De lui vouloir du mal.

Je dis *de tuer notre prochain* , parce qu'il est permis de tuer des bêtes pour notre usage. (Genèse , ix , 3.) (A) J'ajoute *par notre autorité privée* , parce que ce n'est pas un mal que de tuer , quand on le fait par autorité publique , dans une guerre légitime , en observant les lois de la guerre , ou pour exécuter les jugemens des magistrats. (B)

D. Est-il permis de se tuer soi-même ?

R. Non ; ceux qui se tuent eux-mêmes volontairement , pèchent contre ce commandement. (C)

(*) Voyez la malédiction de *Cham* , au ch. ix de la Genès. 21 et suiv. Voyez aussi Prov. xix , 26 , xx , 20 , xxx , 17 ; 2. Reg. xvii , 5 , 9 et suiv. Ceux qui veulent voir plus au long les devoirs de tous les états et de toutes les conditions , soit par rapport à ce commandement , soit par rapport aux autres , peuvent lire un livre composé des seules paroles de l'écriture sainte , sous le titre de *Morale du Saint-Esprit* , imprimé à Paris chez André Pralard : et un autre livre intitulé : *Examen des péchés qui se commettent dans chaque état et dans chaque condition* , par M. de Saint-Germain , à Paris , chez Guillaume Desprez.

D. Qui sont ceux qui nuisent au prochain en sa personne ?

R. On peut le faire en deux manières. 1° On peut nuire à son corps ; 2° à son ame.

D. Quand est-ce qu'on nuit au prochain en son corps ?

R. 1° Quand on le frappe , quand on le blesse , ou qu'on le tue ;

2. Quand on le maudit , ou qu'on l'injurie ;

3. Quand on participe au péché de ceux qui font ces choses.

D. Quand on a porté ainsi préjudice au prochain , que faut-il faire pour se réconcilier avec Dieu ?

R. Il faut alors réparer , autant qu'on le peut , le tort qu'on a fait ou causé ; sans cela point de pardon à espérer. Telle est la disposition des lois divines et humaines. Cette vérité n'est pas contestée. (Voyez les preuves de cette réponse , ci-après , sur le septième commandement , S. 4. de la restitution , ch. 8 de cette section.) (D)

D. Quand est-ce qu'on nuit au prochain en son ame ?

R. Quand on scandalise le prochain , et qu'on lui donne mauvais exemple.

D. Qu'est-ce que le scandale ?

R. C'est une parole ou une action qui est mauvaise , ou qui paraît l'être ; et qui , à cause de cela , peut devenir pour d'autres une occasion d'offenser Dieu. (E)

D. On peut donc donner scandale au prochain , quoiqu'on ne fasse point de mal ?

R. Quand on fait ce qui a l'apparence du mal , on scandalise le prochain , quoique l'action ne soit pas mauvaise en elle-même , et alors il faut s'en abstenir ; car l'action devient mauvaise par le scandale qu'on donne. C'est la doctrine de saint Paul. (1. Cor. viii , 9 , 12 et 3 , et 1. Thessal. v. 22.) (F)

D. Mais si le prochain , par ignorance ou par malice , se scandalise d'une action bonne en elle-même , doit-on s'en abstenir ?

R. Si l'action est non-seulement bonne , mais nécessaire , ou très-utile pour la gloire de Dieu , il faut agir , et mépriser ce scandale , à l'exemple de Jésus-Christ , qui méprisait le scandale que les pharisiens prenaient de ses actions. (Math. xv , 14.) (G).

Si l'action est bonne , mais non nécessaire , il faut alors avoir égard à ce qui est le plus utile à la gloire de Dieu et au salut du prochain. Saint Paul dit qu'il se réduirait à ne manger toute sa vie que des légumes , plutôt que de scandaliser son frère , en mangeant de la viande. Il lui était permis de manger de la viande ; mais il pouvait aussi s'en abstenir , sans nuire à la gloire de Dieu , ni au salut des frères. (1. Cor. viii , 26. et le ch. 14. de l'ép. aux Rom. v. 9 , n. 19 et suiv.) (H)

D. Est-on obligé à réparer le scandale ?

R. Oui ; et on le fait en détournant du mal , autant qu'on

le peut, ceux qu'on a scandalisés, et leur donnant bon exemple ; sans cela on doit craindre un jugement terrible. Jésus-Christ dit qu'il vaudrait mieux être précipité dans la mer, que de scandaliser le moindre des fidèles. (S. Matth. xviii. 6 et suiv. Voy. Rom. xii, 17, xiv, 19, xv, 2 : 1, Cor. x, 32 et 33.) (I)

D. Qu'est-ce que vouloir du mal au prochain ?

R. C'est avoir contre lui des sentimens de haine, ou d'envie, ou de colère, ou de vengeance. Tout cela est défendu par le cinquième commandement, quand on ne viendrait à aucune parole ou action injurieuse ; à plus forte raison, quand on vient aux paroles et aux actions. (Matth. v, 21 et suiv. Luc, i, 49 et suiv. (K))

D. Qu'est-ce que Dieu commande par le cinquième commandement ?

R. 1° D'aimer le prochain ; 2° de lui donner bon exemple ; 3° de lui souhaiter et procurer tout le bien qui dépend de nous ; 4° d'être pacifiques, patiens, toujours prêts à pardonner.

Nous avons parlé ailleurs de tous ces devoirs. (2. Part. Sect. 1, Ch. 4, §. 3 et 6.)

CHAPITRE VII.

Du sixième commandement.

D. Quel est le sixième commandement ?

R. *Vous ne commettrez point d'adultère.*

D. Qu'est-ce que Dieu défend par ce commandement ?

R. Tous les péchés d'impureté, et tout ce qui conduit à ces péchés.

D. Quelles sont les choses qui conduisent à l'impureté ?

R. L'oisiveté, la vie molle et sensuelle, la gourmandise, les danses, les spectacles profanes, la lecture des livres déshonnêtes, les chansons mondaines, le luxe ou l'immodestie des habits, la vaine parure, le fard, les mouches, ou d'autres ornemens superflus qui ne sont mis que pour plaire au monde ; la fréquentation trop familière des personnes de l'autre sexe. (Voyez sur cela ce que nous avons dit en parlant de l'impureté, au traité des péchés, Sect. 1, Ch. 2, §. 3. de cette Partie.)

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ce commandement ?

R. De vivre dans la chasteté, et d'embrasser tout ce qui peut nous soutenir dans cette vertu.

D. Qu'est-ce que la chasteté ?

R. C'est une vertu qui nous éloigne de l'amour des choses déshonnêtes.

D. Pourquoi sommes-nous obligés à avoir le cœur éloigné des choses déshonnêtes ?

R. Parce que nous sommes les membres de Jésus-Christ, et les temples du Saint-Esprit. (1. Cor. vi., 15 et suiv.) (A)

D. N'y-a-t-il pas plusieurs espèces de chasteté ?

R. Oui ; il y a la chasteté des vierges , là chasteté des personnes veuves , et la chasteté des personnes mariées.

La chasteté des vierges consiste à vivre dans une perpétuelle continence, sans avoir été jamais mariées. (*) (B)

La chasteté des veuves consiste à garder la continence pendant le temps du veuvage. (**)

La chasteté des personnes mariées consiste à garder la fidélité conjugale , à vivre saintement dans le mariage , et à n'en user que selon Dieu , sans se laisser dominer par la cupidité. (**) (C) Il n'arrive que trop souvent que les personnes mariées commettent des fautes considérables dans le mariage, et violent la sainteté de ce sacrement sans le savoir.

D. Est-ce un précepte que de vivre dans la chasteté ?

R. C'est un précepte de vivre dans la chasteté qui convient à l'état dans lequel on se trouve. Mais il n'y a point de précepte qui oblige ou à se marier , ou à demeurer veuf , ou à embrasser la virginité. (1. Cor. vii.) (D)

D. Lequel de ces trois états est le plus parfait ?

R. L'état des vierges est le plus parfait , ensuite l'état des veuves. C'est la doctrine de Jésus-Christ et de saint Paul. (Matth. xix, 11, 12 et 18 ; 1. Cor. vii, 38, 40.)

D. Que faut-il faire pour vivre dans la chasteté, en quelque état qu'on se trouve ?

R. Il faut fuir les occasions du péché , aimer la retraite , éviter toute vaine curiosité ; mener une vie pénitente , mortifiée , occupée , aimer la prière et le jeûne , fréquenter les sacrements , s'occuper de la mort et de l'éternité. (*)

(*) Sur les devoirs des vierges, voyez saint Cyprien sur les vierges ; saint Jérôme, liv. 1 contre Jovinien, ch. 7 ; saint Chrys. de la virginité, n. 7, 63, 64, 69 et 80 ; saint Basile, lettre à une vierge qui était tombée ; saint Aug. de la sainte virginité, n. 11 ; saint Ambr. lib. 1 des vierges, n. 28 et 29, et liv. 2, n. 7 et 24, liv. 3, n. 13 et 17, et de l'inst. d'une vierge, n. 41 et 42, et exh. de la virgin. n. 17, et de la chute d'une vierge consacrée, n. 11 ; saint Grég. de Nazianze, chap. 3, et plusieurs autres Pères ont écrit des traités ou des discours sur la virgin. qui sont admirables. Lisez aussi le livre intitulé : *Vies des vierges*, imprimé à Paris, chez Franc.-André Pralard.

(**) Sur les devoirs des veuves, voyez ce que nous disons ci-après, Part. 3, Sect. 1, Ch. 8, §. 11.

(***) Voyez saint Aug. du bien du mariage, n. 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 18 et 21, et ce que nous disons en expliquant les devoirs des personnes mariées, au traité du sacrement du mariage, Part. 3, Sect. 1, Ch. 8, §. 7.

(****) Voyez ce que nous avons cité, en parlant de l'impureté, dans le traité des péchés, Chap. 2, §. 3, Sect. 1. de cette Partie.

CHAPITRE VIII.

Du septième commandement.

§. 1. Des différentes manières de prendre le bien d'autrui.

D. Quel est le septième commandement ?

R. *Vous ne déroberez point.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement ?

R. De prendre ou de retenir le bien d'autrui injustement , et de causer aucun dommage au prochain en ses biens.

D. En combien de manières peut-on prendre le bien d'autrui injustement ?

R. On peut le faire , 1° à son insu : 2. en le trompant : 3° en lui faisant violence.

Ce péché est beaucoup plus ordinaire qu'on ne pense ; et, dans tous les états et conditions , il y a peu de gens qui en soient exempts. Ce qui est déplorable , c'est qu'on commet souvent ce péché sans scrupule. Les femmes , les enfans , les serviteurs , les marchands , les magistrats , les personnes publiques , les plaideurs , les avocats , les procureurs , les officiers de justice , les ouvriers , les manœuvres , les gens riches aussi-bien que les pauvres , toutes ces personnes se rendent coupables très-souvent de vol , ou sans le savoir , ou sans y faire réflexion , ou sans scrupule.

D. En quoi les femmes , les enfans et les serviteurs se rendent-ils ordinairement coupables de vol dans les familles ?

R. En prenant le bien de la maison , à l'insu et contre la volonté du maître. *Celui qui prend quelque chose à son père ou à sa mère , à plus forte raison , à son maître , et qui dit que ce n'est pas un péché , doit être regardé comme homicide , dit le Saint-Esprit. (Prov. xxviii , 24.)*

D. Quand est-ce que les marchands et les gens de trafic sont coupables de vol ?

R. 1. Quand ils vendent à faux poids ou à fausse mesure (Voy. Deut. xxv , 13 et suiv. Prov. xi , 1 , xx , 20 , 23 ; Amos , viii , 4 , 5 et 6.) (A)

2. Quand ils donnent la mauvaise marchandise pour bonne. (Voy. Deut. xxv. 16 ; Prov. xxi , 6 et 7 ; S. Ambr. liv. 3 des Offices , Ch. 10 , n. 66 et 68 ; Cicéron , liv. 3 des Offices , n. 13.) (B)

3. Quand ils se prévalent de la nécessité ou de l'ignorance d'autrui , pour vendre trop cher ou pour acheter à trop bon marché. (C)

4. Quand ils font des monopoles. (D)

5. Quand ils usent de quelque autre dol ou fraude que ce puisse être en vendant. (E)

D. Qu'appellez-vous faire monopole ?

R. 1. C'est se rendre le maître de toute la marchandise d'une espèce, pour la vendre ensuite à un prix excessif, et abuser ainsi de la nécessité du public.

2. Quand des gens d'une même profession font entre eux des conventions injustes et préjudiciables au public, cela s'appelle aussi faire monopole. Par exemple, si tous les ouvriers d'un certain métier conviennent entre eux de ne travailler qu'à un certain prix, qui est excessif. Si tous les marchands conviennent entre eux de ne vendre leur marchandise qu'à un tel prix, qui est excessif, ou de faire, au préjudice du public, quelque altération à la marchandise qu'ils débitent.

D. Comment est-ce que les magistrats et les personnes publiques se rendent ordinairement coupables de vol ?

R. 1. Quand ils ne rendent pas bonne et prompte justice, si c'est par leur faute. (F)

2. Quand ils vendent la justice, ou que, contre la disposition des lois, ils reçoivent des présents de ceux qui ont affaire à eux (Voy. Exod. xxiii, 8; Deut. xvi, 18 et suiv. xxviii, 19 et 25; Ps. xv, 10; Prov. xv, 27, xxv, 23; Isaïe, i, 23, v, 23, etc.) (G)

3. Quand ils font des concussions, ou qu'ils souffrent que leurs secrétaires, leurs greffiers ou leurs commis en fassent. (Voy. Luc, iii, 13.) (H)

4. Quand ils protègent ou autorisent la mauvaise foi et l'avarice de ceux qui font des monopoles, des concussions; ou qui s'enrichissent par d'autres voies injustes, aux dépens d'autrui (Prov. xxix, 24; Rom. i3, 5; Deuter. xix, 18 et 19.) (I)

D. Qu'appellez-vous faire concussion ?

R. C'est exiger des droits qui ne sont pas dus, ou exiger au-delà de ce qui est dû. (Voy. Luc, iii, 13; Habacuc, ii, 6 et suiv. Amos, v, 11 et 12, vii, 4 et suiv. Michée, iii, 1 et suiv.) (K)

On peut se rendre coupable de ce crime en deux manières.

1. Quand on exige positivement ce qui n'est point dû.

2. Quand, par artifice, on met les particuliers dans une espèce de nécessité de donner ce qui n'est point dû, quoiqu'on ne l'exige pas ouvertement. Par exemple, un magistrat, un secrétaire, un greffier, en un mot, un homme public fait languir les parties, si l'on ne lui donne rien. Il expédie au contraire ceux qui donnent, et fait leur affaire. Il est sur ce pied-là; on le sait: c'est un concussionnaire, quoiqu'il n'exige rien à découvert; il reçoit et il distingue ceux qui donnent: cela suffit. Le supérieur le sait et le souffre; il se rend complice.

D. Quand est-ce que les plaideurs sont coupables de vol ?

R. Quand ils font des procès injustes; quand ils font des faussetés ou des chicanes, pour allonger les procès; quand ils se servent de voies injustes et criminelles pour gagner une mauvaise cause. (Voy. Ecclé. v, 7 et 8; Prov. xvi, 28. Jac. ii. 6 et 7.) (L)

D. Quand est-ce que les avocats, les procureurs et les officiers de justice, sont coupables de ce péché ?

R. 1. Quand ils exigent au-delà de leurs droits. (Luc. III, 1.) (M)

2. Quand ils consomment en frais leurs parties, sans nécessité.

3. Quand ils engagent, par de mauvais conseils, dans des affaires préjudiciables, et qu'ils savent être mauvaises,

4. Quand, par leurs artifices, ils sont cause que celui qui avait bon droit perd son procès.

Il n'est pas permis à un avocat de soutenir et de plaider une cause qu'il croit injuste. Il ne lui est pas permis d'appuyer l'iniquité ou le mensonge. Il ne lui est pas permis de contredire la vérité connue. (N) Si par artifice, et en employant des voies injustes, il fait gagner un procès injuste, il est obligé à restitution envers la partie lésée, selon saint Augustin. (O)

D. Qui sont les ouvriers et les manœuvres qui prennent le bien d'autrui ?

R. 1. Ceux qui se font trop payer ; 2. qui n'emploient pas fidèlement leurs journées ; 3. Qui usent de fraudes et d'artifices pour faire des gains excessifs ; qui ne sont pas de bonne foi ; 4. Qui retiennent ou changent en tout ou en partie ce qu'on leur confie. (P)

Toutes ces différentes manières de prendre le bien d'autrui, sont condamnées par cette seule parole de l'écriture, fondée sur le droit naturel : *Ne faites point à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on fasse à votre égard.* (Q)

S. 2. De l'usure.

D. En quoi les riches se rendent-ils ordinairement coupables de vol ?

R. 1. En opprimant les pauvres (A) ; 2. en prêtant à usure. (B)

D. Qu'est-ce que prêter à usure ?

R. C'est prêter dans la vue de tirer du profit de ce qu'on prête, sans perdre le droit au principal. (C)

D. L'usure est donc défendue ?

R. Elle est défendue par toutes sortes de lois : par la loi naturelle, par la loi divine ; par les lois ecclésiastiques, et par les lois civiles.

Par la loi naturelle : on peut en voir la preuve dans Platon, dans Aristote, dans Plutarque, auteurs païens, qui font honte en cela à beaucoup de chrétiens (D) ; sans parler des théologiens (E) ou des jurisconsultes (F) qui ont prouvé la même vérité avec beaucoup de solidité.

Par la loi divine : cela paraît par plusieurs endroits de l'écriture, tant de l'ancien que du nouveau testament (G) ; et ces autorités de l'écriture sont expliquées par la tradition, par laquelle il paraît clairement que l'usure est défendue,

soit qu'on l'exerce à l'égard des riches, soit qu'on l'exerce à l'égard des pauvres. On trouve des preuves certaines de cette vérité dans presque tous les pères de l'église ; dans Tertullien , saint Clément d'Alexandrie , saint Cyprien , Lactance ; saint Hilaire , évêque de Poitiers : saint Basile ; saint Grégoire de Nysse , saint Ambroise , saint Chrysostôme , saint Jérôme , saint Augustin , saint Léon , etc. On pourrait suivre ainsi la tradition de tous les siècles. (H)

Par les lois ecclésiastiques : cela paraît par grand nombre de conciles ; le concile général de Nicée , le concile d'Elvire , le premier concile d'Arles , le premier de Carthage , le troisième de Carthage , le quatrième de Carthage , le second concile général de Latran , le concile général de Vienne , lequel a défini , en termes exprès , que c'est une hérésie de dire que l'usure n'est pas un péché. (I) On peut voir toutes ces décisions de l'église , et plusieurs autres , ramassées dans le corps du droit canonique. (K)

Par les lois civiles : il suffit pour nous de rapporter ici les lois du royaume. Les plus anciennes , sur ce point , se trouvent dans les livres des capitulaires de nos rois. (L) Il faut y joindre les ordonnances des rois postérieurs : celles de saint Louis , de Philippe IV , de Philippe VI , de Louis XII , de François I , de Charles IX , de Henri III , des états de Blois (M) , etc. Toutes ces ordonnances se trouvent ramassées dans les jurisconsultes français , qui en ont fait des compilations. (N)

Aucune de ces lois ne met de la différence entre prêter à usure , c'est-à-dire à intérêt , aux riches , et prêter aux pauvres ; entre le prêt de commerce , et le prêt de charité : distinction nouvellement inventée de nos jours. Elles défendent toutes de prêter à usure ou à intérêt , absolument. Et c'est pour cela que les magistrats n'adjugent jamais les intérêts à un créancier , à commencer du jour de sa créance , mais seulement à commencer du jour de la demande du paiement de la dette ; parce qu'alors on suppose que le retardement du paiement est préjudiciable au créancier , et que ce retardement mérite cette juste compensation.

D. N'est-il donc jamais permis de retirer l'intérêt de l'argent qu'on a prêté ?

R. Cela n'est permis que quand le prêt est cause qu'on souffre dommage , ou qu'on perd un profit légitime. (O)

Or , ces deux cas-là ne sont pas rares. Ils sont très-ordinaires , surtout parmi les négocians , et même parmi ceux qui ne sont pas engagés dans le négoce. Des exemples vont rendre la chose sensible. Je suis prêt à placer mon argent à constitution de rente , ou à acheter une terre , ou une charge , ou des marchandises qui me porteraient un profit légitime , ou un revenu certain. Vous me priez de vous prêter cet argent-là ; pour vous faire plaisir je vous le prête , je me

prive par là du profit et du revenu légitimes que j'aurais retirés de mon argent. Vous en êtes la cause, et je vous le déclare avant le prêt : il est juste que vous me dédommagiez, en me payant ce que vous me faites perdre. Et pour éviter les discussions sur cet article, le prince règle à un certain denier le prix des intérêts qui peuvent être légitimement perçus en ces occasions.

Autre exemple. Je suis sur le point de payer un créancier à qui je dois une somme en principal et intérêts : vous venez me prier de vous prêter cette somme-là ; si je vous la prête, les intérêts que je paye à mon créancier continueront à courir : c'est un dommage que vous me causerez ; il est juste que vous portiez ce dommage dont vous êtes la cause, et que vous me remboursiez les intérêts que je serai obligé de payer à un autre pour vous faire plaisir. Mais il faut pour cela que je vous en avertisse auparavant ; afin qu'étant averti, vous examiniez si vous pourrez trouver quelque autre personne qui soit en état de vous prêter sans intérêt, ou si vous pouvez vous passer absolument d'emprunter ; car le prêt ne portant pas intérêt par sa nature, je ne puis vous engager en conscience à me payer l'intérêt, si je ne vous avertis, avant le prêt, du titre légitime que j'ai pour le recevoir.

Si le créancier qui prête ne dit pas vrai, quand il expose qu'il souffrira dommage par le prêt, ou qu'il se privera d'un profit légitime ; s'il a d'autre argent dans ses coffres, qui puisse être employé ou à son commerce, ou à l'acquisition qu'il veut faire d'une rente, d'une charge, d'une terre, ou au remboursement d'une dette ; si l'occasion de faire ces acquisitions ou ce remboursement n'est pas présente, en tous ces cas-là il ne lui est pas permis de retirer l'intérêt de l'argent prêté ; parce qu'alors le prêt ne lui cause réellement aucun dommage, et ne lui fait manquer réellement aucun profit. On peut apporter plusieurs exemples pareils.

D. N'est-il pas permis de retirer l'intérêt, quand on court risque de perdre la chose prêtée ?

R. Non ; on ne peut jamais tirer de l'intérêt par le prêt, à cause du risque que nous courons de perdre la chose prêtée.

Explication. Il y a un risque qui est inséparable du prêt. Je prête mon argent à un homme qui est mal dans ses affaires, à un pauvre ; je risque sans doute : si ce risque était une raison de prendre intérêt, l'usure faite aux pauvres serait permise, au lieu qu'elle est la plus criante et la plus défendue. C'est donc une usure et un péché que d'exiger l'intérêt à cause du risque du principal, lorsqu'en cas de perte le débiteur demeure toujours obligé envers le créancier, qui conserve son action contre lui ; et c'est ce qu'on appelle le risque inséparable du prêt ; parce qu'on ne peut jamais prêter son argent sans courir ce risque plus ou moins, à cause de l'incertitude des choses humaines.

On peut cependant retirer du profit de son argent, lorsqu'on le met dans le commerce, par un contrat de société légitime et véritable: mais ce contrat de société n'est pas un prêt. Dans le prêt, on se dépouille de la propriété de son argent, et on se conserve simplement le droit d'en exiger, autant qu'on en a prêté; ainsi l'argent prêté appartenant à l'emprunteur, c'est à lui qu'en doit appartenir le profit, comme c'est sur lui qu'en doit tomber la perte, s'il vient à périr. Mais dans le contrat de société, celui qui donne l'argent en conserve la propriété, et par conséquent il doit en tirer le profit. (P)

D. Quelle est la vue qu'on doit avoir en prêtant son bien?

R. C'est de s'acquitter des devoirs de la charité, de l'amitié. C'est être usurier que de prêter en vue de s'enrichir par le prêt. Il est permis d'exiger ce qu'on a prêté, et outre cela tout le dommage qu'on a souffert à cause du prêt. Il est permis de comprendre, dans ce dommage, tous les frais généralement, toutes les pertes, tous les profits effectifs manqués, dont le prêt a été la seule cause. Mais il n'est pas permis d'exiger quoi que ce soit au-delà. Vous êtes coupable d'usure, si, toute déduction faite, vous avez exigé plus que vous n'avez donné. Qu'on pallie l'usure, tant qu'on voudra, aux yeux des hommes, il en faut toujours revenir à ce principe: On ne saurait tromper Dieu. (R)

D. Pourquoi le dommage qu'on souffre, ou le gain qu'on perd, donnent-ils droit de retirer l'intérêt?

R. Parce qu'il est juste que celui qui cause un dommage, le répare; et que le plaisir qu'on fait, en prêtant quelque chose, ne soit pas préjudiciable à celui qui prête. (S)

D. Mais le risque qu'on court par le prêt, n'est-il point aussi préjudiciable à celui qui prête?

R. Non: le risque de perdre n'est point une perte. Il n'est pas permis de se faire rendre ce qu'on n'a point encore perdu. Si cette maxime avait lieu, il serait toujours permis de prêter à usure aux pauvres; car, en leur prêtant, on court toujours risque de perdre le principal. Or, il n'y a personne qui ose dire qu'il soit permis de prêter aux pauvres à usure. La religion et la raison y répugnent. (T)

§. 9. De la détention injuste du bien d'autrui, et des autres dommages procurés au prochain en ses biens.

D. Qui sont ceux qui retiennent injustement le bien d'autrui?

R. 1. Ceux qui ne payent pas leurs dettes; et la chose est encore plus criante, s'ils négligent de payer les gages de leurs serviteurs ou de leurs ouvriers qui sont dans le besoin. (A)

2. Ceux qui, par leurs dépenses superflues, se mettent hors d'état de payer leurs dettes, ou qui usent de fraude pour frustrer leurs créanciers. (B)

3. Ceux qui ne veulent pas rendre les dépôts qui leur ont été confiés. (C)

4. Ceux qui, après avoir joui du bien d'autrui, on l'avoir administré, n'en rendent pas un compte fidèle. Par exemple, les fermiers, les procureurs, les receveurs, les tuteurs, les curateurs. Toutes ces personnes commettent une injustice manifeste. (D)

5. Ceux qui, après avoir trouvé quelque chose perdue, ne la rendent pas à qui elle appartient, ou ne s'informent pas qui en est le maître, afin de la rendre. (E)

6. Ceux qui, s'étant accommodés par adresse avec leurs créanciers, et leur ayant fait perdre une partie de la dette, ne s'acquittent point en entier lorsque leur fortune devient meilleure, et qu'ils sont en état de tout payer. (F)

D. Qui sont ceux qui causent du dommage au prochain ?

R. On cause du dommage au prochain en trois manières.

1. Quand on prend ou qu'on retient le bien d'autrui, en l'une des manières que nous venons d'expliquer. (G)

2. Lorsqu'étant chargé du bien d'autrui, on le laisse dépérir faute de soin ; ou quand on le gâte par malice ou autrement. (H)

3. Quand on participe au vol, ou à l'injuste détention, ou au dommage causé au prochain.

D. Comment participe-t-on au dommage causé au prochain ?

R. On peut y participer en deux manières : 1. quand on le procure ; 2. quand on ne l'empêche pas, pouvant et devant le faire.

D. Quand est-ce qu'on procure du dommage au prochain ?

R. 1. Lorsqu'on donne ordre, aide, conseil, louange, consentement pour procurer le dommage. 2. Lorsqu'on détourne ceux qui veulent l'empêcher. (I)

D. Qui sont ceux qui sont cause du dommage en ne l'empêchant pas ?

R. Tous ceux qui, par leur charge ou par leur emploi, doivent veiller à la conservation des biens du public ou des particuliers, sont coupables de tous les dommages qui arrivent par leur négligence. Par exemple, les magistrats qui n'arrêtent pas, autant qu'ils le peuvent, le cours des vols, des rapines, des concussions, des monopoles ; les serviteurs qui n'avertissent point du dommage que l'on cause ou que l'on va causer à leurs maîtres, etc. (K)

§. 4. De la restitution.

D. Quand on a causé du dommage au prochain, à quoi est-on obligé ?

R. A la réparation ou à la restitution. (A)

D. Quel est le bien qu'on doit restituer ou réparer ?

R. Le bien qu'on a pris ou qu'on retient injustement, et tout le dommage qu'on a fait ou procuré par sa faute. (B)

D. Doit-on restituer la chose même qu'on a prise ?

R. Oui, si elle est en nature ; sinon sa juste valeur. (C)

D. Suffit-il de restituer ce qu'on a pris ?

R. Il faut restituer outre cela tout le dommage qui s'en est suivi par notre faute. (D)

D. Et si on n'a pas le moyen de restituer le tout ?

R. Il faut restituer ce qu'on peut.

D. Et si on n'a rien ?

R. Il faut alors avoir la volonté de restituer quand on en aura le moyen. (E)

D. Tous ceux qui ont participé au dommage, sont-ils obligés à restitution ?

R. Oui ; chacun de ceux qui ont participé au dommage, est obligé à restituer en son particulier, subsidiairement, et solidairement, quand même il n'aurait rien pris du bien d'autrui. (F)

D. Qui sont ceux qui sont censés participer au dommage causé au prochain ?

R. Ceux dont le commandement, ou le conseil, ou le consentement, ou la louange, ou la protection, ou l'action est cause, en tout ou en partie, du dommage ; et ceux qui, étant obligés à titre de justice, par leur charge ou leur emploi, de veiller sur le bien ou sur les droits du prochain, sont cause, par leur silence ou leur inaction, que le prochain souffre quelque dommage. Toutes ces personnes sont obligées solidairement, à proportion du dommage réel qu'elles ont causé.

C'est ce que les théologiens expriment ordinairement par ces deux vers latins, inventés pour le soulagement de la mémoire :

*Jussio, consilium, consensus, palpo, recursus,
Participans, mutus, nonobstans, non manifestans.*

Si le commandement et le conseil, ou les autres mauvaises actions qu'on vient de rapporter, n'avaient pas eu leur effet, et n'avaient causé aucun dommage, les coupables ne seraient pas obligés à restitution, quoiqu'ils eussent péché ; et pour être obligés à restitution, il faut que le prochain ait véritablement souffert le dommage qu'on a eu intention de lui causer.

D. A qui faut-il faire restitution ?

R. A celui à qui on a pris ; et, s'il est mort, à ses héritiers. (G)

D. Si on a plusieurs restitutions à faire, quel ordre faut-il garder dans la restitution ?

R. On est obligé en conscience de suivre, en ce cas-là, la disposition des lois, et l'ordre qui s'observe dans les tribunaux de la justice, pour la distribution des biens entre plusieurs créanciers ; car les lois obligent non-seulement dans le for extérieur, mais dans le tribunal de la conscience, surtout en ce qui regarde la distribution et la possession des biens temporels. (H)

D. Si l'on ne peut découvrir le maître de la chose, ni ses héritiers, que faut-il faire ?

R. Il faut alors distribuer aux pauvres ce qu'on a pris, et faire prier Dieu pour ceux qui en sont les maîtres. Il est bon de consulter sur cela l'évêque ; il y a plusieurs diocèses où l'on est obligé d'en user ainsi. (I)

D. Quand faut-il faire la restitution ?

R. Aussitôt qu'on le peut ; sans cela on pèche, parce que l'on continue à causer du dommage au prochain. (K)

D. L'obligation de restituer passe-t-elle aux héritiers, quand la restitution n'a pas été faite par celui qui avait causé du dommage au prochain ?

R. Oui ; et telle est la disposition de toutes les lois. (L)

D. Qu'est-ce que Dieu nous commande par le septième commandement ?

R. De traiter notre prochain comme nous-mêmes, et de lui faire l'aumône dans ses nécessités. Nous avons déjà parlé de l'un et de l'autre de ces devoirs. (2. Part. Sect. 2, chap. 4, §. 3 et 4.)

CHAPITRE IX.

Du huitième commandement.

§. 1. Du faux témoignage et du mensonge.

D. Quel est le huitième commandement de Dieu ?

R. *Vous ne porterez point faux témoignage.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement ?

R. Toute injustice qu'on peut faire au prochain, par parole ou par pensée.

D. En combien de manières peut-on nuire au prochain injustement, et lui faire injure par parole ou par pensée ?

R. En six manières : 1. Par le faux témoignage ; 2. par le mensonge ; 3. par la détraction ; 4. par la flatterie ; 5. par les paroles outrageantes ; 6. par les jugemens ou les soupçons téméraires.

D. Qu'est-ce que le faux témoignage ?

R. C'est une déposition faite en justice contre la vérité. (A)

D. Que doit-on faire quand on a porté faux témoignage ?

R. On est obligé à réparer le tort qu'on a fait au prochain (Voy. ce que nous avons dit ci-dessus sur la restitution, ch. vin, §. 4 de cette Section), et même à se dédire, si la réparation ne peut être faite par une autre voie.

D. Qu'est-ce que mentir ?

R. C'est parler contre sa pensée, dit saint Augustin (en son Manuel à Laurent, ch. 22, n. 7.)

D. Est-il quelquefois permis de mentir ?

R. Non : le mensonge est toujours un péché, en quelque cas que ce puisse être. (B)

Il n'est pas même permis de pallier le mensonge, en se servant d'équivoques, ou de restrictions mentales.

Les équivoques et les restrictions mentales sont défendues comme le mensonge ; parce que ce sont des espèces de mensonges.

Explication. User d'équivoques, c'est se servir d'un mot ambigu qui a deux significations, et s'en servir pour faire entendre autre chose que ce qu'on pense, et contre le sens que le prochain attend de nous en vertu de l'usage des mots établis dans le monde. User de restrictions mentales, c'est retenir, dans son esprit, un sens qu'on n'explique pas, et le retenir à dessein de tromper quelqu'un en lui parlant. Par exemple, vous me demandez si j'ai assisté à la messe ; je réponds qu'oui : mon sens est que j'y fus hier ; et vous m'interrogez pour savoir si j'y ai été aujourd'hui. J'ai bien compris que ma réponse vous trompait. Cela s'appelle faire une restriction mentale. Or, user d'équivoques et de restrictions mentales, c'est mentir ; car on ment toutes les fois que, pour tromper le prochain, on lui fait entendre autre chose que ce qu'on a dans l'esprit. (C)

D. Ce n'est donc pas le seul mensonge préjudiciable au prochain, que Dieu défend par ce commandement ?

R. Tout mensonge semble, en un sens, être préjudiciable au prochain, qui a droit, par les lois de la société, d'exiger la vérité de ceux qui doivent lui répondre, et qui peut se plaindre si on le trompe. Ainsi, ce commandement défend tout mensonge ; mais quand le mensonge ne porterait aucun préjudice au prochain, quand même il lui serait avantageux, comme il y en a qui le sont, et qu'on nomme officieux, il ne laisserait pas d'être défendu, parce que tout mensonge est toujours opposé à la vérité qui est Dieu même. (D)

D. Si l'on ne trompe le prochain que pour son bien, le mensonge peut-il être alors défendu ?

R. Il est défendu de faire un mal afin qu'il en arrive un bien. Saint Paul l'a décidé. (Rom. III, 8.) (E)

§. 2. De la détraction.

D. Qu'est-ce que la détraction ?

R. C'est un mal qu'on dit du prochain, mal qui tend à le diffamer. (A)

La détraction a encore d'autres noms.

Si ce que l'on dit contre le prochain est faux, cela s'appelle calomnie ; s'il est vrai, cela s'appelle médisance ; mais le mot de médisance se prend quelquefois pour toute sorte de détraction. (B)

D. En combien de manières peut-on se rendre coupable de médisance ?

R. En cinq manières. 1. Quand on exagère le mal que le prochain a fait.

2. Quand on le révèle lorsqu'il est caché.

3. Quand on interprète en mauvaise part ses bonnes actions.

4. Quand on les loue froidement.

5. On médit encore quelquefois par un silence affecté, qu'on prévoit qui sera interprété au préjudice du prochain. (C)

D. Est-ce un grand mal que la médisance ou la calomnie?

R. Ce sont de grands péchés ; car ils ôtent l'honneur au prochain, et ils excluent du ciel, selon saint Paul. (D)

D. Est-ce un grand péché que d'écouter la médisance ou la calomnie ?

R. Oui, si on l'écoute par malignité et avec plaisir ; car c'est encourager à continuer, c'est participer au péché du médisant. (E)

D. Que doit-on faire quand on entend médire ?

R. Il faut l'empêcher si on le peut. C'est ce que l'on peut faire en plusieurs manières :

1. En imposant silence, si on a l'autorité ; 2. en détournant ailleurs le discours ; 3. ne disant mot, et faisant paraître un visage triste ; 4. en se retirant, s'il est possible, de la compagnie où l'on médit. (F)

D. A quoi sont obligés ceux qui ont répandu des calomnies contre le prochain ?

R. A se dédire, et à réparer le tort qu'ils ont fait. (G)

D. Et quand on a dit des médisances fondées sur la vérité?

R. Alors on ne doit pas se dédire ; car il n'est pas permis de mentir : mais on est obligé à réparer par toutes les voies légitimes et possibles l'honneur du prochain. (H)

D. Est-il permis de médire de ceux qui ont mal parlé de nous, ou de les calomnier ?

R. Il n'est jamais permis de rendre mal pour mal. Il faut vouloir et faire du bien à ceux qui nous font du mal, et prier pour ceux qui nous calomnient et qui nous persécutent, dit Jésus-Christ. (Matth. v. 44 ; Rom. xii, 21 ; 1. Pier. ii, 23 ; iii, 9 et suiv.)

D. Est-ce toujours un péché que de mal parler du prochain ?

R. Il y a trois occasions où ce n'est point un péché, et la charité même y oblige dans les deux dernières.

1. Quand la chose est certaine et publique, ce n'est pas un mal d'en parler, pourvu qu'on ne parle pas par malignité, et qu'il y ait quelque nécessité ou quelque utilité d'en parler.

2. Quand on ne découvre le mal du prochain qu'afin d'obliger celui à qui on le dit de se précautionner, et d'éviter un piège qu'on lui tend, ou quelque préjudice qu'on pourrait lui causer. Il ne faut pas conserver l'honneur du coupable au préjudice de l'innocent. Mais il faut ici bien de la prudence ; c'est une matière délicate, sur laquelle il est aisé de

prendre le change. Ici la cupidité et la malignité sont sujettes à prendre le masque de la charité.

3. Quand on découvre le mal avec prudence et discrétion à ceux qui peuvent y remédier par leur autorité ou par leurs conseils. (I)

§. 3. De la flatterie, des paroles outrageantes, et des jugemens ou des soupçons téméraires.

D. Qu'est-ce que la flatterie?

R. C'est une louange fausse ou outrée, qu'on donne au prochain.

D. La flatterie est-elle un péché?

R. Oui; car c'est un mensonge qui fait grand tort au prochain. (A)

D. En quoi la flatterie fait-elle tort au prochain?

R. En ce qu'elle nourrit son orgueil, et qu'elle l'entretient dans ses crimes ou dans ses défauts. (B)

D. Qu'entendez-vous par les paroles outrageantes?

R. J'entends les paroles injurieuses qu'on a dites à quelqu'un en face, pour le choquer. Cela se fait en trois manières. 1. Quand on reproche à quelqu'un un défaut, soit corporel, soit spirituel, vrai ou faux. 2. Quand on lui reproche un crime vrai ou faux. 3. Quand on lui reproche un bienfait qu'il a reçu, une démarche déshonorante qu'il a faite, l'état humiliant dans lequel il se trouve ou s'est trouvé (C), et qu'on lui fait ces reproches dans la vue de lui dire une injure. (D)

D. Ces reproches sont-ils toujours des péchés?

R. Si l'on sait que ce qu'on reproche au prochain est faux, c'est toujours un péché; car c'est un mensonge, et il n'est jamais permis de mentir.

Si ce qu'on reproche est vrai, c'est un péché, lorsqu'on ne fait ces reproches que pour dire une chose offensante et choquante. Et ce péché est plus ou moins grand, suivant la grièveté plus ou moins grande de l'offense, et suivant qu'on a eu une intention plus ou moins formelle d'offenser. (E)

Si on n'a intention que de corriger le prochain sur lequel on a autorité, ces paroles offensantes ne sont pas un péché, pourvu que les règles de la charité et de la prudence soient d'ailleurs observées. (F) Il y a des pécheurs qui doivent être repris par les supérieurs avec des paroles dures, selon saint Paul. (Tit. 1, 13.) (G) Mais c'est un péché, si l'on passe les bornes de la prudence et de la charité.

Si l'on n'a pas regardé comme injurieuse la parole dont le prochain s'offense, et qu'on n'ait point eu intention de l'offenser, il n'y a point de péché de la part de celui qui l'a dite, si ce n'est quelquefois un péché d'imprudence. (H)

D. A quoi sont obligés ceux qui ont offensé le prochain par des paroles injurieuses?

R. Ils sont obligés à la réparation de l'honneur qu'ils ont blessé, et des autres torts qu'ils peuvent par là avoir causés au prochain.

D. A quoi sont obligés ceux qui ont été offensés par des paroles injurieuses ?

R. Nous avons déjà répondu amplement à cette question, en parlant du pardon des offenses. (Sect. 2, Ch. 4, §. 6 de cette Partie.) (I)

D. Qu'est-ce que le jugement ou le soupçon téméraire ?

R. C'est un jugement ou un soupçon désavantageux au prochain, et qui n'est fondé sur aucune raison légitime. (K)

D. Quand est-ce qu'on a une raison légitime de juger que le prochain fait mal ?

R. Quand il est visible qu'il fait mal, et que ce mal ne peut être excusé par aucun endroit. (L)

D. Quand est-ce qu'on a un fondement légitime de soupçonner que le prochain fait mal ?

R. Quand il fait ce qui a toutes les apparences du mal, et qui communément est mauvais.

D. Quelle différence y a-t-il entre soupçonner et juger témérairement ?

R. Juger mal du prochain, c'est assurer, dans son esprit, que le prochain fait mal. Soupçonner, c'est se douter du mal, sans rien assurer de positif.

D. Est-ce toujours un péché que de juger ou de soupçonner mal du prochain ?

R. C'est un péché quand on le fait témérairement. (M) C'est un bien quand on le fait avec vérité, avec justice, avec charité.

D. Qui sont ceux qui jugent quelquefois, ou qui soupçonnent mal du prochain, par principe de charité et de justice ?

R. Les supérieurs qui sont chargés de veiller sur les inférieurs, et de les corriger; qui ont lieu de craindre qu'ils ne soient en mauvais état; qui s'en désient pour les mieux connaître, ou pour empêcher qu'ils ne nuisent aux autres; et généralement tous ceux qui ne jugent ou qui ne soupçonnent le mal de leur prochain que sur de justes fondemens, ou dans la vue de procurer un bien, ou d'empêcher un mal, et de prendre, par rapport à leur avantage, ou à celui du prochain, de justes précautions. Mais il peut arriver très-souvent que la malignité se couvre d'un voile de charité et de nécessité. Il faut s'en défier. (N)

D. Est-il permis de dire à d'autres les jugemens que l'on fait ou les soupçons que l'on a de la mauvaise conduite du prochain ?

R. Cela n'est permis que quand la charité y oblige, et qu'on ne le fait pas par malignité ou par légèreté.

D. Quand est-ce que la charité y oblige ?

R. Quand on peut par là faire un bien , ou empêcher un mal , et qu'on n'a aucun dessein de nuire au prochain. (Voyez ce qui a été dit ci-dessus sur la détraction , §. 2 de ce chapitre.)

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par le huitième commandement ?

R. 1. De dire toujours la vérité quand nous parlons , et d'aimer sincèrement la vérité ; car la vérité est Dieu même. (Voyez ce que nous avons dit contre le mensonge , §. 1 de ce chap.)

2. Quand on comparait devant les juges , de ne leur dire aucun mensonge ; mais de déclarer nettement ce que l'on sait touchant les choses sur quoi ils interrogent juridiquement , et sur lesquelles ils ont droit d'interroger. (O)

3. D'éviter tous les péchés qui viennent d'être expliqués.

4. D'interpréter en bien , autant qu'on le peut , les actions du prochain. (P) Je dis autant qu'on le peut ; car quand le mal est évident , on ne peut s'empêcher de juger que celui qui le fait pèche.

CHAPITRE X.

Du neuvième commandement.

D. Quel est le neuvième commandement ?

R. *Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.*

D. Que défend ce commandement ?

R. La pensée ou le désir d'adultère , et des autres péchés déshonnêtes , défendus par le sixième commandement.

D. Y a-t-il quelque différence entre la pensée et le désir d'une action déshonnête ?

R. Oui. La pensée est la représentation de la chose déshonnête ; le désir est la volonté de l'exécuter. (A)

D. Le désir du mal est-il toujours péché ?

R. Oui ; car il renferme le consentement de la volonté à l'action mauvaise , et c'est ce qui fait le péché ; car c'est du cœur , c'est-à-dire du consentement de la volonté , que partent tous les péchés , selon la maxime de Jésus-Christ. (Matth. xv, 18, 19 et 20.) (B)

D. La pensée du mal est-elle un péché ?

R. Elle est un péché , quand la volonté y a quelque part. (C)

Mais si les mauvaises pensées , bien loin de nous être agréables , nous déplaisent ; si nous n'y donnons point d'occasion par notre faute , et si nous les rejetons , sans nous y arrêter volontairement avec plaisir : en ce cas-là , elles sont pour nous un sujet de mérite , bien loin d'être un péché.

D. Quand est-ce que notre volonté pèche , en prenant part à une mauvaise pensée ?

R. 1. Quand nous consentons à cette pensée ; 2. quand nous nous y arrêtons avec plaisir , sans y consentir ; 3. quand

nous sommes négligens à la prévenir ou à la rejeter. (D)

D. Pèche-t-on également, quand on a part à une mauvaise pensée, en l'une de ces trois manières ?

R. On est plus coupable, quand on consent à une mauvaise pensée, que quand on s'y arrête sans y consentir ; et on pèche plus grièvement, quand on s'y arrête volontairement et avec plaisir, que quand on néglige simplement de la rejeter.

D. Est-il permis de désirer la femme de son prochain, pour l'épouser si elle devient veuve ?

R. Ce désir est un péché, parce qu'il est contre l'ordre, et qu'en le nourrissant, on se met en danger de se porter, ou à quelque impureté, ou à souhaiter la mort du mari, ou à quelque autre excès. (E)

CHAPITRE XI.

Du dixième commandement.

D. Quel est le dixième commandement ?

R. Vous ne désirerez point la maison de votre prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui lui appartienne.

D. Que défend ce commandement ?

R. Dieu nous a défendu, par le septième commandement, de prendre ou de retenir injustement le bien du prochain. Par celui-ci, Dieu nous défend même de désirer ce bien à son préjudice.

D. Pourquoi dites-vous à son préjudice ?

R. Parce qu'il n'est pas défendu de souhaiter le bien du prochain, pour l'acquérir par des voies légitimes, et sans lui faire tort. Les contrats de vente et d'achat ne sont fondés que sur ce désir légitime ; car on ne se détermine à acheter une maison ou une terre, que parce que cette maison plaît, et qu'on veut l'avoir.

D. Qui sont ceux qui pèchent contre ce commandement ?

R. 1. Les marchands qui souhaitent la disette ou la cherté des vivres ou des marchandises, pour s'enrichir ; 2. les officiers, les soldats ou autres qui désirent la guerre, pour pouvoir piller impunément ; 3. les médecins qui souhaitent les maladies ; 4. les officiers de justice qui souhaitent les procès ; 5. les enfans qui sont assez dénaturés pour souhaiter la mort de leur parens, afin de jouir de leurs biens ; et généralement tous ceux qui portent envie au bonheur, à la gloire, aux richesses et au mérite d'autrui. (A)

Nous avons assez expliqué les principes et la nature de ces péchés, en parlant des péchés capitaux. (En cette même Partie, Sect. 1. Ch. 2, §. 5.)

D. Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ces deux derniers commandemens ?

R. De régler tous nos désirs par les vues de la foi et de la raison. (Eccli. xviii, 30 et 31 ; 1. Cor. x, 6.)

D. Quelle est la source de tous nos mauvais désirs ?

R. C'est la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, et l'orgueil de la vie ; c'est-à-dire, comme nous l'avons expliqué, l'amour des plaisirs, des honneurs et des richesses, et la vaine curiosité. (Voy. le Chap. préliminaire de cette seconde Partie.) (B)

D. Pourquoi cette triple concupiscence est-elle la source de tous nos mauvais désirs ?

R. Parce que nous ne nous portons à aucun mal, que pour la satisfaire.

D. Que faut-il faire pour réprimer la concupiscence ?

R. Il faut s'attacher à Dieu seul, qui donne les biens véritables et éternels, et l'aimer pardessus toutes choses, en sorte que tout soit dans l'ordre de la charité qu'il a prescrite. (C)

D. L'amour de Dieu est donc l'abrégé de toute la religion ?

R. Oui ; et celui qui aime Dieu pardessus toutes choses, et le prochain comme soi-même, a accompli toute la loi (D) ; parce que la charité commande toutes les autres vertus, et que tous les autres commandemens se rapportent à celui de l'amour, comme à leur fin, non pas immédiate, mais comme à leur fin dernière.

D. Pourquoi Dieu a-t-il voulu régler les désirs des hommes, par sa loi ?

R. Pour trois raisons principales.

1. Pour faire voir qu'il pénètre le fond des cœurs ; qu'il en est le maître, et que sa loi est au-dessus de toutes les lois humaines, qui ne peuvent régler que l'extérieur. (Voy. le Ps. vii, 10 et 11 ; Jér. xvii, 10 ; Rom. viii, 27, etc.) (E)

2. Pour détruire le péché dans son principe ; car les mauvais désirs sont toujours la source et le commencement du péché d'action, selon Jésus-Christ. (Matth. xv, 19.)

3. Afin qu'on ne se flatte pas comme si l'on était innocent, lorsqu'on ne fait point d'actions criminelles ; puisque les désirs seuls peuvent nous rendre pécheurs, et les objets de la colère de Dieu. (Matth. v, 28.) (F)

SECTION QUATRIÈME.

Des Commandemens de l'Église.

CHAPITRE PREMIER.

Des Commandemens de l'Église en général.

D. Est-ce assez d'obéir à Dieu pour être sauvé ?

R. Oui ; mais on n'obéit à Dieu entièrement, que quand on obéit à l'église. (Matth. xviii, 17.) Ainsi, pour pratiquer exactement les commandemens de Dieu, il faut connaître et pratiquer aussi ceux de l'église.

D. L'église a-t-elle le pouvoir de nous commander quelque chose ?

R. Oui. Elle a reçu ce pouvoir de Jésus-Christ même ; et nous sommes obligés de lui obéir. (A)

D. Qui sont ceux qui font les lois dans l'église ?

R. Jésus-Christ a établi les pasteurs pour gouverner l'église ; et par conséquent c'est à eux à faire les lois, et aux fidèles à obéir. (Act. xx, 28 ; Hébr. xiii, 17.) (B) Et Jésus-Christ a dit aux apôtres, et, en leur personne, à tous les pasteurs : *Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise, me méprise.* (Luc. x, 16.)

D. Voyons-nous que les apôtres aient fait quelques commandemens particuliers, outre ceux de Dieu ?

R. Oui ; les apôtres assemblés en concile, à Jérusalem, défendirent aux fidèles de manger du sang et des viandes suffoquées, ou immolées aux idoles. *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, dit ce concile, de vous imposer l'obligation de vous abstenir de manger des viandes immolées aux idoles, du sang et des viandes suffoquées, etc.* (Act. xv. 28 et 29.)

Remarquez ces paroles : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous.* Elles prouvent clairement que quand l'église parle, c'est le Saint-Esprit qui parle par elle, et qu'il dépend d'elle de faire les réglemens qu'elle juge nécessaires. Cela se prouve aussi par l'usage, et par tous les canons des conciles. Les protestans mêmes conviennent, dans leurs confessions de foi, que l'église peut faire des réglemens auxquels on est obligé d'obéir ; et en conséquence, ils ont formé eux-mêmes des réglemens qu'ils appellent leur discipline.

D. Est-ce un grand péché que de désobéir à l'église ?

R. Oui, Jésus-Christ dit que ceux qui désobéiront à l'église, doivent être regardés comme des païens et des méchans. (Matth. xviii, 17.)

D. Pourquoi l'église fait-elle des commandemens à ses enfans ?

R. 1. Pour régler quelques actions extérieures de piété, et faciliter par là l'observance des commandemens de Dieu ;

2. Pour déterminer le temps et la manière d'observer les commandemens de Dieu ;

3. Pour procurer le bien spirituel des fidèles , et la gloire de Dieu.

Il est aisé de rendre cette réponse sensible par des exemples.

Nous sommes obligés de repasser dans notre esprit les bienfaits de Dieu ; de nous exciter au désir de la vie éternelle : de regarder la gloire des saints comme un motif de les imiter : de rendre grâces à Dieu de leurs victoires et de ses bienfaits. C'est pour nous engager à remplir ces devoirs que les fêtes sont instituées : nous le verrons ci-après. (Chap. 2, §. 1. de cette Section.)

Nous sommes obligés , par la loi naturelle et par le décalogue, de rendre à Dieu un culte extérieur , et de sanctifier un jour, toutes les semaines , pour l'employer au service de Dieu. L'église , pour nous faire entrer dans cette obligation, nous ordonne d'assister à la messe les dimanches et les fêtes , parce que le sacrifice est , comme nous le verrons (Partie 3, Sect. 2, Ch. 7.) , l'action de religion la plus importante qu'on puisse faire.

Nous sommes obligés à communier quelquefois , (nous le ferons voir , en expliquant l'eucharistie (Part. 3, Sect. 1, Ch. 4. §. 10.) , et à nous confesser des péchés mortels , si nous voulons rentrer en grâce avec Dieu ; (nous en verrons la preuve ci-après. (Part. 3, Sect. 1, Ch. 5, §. 9.)) L'église détermine les temps auxquels nous devons nous acquitter de ces devoirs , afin que les fidèles ne s'endorment pas sur ces obligations.

Enfin , nous sommes obligés à nous mortifier ; à châtier notre corps , à l'exemple de saint Paul , à le réduire en servitude ; à jeûner quelquefois , selon ce que Jésus-Christ dit aux pharisiens , que ses disciples jeûneraient après son ascension. (Luc. 7, 35.) C'est pour nous engager à nous acquitter de ces importantes obligations , que l'église ordonne des jeûnes et des abstinences.

D. Quels sont les commandemens de l'église ?

R. On en compte ordinairement six , qui regardent généralement tous les fidèles , de quelque état ou condition qu'ils soient.

Par le premier , l'église ordonne de sanctifier les fêtes qui sont commandées ;

Par le second , d'entendre la messe les dimanches et les fêtes ;

Par le troisième , de se confesser au moins une fois l'an , à son propre pasteur , ou à un prêtre commis de sa part ;

Par le quatrième, de communier une fois tous les ans pendant la quinzaine de pâques, à sa paroisse ;

Par le cinquième, de jeûner les jours des quatre-temps et des vigiles, auxquels le jeûne est commandé, et tout le carême ;

Par le sixième, de s'abstenir de viande, les vendredis et les samedis.

On exprime ordinairement ces six commandemens, par ces rimes :

1. Les fêtes tu sanctifieras ,
En servant Dieu dévotement.
2. Les dimanches messe ouiras ,
Et fêtes de commandement.
3. Tous tes péchés confesseras ,
A tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras ,
Au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-temps, vigiles, jeûneras ,
Et le carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras ,
Ni le samedi pareillement.

L'église a fait d'autres commandemens ; par exemple, celui de payer la dîme, et celui de ne point célébrer les mariages en certains temps de l'année ; mais ces commandemens ne regardent pas les fidèles de tout état et de toute condition ; car celui de la célébration des mariages ne peut regarder les personnes engagées, par vœu solennel, au célibat ; et les personnes qui n'ont point de bien en fonds de terre, ne doivent pas la dîme ; et entre ceux mêmes qui ont des terres à cultiver, plusieurs, par privilège, sont exempts de dîmes. Nous ne parlons ici que des commandemens qui regardent les fidèles de tout état et de toute condition. Nous ne parlons pas des autres, le détail en serait infini ; car il y a des commandemens de l'église pour tous les états. Il y en a pour les évêques, pour les prêtres, pour les diacres, pour les bénéficiers, pour les religieux et les religieuses, etc. Nous expliquerons, dans la suite, les plus importants de ces devoirs particuliers. Ce n'est point ici le lieu d'en parler.

CHAPITRE II.

Du premier commandement de l'église.

Sur la sanctification des fêtes.

S. 1. Des fêtes en général, et du pouvoir de l'église pour les établir.

D. Quel est le premier commandement de l'église ?

R. *Les fêtes tu sanctifieras ,
Qui te sont de commandement.*

D. Qu'est-ce que l'église nous ordonne par ces paroles ?

R. De sanctifier certaines fêtes, comme nous sanctifions le dimanche.

D. Que faut-il faire pour sanctifier les fêtes ?

R. 1. S'abstenir des œuvres serviles, et surtout de péchés ;
2. Employer ces saints jours au service de Dieu : c'est-à-dire, faire en ce jour ce que nous avons dit (Sect. 3, Ch. 4. S. 2 de cette Partie.) qu'il faut faire pour sanctifier le dimanche ;
3. Entrer dans l'esprit de toutes les solennités.

D. Défendre de travailler les jours de fêtes, n'est-ce pas aller contre le commandement de Dieu, qui dit : *Vous travaillerez six jours, et vous vous reposerez le septième ?*

R. Non : car ces paroles ne veulent dire autre chose, si ce n'est que dans le cours ordinaire de la semaine il y a six jours destinés au travail, et un jour à célébrer le repos du Seigneur. Mais ces paroles n'excluent pas l'obligation de s'abstenir de toute œuvre servile, aux jours de fêtes qui arrivent extraordinairement dans le cours de la semaine.

D. Pourquoi donnez-vous cette interprétation à ces paroles ?

R. C'est Dieu qui les a ainsi interprétées. Cela paraît par le livre même de l'Exode, d'où ces paroles sont tirées ; car on voit dans ce livre, qu'il arrivait quelquefois dans la semaine des jours de fêtes, pendant lesquels il était défendu de travailler, comme au jour du sabbat. (Exode XII, 15 et 16, XXIII, 14 et suiv.) (A)

Cette réponse est confirmée sans réplique par le chapitre vingt-troisième du Lévitique ; car dans ce chapitre, après que Moïse a rapporté ces paroles : *Vous travaillerez six jours, et vous vous reposerez le septième*, il fait un catalogue des fêtes auxquelles il était aussi défendu de travailler. Ces fêtes étaient celles de pâques, de la pentecôte, des trompettes, de l'expiation, des tabernacles, et de l'assemblée. (Voyez aussi sur le même sujet le Ch. XVI du Deutér.) (B)

D. L'église a-t-elle le pouvoir d'établir des fêtes auxquelles il soit défendu de travailler ?

R. La synagogue des Juifs avait ce pouvoir ; l'église chrétienne l'a à plus forte raison.

D. Comment prouvez-vous que la synagogue des Juifs avait ce pouvoir ?

R. Par l'écriture sainte , où nous trouvons plusieurs fêtes instituées depuis la publication de la loi : et nous voyons , dans l'évangile , que Jésus-Christ même a solennisé l'une de ces fêtes , qui était la fête de la dédicace du temple , établie par la synagogue , sous Judas Machabée. (*) (C)

D. A qui le droit d'ordonner la célébration des fêtes appartient-il dans l'église ?

R. Aux évêques , qui sont établis de Dieu pour la conduite et le gouvernement des fidèles , selon ce que dit saint Paul au chapitre vingtième des Actes.

D. Par qui ont été ordonnées les fêtes qu'on célèbre aujourd'hui dans l'église ?

R. Il y en a qui viennent de tradition apostolique ; telles sont la plupart des fêtes de Jésus-Christ : il y en a que toute l'église a établies ou reçues depuis ce temps-là. Enfin il y en a que chaque évêque commande dans son diocèse (D)

D. Est-on obligé de sanctifier ces dernières comme les autres ?

R. Oui : on est obligé de sanctifier les unes et les autres , et de se conformer à ce qui est réglé et établi par les pasteurs , et observé par les églises particulières où l'on se trouve ?

D. Pourquoi faut-il se conformer aux usages des églises particulières où l'on se trouve ?

R. Parce que partout où l'on se trouve , on doit édifier les fidèles par sa conduite , garder l'uniformité de la discipline , et obéir aux pasteurs auxquels appartient , dans chaque diocèse , le droit de régler la manière et le temps du service de Dieu. (Voy. Hébr. XIII, 17.) (E)

D. Pourquoi les fêtes sont-elles instituées ?

R. Pour honorer Dieu et pour instruire les fidèles.

D. Comment l'église honore-t-elle Dieu par les fêtes ?

R. En célébrant les principaux mystères de notre religion , en renouvelant la mémoire de la sainte Vierge et des saints en qui Dieu a fait le plus éclater ses dons , et lui en rendant grâces (F)

D. Comment l'église instruit-elle les fidèles par les fêtes ?

R. En remettant dans l'esprit des fidèles les principaux mystères de la foi , ou les principales actions des saints.

D. Quelles sont les différentes fêtes que l'église célèbre ?

R. L'église célèbre des fêtes en l'honneur de la sainte Tri-

(*) Voyez 1. Machab. , IV, 59 ; Jean , X , 22. Voyez aussi au livre d'Esther , chap. IX , la fête des sorts , établie par Mardochée , vers. 19 et suiv. au livre de Judith , la fête établie en mémoire de la vict. remportée sur Holopherne ; Judith , XVI , 31 , et au liv. 2 des Machab. ch. XV , 36 , 37 , la fête établie en mémoire de la victoire remportée sur Nicanor par Judas Machabée.

nité, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des anges et des saints, et en mémoire de la dédicace des églises.

D. Comment pouvons-nous entrer dans l'esprit de ces solennités ?

R. En méditant les mystères que l'église honore, ou les vertus des saints qu'elle nous propose à imiter, et nous occupant à des choses saintes en ces saints jours, comme au jour du dimanche.

§. 2. Des fêtes en particulier, et premièrement de celle de la très-sainte Trinité.

D. Quand est-ce que l'église célèbre la fête de la très-sainte Trinité ?

R. Tous les jours, et surtout les dimanches ; et les fêtes mêmes des saints sont, à proprement parler, consacrées à la très-sainte Trinité. (A) Mais depuis environ cinq cents ans, l'église destine un jour entre autres, toutes les années, à l'adoration particulière de ce mystère. On appelle ce jour le dimanche de la Trinité. Ordinairement c'est le premier après la Pentecôte : à Narbonne, au Mans, et ailleurs, c'est le dernier. A Sens, à Clermont en Auvergne, et en quelques autres églises, on célèbre deux fois l'année cette fête ; savoir, le premier et le dernier dimanche après la Pentecôte. (B)

D. Pourquoi dites-vous que tous les jours sont consacrés à la sainte Trinité ?

R. Parce que ce n'est jamais que Dieu en trois personnes, qu'on adore et qu'on glorifie souverainement, quelque jour de fête que l'on célèbre.

D. Que faut-il faire pour entrer dans l'esprit de l'église, le dimanche de la Trinité ?

R. Il faut adorer Dieu en trois personnes, s'anéantir en sa présence, s'humilier sous sa main toute-puissante, et se soumettre sans réserve à sa conduite. (1. Pierre, v. 6.)

§. 3. Fêtes de Jésus-Christ, sa conception au jour de l'annonciation.

D. Quelles sont les fêtes de Jésus-Christ, que l'église commande de célébrer ?

R. Sa conception, sa naissance, sa circoncision, l'épiphanie, sa présentation au temple, sa passion, sa sépulture, sa résurrection, son ascension, la descente du Saint-Esprit, la fête du saint sacrement.

D. Quand est-ce qu'on célèbre la conception de Jésus-Christ ?

R. Le vingt-cinquième de mars, qu'on appelle le jour de l'annonciation. (A)

D. Pourquoi ce jour est-il appelé le jour de l'annonciation ?

R. Parce qu'en ce jour un ange, nommé Gabriel, annonça à la sainte Vierge le mystère de l'incarnation. (Luc. 1, 26 et suiv.) (B)

D. Comment la sainte Vierge reçut-elle cette nouvelle ?

R. Elle en fut d'abord troublée , ne sachant pas qui lui parlait , et se jugeant indigne d'être mère de Dieu. Ce fut alors qu'elle fit paraître avec éclat son amour pour la pureté, son humilité et son obéissance. (C)

Son amour pour la pureté, en ce qu'elle fit entendre qu'elle aimait mieux n'être point mère de Dieu , que de manquer au vœu de virginité qu'elle avait fait. (D)

Son humilité , en ce qu'elle dit : *Je suis la servante du Seigneur* , dans le temps qu'elle était choisie pour être mère de Dieu.

Son obéissance , en ce qu'elle dit : *Qu'il me soit fait selon votre parole.*

Aussitôt que la sainte Vierge eut donné son consentement, elle conçut Jésus-Christ dans son sein sacré, par l'opération du Saint-Esprit. Ainsi c'est une fête de Jésus-Christ et une fête de la sainte Vierge qu'on célèbre en ce jour.

D. Que devons-nous faire pour entrer dans l'esprit de l'église en cette double fête ?

R. Il faut adorer le Verbe éternel anéanti jusqu'à se faire homme ; honorer la sainte Vierge , l'imiter et l'invoquer ; méditer les merveilles qui se sont opérées par elle en ce grand jour ; sentir l'obligation que nous avons à Jésus-Christ ; détester le péché , etc. (E)

§. 4. Du temps de l'Avent.

D. Pourquoi appelle-t-on Avent les quatre semaines qui précèdent la fête de Noël ?

R. Parce que l'église veut qu'on se prépare pendant ce temps-là à célébrer dignement la fête du premier avènement de Jésus-Christ. Car *avent* ou *avènement* , c'est une même chose.

L'église de Milan célèbre six semaines d'avent ; et elle le commence immédiatement après la fête de saint Martin. C'était autrefois aussi l'usage de l'église de Tolède , et des églises de France avant Charlemagne. (A)

D. Quelle est la fête du premier avènement de Jésus-Christ ?

R. C'est la fête de la naissance de Jésus-Christ nommée Noël.

D. Que faut-il faire pour se préparer à célébrer la fête de Noël ?

R. Il faut 1° reconnaître le besoin que nous avons de Jésus-Christ , en vue de notre faiblesse et de nos péchés ;

2° Soupirer après Jésus-Christ , et lui demander avec instance , qu'il vienne nous guérir ;

3° Adorer souvent le Verbe incarné ;

4° Se préparer , par la pénitence , la retraite et l'assiduité au sermon , à recevoir Jésus-Christ en nous au saint jour de Noël. (B)

Autrefois on jeûnait en plusieurs églises pendant l'avent ; et c'est pour cela que l'église se sert encore d'ornemens violets en ce temps-là , et qu'elle a retenu , dans son office, les prières qu'elle ne dit aujourd'hui qu'aux jours de jeûne et de vigile. (C)

D. L'église , pendant l'avent , ne s'occupe-t-elle pas aussi du dernier avènement de Jésus-Christ ?

R. Oui. Elle commence ses instructions de l'avent par nous représenter le dernier avènement de Jésus-Christ dans sa gloire, pour juger tous les hommes.

Elle en use ainsi , 1° pour nous exciter à la pénitence , par la vue des jugemens de Dieu , et pour nous préparer par là à recevoir Jésus-Christ naissant ; 2° pour nous apprendre à soupirer après le dernier avènement de Jésus-Christ , comme après le jour de notre entière délivrance et de notre réunion avec notre chef.

Dans la même vue de nous exciter à la pénitence pendant le temps de l'avent , l'église nous fait lire alors les instructions que saint Jean-Baptiste, précurseur de Jésus-Christ faisait aux Juifs , pour les préparer , par la pénitence , à recevoir Jésus-Christ. Tout le monde sait que les évangiles des trois derniers dimanches de l'avent sont sur saint Jean-Baptiste. (D)

D. Qu'est-ce que les O de l'avent ?

R. Ce sont des antiennes solennelles qui s'adressent à Jésus-Christ , et qui expriment d'une manière pathétique , par des paroles prises dans l'écriture sainte , le désir que l'on a de sa venue. Chacune de ces antiennes commence par ce mot O , qui est une apostrophe. (E) (*)

§. 5. De la fête de Noël.

D. Quel jour célèbre-t-on la naissance de Jésus-Christ ?

R. Le vingt-cinquième de décembre , le jour de Noël. (A)

D. Quel est l'esprit de l'église dans cette solennité ?

R. C'est de nous porter, 1° à adorer Jésus-Christ enfant ; 2° à entrer dans des sentimens d'une vive reconnaissance à son égard ; 3° à profiter des leçons qu'il nous a données par les circonstances de sa naissance. (B)

D. Quelles sont les circonstances qui ont accompagné la naissance de Jésus-Christ ?

R. Les principales sont que Jésus-Christ est né en voyage. au milieu de la nuit , à Bethléem , dans une étable , dans la saison de l'année la plus rigoureuse (Luc, II. Voy. dans la 1. Part. de cet ouvrage l'hist. de la naissance de Jésus-Christ, Sect. 1, Ch. 1, §. 4.) (C)

D. Pourquoi la sainte Vierge était-elle en voyage quand elle enfanta Jésus-Christ ?

R. Parce qu'elle fut obligée de se rendre à Bethléem pour obéir à l'ordre de l'empereur Auguste. Dieu voulut se servir de cet empereur païen pour l'accomplissement des prophé-

ties, qui marquaient que le Sauveur devait naître à Bethléem. (Mich. v, 2 ; Matth. ii, 5 et 6.) (D) ; et Jésus-Christ voulait que cette circonstance de sa naissance fût une leçon pour nous.

D. Que nous apprend Jésus-Christ par ces circonstances de sa naissance ?

R. 1. A obéir, à être humbles, et à nous regarder comme étrangers et voyageurs sur la terre ;

2. A aimer la pauvreté, et à mépriser les richesses, les grandeurs et la vaine recherche des commodités ;

3. A aimer les souffrances, et à vaincre l'inclination que nous avons à mener une vie sensuelle. (Tit. ii, 11 et 12.) (E)

D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu naître dans toutes ces circonstances ?

R. Parce qu'il a voulu, dès sa naissance, combattre la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, et l'orgueil de la vie.

D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il combattu ces trois concupiscences dès sa naissance ?

R. Parce que, dès sa naissance, il a voulu s'opposer au péché dans son principe, et donner aux hommes, par son exemple, l'abrégé de toutes les instructions qu'il avait à leur donner dans la suite de sa vie.

Explication. Toutes les instructions de Jésus-Christ, tous les principes de morale qu'il a établis, n'ont d'autre but que de nous détacher de la cupidité, et de nous faire aimer Dieu seul. La grande corruption du monde que Jésus-Christ venait guérir, n'avait pour principe que la triple concupiscence ; et c'est encore ce qui est le principe de tout mal. Jésus-Christ a voulu, dès sa naissance, témoigner un souverain mépris de ce que les hommes, séduits par cette concupiscence, aimaient, estimaient et recherchaient uniquement.

Il ne pouvait donner aux hommes une instruction plus nécessaire ; et il n'a pas voulu demeurer un seul moment sur la terre sans la leur donner. Malheur après cela à quiconque estime, aime et recherche ce que Jésus-Christ a méprisé. (Voy. le Chap. préliminaire de cette 2. Partie.)

D. Pourquoi célèbre-t-on trois messes le jour de Noël ?

R. C'est un vestige de l'ancien usage de l'église, selon lequel on célébrait plusieurs messes aux jours solennels, parce que tout le monde ne pouvait pas assister à une seule ; et ces messes étaient ordinairement célébrées par le même prêtre. Nous parlerons de cet usage plus amplement dans la 3.^e Partie de cet ouvrage, en expliquant ce qui regarde le saint sacrifice de la messe. (Sect. 2, Ch. 7, §. 18.)

On pourrait dire aussi que, par ces trois messes différentes, l'église veut honorer et célébrer les trois naissances du Fils de Dieu.

D. Quelles sont ces trois naissances du Fils de Dieu ?

R. Le Fils de Dieu naît de toute éternité dans le sein de son père. Il est né, dans le temps, dans le sein d'une vierge, et il naît spirituellement tous les jours dans le cœur des justes, où il habite par sa grâce, comme dit saint Paul. (Ephés. III, 17 et suiv.) Et c'est par rapport à cette troisième naissance, que le même apôtre, écrivant aux Galates, leur dit « qu'il souffre pour eux les travaux de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en eux. » (Galat. IV, 19.) (F)

D. Quelle est la naissance qu'on célèbre à la messe de minuit ?

R. La naissance temporelle du Fils de Dieu ; et on met Jésus-Christ sur l'autel, à minuit, par la consécration, comme il fut mis, à pareille heure, sur la crèche à Bethléem, suivant le sentiment commun.

D. Dans quel esprit faut-il assister à la messe de minuit ?

R. Il faut, à cette messe, adorer Jésus-Christ naissant dans une étable, et le faire surtout au moment de la consécration.

D. Quelle est la naissance qu'on célèbre à la messe du point du jour ?

R. La messe du point du jour est instituée pour honorer la manifestation de Jésus-Christ aux bergers ; et par conséquent on peut regarder cette messe comme la célébration de sa naissance spirituelle dans le cœur des justes.

D. Dans quel esprit faut-il assister à cette messe ?

R. Il faut s'unir aux bergers qui adorèrent Jésus-Christ nouvellement né, et aux anges qui chantèrent un cantique de joie, pour annoncer aux hommes cette naissance.

D. Quel est ce cantique ?

R. *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté, c'est-à-dire (*) aux hommes auxquels Dieu vient de donner une marque si particulière de son amour et de sa bienveillance, ou (**) aux hommes qui voudront profiter de cette faveur.*

D. Quelle est la naissance qu'on célèbre à la troisième messe de Noël ?

R. Comme l'église fait lire, à cette troisième messe, le commencement de l'évangile selon saint Jean, où la naissance éternelle du Fils de Dieu, dans le sein du Père, est divinement exprimée, et qu'elle a choisi pour épître de cette messe le premier chapitre de saint Paul aux Hébreux, où la même vérité est amplement expliquée, rien n'empêche qu'on ne regarde cette troisième messe comme la célébration de cette naissance divine.

D. Dans quel esprit faut-il assister à cette messe ?

R. Il faut s'unir aux chœurs des anges et des saints, qui adorent le Fils de Dieu dans le ciel, qui le remercient du

(*) Selon la force du mot grec *eudokia*.

(**) Selon le premier sens que la traduction latine présente d'abord à l'esprit,

Bienfait qu'il a fait aux hommes, et qui l'adorèrent aussitôt qu'il fut né, comme dit saint Paul. (Hébr. 1, 6.) (G)

D. Est-on obligé à entendre les trois messes de Noël ?

R. En assistant à une des trois messes, on satisfait au précepte de l'église. Mais en assistant à toutes les trois, on satisfait à une pieuse dévotion que l'église approuve fort.

§. 6. De la circoncision de Jésus-Christ.

D. Quel jour célèbre-t-on la fête de la circoncision de Jésus-Christ ?

R. Huit jours après Noël, le premier jour de l'année.

D. Qu'était-ce que la circoncision ?

R. C'était une cérémonie de l'ancienne loi, qui se pratiquait à l'égard de tous les enfans mâles, huit jours après leur naissance. (Gén. xvii, 10 et suiv.) (A)

D. Pourquoi cette cérémonie était-elle établie ?

R. Pour distinguer le peuple de Dieu de tous les peuples de la terre. (Rom. 11, 25 et suiv.) (B)

D. Quand est-ce que cette cérémonie fut établie ?

R. Quand Dieu fit alliance avec Abraham, la circoncision fut le signe de cette alliance. (Génèse xvi, 10 et suiv.) Nous l'avons déjà dit. (Voy. la 1. Partie, Sect. 1, Ch. 4, §. 5.)

D. Que signifiait particulièrement la circoncision ?

R. Que l'origine du genre humain était devenue impure par le péché originel. (C)

D. Jésus-Christ n'était donc pas soumis à la loi de la circoncision ?

R. Non ; car il était la sainteté même. (V)

D. Pourquoi a-t-il voulu s'y soumettre ?

R. Parce qu'il s'est revêtu de la forme de l'homme pécheur, et qu'il a voulu porter la peine de nos péchés, et les expier par son sang. (Philipp. 11, 7.) (D)

D. Y eut-il quelque chose de remarquable en la cérémonie de la circoncision de Jésus-Christ ?

R. Suivant la coutume des Juifs, auxquels on donnait le nom en la cérémonie de la circoncision, comme on le donne aux chrétiens en celle du baptême, ce fut en ce jour qu'on lui donna le nom de Jésus, qui veut dire *Sauveur*. Il reçut ce nom comme l'ange Gabriel l'avait annoncé à la sainte Vierge, parce qu'il venait nous sauver de nos péchés. (Matth. 1, 21 ; Luc, 1, 31.) (D)

D. Est-ce un grand nom que celui de Jésus. ?

R. Saint Paul dit que tout genou doit fléchir dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers, au nom de Jésus. (Philipp. 2, 10.) (E)

D. Que devons-nous faire pour suivre l'esprit de l'église en cette fête ?

R. 1. Nous renouveler dans le service de Dieu au commencement de l'année ; 2. Nous accoutumer à invoquer avec

respect le saint nom de JÉSUS ; 3. Travailler à nous circoncire spirituellement. (Voy. le Deut. x, 16 ; xxx, 6 ; Jérém. iv, 4 ; Rom. ii, 29 ; Philip. iii, 3 ; Col. ii, 11.) (F)

D. En quoi consiste la circoncision spirituelle ?

R. A se détacher des cupidités, et à renoncer à toute concupiscence. En un mot, à renoncer, comme dit saint Paul, à l'impiété et à tous les désirs du siècle, et à vivre avec tempérance, avec justice et avec piété, dans l'attente de la bienheureuse espérance, et de l'avènement glorieux de notre grand Dieu et Seigneur Jésus-Christ. (Tit. ii, 11 et 12.) (G)

S. 7. De l'épiphanie de Jésus-Christ, ou de l'adoration des mages, communément appelée la fête des rois.

D. Quelle fête célèbre-t-on le sixième de janvier ?

R. L'épiphanie de Jésus-Christ. (A)

D. Que veut dire ce mot épiphanie ?

R. C'est un mot grec qui veut dire *manifestation*. (B)

D. Pourquoi cette fête est-elle appelée épiphanie ?

R. Parce qu'on y célèbre trois grands mystères, par lesquels Jésus-Christ a manifesté sa gloire aux hommes :

1. L'adoration des mages ;

2. Le Baptême de J. C. par saint Jean ;

3. Le premier miracle que Jésus-Christ fit, qui fut de changer l'eau en vin, aux noces de Cana. (C)

D. Qui étaient les mages ?

R. C'étaient des philosophes gentils du pays de l'orient. On les nomme communément des rois, quoiqu'on ne sache pas positivement qu'elle était leur condition ; mais il y a lieu de croire qu'ils étaient grands seigneurs ; et c'est le sentiment de plusieurs habiles interprètes de l'évangile. Ce qui donne lieu à ce sentiment, ce sont les prophéties que nous avons ci-devant rapportées sur cette circonstance de la vie de Jésus-Christ. (Part. 1, Sect. 2, ch. 1, §. 4.) (D)

D. Savons-nous le nombre de ces mages ?

R. Saint Léon croit qu'ils vinrent au nombre de trois ; mais on ne sait sur cela rien de bien certain. (E)

D. Sait-on quel était le nom des mages ?

R. Ce que quelques auteurs se sont donné la liberté d'écrire sur le nom des mages, est fort incertain. Il vaut mieux avouer que nous ne le savons pas. (F)

D. Pourquoi vinrent-ils adorer Jésus-Christ ?

R. Parce qu'ils connurent qu'il était roi du ciel et de la terre, par la vue d'une nouvelle étoile, jointe à une inspiration extraordinaire de Dieu.

D. Où est-ce que les mages vinrent adorer Jésus-Christ ?

R. A Bethléem, où il était né.

D. Comment surent-ils que Jésus-Christ était né à Bethléem ?

R. Ils allèrent à Jérusalem, ville capitale de Judée, et le

siège principal de l'église des Juifs ; et là ils apprirent , par les prêtres , que le Messie devait naître à Bethléem , selon les prophéties.

D. Pourquoi Dieu envoya-t-il les mages à Jérusalem , puisque ce n'était pas là le lieu de la naissance de Jésus-Christ ?

R. Parce qu'il voulut que ce fût par le ministère de l'église de ce temps-là , qu'ils connussent la vérité , et qu'ils allas-
sent à Jésus-Christ. (G)

On voit clairement , par cette conduite , que ce n'est que par le ministère de l'église , que Dieu veut que les hommes soient instruits des voies du salut.

D. Pourquoi les prêtres des Juifs , qui apprirent aux mages où le Messie devait naître , n'y allèrent-ils pas avec eux ?

R. C'était un signe de la future réprobation des Juifs , et une figure terrible.

Mais quand les ministres du Seigneur ne font pas ce qu'ils disent , il faut imiter les mages , profiter des lumières de ces ministres du Seigneur , et ne point suivre leurs mœurs , selon ce que dit Jésus-Christ : *Faites ce qu'ils disent , et ne faites pas ce qu'ils font.* (Matth. xxii, 2.) (H)

D. Qui conduisit les mages à Bethléem ?

R. L'étoile que les mages avaient vue en orient , marcha devant eux depuis Jérusalem jusqu'au lieu où Jésus était né ; et là elle s'arrêta.

D. Que firent les mages quand ils eurent trouvé Jésus-Christ ?

R. Ils l'adorèrent , et lui présentèrent de l'or , de l'encens et de la myrrhe. De l'or , comme à un roi : de l'encens comme à un Dieu : de la myrrhe , comme à un homme mortel. (I)

D. Dans quel esprit devons-nous célébrer cette fête ?

R. 1. Rendre grâces à Dieu de ce qu'il nous a , par sa seule miséricorde , appelés au christianisme , nous autres qui étions gentils ; au lieu qu'il abandonne les Juifs et tant d'autres nations , à leur aveuglement , par un effet de sa justice. (Rom. ix, 22 et suiv. x, 9 et suiv. xi, 11 et suiv.) (K)

2. Adorer Jésus-Christ comme les mages , et offrir comme eux le sacrifice de nos biens , figurés par l'or ; de nos prières , figurées par l'encens ; et de nos mauvaises inclinations , figurées par la myrrhe dont l'amertume marque la mortification. (L)

3. Nous abstenir , en ce jour , de tout divertissement profane , et prendre la résolution de suivre en tout les lumières de la foi , et les inspirations de Dieu , à l'exemple des mages. (M)

(Nous ne disons rien sur le baptême de Jésus-Christ , et sur le premier miracle qu'il fit aux noces de Cana , que l'église célèbre aussi en ce jour. On peut voir l'histoire de ces événemens dans l'évangile ; et nous en avons parlé dans la première Partie de cet ouvrage. (Sect. 2 , ch. 1 , §. 5 et 6.)

S. 8. De la présentation du Jésus-Christ au temple , et de la purification de la sainte Vierge.

D. Quelle fête célèbre-t-on le second jour de février ?

R. La fête de la présentation de Jésus-Christ au temple , et de la purification de la sainte Vierge. (A)

D. Par qui , et pourquoi Jésus-Christ fut-il présenté au temple , et quand se fit cette présentation ?

R. Jésus-Christ fut présenté au temple , quarante jours après sa naissance , par la sainte Vierge sa mère , pour satisfaire à une loi de Moïse , par laquelle il était porté que les premiers nés des Hébreux seraient présentés à Dieu par leurs parens , et seraient en même temps rachetés par eux. (Lévit. xii , 2 et suiv.) (B)

D. Pourquoi Dieu fit-il cette loi ?

R. Pour faire souvenir les Juifs , que lorsque leurs pères furent délivrés de l'Egypte , il frappa de mort tous les premiers nés des Egyptiens , et sauva tous les premiers nés des Hébreux. (Exod. xiii , 2.) (C)

D. Que fit Jésus-Christ au temple , quand il y fut présenté ?

R. Il s'y offrit lui-même à Dieu son Père , comme la victime seule capable de l'apaiser. (Hébr. x , 6 , 7 ; Ps. xxxix , 7 et suiv.) (D)

D. Y eut-il quelque chose de remarquable en cette occasion ?

R. Oui. Jésus-Christ fut reconnu pour le Messie par un saint vieillard nommé Siméon , et par une sainte veuve nommée Anne. (Luc , ii , 25 et suiv. jusqu'au 36.) (E)

Siméon prit Jésus-Christ entre ses bras ; et , plein de joie , il dit un cantique admirable , que l'église chante tous les jours. Voici ce cantique :

C'est maintenant , Seigneur , que , selon votre promesse , vous laisserez mourir en paix votre serviteur ; car mes yeux ont vu le Sauveur du monde , que vous envoyez pour être la lumière des nations et la gloire d'Israël votre peuple.

Siméon prédit , après cela , les contradictions que Jésus-Christ aurait à souffrir , et la peine qu'en ressentirait la sainte Vierge.

Anne , qui avait l'esprit de prophétie , parlait alors de Jésus-Christ à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël. (F)

D. Qu'entendez-vous par la purification de la sainte Vierge ?

R. J'entends la cérémonie à laquelle la sainte Vierge voulut bien se soumettre pour obéir à la loi de Moïse , qui portait que toutes les femmes viendraient au temple pour se purifier , aussitôt qu'elles seraient relevées de leurs couches. (Lévit. xii , 2 et suiv.) (G)

D. Pourquoi cette purification ?

R. C'était une observance légale , qui signifiait que notre naissance , depuis le péché d'Adam , était impure et maudite.

D. Cette loi n'était donc pas faite pour la sainte Vierge ?

R. Non ; car rien d'impur n'avait souillé la naissance de Jésus-Christ, et l'enfantement de Marie. (II)

D. Pourquoi la sainte Vierge s'y soumit-elle donc ?

R. Par humilité et pour le bon exemple. (I)

D. Qu'est-ce que les femmes juives devaient faire au temple, pour se purifier selon la loi ?

R. Il était ordonné par la loi, que les femmes riches offri-
raient à Dieu, ce jour-là, pour se purifier, un agneau d'un
an en holocauste, et une colombe ou une tourterelle en sa-
crifice d'expiation ; et les pauvres, deux tourterelles ou deux
colombes, l'une en holocauste, et l'autre en sacrifice d'ex-
piation. (Lévit. xn, 2 et suiv.) (K) Nous expliquerons ailleurs
ce que c'était que les holocaustes et les sacrifices d'expiation,
et ce que cela figurait. (Part. 3, sect. 2, ch. 7, §. 4 et 6.)

D. Qu'est-ce que la sainte Vierge offrit ?

R. Le sacrifice des pauvres, parce qu'elle était pauvre.
(Luc, ii, 24, 3 et 4.) (L)

D. Que devons-nous faire pour entrer dans l'esprit de l'é-
glise en cette solennité ?

R. Nous devons, 1. Nous offrir à Dieu avec Jésus-Christ,
surtout à la sainte messe, pour faire toujours sa volonté. (M)

2. Imiter l'humilité et la soumission de Marie, et ne point
chercher de prétexte pour nous dispenser de l'obéissance et
des observances communes ;

3. Imiter le saint empressement que Siméon avait pour
Jésus-Christ, ne soupirer qu'après Jésus-Christ, et être dé-
tachés de tout le reste ;

4. Regarder Jésus-Christ comme notre vraie lumière et
notre gloire, et le prier de nous éclairer de plus en plus ;

5. Imiter Anne la prophétesse, et aimer comme elle à nous
trouver dans les églises, et à nous entretenir de Jésus-Christ.

D. Pourquoi fait-on, en ce jour, la bénédiction des cierges ?

R. La coutume de l'église est de bénir tout ce dont elle se
sert dans ses cérémonies ; nous en ferons voir ailleurs la
raison, en parlant des bénédictions. (Part. 3, sect. 2, ch. 8.)
Or, une des cérémonies de cette fête est de distribuer à cha-
que fidèle un cierge allumé, qu'on tient à la main pendant
la procession et pendant une partie de la messe, pour té-
moigner la part que l'on prend à la sainte joie de Siméon,
qui, tenant Jésus-Christ entre ses bras, dit que cet enfant
était la lumière des nations, et la gloire d'Israël.

D. Pourquoi fait-on une procession en ce jour ?

R. Par la raison générale des processions que l'église fait
avant la messe, les dimanches et les autres jours solennels ;
ce que nous expliquerons en parlant des processions. (En la
3^e Part. Sect. 2, Ch. 9, §. 1.)

Rien n'empêche aussi qu'on ne dise que l'église veut, en
particulier, par la procession de ce jour, représenter le

voyage que la sainte Vierge fit en ce jour au temple , portant Jésus-Christ entre ses bras. (N)

D. Dans quel esprit faut-il assister à cette procession ?

R. Dans l'esprit avec lequel la sainte Vierge alla au temple ; c'est-à-dire dans un esprit de sacrifice et d'union avec Jésus-Christ , la lumière du monde. (O)

§. 9. De la semaine-sainte , et premièrement du dimanche des rameaux.

D. Quand est-ce que l'église célèbre particulièrement les mystères de la passion de Jésus-Christ ?

R. L'église commence à s'occuper des souffrances du Sauveur , dès le dimanche qu'on appelle de la passion. Mais elle en célèbre les mystères principalement pendant la semaine-sainte.

D. Pourquoi la semaine-sainte est-elle ainsi appelée ?

R. A cause que le grand mystère de notre rédemption s'est accompli cette semaine.

D. Que devons-nous faire pour bien employer le temps de la semaine-sainte ?

R. Il faut , 1. Jeûner plus régulièrement , s'il est possible ; 2. Prier plus assidument ; 3. Etre plus retiré ; 4. S'occuper tous les jours des souffrances de Jésus-Christ (A) ; 5. Se disposer aux sacremens de pénitence et d'eucharistie ; 6. Assister aux offices divins , autant qu'on le peut , et entrer dans l'esprit du mystère que l'église célèbre. (B)

D. Quel est le mystère que l'église célèbre le dimanche des rameaux ?

R. L'entrée triomphante de Jésus-Christ en la ville de Jérusalem , six jours avant sa passion.

D. Quelles furent les circonstances de cette entrée ?

R. Jésus-Christ fit cette entrée sur une ânesse et sur son ânon , selon la prophétie expresse de Zacharie (Zach. ix , 9.) (C) Le petit peuple et les enfans vinrent au-devant de lui ; et ayant rempli les chemins de rameaux et de feuilles d'arbres , et étendu leurs vêtemens sur sa route , ils l'accompagnèrent avec des acclamations de joie , tenant des rameaux à la main. (Matth. xxi , 1 et suiv. Marc , xi , 1 et suiv. Luc , xix , 29 et suiv. Jean , xii , 12 et suiv.)

D. Pourquoi Jésus-Christ fit-il son entrée sur une ânesse ?

R. Outre qu'il fallait accomplir les prophéties , Jésus-Christ choisit une ânesse , pour montrer le mépris qu'il faisait des grandeurs humaines. (D)

D. Pourquoi n'y eut-il que le petit peuple qui vint au-devant de Jésus-Christ ?

R. Pour nous faire comprendre que l'orgueil des grands et des riches les rend indignes d'avoir part au triomphe de Jésus-Christ , et que Dieu aime la simplicité , et les louanges des âmes innocentes. (E)

D. Quelles étaient les acclamations de ce peuple ?

R. *Hosanna au fils de David. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des cieux.* (Matth. xxi, 9.)

Le mot *hosanna* veut dire : *Nous vous prions de nous sauver présentement*, à le prendre littéralement ; mais , selon le style des Juifs de ce temps-là , c'était une acclamation ordinaire de joie et de salut , dont le sens était : *Paix , gloire , salut.*

D. Pourquoi l'église fait-elle , en ce jour , la bénédiction des rameaux ?

R. Pour rappeler le souvenir de l'action du peuple juif , qui alla au-devant de Jésus-Christ avec des rameaux pour l'honorer.

Afin de représenter et d'honorer l'entrée triomphante de Jésus-Christ , à Jérusalem , avec des cérémonies toutes semblables , chacun porte un rameau à la procession. (F)

D. Pourquoi est-ce qu'au retour de la procession , on frappe trois fois à la porte de l'église , et qu'à la fin elle s'ouvre ?

R. Pour nous faire souvenir que le ciel était fermé aux hommes , avant Jésus-Christ , et qu'il nous en a mérité l'entrée par sa mort.

D. Quel est l'esprit de l'église en ce jour ?

R. 1. Que nous regardions Jésus-Christ comme triomphant du démon , par sa mort ;

2. Que nous prenions part à son triomphe , en nous assujettissant à son empire , et lui donnant entrée dans nos cœurs ;

3. Que , pleins de ces pensées , nous assistions à la bénédiction et à la procession des rameaux , et au reste de l'office. (G)

§. 10. Du jeudi et du vendredi saints.

D. Que fit Jésus-Christ , le jeudi-saint ?

R. Ayant lavé les pieds de ses apôtres ; il institua la sainte eucharistie. Le soir , il fut livré aux Juifs , et il souffrit beaucoup toute la nuit suivante. (Jean, xiii, 4, 5, 12 et suiv. Matth. xxvi, 20 et suiv. Marc, xiv, 21 et suiv. Luc, xxii, 14 et suiv. 1, Cor. xi, 20 et suiv.) (A)

D. Quel est l'esprit de l'église en ce jour ?

R. Que nous nous occupions de tous ces mystères , et que nous y participions. (B)

D. Pourquoi fait-on , le jeudi-saint , la bénédiction des saintes huiles ?

R. Parce qu'on doit s'en servir pour le baptême solennel , le samedi-saint.

Explication. Pour comprendre cette réponse , il faut savoir qu'anciennement , toutes les fois qu'un évêque devait donner solennellement le baptême , il bénissait auparavant les saintes huiles , comme les prêtres bénissent encore aujourd'hui le sel , toutes les fois qu'ils baptisent. C'est un

usage très-ancien , que de faire la plupart des bénédiction pendant la messe , comme nous l'expliquerons plus amplement , quand nous parlerons des cérémonies et des prières de la messe. (Part. 3 , sect. 2 , chap. 7 , §. 22 , nomb. 25 , et ch. 8 , §. 5.) Le samedi-saint , et le samedi veille de la pentecôte , ont toujours été destinés au baptême solennel. On baptisait , le samedi-saint avant la messe , comme on le fait encore aujourd'hui , quand il se trouve , ce jour-là , des personnes à baptiser. On ne pouvait , par conséquent , bénir l'huile des catéchumènes , ce jour-là , ni le jour précédent ; car le vendredi-saint on ne disait pas la messe , comme on ne la dit point encore. Ainsi il fallait , de nécessité , faire cette bénédiction le jeudi-saint.

Depuis cet temps-là , l'usage s'est introduit insensiblement de ne faire cette bénédiction , et celle des autres saintes huiles , que le jeudi-saint , et cet usage a enfin passé en loi. Comme le jeudi-saint on célèbre la mémoire de l'institution des principaux sacremens , et que c'est principalement pour l'usage des sacremens qu'on bénit les saintes huiles , selon la tradition des apôtres , il est assez naturel de fixer à ce jour la bénédiction de toutes les saintes huiles , ne la faisant plus qu'une fois l'année. (C)

D. Pourquoi ne sonne-t-on point les cloches depuis le jeudi jusqu'au samedi saint ?

R. 1. On peut dire que l'église a voulu conserver ce vestige d'antiquité , et n'appeler les fidèles à l'église , pendant ces deux jours , qu'en la manière dont elle les y appelait , avant que l'usage des cloches eût été trouvé.

2. Ce silence des cloches peut être regardé comme la marque d'une profonde tristesse.

3. L'abbé Rupert a cru que l'église en use ainsi , pour faire comprendre que les apôtres s'enfuirent et s'écartèrent quand Jésus-Christ fut livré aux Juifs.

Pour comprendre cette allégorie , il faut savoir que l'on peut regarder les cloches comme des images et des figures des pasteurs de l'église , et par conséquent des apôtres , à cause de la ressemblance de leurs fonctions. C'est ce que nous expliquerons ailleurs , en parlant de la bénédiction des cloches. (*) (D)

D. Pourquoi visite-t-on les églises , le jeudi-saint ?

R. En mémoire de ce que Jésus-Christ souffrit en différens lieux ; savoir , au jardin des Olives , chez Caïphe , chez Pilate , chez Hérode , sur le Calvaire ; et de la part de différentes personnes ; savoir : de la part de ses disciples , des Juifs , des gentils , des prêtres , du peuple , des soldats , etc.

D. Que faut-il faire à toutes les stations ?

(*) Voyez dans la troisième Partie de cet ouvrage l'explication de la cérémonie de la bénédiction des cloches , Sect. 2 , Ch. 8 , §. 6. Cette allégorie y est plus étendue.

R. Il est bon de penser à quelque circonstance des souffrances de Jésus-Christ. Par exemple, à la première station, penser à ce qui se passa au jardin des Olives ; à la seconde, penser à ce qui se passa chez Caïphe, et ainsi des autres.

D. Pourquoi l'église réserve-t-elle le saint sacrement pour le lendemain ?

R. Pour communier ; car le vendredi-saint, elle n'offre point le saint sacrifice de la messe ; et néanmoins, ce jour-là, les fidèles communiaient autrefois, aussi-bien que le prêtre (E) ; ce qui se pratique encore dans plusieurs églises.

D. Pourquoi n'offre-t-on pas le sacrifice de la messe le vendredi-saint ?

R. 1. C'est un reste de l'ancienne discipline, qui était autrefois en usage les jours de jeûne, et qui s'observe encore aujourd'hui dans l'église de Milan, tous les vendredis de carême ; et en orient, tous les jours de carême, excepté les samedis et les dimanches. (F)

2. L'église regarde la célébration de la messe comme une action de joie, et elle est, en ce jour, toute en deuil, à cause des souffrances de son époux. (*) (G)

D. Que faut-il faire le vendredi-saint ?

R. Il faut, 1. Méditer l'histoire des souffrances et de la mort de Jésus-Christ ;

2. Souffrir à son exemple, et augmenter, s'il est possible la rigueur du jeûne ;

3. S'unir à l'église, dans toutes les prières qu'elle fait à Dieu en ce jour, pour toutes sortes d'états, sans excepter les Juifs et les infidèles ;

4. Aller avec respect à l'adoration de la croix de Jésus-Christ.

D. Pourquoi l'église prie-t-elle, en ce jour, pour les hommes de tous les états, même pour les Juifs et pour les infidèles ?

R. Pour faire voir que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et pour lui demander l'effet de sa mort pour eux. (2. Cor. v, 14, 15.) (H)

D. Pourquoi dites-vous qu'il faut, en ce jour, aller avec respect à l'adoration de la croix de Jésus-Christ ? Adorer la croix, n'est-ce pas une idolâtrie ?

R. Le terme d'adoration, dans le langage latin d'où il est tiré, ne veut dire autre chose que salut et prosternement ; et il est vrai qu'en ce jour il faut se prosterner devant la croix, pour adorer, non le bois, mais Jésus qui y a été attaché. C'est la doctrine de l'église ; on ne peut, sans erreur ou calomnie, lui imputer une autre croyance. Nous avons déjà expliqué cela sur le premier commandement. (2. Part, Sect. 5, Ch. 2, §. 5.) (I)

(*) Voyez ce que nous disons sur la messe des présanctifiés, en expliquant la communion sous les deux espèces, 3. Part. Sect. 1, Ch. 4, §. 9.

D. Pourquoi appelle-t-on ténèbres l'office qu'on célèbre ces trois jours , à quatre heures du soir , dans la plupart des églises ?

R. A cause des prières que l'on chante après le cantique *Benedictus*, tout le chœur étant à genoux , et toutes les lumières de l'église étant éteintes ; ce qui produisait une nuit obscure , dans le temps qu'on chantait cet office la nuit. La solennité de ces prières , chantées pendant l'obscurité de la nuit , a fait donner à tout l'office le nom d'office de ténèbres (K) ; comme la solennité du renvoi des catéchumènes , et du renvoi des fidèles , a fait donner au saint sacrifice le nom de messe , ainsi que nous l'expliquerons dans la suite. (Partie 3, Section 2, Ch. 7, §. 8.)

Pour l'intelligence entière de cette réponse , il faut savoir que cet office se célébrait anciennement la nuit , partout. C'est l'office ordinaire que l'église nomme les nocturnes , et qu'on appelle communément matines. Or , tout le monde sait qu'anciennement on chantait partout matines la nuit , comme on le fait encore dans l'église de Paris , dans tout l'ordre de saint Benoît , et dans presque tous les autres ordres religieux. Il n'y a pas plus de six cents ans , que l'on commençait à Rome l'office des ténèbres , après minuit ; et tel était l'usage de toutes les églises. (L)

Le mot de *matines* ne convient , à parler proprement , qu'à l'office de laudes , qui , selon son ancienne institution , doit être chanté le matin à la pointe du jour , et qui s'appelle à cause de cela , laudes ou louanges matutinales , *matutinae laudes* ; c'est de là que le mot de *matines* est venu , et ce mot n'est attribué à l'office de la nuit , qu'on nommait avant cela l'*office nocturne* , que depuis que l'usage de chanter le matin l'office de la nuit , s'est introduit dans la plupart des églises cathédrales.

D. Pourquoi , pendant l'office de ténèbres , met-on devant l'autel un chandelier triangulaire , sur lequel sont plusieurs cierges que l'on éteint successivement à la fin de chaque psaume ?

R. C'est encore un vestige de l'ancien usage de l'église ; car on a retenu , dans la semaine-sainte , plusieurs usages de l'antiquité.

Anciennement on ne mettait point de chandeliers sur les autels ; il y a encore des églises où l'on n'en met jamais. Cependant l'usage des lumières , des cierges ou des lampes , est de la première antiquité dans toutes les églises du monde , comme nous le ferons voir dans la suite. (Partie 3, Section 2, Ch. 6, §. 3.)

On mettait ces luminaires , ou sur des lustres suspendus , ou sur des poutres élevées qui traversaient toute l'entrée du chœur , ou sur de grands chandeliers fixes proche de l'autel , sans parler des chandeliers portés par les acolytes. Ces

chandeliers fixes étaient de diverses figures. Les uns étaient faits en croix, d'autres étaient en triangle, d'autres avaient plusieurs branches. On en voit encore de cette dernière figure dans l'église de Lyon et ailleurs, surtout en Bourgogne, où ces sortes de chandeliers sont actuellement fort en usage. On allumait ces cierges et ces lampes pendant l'office de la nuit, pour le besoin. On ne les allumait en plein jour, qu'aux offices les plus solennels, et à la messe. C'est pour cela qu'à Paris et en plusieurs autres églises de France, on ne les allume jamais aux petites heures pendant le jour. Aux grandes solennités, l'office de la nuit durait jusqu'au jour, parce qu'on chantait fort posément, et à mesure que le jour arrivait, on éteignait les cierges.

C'est peut-être pour conserver un vestige de cet ancien usage, que pendant l'office de ténèbres, à la semaine-sainte, on met un grand nombre de cierges sur un chandelier triangulaire, et que l'on éteint ces cierges peu à peu.

L'usage d'éteindre ainsi les cierges peu à peu, aux offices de ténèbres, est très-ancien. Il subsistait à Rome, dès le septième ou huitième siècle, auquel temps tout cet office se terminait en pleine nuit. C'est ce qui paraît par le premier ordre romain, donné au public par le P. Mabillon. (M)

Plusieurs donnent un sens spirituel à cette cérémonie, et disent que ces cierges qu'on éteint successivement, sont l'image des apôtres et des disciples de Jésus-Christ, lesquels Jésus-Christ lui-même appelle la lumière du monde, et qui s'enfuirent et disparurent au temps de la passion de Notre-Seigneur.

D. Pourquoi éteint-on les lampes, à la fin du cantique *Benedictus* ?

R. Parce que ce cantique est à la fin de l'office, et qu'anciennement on éteignait, comme aujourd'hui, les lampes et les cierges à la fin de l'office. On laisse aujourd'hui une lampe toujours allumée devant le grand autel, à cause de la réserve du saint sacrement. Mais anciennement, (et c'est encore la coutume des églises de Lyon, de Vienne, de Narbonne, de Montpellier, et de presque toutes les cathédrales du Languedoc), le saint sacrement n'était pas mis en réserve au maître autel ; mais, ou dans une chapelle séparée, ou dans une sacristie ; et dans les petites paroisses, on ne le réservait point ; mais si un malade avait besoin de viatique, le curé disait la messe à quelque heure que ce fût, quoiqu'il eût déjà dit une messe, afin de pouvoir consacrer une hostie, et que le malade ne mourût point sans viatique. Mais cet usage de dire la messe à quelque heure que ce soit, pour la nécessité de donner le viatique à un malade, ne subsiste plus ; il n'est, par conséquent, plus permis de le suivre. On éteignait donc anciennement les cierges et les lampes, à la fin de l'office, et on ne les allumait plus que

pour un autre office. On les éteint encore présentement, à la fin de ténèbres, la semaine-sainte, pour conserver ce vestige d'antiquité. Mais on rallume aussitôt après la lampe, afin de ne point laisser le saint sacrement, qui est réservé au maître autel, sans lumière; et c'est présentement la raison pour laquelle, après avoir éteint tous les cierges à l'office de ténèbres, on en cache un tout allumé, derrière l'autel, pour s'en servir ensuite à rallumer la lampe qui doit brûler devant le très-saint sacrement.

Anciennement, après avoir éteint tous les cierges à l'office de ténèbres qui se chantait la nuit, on en réservait un tout allumé, que l'on cachait derrière l'autel ou à la sacristie, pendant les prières qui se disaient à genoux, et on reportait ce cierge, après ces prières finies, afin de donner de la lumière au clergé et au peuple, qui allaient sortir de l'église avant le jour. Il paraît par tous les anciens rituels ou cérémoniaux, que l'usage de reporter ce cierge allumé, n'avait point d'autre fondement. C'est pour cela qu'en la plupart des églises, au lieu de ce cierge allumé, on portait au chœur des lanternes allumées, et à la fin des offices de ténèbres. (N)

D'autres donnent encore une raison spirituelle de ce cierge caché et ensuite montré à la fin de l'office de ténèbres. Ils disent qu'on cache ce cierge, pour marquer la mort de Jésus-Christ; et que, pour cet effet, on prend le cierge qui est à la tête de l'angle du chandelier triangulaire, qui représente Jésus-Christ d'une manière particulière; que ce cierge étant caché, on fait des prières à Dieu, pour demander le fruit de la mort du Sauveur; qu'enfin on fait reparaitre le cierge allumé, pour représenter la résurrection de Jésus-Christ.

D. Pourquoi fait-on du bruit après l'office, ces trois derniers jours de la semaine-sainte?

R. C'est un vestige de l'antiquité. Anciennement, (et cela se pratique encore dans la plupart des communautés), l'officiant frappait de la main sur son livre, ou sur sa chaise, pour donner le signal de s'en aller. Il était obligé, ces jours-là, de frapper plus fort qu'à l'ordinaire, pour avertir celui qui, derrière l'autel, et quelquefois dans la sacristie, gardait le cierge allumé dont nous avons parlé ci-dessus; car celui-ci ne pouvait, sans signal, savoir le moment précis auquel il fallait reporter au chœur de la lumière; parce que dès lors, comme on le fait encore aujourd'hui, la collecte *Respice* se disait à voix basse, et se concluait en silence.

Le bréviaire romain dit qu'on ne doit faire qu'un petit bruit, *sit fragor et strepitus aliquantulum*. La première édition du nouveau bréviaire de Paris portait que ce bruit ne devait être fait que par les chantres, qui, derrière l'autel, auraient chanté le *Kyrie eleison*. Mais dans la nouvelle édition

de ce bréviaire, faite par ordre de M. le cardinal de Noailles, il est dit que ce bruit ne doit être fait que par le prêtre officiant ; ce qui est plus conforme à l'antiquité, et marque plus expressément que c'est un signal de s'en aller. Ce bruit, fait par tout le peuple, est quelque chose de très-nouveau en France.

D'autres prétendent qu'on en use ainsi, pour marquer la confusion qui parut dans toute la terre, à la mort de Jésus-Christ. C'est une pieuse pensée ; mais il n'est pas juste que la représentation qu'on fait de cette confusion de l'univers, aille jusqu'à laisser rompre les bancs des églises par les enfans.

D. Pourquoi dépouille-t-on les autels, pendant ces trois jours ?

R. C'est encore un vestige d'antiquité. Anciennement on dépouillait tous les jours les autels, après le temps du sacrifice, comme on ôte les nappes d'une table après le repas ; cela se pratique encore tous les jours en plusieurs églises. A Notre-Dame, à la Sainte-Chapelle de Paris et en plusieurs paroisses de Paris, quand les messes sont dites, on ôte toutes les nappes qui ont servi à dire la messe, sur les autels des chapelles les plus exposées ; c'est une précaution nécessaire contre les voleurs, ou un vestige d'antiquité.

Mais il y a long-temps qu'on regarde ce dépouillement des autels, le jeudi-saint, comme une cérémonie mystérieuse, qui nous fait souvenir que Jésus-Christ figuré par l'autel, fut dépouillé de ses habits, au temps de sa passion ; et c'est pour cela qu'en dépouillant les autels, on récite aujourd'hui le psaume vingt-unième, qui est une vive prédiction de la passion de Jésus-Christ, et où se trouvent ces paroles : *Ils ont partagé entre eux mes vêtemens, et ils ont jeté le sort sur ma robe.* (O, P)

S. 11. Du samedi saint.

D. Quel est le mystère qu'on célèbre le samedi saint ?

R. Le mystère de la sépulture de Jésus-Christ et de sa descente aux enfers.

D. L'église est-elle occupée de ce mystère dans le service public que nous voyons faire le samedi saint au matin ?

R. L'église anciennement ne célébrait aucun office public le samedi saint : elle ne commençait ce service public du samedi saint, que le soir. (A) C'est pour cela que dans cet office, qui, à cause de sa longueur, se continuait assez avant dans la nuit, l'église est principalement occupée de la résurrection de Jésus-Christ.

D. La bénédiction du feu nouveau et du cierge pascal, la lecture des prophéties, la bénédiction des fonts baptismaux, le baptême, la messe qu'on chante le samedi saint, pendant laquelle on fait l'ordination, tout cela est-il fort ancien dans l'église ?

R. Tout cela est très-ancien. Mais autrefois on le commençait le soir du samedi, à trois heures après midi, et on le continuait dans la nuit de pâques. C'est pour cela que l'heure de vêpres étant passée, à cause de la longueur des autres offices, il n'y avait point de vêpres ce jour-là. (B) C'est aussi la raison pour laquelle encore aujourd'hui il n'y a qu'un seul psaume très-court à l'office des vêpres, que l'on chante à la fin de la grand'messe.

D. Pourquoi l'église a-t-elle changé la coutume de faire cet office le soir ?

R. L'anticipation de l'heure du repas, les jours de jeûne, a introduit peu à peu comme nous le dirons ci-après (Sect. 4, Ch. 6, §. 2 de cette Partie.), l'anticipation de l'heure des offices publics le samedi saint, aussi-bien que les autres jours de carême ; mais l'église n'a rien changé à l'office ancien ; et les prières qu'on chante, supposent encore aujourd'hui que tout cela se chante le soir.

D. Pourquoi fait-on ce jour-là du feu nouveau avec solennité ?

R. C'est un vestige d'antiquité. Anciennement on faisait du feu nouveau tous les jours avant l'office, pour allumer les cierges, et on les bénissait ; car l'église a toujours béni tout ce dont elle se sert publiquement. La bénédiction du feu nouveau se fait le samedi saint avec plus de solennité, à cause qu'on regarde ce feu en ce jour-là, comme l'image de Jésus-Christ, la lumière du monde, éteinte et ressuscitée. Anciennement, à Rome, ce feu nouveau se faisait dès le jeudi saint. (C)

D. Pourquoi fait-on la bénédiction du cierge pascal ?

R. Le cierge pascal servait autrefois à éclairer les fidèles pendant toute la nuit de Pâques ; cela paraît par les paroles mêmes de la bénédiction qu'on en fait. (D)

A Paris et en d'autres églises, il brûle encore toute cette nuit-là, selon l'ancien usage. On regarde communément ce cierge comme représentant Jésus-Christ ressuscité : c'est ce que l'on peut remarquer dans toutes les prières et les cérémonies de sa bénédiction : et c'est aussi pour cela qu'en plusieurs églises on l'allume pendant tout le temps pascal, qu'on le porte en procession, et qu'à l'ascension on le retire aussitôt après l'évangile, où il est dit que Jésus-Christ monta au ciel en présence de ses apôtres.

Voici de pieuses réflexions que nous fournit l'abbé Rupert, pour expliquer cette allégorie. En faisant la bénédiction de ce cierge, le diacre y met cinq grains d'encens avant que de l'allumer. Cela peut représenter l'action de Joseph d'Arimathie, de Nicodème, et des autres disciples qui embaumèrent le corps mort de Jésus-Christ avec des parfums. Les cinq trous du cierge où le diacre met les cinq grains d'encens, peuvent être regardés comme l'image des cinq plaies

de Jésus-Christ. On allume le cierge après cette cérémonie, comme pour marquer la résurrection du corps de Jésus-Christ embaumé. Et c'est un diacre qui fait la bénédiction du cierge, et non pas un prêtre, quoique les prêtres fassent toutes les autres bénédiction de l'église ; ce qui nous semble indiquer que ce ne furent point les apôtres qui embaumèrent le corps de Jésus-Christ, et qui les premiers annoncèrent la nouvelle de sa résurrection, mais Joseph et les saintes femmes. (E)

Dans l'église de Ravenne, c'était l'évêque qui faisait la bénédiction du cierge pascal, dès le sixième siècle. (F)

Il y a aussi de la différence dans l'usage que les églises font du cierge pascal. L'usage le plus ordinaire était de le laisser brûler depuis sa bénédiction jusqu'à la fin des offices du jour de Pâques. A Soissons, on ne l'éteignait qu'à la fin de complies du mercredi après pâques, et il brûlait pendant tout ce temps-là jour et nuit. (G) Dans la plupart des églises, il brûle pendant tous les offices du temps pascal, et jamais la nuit ni le jour dans l'intervalle des offices. A Paris, on l'éteint après complies du jour de pâques, et on ne l'allume plus qu'à la grand'messe et à vêpres, pendant l'octave de pâques, jusqu'à la messe du samedi de pâques inclusivement. Après quoi on le rallume seulement aux premières vêpres de l'ascension, et il continue de brûler jusqu'à la fin de complies du lendemain. Il brûle de même depuis les premières vêpres de la pentecôte, jusqu'à la fin des complies du jour de la pentecôte, après quoi on ne l'allume plus. (H) D'autres églises ont encore le même usage. Il y avait autrefois des églises, et peut-être y en a-t-il, où, la veille de la pentecôte, on bénissait un nouveau cierge pascal comme au samedi saint. Telle était l'église de Besançon. (I).

D. Pourquoi fait-on, le samedi-saint, la bénédiction des fonts baptismaux ?

R. On fait cette bénédiction le samedi-saint et la veille de la pentecôte, parce que, de tout temps, ces deux jours ont été destinés à donner solennellement le baptême dans l'église, et qu'autrefois on bénissait l'eau du baptême toutes les fois qu'on allait baptiser, comme on bénit encore aujourd'hui le sel toutes les fois qu'on baptise, s'il n'est déjà bénit.

D. Est-ce une chose ancienne, que de faire la bénédiction de l'eau dont on se sert pour baptiser ?

R. Saint Basile, qui vivait au quatrième siècle de l'église, met cette cérémonie au nombre des choses que les apôtres ont laissées à l'église par tradition. (K) En effet, on a toujours fait et on fait encore cette bénédiction dans toutes les églises du monde, sans qu'on en voie le commencement. (L)

D. Pourquoi, avant la bénédiction des fonts, chante-t-on des prophéties ?

R. Ces prophéties renferment l'abrégé de la religion. On les chantait autrefois pour l'instruction de ceux qui allaient être baptisés ; et on préparait cependant au baptême , en particulier , ceux qui avaient besoin d'une préparation plus particulière pour le recevoir. (M)

D. Pourquoi chante-t-on l'*alleluia* à la messe ?

R. *Hallelu-idh* est un mot hébraïque composé, qui veut dire *Gloirez Dieu*. C'est un chant de réjouissance qu'on reprend en ce jour, à cause de la joie que donne la résurrection de Jésus-Christ. (N)

D. Dans quel esprit faut-il passer le samedi-saint ?

R. Il faut s'occuper de la sépulture de Jésus-Christ, et des mystères qu'elle renferme pour notre instruction.

Saint Paul (Rom. vi, 4 ; Coloss. ii, 12.) nous apprend quels sont ces mystères. Il dit que nous avons été ensevelis par le baptême avec J. C. pour ne plus pécher, et ne plus suivre nos cupidités. (O)

D. Que faut-il faire pendant l'office qu'on célèbre aujourd'hui le matin, selon l'esprit de l'église ?

R. Il faut, 1° assister à la bénédiction du cierge pascal avec une sainte joie ; 2° adorer Jésus-Christ enseveli, et ensuite ressuscité ; 3° écouter avec attention les prières de cette bénédiction, qui sont belles et touchantes.

D. Pendant les prophéties, que faut-il faire ?

R. Lire, ou écouter ces prophéties, et profiter des leçons que Dieu nous donne par ses prophètes.

D. Pendant la bénédiction des fonts, que faut-il faire ?

R. Les paroles et les cérémonies de la bénédiction des fonts sont très-belles (Nous les expliquerons ci-après dans la troisième Part. Sect 2, Ch. 8, §. 9.) Il faut en pénétrer le sens, les méditer, remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite en nous appelant au baptême, et renouveler les promesses que nous y avons faites à Jésus-Christ (P)

D. Dans quel esprit faut-il assister à la messe du samedi-saint ?

R. Avec attention, et demander à Dieu qu'il nous fasse entrer dans l'esprit des mystères qu'on célèbre.

§. 12. De la fête de pâques.

D. Quel jour célèbre-t-on la résurrection de Jésus-Christ ?

R. Le dimanche qui suit immédiatement le quatorzième jour de la lune du mois mars.

Explication. Il y a eu autrefois de grandes contestations dans l'église, pour fixer le jour auquel la fête de pâques devait être célébrée. Le concile général de Nicée, tenu l'an 325, décida que, conformément à l'ancien usage de l'église romaine, et de la plupart des autres églises, on célébrerait constamment partout la fête de pâques, le premier dimanche qui suivrait la quatorzième de la lune après l'équinoxe

du printemps ; et pour éviter tous les différens qui pourraient naître sur les calculs astronomiques de l'équinoxe , ce saint concile fixa le jour de l'équinoxe au vingt-unième de mars : et c'est la raison pour laquelle la fête de pâques et toutes les autres qui en dépendent, qu'on appelle fêtes mobiles , sont tantôt reculées tantôt avancées. (A)

D. Pourquoi cette fête est-elle appelée pâques ?

R. A cause du rapport qu'elle a avec la pâque des Juifs.

Explication. La fête de pâques était instituée parmi les Juifs pour célébrer la mémoire 1. du passage de l'ange qui extermina les premiers nés des Egyptiens , et qui sauva les Hébreux : (et c'est pour cela que cette fête était appelée pâque, car le mot de *pâque* veut dire *passage* (Exod. xii, 11.) ; 2° de la sortie d'Egypte, de la délivrance de la servitude de Pharaon , et de toutes les circonstances qui ont rapport à ce grand événement. (B)

Les chrétiens, le jour de pâques, célèbrent la mémoire de la résurrection de Jésus-Christ ; c'est-à-dire de son passage de la mort à la vie , par la réunion de son ame et de son corps , que la mort avait séparés : passage par la vertu duquel Jésus-Christ a triomphé des démons , nous a délivrés de leur empire , nous a sauvés de la mort éternelle , et nous a ouvert l'entrée du ciel. (*) (C)

D. Pourquoi célébrons-nous cette fête d'une manière si solennelle ?

R. Parce que c'est en ce jour que l'ouvrage de notre rédemption et de notre réconciliation avec Dieu a été accompli. *Jésus-Christ a été livré à la mort pour nos péchés*, dit saint Paul , *et il est ressuscité pour notre justification*. (Rom. iv, 25.) On célèbre donc cette fête trois jours de suite , en signe de joie , et en reconnaissance du bienfait que Jésus-Christ nous a mérité par sa résurrection. On la célébrait autrefois toute la semaine , avec cessation de travail. (D) Et cette fête est encore appelée par l'église , après saint Grégoire de Nazianze , *la fête des fêtes, la solennité des solennités* ; c'est-à-dire la plus grande des solennités.

D. Pourquoi , le jour de pâques , l'office qu'on nomme matines est-il si court ?

R. Parce qu'on a retenu l'usage ancien , selon lequel il n'était pas possible de le faire plus long : car matines se chantaient la nuit ; et cette nuit-là avait déjà été employée jusqu'à minuit, aux offices du samedi-saint , comme nous l'avons dit. (E)

D. Que faut-il faire pour célébrer dignement la fête de pâques , selon l'esprit de l'église.

(*) *Deus qui aternitatis nobis aditum devictâ morte reserasti : O Dieu qui nous avez ouvert l'entrée de l'éternité , par le triomphe que vous avez remporté sur la mort. C'est le commencement de la collecte de ce jour. Voyez saint Léon , sermon sur la résurrection ; saint Isidore , livre des offices eccl. Chap. 31, etc.*

R. 1. Adorer Jésus-Christ ressuscité, et le faire avec des sentimens de joie et de reconnaissance proportionnés à ce qu'il a fait pour nous en ce jour ;

2° Ressusciter avec Jésus-Christ. (Coloss. iii, 1 et 2.) (F)

D. Qu'est-ce que ressusciter avec Jésus-Christ ?

R. C'est reprendre, comme Jésus-Christ, une vie nouvelle pour ne plus mourir. (Rom. vi, 9.)

D. En quoi consiste cette vie nouvelle ?

R. A renoncer à tout péché, et à ne vivre plus que pour Dieu.

D. A quoi pouvons-nous connaître que nous avons renoncé au péché ?

R. Nous avons renoncé au péché quand nous n'aimons plus le péché, et que nous en fuyons toutes les occasions.

D. A quoi connaissons-nous que nous vivons pour Dieu seul ?

R. Nous vivons pour Dieu seul, quand nous méprisons tout ce que les hommes du monde aiment et recherchent, les grandeurs, les plaisirs, les richesses, les vaines parures, les douceurs et les commodités de la vie, et quand nous avons du goût pour les choses du ciel (Col. iii, 1 et suiv.) (G)

D. Qu'est-ce qu'avoir du goût pour les chose du ciel ?

R. C'est aimer Dieu et tout ce qui nous conduit à Dieu ; Par exemple, la prière, les bonnes lectures, le service divin, la prédication ; en un mot, tous les exercices d'une piété solide. (H)

D. Pourquoi prie-t-on debout pendant le temps pascal ?

R. On le fait en signe de joie, pour marquer la résurrection de Jésus-Christ. (L)

§. 13. Fête de l'ascension de Jésus-Christ.

D. Quand est-ce que l'église célèbre l'ascension de Jésus-Christ ?

R. Quarante jours après la fête de pâques, parce que Jésus-Christ monta au ciel quarante jours après sa résurrection. (A)

Nous avons déjà expliqué tout ce qui regarde l'ascension, et les qualités de Jésus-Christ dans le ciel. Il est inutile de le répéter ici. (Lisez ici ce que nous avons dit en la 1. Partie, Sect. 2. Ch. 1, §. 22, 23, 24, 25, 26.)

D. Comment faut-il célébrer la fête de l'ascension, selon l'esprit de l'église ?

R. Il faut, 1. adorer Jésus-Christ comme faisant pour nous, dans le ciel, la fonction de médiateur, d'avocat et de prêtre. (Hébr. ix, 15, 24 ; 1. Jean, ii, 1 et 2.) (B)

2. Elever nos cœurs en haut, et les détacher de la terre ; regarder le ciel comme notre patrie où Jésus-Christ est entré en ce jour pour nous y servir de précurseur, et considérer la terre comme un lieu d'exil et de pèlerinage. (Hébr. vi, 20. xi, 13 ; 1. Pier. ii, 11 ; Coloss. iii, 1.) (C)

3. Il faut en ce jour commencer, comme les apôtres, à se préparer à recevoir le Saint-Esprit, par la retraite, la prière, la lecture des livres saints, et l'union des cœurs. (Act. 1, 12, 13, 14.) (D)

§. 14. Fête de la Pentecôte.

D. Quel jour célèbre-t-on la descente du Saint-Esprit sur les apôtres ?

R. Le jour de la Pentecôte, le cinquantième jour après pâques. (A) Ce mot *Pentecôte* veut dire *cinquantième jour*.

D. A quelle heure le Saint-Esprit descendit-il sur les apôtres ?

R. Vers les neuf heures du matin. (Act. 11, 15.) (B)

D. Où étaient-ils alors ?

R. Ils étaient tous ensemble en prière avec la sainte Vierge, plusieurs saintes femmes, et tous les frères, dans la ville de Jérusalem, suivant l'ordre de Jésus-Christ. (Act. 1, 14; Luc, xiv, 49.) (C)

D. Comment le Saint-Esprit descendit-il sur eux ?

R. Il se fit un grand bruit comme d'un vent impétueux, et ils virent paraître comme des langues de feu qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. (Act. 11, 2, 3.) Alors ils reçurent le don de parler toutes sortes de langues, et de faire des miracles. Ils furent des hommes nouveaux, pleins de sagesse, de lumière et de zèle.

Nous avons déjà parlé de la descente du Saint-Esprit ; nous ne le répétons pas. (Lisez ce que nous avons dit, Part. 1, Sect. 2, Chap. 2. §. 1.)

D. Les Juifs furent-ils les témoins de ces merveilles ?

R. Il se trouva pour lors à Jérusalem des Juifs venus de toutes les parties du monde, pour solenniser la fête de la Pentecôte. Etant accourus à ce bruit, chacun d'eux entendit les apôtres parler la langue de son pays ; et il se convertit un très-grand nombre de ces Juifs. (Act. 11, 5, 6, 7. 41.) (D)

D. Quel jour arrivait la Pentecôte des Juifs ?

R. Comme la nôtre, le cinquantième jour après pâques ; et c'était, parmi eux, un jour très-solennel. (Voy. le Chap. xxiii du Lévitique, 9 et suiv. et le Chap. xvii du Deut. 9 et suiv.) (E)

D. Pourquoi ce jour était-il solennel parmi les Juifs ?

R. Parce que, 1° à pareil jour, c'est-à-dire cinquante jours après la première pâque ou la sortie d'Egypte, ils avaient reçu la loi de Dieu au pied du mont Sinaï, par le ministère de Moïse, parmi les feux et les éclairs, sur deux tables de pierre. (Exod. xix. 9 et suiv. xx.) (F)

2. En ce jour ils offraient à Dieu solennellement des pains faits avec les premiers fruits de la nouvelle moisson. (Lévit. xxiii.) (G)

Cette pentecôte était la figure de la nôtre ; car, 1° en ce jour le Saint-Esprit est descendu pour graver la loi de Dieu,

non sur des tables de pierre , mais dans le cœur des apôtres et des autres fidèles , comme les prophètes l'avaient prédit, et pour les remplir de charité et d'amour de Dieu. (Ezéch. xxxvi, 26 ; Jérém. xxxi, 33 ; Hébr. x, 16.) (H)

2° En ce jour , les premiers fruits de la moisson spirituelle des apôtres furent offerts à Dieu. Les Juifs qui se convertirent , au nombre de trois mille , à la première prédication de saint Pierre, furent ces premiers fruits. (Act. ii, 41.) (I)

D. Dans quel esprit devons-nous célébrer cette grande fête ?

R. Nous devons , 1° nous remplir de toutes ces merveilles, et les méditer ;

2° Adorer le Saint-Esprit et le prier de faire en nous ce qu'il a fait dans les apôtres ; c'est-à-dire de graver la loi de Dieu et les maximes de Jésus-Christ dans nos cœurs ; de nous les faire aimer et pratiquer ;

3°. Considérer que nous célébrons en ce jour la consommation de tous les mystères de Jésus-Christ , et l'accomplissement de son grand ouvrage ; car c'est au jour de la pentecôte que Jésus-Christ a formé son église, en faisant descendre sur les fidèles le Saint-Esprit qui en est l'ame. Et c'est là le grand ouvrage de Jésus-Christ. (K)

§. 13. Fête du très-saint Sacrement.

D. Quel jour célèbre-t-on la fête solennelle du très-saint Sacrement de l'eucharistie ?

R. Le premier jeudi après l'octave de pentecôte.

D. Pourquoi ne célèbre-t-on pas cette fête le jeudi-saint, qui est le jour de l'institution de l'eucharistie ?

R. Quoique l'église célèbre , le jeudi-saint , l'institution de l'eucharistie, cependant, comme en ce jour-là elle est principalement occupée des souffrances du Seigneur , elle a voulu choisir un autre jeudi pour célébrer uniquement la mémoire de ce grand mystère. Et elle a choisi , pour cet effet , le premier jeudi après l'octave de la pentecôte ; parce que célébrant à la pentecôte la fête de la formation de l'église, il était naturel de célébrer , le premier jeudi après l'octave de cette fête , la mémoire du grand mystère par lequel l'église est nourrie , fortifiée et perfectionnée.

D. Pourquoi l'église a-t-elle institué cette fête ?

R. Pour s'opposer à ceux qui se sont déclarés les ennemis de la sainte eucharistie.

Explication. C'est le pape Urbain IV, qui institua cette fête , par une bulle datée du 8 septembre 1262. (A) Clément V confirma cette bulle dans le concile général de Vienne. Cette fête fut instituée pour s'opposer à l'erreur de ceux qui osaient nier que Jésus-Christ fût réellement présent dans la sainte eucharistie. Bérenger, archidiacre d'Angers, fut le premier auteur de cette erreur, l'an 1004. Il se rétracta .

et mourut catholique ; mais son erreur ne fut point éteinte par sa rétractation. Il eut des sectateurs qui ne l'imitèrent point dans sa pénitence ; et leur erreur , presque assoupie , a été renouvelée par Zuingle , par Calvin , et par les autres Sacramentaires. (B)

D. Pourquoi l'église fait-elle , en ce jour , une procession solennelle où le saint sacrement est porté ?

R. Pour célébrer le triomphe que Jésus-Christ a fait remporter à son église sur les ennemis de ce mystère. Et c'est pour cela que cette procession se fait avec tant de solennité à Angers , où Bérenger avait enseigné l'erreur.

D. Dans quel esprit faut-il assister à cette procession ?

R. Il faut y assister , 1. avec modestie et recueillement ;

2. Adorer Jésus-Christ dans ce mystère ;

3. Prendre part à son triomphe :

4. Lui faire une espèce d'amende honorable pour toutes les profanations que l'on fait tous les jours de ce redoutable mystère ; et en particulier pour celles que nous en avons faites peut-être nous-mêmes ;

5. Le remercier du don qu'il nous a fait , et de la foi qu'il nous a donnée.

D. Que faut-il faire pendant toute cette octave ?

R. Il est bon d'assister pendant l'octave , tous les jours , à la sainte messe , à la prédication , à la bénédiction , et de prendre quelque temps pour adorer Jésus-Christ dans ce saint mystère , et le remercier de s'être ainsi communiqué à nous d'une manière si ineffable. (C)

§. 16. Fêtes des Saints en général.

D. Qu'appellez-vous fêtes des saints ?

R. On appelle ainsi les jours que l'église consacre à Dieu en mémoire des saints. (A)

D. L'usage de célébrer les fêtes des saints est-il ancien dans l'église ?

R. Les fêtes des martyrs sont de tradition apostolique. Les autres fêtes de saints ont été instituées sur le modèle de celles des martyrs ; mais elles sont plus récentes. (B)

La tradition de l'église , sur l'observance des fêtes , paraît clairement par le livre des constitutions apostoliques ; par Tertullien , saint Cyprien , saint Basile , saint Grégoire de Nysse , saint Grégoire de Nazianze , saint Jérôme , saint Chrysostôme , Théodoret , saint Paulin , saint Augustin. (C) Il est inutile de citer l'autorité des Pères postérieurs : en voilà plus qu'il n'en faut pour se convaincre de cette tradition. Aussi , quoique les calvinistes l'aient abandonnée , tous les protestans ne l'ont pas fait : cela paraît par la liturgie anglicane , et par le calendrier mis au commencement de cette liturgie , qui est actuellement en usage en Angleterre. (D)

D. Quel est l'esprit de l'église dans ces fêtes ?

R. C'est de remercier Dieu des grâces qu'il a faites aux saints, et à son église par eux ; et de nous proposer des modèles à imiter, et des intercesseurs à invoquer. (E)

D. Quels sont les saints dont l'église célèbre la fête ?

R. 1. La très-sainte Vierge ; 2. les saints anges ; 3. saint Jean-Baptiste ; 4. les saints apôtres ; 5. les évangélistes ; 6. les saints martyrs ; 7. les saints évêques ; 8. les saints confesseurs ; 9. les saintes vierges ; 10. les saintes femmes mariées, ou veuves, ou pénitentes.

D. Quelles sont les fêtes de la sainte Vierge, que l'église ordonne de sanctifier ?

R. Sa conception, sa nativité, l'annonciation, sa purification, son assomption.

(Nous avons déjà parlé de l'annonciation et de la purification, en expliquant les fêtes de Jésus-Christ qui y ont rapport. (Voyez les §§. 3 et 8 de ce Chapitre-ci.) Nous allons expliquer les trois autres fêtes.

§. 17. Fêtes de la sainte Vierge, et premièrement de sa Conception.

D. Quand est-ce que l'église célèbre la conception de la sainte Vierge ?

R. Le huitième jour du mois de décembre. (A)

D. La sainte Vierge a-t-elle été conçue sans péché originel ? sa conception a-t-elle été immaculée ?

R. C'est le sentiment commun ; l'église même a défendu de soutenir ou d'enseigner le contraire, de quelque manière que ce soit. (B) Quand il s'agit de péché, saint Augustin veut qu'on ne parle, en aucune façon, de la sainte Vierge, à cause de l'honneur qu'on doit à son Fils, Notre Seigneur. (C)
 « Il faut ne pas douter que Dieu n'ait rendu Marie toute pure
 » et toute sainte au moment et de la manière qui ont été les
 » plus convenables à l'exécution de ses desseins éternels,
 » à la miséricorde qu'il voulait exercer envers elle, et au
 » choix qu'il en avait fait, pour être la mère de Jésus-
 » Christ. » (D)

D. Le sentiment qui exempte la sainte Vierge de péché originel, n'est-il pas opposé à ce qui est dit dans l'écriture, que tous les hommes ont péché en Adam ?

R. Il paraît, par l'écriture même, que les propositions générales, comme celles-là, peuvent avoir des exceptions, et ce n'est point être téméraire, que d'admettre quelque exception, quand on le fait avec la permission de l'église.

D. Si la sainte Vierge a été conçue sans péché, Jésus-Christ n'est donc pas son sauveur ?

R. Jésus-Christ est toujours son sauveur, parce que ce n'est que par la grâce de Jésus-Christ qu'elle a pu être préservée du péché auquel elle devait être assujettie comme les autres hommes.

D. Quel est l'esprit de l'église en cette fête ?

R. C'est d'honorer le premier moment de la sanctifica-

tion de la mère de Dieu , et de remercier Dieu d'avoir donné au monde la sainte Vierge , de qui Jésus-Christ est né. (E)

§. 18. De la Nativité de la sainte Vierge.

D. Quand est-ce que l'église célèbre la nativité de la sainte Vierge ?

R. Le huitième jour de septembre. (A)

D. La sainte Vierge est-elle née en péché comme les autres hommes ?

R. A Dieu ne plaise que nous ayons une telle pensée ! Dieu a sans doute accordé plus de grâce à sa sainte Mère , qu'à saint Jean-Baptiste , qui a été sanctifié dès le ventre de sa mère. (B)

D. La sainte Vierge a-t-elle vécu sans péché ?

R. Oui ; elle n'a jamais commis de péché , même véniel ; elle a été pleine de grâces. (C)

D. Comment la sainte Vierge a-t-elle vécu ?

R. Elle a mené une vie pauvre , cachée , humble , toujours occupée de Dieu et de ses devoirs. (D)

D. Qu'y a-t-il de plus remarquable dans les vertus de la sainte Vierge ?

R. La promesse qu'elle fit à Dieu , dès son premier âge , de garder toute sa vie la virginité , chose qui n'avait alors aucun exemple : c'est ce qu'ont remarqué tous les anciens Pères. (E)

Un protestant fameux (Grotius , sur le 1 chapitre de S. Luc , n. 27 et 34.) a prétendu (F) que ce n'était pas une chose sans exemple parmi les Juifs , avant Jésus-Christ , que de voir des filles qui se consacrent pour toute leur vie à l'état de virginité ; et il rapporte , sur cela , un passage obscur de Philon , juif : en cela , il est opposé à toute l'antiquité. (G)

D. Quels ont été les parens de la sainte vierge ?

R. On croit communément qu'elle était fille de sainte Anne et de saint Joachim. (H)

D. De quelle famille était-elle ?

R. De la famille royale de David. (Matth. 1, 16, 18 et 25; Luc, 1, 26 et suiv.) (I, K)

D. Quel est l'esprit de l'église en cette fête ?

R. 1° Que nous honorions et imitions la sainteté de la sainte Vierge ; 2° que nous travaillions comme elle à nous rendre dignes de recevoir Jésus-Christ en nous. (L)

§. 19. De l'Assomption de la sainte Vierge.

D. Quel jour l'église célèbre-t-elle la mort de la sainte Vierge ?

R. Le quinzième du mois d'août. (A)

D. Que signifie ce mot *assomption* de la sainte Vierge ?

R. La mort et le transport de la sainte Vierge au ciel. L'église a appelé quelquefois *assomption* la mort des saints ;

parce que, quand ils meurent, Dieu les appelle à lui, pour les transférer de la terre au ciel. (B)

D. La sainte Vierge a-t-elle été transportée au ciel en corps et en ame ?

R. C'est le sentiment commun des fidèles, qui est très-bien fondé. (C)

D. Sur quoi devons-nous principalement faire attention en cette fête ?

R. Que la sainte Vierge a été élevée à proportion de son humilité. Elle est élevée au-dessus des anges, comme chante l'église. (D)

D. A-t-elle été fort humble sur la terre ?

R. Elle a été en même temps la plus humble et la plus parfaite de toutes les créatures.

D. A quoi l'église nous exhorte-t-elle en cette fête ?

R. 1. A avoir beaucoup de confiance aux prières de la sainte Vierge (E) ;

2. A nous mettre sous sa protection. C'est dans cette vue qu'on fait dans toute la France une procession solennelle, le jour de l'assomption, pour satisfaire au vœu de Louis XIII, qui mit le royaume sous la protection de la sainte Vierge.

D. Comment pouvons-nous mériter la protection de la sainte Vierge ?

R. En imitant ses vertus, surtout son humilité, sa pureté, son éloignement du monde, son attachement à Dieu, son abandon à la providence. (*)

§. 20. Des fêtes des Anges.

D. Quel jour l'église célèbre-t-elle la fête des anges ?

R. Le vingt-neuvième jour du mois de septembre. Elle célèbre aussi, le second jour du mois d'octobre, la fête des anges gardiens ; mais ce n'est point une fête chômée, ou qui soit célébrée dans toutes les églises.

D. Pourquoi nomme-t-on la fête de saint Michel, fête des anges ?

R. Parce que saint Michel est le chef des saints anges, et qu'on célèbre en ce jour sa fête et celle de tous les autres saints anges.

D. Pourquoi l'église célèbre-t-elle la fête des saints anges ?

R. Parce que, 1. les anges appartiennent à l'église, et ont Jésus-Christ pour chef, aussi-bien que nous. (Ephés. 1, 22 ; Coloss. 1, 10.) (A)

2. Ils jouissent du même bonheur que nous espérons ; et l'église remercie Dieu, en ce jour, de la victoire qu'il leur a fait remporter. (Voy. Tobie, xii, 13 ; Luc, 1, 19 ; Matth, xvi, 27. xviii, 10, xxii, 10.) (B)

(*) Voyez la vie de la sainte Vierge, dans M. de Tillemont, tom. 1 de l'hist. eccl.

3. Ils sont envoyés pour être les ministres de notre salut, et les protecteurs de l'église et de tous les fidèles, et on a recours à leur protection. (Hebr. 1, 14; Daniel, xiii, 55, 59; Matth. xvm, 10.) (C)

4. Ils présentent nos prières au trône de Dieu, et l'église prend un jour pour remercier Dieu de cette grâce. (Tobie, xii, 12; Apoc. viii, 4.) (D)

D. Que faut-il faire en ce jour pour célébrer la fête des saints anges, selon l'esprit de l'église ?

R. Il faut, 1. remercier Dieu de nous avoir associés aux anges, et de nous avoir rendus dignes, par Jésus-Christ, de leur ressembler. (Matth. xxii, 30.) (E)

2. Imiter l'attention et l'attachement à Dieu, l'humilité, la charité, l'obéissance, la vigilance, la pureté, le zèle, la ferveur des saints anges, pour pouvoir un jour, par ce moyen, participer à leur bonheur ;

3. Remercier Dieu de nous avoir donné des anges pour nous garder et pour nous assister ;

4. Avoir un grand respect pour les moindres des fidèles, puisque leurs anges volent sans cesse la face de Dieu. (Matth. xviii, 10.)

5. Respecter les saints anges qui sont autour de nous, et ne les contrister par aucun péché (F) ;

6. Prier les saints anges de présenter nos prières au trône de Dieu, comme un encens d'une agréable odeur. (G)

§. 21. Fête de saint Jean-Baptiste.

D. Qui était saint Jean-Baptiste ?

R. Il a été envoyé de Dieu, pour faire connaître Jésus-Christ aux Juifs, et pour préparer les hommes à sa venue ; c'est pour cela qu'il est appelé son précurseur. (Nous avons rapporté ci-devant l'abrégé de sa vie. (1. Part. Sect. 2. Ch. 1, §. 6.)

D. Quelles sont les fêtes que l'église célèbre en l'honneur de saint Jean ?

R. Sa naissance et sa mort. (A)

D. Pourquoi l'église célèbre-t-elle la naissance de saint Jean-Baptiste ?

R. Parce qu'il fut sanctifié dès le ventre de sa mère, et qu'il se fit, à sa naissance, plusieurs merveilles qu'on peut lire dans le second chapitre de saint Luc. (B)

D. Pourquoi fait-on ce jour-là des feux de joie ?

R. Pour accomplir ce que l'ange avait prédit ; qu'on se réjouirait à la naissance de saint Jean. (C)

D. Quel est le sujet de cette réjouissance ?

R. C'est l'approche de Jésus-Christ, dont saint Jean devait être le précurseur. Quand on marche dans les ténèbres, on se réjouit de voir l'aurore, parce que, bientôt après, le soleil doit paraître. Les hommes étaient dans les ténèbres : ils ont dû se réjouir à la venue de saint Jean, qui était comme

l'aurore de Jésus-Christ, la lumière du monde; mais la joie de cette fête ne doit point être portée à l'excès et jusqu'à la superstition.

D. Pourquoi saint Jean est-il appelé Baptiste?

R. Parce qu'il eut l'honneur de baptiser Jésus-Christ, et qu'il baptisait les Juifs pour les préparer à recevoir le Messie. (Matth. iii.) (D)

D. Qu'était-ce que le baptême de saint Jean?

R. C'était une cérémonie par laquelle saint Jean témoignait aux Juifs qu'ils devaient se purifier de leurs péchés, et faire pénitence, pour se disposer par là à recevoir le Messie. (Matth. iii, 11.) (E)

D. Comment vécut saint Jean-Baptiste?

R. Nous l'avons déjà dit. Il vécut dans un désert; il mena une vie d'une pénitence et d'une mortification affreuses; il ne but jamais que de l'eau; sa nourriture fut d'une austérité étonnante (*) (F); il fut toujours vêtu d'une espèce de cilice. Les Juifs l'allèrent trouver en foule dans le désert: il les instruisait et les préparait à recevoir Jésus-Christ. (Matth. iii et xi; Marc, i; Luc, vii, etc. Voy. ce que dit Joseph, historien juif, sur saint Jean, liv. 18 de son hist. des Juifs, Ch. 7, n. 781.) (G)

D. Comment saint Jean mourut-il?

R. Il fut mis en prison, et ensuite décapité par ordre d'Hérode, à cause de la sainte liberté avec laquelle il avait repris la vie scandaleuse de ce prince, qui vivait dans un adultère et un inceste publics. (Matth. xiv, 4; Marc, vi, 18; Luc, iii, 19, 20.) (H)

D. Que devons-nous apprendre de saint Jean?

R. A fuir le monde; à joindre la mortification à l'innocence; à ne point avoir pour les grands, des condescendances contraires à la loi de Dieu, et aux obligations du sacré ministère, dût-il nous en coûter la vie; à être humbles; à aimer beaucoup Jésus-Christ; à faire ce qui dépend de nous pour procurer aux autres la connaissance et l'amour de Jésus-Christ.

S. 22. Des fêtes des saints Apôtres, des Martyrs, des Evêques, des Confesseurs, des saintes Vierges, et des saintes Femmes mariées ou pénitentes.

D. Qui sont les saints apôtres?

R. Ce sont ceux que Jésus-Christ a choisis pour les envoyer,

(*) L'écriture sainte dit que saint Jean se nourrissait de *sauterelles et de miel sauvage*. Les interprètes ne conviennent point sur la signification de ces mots; les uns prennent le mot de *sauterelles* pour des herbes ou des légumes; d'autres, pour un animal à quatre pieds, duquel il était permis aux Juifs, par la loi, de manger, comme il paraît par le Lévitique, ch. 11, verset 21, et qui, par conséquent, était différent de ce que nous entendons communément par ce mot. Quoi qu'il en soit, l'écriture sainte ne fait mention de cette nourriture de saint Jean, que pour nous faire comprendre qu'elle était d'une austérité surprenante. Voyez le comment. de Maldonat, de Jansénius de Gand, et les autres interprètes de l'évangile.

par toute la terre, prêcher l'évangile et convertir les hommes. (A)

On donne aussi ce nom à ceux qui, les premiers, ont annoncé la foi dans un pays, ou qui y ont reporté la lumière de l'évangile qui y était éteinte. Saint Denys est appelé l'apôtre de la France ; saint Paul de Narbonne, l'apôtre de la Gaule-Narbonnaise ; saint Martial, l'apôtre de l'Aquitaine ; saint Augustin, moine bénédictin, l'apôtre de l'Angleterre ; saint François Xavier, l'apôtre des Indes, etc. Mais ceux qu'on appelle apôtres simplement, ce sont ceux qui ont été choisis par Jésus-Christ au nombre de douze.

D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il choisi les apôtres ?

R. Il les a choisis pour être les témoins de ses miracles et de sa résurrection, les dépositaires de sa doctrine, et les fondemens de son église.

D. Comment les apôtres ont-ils rendu témoignage à Jésus-Christ ?

R. Ils ont annoncé ses miracles, sa résurrection et son évangile à toute la terre ; ils ont fondé des églises dans toutes les parties du monde, et ils ont scellé leur témoignage de leur sang.

D. Pourquoi les apôtres sont-ils regardés comme les fondemens de l'église ?

R. Parce que l'église est fondée sur la doctrine que Jésus-Christ avait confiée à ses apôtres, et qu'ils ont prêchée à toute la terre.

D. Comment se perpétue dans l'église la doctrine des apôtres ?

R. Elle se perpétue en venant à nous de main en main, par le ministère des évêques, successeurs des apôtres ?

D. Quel a été le prince des apôtres ?

R. C'est saint Pierre que Jésus-Christ a choisi pour être le chef de son église, et qui a fondé et consacré par son sang l'église romaine, qui devait être la mère de toutes les églises.

D. Pourquoi l'église romaine devait-elle être la mère de toutes les autres églises ?

R. Parce que la divine Providence avait choisi Rome, capitale de l'univers, pour y établir la chaire de saint Pierre, à qui Jésus-Christ avait donné la primauté.

D. En quoi consiste la primauté de l'église romaine ?

R. En ce que l'église romaine est établie de Dieu, pour être la principale gardienne de la vérité, le centre de la communion de toutes les églises, qui doivent toujours lui être unies, et le siège du souverain pontife et vicaire de Jésus-Christ en terre.

D. Qu'est-ce que tous les fidèles doivent au pape ?

R. Tous les fidèles doivent au pape une véritable obéissance, comme au successeur de saint Pierre, et qui est le

chef de tout le gouvernement ecclésiastique, et qui a juridiction et autorité sur toutes les églises particulières.

D. Qui sont les saints évangélistes ?

R. Ce sont ceux qui ont écrit l'histoire de la vie de Jésus-Christ.

D. Que faut-il faire, selon l'esprit de l'église, aux fêtes des apôtres et des évangélistes ?

R. 1. Remercier Dieu de nous avoir fait connaître par eux la vérité ;

2. Le prier de nous faire demeurer fermes dans la foi qu'ils ont annoncée ;

3. Lui demander des pasteurs qui soient animés de leur esprit ;

4. Faire des prières pour l'église, dont les apôtres ont été les fondateurs, et pour les pasteurs qui la gouvernent ; employer, pour cet effet, leur intercession. (B)

D. Qui sont les saints qu'on appelle martyrs ?

R. Ce sont ceux qui ont été mis à mort pour la défense de la cause de Jésus-Christ, et généralement pour la défense de la vérité, de la piété, de la religion.

D. Que faut-il faire aux fêtes des saints martyrs ?

R. Il faut, 1. remercier Dieu de la force dont il les a animés, et de la récompense qu'il leur a donnée ;

2. Demander à Dieu pour nous la même grâce, par leur intercession. (C)

D. Que faut-il faire à la fête des saints évêques ?

R. Il faut faire à peu près la même chose qu'aux fêtes des apôtres, dont les évêques sont les successeurs. (D)

D. Qui sont ceux qu'on nomme saints confesseurs ?

R. On ne donnait autrefois le nom de confesseurs de Jésus-Christ, qu'à ceux qui avaient rendu témoignage à la vérité ; qui, pour la défendre, s'étaient exposés à la prison, à l'exil, à la perte de leurs biens, aux tourmens, et même à perdre la vie, mais qui n'avaient pas été mis à mort. On les appelait confesseurs, à cause qu'ils avaient confessé hautement le nom de Jésus-Christ. On les appelait aussi quelquefois martyrs, à cause du témoignage qu'ils avaient rendu à la vérité (E) ; mais depuis plusieurs siècles on appelle saints confesseurs, généralement tous les saints qui ne sont ni apôtres, ni évangélistes, ni martyrs. On les nomme ainsi, parce qu'ils ont tous confessé la foi de Jésus-Christ, et rendu témoignage à la vérité, au moins par la sainteté de leur vie. (F)

D. Que faut-il faire aux fêtes des saints confesseurs ?

R. Faire attention aux vertus par lesquelles ils se sont sanctifiés ; et demander à Dieu, par leur intercession, la grâce de les imiter. (G)

D. Que faut-il faire aux fêtes des saintes vierges ?

R. Il faut nous animer à servir Dieu, et à vaincre le monde.

avec toutes ses convoitises , par les exemples de force et de vertu que nous ont donnés ces saintes filles , dans un corps si faible (H)

D. Que faut-il faire aux fêtes des saintes femmes et des saintes veuves ?

R. Il faut rendre grâces à Dieu qui a appelé les personnes de tout état à la sainteté , et nous animer à remplir , comme ces saintes femmes , les devoirs de l'état où nous nous trouvons , pour nous sanctifier comme elles. (I)

D. Que faut-il faire aux fêtes des saintes pénitentes ?

R. 1. Nous exciter à la pénitence et à l'humilité , par leur exemple ;

2. Nous animer à la confiance par la vue de la miséricorde que Dieu leur a faite ; espérer pour nous une semblable miséricorde ; faire dans cette vue tous les efforts nécessaires pour vaincre nos passions. (K)

S. 23. De la fête de la Toussaint.

D. Quelle est la fête que l'église célèbre le premier jour de novembre , avec tant de solennité ?

R. La fête de tous les saints , qu'on nomme communément la Toussaint.

D. Pourquoi l'église célèbre-t-elle cette fête ?

R. 1. Pour honorer en ce jour les saints connus et inconnus , qui n'ont pas de fête assignée dans le cours de l'année ;

2. Pour réparer , par cette solennité , les manquemens qu'on peut avoir commis aux autres fêtes , dans le cours de l'année.

3. Pour nous exciter à la vertu plus puissamment , par tant d'exemples réunis de gens de tout âge , de tout sexe et de toute profession , et par la récompense dont ils jouissent ;

4. Pour attirer des grâces plus abondantes sur les fidèles , en multipliant les intercesseurs ;

5. Pour rendre grâces à Dieu pour toutes les ames bienheureuses. (A)

D. Pourquoi l'église célèbre-t-elle cette fête avec tant de solennité ?

R. Parce que cette fête comprend toutes les autres fêtes des saints , et qu'elle est l'image de la fête éternelle que Dieu célèbre lui-même dans le ciel avec tous les saints. (B)

D. Que devons-nous faire pour célébrer dignement cette fête ?

R. Il faut entrer dans l'esprit de l'église , par rapport à chacune des cinq raisons que nous venons d'expliquer.

D. Par quelles considérations pouvons-nous nous exciter à suivre l'exemple des saints ?

R. En faisant réflexion sur ce que les saints étaient faibles comme nous , sujets aux mêmes tentations et aux mêmes difficultés ; et que nous sommes les membres d'un même

corps , animés par le même esprit , fortifiés par le même secours , instruits par le même maître , et appelés à la même récompense. (C)

§. 24. Du jour des Morts.

D. Pourquoi l'église destine-t-elle un jour particulièrement à prier pour les morts ?

R. Pour leur procurer un soulagement général.

D. Pourquoi l'église a-t-elle choisi , pour cet effet , le lendemain de la toussaint ?

R. Pour faire voir l'union qu'il y a entre tous les membres de l'église.

Explication. Les fidèles qui sont dans le ciel , dans le purgatoire et sur la terre , sont tous membres de l'église ; ils sont tous appelés au bonheur éternel : ces trois églises n'en font qu'une , sous le même chef Jésus-Christ. Nous l'avons prouvé et expliqué ci-devant. (1. Part. Sect. 2 , Chap. 3. § 1. et 2.) L'église de la terre s'excite à mériter ce bonheur , en se réjouissant , le jour de la toussaint , de ce que les saints le possèdent ; et elle veut le procurer à l'église du purgatoire , par les prières qu'elle fait , le lendemain , pour les ames qui composent cette église.

D. L'usage de prier pour les morts est-il fort ancien dans l'église ?

R. Oui. L'église a toujours prié pour les morts ; c'est un usage de tradition apostolique. (*) (A)

D. Peut-on prouver , par l'écriture , l'usage de la prière pour les morts ?

R. Oui. On peut en prouver l'usage par l'ancien et par le nouveau testament. (**)

D. Quels sont les morts pour lesquels il faut prier ?

R. Ce sont ceux dont on a lieu de présumer que l'ame est en purgatoire ; parce que ce sont les seuls qui puissent être soulagés par nos prières ; les saints n'en ont pas besoin ; et elles seraient inutiles aux damnés. (B)

Explication. Ainsi , on ne prie point pour les martyrs ; car ce serait leur faire injure , dit saint Augustin : il faut plutôt les invoquer , continue ce Père. On doit dire la même chose des autres saints , dont la sainteté est publiquement reconnue par l'église ; et des enfans morts après le baptême , avant l'usage de raison. (C)

On ne prie point pour les infidèles , les hérétiques , les schismatiques , les apostats , les excommuniés déclarés , que l'on sait être morts hors du sein de l'église : l'on sait que la damnation de ces personnes est assurée. (D)

(*) Voyez-en la preuve dans la 3. Partie de cet ouvrage , Sect. 1 , Chap. 5. §. 17 , du purgatoire ; et Sect. 2 , Chap. 1 , §. 3 ; et Chap. 7 , §. 12 et 13 ; et 2. 22 , n. 24.

(**) 2. Macch. XII. 43 et suiv. 1. Cor. xv. 29 , 2. Tim. 1 , 18. Voyez les commentaires sur ces passages de l'écriture.

On prie généralement pour tous les fidèles qui meurent dans le sein de l'église, soit que leur vie ait été très-sainte et très-édifiante ; car on craint toujours pour eux les jugemens de Dieu, soit que leur vie ait été criminelle et peu édifiante. S'ils ont donné quelque marque de repentir, avant que de mourir, ou s'ils ont été surpris par la mort, l'église présume de la miséricorde de Dieu ; et, dans le doute, elle aime mieux accorder à toutes ces personnes ses prières, que d'en priver ceux à qui elles pourraient être utiles. (E)

D. Pourquoi nos prières sont-elles inutiles aux damnés ?

R. Parce que les peines de l'enfer ne peuvent être ni diminuées ni abrégées.

D. Quels sont les morts pour lesquels il faut principalement prier, le lendemain de la toussaint ?

R. L'esprit de l'église est que, le lendemain de toussaint, nous prions Dieu pour toutes les ames du purgatoire en général, et que nous réservions à d'autres jours les prières particulières pour nos parens ou amis qui sont morts ; car ce jour est destiné à ces prières générales, comme le jour précédent est destiné à célébrer la fête de tous les saints en général, et non de quelque saint en particulier.

D. Est-ce seulement par les prières qu'on peut soulager les ames du Purgatoire ?

R. Par les prières nous entendons aussi le saint sacrifice de la messe, qui est la plus excellente prière. Mais on peut, outre cela, soulager les ames du purgatoire, par les aumônes et par les autres bonnes œuvres. (F)

S. 25. De la fête de la Dédicace de l'église.

D. Qu'est-ce que la dédicace d'une église ?

R. C'est une cérémonie par laquelle un édifice est consacré par un évêque, pour être une maison de prière, et ne plus servir qu'à Dieu seul. (*) (A)

D. Pourquoi cette cérémonie se fait-elle avec tant de solennité ?

R. Parce qu'on la regarde comme la figure et l'image de la dédicace, qui se doit faire dans le ciel, de l'église vivante des saints.

Explication. Il y a un rapport admirable entre les édifices matériels qui sont consacrés par l'évêque, et l'édifice spirituel qui doit être dédié dans le ciel. Par cet édifice spirituel, on entend l'assemblée des saints dans le ciel, qu'on appelle, comme nous l'avons dit ailleurs (Part. 1, Sect. 2, chap. 3, §. 2.), l'église triomphante, la Jérusalem céleste, la cité de Dieu.

Voici le rapport. Avant qu'un édifice matériel soit bâti, chaque pierre est choisie par l'architecte, et taillée par son

(*) Voyez-en l'ordre et l'explication en la 3. Partie de cet ouvrage, Sect. 2, Chap. 8. 1, 7 et 8.

ordre : chacune ensuite est mise en sa place. L'union de toutes ces pierres forme l'édifice que l'évêque consacre, et l'évêque lui-même met la première pierre avec beaucoup de solennité : voilà la figure.

En voici l'explication. Les hommes sont les pierres vivantes de l'édifice spirituel : Dieu en est l'architecte. Si Dieu traitait ces pierres comme elles le méritent, aucune ne serait choisie pour cet édifice ; parce qu'elles sont toutes indignes de cette faveur, à cause de l'état où le péché les a réduites. Dieu abandonne les unes, par justice, à cette corruption volontaire où elles se sont livrées ; il choisit les autres par miséricorde, pour en composer son édifice. Il taille ces pierres sur la terre par les sacrements, par les instructions, par les grâces, par les afflictions : tout cela forme et polit, pour ainsi dire, ces pierres vivantes, choisies pour l'édifice du ciel. Jésus-Christ est la pierre angulaire et fondamentale, sur laquelle toutes les autres sont bâties : la charité est ce qui unit ces pierres vivantes. Comme la charité commence sur la terre, l'édifice spirituel commence aussi à se former sur la terre : mais ce ne sera que dans le ciel, et à la fin du monde, que ces pierres auront entre elles une union parfaite ; parce que, 1. la charité ne sera parfaite que dans le ciel ; 2. ce ne sera qu'à la fin du monde, que toutes les pierres vivantes de cet édifice seront réunies : jusqu'alors, plusieurs d'entre elles demeureront dispersées. Ce sera à la fin du monde que chaque pierre étant mise en la place qui lui aura été destinée par l'architecte, elles seront toutes unies entre elles pour jamais. Alors Jésus-Christ, figuré par l'évêque, fera la dédicace de l'édifice qui subsistera toujours, et ne vivra que pour Dieu ; c'est-à-dire que Jésus-Christ, comme dit saint Paul (Ephés. v. 27.), *présentera son église à Dieu, pure et sans tache*, pour être à jamais unie à lui, et s'occuper, pendant toute l'éternité, de la grandeur et des miséricordes du Tout-Puissant. (B)

D. Que signifient toutes les prières et les cérémonies dont on se sert à la dédicace d'une église ?

R. Nous l'expliquerons dans la suite, quand nous parlerons des bénédictions. (3. Part. Sect. 2. Ch. 8. §. 7 et 8.)

D. Pourquoi célèbre-t-on, tous les ans, la mémoire de la dédicace de l'église ?

R. On la célèbre par rapport aux édifices matériels ; mais surtout par rapport à l'édifice spirituel ci-dessus expliqué. (C)

Par rapport aux édifices matériels, pour remercier Dieu de ce qu'il veut bien habiter dans nos temples, y exaucer nos prières, et nous y nourrir de sa parole et de la chair de Jésus-Christ son Fils. (Dent. iv, 7 ; 3. Reg. viii.) (D)

Par rapport à l'édifice spirituel, pour nous faire ressouvenir que nous sommes les temples de Dieu ; que nous devons un jour entrer dans l'édifice de la céleste Jérusalem ;

et nous consoler dans cette espérance, si nous sommes présentement sous le ciseau de l'architecte, par les affections et les contradictions. (E)

D. Pourquoi allume-t-on un si grand nombre de cierges en cette fête ?

R. 1. Pour témoigner la joie que nous avons, dans l'espérance d'entrer un jour dans l'édifice spirituel, et protester à Dieu que nous voulons, comme ces cierges, nous consumer entièrement pour lui.

2. Ces cierges représentent les apôtres qui sont la lumière du monde, comme dit Jésus-Christ; et les fondemens de l'église, comme dit saint Paul. (Ephés. 11. 20.) (Voyez l'explication de la cérémonie de la dédicace, en la 3. Partie de cet ouvrage, Sect. 2. Ch. 8. §. 8.) (F)

D. Que faut-il faire pour bien célébrer cette fête ?

R. Il faut, 1. se renouveler dans le respect qu'on doit avoir pour le temple où Dieu même habite;

2. Témoigner à Dieu ce respect, en contribuant, en tout ce qui dépend de nous, à sa décoration;

3. Aimer à prier dans l'église, puisqu'elle a une consécration particulière pour être un lieu de prière (G);

4. Nous ressouvenir que nous sommes le temple de Dieu, et ne rien faire qui déshonore ce temple;

5. Prier le Seigneur qu'il fasse de nous ce qu'il voudra sur la terre, qu'il coupe, qu'il taille, qu'il brûle, qu'il afflige, pourvu qu'il nous fasse miséricorde pour l'éternité, en nous destinant une place dans l'édifice du ciel. (H)

D. La cérémonie de la dédicace de l'église est-elle fort ancienne ?

R. Dieu même ordonna la dédicace du temple de Salomon : l'église a pratiqué cette cérémonie aussitôt qu'elle a eu la liberté d'avoir publiquement des temples. Elle a toujours béni ou consacré ce qui sert à ses usages publics, à plus forte raison les églises. (*) (I)

D. Que signifiait la cérémonie de la dédicace du temple de Salomon ?

R. La même chose que la dédicace de nos églises ; c'est-à-dire la dédicace de l'église du ciel. (**) (K)

(*) Voyez les preuves de l'antiquité de cette cérémonie, dans la 3. Partie de cet ouvrage, en l'endroit cité ci-dessus, Sect. 2, Ch. 8, §. 7.

(**) Voyez la 1. Partie, Sect. 1, Ch. 4, §. 17.

CHAPITRE III.

Du second commandement de l'église.

*Sur l'obligation d'entendre la messe les dimanches et les fêtes ,
et sur la messe de paroisse.*

D. Quel est le second commandement de l'église ?

R. *Les dimanches la messe ouïras ,
Et fêtes de commandement.*

D. Qu'est-ce que l'église ordonne par ce commandement ?

R. D'assister au saint sacrifice de la messe, les dimanches et les fêtes commandées. (A)

D. Y a-t-il long-temps que l'église a fait cette ordonnance ?

R. Elle est en usage dès les premiers siècles (B) , et saint Luc (Act. xx. 7.) dit que les premiers chrétiens s'assemblaient le premier jour de la semaine , pour rompre le pain ; c'est-à-dire pour célébrer le saint sacrifice. (*) (C)

D. Pourquoi l'église veut-elle qu'on assiste ces jours-là à la sainte messe ?

R. Parce que l'assistance à la sainte messe est l'action la plus sainte et la plus utile que nous puissions faire en ces jours consacrés au service de Dieu. (**) (D)

R. Comment doit-on assister à la sainte messe, pour satisfaire au précepte de l'église ?

R. Il faut entendre la messe tout entière avec piété.

D. Que doit-on faire pour assister avec piété à la messe , selon l'esprit de l'église ?

R. Il faut s'y trouver avec respect , avec attention et avec modestie ; et l'on ne saurait rien faire de mieux que de suivre le prêtre , s'unir à lui , et offrir avec lui le saint sacrifice. (E)

D. Quelle est la messe à laquelle l'église nous oblige d'assister les dimanches et les fêtes ?

R. L'église souhaite que les fidèles assistent tous les dimanches , et les principales fêtes , à la messe de paroisse. (F)

D. Pèche-t-on , quand on n'assiste point à la messe de paroisse ?

R. C'est un péché d'y manquer , quand on n'a point d'empêchement légitime.

D. Sur quoi fondez-vous cette obligation ?

R. Sur ce que l'église , dans plusieurs conciles anciens et modernes , juge dignes d'excommunication tous ceux qui , sans cause légitime , s'absenteront trois dimanches consécutifs de la messe de paroisse ? (G)

(*) Voyez ce que nous disons en la 3. Partie , Sect. 2 , Ch. 7 , §. 18 , des jours auxquels la messe doit être célébrée.

(**) Voyez ce que nous disons en parlant du sacrifice de la messe , dans la 3. Partie de cet ouvrage , Sect. 2 , Ch. 7 , §. 9. et 20.

D. Quelles sont les causes légitimes de manquer à la messe de paroisse ?

L'église n'a pas déterminé quelles sont les causes de s'en absenter ; mais elle fait assez entendre que ce ne doivent être que des raisons de nécessité ; par exemple, la maladie, la longueur et la difficulté des chemins à la campagne, dans les temps fort mauvais, quand on n'a pas de voiture, etc. (H)

D. Quelles sont les raisons qui déterminent l'église à obliger les fidèles à l'assistance de la messe de paroisse ?

R. L'église le fait par deux raisons principales ; 1. afin que tous les membres d'une église particulière se réunissent avec leur pasteur, pour prier et pour offrir tous ensemble le saint sacrifice. (I)

2. Afin que tous les fidèles se trouvent aux instructions que leurs pasteurs sont obligés de leur faire alors. (K)

D. Les fidèles ne peuvent-ils pas être instruits ailleurs qu'à leur paroisse ?

R. 1. Les instructions que les fidèles reçoivent ailleurs, sont de surérogation, et non pas d'obligation, comme celles de la paroisse.

2. Il y a bien des choses qu'il faut savoir, et dont on n'est instruit qu'à la paroisse. Par exemple, les publications des mariages, des jeûnes, des fêtes, des monitoires des ordonnances épiscopales, et de plusieurs autres choses, dont l'ignorance donne occasion à bien des péchés. (*) (L)

CHAPITRE IV.

Du troisième commandement de l'église.

Sur la confession annuelle.

D. Quel est le troisième commandement de l'église ?

R. *Tous tes péchés confesseras,*

A tout le moins une fois l'an.

D. Que nous ordonne ce commandement ?

R. De nous confesser, au moins une fois l'année, à notre propre pasteur. (A)

D. A quel âge est-on obligé à ce précepte ?

R. Aussitôt qu'on est parvenu à l'âge de discrétion ; c'est-à-dire aussitôt qu'on est capable de pécher mortellement.

D. En quel temps de l'année est-on obligé de se confesser, pour satisfaire à ce précepte ?

R. L'église n'a pas déterminé le temps précis de la confession annuelle. Mais le précepte qu'elle a fait de commu-

(*) Voyez ce que nous disons sur le prône, en expliquant l'ordre des prières et des cérémonies de la messe, en la troisième Partie de cet ouvrage, Sect. 2, Ch. 7, §. 22, n. 8.

nier à pâques, fait assez comprendre que son esprit est que cette confession serve de préparation à la communion pascalle.

D. Pourquoi l'église n'a-t-elle pas déterminé précisément la quinzaine de pâques, pour la confession aussi-bien que pour la communion annuelle?

R. Parce qu'elle sait qu'il y a un grand nombre de chrétiens qui ont besoin d'une préparation plus longue, pour être en état de communier à pâques; et elle souhaite que ces chrétiens se confessent dès le commencement du carême, ou même plus tôt, pour se mettre en état de communier à pâques. (B)

D. Si ceux qui ont besoin d'une préparation longue, ne se présentent, pour se confesser, qu'à la quinzaine de pâques, il sont donc alors hors d'état de satisfaire à leur devoir pascal?

R. Ils peuvent y satisfaire, parce que l'église laisse au pouvoir des confesseurs de différer l'absolution, et par conséquent la communion, à ceux qui ne sont pas encore suffisamment disposés. (C, D)

D. A qui faut-il faire sa confession annuelle?

R. A l'évêque ou au curé, ou à un prêtre approuvé et commis par autorité de l'évêque à cet effet. (E)

Explication. Cela s'entend des fidèles qui sont soumis à la vigilance des curés; car les religieux, les religieuses, ou les autres fidèles, dont les curés ne sont pas les propres pasteurs doivent se confesser à ceux qui leur tiennent lieu de pasteurs, ou à des prêtres commis par eux avec l'autorité des prélats: et c'est pour cela que le concile de Latran dit qu'il se faut confesser à son propre prêtre; *proprio sacerdoti*. (F)

D. On pèche donc quand on fait la confession annuelle hors de sa paroisse?

R. Oui, si on le fait sans la permission du curé, ou de l'évêque, ou de son vicaire général.

D. La confession en ce cas-là est-elle nulle?

R. Oui. Le quatrième concile de Latran le dit en termes exprès. Voici ses paroles: *Si quelqu'un veut confesser ses péchés à un prêtre étranger, pour quelque cause juste, qu'il demande auparavant, et qu'il obtienne la permission du propre prêtre; parce que, sans cette permission, un autre ne peut ni le délier ni le lier.*

D. Voilà une loi qui nous paraît nouvelle. Afin que nous la sachions mieux, voulez-vous bien la rapporter tout entière?

R. Volontiers. Voici ce canon tout entier, en latin et en français: c'est le 21^e du quatrième concile de Latran, tenu l'an 1215:

Que tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, quand il sera arrivé à l'âge de discrétion, confesse seul (c'est-à-dire, sans témoins), tous ses péchés fidèlement, au moins une fois tous les ans, à son propre prêtre : et qu'il s'applique à accomplir de tout son pouvoir la pénitence qui lui aura été imposée ; recevant avec respect, au moins à pâques, le sacrement de l'eucharistie ; à moins que, pour quelque cause raisonnable, du conseil de son propre prêtre, il ne juge à propos de s'abstenir de la communion pour un temps : sinon qu'il soit privé pendant sa vie de l'entrée de l'église, et, après sa mort, de la sépulture chrétienne. C'est pourquoi, que ce statut salutaire soit souvent publié dans les églises, de peur que quelqu'un ne prétende s'excuser sous le prétexte de l'ignorance. Que si quelqu'un veut confesser ses péchés à un prêtre étranger, pour quelque cause juste, qu'il demande auparavant, et qu'il obtienne la permission du propre prêtre ; parce que, sans cette permission, un autre ne peut ni le délier ni le lier.

Au reste, que le prêtre soit discret et prudent, en sorte que, semblable à un habile médecin, il verse avec sagesse du vin et de l'huile dans les blessures de son malade, s'informant avec exactitude des circonstances du pécheur et du péché, par la connaissance desquelles il comprenne avec prudence, quel conseil il doit lui donner, et quel remède il doit employer ; se servant de diverses expériences pour guérir le malade.

Omnis utriusque sexûs fidelis, postquam ad annos discretionis pervenerit, omnia sua solus peccata fideliter confiteatur, saltem semel in anno, proprio sacerdoti, et injunctam sibi pœnitentiam studeat pro viribus adimplere ; suscipiens reverenter adminus in pascha eucharistiæ sacramentum ; nisi fortè, de consilio proprii sacerdotis, ob aliquam rationabilem causam, ad tempus ab ejus perceptione duxerit abstinendum : alioquin et vivens ab ingressu ecclesiæ arceatur, et moriens christiand careat sepultura. Undè hoc salutare statutum frequenter in ecclesiis publicetur, ne quisquam ignorantia cœcitate velamen excusationis assumat. Si quis autem alieno sacerdoti voluerit justa de causa sua confiteri peccata, licentiam prius postulet et obtineat à proprio sacerdote ; cum aliter ille ipsum non possit solvere vel ligare.

Sacerdos autem sit discretus et cautus, ut more periti medici superinfundat vinum et oleum vulneribus sauciati ; diligenter inquirens et peccatoris circumstantias, et peccati, per quas prudenter intelligat, quale illi consilium debeat exhibere, et cujusmodi remedium adhibere, diversis experimentis utendo ad sanandum ægrotum.

Caveat autem omninò, ne verbo, vel signo, vel alio quovis modo prodeat aliquatenus peccatorem; sed si prudentiori consilio indiguerit, illud absque ulla expressione personæ cautè requiratur: quoniam qui peccatum in pœnitentiali iudicio sibi detectum præsumpserit revelare, non solum à sacerdotali officio deponendum decernimus: verùm etiam ad agendam perpetuam pœnitentiam, in arctum monasterium detrudendum.

Mais qu'il prenne garde absolument de ne point découvrir les péchés de son pénitent, soit par parole, soit par signe, soit en quelque autre manière que ce puisse être. Que s'il a besoin de consulter, qu'il le fasse avec précaution, sans nommer ni faire connaître personne: car si quelqu'un a la hardiesse de révéler un péché qui lui aura été découvert dans le tribunal de la pénitence, nous ordonnons que non-seulement il soit déposé de l'office sacerdotal, mais aussi qu'il soit renfermé dans un monastère très-resserré, pour y faire pénitence le reste de ses jours.

D. Pourquoi l'église oblige-t-elle tous les fidèles à se confesser une fois l'an?

R. Afin qu'on ne croupisse pas dans le péché, et qu'on ait soin de se convertir au Seigneur.

D. Ne doit-on se confesser qu'une fois l'année?

R. L'expérience fait voir que ceux qui ne se confessent qu'une fois l'année, ne se soutiennent pas dans une vie chrétienne: ainsi l'église exhorte tous les chrétiens à se confesser plus souvent. (G)

D. Quelle règle doit-on suivre pour ses confessions?

R. On doit suivre l'avis d'un directeur habile et homme de bien; et chacun doit en régler l'intervalle sur ses propres besoins. Mais le précepte de l'église n'oblige qu'à une fois l'an.

CHAPITRE V.

Du quatrième commandement de l'église.

Sur la communion pascale.

D. Quel est le quatrième commandement de l'église?

R. Ton Créateur tu recevras,
Au moins à Pâques humblement.

D. Qu'ordonne ce commandement?

R. De communier au moins une fois l'année, pendant la quinzaine de pâques, à la paroisse ou à l'église qui tient lieu de paroisse. (*) (A)

(*) Voyez le can. *Omnis utriusque sexus*, au §. précédent.

D. A quel âge est-on obligé de communier ?

R. Aussitôt que les pasteurs jugent qu'on a assez de discrétion, et qu'on est assez instruit pour le faire utilement.

D. Satisfait-on au précepte de l'église, en communiant hors de la paroisse ?

R. Non, si on ne le fait avec une permission expresse de l'évêque ou du curé.

D. Et si on est malade pendant la quinzaine de pâques ?

R. On est obligé de satisfaire au devoir pascal, aussitôt qu'on sera en santé. Si néanmoins étant au lit, on avait reçu, pendant la quinzaine de pâques, la sainte communion de la main du curé, ou de celui qui fait pour lui cette fonction, on aurait par-là satisfait au devoir de la communion pascale.

D. Si le confesseur ne juge pas à propos de faire communier le pénitent pendant la quinzaine ?

R. L'église ordonne au confesseur de différer la communion pascale à ceux qui ne sont pas suffisamment disposés.

D. Que doit faire le pénitent en ce cas-là ?

R. Se disposer à la sainte communion, en se convertissant au Seigneur, et faisant de dignes fruits de pénitence ; et communier ensuite à la paroisse, quand le confesseur l'ordonnera.

D. Quelle est la peine que l'église ordonne contre ceux qui n'ont pas satisfait au devoir pascal ?

R. Qu'ils soient privés de l'entrée de l'église pendant leur vie, et de la sépulture ordinaire des chrétiens après leur mort.

D. Doit-on se contenter de communier une fois l'année ?

R. Pour satisfaire à l'esprit de l'église, il faut vivre assez chrétiennement pour être en état de communier souvent. (B)

Nous expliquerons les dispositions où il faut être pour communier souvent, en parlant du sacrement de l'eucharistie, (Part. 3. Sect. 1, Ch. 4. §. 8,)

CHAPITRE VI.

Du cinquième commandement de l'église.

Sur les jeûnes.

§. 1. Du jeûne en général.

D. Quel est le cinquième commandement de l'église ?

R. Quatre-temps, vigiles jeûneras,
Et le carême entièrement.

D. Qu'est-ce que l'église nous ordonne par ce commandement ?

R. De jeûner les quarante jours de carême, les quatre-temps, et les vigiles auxquelles le jeûne est commandé.

D. Qu'est-ce que jeûner ?

R. C'est s'abstenir de certaines viandes, et ne faire qu'un repas par jour. (A)

Quelles sont les viandes dont on doit s'abstenir les jours de jeûne ?

R. La chair des animaux qui vivent sur la terre, et des oiseaux qui vivent dans l'air ; et outre cela, en carême, les œufs et les laitages, suivant la coutume des diocèses où l'on se trouve. (B)

D. Pourquoi s'abstient-on de ces viandes ?

R. Par mortification ; parce qu'elles sont plus nourrissantes que les autres.

D. En cela n'est-on pas opposé à ce que saint Paul dit : *Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie ?* (1. Cor. x, 25.)

R. Saint Paul dit cela à ceux qui s'abstenaient, par scrupule, de manger des viandes qui se vendaient à la boucherie, de crainte qu'elles n'eussent été immolées aux idoles. Or, l'église permet l'usage de toutes sortes de viandes les jours ordinaires ; elle ne s'en abstient, les jours de jeûne, que par principe de pénitence.

Explication. Saint Paul, en cet endroit, parle aux Corinthiens des viandes immolées aux idoles. Entre les chrétiens de Corinthe, les uns mangeaient de ces viandes-là, sans aucun scrupule ; d'autres non-seulement n'osaient en manger, mais ils n'osaient même acheter des viandes à la boucherie, de peur qu'il ne s'en trouvât quelque-une qui eût été immolée aux idoles. Saint Paul, pour remédier à ce scrupule, dit qu'il faut acheter indifféremment, et manger de toutes les viandes qui se vendent à la boucherie, sans s'informer si elles ont été immolées aux idoles, ou non. Mais que si quelqu'un avertit qu'elles ont été immolées aux idoles, il faut alors s'en abstenir, pour ne pas blesser la conscience des faibles. (*) (C) Or, ce n'est pas ce dont il est ici question. L'église est persuadée que toutes les viandes sont bonnes, et qu'on peut en faire un bon usage : si elle s'en abstient les jours de jeûne, ce n'est que par principe de mortification et de pénitence ; telle a été la pratique de toute l'antiquité, et Jésus-Christ même autorise cette sainte pratique, par les louanges qu'il donne à saint Jean, qui ne mangeait que des sauterelles et du miel sauvage, par principe de pénitence (Matth. in. 4.) (D) ; en sorte que les protestans qui ont retranché l'abstinence des viandes aux jours de leurs jeûnes, et qui condamnent en ce point l'église comme superstitieuse, s'éloignent par-là de la pratique de tous les siècles, et ils condamnent Jésus-Christ lui-même. (E)

D. Pouvez-vous prouver clairement qu'anciennement les

(*) Qu'on lise ce Chap. 18. de saint Paul, depuis le vers. 19 jusqu'à la fin.

jours de jeûne on s'abstenait , par principe de pénitence , de certaines viandes dont l'usage était permis en d'autres jours ?

R. Il faut vouloir contester et nier les choses les plus claires, pour oser révoquer en doute cette vérité. Il est certain que dans tous les jeûnes ecclésiastiques, surtout en carême, on s'abstenait de la chair et du vin. Cela paraît par saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Chrysostôme, saint Cyrille de Jérusalem, Théophile d'Alexandrie, saint Jérôme, saint Augustin, Julien Pomère, saint Fulgence. (F) Il y avait des jeûnes encore plus rigoureux, où l'on ne mangeait ni chair, ni poisson, ni viandes cuites (G) : tel était le jeûne de la semaine sainte ; et c'est pour cela que cette semaine était appelée la semaine des xérophagies (H) ; car c'est ce que signifie ce mot grec. On commença à se relâcher sur l'abstinence du vin, dans le sixième ou septième siècle seulement ; mais ce ne fut qu'en quelques pays particuliers. Enfin la permission de boire du vin, qu'on n'avait accordée qu'aux personnes d'un estomac faible, devint générale : et dans le huitième siècle, on se contentait, comme aujourd'hui, de conseiller l'abstinence du vin à ceux qui pouvaient supporter cette pénitence (I) ; mais l'abstinence de la chair a toujours été jointe au jeûne, par une tradition constante.

D. A quelle heure doit-on faire le repas les jours de jeûne ?

R. Anciennement on ne mangeait que sur le soir, les jours de jeûne de carême ; et sur les trois heures après midi, les autres jeûnes : c'est une chose louable que d'en user encore ainsi, si on le peut ; mais l'église permet aujourd'hui de faire le repas des jours de jeûne, vers l'heure de midi. (K)

D. La collation du soir n'est-elle pas permise ?

R. Lorsque l'ancienne discipline était en usage, il n'était pas permis de manger plus d'une fois le jour (L) ; présentement qu'il est permis de manger dès midi, l'église permet la collation du soir, à condition, 1. que ce ne soit point un repas ; 2. qu'on ne mange que très-peu, et seulement ce qui est nécessaire pour se soutenir jusqu'au lendemain ; 3. qu'on ne mange ni viande, ni poisson, ni œufs, ni beurre, ni lait. (M)

D. Vous mettez le lait parmi les choses dont on doit s'abstenir, à la collation des jours de jeûne commandés par l'église : il y a cependant bien des personnes réglées qui ne se font pas un scrupule d'en manger alors ?

R. Il n'y a aucune loi ecclésiastique qui détermine quelles sont les choses dont on peut user licitement, à la collation des jours de jeûne ; parce que cette collation n'a été établie par aucune loi positive, mais par un usage qui s'est introduit insensiblement, et que l'église a été obligée de tolérer, depuis qu'elle permet qu'on rompe le jeûne dès l'heure de midi ou environ. Ce dont tout le monde convient, c'est que

cette collation ne doit pas être regardée comme un repas, et qu'il y faut manger très-peu. Pour ce qui est de la qualité des choses qu'on peut manger, les théologiens resserrent ou étendent, sur ce point, leur indulgence, les uns plus, les autres moins. Ils disent communément qu'il faut s'en tenir sur cela à l'usage reçu et autorisé par les évêques, dans les diocèses où l'on vit, s'agissant ici de choses qui ne regardent pas le droit naturel ou divin. Pour nous, il nous paraît que le lait étant défendu en carême, même dans le vrai repas, et n'étant permis qu'en certains diocèses, et ce, par indulgence, il est juste et nécessaire de s'en abstenir, à plus forte raison, à la collation, puisque, de l'aveu de tout le monde, il n'est pas permis d'y manger du poisson dont on mange à midi, sans indulgence.

D. Doit-on, les jours de jeûne, se priver de boire aussi-bien que de manger, hors des repas?

R. On doit, les jours de jeûne, se mortifier par rapport au manger; souffrir la faim et la soif par principe de pénitence. Mais savoir précisément si l'on rompt le jeûne, quand on boit, hors le repas, un verre d'eau; les sentimens des théologiens sont partagés là-dessus, et l'église n'a rien décidé. (N)

D. Qui sont ceux qui sont obligés à jeûner?

R. Tous ceux qui ont vingt-un ans accomplis, s'ils ne sont légitimement dispensés. (O)

D. Qui sont ceux qui sont dispensés du jeûne?

R. Les nourrices, les femmes grosses, les malades, ceux qui travaillent à des travaux incompatibles avec les jeûnes, la plupart des vieillards; mais l'église n'a pas déterminé leur âge: en un mot, tous ceux qui ne sauraient jeûner sans altérer notablement leur santé. (*) (P, Q)

D. Que faut-il faire quand on se trouve dans quelqu'un des cas qui mettent hors d'état de jeûner?

R. 1. Il faut ne s'en dispenser que par un sage conseil, et même avoir recours, si l'on peut, à la dispense du supérieur ecclésiastique. (R)

2. Observer au moins ce que l'on peut, ou du jeûne ou de l'abstinence;

3. Suppléer, par d'autres œuvres de pénitence, à ce qu'on ne peut pas faire: car nul n'est exempt de faire pénitence. (S)

D. Dans quelles dispositions intérieures doivent entrer ceux qui, par infirmité ou autrement, étant hors d'état de jeûner les jours de jeûne commandés, sont obligés d'avoir recours à la dispense de l'église?

R. Ces personnes doivent être sensiblement affligées d'être hors d'état de se joindre au corps des fidèles, dans une

(*) Voyez le livre de M. Hecquet, célèbre médecin de Paris, sur les dispenses du carême, imprimé à Paris, en 1709, chez Léonard.

œuvre aussi méritoire et aussi efficace pour la rémission des péchés, qu'est le jeûne, selon l'écriture sainte. (T)

D. Pourquoi le jeûne est-il institué ?

R. Pour mortifier le corps, et satisfaire à Dieu par la pénitence. (V)

D. Que faut-il faire pour rendre notre jeûne méritoire ?

R. Il faut joindre au jeûne la prière et les bonnes œuvres, surtout l'aumône, si l'on peut. (X)

D. Qui sont ceux qui pèchent contre la loi du jeûne ?

R. 1. Ceux qui mangent des viandes défendues en ces saints jours. (Y)

2. Ceux qui, hors du repas, mangent ou boivent des liqueurs nourrissantes. (Z)

3. Ceux qui mangent avec excès ou avec friandise dans le repas. (Aa)

4. Ceux qui font une collation trop forte. Car jeûner et ne faire qu'un repas, c'est une même chose, selon les saints Pères. (Bb)

5. Selon plusieurs théologiens, ceux qui boivent hors le repas, même de l'eau, sans nécessité. (Cc)

6. Les maîtres qui, sans nécessité, font faire à leurs domestiques, les jours de jeûne, des ouvrages qui les mettent hors d'état de jeûner, pèchent aussi contre ce précepte. (Dd)

§. 2. Du jeûne du carême.

D. Qui a institué le jeûne du carême ?

R. C'est un jeûne de tradition apostolique, observé de tout temps dans toutes les églises du monde, depuis les apôtres. (A)

D. Pourquoi le jeûne du carême a-t-il été établi ?

R. 1. Pour imiter le jeûne de Jésus-Christ, qui jeûna quarante jours, dans le désert, après son baptême ;

2. Afin que les fidèles se préparent, par une pénitence et un jeûne de quarante jours, à célébrer dignement la fête de pâques. (B)

D. Pourquoi appelle-t-on le premier jour du carême, le jour des cendres ?

R. A cause de la cérémonie de l'imposition des cendres, qu'on fait ce jour-là.

D. Cette cérémonie est-elle ancienne dans l'église ?

R. C'est un reste de l'ancienne discipline que l'église observait à l'égard des pénitens publics, au commencement de leur pénitence. L'évêque ou le pénitencier leur mettait des cendres sur la tête, pour leur faire imiter les Ninivites, (Jonas, iii, 6,) qui se couvrirent de sacs et de cendres, quand ils voulurent apaiser, par la pénitence, la colère de Dieu. (C)

L'église observe la même cérémonie à l'égard de tous les

fidèles, à l'entrée du carême, parce que le temps du carême est un temps de pénitence publique pour tous les fidèles. (D)

D. Quel est l'esprit de l'église dans l'imposition des cendres?

R. C'est de nous exciter à la pénitence par la pensée de la mort, qui est une peine du péché. *Souviens-toi, homme, que tu n'es que cendres, et que tu retourneras en cendres*, dit l'église. (Genèse, III, 19.)

D. Dans quel esprit faut-il recevoir les cendres?

R. Dans un esprit d'humiliation et de componction, et dans un désir sincère de passer le carême en pénitence. (E)

D. Que faut-il faire pour passer saintement le carême, selon l'esprit de l'église?

R. Il faut, 1° jeûner, faire l'aumône, vivre dans la retraite, être assidu à la prédication;

2° S'abstenir de tout péché, des jeux et divertissemens ordinaires;

3° Prier plus qu'à l'ordinaire, assister souvent aux offices publics de l'église;

4° S'approcher dès le commencement, du sacrement de pénitence, pour se préparer plus à loisir à la communion pascalle. (F)

D. Dans quel esprit doit-on assister à la prédication?

R. Dans un esprit de foi, de docilité, de componction, sans aucune curiosité, sans esprit de critique.

D. Pourquoi dit-on vêpres le matin en carême?

R. Anciennement on ne mangeait en carême que sur le soir; et on disait vêpres avant le repas, à l'heure ordinaire, qui était alors l'heure du déclin du jour, c'est-à-dire cinq ou six heures du soir. La faiblesse des fidèles a fait insensiblement avancer l'heure du repas; mais on avançait à proportion l'heure des vêpres, afin qu'il fût dit qu'on jeûnait jusqu'après vêpres. Du temps de saint Thomas d'Aquin, c'est-à-dire dans le treizième siècle de l'église, on finissait en carême, vêpres à trois heures, pour pouvoir commencer vers cette heure-là le repas du carême. Depuis ce temps-là les choses ont toujours été en avançant vers le relâchement sur cet article. Enfin, depuis que la coutume de rompre le jeûne vers le midi, s'est introduite, on a conservé l'usage de dire vêpres avant le repas, pour pouvoir toujours dire qu'on ne rompt le jeûne qu'après vêpres.

Ce vestige d'antiquité est un reproche continuel aux fidèles, de leur faiblesse ou de leur lâcheté, qui devrait au moins les engager à observer avec la dernière exactitude, un jeûne que tant de condescendance ont rendu si facile à supporter: jeûne qui, d'ailleurs, est si vénérable par son antiquité et par son institution, et que nos péchés rendent si nécessaire. (G)

S. 3. Du jeûne des quatre-temps et des vigiles.

D. Qu'est-ce que les jeûnes des quatre-temps ?

R. Ce sont des jeûnes que l'église prescrit de trois en trois mois , les mercredi , vendredi et samedi d'une même semaine.

D. L'usage de ces jeûnes est-il ancien dans l'église ?

R. L'usage en était reçu dans l'église de Rome avant le cinquième siècle. Et saint Léon , qui vivait dans ce temps-là, dit que ces jeûnes sont de tradition apostolique. (A)

D. Pourquoi ces jeûnes sont-ils institués ?

R. 1. Pour consacrer chaque saison de l'année par la pénitence de quelques jours ;

2. Pour demander à Dieu la conservation des fruits de la terre , et le remercier de ceux qu'il a déjà donnés :

3. Pour demander à Dieu , pour l'église, de bons pasteurs ; car c'est alors qu'on fait les ordinations. (B)

D. Pourquoi toute l'église se met-elle en prières et en jeûne pour demander de bons pasteurs ?

R. Parce que , pour l'ordinaire , le salut du peuple dépend des pasteurs ; c'est Dieu qui donne les bons dans sa miséricorde , et qui permet les autres dans sa colère. (C)

D. Dans quel esprit faut-il jeûner les quatre-temps ?

R. Il faut suivre les intentions de l'église , que nous venons d'expliquer : et joindre au jeûne la prière , la retraite et les bonnes œuvres.

D. Qu'est-ce que les jeûnes des vigiles ?

R. Ce sont des jeûnes commandés la veille des fêtes les plus solennelles.

D. Pourquoi l'église commande-t-elle ces jeûnes ?

R. Afin que les fidèles se préparent , par la pénitence , à célébrer dignement ces solennités.

D. Pourquoi ces jours de jeûnes sont-ils appelés vigiles ou veilles ?

R. Parce qu'autrefois on passait une partie de la nuit , ces jours-là , en prières dans les églises. (D)

D. Pourquoi y a-t-il des jours de vigiles auxquels on ne jeûne pas ?

R. Parce qu'anciennement il y avait des jours de fêtes précédés de veilles dans les églises , sans obligation de jeûner. (E)

D. Pourquoi ne veille-t-on plus ?

R. L'église a retranché ces assemblées de nuit , à cause des abus qu'on en faisait souvent ; et elle n'a conservé cet usage que pour la veille de Noël. (F)

(En quelques églises on veille encore la nuit de pâques , et quelques autres jours.)

D. N'y a-t-il point d'autres jours de jeûne que ceux du carême , des quatre-temps et des vigiles ?

R. Autrefois on jeûnait l'avent tout entier en plusieurs églises. (G) On jeûnait encore toutes les semaines le vendredi et le samedi (H), et en certains lieux, le mercredi au lieu du samedi. (I) Il y a des églises où on a observé plusieurs carêmes. (K) Les Grecs ont plusieurs jeûnes que nous n'avons pas. Tous les évêques peuvent ordonner, dans leurs diocèses, des jeûnes ordinaires; ils peuvent en retrancher. (L) On est obligé de suivre, sur ce point, l'usage du diocèse où l'on se trouve, suivant la maxime de saint Augustin. (M)

CHAPITRE VII

Du sixième commandement de l'église.

Des jours d'abstinence.

D. Quel est le sixième commandement de l'église ?

R. *Vendredi chair ne mangeras, Ni le samedi même.*

D. Que nous ordonne ce commandement ?

R. De nous abstenir de viande les vendredis et les samedis.

D. Pourquoi l'église a-t-elle ordonné des abstinences toutes les semaines ?

R. Pour nous engager à vivre toujours dans la pénitence.

D. Pourquoi a-t-elle choisi le vendredi et le samedi ?

R. Elle a choisi le vendredi à cause de la mort de Jésus-Christ; et le samedi en mémoire de sa sépulture, et pour se préparer, par la pénitence, à célébrer le saint jour du dimanche. (A)

D. Ces jours d'abstinence sont-ils d'un usage fort ancien ?

R. L'usage de ces abstinences est établi dès le commencement de l'église; mais autrefois on y joignait le jeûne, et quelques églises observaient le mercredi au lieu du samedi. (B)

D. Pourquoi le mercredi ?

R. Parce que ce fut un mercredi que les Juifs résolurent de faire mourir Jésus-Christ, et Judas de le leur livrer. (C)

D. N'y a-t-il point d'autres jours d'abstinence ?

R. Il y a encore l'abstinence des rogations et du jour de saint Marc; mais ces abstinences ne sont pas ordonnées par tous les diocèses. (D)

D. Que faut-il faire par rapport à ces abstinences, qui ne sont pas universelles ?

R. On est obligé à suivre, en ce point, l'ordre du diocèse où l'on se trouve, et à observer l'abstinence ou les jeûnes qui y sont commandés; et quand on se trouve, de bonne foi et sans fraude, dans un diocèse où l'abstinence ou le jeûne ne sont point commandés, on peut user sans scrupule de la liberté qu'on y trouve établie par les supérieurs. (E)

D. Qu'appellez-vous se trouver dans un diocèse , sans fraude et de bonne foi ?

R. C'est-à-dire n'y être pas venu exprès pour se soustraire à la loi du jeûne ou de l'abstinence : par exemple , une affaire véritable me conduit au diocèse de Nîmes , un des jours des rogations qui sont des jours d'abstinence dans le diocèse de Montpellier , et non pas en celui de Nîmes ; je puis , sans scrupule , manger de la viande à Nîmes ; j'y suis de bonne foi. Je suis en voyage , et je trouve sur ma route des lieux où il est permis de manger des œufs en carême , quoique cela soit défendu dans le diocèse de ma résidence : je suis là de bonne foi ; je puis manger des œufs.

Mais si je quitte exprès le lieu de ma résidence un jour maigre , pour aller dans le voisinage , hors du diocèse , faire un repas gras , parce que là il est permis de manger de la viande ; j'y vais en fraude ; je pêche. (F)

Il y a des théologiens qui prétendent qu'on peut vivre partout selon la loi établie dans le diocèse d'où l'on est ; mais ces théologiens ont tort , et ils sont réfutés positivement par saint Augustin. (G)

D. Pourquoi l'abstinence est-elle établie les jours de saint Marc et des rogations ?

R. Ces abstinences ne sont point universelles ; elles sont établies dans plusieurs diocèses à cause des processions qui se font , ces jours-là , pour les biens de la terre , qui ont alors de grands risques à courir. (H)

D. Quelle liaison y a-t-il entre cette abstinence et ces processions ?

R. L'église joint l'abstinence à la prière , pour obtenir de Dieu nous facilement ce qu'elle demande.

(Nous parlerons ailleurs des processions. (En la 3. Part. de cet ouvrage , Sect. 2, Ch. 9.)

D. Pourquoi le jeûne n'est-il pas commandé , aussi-bien que l'abstinence , les jours de saint Marc et des rogations ?

R. Parce que les jours de saint Marc et des rogations arrivent toujours durant le temps pascal , temps de joie auquel il est défendu de jeûner , selon les anciens canons de l'église.

Cependant les nécessités publiques , qui donnèrent occasion au premier établissement des rogations , firent qu'on ordonna alors en plusieurs lieux le jeûne , aussi-bien que l'abstinence , en ces trois jours , nonobstant le temps pascal. (I) Depuis ce temps-là , on s'est contenté de l'abstinence , qui même a été retranchée en plusieurs diocèses.

Il y a des évêques qui , dans des temps de nécessités extraordinaires , ordonnent le jeûne pour les trois jours des rogations. En cela ils suivent l'esprit de l'église dans l'institution de ces trois jours de prières publiques. C'est ce qu'a fait M. l'évêque de Montpellier , en l'année 1709.

CONCLUSION DE CETTE SECONDE PARTIE.

De la perfection de la vie chrétienne, et des conseils évangéliques.

D. Vous avez expliqué jusqu'ici en quoi consistent les devoirs de la vie chrétienne ; vous avez fait voir en détail l'obligation où nous sommes d'être détachés de tout péché, de pratiquer toutes les vertus , d'obéir à Dieu et à l'église. Vous avez fait voir en quoi et comment il faut accomplir tous ces différens devoirs. Est-cé tout ce qu'il y a à savoir sur cette matière ?

R. Il reste encore une chose importante à expliquer ; savoir, en quoi consiste la perfection de la vie chrétienne.

D. En quoi consiste donc la perfection de la vie chrétienne ?

R. Dans la perfection de la charité. Plus on est détaché du monde et uni à Dieu , plus on est parfait. Plus on est attaché au monde et éloigné de Dieu , plus on est imparfait et méchant ; car tout se rapporte à la charité dans la religion. (A)

D. Par quel moyen peut-on arriver à la perfection de la vie chrétienne ?

R. Jésus-Christ nous a appris une voie par laquelle nous pouvons arriver facilement à la perfection ; c'est la pratique des conseils évangéliques. (B)

D. Qu'entendez-vous par les conseils de l'évangile ?

R. J'entends certaines actions excellentes que Jésus-Christ nous a proposées , et auxquelles il a exhorté , sans imposer aucune obligation de les pratiquer.

Ainsi la différence qu'il y a entre les préceptes et les conseils de l'évangile , consiste en ce que les préceptes sont d'obligation par eux-mêmes ; on ne peut jamais être sauvé sans les accomplir , en quelque état qu'on se trouve ; mais on peut être sauvé sans pratiquer les conseils de l'évangile ; ils ne sont d'obligation que pour ceux qui se sont engagés , par vœu , à les suivre. (C)

D. Quels sont les conseils de l'évangile ?

R. Les principaux sont la chasteté , la pauvreté et l'obéissance. (D)

Par la *chasteté* évangélique , j'entends le renoncement volontaire au mariage , pour vivre dans une perpétuelle continence. (E)

Par la *pauvreté* évangélique , le renoncement volontaire aux richesses et aux biens de ce monde , pour imiter Jésus-Christ dans sa pauvreté. (F)

Par l'*obéissance* évangélique , le renoncement à sa propre

De la perfection de la vie chrétienne. 441
volonté, pour suivre la volonté d'un supérieur auquel on se soumet. (G)

D. Puisqu'on peut être sauvé sans pratiquer les conseils, pourquoi Jésus-Christ les a-t-il proposés ?

R. Il les a proposés comme des pratiques excellentes en elles-mêmes, et des moyens qui conduisent à la perfection, et qui facilitent l'accomplissement des préceptes.

Explication. 1. Les conseils évangéliques sont des pratiques excellentes en elles-mêmes ; car rien n'est plus excellent que de faire à Dieu un sacrifice de son corps, de ses biens et de sa propre volonté ; c'est ce qu'on fait en vivant dans la chasteté, la pauvreté et l'obéissance évangélique. (Matth. xvi, 19 ; Luc, ix, 23.) (H)

2. La pratique des conseils conduit à la perfection ; car la perfection du christianisme consiste à être détaché de toute cupidité, et à être uni à Dieu seul. Or, rien n'est plus capable de nous faire arriver à cette heureuse disposition, que de vivre dans la chasteté, la pauvreté et l'obéissance. La chasteté nous détache de la concupiscence de la chair ; la pauvreté, de la concupiscence des yeux ; et l'obéissance, de l'orgueil de la vie ; qui sont les seuls obstacles qui nous empêchent d'être unis à Dieu, comme nous y sommes obligés. (I)

3. Enfin, la pratique des conseils évangéliques est un moyen pour pratiquer plus facilement les préceptes ; il est aisé de le faire voir par rapport à chacun des trois conseils évangéliques.

C'est un précepte que de n'avoir pas le cœur partagé entre Dieu et la créature. (Matth. vi, 24.) (K) Il est bien plus facile de n'être attaché qu'à Dieu quand on vit dans la continence, que quand on est engagé dans le mariage. (1. Cor. vu, 32, 33.) (L)

C'est un précepte que d'être détaché des biens de ce monde. (Luc, xiv, 33.) (M) Il est bien plus facile d'en être détaché quand on les quitte absolument, que quand on en conserve la propriété. (N)

C'est un précepte que de mortifier son amour-propre, et de mourir à soi-même. (Matth. xvi, 24 ; Luc, ix, 23.) (O) Il est bien plus facile de le faire quand on se soumet à un supérieur, pour suivre ses ordres en tout, que quand on est maître de ses actions. (P)

D. Comment doit-on pratiquer les conseils évangéliques ?

R. Avec trois dispositions, sans lesquelles cette pratique ne sert de rien pour le salut.

1. Avec une grande pureté d'intention ; ne chercher qu'à plaire à Dieu et à le glorifier.

2. Avec une grande humilité : ne point se préférer à ceux qui ne pratiquent pas les mêmes choses.

3. Avec une grande fidélité à observer ce qui est de précepte. Il faut commencer par pratiquer ce qui est commandé; sans cela la pratique des conseils est inutile. (Q)

D. Ne peut-il pas arriver que ceux qui vivent dans l'observance des préceptes, sans pratiquer les conseils, soient plus parfaits que ceux qui pratiquent les conseils ?

R. Si ceux qui ne pratiquent pas les conseils, mais qui vivent dans les engagements du siècle, sont plus détachés de toute cupidité, plus unis à Dieu, et plus exacts à obéir aux préceptes, que ceux qui font profession de vivre dans la pratique des conseils (ce qui arrive quelquefois); en ce cas-là ils sont plus parfaits sans pratiquer les conseils, que ne sont ceux qui les pratiquent. (R)

Car la perfection ne consiste pas précisément dans la pratique des conseils, mais dans la perfection de la charité et du détachement du monde, que l'on peut avoir absolument, quoique plus difficilement, sans pratiquer les conseils évangéliques. (S)

FIN DE LA SECONDE PARTIE ET DU PREMIER VOLUME.

